

Membre de l'université Paris Lumières

Jérémy Louis

Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ?

Étude à partir de l'expérimentation des « tables de quartier »

Thèse présentée et soutenue publiquement le 10/03/2021
en vue de l'obtention du doctorat
d'Aménagement et urbanisme de l'Université Paris - Nanterre

sous la direction de Mme Marie-Hélène Bacqué (Université Paris - Nanterre)
et de Mme Catherine Neveu, codirectrice (EHESS – CNRS)

Jury :

Rapporteur·e :	Mme Laurence Bherer	Professeure agrégée, département de sciences politiques, Université de Montréal
Rapporteur·e :	Mme Marion Carrel	Professeure en sociologie, Université de Lille
Membre du jury :	Mme Myriam Bachir	Maître de conférences en sciences politiques HDR, Université de Picardie
Membre du jury :	Mme Claire Carriou	Maître de conférences en aménagement et urbanisme HDR, Université Paris - Nanterre
Membre du jury :	Mr Fancis Lebon	Professeur en sciences de l'éducation, CERLIS

Remerciements

Je tenais à remercier en premier lieu mes deux directrices de thèse, Marie-Hélène Bacqué et Catherine Neveu. C'est d'abord grâce à vous que ces six années de thèse se sont aussi bien déroulées. Vous avez toujours accepté de répondre à mes demandes répétées de discussions, de points d'étape, de relecture. Vous avez été des directrices présentes et chaleureuses.

Je remercie également Myriam Bachir, Laurence Bherer, Marion Carrel, Claire Carriou et Francis Lebon pour avoir accepté d'être les membres du jury de cette thèse.

Cette thèse n'aurait pas existé sans le soutien de la Fédération des Centres Sociaux de France. En tout premier lieu, je souhaite remercier Isabelle Foucher. C'est un plaisir de travailler avec toi. Cette thèse n'existerait pas sans ton soutien et ton attention vis-à-vis de mon temps de recherche. Je remercie également François Vercoutère qui m'a fait confiance du début à la fin de cette mission. Un merci à toutes les personnes que j'ai pu croiser rue Montcalm. Un merci particulier à Christian : ça a été un plaisir de partager avec toi et Isabelle ces temps d'animation des rencontres nationales.

Les protagonistes de cette expérimentation ont été des compagnons de route et d'engagement précieux. Merci aux membres de la coordination Pas Sans Nous, et à tous les participants et toutes les participantes que j'ai rencontré au cours de ces trois années pour tous ces moments de militantisme et de convivialité.

Merci à toutes les personnes que j'ai rencontré au sein de l'Université, dans l'équipe de doctorants de Mosaïques, au 4^e étage de Max Weber, lors de l'épopée TRANSE AC, au GIS Participation et dans le projet ENGAGIR. Avec un salut tout particulier à Romain Gallart.

Merci à la bande de belles pioches. Grosse pensée pour Théo.

Merci aux Louis et à l'Esperandieu pour le soutien indéfectible.

Merci aux relectrices et relecteurs, Isabelle, Teddy, Thibault, Romain, Alice, Léa, Jean-Luc et Babette. Merci à l'artiste Arthur Delaborde pour ses compositions graphiques.

Merci à ceux qui m'entourent au quotidien et qui m'ont soutenu, tout particulièrement ces derniers temps : merci au meilleur coloc' Vincent. Enfin, merci Janae, pour tant de choses.

Résumé de la thèse

Réseau centenaire regroupant plus de 1200 structures sur tout le territoire national, la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France met en place depuis 2014 un projet fédéral ayant pour *leitmotiv* le développement du pouvoir d'agir des habitants. Cette thèse explore la manière dont cette référence au pouvoir d'agir modifie le rapport au politique des centres sociaux. Nous mobiliserons les travaux sur le concept de politisation pour développer une approche pragmatique du politique, en croisant sociologie de l'animation socioculturelle et ethnographie des interactions. L'enquête porte à la fois sur l'histoire de la FCSF, la mise en place de ce projet fédéral et l'expérimentation d'une dynamique dédiée au développement du pouvoir d'agir : les tables de quartier. Elle met en évidence la tension structurelle de ce réseau, entre opérateurs de politiques sociales et foyers d'initiatives habitantes. En proposant de s'appuyer sur les ressources, les envies mais également les colères des habitants des quartiers populaires, la référence au pouvoir d'agir vient percuter les référentiels classiques de l'animation. Elle questionne et transforme certaines postures professionnelles de la FCSF, son rapport à l'engagement et à la citoyenneté, ses relations aux institutions publiques. Ces processus débouchent sur des pratiques contradictoires sur le plan politique, qui peuvent tout autant renvoyer aux modèles radicaux qu'aux modèles néolibéraux de l'*empowerment*.

Mots clefs : animation socioculturelle, centres sociaux, citoyenneté, démocratie participative, *empowerment*, politique de la Ville, pouvoir d'agir, politique, politisation, quartiers populaires

- - - - -

The Federation des Centres Sociaux et socioculturels de France is a century-old network of local settlements in poor urban areas. It gathers more than 1,200 structures throughout the country. This network has been implementing a federal project since 2014 with the aim of empowering the inhabitants. This thesis explores how the reference to *pouvoir d'agir* changes the relationship of the centres sociaux towards politics? We will mobilize studies on the concept of politicization to develop a pragmatic approach to politics, by crossing sociology of a branch of social network called *animation socio-culturelle* and ethnography of interactions. The investigation will focus both on the history of the FCSF, on the building of this federal project and on the experimentation of an empowering project : the *tables de quartier* (neighborhood tables). It highlights the structural tension of this network, between social policy operators and centers of inhabitant initiatives. By proposing to draw on the resources, desires and also the anger of the inhabitants of working-class districts, the reference to empowerment deviate from classic references of french's social work. It questions and transforms professional habits of the FCSF, its relationship to commitment and citizenship, and its relations with public institutions. These processes lead to contradictory practices on the political level, which can lead towards radical or neo-liberal models of empowerment.

Keywords : social work, *centres sociaux*, settlements, participative democracy, empowerment, *politique de la Ville*, *pouvoir d'agir*, politics, policy, poor urban areas

Sommaire

Introduction Générale..... 10

Une contribution à l'analyse du rapport au politique des associations.....	16
Une ethnographie multi-sites aux données asymétriques.....	29
Posture de recherche : enquêter en tant que salarié-doctorant en CIFRE.....	35
Plan de la thèse.....	46

Première partie : Une histoire du rapport au politique de la FCSF...49

CHAPITRE 1 : Une naissance entre assistance sociale et éducation populaire..53

A) Le contexte d'émergence : le XIXe siècle et l'invention du social.....	56
B) Une éducation populaire catholique.....	67
C) Des Maisons sociales à la FCSF : une expérience originale du « social ».....	77

CHAPITRE 2 : Les trente glorieuses : le tournant de l'animation.....105

A) La prise en main de l'intervention sociale par l'État : l'animation socioculturelle..	107
B) Les centres sociaux entre social et socioculturel.....	128

CHAPITRE 3 : Modernisation de l'action publique et social d'insertion.....157

A) L'insertion, à travers l'exemple de la politique de la Ville.....	159
B) L'animation socioculturelle en mode projet.....	180
Conclusion de la première partie.....	213

Deuxième partie : Le pouvoir d'agir à la FCSF et ailleurs.....219

CHAPITRE 4 : Une nébuleuse du pouvoir d'agir au tournant du XXIe siècle. 223

A) <i>L'empowerment</i> : racines et diversité des approches en contexte anglo-saxon.....	224
B) De <i>l'empowerment</i> au pouvoir d'agir : importations françaises.....	231

CHAPITRE 5 : L'élaboration d'un projet fédéral sur le pouvoir d'agir.....257

A) De la charte de 2000 au projet 2014-2022.....	259
B) 2010-2013, l'élaboration du projet : vers une re-politisation de la FCSF ?.....	268
C) L'impact des relations entre la FCSF et ses adhérents sur le projet fédéral.....	278

CHAPITRE 6 : Centres sociaux et pouvoir d'agir : paradoxes et tensions.....287

A) De qui cherche-t-on à développer le pouvoir d'agir ?.....	288
B) Qualification des acteurs et changement de positionnement : la figure de l'accompagnateur.....	299

C) Le caractère institutionnel des centres sociaux : un frein à la conflictualisation.....	316
Conclusion de la deuxième partie.....	325
Troisième partie : Du discours aux pratiques, l'expérimentation des tables de quartier.....	328
<i>CHAPITRE 7 : La mise en place d'une expérimentation nationale.....</i>	332
A) Le croisement d'acteurs aux orientations différentes du pouvoir d'agir.....	334
B) La nécessaire articulation entre les auteurs du rapport, la FCSF et la Politique de la Ville.....	343
<i>CHAPITRE 8 : Les tables de quartier entre dynamique et dispositif.....</i>	356
A) Les contextes locaux, une diversité de structures et de situations.....	358
B) Entre associations volontaires et équipements d'animation.....	365
C) Le projet politique des tables de quartier : une grande diversité.....	373
<i>CHAPITRE 9 : Une étude de trois tables de quartier.....</i>	382
A) Mulhouse, une logique d' « activation » des habitants.....	384
B) Marseille, trois animateurs, trois périodes radicalement différentes.....	398
C) Amiens, le pari d'une mobilisation bénévole.....	412
<i>CHAPITRE 10 : Une analyse par les acteurs : animateurs, participants, partenaires.....</i>	430
A) La place de la structure porteuse matérialisée par le rôle de l'animateur.....	434
B) Les participants : la construction d'un « nous » et d'un « eux » au sein des tables.	451
C) L'impact des relations aux partenaires dans le choix des actions.....	472
Conclusion de la troisième partie.....	482
CHAPITRE CONCLUSIF.....	486
Une repolitisation du discours qui se confronte à des pratiques héritées du « social ».	487
Deux axes pour poursuivre la réflexion sur les tables de quartier.....	501
Conclusion : Tables de quartier et pouvoir d'agir face aux traditions des centres sociaux	518
Annexes.....	529
Bibliographie.....	559

Liste des principales abréviations :

AG : Assemblée Générale

ADELS : Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale

ANRJ : Association Nouveau Regard sur la Jeunesse

ATD : mouvement Agir Pour Tous dans la Dignité quart-monde

CA : Conseil d'Administration

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des territoires

CIFRE : Convention Industrielle de Formation pour la Recherche

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

DPA : Développement du Pouvoir d'Agir

DSQ : Développement Social des Quartiers

FCSF : Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France

GAM : Groupe d'Action Municipale

HVS : Habitat et Vie Sociale

IRDSU : Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain

JOC : Jeunesse Ouvrière Chrétienne

MJC : Maisons des Jeunes et de la Culture

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PSN : Pas Sans Nous

QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

URACS : Union Régionale Rhône-Alpes des Centres Sociaux

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Du 13 au 15 juin 2014, la Fédération des Centres Sociaux de France, fédération d'éducation populaire regroupant plus de 1200 équipements collectifs en charge de l'animation de la vie de quartier, se réunit en Assemblée Générale à Lorient. Elle y valide la mise en place du premier projet fédéral de l'histoire du réseau. Celui-ci s'intitule « La Fabrique des possibles » et a pour *leitmotiv* le « développement du pouvoir d'agir des habitants ». Son objectif est de favoriser des initiatives qui contribuent à transformer la société, et donc d'assumer un rôle d'acteurs démocratiques à l'échelle locale.

On observe historiquement une tension structurante du monde associatif dans son rapport à la démocratie. Celui-ci est plus que jamais sollicité par les institutions pour la mise en place de politiques publiques, et, dans le même temps, ces dernières « *se défient d'une société civile¹ perçue tour à tour comme apathique et éminemment subversive* » (Rui et Villechaise-Dupont 2006, p. 35-36). On retrouve là des lectures opposées sur la nature même de l'activité démocratique. D'un côté, on retrouve en France une certaine culture politique qui fait du gouvernement représentatif le détenteur du « *monopole de l'expression collective* » (Rosanvallon 2015). De l'autre, les corps intermédiaires sont reconnus comme parties prenantes de la construction d'un intérêt collectif, dans une perspective pluraliste.

Les analyses sur les relations entre monde associatif et pouvoirs publics témoignent de nombreuses tensions autour du rôle démocratique des associations, particulièrement dans un

1 Nous utiliserons peu, dans cette thèse, la notion de « société civile », que nous définissons comme la somme des acteurs collectifs qui ne sont ni du domaine de l'État ni du domaine de l'entreprise privée : associations, syndicats, collectifs plus informels (Pirotte 2018). Nous préférons en général évoquer plus concrètement des modalités de regroupements spécifiques que sont les associations, qui permet d'éviter de séparer *a priori* société civile et société politique comme deux entités hermétiques (Rosanvallon 2006; Neveu 2011a).

contexte de mise en concurrence (de Maillard 2002; Fabry 2002; Hély 2008; Hély 2009; Hamidi 2010; Lochard, Trenta et Vézinat 2011). D'un côté, les associations sont perçues comme le lieu de la démocratie par excellence (Tocqueville 1835); de l'autre, elles sont réduites à un secteur professionnel d'activités comme un autre (Hély 2009).

C'est cette tension que se propose d'explorer cette thèse. Dans la continuité de ces travaux sur le rôle démocratique du monde associatif, nous cherchons à « *savoir ce qu'il est légitime et raisonnable d'attendre de l'action des associations et ce qu'elles sont dans l'incapacité de faire. Plus spécifiquement, doit-on les considérer comme les acteurs primordiaux et centraux du jeu démocratique et de son renouveau ? Ou au contraire, comme de simples structures d'accompagnement et de replâtrage se bornant à réparer à la marge les dégâts occasionnés dans les jeux sérieux qui se joueraient ailleurs ?* » (Laville et Caillé 2001).

L'enjeu de cette thèse est d'analyser la spécificité des centres sociaux vis-à-vis de ces questionnements. Pour cela, elle enquête sur le tournant opéré dans les années 2010 autour du « pouvoir d'agir » qui met à jour des tensions vis-à-vis de leur rôle en tant qu'acteurs de démocratie locale et leur rapport au politique.

Les centres sociaux, un « entre-deux » institutionnel

Les centres sociaux sont des équipements de quartier qui articulent deux dimensions : des services aux habitants (périscolaire, informatique, accès aux droits, culture...), et un objectif d'« animation globale » du quartier¹. Ils se situent dans cet entre-deux. Leur rapport au politique est ambivalent : ils sont à la fois responsables de la mise en place de politiques sociales sur le territoire, et défendent par ailleurs un projet autonome autour de l'« animation globale » et du « pouvoir d'agir » ; ce sont des structures fortement institutionnalisées, aux budgets conséquents, prestataires d'un ensemble de services et d'activités à destination de la population, qui se présentent néanmoins comme « *un foyer d'initiatives portées par des habitants* »². Ils sont parfois considérés comme des appareils de contrôle social (Ion, Miège et Roux 1974) et dans le même temps ils placent au centre de leur réflexion les concepts d'émancipation et de démocratie.

1 Un équipement de quartier est reconnu comme centre social par la Caisse d'Allocations Familiales à travers un agrément, qui lui octroie un financement, autour de cette mission d'« animation globale ».

2 FCSF, Charte fédérale, 2000, p. 2

Ces structures incarnent plus largement les paradoxes de l'animation socioculturelle, ce secteur issu de l'éducation populaire (Poujol 1981) traversé historiquement par des tensions entre interventionnisme d'État et conception libérale d'un secteur associatif autonome (Augustin et Gillet 2000). Le secteur s'institutionnalise fortement dans les années 1970-80. A l'orée du XXIe siècle, les structures d'animation disposent en moyenne de budgets importants mais de plus en plus précaires. Elles sont extrêmement dépendantes de financements publics qui mettent en concurrence les associations et les territoires à travers les logiques de projets et de contrats. Dans ce contexte, la participation est un marché à conquérir (Mazeaud et Nonjon 2018). Dans le même temps, des pratiques alternatives émergent autour de mobilisations collectives qui tentent de tracer d'autres horizons politiques. Des marges de manœuvre existent malgré tout dans les relations aux institutions. Les centres sociaux sont ainsi pensés et présentés comme des acteurs de la démocratie locale tout en étant des partenaires des pouvoirs publics locaux et des opérateurs de politiques sociales à l'échelle du quartier. Cette position complexe, entre institution du social et mouvement social, est illustrée par la volonté de mettre en place un projet fédéral autour de la notion de « pouvoir d'agir », qui renvoie elle-même à des projets politiques paradoxaux.

Le tournant des années 2000 : approches communautaires et pouvoir d'agir¹

Autour des années 2000, des chercheurs, des professionnels ou encore des militants liées aux quartiers populaires et à la Politique de la Ville cherchent à renouveler les modes de pensée et d'action politique en France. Les regards sont alors tournés vers l'extérieur, et notamment vers les pays anglo-saxons. Ils observent, dans ces pays, le développement de dynamiques participatives qui ne viendraient pas répondre à un agenda et des enjeux fixés par les institutions, mais aux besoins, envies, et parfois colères, exprimées par les populations. Au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les approches dites communautaires s'appuient sur un tissu associatif fort appuyé notamment par la philanthropie, dans des contextes politiques d'états peu présents sur le plan des politiques sociales (Bacqué 2006;

1 Le « pouvoir d'agir » est une proposition de traduction de l'*empowerment* anglo-saxon formulée dès le début des années 2000 dans des travaux de recherche québécois dans le champ de l'intervention sociale. Elle est renvoyée aux notions d'habilitation, de capacitation. Néanmoins, cette traduction fait exclusivement référence à un résultat, là où l'*empowerment* est à la fois un processus et son produit. C'est pourquoi elle est souvent précédée de l'idée de « développement » ou de « renforcement ». (Le Bossé 2003)

Duvoux 2014b; Mendell 2006; Wacquant 2010; Balazard 2012a). A travers la promotion des communautés, ces approches se donnent comme objectif l'*empowerment* des populations, autrement dit leur acquisition concrète et sensible d'un pouvoir d'agir sur leur vie personnelle et collective.

Cette notion renvoie historiquement à des formes d'auto-émancipation, notamment dans les mouvements féministes ou anti-racistes, où elle sert à défendre l'idée que c'est par leur propre mobilisation que les populations minorisées obtiendront des avancées politiques. Par la suite, elle devient un *leitmotiv* des politiques de développement international et des politiques sociales, dans des logiques qui délaissent bien souvent sa radicalité originelle au profit d'une valorisation des compétences et des ressources des individus et des communautés. Elle s'adosse parfois à des processus néolibéraux où elle permet de justifier la baisse des dépenses publiques par la responsabilisation des individus et des collectifs (Jouve 2006; Bacqué et Biewener 2013). « *Ce concept, qui puise ses racines dans une vision philosophique donnant la priorité au point de vue des opprimés et dans la critique radicale du modèle de développement vertical des années 1970, s'intègre désormais parfaitement dans la rhétorique des institutions les plus influentes du développement international* » (Calvès 2009a, p. 746). On le voit, cette notion ouvre la voie à de multiples interprétations aux objectifs politiques radicalement opposés (Adams 2003; Mendell 2006; Bacqué et Biewener 2013).

L'arrivée en France la notion d'*empowerment* : le « pouvoir d'agir »¹

En France, ces approches trouvent un écho au sein de la Politique de la Ville et dans un ensemble d'associations de quartier. A partir des années 2000, des recherches (Ninacs 2002; Donzelot, Mével et Wyvekens 2003; Bacqué 2006; Scolaro 2006) suivies et parfois même précédées par des voyages organisés par des professionnels et des militants associatifs, favorisent la diffusion de la notion d'*empowerment* et des approches communautaires. Ces dernières apparaissent comme des alternatives intéressantes aux blocages rencontrés par la politique de la ville dans ses relations aux associations et dans sa volonté de faire participer (Donzelot, Mével et Wyvekens 2003). Une partie des associations agissant dans les quartiers populaires y voit l'opportunité de construire de nouvelles marges d'autonomie, en portant des projets et des dynamiques qui ne seraient pas dictés « par en haut ».

1 Nous proposons ici un rapide survol de cette notion et de son importation en France. Elle fera l'objet d'une exploration détaillée dans un chapitre dédié (cf. chap. 4).

En 2011 naît le collectif *Pouvoir d'Agir*¹, qui regroupe des professionnels et militants du travail social et de la politique de la ville pour penser ces approches communautaires, exercer un lobbying pour la reconnaissance d'enjeux démocratiques qu'ils mettent derrière ce terme, et agir en ce sens par le partage d'expériences et la mise en place de recherches-action à travers tout le territoire national. En 2013, un rapport, dit rapport « Bacqué-Mechmache », est remis par la sociologue Marie-Hélène Bacqué et le militant associatif Mohammed Mechmache au ministre de la Ville François Lamy. Il propose la mise en place d'une « *politique d'empowerment à la française* »². La notion de « pouvoir d'agir » perçoit et se concrétise à travers des dynamiques locales et nationales comme les « Alliances citoyennes » qui s'inspirent de l'activiste américain Saul Alinsky, les projets associatifs (jardins partagés, monnaies locales, recycleries...) réalisés « *avec les habitants* »³, des expérimentations, des formations et des recherches-actions menées depuis les années 2010 par différents réseaux associatifs nationaux et dans le milieu du travail social⁴. Au sein des politiques publiques, la réforme de la politique de la ville de 2014 s'inspire du rapport « Bacqué-Mechmache » pour mettre en place le dispositif des conseils citoyens dans tous les quartiers populaires. Ainsi, les années 2010 sont le théâtre de l'émergence de nouvelles pratiques qui se revendiquent de ces logiques, au sein desquelles les associations de quartier semblent voir leur rôle évoluer : d'animatrices, ou de participantes marginalisées à des dispositifs participatifs décidés sans elles, elles seraient désormais remises au cœur de la démocratie locale. Pour les centres sociaux, le projet fédéral autour de l'*empowerment*, acté en 2014, intervient donc à une période de redéfinitions des objectifs du réseau et de son rapport aux pouvoirs publics. Ces transformations s'incarnent dans une expérimentation nationale visant la mise en pratiques du projet fédéral : les tables de quartier.

1 Le collectif s'est dissous en 2017. Ses membres continuent d'œuvrer pour ce type de logiques dans leurs réseaux respectifs.

2 Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohammed, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », rapport remis au ministre délégué à la ville François Lamy, juillet 2013

3 Pour reprendre certains éléments de langage souvent mobilisés autour de cette notion. « Faire avec », « aller vers », « partir de », sont autant de notions qui viennent concrétiser l'idée de développement du pouvoir d'agir en France.

4 Si l'on s'en tient aux centres sociaux, outre les tables de quartier, qui sont étudiées dans cette thèse (cf. partie 3), notons sa participation au programme de croisement d'expériences du collectif Pouvoir d'Agir mené de 2014 à 2017 ou encore la recherche action « Pouvoir d'Agir des habitants » menée par la Fédération des centres sociaux de Paris et l'Université Paris 13

Une dynamique visant le développement du pouvoir d’agir : les tables de quartier

Les tables de quartier sont des « espaces citoyens »¹ d’échanges, de débats, et d’actions collectives qui ont pour objectif de permettre aux associations, aux collectifs et habitants de contribuer à la vie de la cité à l’échelle de leur quartier. Ces tables existent depuis les années 1960 au Québec, et sont plus particulièrement développées à Montréal. Elles mettent en relation les différents acteurs du quartier : associations, citoyens, acteurs économiques et, parfois, institutions publiques, dans le but de construire un diagnostic commun de la situation du quartier, et de développer des actions concertées.

Ces dynamiques font partie des préconisations du rapport « Bacqué-Mechmache » de 2013 sur le pouvoir d’agir, avant de faire l’objet d’une expérimentation financée par le commissariat général à l’égalité des territoires de 2014 à 2017. Celle-ci est portée nationalement par deux acteurs : la FCSF et la coordination Pas Sans Nous, qui elle-même est née au moment de la rédaction du rapport et qui se présente comme un « *syndicat des quartiers populaires* »². Ces deux acteurs envisagent différemment le rôle politique des associations. Ainsi, les tables de quartier, qui seront mises en place pour partie par des centres sociaux et pour partie par des structures adhérentes à la coordination Pas Sans Nous, vont connaître des structurations très diverses, s’emparer de sujets et mobiliser des modalités d’action collective³ différentes.

La rencontre entre ces deux acteurs autour de l’expérimentation nationale et la diversité de dynamiques locales révèlent un spectre large de discours, de postures et de pratiques liées à l’objectif de développement du « pouvoir d’agir ». Les tables de quartier apparaissent donc comme un terrain fertile pour analyser les interprétations possibles de ce *leitmotiv* contemporain. Plus précisément, elles permettent d’analyser les différents rapports au politique à l’œuvre dans ces associations qui sont traversées par la référence au pouvoir d’agir.

1 Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohammed, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », rapport remis à François Lamy, ministre délégué charge de la Ville, Juillet 2013, p 32

2 Selon leur page web « qui sommes nous » : <https://passansnous.org/qui-sommes-nous/> (consultée le 12 02 2020)

3 Nous préférons ici la notion de « modalités » ou de « modes » d’action à celle de répertoires d’action collective. Comme nous le verrons, ces modes d’action ne s’adossent pas nécessairement à des formes de revendications ou de contestations contrairement au concept forgé par Charles Tilly (Tilly 1984; Offerlé 2008). Dans le cas où nous utiliserons le concept de répertoire d’actions collectives, nous nous positionnerons alors plus clairement dans la lignée de ces travaux.

Une contribution à l'analyse du rapport au politique des associations¹

Pour aborder ces tensions, cette thèse développe une analyse des rapports au politique des tables de quartier et de la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FCSF).

Nous envisageons ici une définition extensive du politique. Les études classiques sur la notion de « politisation » s'intéressent exclusivement à la politique comme *compétence*, en lien avec les espaces politiques institutionnels tels que le vote, les administrations publiques, ou encore les partis politiques (Blondiaux 2007). Les travaux développés depuis les années 1990 mettent l'accent sur le fait que le politique émerge également à partir du monde social, des discussions publiques, des associations. L'ouvrage dirigé par Jacques Lagroye sur *La politisation* ouvre ce champ de recherches en avançant l'idée que l'espace politique ne se réduit pas à l'espace des objets politiques légitimes : l'ordre politique, aussi spécialisé soit-il, reste poreux à d'autres logiques sociales (Lagroye (ed.) 2003).

Le rapport au politique est ici défini comme la manière par laquelle des acteurs répondent à des situations problématiques qui ont trait au bien commun (Cefaï 2011). Comment définissent-ils ces problèmes ? A quelles normes font-ils référence pour se donner la mission d'agir sur ceux-ci ? Et, enfin, quels types d'action mettent-ils en place pour les résoudre ? Nous appliquerons cette grille de lecture du rapport au politique aux différents objets de cette thèse : la FCSF, la notion de pouvoir d'agir et les tables de quartier. Quel instrument spécifique de résolution de la question sociale sont les centres sociaux ? Comment la référence au pouvoir d'agir fait-elle évoluer leur manière de penser et de répondre aux problématiques sociales ? De quels sujets s'emparent les expérimentations locales de tables de quartier, et quels types d'action mettent-elles en place ?

L'enquête réalisée entre 2014 et 2018 a pour ambition de relier des évolutions de longue durée des pratiques associatives d'animation socioculturelle avec l'apparition récente du *leitmotiv* du « pouvoir d'agir ». Nous souhaitons observer, à travers des expériences concrètes,

1 La structuration de cette partie doit beaucoup à l'excellente introduction de la thèse de Thomas Chevallier « Résister à la politique » soutenue en 2020. Si nos terrains sont différents, l'angle d'analyse est similaire (Chevallier 2020).

la manière dont ce *leitmotiv* s'inscrit en continuité, ou en rupture, avec un ensemble de références qui structurent les rapports au politique de l'intervention sociale (Cortesero 2013). Pour cela, nous nous proposons de croiser une échelle macro, qui est celle des discours nationaux autour du pouvoir d'agir, et une échelle micro, qui est celle d'une expérimentation menée en son nom. Il s'agit de rendre compte de la réalité concrète de ce rapport au politique, d'« *aller voir ce qui se passe [...] au coeur de ces boîtes noires* » que sont les associations (Hamidi 2010).

La recherche présentée dans cette thèse s'appuie sur une méthode d'enquête qui articule observation participante et entretiens. Pour analyser ce rapport au politique à divers niveaux, elle repose sur trois dimensions : la première est cognitive, et porte sur les référentiels mobilisés par les centres sociaux ; la seconde est sociologique, et entreprend d'analyser les institutions que sont les centres sociaux et les jeux d'acteurs en leur sein ; la dernière est ethnographique, et repose sur l'analyse des espaces de discussions et d'actions collectives produits par les centres sociaux au prisme du concept de *politisation*. Cette triple attention permet de réaliser des allers-retours entre contexte d'interaction et contexte sociopolitique : elle s'inscrit dans la lignée de la proposition de Marion Carrel d'une « *approche pragmatique étendue* » du politique au croisement de l'ethnographie des interactions et de la sociologie politique (Carrel 2013, p. 21).

Une approche par les « référentiels » et les « styles » d'action

L'action des centres sociaux, et plus généralement de l'animation socioculturelle, est cadrée par un ensemble d'idées politiques intégrées par les acteurs des centres, qui s'articulent à des valeurs et des normes. Nous reprenons, pour analyser ces cadres, le concept de « référentiels » mobilisé par Régis Cortesero dans son étude sur la participation dans les centres sociaux. Il les définit comme les « *théories sociales et politiques implicites* » (Cortesero 2013, p. 32) qui donnent un horizon et une cohérence à l'action étudiée.

Cette approche par les référentiels s'appuie sur une socio-histoire des perceptions dominantes de la question sociale, qui guident l'action des centres sociaux à travers son

histoire (Donzelot 1994; Castel 1995). Les discours politiques sur l'animation socioculturelle, et donc sur les centres sociaux, proviennent principalement de l'État, principalement autour des politiques de jeunesse et, plus récemment, de la Ville (Tissot 2007; Camus et Lebon 2017). Néanmoins, nous prendrons soin de ne pas nous en tenir à une histoire qui s'appuierait exclusivement sur les textes produits (Bonin et Dupuis-Déri 2019). Les référentiels de l'action publique - *a fortiori* ceux des initiatives privées – prennent appui sur les acteurs concernés et plus généralement sur les mouvements de la société (cf. Lascoumes et Le Galès 2012). Cette sortie d'une approche idéelle des référentiels permet de s'inscrire dans « *une histoire réflexive du social, dans laquelle les perceptions et les projets des acteurs jouent un rôle directement actif* » (Rosanvallon 2006, p. 12).

Ces référentiels sont incarnés dans des discours politiques explicites, tels que la Charte fédérale des centres sociaux de 2000 ou encore le projet fédéral autour du pouvoir d'agir de 2014. Ils sont également présents en arrière plan dans des interactions, des postures, des manières de penser et d'orienter l'action quotidienne des centres sociaux. Ils participent à façonner le cadre à l'intérieur duquel les acteurs interagissent. Ils permettent de catégoriser le réel : par exemple, la manière de qualifier les publics des centres sociaux de « citoyens », d'« habitants », d'« usagers » ou encore de « bénéficiaires » (Neveu 2011b) oriente leur rapport au politique.

Nina Eliasoph et Paul Lichterman proposent l'image de la « scène » pour décrire cette forme de cadrage (Lichterman et Eliasoph 2014). Lorsqu'un groupe agit ensemble pour résoudre des problèmes, il le fait à partir de certains critères de ce qui fait problème : l'échelle du problème, le degré de consensus ou de conflictualité, la responsabilité des acteurs etc. Cette manière de penser les problèmes s'articule à un certain « style de scène » caractérisé par plusieurs éléments : un ensemble de références partagées sur le monde extérieur, souvent implicitement – c'est ce que nous appelons « référentiels » ; une définition de ce qui lie le groupe, le « nous » sujet de l'action ; des normes de discussion.

Ces référentiels et styles de scènes viennent donc cadrer l'action des centres sociaux, de manière bien souvent implicite. Ceux-ci s'articulent à la manière dont se structurent, concrètement, les centres sociaux en tant que structures associatives d'animation socioculturelle.

Une approche sociologique de l'animation socioculturelle

La deuxième dimension s'appuie sur une sociologie du monde associatif (Hély 2009) et de l'animation socioculturelle (Augustin et Gillet 2000). Entre les référentiels qui cadrent l'action des centres sociaux et les espaces dans lesquels se déroulent des discussions, on retrouve la structuration d'un jeu d'acteurs spécifique, fait de professionnels, de bénévoles, de publics, de partenaires. Ceux-ci orientent, concrètement, le cadre des activités que l'on va étudier. Un certain type de structuration associative correspond à un certain type d'échanges et à l'évitement d'autres.

Cette analyse se décompose, dans notre thèse, en trois axes : la figure des animateurs en charge du développement du pouvoir d'agir ; les types de publics concernés et les modes d'engagement dans les centres sociaux ; les relations aux pouvoirs publics.

Les animateurs : profils, postures, et rapport au « pouvoir d'agir »

L'axe d'analyse des animateurs ne porte pas tant sur le secteur professionnel des métiers de l'animation, par ailleurs difficile à caractériser (*Ibid.*) que sur les divers acteurs qui, dans les centres sociaux, se retrouvent en charge de l'animation d'espaces de discussions et d'actions collectives. Dans cette enquête sur les tables de quartier, nous partirons ainsi à la rencontre de directeurs de structure, de coordinateurs et des chargés de mission ou encore d'adultes-relais. Certaines tables de quartier sont même animées par des bénévoles de structures.

Ces profils renvoient à la structuration professionnelle des associations. Les métiers de l'animation à proprement parler émergent dans la seconde moitié du XXe siècle. Ils renvoient à des profils et des niveaux de diplômes extrêmement divers : ces métiers s'appuient principalement sur des savoirs profanes, notamment des compétences relationnelles (Lebon et Lescure 2007). L'une des caractéristiques communes de ces acteurs est qu'ils défendent le caractère militant de leur engagement (Simonet 2012; Lebon 2018a).

La question qui nous intéressera dans cet axe est la suivante : qui sont, et quelles postures occupent les personnes en charge de l'animation d'espaces citoyens chargés de « développer » le pouvoir d'agir des habitants ? Nous reviendrons alors, en prenant une perspective historique et actuelle, sur le rapport qu'entretiennent ces animateurs avec les publics qu'ils

animent, entre populisme et misérabilisme, entre moralisation et mobilisation. Cet axe permet d'aborder la structuration des postures de l'animation, et leurs évolutions récentes autour de la notion d'accompagnement (Paul 2009). Elle repose sur un travail d'entretiens et une observation fine des logiques de mobilisation et d'animation.

Types de publics et modes d'engagement

Les centres sociaux mobilisent des « habitants » du quartier : cette catégorisation masque la diversité des profils sociaux et des formes d'engagement des adhérents, des bénévoles et des administrateurs des centres sociaux. Or, l'histoire des centres sociaux est traversée par des tensions entre intervention spécifique auprès des classes populaires et une ouverture à d'autres catégories sociales. La mobilisation des populations au sein des équipements d'animation est différenciée, et peut faire l'objet de processus de distinction sociale (Chamboredon et Lemaire 1970). Ces conflits persistent aujourd'hui, sur des formes nouvelles que cet axe se propose d'étudier.

L'analyse sociologique des centres sociaux étudiés portera donc sur la caractérisation de ces publics à l'aune des catégories socio-professionnelles d'adhérents et de bénévoles des équipements d'animation socioculturelle (Barthez 1975). Nous aborderons notamment la manière dont ces publics recouvrent, ou non, les profils classiques des publics participatifs (Mazeaud et Talpin 2010). Elle portera également sur les types d'engagement à l'œuvre : avec quelles dispositions, et à la poursuite de quels objectifs des personnes s'engagent-elles dans les centres sociaux et dans les tables de quartier ? Les centres sociaux sont à la fois des lieux de socialisation, d'engagement bénévole « pour les autres », d'exercice de certaines formes de militantisme (Ion 1997; Bresson 2002), de notabilisation (Prouteau 2001)... Cette analyse croise les discours sur l'engagement avec l'observation des modes d'engagement réellement à l'œuvre, visibles à travers les interactions au sein des tables de quartier.

Pour effectuer cette analyse, nous nous appuierons sur une approche décloisonnée de l'engagement (Fillieule et Mayer 2001; Sawicki et Siméant 2009). Puisque les centres sociaux et les tables de quartier se situent à la frontière de divers types de structures associatives et de dispositifs participatifs, nous nous appuierons donc aussi bien sur des analyses portant sur des associations de solidarité et caritatives (Vermeersch 2004; Havard Duclos et Nicourd 2005),

des dispositifs participatifs institutionnels (Petit 2014; Mazeaud et Talpin 2010) et des mouvements sociaux locaux, notamment urbains (Castells 1975; Merklen 2008).

Les relations aux pouvoirs publics

Comprendre le rapport au politique des centres sociaux nécessite de revenir sur leurs rapports aux institutions. A l'image de l'animation socioculturelle dans son ensemble, les centres sociaux sont pris dans une tension entre opérateurs du social et mouvement autonome. Le secteur associatif est aujourd'hui fortement professionnalisé. Loin des discours idéalisés d'une « troisième voie », certaines études proposent de penser le monde associatif comme un monde du travail parmi d'autres (Hély 2009).

Les relations entre institutions publiques et associations dépassent la seule question de la possibilité ou du refus du conflit (Ferguson 2004; Dagnino 2007; Neveu 2011a). Elles structurent leur rapport au politique : les pouvoirs publics sont producteurs d'une grande partie des référentiels mobilisés par les centres. La nature des relations entre les centres sociaux et les pouvoirs publics renvoie donc à la question de l'autonomie : autonomie financière, mais également autonomie du projet politique, c'est à dire de la capacité d'agir à partir de ses propres référentiels, dont, aujourd'hui, le « pouvoir d'agir ».

L'articulation entre référentiels et sociologie des associations permet de comprendre la configuration locale dans laquelle les acteurs se meuvent. Néanmoins, celle-ci ne suffit pas à définir le rapport au politique à l'œuvre dans les centres sociaux, autour du « pouvoir d'agir », et dans l'expérimentation des tables de quartier. Celui-ci n'est pas joué d'avance : il se re-joue en effet perpétuellement dans les interactions entre les acteurs.

Une approche pragmatique du politique, par les interactions

La troisième dimension d'analyse est donc interactionniste. A partir d'une enquête sur les échanges, les débats, dans le cadre d'une expérience de démocratie participative – les tables de quartier – elle revient sur les types de sujets traités, et surtout les répertoires de discussion et d'action mobilisés. Il s'agit de la dimension concrète et observable du rapport au politique :

à quels types de discours a-t-on affaire ? Quels sujets sont discutés et débattus ? Quels types d'actions sont réalisés, au nom de quelles normes, de quelles valeurs ?

L'attention portée aux interactions repose sur l'idée que le rapport au politique n'est pas strictement un cadre imposé en amont par des référentiels : il se construit, s'actualise, voire évolue dans les échanges (Cefaï 2011). L'analyse des interactions permet d'observer la manière dont le rapport au politique fait l'objet d'une construction collective, d'une *politisation*, ou au contraire si les cadres idéologiques implicites sont simplement reproduits au sein du groupe - on parle alors de « dépolitisation » ou d'« évitement du politique » (Eliasoph 2010).

La politisation dans l'interaction

Cette approche s'inspire de la proposition de Camille Hamidi de structurer une approche interactionniste de la politisation (Hamidi 2006), qu'elle a mobilisée dans son enquête sur le rapport au politique de la société civile dans les cités (Hamidi 2010). Elle ne s'intéresse pas au politique comme un ensemble d'attributs, de compétences, mais comme une relation liée à des pratiques. Cette lecture du politique est définie comme pragmatique. Elle s'inscrit dans le débat contemporain sur la politisation (Bacot 2002; Lagroye (ed.) 2003; Duchesne et Haegel 2004; Hamidi 2006) et les frontières du politique (Arnaud et Guionnet (eds.) 2005), dont Julien Weisben, dans un numéro de la revue *Politix*, propose de constituer un agenda de recherche (Weisbein 2017).

A partir des travaux de Camille Hamidi, mais également de Sophie Duchesne et Florence Haegel (Duchesne et Haegel 2004; Hamidi 2006), nous aborderons la question de la politisation comme du processus spécifique par lequel les acteurs politisent les discussions par des opérations de montée en généralité et d'objectivation des conflits. Nous verrons alors, dans notre développement, de quelles manières et à quelles conditions il est possible d'observer des processus de politisation, ou, à l'inverse, des formes d'évitement du politique (Eliasoph 2010). La politisation est donc définie comme une conflictualisation. Les discussions se politisent lorsqu'elles font référence à des principes supérieurs en termes de valeurs, et qu'elles situent l'enjeu de la discussion dans une ligne de division, un clivage. Cette lecture de la politisation est influencée par les approches agonistiques de la démocratie

(Rancière 1995; Mouffe 1999), en particulier par ce que Jacques Rancière nomme l'« intrusion » du politique, la *mésentente* (Rancière 1995).

Politisation et publicisation

La *politisation* est ainsi intimement liée à la notion de « publicisation » des problèmes : il s'agit de l'opération par laquelle les problèmes spécifiques abordés par les acteurs sont renvoyés à des questions plus générales autour du bien commun, articulés à des normes et des valeurs – comme l'égalité ou la justice : « *Politiser [...] c'est produire une critique ou une justification publiquement audible et recevable.* » (Buton et al. (eds.) 2016, p. 13). La politisation inscrit le traitement des problèmes dans l'espace public, compris comme la scène où les problèmes accèdent à la visibilité publique, ce qui en appelle en retour à des décisions politiques collectives (Carrel 2013, p. 26), là où l'« évitement du politique » les ramène à des dimensions inter-individuelles, voire les rabat dans la sphère privée.

« *Les relations entre membres d'une famille, d'une entreprise, d'une confession ou d'une association, échappent a priori pas à la qualification de politique, puisque vécues et codifiées sur le mode du privé, mais elles peuvent donner lieu à des critiques, des dénonciations ou des revendications au nom d'un bien public. Elles acquièrent alors un sens politique.* » (Cefaï 2011, p. 546)

La politisation des discussions recouvre donc deux opérations : l'affirmation du caractère public d'un problème, par la mobilisation de valeurs, des normes qui les renvoient à des enjeux de bien commun ; la prise de conscience de clivages quant aux réponses à apporter – que nous qualifierons de conflictualisation.

Précisions sur le « rapport au politique » et la « politisation »

Nous l'avons évoqué plus haut : toute activité collective de résolution de problèmes ayant trait au bien commun, qu'elle soit publique, associative, civique, témoigne d'un certain rapport au politique. Les acteurs sont guidés par un cadre idéologique, un ensemble de « référentiels », et par un contexte structurel qui les orientent dans leur manière de formuler des problèmes et d'y répondre. Dans l'interaction néanmoins, les échanges sont plus ou moins *politisés*. La *dépolitisation* n'est pas l'absence de politique, c'est l'empêchement de creuser, de remettre en question les cadres politiques d'interprétation des problèmes, c'est la reproduction des formes dominantes du politique.

L'absence de conflit n'équivaut donc pas à l'absence de politique. L'intrusion des processus néolibéraux est efficace et relativement invisible justement parce qu'ils se font passer pour apolitiques ou consensuels (Dardot et Laval 2009). Cette précision est importante : elle permettra d'aborder un enjeu central de l'action contemporaine des centres sociaux, liée à leur professionnalisation, qui est la prétention à l'apolitisme, que l'on retrouve dans la formulation de certaines actions (« *on ne fait pas de politique* »), mais également dans certaines postures professionnelles.

Cette approche interactionniste de la politisation permet en outre de mettre au cœur de notre analyse du rapport au politique la question du conflit : quelle place occupe le conflit dans l'action des centres sociaux ? Il s'agit *in fine* de voir si les tables de quartier, et plus généralement les centres sociaux, sont des espaces de critique politique ou de reproduction de l'ordre politique.

Analyser ensemble domination et subjectivation : dépasser le misérabilisme et le populisme (Grignon et Passeron 2015)

L'ethnographie de la *politisation* permet de se dégager, en partie, des approches misérabilistes qui voient dans les publics des centres sociaux des *objets* et non des *sujets* politiques. La *politisation* est toujours possible, même si cette possibilité est inégalement distribuée selon les contextes d'interaction et les dispositions des acteurs (Lahire 2012). Ce regard sur le contexte, qui fait l'objet de nos deux premiers axes sur les référentiels et la sociologie de l'animation socioculturelle, permet de ne pas tomber dans l'erreur inverse qui consisterait à masquer l'existence de processus de domination au nom d'une focalisation sur le seul niveau de l'interaction. Or, ces formes de domination sont particulièrement à l'œuvre dans les quartiers populaires dans lesquelles l'animation socioculturelle se déploie, et on les retrouve dans les référentiels qu'elle mobilise tout comme dans les contraintes qui pèsent sur le monde associatif contemporain. Les approches pragmatiques se situent entre les dispositions individuelles et les structures sociales, qu'elles observent en situation, dans les interactions (Barthe et al. 2013).

Aborder l'animation socioculturelle par une ethnographie des espaces citoyens qu'elle met en place permet à la fois d'observer des formes de résistance, d'alternatives et la reproduction de processus de domination liés à ce secteur – et plus généralement au champ du « social ».

C'est pour cela que l'analyse des interactions s'articule à une sociologie du monde associatif dans lequel elles prennent place : le positionnement de tous les acteurs compte, tout comme les références qui guident leur action.

La question de la posture des animateurs est un bon exemple de prise en considération de ces trois axes : elle articule des référentiels, une certaine position sociale et des pratiques en interaction. Armés de ces trois outils d'analyse, nous pouvons observer de quelle manière et pour quelles raisons ces acteurs permettent, ou empêchent, l'existence de formes de politisation au sein des espaces qu'ils animent.

In fine, ces trois axes permettent d'aborder la question de la *politisation* sous un angle opérationnel : à quelles conditions les centres sociaux sont-ils susceptibles de devenir des vecteurs de *politisation* des classes populaires, en termes de changements de posture, de regard sur les publics et de rapports aux institutions? Le chapitre conclusif de la thèse fera l'objet de quelques pistes concernant ces questions.

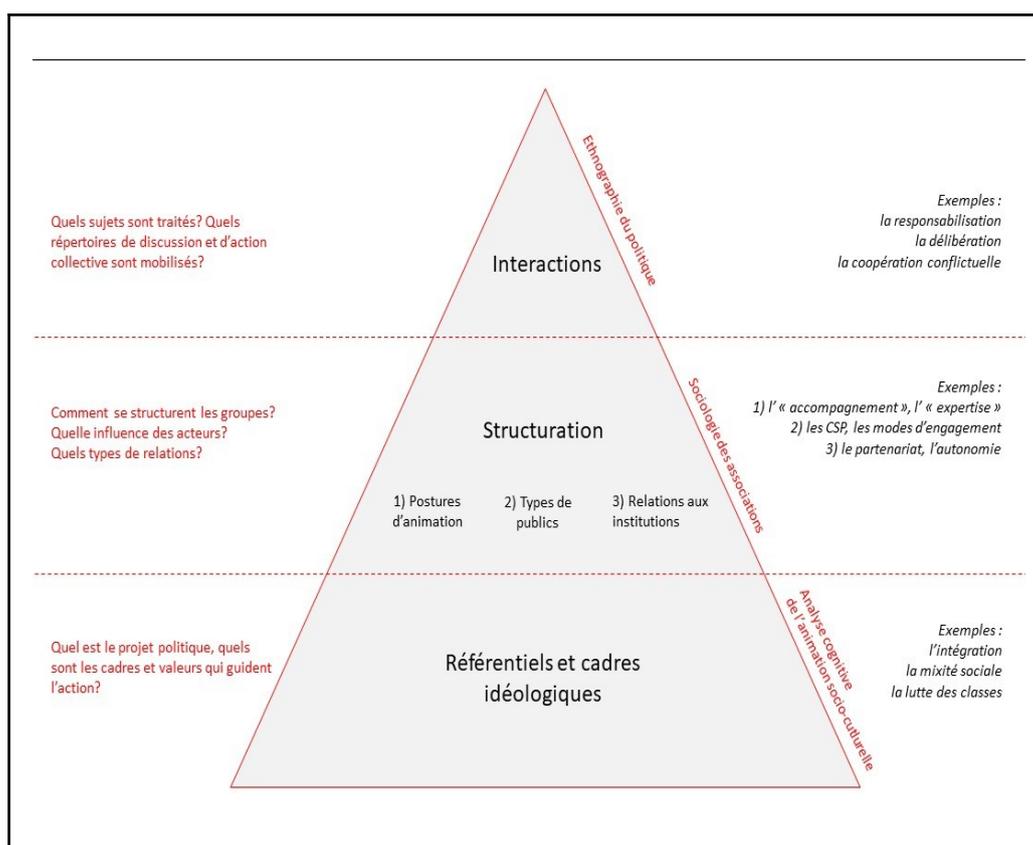


Figure 1 : Représentation des trois axes d'analyse du rapport au politique
Réalisation personnelle¹

1 Sauf mention contraire, toutes les figures, tableaux, et images présentées dans la thèse sont des réalisations personnelles.

Le rapport au politique des centres sociaux : un terrain heuristique

Le terrain d'étude choisi pour cette thèse s'écarte des espaces de l'« ordinaire » ou du « profane », souvent mobilisés pour étudier la politisation (Ogien et Laugier 2011; Weisbein 2017). Par ailleurs, il se démarque de l'étude d'associations de quartier (Hamidi 2010). Nous allons ici nous pencher sur le rapport au politique au sein d'associations fortement professionnalisées où les objectifs de développement de citoyenneté, de la démocratie ou encore du « pouvoir d'agir » sont explicitement posés : les centres sociaux. Il s'agit donc de comprendre la construction du rapport au politique d'espaces ayant été spécifiquement conçus autour d'objectifs de renforcement de la démocratie. On retrouve donc au cœur de notre analyse la question du positionnement de ces acteurs intermédiaires (Hassenteufel 2011, p. 213-242) qui se donnent aujourd'hui pour but de « développer le pouvoir d'agir » des habitants.

Des associations de quartiers populaires

Les quartiers dans lesquels nous menons notre enquête sont en géographie prioritaire, et le financement de l'expérimentation nationale vient de la Politique de la Ville, *via* le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Plus généralement, si l'on retrouve également des centres sociaux en territoires ruraux, l'histoire de ce réseau est intimement liée à celle des quartiers populaires (Durand 2006). Plus spécifiquement depuis les années 1960, ils sont partie prenante de l'émergence de l'animation socioculturelle dans les grands ensembles. S'ils affirment une autonomie politique, ils reprennent dans les grandes lignes les approches dominantes de la question sociale (Castel 1995), qui cadrent les politiques territorialisées du social (Ion 2005) et plus précisément la politique de la Ville (Bachmann et Le Guennec 2002; Jaillet 2004; Tissot 2007; Epstein 2011; Busquet, Herouard et Saint-Macary (eds.) 2016). Dans le même temps, ces quartiers sont également le théâtre de tentatives de mobilisations collectives originales, portées notamment par le milieu associatif (Bacqué 2005a; Hamidi 2010; Trenta 2015; Chevallier 2020).

Entre référentiels dominants de la question sociale et mobilisations locales, la question du rapport au politique est donc intimement liée à celle du rapport qu'entretiennent les centres sociaux au populaire. Ce contexte géographique est donc structurant des rapports au politique de ces acteurs.

Les centres sociaux : un cas limite

Les centres sociaux incarnent cette tension entre intervention sociale et mobilisations collectives. En ce sens, ils nous semblent constituer un cas limite (Howard Saul Auteur Becker 2002; Hamidi 2012) particulièrement intéressant. Ils se situent à la frontière entre des acteurs que l'on prend l'habitude d'opposer, les associations de quartier, les pouvoirs publics et les mouvements sociaux. Les centres sociaux entretiennent un rapport ambigu au politique : ils sont à la fois des gestionnaires du social et des espaces de mobilisation des habitants. Cette tension se retrouve au sein de l'animation socioculturelle en général : « *Le politique peut concerner des animateurs socioculturels, notamment par deux aspects qui les préoccupent généralement dans leurs pratiques professionnelles : une façon de gouverner et une visée d'émancipation.* » (Richelle, Ziegelmeyer et Rubi (eds.) 2017, p. 14). Le parti pris de l'enquête est de sortir à la fois d'une lecture nécessairement militante – souvent mobilisée vis-à-vis de l'éducation populaire – comme d'une lecture bureaucratique de ces équipements (Camus et Lebon 2017).

Historiquement, les scènes du patronage et celles de la contestation ne sont pas strictement disjointes : en ce sens, l'éducation populaire, qui est une des matrices des centres sociaux, est un terrain particulièrement intéressant où s'articulent des formes de contrôle social et d'organisation du mouvement ouvrier.

Au sein des associations d'animation socioculturelle, les espaces dédiés à la participation des habitants ne sont donc pas nécessairement politisés. Ils peuvent même avoir tendance à éviter le politique, tout particulièrement dans les configurations actuelles, gestionnaires, du secteur. La politisation a, dans l'histoire, eu lieu dans des espaces plutôt protégés des dominants (Polletta 2002; Thompson 2002; Fraser 2004). Dans les espaces plus institutionnels, comme les dispositifs participatifs ou les équipements d'animation socioculturelle, la politisation s'observe parfois non pas dans les échanges eux-mêmes mais dans certaines formes de résistance, qualifiées d'infra-politiques (Scott 2006; Carrel 2013).

Les espaces de politisation ne sont pas nécessairement au sein des centres sociaux qui peuvent parfois être repérés comme des institutions à l'échelle du quartier. L'étude des tables de quartier permet ainsi de voir de quelle manière les centres sociaux accompagnent ou empêchent des processus de politisation.

L'*empowerment*, une politisation ?

Le contexte historique d'un projet fédéral tourné vers le « pouvoir d'agir » et sa matérialisation à travers une dynamique expérimentale ouverte de tables de quartier viennent s'ajouter à ce flou. Cela permet de remettre en question l'opposition simpliste entre institution et mouvement social (Neveu 2011a).

Ce questionnement du rapport au politique des centres sociaux est renouvelé avec la manière dont ils mobilisent la notion de pouvoir d'agir. L'étude des relations entre associations et pouvoirs publics est nécessaire : cette notion renvoie, dans certaines perspectives néolibérales, à des transferts de responsabilité entre Etat et société civile : elles accompagnent des remises en cause de la politique du *Welfare*. Les formes que peuvent prendre des activités de développement du pouvoir d'agir dépendent fortement de ces relations. Les approches d'*empowerment* « demandent à être historiquement situées en fonction de la nature des relations entre Etat et société civile » (Jouve 2006, p. 8).

Mobilisée par les centres sociaux, cette notion participe-t-elle d'une radicalisation des centres, qui se matérialiserait par une ouverture à la politisation de ses espaces, où est ce que l'*empowerment* est l'avatar contemporain d'un contrôle social d'un genre nouveau, articulé à l'impératif d'« activation » (Hamzaoui 2005) ? Ces réflexions nous amènent à explorer la façon dont la FCSF articule son projet fédéral avec la réalité d'un réseau institutionnalisé, fortement financé par les pouvoirs publics et orienté vers la prestation d'activités et de services. Ainsi, cette thèse croise deux axes de recherche : la notion d'*empowerment* et ces modèles d'un côté, les pratiques contemporaines de l'animation socioculturelle de l'autre.

Une ethnographie multi-sites aux données asymétriques

Pour aborder le rapport au politique des centres sociaux, l'enquête s'appuie sur plusieurs types de terrains conduits dans un contexte de thèse en CIFRE¹. Celle-ci donne un accès particulier au terrain : en tant que salarié-doctorant, je suis au quotidien immergé, à la FCSF ou au contact des tables de quartier. Dans le même temps, cette position de salarié-doctorant chargé de la coordination de l'expérimentation conditionne le type de matériau et les moyens d'y accéder – nous y reviendrons. Cette thèse profite de cette situation d'enquête singulière : elle s'appuie sur des terrains multiples, entre la FCSF et les associations locales, et se retrouve dans la définition que fait George E. Marcus de l'ethnographie multi-située. Celle-ci se donne pour objectif de « suivre la chose » (Marcus 1995), ici les évolutions du rapport au politique au sein des centres sociaux autour de la notion de « pouvoir d'agir ». Ma position me permet d'observer sa circulation, la construction des discours qui la mobilisent, les pratiques qui s'en réclament.

Cette approche multi-située se situe à deux échelles. Un niveau national permet de comprendre le contexte de la mise en place du projet fédéral et de l'expérimentation des tables de quartier. Un niveau local permet d'observer la mise en place concrète de ces espaces citoyens.

Les centres sociaux face au pouvoir d'agir : une approche nationale

L'échelle nationale recouvre deux types de terrains : la FCSF et le projet fédéral d'un côté, la création et la coordination nationale de l'expérimentation des tables de quartier de l'autre.

1 La « CIFRE » est une « convention industrielle de formation et de recherche en entreprise. Nous développerons les principes de ce financement de thèse en fin d'introduction.

La création et la mise en place du projet fédéral sur le pouvoir d'agir

Cette approche nationale se nourrit en premier lieu d'une lecture historique du rapport au politique des centres sociaux, qui permet de comprendre la situation du réseau au tournant du XXI^e siècle (Bresson 2002; Dessertine et al. (eds.) 2004; Durand 2006; Eloy 2015). Elle s'appuie également sur une enquête portant sur le contexte d'émergence, en France, de la notion de pouvoir d'agir au tournant des années 2010. Celle-ci est nourrie par des terrains réalisées en amont de la thèse¹ et sur d'autres travaux de recherche sur cet enjeu (Carrel 2013; Bacqué et Biewener 2013; Kirszbaum 2013; Jouffray 2014; Bernardet et Thalineau 2018). Cet état de l'art est doublé d'une exploration du discours produit dans un certain nombre de textes, de revues, et de sites internet par ceux qui, nationalement, s'emparent de cette notion pour penser et agir autour des enjeux de participation et de mobilisation dans les quartiers populaires².

L'étude se centre ensuite sur la construction du projet fédéral. Elle s'appuie sur un ensemble de textes produits par les protagonistes, et sur dix entretiens menés auprès des acteurs de réseau pour revenir sur l'histoire de la FCSF et sur les étapes d'élaboration du projet fédéral. Ce matériau permet de retracer l'histoire de ce projet fédéral, les raisons de la mobilisation de la notion de « pouvoir d'agir » et quelques unes des tensions du discours sur cette notion dans son rapport au politique.

Elle se double d'un travail de terrain autour de la mise en pratique de ce projet fédéral : l'analyse porte alors sur des événements qui se déroulent entre 2014 et 2017 et qui font l'objet d'une ethnographie, comme des séminaires nationaux du réseau, des assemblées générales, ou encore des temps de formation. Ma présence quotidienne à la FCSF me permet également de disposer d'un nombre conséquent de notes de terrain concernant des discussions lors de réunions d'équipes ou d'autres moments plus informels. L'enquête s'appuie également sur la lecture des documents produits par la FCSF et ses partenaires autour d'axes plus

1 Mon mémoire de recherche de 2014, intitulé « *Le Community Organizing en France, une démarche émancipatrice ?* » et encadré par Marie-Hélène Bacqué, comprend ainsi une partie entière sur le contexte de « renforcement du pouvoir d'agir » en France.

2 D'autres acteurs mobilisent cette notion. On peut citer notamment les acteurs du travail social, qui renouvellent leurs postures et méthodes autour du pouvoir d'agir, avec notamment l'association ANDADPA (association nationale de l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir individuel et collectif), dont on parlera en contre-point dans cette thèse. Le milieu du management et de l'entreprise sollicite également les notions de pouvoir d'agir et/ou d'*empowerment*, : nous n'y reviendrons pas spécifiquement.

spécifiquement étudiés, comme les formations au pouvoir d'agir ou encore la réflexion nationale sur le modèle économique des centres.

L'élaboration de l'expérimentation nationale des tables de quartier

Le deuxième terrain mobilisé à l'échelle nationale est celui de la création de l'expérimentation nationale des tables de quartier. Cette expérimentation est réalisée par la FCSF, financée par l'État à travers la Politique de la Ville et co-portée par une coordination associative, la coordination Pas Sans Nous. L'enquête sur l'histoire de ce projet repose sur huit entretiens menés auprès des acteurs concernés : des élus et des professionnels de la politique de la ville au niveau national, des membres de la coordination Pas Sans Nous et de la FCSF. Elle s'appuie également sur l'analyse de deux documents de la FCSF, le « Kit » des tables de quartier et une évaluation des associations candidates à la mise en place de ce projet. Cette enquête nous permet de comprendre la manière dont chaque protagoniste a négocié à partir de ses propres velléités politiques. Le rapport au politique de l'expérimentation est la résultante de ces négociations.

Observer les tensions entre discours et pratiques : une approche localisée autour des tables de quartier

L'échelle du quartier est celle de la mise en place concrète de l'expérimentation. Nous l'aborderons principalement à l'aune des pratiques des associations qui en sont à l'initiative. L'enquête porte sur des entretiens avec les professionnels et les bénévoles, afin de comprendre leur positionnement et les références qu'ils mobilisent, ainsi que leur implication dans leur mise en place et leur animation. Elle comporte également une observation participante de divers temps de rencontre, de mobilisation ou encore d'action collective des tables de quartier, qui sont l'occasion d'observer le rapport au politique à travers les interactions au sein de ces espaces. Pour cela, l'enquête se déroule sur trois ensembles de terrains séparés en fonction de la nature de l'investigation menée.

Un terrain autour des temps nationaux nourri par ma position de coordinateur

Un premier ensemble est constitué de la totalité des douze tables de quartier de l'expérimentation, entre 2014 et 2017, autrement dit une vingtaine de tables de quartier en France à partir des matériaux récoltés nationalement. Elle s'appuie sur la participation observante (Soulé 2007) des interactions et des débats lors des séminaires nationaux et des formations à destination des tables de quartier depuis son lancement, soit sept rencontres de deux à quatre jours chacune et deux formations de trois jours réunissant les acteurs mobilisés localement ; sur des compte-rendus et de notes de travail de ces rencontres mais aussi de déplacements sur le terrain, réalisés par l'équipe de coordination de la FCSF durant toute la durée de l'expérimentation ; sur la lecture des productions réalisées par les associations à l'initiative de la démarche pour présenter leur table de quartier, et communiquer ; sur la réalisation collective – rédigée *in fine* par l'auteur de ces lignes – d'une évaluation, qui, durant toute l'année 2017, mobilise une dizaine de tables de quartier autour d'enjeux tels que : la démocratie interne, la quantité et la qualité des actions menées, le « développement du pouvoir d'agir », la reconnaissance de la table de quartier sur le territoire. De ce premier ensemble, il est possible de tracer les points communs, mais également quelques différences, entre les tables de quartier expérimentales entre 2014 et 2017. Il permet également d'analyser le rapport au politique spécifique de l'équipe de coordination, construit au cours de l'expérimentation, au croisement entre les logiques de la FCSF et celles de la coordination Pas Sans Nous.

Deux degrés d'intensité de l'enquête sur les terrains locaux

Le deuxième ensemble concerne les tables de quartier avec lesquelles j'ai pu réaliser une enquête *in situ*. Avec une intensité et une mobilisation différente, je réalise entre 2014 et 2017 un ou plusieurs déplacements sur six tables de quartier. Ceux-ci me permettent à la fois d'assister à des événements organisés, de rencontre ou de mobilisation autour de la table de quartier et de m'entretenir avec les porteurs du projet. Si l'on ne peut à proprement parler d'une démarche ethnographique tant le temps passé sur le terrain est à chaque fois relativement court, cet ensemble d'observations permet de rendre compte de certaines tensions entre discours et pratiques, qui se matérialisent dans les interactions entre les acteurs.

Nous distinguons alors des dynamiques locales très différentes les unes des autres, dont la diversité est parfois nuancée lors des rencontres nationales.

Enfin, le dernier ensemble concerne les trois tables de quartier sur lesquelles je réalise, à partir de 2014 et jusqu'en 2018, un travail d'observation et d'entretiens plus systématique. Ces tables de quartier sont toutes trois portées par des centres sociaux, qui ont la particularité d'être très impliqués dans la dynamique nationale et très actifs localement. Elles sont toutes trois différentes, notamment dans les objectifs politiques que leur attribuent les acteurs qui les mettent en place. Elles offrent ainsi des pistes de réflexion sur les diverses manières dont le réseau des centres sociaux s'approprie la question du « pouvoir d'agir ». Les tensions entre les discours et les pratiques et les interactions observées répondent directement aux enjeux posés par la thèse autour de la notion de politisation. La démarche d'enquête se base ici sur une série d'entretiens (entre six et huit par table) avec les acteurs à l'initiative, les participants mobilisés, et quelques acteurs institutionnels, sur de l'observation participante d'une dizaine de rencontres de tables de quartier et de divers temps de mobilisation sur le quartier, et sur une connaissance du contexte de chaque quartier issu de l'analyse de matériaux produits par la ville, mais aussi par le centre social.

Articulés, ces trois niveaux d'analyse nous permettront de dresser une typologie des tables de quartier dans leur rapport au politique qui prendra en considération les caractéristiques des structures locales à l'initiative de ces dynamiques, les projets politiques poursuivis en leur nom, le type de participants et d'animateurs et enfin les interactions à l'œuvre.

<i>Les chiffres de l'enquête</i>		
Entretiens	<i>FCSF et son projet fédéral</i>	10
	<i>Expérimentation nationale des Tables de Quartier : mise en place et coordination</i>	8
	<i>Terrain #1 Marseille, quartier Saint Gabriel</i>	8
	<i>Terrain #2 Amiens, quartier Etouvie</i>	6
	<i>Terrain #3 Mulhouse, Franklin-Fridolin</i>	8
	<i>Autres Tables de Quartier</i>	6
	TOTAL	46
Observations (carnets de terrain)	<i>Prises de notes dans mes activités quotidiennes à la FCSF ; événements du réseau ; temps de coordination de l'expérimentation nationale ; rencontres nationales et formations à destination des participant ; observation au local de temps de mobilisation, de rencontres et d'actions collectives</i>	15*
Sources documentaires	<i>Documents sur l'histoire de les centres sociaux produits par la FCSF</i>	20
	<i>Documents liés au projet fédéral : comptes rendus, rapports d'activités, notes internes</i>	30
	<i>Documents liés à l'expérimentation nationale : comptes rendus, guides, évaluation, notes internes</i>	30
	<i>Documents liés aux tables de quartier : projets sociaux et rapports d'activité des structures, articles de presse, notes internes</i>	15

Tableau 1 : les chiffres de l'enquête

* : les formats des 15 carnets diffèrent en taille et nombre de pages. Ils font, en moyenne, 96 pages en format A4

La question de l'anonymisation

La restitution du matériau de terrain passe par le filtre d'une anonymisation. Nous avons fait le choix de conserver le nom et le prénom des représentants nationaux de structures et d'institutions : des élus, des directeurs et présidents d'associations nationales. Les noms des villes, des quartiers et des structures ont également été conservés : ils donnent des clefs de compréhension importante des phénomènes à l'œuvre. Seuls les noms des salariés nationaux de la FCSF – hors délégué général – et des acteurs locaux de l'expérimentation ont été anonymisés. Nous avons conservé le genre des personnes citées.

Posture de recherche : enquêter en tant que salarié-doctorant en CIFRE

Le processus qui a mené à la construction de mon doctorat et les conditions de celui-ci influencent fortement la méthode d'enquête et le rapport au terrain. Cette thèse a en effet été réalisée dans un contexte particulier : une convention de recherche en CIFRE entre un doctorant, un laboratoire et un employeur, ici la Fédération des Centres Sociaux de France.

Retour sur le parcours menant à l'élaboration du sujet de recherche

Avant d'aborder le contexte dans lequel s'est déroulé cette enquête, nous pouvons revenir sur le parcours qui m'a amené à travailler sur ce sujet en particulier. Après une licence de géographie, obtenue en 2012, j'étudie pendant deux ans à l'Institut d'Urbanisme de Paris, à Créteil¹. Dans le cadre d'un master en urbanisme et aménagement, je m'intéresse rapidement aux enjeux de participation, dans une perspective critique. La lecture d'auteurs comme Jacques Rancière influence considérablement mon regard sur les pratiques que j'observe mais également mes engagements militants. Je réalise dans ce cadre deux mémoires : celui de master 1 porte sur l'« émancipation de l'habitant dans le cadre de la démocratie participative », et celui de master 2 propose une « mise en perspective politique de la démocratie participative ». Face à des terrains souvent dépourvus de quelque ambition démocratique, à l'image des conseils de quartier ou de certaines concertations sur des projets urbains, j'observe que les participants sont forcés de s'engager *en tant que* riverains, qu'usagers, ou dans des perspectives de débats rationnels et consensuels qui empêchent l'irruption du *tort*, de la *mésentente* (Rancière 1995), autrement dit tout moment réellement démocratique – je trouverai plus tard avec la notion de *politisation* un corpus théorique me permettant de mettre des mots sur ces analyses.

1 Institut depuis fusionné avec l'Institut Français d'Urbanisme pour fonder l'École d'Urbanisme de Paris, à Marne-la-Vallée.

Afin de dépasser ce constat d'échec, j'imagine certaines conditions nécessaires pour dépasser ces dispositifs dépolitisés : l'implication du monde associatif, qui a prouvé sa capacité à créer des controverses, pour sortir de cette relation directe et exclusive entre la figure de l'élu et celle de l'habitant ; la négociation des cadres mêmes des dispositifs, de ce qu'il est permis de débattre ou non, cadres qui constituent dans la quasi-totalité du temps un empêchement du fait de toute portée démocratique ; la revalorisation du conflit comme vertu démocratique, dans la lignée de ce qu'a pu écrire Loic Blondiaux à ce sujet¹; l'intégration de celles et ceux qui s'expriment peu, ou jamais, qui force à sortir de discussions entre habitués, ce qui provoque d'autres formes de débats, d'autres vocabulaires et d'autres postures. J'en viens, en conclusion, à poser la question du positionnement des « artisans de la participation » (Carrel 2013), motivés par un idéal démocratique mais confrontés à de faibles marges de manœuvre.

De ces expériences de master je conclus trois éléments : je ne souhaite pas travailler pour des dispositifs institutionnels de participation ; je souhaite néanmoins évoluer dans ce milieu professionnel qui cherche à susciter de la participation politique, d'autant plus que je commence à élargir mon champ de vision à l'éducation populaire, aux associations de quartier, aux mouvements sociaux ; enfin, je souhaite continuer, au moins en partie, à porter un regard réflexif sur ces réalités. C'est dans ce cadre qu'à l'été 2013, je contacte la sociologue Marie-Hélène Bacqué. Je lui explique que je souhaite faire une thèse, mais que le monde de la recherche en sciences sociales m'est totalement inconnu. Avec elle, pendant un an, je vais construire un projet de recherche pour un doctorat, autour de ce questionnement : quelle participation est produite par ces acteurs qui ne sont ni vraiment institutionnels, ni tout à fait autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics ? Durant cette année, je vais m'intéresser aux acteurs qui, en France, importent des dynamiques de *community organizing*, dans la lignée des expériences américaines initiées par Saul Alinsky. Ils vont faire l'objet d'un nouveau mémoire, dans lequel je vais élargir ma réflexion à un ensemble d'acteurs qui, autour de 2010, commencent à parler d'*empowerment* et de pouvoir d'agir en France. C'est durant cette période que j'entends parler de la mise en place d'une expérimentation de mobilisation des habitants et des associations à l'échelle du quartier : les tables de quartier. C'est la première fois que je croise le monde des centres sociaux. Je vais suivre ce projet dès ses débuts, car ce

1 « Il est possible de formuler l'hypothèse selon laquelle ces dispositifs n'ont de chance d'exister politiquement que s'il existe un conflit préalable ou que s'ils parviennent à susciter par eux-mêmes de la conflictualisation » (Blondiaux 2008)

type d'espace m'apparaît comme particulièrement propice tant il rentre dans cet entre-deux institutionnel qu'il me semble intéressant d'analyser. Pendant que je commence à observer les premiers temps de l'expérimentation, nous organisons, avec Marie-Hélène Bacqué et le délégué général de la FCSF, François Vercoutère, une rencontre. La sociologue propose l'idée d'un partenariat dans le cadre d'une convention de recherche qui verrait la FCSF me recruter pour effectuer mon travail de thèse. Entre temps, nous entrons en contact avec l'anthropologue Catherine Neveu, qui travaille sur la notion de citoyenneté et sur les centres sociaux et lui proposons de co-diriger cette thèse, ce qu'elle accepte.

Les conditions d'une thèse en CIFRE

Je ne suis pas le premier doctorant dirigé par Marie-Hélène Bacqué à effectuer une thèse dans ce type de partenariat, qui est engagé dans le cadre d'une convention CIFRE. Jeanne Demoulin, qui a travaillé sur la participation chez les bailleurs sociaux en étant employée par un bailleur HLM, et Silvère Tribout, qui a enquêté sur la perception du développement durable en architecture en travaillant dans une agence d'architecture, m'ont précédé. Leurs travaux et la réflexivité sur leur posture m'ont particulièrement aidé, que ce soit dans le cadre de séminaires de doctorants organisés avec le laboratoire Mosaïques, ou dans leurs écrits à ce sujet (Demoulin 2014; Demoulin et Tribout 2014).

Implication et normativité : un enjeu générique de la recherche en sciences humaines

La CIFRE constitue une modalité particulière de financement du doctorat : c'est un partenariat entre un doctorant, un laboratoire de recherche et un employeur extérieur (entreprise privée, association, ou collectivité), encadré par l'Agence Nationale pour la Recherche et la Technologie (ANRT). Concrètement, cette agence finance une partie du salaire de l'employé-doctorant à travers une subvention octroyée à la structure d'accueil. En contrepartie, celle-ci s'engage à confier une mission de recherche au salarié. Cette convention a deux avantages : elle permet de trouver de nouvelles modalités de financement de la recherche dans un contexte de coupes budgétaires ; elle permet également au doctorant de

s'immerger dans l'organisation, ce qui, dans le contexte de recherches en sciences sociales, est une modalité intéressante de construction du rapport au terrain.

Ces caractéristiques générales de la convention CIFRE donnent, dans les faits, des conditions de recherche très diversifiées. Beaucoup de choses se jouent dans la négociation entre le laboratoire, l'organisation et le doctorant. Selon les cas, les résultats des travaux de recherche peuvent être soumis à la validation de l'organisation, voire conservés en interne. Ce n'est mon cas : je suis libre de mes travaux de recherche, du choix de mon sujet. Cela n'empêche pas les discussions et les débats autour de mes hypothèses, de mes enquêtes et de mes résultats. Ces échanges constituent d'ailleurs eux-mêmes un matériau d'enquête extrêmement riche.

Un autre aspect de ce type de financement est que bien souvent, et particulièrement dans le cadre de thèses en sciences humaines et sociales, le salarié-doctorant est amené à développer un travail mixte entre son activité de recherche et des missions confiées par l'organisation, qui ne correspondent pas *stricto sensu* à son travail d'enquête (Morillon 2008). Dans mon cas, mon emploi est divisé en deux temps de travail égaux : un mi-temps de recherche, et un mi-temps constitué d'autres activités professionnelles. Au cœur de ces activités, je suis embauché avant tout pour encadrer et développer l'expérimentation des tables de quartier au niveau national. Ainsi, ma thèse analyse une dynamique dont je suis, jusqu'à la fin de l'année 2017 – date de la fin de la convention – le principal référent au niveau national.

Une telle implication du chercheur sur son terrain suscite logiquement des interrogations. Mes missions professionnelles consistent en l'organisation des rencontres nationales entre les acteurs de l'expérimentation, la préparation et l'animation de formation à destination des participants, l'accompagnement individualisé des tables de quartier, et la communication sur la démarche. Cependant, lorsque je prends mon poste, le projet est déjà réfléchi et mis en place par la FCSF ; d'autre part, les missions que j'effectue sont discutées et validées avec des collègues de la FCSF, en particulier avec Marie, déléguée nationale, qui est ma référente au sein de l'organisation, et François Vercoutère, le délégué général ; enfin, comme nous le verrons plus tard, l'influence de l'échelon national sur les tables de quartier est faible par rapport aux configurations locales.

Néanmoins, elle est réelle. Ainsi, mon parcours de thèse aura été parsemé de réflexions liées à mon rapport au terrain, sur deux points en particulier : mon impact sur mon objet

d'étude, et mon positionnement normatif, par rapport à celui-ci. Si nous reviendrons sur la question du positionnement, qui est peut-être spécifique au statut de salarié-doctorant en CIFRE, la question de l'impact du chercheur est centrale dans la configuration de ma thèse. A quel point est-ce que j'influence, de par mon activité professionnelle, mais aussi de par mon enquête, les tables de quartier ? Néanmoins, cette question des biais produits par la présence du chercheur sur son terrain est valable pour tout type d'enquête, qu'elle comprenne une forte part d'ethnographie et d'observation participante, qu'elle se construise à partir d'outils comme l'entretien, voire qu'elle se fasse dans des salles de laboratoire (Stengers 1997) .

Plutôt que de chercher à n'avoir aucun impact sur mon objet d'étude, la question est plutôt de comprendre l'étendue de cette influence, ce que j'essaie de faire en multipliant les moments d'évaluation de mon travail, à la fois avec la FCSF et dans le cadre de réflexions collectives du séminaire de doctorants du laboratoire Mosaïques-LAVUE. Les conclusions de ces échanges me permettent aujourd'hui d'évoquer mon influence par un « je » qui reviendra à quelques reprises dans le cours de cette thèse, notamment lorsqu'il s'agira d'évoquer les rencontres nationales ainsi que les relations entre les deux acteurs nationaux de l'expérimentation que sont la FCSF et la coordination Pas Sans Nous. Il est néanmoins nécessaire, pour mieux comprendre ce positionnement, de rappeler les spécificités de la convention CIFRE dans ma relation à la FCSF.

Quelques spécificités de la posture de « salarié-doctorant » en CIFRE

Si la question de l'impact du chercheur sur son objet peut être posée vis-à-vis de toute démarche scientifique, la convention CIFRE produit des relations particulières entre le salarié-doctorant et l'organisation.

Tout d'abord, je ne suis pas dans le cas de ces thèses où l'organisation tend à sur-investir l'employé de missions qui l'écartent de son enquête, et qui l'empêchent d'avoir le temps de la réaliser (Morillon 2008). Dans mon cas, l'articulation d'un mi-temps de recherche et d'un mi-temps professionnel est assez strictement suivie par l'organisation qui me salarie. Elle correspond à peu près à la réalité de mon financement. Pendant les trois années de mon

contrat, je suis rémunéré environ 24000€ bruts annuels. Or, mon employeur reçoit une subvention publique annuelle de 14000€ de la part de l'ANRT, qui gère les conventions CIFRE. Cette subvention vient d'une certaine manière confirmer la part d'investissement de mon employeur sur le poste que j'occupe, autrement dit un poste de chargé de mission à mi-temps. Cette division du temps de travail est également physique : je dispose de deux lieux de travail distincts : le laboratoire Mosaïques Lavue, à Nanterre, et la FCSF. Je passe autant de temps dans chacun des deux lieux, pour matérialiser la séparation entre mes deux missions. J'organise mon temps de travail de manière très diverse au cours de ma thèse, en fonction des événements académiques ou professionnels à venir, ou de ma volonté d'avancer sur certaines missions. Je peux ainsi parfois diviser ma semaine en temps professionnels et de recherche, et, à d'autres moments, consacrer un mois entier à avancer sur ma thèse, avant de ré-équilibrer, par exemple. Plus généralement, je divise mon contrat sur les trois années, avec un investissement plus fort sur mes missions professionnelles en début de contrat, et un investissement quasi-exclusif sur ma thèse en fin de contrat, c'est à dire en fin 2017, pour me laisser le temps de finir mon enquête de terrain. Quand bien même il y a, de mon côté, une porosité certaine entre ces deux ensembles de missions, cette configuration crée un cadre susceptible de m'assurer de disposer d'une liberté de manœuvre, et de temps, pour ma recherche. Cette liberté est favorisée par le fait que ma référente dans l'organisation, Marie, a elle-même entamé une thèse quelques années auparavant, qu'elle n'a pas terminée. Durant nos discussions, elle me fait parfois part de regrets de ne pas avoir terminé son doctorat, et ainsi me pousse à ne pas sur-investir mes missions professionnelles et sous-investir mes missions de recherche. Enfin, le délégué général de la FCSF, François Vercoutère, estime intéressant, quelques années après le lancement du projet fédéral des centres sociaux, de disposer d'un doctorant en capacité de proposer une réflexion critique vis-à-vis de celui-ci. Il attache par ailleurs beaucoup d'importance à l'expérimentation des tables de quartier qui, contrairement à d'autres projets portés par la FCSF, est issue d'une volonté personnelle – nous y reviendrons. C'est justement le caractère expérimental, la capacité de tester et d'opérer un retour réflexif, qui l'intéresse, ce qui justifie la présence d'un salarié-doctorant au sein de l'équipe. D'une certaine manière, il attend plus de ma réflexivité dans le cadre de mes missions professionnelles qu'il n'attache d'importance à la thèse en elle-même. Pour toutes ces raisons, une grande liberté m'est laissée dans la réalisation de mon travail d'enquête, et un

souci permanent est apporté au fait que j'équilibre mon temps de travail entre recherche et missions professionnelles.

Dans le cadre de mes missions professionnelles, je suis amené, comme dans la plupart des doctorants en CIFRE en sciences sociales, à produire des connaissances pratiques, mobilisables (Demoulin et Tribout 2014) : émettre des avis sur une offre de formation, participer à l'évaluation d'un projet, contribuer à l'organisation d'un séminaire professionnel en proposant des enjeux, des questions à soulever, discuter avec les responsables de l'organisation sur des questions de prospective ou de stratégie. Pour reprendre Christine Chemin et Emmanuel Thimonier, cités par Jeanne Demoulin dans la présentation de sa posture de doctorante en thèse, ce type de profil séduit les organisations, qui « *voient en ces chercheurs des collaborateurs capables d'apporter des solutions originales à des problématiques souvent complexes* » (Demoulin 2014). Dans mon cas, si je participe effectivement à ce type de contributions, il s'agit plutôt d'une opportunité que d'un objectif *a priori*. Les équipes salariées, et en premier lieu le délégué général, profitent de ma présence pour me solliciter sur différents enjeux du réseau, autour du projet fédéral de la FCSF¹ : je participe à des temps de discussion sur certains projets portés par la fédération, contribue à la programmation de plusieurs séminaires nationaux, assiste et donne mon avis lors de réunions de réflexions stratégiques. Cependant, je suis avant tout recruté pour travailler sur l'expérimentation des tables de quartier, dans l'espoir que ce travail contribue à une réflexion plus générale sur le projet fédéral des centres sociaux.

Ainsi, je dispose d'un statut un peu particulier au sein de l'équipe nationale : outre ma position de salarié-chercheur, je suis par ailleurs le seul chargé de mission recruté pour travailler exclusivement sur un projet. Je suis donc à la fois intégré à l'équipe, et repéré comme étant un peu à part. En témoigne ma position dans les bureaux de la FCSF, où je suis, au cours de mes trois années, amené à souvent travailler seul dans un bureau, alors que les autres salariés travaillent plus souvent dans des bureaux collectifs. Néanmoins, je suis bien intégré à l'équipe : nous déjeunons tous ensemble, et je participe aux différents événements prévus par et pour les salariés. Tous ces détails de positionnements me permettent de trouver ma place dans l'équipe, dans un rôle flou – et accepté comme tel : je suis à la fois un salarié parmi d'autres de la FCSF, un professionnel missionné spécifiquement sur un projet original

1 Intitulé « La Fabrique des Possibles », ce projet propose un horizon et un agenda pour l'activité de la FCSF et du réseau, de 2014 à 2022. Il s'articule autour de la notion de « développement du pouvoir d'agir » des habitants. Je reviens sur ce projet dans la section (2.b.)

d'expérimentation, et un chercheur embarqué au sein de l'équipe qui effectue une observation quotidienne et diffuse de ce qui s'y passe.

La convention CIFRE a cet avantage important qu'elle offre la possibilité d'observer les coulisses des organisations habituellement difficilement accessibles aux chercheurs ; elle a pour inconvénient de forcer les salariés-doctorants à effectuer des missions qui, d'une part, rendent difficile la prise de notes, et, surtout, peuvent créer, sur le temps long de la thèse, un flou entre recherche et consultance.

Au bord de la consultance : quelle scientificité d'une thèse en CIFRE ?

Cette division du travail entre missions professionnelles et missions de recherche paraît, dans un premier temps, assez idyllique. Elle pose néanmoins de nombreux problèmes propres à l'enquête et à la posture du chercheur, que l'on peut résumer dans l'interrogation suivante : suis-je un chargé de mission réflexif ou un chercheur embarqué ? De manière parfois explicite mais le plus souvent irréfléchie, cette tension est présente durant toute la durée de ma thèse. Pendant longtemps, j'essaie de mener les deux positionnements en parallèle : j'interviens dans des séminaires et des colloques où je présente l'expérimentation des tables de quartier, et la semaine d'après je peux me retrouver à animer une rencontre nationale avec 70 personnes concernant les enjeux et le développement de ces dernières.

Le positionnement du chercheur n'est jamais neutre. En ce sens, effectuer une thèse en convention CIFRE suppose de se confronter aux débats autour du positivisme en sciences sociales et aux « nouvelles sociologies » qui s'en émancipent (Corcuff 1995). Si, comme le rappellent les auteures de l'ouvrage *Des sociologues sans qualités ?*, « c'est en acceptant de penser ses engagements et non en les laissant dans l'ombre du savant, justement, que l'on peut aussi faire œuvre de science » (Delphine Directeur de la publication Naudier et Simonet 2011, p. 6), alors la thèse en CIFRE a un avantage : la question de l'implication sur le terrain ne peut pas être esquivée, et cette mise en réflexivité de la posture de recherche accompagne le salarié tout au long de son doctorat. C'est aussi son inconvénient, tant le milieu académique dominant en sciences sociales reste parfois attaché à l'idée de la neutralité axiologique et reconnaît difficilement des approches et des modes de recherche qui s'écartent de cet idéal, comme le rappelle l'introduction d'un numéro de la revue *Participations* consacré aux relations entre acteurs et chercheurs : « Cette fameuse "neutralité", exigée du chercheur s'il

veut être reconnu comme savant à part entière, sert encore comme instrument de disqualification et de partage entre les recherches légitimes et celles qui seraient entachées par des intentions par trop "normatives", parce que trop proches de celles des acteurs. »(Blondiaux, Fourniau et Mabi 2016)

Cette situation d'une extrême porosité entre recherche et activité professionnelle a des conséquences dans l'enquête comme dans l'analyse. La difficulté concrète à jongler entre activité professionnelle et activité de recherche aboutit dans mon cas, par exemple, à une relative maigreur de mon carnet de terrain lors des rencontres nationales des tables de quartier dont je suis l'animateur principal ; cet inconvénient est en partie compensé par la quantité de données récoltées lors de ces rencontres auprès des participants, et compilées dans des compte-rendus exhaustifs qui constituent un matériau que je mobilise. Or, du carnet de terrain au compte rendu, cette porosité pose la question de la nature du matériau constitué, et du savoir produit.

L'expérience d'une convention CIFRE pose des problèmes de positionnement du salarié-doctorant vis-à-vis de la recherche elle-même. Elle peut amener le doctorant à adopter une position normative vis-à-vis de son objet de recherche. En effet, rappelons que mes missions professionnelles consistent à développer, valoriser et évaluer l'expérimentation des tables de quartier, et, à travers elle, contribuer à la réflexion sur le projet fédéral des centres sociaux autour du pouvoir d'agir. Autrement dit, à alimenter la fédération sur les objets mêmes de ma thèse. Lorsque ces deux opérations s'effectuent en parallèle, plus ou moins dans les mêmes temporalités, il me semble compliqué de faire la part des choses.

Cela m'est d'autant plus difficile qu'à la tension entre professionnalisme et scientificité s'adjoit la question du militantisme. En effet, je dispose d'un *a priori* positif vis-à-vis des tables de quartier, qui m'apparaissent comme une alternative crédible et intéressante aux dispositifs participatifs institutionnels. C'est une position que je défends à plusieurs reprises, que ce soit dans des séminaires de travail ou de recherche. La prise de conscience de cette réalité ne vient pas d'une volonté de faire « œuvre de science » pour reprendre les termes cités. Elle intervient lors de séminaires de recherche, où je me rends compte que je ne me pose plus certaines questions, au fur et à mesure du formatage dans et par mon activité professionnelle. A l'inverse, je me surprends à adopter les mêmes réflexes que mes collègues, les mêmes espoirs et les mêmes indignations, phénomène bien décrit par Jeanne Demoulin

dans sa thèse (Demoulin 2014). Il me devient impossible de questionner certains cadres qui structurent les modes de pensée des professionnels des centres sociaux. Par ailleurs, je cherche, la plupart du temps, à valoriser l'expérimentation des tables de quartier, d'une part du fait de ma croyance dans le processus, parce que cela fait partie de ma mission, notamment auprès des financeurs. Je deviens consultant, évaluateur, et non plus chercheur.

Le fait de défendre le même type de positions, d'utiliser les mêmes registres discursifs que certains de mes enquêtés m'amène à poser la question de la mise à distance permettant l'exercice de la critique. Mon importante part de subjectivité vis-à-vis de mon terrain fait peser sur ma recherche les dangers d'une approche trop normative mais, surtout, trop peu critique. Je me rends compte, petit à petit, du lien entre possibilité de la critique, conditions de recherche, et scientificité. Je m'appuie, pour avancer dans cette réflexion sur deux entrées : comment prendre de la distance ? Comment re-construire de la critique ? Ainsi, après m'être débarrassé des illusions de la neutralité axiologique, je cherche à comprendre le caractère scientifique de ma recherche.

Deux mécanismes me permettent, à la fin de mon contrat CIFRE en 2017, de reprendre pied vis-à-vis de mon terrain. D'abord, je profite d'un temps conséquent de mise à distance. Mes missions pour la FCSF s'arrêtent en fin 2017, et j'analyse et rédige les parties consacrées aux tables de quartier à partir de 2019. Entre temps, je retrouve une approche critique de mon terrain. A mesure que le temps passe, je m'extrahis des référentiels dans lesquels j'ai été plongé durant trois années et je parviens à mieux les analyser.

Le second mécanisme est celui de l'échange entre pairs. Ce retour réflexif sur mon terrain et sur ma propre posture se construit collectivement. J'applique à moi-même l'idée que ce n'est pas parce qu'il n'existe pas de chercheurs objectifs que la science n'a pas pour but de constituer des « preuves ». Or, celles-ci sont constituées par la communauté scientifique elle-même, qui vient légitimer, ou non, l'enquête menée. *« L'objectivité n'a donc pas trait à une attitude des scientifiques, qui sont aussi passionnés, ambitieux, monomaniaques, que quiconque. Elle traduit les épreuves qu'un "fait" doit subir avant d'être reconnu comme "scientifique", de faire référence pour la communauté qu'il concerne. »* (Stengers 1997). Avec Anne-Marie Devreux, on peut conclure que *« l'objectivité est une intersubjectivité »* (Devreux 2011, p. 77)¹. Et, en sciences humaines, et tout particulièrement dans les approches

1 Notons l'importance des apports de la critique féministe dans la déconstruction de la neutralité axiologique. Les apports de ces épistémologies féministes permettent également de déconstruire certains référentiels à

qualitatives, outre la méthodologie, c'est bien la démonstration d'une certaine réflexivité qui constitue la validité scientifique d'une démarche d'enquête. Or, celle-ci est produite collectivement « *Cette réflexivité ne devrait d'ailleurs pas être principalement comprise sur un mode héroïque et individualisé, mais plus banalement comme un effet coopératif né des "contrôles croisés" générés par les controverses scientifiques* » (Corcuff 2011).

Philippe Corcuff met ici le doigt sur l'importance que vont avoir, pour moi, les moments collectifs de recherche, à la fois pour explorer de nouvelles pistes, et pour confronter mes propres « preuves » à la communauté scientifique, soumises à la rationalité, la logique, l'argumentation, la régulation, de mes pairs. C'est le travail collectif de mise en controverse qui fait science. Ainsi, la prise de conscience des impensés de mon travail de recherche lors de séminaires de recherche fait partie de mon travail de mise en réflexivité, de prise de distance, bref, d'objectivation¹. Or, ce processus d'aller-retour entre hypothèses, réfutations, et réflexivité, demande à la fois un temps de travail conséquent, mais surtout une disponibilité intellectuelle exclusive.

Durant mes trois années de contrat, il m'aura donc été impossible de conjuguer activité professionnelle, enquête de terrain, prise de distance critique et élaboration de ma thèse. Ces différentes missions, on l'a vu, entrent en partie en concurrence, entre capacité de compréhension et d'analyse des phénomènes et engagement professionnel dans la réussite du projet. Seul le temps long m'aura permis d'effectuer ce travail de prise de distance et de confrontation à mes pairs et, au final, de donner à lire la présente thèse.

l'oeuvre chez les acteurs de l'animation, tels que la lecture abstraite de la citoyenneté ou encore la primauté du débat rationnel dans les espaces publics délibératifs (Fraser 1985). Elles nous seront d'une grande utilité dans la déconstruction des postures d'animation des tables de quartier.

1 Ce qui, par ailleurs, pose la question de l'idéal de la thèse comme travail individuel et ascétique. Au-delà de la mise en collectif que constitue l'épreuve de soutenance, avec tout ce qu'elle comporte de pré-rapports, de rapports, et d'examens, n'y a-t-il pas un problème de fond, scientifique, dans l'expérience de thèse telle qu'elle nous est imposée, du moins connue ?

Plan de la thèse

La thèse se déroule en trois temps : l'histoire des centres sociaux, le projet fédéral sur le « pouvoir d'agir » et l'expérimentation des tables de quartier.

La première partie est consacrée à l'histoire des centres sociaux. Avant toute référence aux enjeux contemporains, il semble nécessaire de re-positionner les centres sociaux dans les jeux d'acteurs locaux. Si les centres sociaux ne sont ni un mouvement social, ni une institution du social, que sont-ils ? Répondre à cette question nécessite de revenir sur l'histoire de ce réseau, à la fois fédération d'éducation populaire et mouvement associatif ayant connu une forte institutionnalisation. L'analyse croise les apports des différents ouvrages et articles rédigés sur l'histoire des centres sociaux avec des recherches critiques sur l'histoire du social, de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle. Elle permet de poser certaines bases du rapport au politique des centres sociaux, marqué notamment par une mission de maintien de la paix sociale et une tension constitutive, entre extension de la sphère privée et espace public.

Cette partie se divise en trois chapitres chronologiques. Le premier aborde l'émergence des centres sociaux, au tournant du XXe siècle. Des pionnières, issues de la bourgeoisie catholique, décident de s'installer dans les quartiers ouvriers et créent des « résidences sociales » et des « maisons sociales ». Elles y développent des activités destinées à développer la cellule familiale et les bonnes relations de voisinage. Plus généralement, leur engagement est orienté vers la promotion de la paix sociale, contre un mouvement ouvrier en construction qui fait plutôt référence à la lutte des classes. Le deuxième chapitre évoque l'émergence du secteur de l'animation socioculturelle dans les années 1960 et le mouvement d'institutionnalisation des centres sociaux comme « équipements collectifs » dans les grands ensembles. Ce « *temps des réalisations* » (Durand 2006) fait coïncider développement du réseau, augmentation des budgets des centres et de la FCSF, et pratiques militantes dans les structures sous l'impulsion des nouvelles classes moyennes. C'est à cette période que le réseau structure sa propre définition de son projet politique, autour de l'« animation globale ». Enfin, le troisième chapitre revient sur l'impact de la modernisation de l'action publique sur l'activité des centres sociaux. Ceux-ci se technicisent pour répondre aux exigences de leurs

partenaires dans le cadre d'appels à projets. Ils perdent une partie de leur base militante avec le départ des classes moyennes et la paupérisation des quartiers de grands ensembles. Face à ce double mouvement dépolitisant, ils cherchent à ré-affirmer l'autonomie de leur projet politique et entament, au tournant du XXI^e siècle, un travail de définition d'un horizon commun.

La deuxième partie revient sur l'aboutissement de ce travail : la mise en place du projet fédéral 2014-2022 de la FCSF, dont le *leitmotiv* est le pouvoir d'agir. Le chapitre quatre revient sur l'importation, en France, de la notion *d'empowerment* au tournant des années 2010 et l'émergence d'une nébuleuse du « pouvoir d'agir ». Dans le cinquième, nous aborderons plus spécifiquement les raisons pour lesquelles la fédération s'engage sur le premier projet fédéral de son histoire, ses étapes de construction et son rapport au politique. Celui-ci est assez flou, voire parfois contradictoire, pour permettre à un réseau désormais extrêmement diversifié de pouvoir s'en emparer sans que cela ne remette en question les postures héritées. C'est pourquoi nous revenons dans le sixième chapitre sur les tensions qui existent entre l'application de certaines logiques liées au « pouvoir d'agir » et les référentiels traditionnels des centres sociaux. Ces tensions seront analysées à l'aune de nos trois axes de travail : les postures d'animation, les types de public mobilisés et le rapport aux institutions. Ce croisement entre *empowerment* anglo-saxon et postures héritées d'un réseau centenaire produit la spécificité des centres sociaux dans leur rapport au pouvoir d'agir.

La dernière partie est consacrée à la mise en place des tables de quartier qui se déroule de 2014 à 2017. A travers elle, la FCSF expérimente des pratiques de « développement du pouvoir d'agir ». Cette dynamique nationale est financée par la politique de la ville et co-portée par la coordination associative « Pas Sans Nous ». Le chapitre 7 revient sur les négociations entre ces acteurs qui aboutissent sur un objet original, à la frontière entre dispositif d'action sociale et dynamique de mobilisation habitante. Le huitième chapitre aborde la diversité des structures en charge de la mise en place locale de ces expérimentations, tandis que le neuvième propose une monographie de trois tables de quartier, à Marseille, Mulhouse et Amiens. Enfin, le dernier chapitre revient sur une analyse plus générale des tables de quartier expérimentales, sur les types de sujets qui y sont traités, et surtout sur les types d'actions collectives mises en place, qui définissent un certain rapport au politique. Nous tâcherons, enfin, de donner des clefs de compréhension de ce rapport au politique autour de nos trois axes de recherche : les postures professionnelles à l'oeuvre, le type de publics

mobilisés, et l'influence des pouvoirs publics sur la structuration et les interactions à l'oeuvre. L'ensemble de ces apports permettra de contribuer à l'analyse de « modèles *d'empowerment* » (Bacqué et Biewener 2013) à partir de ce terrain français.

PREMIÈRE PARTIE :

UNE HISTOIRE DU RAPPORT AU POLITIQUE DE
LA FCSF

Introduction de la première partie

Cette première partie revient sur la place particulière des centres sociaux, ces associations hybrides que l'on aurait bien de peine à positionner dans une typologie, tant ils combinent des espaces d'expression, de services et, plus rarement, de revendications (Caroux 1978). Ce ne sont ni une institution publique du social, ni un mouvement social (Bresson 2002). Leur situation témoigne de la porosité entre des dynamiques *top-down* créées par les institutions et celles, *bottom-up*, portées par des citoyens réunis en collectifs (Nez et Talpin 2010, n. 4). Ils apparaissent comme un acteur idéal pour analyser une histoire de la participation entre domestication et ensauvagement de la démocratie, qui ne se limiterait pas aux dispositifs institués et qui sortirait d'une vision binaire et normative (Neveu 2011).

S'il n'est pas, à l'origine, une émergence des habitants des quartiers dans lesquels il intervient, le réseau des centres sociaux a toujours pris ses distances avec les démarches classiques d'action sociale. Il revendique une approche globale et non ciblée sur des publics spécifiques, et surtout, il cherche à ce que les personnes concernées agissent en sujets, et ne soient pas limitées à un rôle d'utilisateurs de services. Depuis leurs débuts à la fin du XIX^e siècle, les centres sociaux se préoccupent donc de « faire participer » les populations, que ce soit à des activités, à la gouvernance d'un lieu, à la construction d'une solidarité de voisinage, à la vie du quartier, aux décisions politiques.

Dans le but de mieux comprendre les évolutions du rapport qu'entretiennent les centres sociaux avec le fait démocratique, nous allons, dans cette première partie, analyser comment émerge et évolue au fil du temps cette volonté de « faire participer ». Comment se matérialise-t-elle, avec quels acteurs, quelles postures, et quels types de pratiques ? Comment celle-ci s'articule à d'autres objectifs politiques ? Au cœur de ce questionnement, nous reviendrons sur les trois enjeux centraux de notre argumentation : le rapport à la conflictualité sociale, aux institutions et au populaire. Ceux-ci constituent un rapport au politique spécifique des centres sociaux (cf introduction. Voir : (Hamidi 2006; Déloye 2007)).

Les femmes catholiques qui, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, résident dans les quartiers populaires pour y construire des relations d'amitié, n'envisagent pas la place des populations concernées de la même manière que les animateurs sociaux chargés de

« développer le pouvoir d’agir » des habitants dans les années 2010. En fonction de la nature de la question sociale (Castel 1995), des rapports existants entre état et société civile (Lemerrier 2005; Rosanvallon 2006), des objectifs que se fixent les centres, et des postures de leurs acteurs, « faire participer » a pu revêtir différentes significations (Cortesero 2013).

Le premier chapitre de la thèse revient sur la genèse des centres sociaux. Ceux-ci émergent à partir de la fin du XIXe siècle dans des quartiers ouvriers. Des femmes, issues principalement de milieux catholiques bourgeois, s’y installent pour développer une forme particulière d’intervention, qui croise catholicisme sociale et référence aux *settlement houses* anglo-saxons. Elles proposent des activités pour toute la population centrées sur la valorisation de la famille et la construction de relations d’amitié dans le voisinage, avec comme buts affichés de contrer les tensions sociales et d’éviter la lutte des classes.

Le deuxième chapitre démarre après la Seconde Guerre mondiale. À partir des années 1950, et plus fortement dans les années 1960, l’état entreprend une massification des équipements socioculturels de proximité (Poyraz 2005). Les centres sociaux s’institutionnalisent progressivement. Ils revendiquent néanmoins des formes d’autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, ainsi qu’une ambition démocratique qui empêche de les considérer comme de simples structures déconcentrées des politiques sociales (Bresson 2002, p. 10). Ils entretiennent des relations paradoxales aux mouvements sociaux qui, à partir des années 1960, s’emparent de la question de la démocratie participative.

Le troisième et dernier chapitre de cette première partie porte sur les années 1980 et 1990. Depuis les années 1980, la décentralisation et le tournant managérial repositionnent les centres sociaux : leur relation privilégiée avec les administrations centrales ne suffit plus. Ils doivent faire avec les municipalités qui s’emparent d’une partie des prérogatives auparavant attribuées au monde associatif, à travers le « développement social local ». Avec un financement de plus en plus centré sur la logique de projet, les centres sociaux deviennent plus précaires et plus dépendants de leurs partenaires. Dans le même temps, la paupérisation des quartiers de grands ensembles leur fait perdre leur base militante constituée de classes moyennes mobilisées sur les questions de cadre de vie. La professionnalisation du secteur de l’animation socioculturelle se poursuit. De ces deux phénomènes découle une distance plus forte entre intervenants et personnes concernées. Cette réalité renouvelle la tension

constitutive du centre social dans son rapport aux institutions, entre opérateurs des projets attribués par leurs partenaires et porteurs de leurs propres objectifs, autour de l'animation globale.

CHAPITRE 1 :

UNE NAISSANCE ENTRE ASSISTANCE SOCIALE ET ÉDUCATION POPULAIRE

L'origine des centres sociaux s'inscrit dans la période historique du tournant du XXe siècle, où divers corps sociaux cherchent à résoudre la question sociale, principalement marquée par la situation ouvrière : les ouvriers eux-mêmes, à travers les divers mouvements ouvriers, mais également les classes supérieures, catholiques ou laïques, avec des formes d'assistance privée – dont certaines vont prendre la voie de l'éducation populaire – et enfin l'État lui-même.

Comprendre l'avènement des centres sociaux nécessite de repositionner l'évolution des rôles relatifs de l'État et des formes privées d'intervention dans la résolution de la question sociale. Les livres de Maryse Bresson (2002) et Robert Durand (2006) sur les centres sociaux et leur histoire prennent soin, dès leur introduction, d'inscrire leur objet dans le registre du « social » et de préciser ce que recouvre l'emploi de cette notion. Après avoir défini, de manière extensive, le social comme « *ce qui a trait à la vie en société* » (Bresson 2002), ou encore « *ce qui est propre à la vie humaine dans son aspect collectif* » (Durand 2006, p. 16), ceux-ci s'engagent dans lecture plus stricte, comme domaine d'activité inventé à la fin du XIXe siècle par les républicains.

L'avènement des centres sociaux correspond en effet à celui du « social » comme concept justifiant l'intervention de la société – et de l'État lui-même – sur la question sociale à partir de nouvelles bases. Il ne s'agit plus, désormais, de combattre la pauvreté par la bienfaisance ou la coercition, mais d'agir dans le cadre du contrat social, et de la dette réciproque entre la population et la société, en lien avec une République basée sur le suffrage universel (Hayat 2014). Au XIXe siècle, le « social » est donc à la fois le terrain d'expérimentations en termes d'intervention sociale et une forme de légitimation savante de l'État, qui va l'amener à devenir, petit à petit, un acteur hégémonique de la question sociale au siècle suivant (Donzelot 1994). Ces évolutions sont l'occasion de luttes entre initiatives privées, mais également vis à vis des institutions publiques en création. Elles vont émailler tout le XIXe siècle, et toute la première partie du XXe, autour de la prise en charge de l'assistance, de l'assurance, ou encore de l'éducation. Les centres sociaux participent de cette reconfiguration du jeu d'acteurs du

« social » au tournant du XXe siècle : ils participent à l'émergence du secteur de l'éducation populaire et à la professionnalisation des formes d'assistance.

Pour rendre compte de ce contexte, ce premier chapitre se divise en trois parties : une première section propose d'analyser la forme que prend le « social » au tournant du XXe siècle, avec l'irruption de l'État dans la résolution de la question sociale *via* l'assistance ou encore l'éducation. Ces terrains, déjà occupés par des acteurs privés, catholiques comme laïcs, sont l'objet de fortes évolutions, tout particulièrement eu égard au rôle de l'Église (Brodiez-Dolino 2018). Dans ce contexte, les centres sociaux naissent dans deux matrices, qui seront l'objet de la seconde section : l'éducation populaire et le catholicisme social. L'histoire propre des centres sociaux, qui sera abordée dans un troisième temps, démarre avec les Maisons et Résidences sociales à la toute fin du XIXe siècle. Elles présentent certains principes communs revendiqués lors de la création de la Fédération des centres Sociaux de France en 1922 : la résidence, la neutralité religieuse, l'action globale et non sectorisée, les relations d'amitié, et la référence à la famille.

Ces principes constituent un rapport particulier au politique et au peuple : les centres sociaux proposent à la fois une certaine *manière* d'agir face à la question sociale et un certain *sujet* de cette action : les résidentes. Les premières « résidences sociales » sont mises en place par des femmes catholiques issues en partie de la bourgeoisie, qui décident de s'installer dans les quartiers ouvriers. Elles se situent dans la lignée des premiers *settlements* anglo-saxons d'un côté, et d'un catholicisme social qui s'écarte de la simple bienfaisance de l'autre : leur action ne se centre pas sur l'aide matérielle, mais plutôt sur des piliers que sont l'éducation familiale et la création de relations d'amitié au sein du voisinage. En se positionnant sur les relations familiales et inter-personnelles à l'échelle du quartier, elles défendent une action non prosélyte et neutre sur le plan politique. Cette approche expressément « a-politique » revendiquée par les pionnières des centres sociaux est une des clefs de compréhension du « social » en construction – le sous titre de l'ouvrage de Jacques Donzelot consacré à *L'invention du social* s'intitule ainsi *Le déclin des passions politiques*. La résidence, tout comme la notion d'« amitié », ont pour objectif le rapprochement entre les classes : elles s'inscrivent ainsi dans la perspective de contrer un mouvement ouvrier orienté, lui, par le concept de lutte des classes.

Évoquer les débuts des centres sociaux, c'est soulever des questions sur l'identité de ce réseau, dont certaines sont toujours présentes aujourd'hui. Parmi celles-ci, on retrouve des tensions fortes, que ce soit vis-à-vis du type d'activités, entre éducation populaire et service social, du rapport aux classes populaires et aux mouvements sociaux, ou encore de la posture et de l'engagement des pionniers, en réalité des pionnières, partagées entre une neutralité affichée et des inspirations catholiques.

A) Le contexte d'émergence : le XIXe siècle et l'invention du social

Au XIXe siècle, la présence conjointe du paupérisme et des espoirs révolutionnaires constitue une nouvelle question sociale (Castel 1995). L'État va chercher à se positionner comme un acteur incontournable de sa résolution. Pour cela, il va inventer le « social » (Donzelot 1994). Ce concept est d'abord un registre de justification de l'État qui s'appuie sur la notion de solidarité. Il est, en pratique, une réinterprétation laïcisée de la bienfaisance, qui aborde moralement les enjeux de pauvreté et de misère.

L'émergence de l'État comme acteur hégémonique du social ne se fait pas sans tensions vis-à-vis d'initiatives privées déjà mobilisées sur ces enjeux. Car, en parallèle, le champ des initiatives privées agissant auprès des classes populaires se restructure. La charité prend de nouveaux atours, le mutualisme se développe, et le mouvement ouvrier prône la résolution de la question sociale par le conflit et la lutte des classes. Les centres sociaux, initiative privée portée par des catholiques en quête de renouvellement des pratiques d'assistance et de dépassement des logiques de charité, naissent de cette évolution.

A.1. Le contexte du XIXe siècle : paupérisme et crise républicaine

Le XIXe siècle met à l'épreuve les idéaux révolutionnaires. Si la République prône l'égalité de pouvoir entre les citoyens, la réalité sociale est celle d'une profonde inégalité de situations. L'émergence de la question ouvrière comme *la* question sociale est le marqueur de ce siècle, qui va mener à la remise en question de l'idéal républicain, et à l'invention, à proprement parler, du « social » comme orientation réformiste du rôle de l'État.

Avant le paupérisme : bienfaisance et coercition

Comme le rappelle Robert Castel, l'invention du social au XIXe siècle ne témoigne ni de l'apparition de la pauvreté, ni de l'invention de mécanismes de régulation de cette dernière. La question sociale existe depuis que la société s'inquiète de sa propre fracture (Castel 1995, p. 25). Depuis le XIVe siècle, la société se dote de moyens d'agir à ce sujet. Avant la révolution industrielle, les populations visées sont celles qui se situent en dehors du système féodal, en tant qu'elles ne disposent ni des capacités (du fait de leur âge, de leur maladie, leur infirmité...) pour participer à l'activité de production ni des protections de la sociabilité primaire telles que la famille ou le voisinage.

Les problématiques des populations concernées, qualifiées de « marginales »¹ sont vues sous un angle individuel. Leur assistance est prise en charge massivement par l'Église, qui s'appuie sur la charité, obligation morale qui s'exerce sur les catholiques. Le regard de l'Église sur les populations marginales est ambigu : elles sont parfois vues comme miséreuses, dignes de pitié, et parfois comme paresseuses. Ainsi, l'action se divise en deux groupes : « *les indigents incapables de travailler que l'on assiste, et les vagabonds que l'on réprime* » (Ibid., p. 257).

Dès la fin du Moyen-Âge, à côté de l'Église, les pouvoirs publics commencent assez tôt à dispenser des formes d'assistance, à différents niveaux : la salubrité publique, à l'image de la lutte contre la peste, l'ordre public, les finances, avec l'exemption de l'impôt pour les vagabonds. A partir du XVIIe siècle, les établissements d'assistance sont massivement utilisés pour accueillir les pauvres, dans un but à la fois coercitif et éducatif. Le souci des pauvres constitue donc déjà, à cette période, « *un des fondements de la légitimité politique* » (Murard 2004, p. 10).

Un changement de nature de la pauvreté

Autour du XVIIIe siècle, si la part d'indigents structurels ne change pas, une vulnérabilité de masse émerge autour de la condition ouvrière. L'augmentation des situations salariales précaires, et en premier lieu la situation du prolétariat — qui est pourtant l'acteur central de la

1 Cette notion renvoie par ailleurs à la faible part de population concernée : Robert Castel parle d'entre 5 et 10 % de la population qui se retrouve aux limites de l'indigence, pourcentage par ailleurs relativement stable au cours des siècles précédents le XIXe (Castel 1995, p. 258-260)

révolution industrielle en cours – inquiète les responsables de l'ordre public (Castel 1995, p. 267-268). On assiste donc à un double mouvement : d'un côté, un changement de nature et d'ampleur de la pauvreté liée à la révolution industrielle ; de l'autre, la prise de conscience de son caractère structurel, et, par conséquent, son interprétation comme un enjeu politique, social, et non uniquement moral. Cette prise de conscience du paupérisme va de pair avec une nouvelle manière de penser la question sociale : « *Ce ne sont plus des individus qui sont en cause, c'est la société elle-même, sa cohésion, sa stabilité à venir* » (Durand 2006, p. 15).

Cette politisation de la pauvreté est étroitement liée à un second phénomène propre du tournant du XIXe siècle : la Révolution française, qui proclame l'égalité entre les citoyens dans un contexte où, plus que jamais, on prend conscience des inégalités (Brodiez-Dolino 2018). Les révolutionnaires affirment alors la « dette sacrée » de l'assistance, en proclamant « *là où il existe une classe d'hommes sans subsistance, là il existe une violation des droits de l'humanité* »¹. Néanmoins, c'est à partir de 1848 que l'État va réellement s'intéresser au social, obligé par une révolution qui va donner à voir, par le sang, l'écart entre l'égalité proclamée par la République et la situation structurelle du pays.

A.2. La légitimité de l'État : du contrat social à la solidarité

Au lendemain de la révolution de 1789, puis de nouveau à partir de 1848, le suffrage universel est l'instrument de légitimation de la République. Cette option s'appuie sur l'idée de contrat social qui proclame la souveraineté de chaque individu à travers l'État. Cependant, cette légitimité est attaquée par les libéraux, attachés aux libertés individuelles, et par les conservateurs, nostalgiques des ordres anciens. D'autre part, elle est critiquée de l'intérieur : cette République du suffrage universel n'est pas sans contradictions lorsqu'elle proclame l'égalité républicaine dans un contexte extrêmement inégal, comme l'indique Jean Jaurès en 1893, à la chambre des députés :

« Vous avez fait la République, et c'est votre honneur ; mais par là vous avez institué entre l'ordre politique et l'ordre économique dans notre pays une intolérable contradiction. Dans l'ordre politique, la nation est souveraine et elle a brisé toutes les oligarchies du passé ; dans l'ordre économique la nation est soumise à beaucoup de ces oligarchies [...] ; au moment même où le

1 Arch. parl., 4e rapport du Comité de mendicité, annexe à la séance du 31 août 1790, t. 18, p. 438

salarié est souverain dans l'ordre politique, il est dans l'ordre économique réduit à une sorte de servage. Oui ! au moment où il peut chasser les ministres du pouvoir il est, lui, sans garantie aucune et sans lendemain, chassé de l'atelier. [...] Il est la proie de tous les hasards, de toutes les servitudes, et à tout moment, ce roi de l'ordre politique peut être jeté dans la rue »¹.

L'année de 1848 va mettre en lumière ces contradictions, et pousser les républicains à repenser le fondement de leur légitimité. Le conflit porte sur la légitimité même du suffrage universel. Autrement dit, il pose comme question : de quel peuple cette République est-elle le nom ? En effet, si le peuple de Paris est à l'origine de la révolution de février, il va être mis en minorité par l'assemblée élue en avril 1848 : la majorité élue ne représente pas les prolétaires. Or, comme le rappelle Donzelot, « *que vaut cette fameuse souveraineté du peuple tout entier, si la fraction du peuple la plus exclue jusqu'alors du pouvoir ne peut toujours pas faire entendre sa voix ?* » (1994, p. 34). L'opposition entre le peuple de Paris et l'Assemblée matérialise le conflit entre la République comme projet révolutionnaire et promesse d'émancipation, et la République comme régime de gouvernement. Elle pose par ailleurs de manière aiguë la définition du sujet « peuple » : s'agit-il de l'individu-citoyen, ou plus spécifiquement du prolétaire ?

Cette tension va trouver son point d'orgue avec la crise des Ateliers nationaux et l'insurrection de juin 1848. Fondamentalement, la crise de 1848 est un coup porté à la République comme projet révolutionnaire : il s'agit d'une « *victoire de la République modérée sur la République démocratique et sociale* » (*Ibid.*, p. 73). Le coup d'État du 2 décembre 1851, et plus tard la Commune de Paris et sa répression sanglante en 1871 finissent de mettre un terme à un certain idéal républicain défini par la fraternité de toute la société envers les opprimés.

La société en sort divisée quand au rôle de l'État : le suffrage universel, basé sur le contrat social, est devenu illégitime. Des options alternatives de résolution des enjeux sociaux minent l'apparente universalité de l'option républicaine : d'un côté, l'option communiste de la lutte des classes envisage la prise de pouvoir sur l'État puis sa destruction par le prolétariat ; de l'autre, l'option libérale défend un rôle minimal de l'État en affirmant, notamment, que la question sociale se résout par la moralisation du peuple et non par une action spécifique de ce dernier.

1 Discours de Jean Jaurès à la Chambre des députés, le 21 novembre 1893

Le solidarisme, nouvelle légitimité de la république

Face aux contradictions qui menacent jusqu'à la légitimité de l'État, les Républicains s'attellent à refonder cette dernière sur d'autres principes que le contrat social. Ils cherchent à « dépasser le moralisme des philanthropes et économiser le socialisme des "partageux" »(Castel 1995, p. 430).

Cette reconstruction va se formuler à partir d'un ensemble de penseurs, parmi lesquels Durkheim, même si celui-ci n'a lui-même jamais théorisé le rôle de l'État (Birnbaum 1976). Les Républicains vont s'appuyer sur sa lecture de la société présentée dans *De la division du travail social* pour construire une « fiction efficace » du social(Donzelot 1994, p. 78) comme explication du fonctionnement de la société, et comme programme politique pour son organisation.

Le premier écart opéré avec Durkheim est celui de l'acte sociologique, qui positionne la société en amont de l'individu. Ce qui constitue la société, ce n'est pas le contrat social volontaire, mais la solidarité. Celle-ci est déjà là, selon différentes formes dans l'histoire : il y a la solidarité des conditions dans l'Ancien Régime, puis celle basée sur la division sociale du travail dans la société industrielle « qui accroît la spécificité des tâches, mais aussi et du même coup la dépendance de chacun envers tous »(Ibid., p. 80). Cette dépendance constitue une solidarité que Durkheim qualifie d'organique, et qui précède le contrat social. Il n'y a donc ni une naturalité du contrat social, ni une fatalité sacrée des liens préétablis (la famille, la commune...). La seconde clé de compréhension proposée par Durkheim, est le concept d'*anomie* permettant de penser l'écart à la société, et, donc, le rôle de l'État social. L'anomie, qui mène au crime et au suicide, est justement une perte de perception de cette solidarité chez certains membres de la société.

Les Républicains vont donc redéfinir le rôle de l'État à partir de cette lecture de la société ; ils se nourrissent également des travaux de Léon Bourgeois et de sa doctrine du solidarisme qui fonde la société des semblables. Désormais, la mission de l'État est de porter des réglementations permettant d'affirmer et de consolider la solidarité organique de la société industrielle face aux risques d'anomie, et ainsi, voir advenir le progrès social. Le problème n'est pas l'inégalité, mais l'anomie, la désaffiliation.

Le rôle de l'État est ainsi réduit à une tâche limitée. « *Cette doctrine instaure ainsi une voie intermédiaire entre le libéralisme et le collectivisme. Le solidarisme est en quelque sorte le prélude de l'État social national.* » (Paugam 2018, p. 39). Le sujet politique, également, évolue : la solidarité étant inhérente au fonctionnement social, le social ne repose pas sur la charité, sur la volonté des puissants d'aider les désœuvrés, mais sur l'interdépendance objective de tous les membres de la société. La justice sociale n'est plus un impératif moral de charité (Rosanvallon 2011, p264). Robert Castel résume cette évolution en introduisant la notion de pacte social : « *Émile Durkheim et les républicains de la fin du XIXe siècle ont nommé solidarité ce lien problématique qui assure la complémentarité des composantes d'une société en dépit de la complexité croissante de son organisation. C'est le fondement du pacte social* »(Castel 1995, p. 32).

La nature du « social » comme représentation de la solidarité, et comme mode d'action politique de l'État, est ainsi définie. Face à une tradition charitable, historiquement chrétienne, la solidarité donne un cadre nouveau, laïcisé, à l'action envers les populations précaires. Le social comme domaine d'action politique naît ainsi de la volonté de résoudre, par la cohésion et l'intégration, la question sociale, qui se confond, à l'origine, avec la question ouvrière. Il appuie sa légitimité sur la solidarité organique de la société, et non plus uniquement sur la morale chrétienne.

Devenu « social », l'État change dans son rapport au politique et à la société civile. D'une part, l'approche solidariste permet le déni de la lutte des classes et des passions politiques. Le solidarisme proclame l'État comme garant du progrès social : ce faisant, il le positionne au-dessus du politique, de la bataille idéologie entre libéraux et socialistes. Cette vision de l'État, que l'on peut qualifier de moderne, pose donc la question — que l'on retrouve à maintes reprises depuis lors — du rapport de l'État au politique, au regard de sa technocratisation. C'est la question que pose, *in fine*, Donzelot, avec *l'Invention du social* : « *peut-on vivre séculièrement la démocratie sans réduire les passions politiques ?* »(Rioux 1985, p. 199). La deuxième évolution est dans la nature des relations entre État et société civile. Alors que Rousseau réfute toute place aux corps intermédiaires au nom du contrat social et d'une relation unique et directe entre l'individu et l'État, l'approche solidariste n'empêche pas le déploiement de collectifs, au contraire. La position de l'État vis-à-vis des corps intermédiaires est ainsi en mouvement constant durant le XIXe siècle, notamment dans les domaines où il tend à occuper une place de plus en plus hégémonique : l'éducatif et le social.

A.3. L'État face aux corps intermédiaires : le partage du social

« Aucun historien ne devrait [...] employer les mots “jacobinisme” ou “corporatisme” sans tourner sept fois sa langue dans sa bouche, surtout pour caractériser une éventuelle “exception française” »(Lemercier 2005)

Suivre la proposition de Donzelot de positionner « l'invention du social » par l'État nous a permis de définir et de mieux comprendre la réinvention de sa légitimité. Dans cette section, nous allons désormais aborder le « social » comme un ensemble d'activités visant la résolution de la question sociale.

Au XIXe siècle, les actions à destination des catégories populaires ne forment pas une catégorie unifiée, mais bien dispersée entre divers acteurs au sein desquels l'État entend se faire une place¹. Son unification progressive n'interviendra que dans la seconde moitié du XXe siècle (Cohen et Baudouï (eds.) 1995; Murard 2004). Néanmoins, le XIXe marque la volonté de L'État d'intervenir dans des relations d'éducation, d'aide et de protection autrefois organisées par la famille, la corporation et l'Église. Petit à petit, il accapare des pans entiers de l'action éducative et sociale. Il s'appuie pour cela sur la remise en cause de la légitimité des corps intermédiaires. Le droit d'association, en 1901, et la loi de séparation de l'Église et de l'État, en 1905, viennent, d'une certaine manière, clôturer un siècle de tensions entre l'État et les corps intermédiaires.

Pour autant, l'État, dans un premier temps, sécularise l'assistance sans en changer ses paradigmes et ses pratiques. C'est des initiatives privées que vont naître des alternatives dans le traitement du social, avec, notamment, le domaine de la protection sociale et l'émergence du mutualisme, l'action du mouvement ouvrier et le début du syndicalisme, et, enfin, des changements de paradigme dans les pratiques catholiques et laïques d'assistance et d'éducation.

1 Il existe un domaine d'intervention à destination des pauvres sur lequel l'État est, déjà avant le XXe siècle, un acteur incontournable : celui de la répression (Damon et Ferras 2015)

De la crainte à la mobilisation des corps intermédiaires

La France se singularise, depuis 1789, par le rôle prééminent accordé à la puissance publique dans l'organisation de la vie collective (Rosanvallon 2006). Au lendemain de la Révolution française, l'État va réprimer les corps intermédiaires, par crainte de leur abus de pouvoir, mais plus profondément par l'idée que l'État peut et doit se suffire à tout (Poujol 1981, p. 13). Jean Jacques Rousseau inscrit cette ambition au cœur du contrat social : « *il importe, pouvoir avoir bien l'énoncé de la vérité générale qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État et que chaque citoyen n'opine que d'après lui* » (Rousseau 1762). Cette idée sera inscrite en droit par Le Chapelier, à travers la loi de 1791, interdisant les groupements professionnels, qui porte son nom. Ce dernier explique alors qu'« *il n'y a plus de corporations dans l'État, il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation* »¹.

Malgré ces principes, durant le XIXe siècle, de nombreuses associations subsistent, tandis que de nouvelles prolifèrent, dans le secret et l'illégalité. Les œuvres et congrégations catholiques se multiplient tandis que le mouvement ouvrier émerge autour d'associations ouvrières. L'État réagit d'abord par la répression. La première moitié du XIXe siècle est ainsi marquée par la limitation effective des droits des citoyens à l'organisation collective, avec notamment la réglementation stricte du droit d'association en 1810, alourdie en 1834. Il y a, derrière ces lois, la volonté de réaffirmer l'indivisibilité de la relation entre l'État et l'individu, mais également la crainte des associations ouvrières naissantes (Rosanvallon 2015), ou encore la menace d'un retour en force du pouvoir clérical (Lemerancier 2005).

À partir du milieu du siècle, la dynamique associative s'amplifie. En face, l'État change de paradigme. Le contexte de crise sociale de la seconde moitié du XIXe siècle va influencer cette évolution. L'arrivée au pouvoir de Napoléon III, puis le début de Second Empire, réhabilite l'Église catholique. En 1850, la loi Falloux lui redonne la main sur l'instruction publique : les prêtres contrôlent les instituteurs qui dépendent de l'Église (Augustin et Gillet 2000). Par ailleurs, la situation de crise sociale de cette deuxième moitié de siècle joue en la faveur d'un développement des corps intermédiaires, dont l'État va essayer de se rapprocher.

1 « Bulletin de l'Assemblée Nationale » du 14 juin 1791, Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel, 15 juin 1791 — Deuxième année de la Liberté, dans Réimpression de l'Ancien Moniteur [archive], volume 8, p. 661.

On retrouve là les traces de 1848, de la Commune en 1871, puis des attentats anarchistes et de l'affaire Dreyfus à la fin du siècle. Durant cette période, le mouvement ouvrier se structure et le syndicalisme se développe. Ces tensions inquiètent à la fois les libéraux et les républicains modérés. Dans l'objectif d'encadrer plus strictement les classes populaires, l'État ne se contente pas d'agir seul : il cherche désormais à s'appuyer sur la société civile comme béquille de l'administration mais également comme garde-fou contre le socialisme (Rosanvallon 2006).

La logique jacobine se retrouve ainsi contrebalancée par les épreuves du siècle, mais également par l'existence de philosophies plus ouvertes sur la question associative, notamment le solidarisme. Ainsi, sans remettre en question l'existence d'une spécificité française dans les relations entre État et corps intermédiaires, il est nécessaire de tempérer l'idée d'une exclusion totale de ces derniers de la scène politique. Pierre Rosanvallon parle à ce sujet d'un « *jacobinisme amendé* » (*Ibid.*, p. 243). Toutes ces mutations, politiques et intellectuelles, ouvrent la voie à la loi de 1901 sur le droit d'association, qui, en ce sens, apparaît plus comme un aboutissement logique qu'une rupture. Les évolutions postérieures de ces relations, avec la mise en place de l'État-providence et ses subventions aux associations, puis, plus récemment, de la diffusion de la contractualisation et de la logique de projet, viennent renforcer cette thèse d'une société civile « *qui, loin de s'opposer à l'État, se construit avec lui de façon complexe.* » (Lemercier 2005, p. 172).

Le dépassement de la bienfaisance : mutualisme et nouvelle assistance

Durant le XIXe siècle, la protection sociale et l'assistance sociale sont les terrains concrets de ces évolutions dans les relations entre État et société civile.

Protection et mutualisme : du déni à l'encadrement par l'Etat

L'émergence, à côté de l'assistance, de formes d'assurance sociale, autrement dit l'acquisition de protections vis-à-vis, à la fois du travail quotidien, et des aléas de l'existence (congé maladie, retraite, et chômage) est sûrement la matérialisation principale de l'invention du social. Elle est le résultat de négociations et de compromis, et non de charité. Elle agit sur une question de dignité du peuple, principe consubstantiel des droits de l'homme, là où l'assistance reste du domaine de l'aide, descendante par principe. Comme l'explique un

tisserand de Rouen, Charles Noiret, dans une lettre « Aux travailleurs » de 1840 : « *Ce besoin incessant où l'on nous tient d'implorer secours ou tout au moins de l'attendre, presque toujours inutilement, est un moyen de s'assurer de notre soumission* » (Noiret 1840, p. 4).

Robert Castel analyse le développement à l'intérieur du corps social puis par l'État de la protection et de l'assurance sociale comme une « *révolution tranquille* » (Castel 1995, p. 466). L'option d'une prise en charge directe par l'Etat va d'abord être réfutée, sous l'influence des libéraux qui craignent que des formes permanentes de protection puissent créer « *une classe oisive et paresseuse, vivant aux dépens de la classe industrielle et travaillante* »¹. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la protection sociale est mise en place directement au sein des secteurs économiques *via* l'entraide corporative. Ces formes de mutualisme sont pensées comme un moyen de lutter contre le développement d'un militantisme syndical ou politique². Avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon III, l'État change de positionnement. En 1852, il consacre les sociétés de secours mutuels, en leur donnant un statut juridique et financier. En contrepartie, celles-ci doivent être approuvées par les pouvoirs publics, leurs effectifs sont limités, et elles sont étroitement surveillées. Cette logique renvoie à la volonté d'encadrer les corps intermédiaires plus que de les remplacer. Plus tard, la IIIe République va libérer ces mutuelles de ces formes de contrôle, avec l'adoption d'une charte de la Mutualité en 1898. Par ailleurs, il va se faire lui-même garant de formes de protection sociale, avec, la même année, une loi sur les accidents du travail qui reconnaît une responsabilité patronale : c'est le début du droit social, qui repose sur le principe de solidarité.

L'État, providence des malheureux

Si l'État ne se porte pas — encore — garant de l'assurance sociale, il va par contre prendre en charge lui même des pans entiers de l'assistance sociale à partir de la fin du XIXe siècle. Celle-ci se réduit alors aux seuls indigents, incapables de travailler. L'État se positionne comme la nouvelle « *providence des malheureux* » (Merrien 2007, p. 13). Pour eux, une assistance sociale de plus en plus sécularisée voit le jour, à côté d'autres avancées républicaines, notamment autour de l'école. Des lois sont votées pour une assistance médicale gratuite (1893), une assistance aux indigents (1893), puis aux vieillards, infirmes et incurables (1905). Cette assistance est portée par les communes, qui, depuis 1884, sont le théâtre d'élection de conseils municipaux, ce qui permet l'arrivée de nouvelles majorités

1 Tocqueville, cité in (Merrien 2007, p. 33)

2 Elles seront en réalité le terreau du mouvement ouvrier, comme nous le verrons ci-après (cf. chap1 B.1).

républicaines (Brodiez-Dolino 2018). Celles-ci viennent combler les défaillances de la solidarité familiale propres au paupérisme, et contrer les liens de solidarité établis dans les cadres paroissiaux. Les bureaux de bienfaisance, qui répartissent la distribution des secours publics, en nature ou sous forme médicale, sont repris en main par le public, ce qui entraîne le début de la professionnalisation du secteur. Les hôpitaux voient les religieuses et les aumôniers disparaître au profit de postes de médecins, à l'image de l'évolution de l'Assistance publique de Paris.

Cette construction nationale et locale de l'assistance sociale est ainsi fortement imprégnée par le combat laïc. Néanmoins, cette laïcisation du social ne s'accompagne pas d'un changement de paradigme de l'action sociale elle-même : la construction sociale du « bon pauvre », susceptible de recevoir une assistance, et de l'oisif, qu'il faut réprimer, reste prégnante. D'autre part, la relation de dépendance induite par la relation d'aide n'est pas remise en question. Ce mouvement pose les bases d'une position de l'Etat que l'on qualifiera par la suite de « *providence* », démontrant le caractère a-politique, indépassable, *in fine* quasi religieux, de ce social sécularisé.

Ce nouveau rôle de l'État, organisateur de l'instruction et de la bienfaisance, soulève néanmoins des critiques. Le mouvement ouvrier, qui s'organise en syndicats à la fin du XIXe siècle, pointe du doigt le caractère normatif de l'assistance aux indigents, qui repose sur un tri des individus susceptibles de bénéficier de l'aide sociale. Par ailleurs, cette assistance apparaît bien insuffisante pour un ensemble d'associations, laïques et religieuses, qui, depuis la moitié du XIXe siècle, proposent des formes d'intervention qui s'émancipent de la seule logique de bienfaisance et de redistribution, pour aller vers une action plus globale, à la fois éducative, sociale, culturelle et économique. Ces initiatives privées se développent dans les espaces laissés vacants par l'État, mais aussi en alternative à celui-ci. Parmi elles, on retrouve l'éducation populaire, dont la branche catholique constitue la matrice des centres sociaux.

B) Une éducation populaire catholique

Durant le XIXe siècle, un certain nombre d'acteurs, laïcs comme religieux, développent de nouvelles pratiques d'intervention auprès des classes populaires qui s'émancipent des logiques traditionnelles de bienfaisance et de coercition. Elles sont d'ordre éducatif notamment, mais pas exclusivement : plus généralement, elles regroupent un ensemble d'outils de diffusion de la culture dominante et de promotion de la paix sociale, avec pour objectif le rapprochement entre les classes. Il existe néanmoins des formes d'éducation populaire plus critiques, particulièrement à la fin du XIXe siècle, malgré la séparation progressive des domaines du social, de l'éducatif, et du politique.

Les pionnières des centres sociaux, qui apparaissent à cette période, tirent leur engagement de leur foi. Cette approche chrétienne est rendue possible par l'évolution de l'Église au sujet de la question sociale. Avec l'émergence du catholicisme social, ses adeptes développent des modes d'intervention auprès des pauvres qui sortent de la simple charité. On parle à leur égard d'une éducation populaire catholique.

B.1. Les débuts de l'éducation populaire¹

L'éducation populaire s'appuie principalement sur deux philosophies : l'éducationnisme et le mutualisme. D'abord, un certain nombre d'initiatives privées émergent en complément de l'instruction publique, en filiation avec l'héritage des Lumières. Si elles sont plutôt l'œuvre des laïcs, les catholiques trouvent également dans les patronages, le périscolaire et l'éducation des adultes, des espaces pour continuer à exercer leur influence sur l'instruction du peuple. La seconde matrice est à chercher dans le développement des mutuelles, que va mobiliser l'éducation populaire pour renforcer la dimension de rencontre et de pédagogie entre les classes.

1 Cette section ne cherche pas à donner une définition par l'histoire de l'éducation populaire, mais bien plutôt à comprendre le contexte historique de l'émergence des centres sociaux. Pour comprendre les enjeux liés à une définition par l'histoire de l'éducation populaire, cf annexe 1 : « les histoires divergentes de l'éducation populaire », mais également (Besse, Chateigner et Ihaddadene 2016).

Comme l'explique Geneviève Poujol, l'éducation populaire ne se définit pas tant dans des pratiques communes, ou dans un objectif commun de formation tout au long de la vie, comme le donnerait à croire la référence à Condorcet (Chateigner 2011), mais comme un ensemble d'interventions de classes supérieures auprès de la classe ouvrière. Généralement, ces dernières ont pour but la paix sociale, et leur succès au tournant du XXe siècle renvoie à la crainte qu'inspire la structuration du mouvement ouvrier et sa logique de lutte des classes (Poujol 1981).

De l'éducationnisme à l'éducation populaire

L'éducation populaire s'articule en partie sur des enjeux éducatifs. On situe sa préhistoire dans l'« éducationnisme », un courant politique qui, après 1789, envisage l'accession à une réelle égalité républicaine par l'instruction du peuple, dans la lignée du rationalisme des Lumières. L'alphabétisation est une condition pour l'action publique, syndicale, une exigence des employeurs, autant qu'un objectif en soi d'émancipation du peuple (Morvan 2011, p. 22). Il est donc question de scolarisation des enfants, mais également d'intervention auprès des adultes. À côté de l'instruction publique, une myriade d'acteurs issus d'initiatives privées s'attachent à cet objectif, depuis les ouvriers jusqu'aux patrons, des laïcs aux religieux. L'éducation populaire va d'abord regrouper les activités qui ne relèvent pas du domaine de l'instruction scolaire : temps périscolaires, cours d'adultes, cours professionnels, et également bibliothèques populaires. Ce mouvement reste, durant la première moitié du XIXe siècle, largement synonyme d'instruction des adultes. Si on y retrouve des formes d'auto-éducation ouvrière, il est principalement le fait d'« *efforts de moralisation des catégories populaires par les classes dominantes* » (Besse, Chateigner et Ihaddadene 2016, p. 20-21).

À partir de la moitié du XIXe siècle, d'autres activités sont mises en place, qui prennent en compte des enjeux plus larges : le travail, la santé, la protection sociale — avec le mutualisme — relèvent désormais de l'éducation populaire. Celle-ci se définit alors plus largement comme un ensemble d'initiatives privées d'intervention auprès du peuple dans une perspective d'instruction, d'éducation ou d'émancipation. De nouveaux acteurs font leur apparition. Des catholiques fondent des sociétés charitables — nous y reviendrons. Les protestants créent également des associations comme la société des Amis des pauvres. Pour les laïcs enfin, l'éducation populaire comprend désormais « *non seulement des œuvres*

d'éducation, mais encore et surtout des œuvres de solidarité » (Édouard Petit, *L'école de demain...* cité in Chateigner 2011, p45). Ils s'appuient sur une morale laïque et solidariste développée autour des thèses de Léon Bourgeois sur *La Dette sociale* ou Charles Gide sur *La coopération*.

Un des avatars les plus connus de cette éducation populaire laïque de la deuxième moitié du siècle est la Ligue de l'Enseignement, créée en 1866. Ce mouvement regroupe des initiatives individuelles qui s'appuient sur des patronages et des associations. Son objectif est principalement l'éducation en dehors de l'école. La Ligue se situe en proximité avec l'instruction publique (Tétard 2007). D'autres acteurs laïcs de l'éducation populaire s'émancipent de ce seul enjeu de l'éducation. On peut citer les Universités populaires et les Bourses du travail. La première Université populaire est lancée en 1898, au Faubourg Saint-Antoine. Ces lieux proposent, à destination des classes populaires, des conférences, des causeries, mais aussi des services de loisirs et des cours professionnels. L'ouvrier peut, une fois sa tâche accomplie, venir s'y reposer, s'instruire, se distraire. Elles sont d'origines et de moyens très divers, et se développent dans des lieux comme les bourses du travail ou les écoles. Les Bourses du travail ont pour objectif originel de placer et d'attribuer la main d'œuvre disponible, d'où leur nom. Rapidement s'y développent des formes de mutualité. Elles deviennent les citadelles locales des organisations ouvrières, où se préparent les mobilisations sociales. La fonction d'éducation, et d'auto-éducation, est centrale.

La fin du XIXe siècle correspond à la domestication de cette éducation populaire. On l'a vu, après 1848, les débuts de l'Etat social sont marqués par une technicisation, et une dépolitisation du social et de l'éducatif. Alexia Morvan donne la date de 1884, et la loi Waldeck-Rousseau autorisant les syndicats, comme moment de séparation entre société civile organisée et société politique (Morvan 2011, p. 26). Les Bourses du Travail, notamment, vont être marquées par cette évolution, et voir leur audience diminuer au profit des syndicats à partir du début du XXe siècle. La Ligue de l'Enseignement (LDE) va jouer un rôle important dans la réorientation de l'éducation populaire sur les seules activités parascolaires : elle lance en 1894 une campagne fortement appuyée par l'administration de l'Instruction publique en faveur des « *œuvres complémentaires de l'école publique* » (Chateigner 2011, p. 35). L'éducation populaire est petit à petit reconnue comme un domaine d'activité à proprement parler.

Ainsi, le XIXe siècle est à la fois celui des propositions alternatives d'éducation, avec notamment le lancement de mouvements d'éducation populaire qui dépassent le seul cadre de l'instruction du peuple, et d'un début d'institutionnalisation autour des seules activités parascolaires. Les mouvements laïcs et religieux au cœur de cette institutionnalisation partagent majoritairement les mêmes objectifs de paix sociale, et ne s'articulent pas, voire s'opposent, aux formes d'auto-organisation ouvrière.

L'éducation populaire et le mouvement ouvrier : paix sociale contre lutte des classes

Avec la fin des corporations et l'interdiction des associations ouvrières, le XIXe siècle laisse un vide pour la structuration des ouvriers et la réponse à leurs enjeux propres. Jusqu'à 1848, toute forme d'organisation ouvrière est réprimée.

Il existe néanmoins un mutualisme privé, toléré par l'État. Celui-ci va permettre aux ouvriers de s'organiser. Des formes de mutuelles ouvrières se développent. Au-delà d'actions de prévoyance, elles viennent en aide aux chômeurs, assurent des caisses de grève, et proposent des alternatives à la propriété privée en imaginant des ateliers reposant sur une propriété commune des moyens de production. « *Les sociétés de prévoyance sont souvent des sociétés de résistance* »(Poujol 1981, p. 16). Jusqu'en 1848, la frontière est encore floue entre ces différentes formes de mutualisme, qui devient un outil d'interpénétration entre les classes moyennes et supérieures progressistes et le mouvement ouvrier. Les Maisons du peuple entrent dans cette logique (Cossart et Talpin 2012).

1848 est un tournant : après la victoire du peuple de Paris et la consécration du « droit au travail » (cf. chap1 A), la période allant de l'écrasement des insurgés en juin au coup d'État de 1851 marque le temps de la désillusion ouvrière(Dereymez 2005, p. 468-469). Le mouvement ouvrier qui se développe après 1848 connaît deux orientations qu'il ne partage pas avec l'éducation populaire : d'une part, il se positionne sur le registre de la lutte des classes ; d'autre part, il est l'œuvre des prolétaires, « *à bonne distance de l'encombrante bienveillance des intellectuels* »(Chateigner 2011, p. 36). Les syndicats partent des ouvriers eux-mêmes. Leur autonomie est revendiquée comme la condition d'émergence d'une société égalitaire.

Le mutualisme évolue face à cette structuration du mouvement ouvrier : « *Le développement du syndicalisme après 1848 creuse encore le fossé entre un mouvement*

ouvrier organisé, dominé par les orientations révolutionnaires, et un mutualisme politiquement très modéré et dont la collaboration entre les classes est l'objectif avoué»(Castel 1995, p. 469). C'est à cette période que l'éducation populaire se consolide. Elle se donne pour objectif de remettre les ouvriers dans le giron d'un patronage par les classes supérieures. « *C'est bien parce qu'un mouvement ouvrier est en train de manifester son existence qu'un mouvement d'Éducation populaire a vu le jour* » (Poujol 2005, p. 127). Cette réalité s'affirme tout particulièrement à la fin du XIXe siècle : l'explosion d'initiatives privées à destination des ouvriers — dont les centres sociaux font partie — s'explique en partie en réaction à la crainte ressentie face à la Commune et à sa répression, aux attentats anarchistes, et à l'affaire Dreyfus.

L'éducation populaire oscille entre instruction descendante et prise en considération du peuple et de ces enjeux. Les Universités Populaires peuvent exceptionnellement être animées par des ouvriers. Elles se déroulent parfois dans des bourses du travail, où se structure le mouvement ouvrier. Cependant, généralement, elles sont le théâtre de cours, de conférences, de formes diverses d'enseignement – moral et pratique – des classes aisées à destination du peuple. Si l'élite ouvrière y participe parfois, cette rencontre est éphémère et décevante, et va par la suite alimenter la défiance du mouvement ouvrier vis-à-vis des soutiens apparents des classes supérieures (Mercier 1986). Ces formes d'interventions sont prises dans un paradoxe : elles visent à affranchir l'individu de ses préjugés moraux et de ses servitudes intellectuelles par le concours des organisations qui poursuivent son affranchissement économique(Fayet-Scribe 1990b, p. 132), notamment les patronages. Ainsi, le sujet de l'histoire de l'éducation populaire n'est pas le peuple, c'est l'intervenant.

B.2. Le catholicisme social et l'éducation populaire catholique

A la fin du XIXe siècle, un ensemble d'initiatives privées d'éducation, d'assistance, de protection, et de mobilisation des catégories populaires sont mises en place par les classes supérieures. Derrière la dénomination commune d'éducation populaire, et cet objectif partagé de paix sociale, elles sont traversées par des conflits incessants, tout particulièrement entre

laïcs et catholiques. Pour comprendre ces derniers, il faut revenir sur la doctrine ayant permis l'émergence d'une éducation populaire catholique au XIXe siècle : le catholicisme social.

Les origines du catholicisme social : intransigeants contre libéraux

Les pionniers des centres sociaux, qui sont des pionnières, se situent dans le courant dit du catholicisme social, issu du catholicisme « intransigeant », contre-révolutionnaire, antilibéral et anticapitaliste. Ce dernier possède une conception organiciste de la société, qui valorise la société de corps et la famille. Sa principale caractéristique est la nostalgie de la société rurale et l'exaltation de la monarchie chrétienne et populaire, qui ne séparait pas l'homme social de l'homme chrétien (Mayeur 1972). Le catholicisme intransigeant est particulièrement influent durant le XIXe siècle. A cette période, l'Église est mise en concurrence dans le champ des interventions auprès des classes populaires, avec l'essor de l'hygiénisme et du pouvoir médical d'un côté, et de l'instruction publique et de l'éducation populaire laïque de l'autre. Face à cette situation, un pan entier de l'Église refuse la République, et se fait l'ennemi des libéraux. Plus tard au cours du siècle, ces deux ensembles sauront s'allier *a minima* pour combattre une menace commune : le socialisme.

Le catholicisme social est l'option stratégique des intransigeants. « *L'aristocratie et le clergé nourrissent le projet d'une alliance avec le "bon peuple", préservé de la contagion révolutionnaire, contre la bourgeoisie libérale* »(Ibid., p. 487). Il est ainsi, dans un premier temps, l'opposé d'un catholicisme éclairé et ouvert vis-à-vis de la Révolution et de la République. Cependant, par leur activité, bien plus que par leurs principes, les catholiques sociaux vont petit à petit s'émanciper d'une lecture exclusivement morale de la question sociale : « *Il semble bien que ce soit à l'occasion de ces actions pratiques de moralisation ouvrière que les catholiques découvrirent la "question sociale" autrement dit [...] des causes "sociales" pour lesquelles le remède pouvait et devait être "social"* »(Poujol 1981, p. 72).

L'encyclique *Rerum Novarum* et la doctrine sociale de l'Église

En 1891, le pape Léon XIII rédige une encyclique nommée *Rerum Novarum*. Cette encyclique définit plus clairement quelques caractéristiques de la doctrine sociale de l'Église : il fait état du fossé entre classes laborieuses et dirigeantes, dénonce les inégalités, et affirme la conviction d'un rapprochement possible entre les classes. Il critique le socialisme dans sa

mise en cause du droit de propriété et de la famille. Enfin, il reconnaît l'État, mais propose la limitation de son rôle en y substituant dès que possible l'action des corps intermédiaires, que sont les associations et les corporations. Cette encyclique résume bien l'orientation prise par le catholicisme social, devenu la doctrine dominante de l'Église à la fin du XIXe siècle. L'Abbé Naudet résume cette option dans un ouvrage écrit en 1899 et intitulé *Premiers principes de sociologie catholique* : « *L'individualisme nous a tués, l'association nous sauvera* »(cité in Fayet-Scribe 1990b).

Le début du XXe siècle marque le regain de tension dans les relations entre l'État et l'Église. La loi sur les associations du 2 juillet 1901 proclame la liberté d'association, mais contraint dans le même temps les congrégations à demander une autorisation et obtenir un décret pour fonder des établissements nouveaux. Puis, surtout, la loi de séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905 proclame que la République ne reconnaît, ni ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. Les Églises deviennent autonomes, mais perdent leur budget. L'inventaire des biens d'Église se fait dans un climat tendu. A cette période, l'Église adopte à nouveau un discours plus strict vis-à-vis de la République. Le pape Pie X publie une lettre en 1910, qui condamne le modernisme social : « *les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires, ni novateurs, mais traditionalistes* »(cité in Guerrand et Rupp 1978, p. 36). La période progressiste du catholicisme social aura donc duré une vingtaine d'années, entre le *Rerum Novarum* de 1891 et la lettre du pape Pie X de 1910 : cette période correspond à l'émergence des centres sociaux.

Les formes de l'éducation populaire catholique

L'éducation populaire catholique, néanmoins, prend ses racines avant cette ouverture de l'Église. On en retrouve des traces dès la fin du XVIIIe siècle. Dans un premier temps, elle épouse complètement la doctrine intransigeante de l'Église, et se distingue assez peu de l'activité philanthropique catholique traditionnelle : c'est une action sociale, éducative, mais aussi religieuse et politique, de diffusion d'un discours légitimiste et de défense de la famille. Le développement d'associations familiales durant le XIXe siècle constitue un exemple de cette action sociale de l'Église(Lenoir 2003, p. 232).

L'éducation populaire catholique se développe principalement autour d'un réseau de patronages paroissiaux. Elle se compose de sociétés de charité, comme la Société Saint-

Vincent de Paul, créée en 1833, qui cherche à développer un réseau de charité, un an après une importante épidémie de choléra à Paris. À partir de la seconde moitié du siècle, des associations ouvrières catholiques, comme les Cercles catholiques d'ouvriers, fondés en 1873 (soit deux ans après la Commune), cherchent à rétablir l'union entre les classes en associant les ouvriers avec les patrons et en faisant émerger une élite catholique parmi les ouvriers. Ces cercles s'adressent aux hommes et aux jeunes ouvriers, avec un fort paternalisme. L'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF), fondée en 1886, compte 140 000 membres en 1914. Ces différentes œuvres ne s'arrêtent pas aux activités d'instruction et de formation : elles impulsent également des formes de mutualisme à travers leurs sociétés charitables.

Marc Sangnier et le Sillon, une éducation populaire critique

En 1899, Marc Sangnier, polytechnicien né en 1873, crée le Sillon, dans le but de développer des formes d'enseignement populaire qui s'appuieraient sur une conception non hiérarchique des rapports avec le peuple. Il développe cette proposition dans son ouvrage *L'éducation sociale du peuple* paru la même année. Au début du XXe siècle, différentes œuvres sont lancées par le Sillon. Leurs méthodes reposent principalement sur des cercles d'étude, réservés à la formation d'une élite catholique ouvrière¹, et sur des instituts populaires et des réunions publiques, qui touchent le plus grand nombre à travers des activités variées : des conférences, des cours de perfectionnement de certains métiers ou de culture générale à destination spécifique des ouvriers, des lectures, des concerts et du théâtre, ainsi que des institutions économiques comme des mutualités.

Ces cercles ont la particularité de comprendre une dimension critique, très éloignée du paternalisme des cercles catholiques traditionnels : les activités éducatives sont non hiérarchiques, elles s'articulent autour d'échanges égalitaires plus que de leçons. Les points de vue contradictoires sont confrontés, et la prise de parole est encouragée (Lefèvre 2008). En outre, ces œuvres ont comme particularité de ne pas afficher leur catholicisme dans leurs activités.

1 On retrouve ainsi, chez le Sillon, une ambiguïté sur la relation au peuple partagée par tous les mouvements d'éducation populaire : s'agit-il de former une élite ouvrière ou d'éduquer la masse du peuple ? Il semble que la philosophie d'ascension sociale individuelle, que l'on pourrait qualifier rétrospectivement de méritocratique, aura largement influencé l'éducation populaire, le Sillon ne faisant ici pas figure d'exception.

Le mouvement trouve quelques échos chez les socialistes, et Marc Sangnier publie dans la revue *Le Mouvement Socialiste*. Néanmoins, il reste bloqué entre deux feux : d'un côté, le pape Pie X va, en 1910, s'en prendre ouvertement à l'activité du Sillon, pointant du doigt son autonomie vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, sa proximité avec la République, et sa pédagogie critique. Ces critiques sont résumées par l'utilisation du terme de « modernisme social ». « *Le Sillon propose le renouvellement et la régénération des classes ouvrières, il place l'autorité dans le peuple et prend comme idéal à réaliser le nivellement des classes* »¹. De l'autre côté, les socialistes, malgré les tentatives de rapprochement exercées par Marc Sangnier, perçoivent le Sillon comme « *un visage modernisé de la réaction* » (Rogard 2012, p. 52).

Un contexte d'ouverture relative, propice à l'émergence des centres sociaux

Ce tour d'horizon de l'éducation populaire catholique donne à voir une multitude de rapports au politique qui rappelle le foisonnement de l'éducation populaire laïque². Dans les deux cas, on retrouve une majorité d'organismes dédiés à l'instruction du peuple et à la paix sociale. L'action sociale de l'Église est plus spécifiquement marquée par une vision organiciste de la société, de défense des corps intermédiaires, qui place la famille au cœur de son fonctionnement. Néanmoins, la fin du XIXe siècle est le théâtre d'expériences moins réactionnaires, ce qui renvoie aux positions de l'Église qui adopte une attitude positive à l'égard du régime républicain après le *Rerum Novarum* de 1891 et l'encyclique *Au milieu des servitudes* de 1892 – avant de revenir sur les bases d'un catholicisme plus intransigeant avec le pape Pie X en 1910. C'est dans cette période de relative ouverture que vont naître les centres sociaux.

Ainsi, le contexte d'émergence des centres sociaux est celui d'une double évolution : celle des modes d'intervention sociale, avec l'éducation populaire, et celle du positionnement de l'Église face à la République et face au peuple, avec le catholicisme social. Une éducation populaire catholique va naître de ces évolutions, qui a peu à voir avec les œuvres de bienfaisance classiques de la charité chrétienne. Les pratiques de charité évoluent, notamment

1 *Lettre de NSP le pape Pie X à l'épiscopat français sur le « Sillon »*, Paris, Éditions des « Questions Actuelles », 25 août 1910.

2 Le conflit entre éducation populaire laïque et catholique ne se situe finalement pas tant dans leur contenu, ou leurs finalités politiques, dans les deux cas très divers. Il s'agit plutôt d'un rapport de force pour le partage des activités éducatives, sociales et médicales à destination des ouvriers, autant de domaines dans lesquels l'Église était encore, quelques décennies plus tôt, en situation hégémonique. « *Qui dit Éducation populaire dit conflit sur un autre terrain qui concerne les frontières de l'Église catholique.* » (Poujol 2005, p. 129).

avec le Sillon de Marc Sangnier, vers des activités mêlant assistance et éducation démocratique. Le « devoir social », qui incombe à la femme, prend des formes concrètes, et modernes. Des moyens nouveaux sont mobilisés pour proposer une action moins verticale : le mutualisme, les colonies, les foyers... et les *settlements*, dont l'importation en France sera assurée par les pionnières des centres sociaux.

C) Des Maisons sociales à la FCSF : une expérience originale du « social »

Les centres sociaux émergent à la toute fin du XIXe siècle. L'histoire des centres sociaux est éminemment locale et contextualisée. Ainsi, rappelons d'emblée que « l'approche généalogique, qui consisterait à aller chercher ce qui a fait modèle pour l'équipement appelé aujourd'hui "centre social" est une démarche qui trouve vite ses limites »(Dessertine et al. (eds.) 2004, p. 78). Néanmoins, la création en 1922 de la Fédération des centres Sociaux de France proclame une certaine philosophie, une pensée de l'action, qui va irriguer toute son histoire, et dont le modèle central est celui de la Résidence Sociale de Levallois-Perret, elle même héritière des Maisons Sociales. On retrouve, aux origines des centres sociaux, des pionnières qui, armées de leur foi, vont s'inspirer des *settlements* anglais et états-uniens pour fonder des lieux de vie dans les quartiers populaires, où elles résident. Elles y développent des activités diverses à destination des habitants, à l'intérieur du centre comme dans l'espace du quartier.

Les ouvrages consacrés aux centres sociaux et à leur histoire sont très peu nombreux. On peut citer *L'histoire des centres sociaux* de Robert Durand(Durand 2006 (1996)) ; une publication intitulée *Les centres sociaux, 1880-1980: une résolution locale de la question sociale ?* issue d'un colloque organisé par l'association « Mémoires Vives », fondée par le même Robert Durand et liée à la FCSF (Dessertine (éd.) 2004); *Les centres sociaux* de la sociologue Maryse Bresson (Bresson 2002), dont la partie historique est très succincte et revient peu sur les origines. Ces ouvrages ne s'appuient pas sur des enquêtes historiques *ad-hoc*, mais sur des compilations d'autres travaux, comme le rappelle le sociologue Jacques Eloy – lui-même ancien président de la Fédération des centres Sociaux du Nord et membre du conseil d'administration de la FCSF : « *les Maisons sociales et les Résidences sociales et leurs acteurs n'ont donné lieu qu'à peu de travaux historiques, hormis ceux de Sylvie Fayet-Scribe* »(Eloy 2012, p. 53-54). Cette dernière n'a jamais rédigé d'histoire des centres sociaux à proprement parler, mais une monographie de la Résidence sociale de Levallois Perret (Fayet-Scribe 1990a), qu'elle inscrit dans une histoire du catholicisme social et des associations féministes (Fayet-Scribe 1990b).

Ainsi, il semble nécessaire, pour approcher les débuts des centres sociaux, d'élargir les sources. Nous le ferons de deux manières : d'un côté, nous nous appuyons sur les ouvrages académiques qui évoquent les premières résidences et maisons sociales dans le cadre de travaux qui portent sur d'autres enjeux, comme le féminisme chrétien (*Ibid.*), la matrice chrétienne de l'action sociale (Brodiez-Dolino 2018), l'éducation populaire (Poujol 1981), ou encore le travail social (Guerrand et Rupp 1978; Poyraz 2005); de l'autre, nous nous confronterons à quelques-uns des écrits publiés par les acteurs, et surtout les actrices, des premiers centres sociaux : des mémoires (Sirodot 1958), des conférences lors d'évènements tels que des assemblées générales (Dausset 1905) et un rapport (Bassot et Diemer 1927).

Ce croisement d'approches nous permet de soulever en particulier des tensions relatives au positionnement de ces centres sociaux dans l'univers des interventions auprès des classes populaires, entre assistance sociale et éducation populaire. L'originalité de leur approche se retrouve dans le choix de la résidence, la volonté de développer une action globale et d'engendrer des relations d'amitié. Elles se distinguent de la bienfaisance sans toutefois renier un ancrage catholique. Leur objectif politique est de répondre à la question sociale par le rapprochement des classes, et l'éducation aux bonnes mœurs bourgeoises et familiales. Dans ce sens, et dans la continuité du regard apporté sur l'éducation populaire, cette partie s'attachera particulièrement à décrire le rapport de ces pionnières au peuple, entre éducation morale et construction de relations d'amitié.

C.1. À l'origine : des pionnières, catholiques sociales

Les centres sociaux tiennent leur origine de la volonté de femmes, catholiques, principalement issues de la bourgeoisie, de s'installer dans les quartiers populaires pour y développer un ensemble d'activités à destination de leurs résidents.

Encadré 1 : L'action sociale des femmes et l'émergence d'un féminisme chrétien

Les femmes sont l'acteur privilégié de l'Église lorsqu'il s'agit de penser l'action à destination des pauvres. « Traditionnellement, la charité — qui est une vertu théologique au même titre que la foi et l'espérance — doit être exercée par la femme chrétienne » (Fayet-Scribe 1990b, p. 39). Selon l'Église, la femme a reçu de Dieu une

destinée de souffrance et le don d'aimer, d'être touchée par la souffrance d'autrui : elle exerce la charité d'abord par penchant naturel, par devoir ensuite. Le tournant du XXe siècle marque l'évolution de la place des femmes au sein de la communauté catholique. L'organisation de la charité leur permet de mener des vies indépendantes de celles de leur compagnon. A partir de 1900, l'apprentissage de cette charité n'est plus assurée par la mère.

Cette prise d'autonomie via l'accession à une profession s'observe notamment à travers la naissance d'un « féminisme chrétien »¹ dans les années 1900-1910 (Guerrand et Rupp 1978, p. 17). Celui-ci se définit en opposition au féminisme révolutionnaire et des sections plus progressistes du mouvement féministe. Il repose sur des principes immuables : le socle de la société est toujours la famille, et, en son sein, le rôle de mère reste central. Il n'opère pas de rupture vis-à-vis d'une orientation intransigeante de la doctrine de l'Église. On retrouve toutefois, à différents moments, des rapprochements et des revendications communes entre ces sections : le droit de vote, la possibilité de disposer de son salaire pour les ouvrières, et de sa fortune pour les bourgeoises, ainsi que l'accès à un bon niveau éducatif, ont pu être défendus par des féministes chrétiennes.

Certaines femmes catholiques voient néanmoins dans ces revendications nouvelles un symptôme de l'effondrement moral de la société : « *Si la société souffre en ce moment, si la morale défaille dans les hautes classes et si le socialisme grandit en bas, c'est la faute de la femme, elle a été inférieure à son devoir* » (Comtesse Marie de Villermont, 1904, citée in (Fayet-Scribe 1990b, p. 55)). Les porte-paroles majoritaires des femmes au sein de l'Église sont la Ligue Patriotique des Françaises, qui regroupe des femmes de classes aisées et de classes moyennes et qui va connaître jusqu'à 1 500 000 membres en 1933. Cette ligue va revendiquer une séparation complète vis-à-vis d'autres formes de féminisme après l'affaire Dreyfus, puis de la notion même de féminisme. Au début du XXe siècle, elle est la représentante hégémonique des œuvres sociales féminines.

Le parcours des pionnières des centres sociaux correspond à cette période du tournant du siècle qui, *via* l'action sociale, permet aux femmes catholiques de prendre leur autonomie. Certaines d'entre elles vont d'ailleurs subir les conséquences de cette

1 Marie Maugeret dirige à partir de février 1896 la revue *Le féminisme chrétien*. Elle y revendique l'idée que les femmes chrétiennes étant majoritaires vis-à-vis de l'infime minorité de libres penseuses, c'est par elles qu'aboutira le féminisme.

émancipation : Marie-Jeanne Bassot, figure historique du mouvement et co-fondatrice de la FCSF, s'est ainsi faite interner par sa famille après son engagement au sein d'une des premières « résidences sociales » - nous y reviendrons.

L' « Union familiale » : le premier *settlement* français

L' « Union familiale », ouverte en 1896 sous l'appellation « Oeuvre sociale de Popincourt », constitue la première phase de développement des centres sociaux en France. Celle-ci cherche à importer le modèle de *settlement house* anglo-saxon.

Les *settlement houses* en Angleterre et aux États-Unis

Un mouvement d' « extension universitaire » a cours en Angleterre durant le XIX^e siècle (Rubião 2013) : il regroupe des enseignants et des étudiants qui souhaitent partager, à l'extérieur de l'université, le savoir universitaire, dans une perspective d'éducation populaire. Certains d'entre eux décident de résider sur place, en quartier ouvrier, toute l'année : « *to settle* » signifie s'établir, s'installer. Ils ont un double objectif : partager leur savoir avec les ouvriers, mais également apprendre à leur contact, se former sur le terrain pour comprendre, et résoudre, au mieux, la question sociale. C'est ainsi que le Pasteur Samuel Barnett ouvre, en 1884, le premier *settlement* dans la banlieue Est de Londres, en lien avec l'université d'Oxford. Il y développe des activités multiples, médico-sociales, artistiques, culturelles et éducatives.

Cette première expérience va rapidement se répandre en Angleterre, mais aussi aux États-Unis, sous l'impulsion de Jane Addams, qui s'installe à Chicago, dans le quartier populaire de *Back Of The Yards*, et fonde un centre du même type. Pionnière de l'action sociale, prix Nobel de la Paix, Jane Addams est une figure importante du mouvement progressiste et du féminisme. Cette femme issue d'une classe aisée considère nécessaire de se familiariser avec les expériences sociales des classes populaires pour envisager la résolution de la question sociale. Proche de John Dewey, elle adopte une approche pragmatiste qui met en relation connaissance et expérience des problèmes sociaux (Le Goff 2013). Elle s'oppose à l'individualisme des libéraux et de l'action charitable, qu'elle décrit comme verticale, moralisatrice et disciplinaire. À rebours de ces tendances, elle développe dans *settlement* une éthique relationnelle, construite autour d'apprentissages mutuels, du souci d'hospitalité, de la

construction d'un « bon voisinage ». Celui-ci deviendra rapidement un modèle : on décompte une centaine de *settlements* aux États-Unis en 1900.

Marie Gahéry et l' « Union Familiale »

La logique de *settlement* est importée en France par Marie Gahéry, fille de professeurs ayant vécu notamment à Londres durant ses études, avec le soutien du marquis Costa de Beauregard, député de droite et légitimiste, qui publie en 1896 un article dans la revue *Le Correspondant* intitulé « La charité sociale en Angleterre ». Tous deux s'intéressent à la résidence comme une alternative à une éducation populaire catholique qui s'appuie principalement sur des interventions périodiques, à l'image de la Conférence de Saint Vincent de Paul. Il ne s'agit pas uniquement d'exercer œuvre de charité, mais d'être présent au quotidien pour se mettre en lien avec les résidents d'un quartier.

En 1896, Marie Gahéry fonde l' « Oeuvre sociale de Popincourt », le « premier *settlement* français », comme il est défini à travers ses brochures (Fayet-Scribe 1990b). L'œuvre s'établit dans le quartier de Popincourt, fortement déchristianisé, menacé d'explosion sociale, et où la Commune a laissé des traces. Trois ans plus tard, elle entre en conflit avec son conseil d'administration et quitte brutalement l'œuvre pour fonder l' « Union sociale » dans le quartier de Charonne qui connaîtra de nombreuses transformations avant de se stabiliser rue de Charonne, en 1901, et de prendre pour nom définitif « Union Familiale » l'année suivante.

Le lieu propose des services et différentes activités d'instruction de la population : éducation des enfants, de la future ménagère, des futurs parents, formation au beau, à la gestion financière, initiation à la mutualité. Cette dernière permet notamment la création d'un jardin d'enfants, d'une Mutualité Maternelle, de cercles d'éducation familiale. À partir de 1904, une École Pratique de Formation Sociale y voit le jour. Elle qualifie ses étudiantes à divers métiers de service social : éducatrices à demeure dans des familles, professeuses d'enseignement ménager, directrices de pensionnat.

Si l'objectif affiché est celui de la réconciliation entre les classes, l'orientation prise par l'Union Familiale pour y parvenir est bien inscrite dans son nom : il s'agit, par la résidence, l'enseignement, et la mutualité, de valoriser la cellule familiale comme corps central de la société, face aux désaffiliations propres à la société industrielle, qui touchent particulièrement le monde ouvrier. Ce premier modèle de *settlement* français s'appuie donc très fortement sur

l'enjeu de la famille, dans une vision organiciste de la société propre au catholicisme social, contrairement aux modèles anglo-saxons plutôt tournés sur la *community* et relatifs au protestantisme. Il s'agit de revaloriser les corps intermédiaires, et, avec eux, les formes de morale, mais également de solidarité, pré-existants à la Révolution. Pour autant, l'Union Familiale s'appuie sur des méthodes qui sortent des formes classiques de la charité ; notamment via la mutualité, elle accorde une place aux familles elles-mêmes dans les prises de décisions.

De la Maison Sociale à la Résidence Sociale : les figures de Mercédès le Fer de la Motte et de Marie-Jeanne Bassot

A côté de l'Union familiale, l'Oeuvre sociale de Poppincourt va devenir la véritable matrice des centres sociaux. Après le départ de Marie Gahéry, La Mère Mercédès le Fer de la Motte reprend la direction de l'Oeuvre.



Figure 2 : Portrait de Mercédès le Fer de la Motte (1862 - 1933). Source : Fayet-Scribe 1990a, p96

Cette fille d'un officier de marine breton et d'une aristocrate chilienne est membre de l'*Oratoire*, congrégation fondée par Saint-Philippe-de-Néri. Cette religieuse critique la charité mondaine, qui ne s'attarde que sur le malade ou l'indigent. Elle souhaite, à travers son action, toucher toute la classe ouvrière, dans tous les éléments de sa vie, et notamment dans l'organisation de son travail et dans la vie économique de la famille. Elle participe à des activités classiques de bienfaisance, mais également à des œuvres concrètes : l'ouverture d'une pension de famille, d'un foyer d'apprentissage, d'une clinique, d'un patronage et d'une maison pour personnes âgées. Alors que ses supérieurs lui demandent de créer une

communauté oratorienne à Paris en 1896, elle entre en contact avec Marie Gahéry puis reprend la direction de l'Oeuvre à son départ.

Contrairement à Marie Gahéry, Mme Le Fer de la Motte ne se réfère pas directement au modèle anglo-saxon du *settlement*. Elle s'écarte également du seul domaine de la famille et de l'enfance, même si ce thème reste central, pour poser la question plus large de l'amélioration de la vie du peuple. Elle cherche à concilier œuvre sociale et esprit religieux. La question de la paix sociale, face au risque de la lutte des classes, reste au centre des préoccupations. L'Oeuvre Sociale de Poppincourt se donne dans un premier temps pour objectif « *la fusion des classes, la régénération morale du peuple, la réconciliation du pauvre avec le riche et l'apaisement si vainement tenté jusqu'ici* »¹. À partir de 1903, la Mère Mercédès le Fer de la Motte propose un programme intitulé « Maison Sociale » : l'œuvre est laïcisée, et il n'est alors plus question de fusion des classes, mais de pénétration d'individus de milieux sociaux différents, de découverte de l'autre. Contrairement aux formes plus classiques de bienfaisance, les personnes visées ne sont pas les infirmes, les malades ou les nécessiteux, mais le monde ouvrier. La Maison Sociale est neutre, contrairement à d'autres associations d'éducation populaire ouvertement catholiques, même si son inspiration est à chercher en grande partie du côté de l'Église.

Le regroupement des Maisons Sociales, ancêtre de la FCSF

Un des objectifs de Mme Le Fer de la Motte est le développement de nouvelles Maisons. Elle s'engage donc dans la formation de résidentes. Elle constitue un groupe de femmes, dont les premières sont issues de sa communauté oratorienne. Ces pionnières très actives ont en commun une foi profonde, un bagage culturel important, l'habitude des sociabilités mondaines, et l'envie de se démarquer de la charité traditionnelle pour aller vers la transmission de savoir et la formation. Elles vont fonder cinq nouvelles Maisons Sociales, quatre à Paris et une à Levallois-Perret, qui se regroupent au sein de l'association « Maison Sociale », qui tient sa première assemblée générale en 1904. Cette première forme de regroupement, 18 ans avant la création de la FCSF, se structure autour de la personnalité de Mme Le Fer de la Motte, qui exerce un contrôle sur les maisons créées ainsi que sur le recrutement de nouvelles résidentes.

1 Brochure de l'Oeuvre Sociale de Popincourt, citée in Guerrand et Rupp, 1978, p21

Les activités d'éducation populaire proposées par les différentes Maisons Sociales sont globalement conçues en fonction des besoins de la famille. On y retrouve des pratiques d'assistance sociale sanitaire et même alimentaire, des services à destination des riverains, l'animation de soirées concert ou encore des excursions, des cercles d'ouvriers. Surtout, les Maisons Sociales s'organisent autour d'un ensemble d'activités éducatives, depuis les garderies pour enfants jusqu'aux formations professionnelles. Elles s'éloignent du projet de Marie Gahéry par une action plus globale. La résidente est au cœur du fonctionnement de l'organisation : sa tâche est importante et ses connaissances doivent être multiples. Son dévouement religieux pour la cause sociale est total. Ces pionnières résidentes regroupées autour de Mme Le Fer de La Motte incarnent ainsi l'esprit originel des centres sociaux.

Parmi elles, on retrouve Marie-Jeanne Bassot, co-fondatrice de la Maison Sociale de Levallois-Perret, aujourd'hui célébrée comme la figure majeure de l'histoire des centres sociaux¹.



Figure 3 : Portrait de Marie-Jeanne Bassot (1878-1935)

Source : <http://memoiresvives.centres-sociaux.fr/marie-jeanne-bassot/>

Fille d'un polytechnicien, Marie-Jeanne Bassot découvre à 25 ans la Maison Sociale et souhaite suivre les traces de l'engagement et de la spiritualité incarnée par Mme Le Fer de la Motte en devenant, elle aussi, résidente. Elle s'engage dans un premier temps dans la Maison Sociale de Levallois-Perret. Néanmoins, ses parents s'opposent à ses activités, et à la relation qu'elle a tissée avec Le Fer de la Motte. Ils la font interner dans un hôpital psychiatrique en Suisse. En 1909 elle parvient, par le biais de son médecin, à rentrer à Paris et leur intente un procès pour séquestration arbitraire, qu'elle gagne.

1 Dans les locaux de la FCSF, au 10 rue Montcalm, à Paris, une seule salle porte le nom d'une personnalité du réseau : la salle « Marie-Jeanne Bassot ».

Le procès de Marie-Jeanne Bassot de 1909 fait scandale et discrédite les Maisons Sociales auprès de leurs soutiens financiers. « *Mme Le Fer de la Motte a été la vraie cible des attaques qui se sont déchaînées de la part du monde laïc comme de la part du monde clérical.* »(Durand 2006, p. 70). En effet, nous sommes en 1909, et la figure de Mme Le Fer de la Motte, et sa défense d'une neutralité confessionnelle, est alors en décalage avec la doctrine qu'est en train d'adopter l'Église au début du XXe siècle, plus intransigeante, moins conciliante avec les réformistes(Fayet-Scribe 1990a, p. 41). Les Maisons Sociales ne s'en remettent pas, et l'association qui les regroupe est dissoute fin 1909.

La résidence sociale de Levallois Perret

En perte de financements après le procès, les Maisons Sociales continuent en partie à agir à l'échelle de leur quartier, mais disparaissent officiellement et n'ont plus d'association support. Un an plus tard, lorsque Marie-Jeanne Bassot revient à Levallois-Perret, tout est à recommencer : à partir de 1910, elle crée, avec l'aide de son amie Mathilde Girault, une nouvelle Résidence Sociale. La ville connaît à cette période une forte industrialisation. Elle est le point d'arrivée de nombreux provinciaux mal préparés à mener une vie urbaine. Les logements sont exiguës et insalubres, et la tuberculose fait des ravages. Des œuvres privées philanthropiques sont déjà présentes depuis quelques années.

Les deux femmes résident sur place, dans un local d'abord exigu faute de financements, mais qui va petit à petit se développer. De déménagements en déménagements, la résidence devient une structure très importante à l'échelle de la ville, avec un financement et des locaux conséquents. Au début, contrairement à leurs aînées des Maisons Sociales, elles travaillent pour vivre : l'une donne des cours de langue, l'autre de piano. Elles multiplient les visites dans les familles du quartier. A la résidence, outre l'accueil scolaire et éducatif des enfants après la sortie des classes, la dynamique centrale qu'elles impulsent est celle du « bon voisinage » basé sur des relations de solidarité : entraide, travail domestique et soins aux malades.

La Résidence sociale de Levallois-Perret constitue la forme originelle du centre social, et c'est d'elle – et de la figure de Marie-Jeanne Bassot – que part le mouvement vers un fédéralisme au lendemain de la Première Guerre mondiale.

C.2. Caractéristiques du projet politique de la résidence

De l'Oeuvre sociale de Poppincourt à la Résidence Sociale de Levallois-Perret, on retrouve quelques caractéristiques qui définissent l'originalité de ces premiers centres sociaux. A côté de l'inspiration anglo-saxonne du *settlement*, il existe une part d'invention propre à la création des résidences françaises, particulièrement autour de la valorisation de la cellule familiale. Au cœur de l'activité de ces premiers centres sociaux, on retrouve la figure de la résidente, qui regroupe tous les paradoxes des premiers centres sociaux dans leur rapport au catholicisme comme dans leur rapport au populaire.

La paix sociale par l'amitié et la famille, contre la lutte des classes

Au-delà des formes et des moyens envisagés, le projet politique de ces espaces est similaire : il s'agit d'éviter la division qui risquerait de mener à la lutte des classes, comme l'a démontré la Commune de Paris. « *Au travers de ces incitations et réalisations, les maisons / résidences sociales escomptent bien faire progresser leur contribution à une société plus pacifiée en se différenciant des stratégies conflictuelles.* » (Eloy 2012, p. 61). Les premières phrases de la présidente de l'association « Maison Sociale », madame la baronne André Pierrard, lors de son assemblée générale en 1904, vont dans ce sens : « *Nous nous sommes efforcées de donner au bien des armes nouvelles dans sa lutte contre les formes actuelles du mal. La séparation haineuse des classes, fruit de leurs égoïsmes, est l'angoisse de notre temps* » (Dausset 1905, p. 9). Cette déclaration renvoie dos à dos libéraux et socialistes, en ciblant à la fois l'individualisme et la lutte entre classes sociales.

Face à cette alternative du communisme et du libéralisme, les premiers centres sociaux s'inscrivent dans la lignée des catholiques sociaux, en défendant une lecture organiciste de la société, qui donne une grande place à la famille et aux relations de voisinage. Marie-Jeanne Bassot, qui a coécrit avec Marie Demier un rapport sur les centres sociaux pour le « Congrès du redressement français », en 1927, résume cette orientation conservatrice : « *L'individualisme à outrance, l'égoïsme érigé en dogme, en raison semble-t-il de l'affinité des contraires, mènent droit au marxisme, au communisme. Si la société ne se refait pas autour des groupes naturels, famille, cité (voisinage), elle cherchera son point d'appui dans l'étatisme ou sombrera dans l'utopie* » (Bassot et Diemer 1927, p. 22).

La réponse apportée à cette crainte se trouve dans la construction de relations d'amitié, à l'échelle du quartier, entre les habitants, et avec la résidente. Cette amitié est d'abord perçue

comme une fin en soi, l'action sociale par excellence. « *Cet ouvrier, ce petit boutiquier, cette ménagère, jusque-là uniquement absorbés par le souci de l'existence quotidienne, du profit ou du salaire, qui ne conçoit l'action collective que sous la forme de revendications, de conflits (lutte politique, lutte des classes), aura senti s'éveiller une compréhension nouvelle, une fraternité agissante, faite des liens qui s'établissent entre ceux qui ont cherché ensemble la solution d'un même problème, contribué au même progrès* » (Ibid.). On retrouve là des choix qui renvoient à des formes de sécularisation de l'action sociale, qui s'éloigne à la fois du catholicisme le plus intransigeant dans le rapport au religieux, et de la charité dans le rapport au peuple.

La famille est reconnue comme l'unité de base autour de laquelle se construisent les relations sociales. La revalorisation de la cellule familiale, qui aurait été remise en question par la Révolution et l'individualisme libéral, est un objectif tout aussi important que la création de relations de solidarité de voisinage. L'enseignement ménager prend une place importante au sein des activités des centres. Cet accent familialiste participe de la volonté de pacification sociale, parce qu'elle déplace la question sociale du terrain politique tel qu'exprimé, notamment, par le mouvement ouvrier, vers celui de la morale et de l'hygiène¹ (Lenoir 2003, p. 213). La famille apparaît comme une réponse privilégiée à la crise sociale de la fin du siècle.

Une « maison » dans le quartier : entre espace privé et espace public

Le centre lui-même est défini comme « *une famille agrandie* » par Marie-Jeanne Bassot (citée in Tétard 2004, p. 102). Les premiers centres sociaux se définissent bien plus comme une extension de la sphère privée qu'une première entrée dans la sphère publique. Cette vision du centre est d'ailleurs inscrite dans le terme même de « Maison », que l'on retrouve dans les *Maisons Sociales*. Comme le rappelle la baronne Piérard, présidente de la Maison Sociale : « *C'est pourquoi nous avons été amenées au nom de "maisons" pour désigner notre point d'union et grouper nos multiples formes d'assistance. [...] Notre œuvre est bien moins la conquête d'un pays nouveau que, sous des formes nouvelles, la recherche d'une tradition rompue.* » (citée in Fayet-Scribe 1990a, p. 36). Cette approche du centre comme une extension du domaine du privé s'observe dans la place accordée à la famille dans les activités, notamment en termes d'instruction.

1 Sans oublier la question démographique, très importante à partir de la fin du XIXe siècle (Lenoir 2003), mais apparemment assez peu soulevée par les Maisons et Résidences sociales.

Si le centre social est plutôt défini comme une extension de la sphère privée, cela n'empêche pas l'organisation collective. On retrouve en effet dans les discours des pionnières une volonté de se constituer comme espace d'articulation, de coopération, à destination du quartier et de ses résidents. La finalité n'est pas (que) le centre : « *la maison/résidence sociale est un système d'action qui est capable de mobiliser et d'associer des ressources endogènes et exogènes à la localité* » (Eloy 2012, p. 60). C'est en sens, aussi, que ces espaces sont pensés comme non spécialisés : ils s'adaptent aux problèmes, aux enjeux, aux envies soulevés. Les centres sociaux ont un caractère général, et surtout, une grande capacité d'adaptation : ils font ce qui est pertinent par rapport à la situation, aux enjeux qui s'expriment, qui, par ailleurs, s'interpénètrent. Il est donc logique qu'on y retrouve des formes de mutualisme, dont on a vu l'utilisation courante par toute une partie de l'action sociale catholique et des patronages industriels de cette période.

Néanmoins, ces actions ne sont pas pensées comme relevant de la politique, mais de la construction de relations interpersonnelles, d'amitié. Les centres sociaux se positionnent à distance de toute forme d'organisation visant des modifications structurelles, qu'elles soient révolutionnaires ou conservatrices. Le développement et le maintien de relations locales amicales et de solidarité priment sur tout affichage religieux ou politique. Cette tension entre privé et public va irriguer toute l'histoire des centres sociaux. La posture des pionnières justifie l'apparente neutralité politique du centre : il ne s'occupe pas d'affaires publiques, mais de relations interindividuelles et de familles. Cette orientation sera contrebalancée, mais pas totalement remplacée, par les multiples évolutions des politiques publiques liées à la famille et au social au XXe siècle qui vont faire de l'animation socioculturelle un projet politique, centré notamment sur la référence à la cohésion sociale (ch chapitres 2 et 3). Cependant, elle ne disparaît pas tout à fait : la notion de « maison » est aujourd'hui toujours largement mobilisée pour définir les centres sociaux¹.

1 La FCSF définit trois dimensions structurelles du centre social : la dimension individuelle, qui regroupe les activités et les services, la dimension collective, qui renvoie aux projets d'habitants accompagnés par le centre, et la dimension d'intérêt général, autour du développement de la citoyenneté. Ces trois dimensions sont présentées comme les « trois maisons » du centre social. On peut retrouver mention de ces maisons dans la présentation des centres sociaux des sites web de la FCSF, mais aussi de diverses fédérations, comme le Rhône-Alpes (qui est à l'initiative de cette définition), ou encore dans des guides méthodologiques proposées par les caisses d'allocations familiales. Voir par exemple le guide de la CAF des Yvelines, de 2011, p5 : URL : <http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/781/Documents/guidemethodocs.pdf>

Au cœur de l'activité : l'engagement des résidentes

La résidence est l'acte volontaire de femmes de conditions aisées de venir s'installer, de manière permanente, dans un quartier prolétaire pour construire des relations de voisinage et d'entraide. Une grande partie du travail mené au sein des centres sociaux repose sur les épaules des résidentes. Elles sont une vingtaine en France en 1909, avant le procès de Marie-Jeanne Bassot. Autour d'elles gravitent des « auxiliaires », souvent des femmes, issues des catégories aisées, qui n'habitent pas le lieu, mais viennent animer des activités. La résidence sociale de Levallois compte à elle seule 138 auxiliaires en 1921. Par ailleurs, pour créer les conditions de la rencontre avec les ouvriers, et notamment des jeunes, des étudiants sont sollicités, puis des « équipes sociales », dans un principe d'« éducation mutuelle ». Le cœur d'activité du centre social, ce qui fait son originalité, repose néanmoins sur la figure de la résidente. « *Un centre social a l'esprit de ses résidents* » (Bassot et Diemer 1927, p. 18). Elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans le voisinage par leur « *culture morale et intellectuelle élevée* »¹ qu'elles doivent diffuser, tandis que leur « *esprit social et pragmatique* » (Eloy 2012, p. 62) est sensé leur permettre de s'ouvrir à toute la population.

Neutralité et apostolat silencieux

La construction de relations d'amitié passe par l'acceptation de tous les individus du quartier, sans discrimination politique ou religieuse. Cette neutralité apparaît comme la condition d'exercice des centres. Ce principe de neutralité est associé à la liberté de conscience et se traduit par une absence de prosélytisme, vue comme une condition du déploiement d'une amitié inconditionnelle.

Sur le plan religieux, les centres sociaux cherchent à pratiquer un « *apostolat de simple présence* », un « *apostolat silencieux* »², d'une part dans le but de ne pas se priver de populations qui peuvent être réfractaires à l'Église, et d'autre part parce que le prosélytisme n'est pas considéré comme un objectif, au contraire de l'amitié. Les centres sociaux ne sont pas pensés comme un outil de conquête pour l'Église. Les premiers centres sociaux ne proposent pas d'activités théologiques à proprement parler, tandis que le refus des œuvres

1 Citation d'un article de Apolline de Gourlet, présidente de la FCSE, « Le centre social et l'éducation familiale », de 1930 (cf. Tétard 2004, p. 102).

2 Termes empruntés au théologien Marie-Dominique Chenu, proche du mouvement des prêtres-ouvriers, qui décrit l'activité de femmes ayant effectué des activités missionnaires en Afrique, sans prosélytisme (Chenu 1961).

ouvertement catholiques sera inscrit dans les statuts de la FCSF (cf. section suivante). L'affichage de cette neutralité sera l'objet de nombreuses critiques de la part de l'Église, notamment lors du procès de Marie-Jeanne Bassot.

Avec cet argument de neutralité, les centres sociaux affichent également un positionnement hors du jeu politique. Ainsi, Marie-Jeanne Bassot oppose le mouvement des centres sociaux avec celui des Universités populaires, dont elle juge le contact avec les populations ouvrières « *trop vicié par la politique* » (Bassot et Diemer 1927, p. 6).

« Le premier résident, c'est le Christ » : engagement et rédemption

L'apostolat silencieux des résidentes s'appuie en effet sur une foi profonde. Leur existence est entièrement tournée vers leur engagement catholique. Les relations d'amitié que les résidentes cherchent à initier peuvent être lues comme une version euphémisée de l'amour du christ. Apolline de Gourlet (1866-1952), qui coopère à l'Oeuvre Sociale de Popincourt et qui sera plus tard présidente de la FCSF, publie en 1904 une note dans la Brochure de l'Action Française où elle explique : « *Le premier Résident, c'est le Christ* »¹.

C'est de cette philosophie de la rédemption et de la reconnaissance que naît l'approche démocratique des centres sociaux. Il s'agit, pour les résidentes, de savoir « *faire confiance en la capacité des individus à "progresser"* » (Eloy 2012) La gouvernance des Maisons et Résidences est pensée de manière à poursuivre cet objectif, en sollicitant la mobilisation de tous et toutes aux conseils de décision. On retrouve dans les écrits de Bassot et Diemer une certaine lecture de l'engagement comme développement de l'intérêt collectif, qui s'effectue via un parcours dans le centre, depuis la satisfaction d'un besoin par l'usage d'un service jusqu'à la mobilisation dans les instances de décision du lieu, un discours qui structurera durablement l'approche des centres sociaux vis-à-vis de la question de l'engagement. « *Ne pas tout apporter par eux-mêmes, mais éveiller les désirs. [...] Plus le centre social donnera une part active à ses membres, plus il se rapprochera de son but* » (Bassot et Diemer 1927).

Les outils de l'enquête sociale

Pour parvenir à leurs fins, les résidentes développent des méthodes d'action tirées des sciences humaines. Elles sont fortement influencées par les écrits de Frédéric Le Play,

1 Apolline de Gourlet, *Colonies sociales. La résidence laïque dans les quartiers populaires*, Brochure de l'Action populaire, 2e série, n°37, s.d. 34 (sans doute mai 1904)

ingénieur et économiste français qui va accompagner les débuts de la sociologie. Il propose une démarche qui consiste à appliquer des méthodes d'enquête de terrain pour étudier « *la situation des classes populaires ouvrières et les rapports qui existent entre elles et les autres classes* »(Topalov (ed.) 1999, p. 32). L'enjeu de cette méthode est de mieux comprendre le monde ouvrier, afin de mieux réformer la société. Le Play est influencé par une philosophie sociale qui défend l'autorité des propriétaires, des patrons et des pères de famille, ce qui lui permet d'être accepté, voire suivi, par toute une partie de l'Église.

Il sera très influent parmi les pionnières des centres sociaux. Celles-ci utilisent et enseignent des outils de compréhension méthodique de l'environnement dans lequel elles se trouvent, parmi lesquels l'enquête sociale et l'entretien. Des enquêtes sociales sont réalisées pour connaître l'opportunité et l'intérêt d'implanter un centre social. Il s'agit de connaître les équipements et les différents acteurs du quartier et de les contacter. Il s'agit d'anticiper sur les activités à débiter, les manières d'atteindre les familles, mais également de ne pas faire doublon avec les structures déjà existantes : le centre social est, d'emblée, pensé comme le lieu de la coopération, et non comme une fin en soi (cf. illustration ci après) Ensuite, les visites et les entretiens avec les familles sont effectués de manière méthodique. Les Maisons sociales reçoivent, et effectuent, beaucoup de visites : aux malades, aux miséreux, aux familles... on note par exemple « *un millier de visites faites et quasi autant reçues durant l'année 1902 à l'Œuvre sociale de Popincourt* » (Eloy 2012, p. 60).

M

Au moment d'ouvrir un nouveau centre d'action 22 avenue d'Italie, la Maison Sociale fait appel au concours de tous ses amis pour rassembler les matériaux d'une "Enquête sociale" sur le treizième arrondissement de Paris. Vous êtes instamment prié de répondre au questionnaire suivant, dans la mesure la plus large qui vous sera possible; les familles qui ne nous donneraient qu'une seule adresse seront elles-mêmes reçues avec reconnaissance.

Veuillez indiquer les relations et les appuis que vous pourriez procurer à la Maison Sociale dans chacune des branches ci-dessous:

1°-Quelles sont les oeuvres municipales du treizième arrondissement? les services siégeant à la mairie?

2°-Quelles sont les oeuvres des paroisses: Ste Anne, St Marcel, Notre Dame de la Gare, Saint Médard (partie sud)?

3°-Ecoles communales, maternelles, professionnelles? Cours complémentaires et d'adultes?

4°-Ecoles libres? Sociétés d'enseignements privés?

5°- Hôpitaux, leurs services spéciaux, leurs consultations?

6°- Dispensaires et cliniques?

7°- Usines, grandes maisons de commerce ou d'industrie, entrepreneurs et entrepreneuses?

8°- Habitations ouvrières, logements économiques immeubles hygiéniques?

9°- Hospitalité de nuit, refuges, fourneaux économiques sociétés de prévoyance, etc?

Figure 4 : Questionnaire envoyé aux "Maisons Sociales" pour l'ouverture d'un centre, 1905. Source : Fayet-Srube, 1990b, p94

Une perspective moralisatrice : améliorer le peuple

Bien qu'appuyé sur des méthodes rigoureuses, avec la volonté de traiter des enjeux du quartier à partir des structures existantes, et dans une perspective neutre sur le plan religieux et politique, l'engagement des résidentes s'inscrit dans une perspective moralisatrice qui constitue l'orientation politique des centres sociaux : leur éducation populaire s'inscrit en

accord avec les principes hérités de la doctrine de l'Église, comme on l'a vu avec le familialisme.

On retrouve cette tension entre affirmation de neutralité et engagement dans le champ politique dans une anecdote, datant de la première Oeuvre Sociale de Poppincourt. Blanche Sirodot, née en 1869, s'investit depuis ses débuts dans les Maisons Sociales, dès le lancement de l'Oeuvre Sociale de Popincourt en 1899. Elle témoigne de son expérience dans un livre publié en 1958 intitulé *Mère Blanche à Ménil'Muche*. Elle y décrit notamment l'investissement, par un groupe d'anarchistes, d'un cercle d'études fondé dans la Maison Sociale. Elle expose dans un premier temps une position d'ouverture : « *[les anarchistes] se mêlent facilement aux groupes ; ils sont intéressants [...]. Ils sont écoutés, on leur répond, la lutte est passionnante* ». Puis, elle exprime une autre posture quant au traitement de ces jeunes : « *Il sera difficile de les améliorer ; les jeunes ont malheureusement l'esprit faux et sont très documentés et même fanatiques* » (Sirodot 1958, p. 68). Cette présence, exceptionnelle, d'anarchistes au sein des centres sociaux, est l'occasion d'observer le conflit latent entre des visions du monde différentes, et, *in fine*, l'affirmation d'un positionnement politique du centre, à travers sa résidente.

Le regard porté sur ces jeunes anarchistes, mais plus généralement sur le monde ouvrier, est celui d'une population à améliorer, pour reprendre les termes de Blanche Sirodot. Marie-Jeanne Bassot, lors d'une assemblée générale de la résidence de Levallois-Perret, indique ainsi : « *Vous pensez peut-être qu'il n'y avait pas d'ouvrier dans cette assemblée parce que vous n'y avez pas vu d'hommes en casquette, mais uniquement des hommes en chapeau. Mais précisément, ces hommes en chapeau étaient des ouvriers qui, en fréquentant le centre social, ont adopté une autre façon de se vêtir...* » (citée in Poyraz 2005, p. 21).

Ces citations révèlent le paradoxe du rapport aux habitants du quartier, entre volonté de paix sociale et d'amélioration des conditions de vie par le développement de relations de voisinage et d'amitié, et moralisation des classes ouvrières par l'instruction aux bonnes mœurs et aux normes bourgeoises. L'affirmation d'une neutralité politique associée à la représentation du centre comme d'une "maison" s'associent pour trancher l'activité vers des enjeux moraux. Mme Le Fer de la Motte évoque ainsi l'« *effort moral* » à même de réhabiliter le peuple (citée in Fayet-Scribe 1990a, p. 28). Les objectifs des résidentes les positionnent dans des postures paradoxales : elles doivent tout à la fois ne pas construire de

hiérarchie entre elles et le peuple, afin de construire des relations d'amitié et de solidarité pérennes, et dans même temps diffuser les bonnes mœurs bourgeoises et un discours de défense de la cellule familiale, du haut de leur vertu. On retrouve dans cette tension l'héritage du catholicisme social.

C.3. Le développement des centres sociaux : fédéralisme, financement, professionnalisation

Si ces premières expériences préfigurent ce que deviendra l'« esprit » centre social, celui-ci ne s'affirme réellement qu'avec la création de la Fédération des centres Sociaux de France, la FCSF, en 1922. Celle-ci regroupe alors des structures aux orientations et aux objectifs divers. Les pionnières vont néanmoins parvenir à théoriser un modèle centre social à partir de l'héritage des Maisons et Résidences Sociales.

De leur lancement jusqu'à la seconde guerre mondiale, la fédération et une partie de ses adhérents vivent, par ailleurs, une période marquée par la précarité : pas encore financés globalement par les pouvoirs publics, ils parviennent difficilement à s'extraire de la prestation de services qui les éloigne de leurs objectifs originaux.

La FCSF : un mouvement mené par des pionniers, pourtant minoritaires

La création de la FCSF naît de la volonté de fonder une section française de la fédération internationale des *settlements*, dans le but d'envoyer une délégation à la première conférence internationale de ce mouvement, qui doit se tenir à Londres en 1922. Le vote des statuts de la FCSF a lieu le 30 mai 1922. Des critères de participation à la fédération commencent à être posés : le refus des œuvres ouvertement confessionnelles est, par exemple, implicitement posé, avant d'être établi en conseil d'administration en 1923.

Neuf structures sont représentées lors de la signature des statuts. On retrouve la résidence sociale de Levallois-Perret et quelques résidences proches, dont des structures créées par les femmes formées par Mme Le Fer de la Motte, mais également d'autres espaces aux objectifs différents : les Foyers civils de l'Union franco-américaine et le Secours d'urgence, qui s'occupent principalement de populations touchées par la guerre ; une ancienne œuvre

protestante devenue « Union des familles » ; la Maison pour Tous liée aux Éclaireurs de France, mouvement qui revendique une certaine neutralité religieuse ; les Œuvres du Moulin Vert de l'Abbé Viollet.

Ce dernier va avoir une grande importance dans le début des centres sociaux. Ses œuvres regroupent notamment une société du logement ouvrier en 1902, une caisse des loyers pour prévenir les familles du risque d'expulsion en cas d'impayé, une société anonyme d'habitations, créée en 1912. Il crée une revue, l' *Assistance éducative*, qui dès 1906 cherche à diffuser les pratiques de l'éducation populaire catholique, et parmi elles, celles des Maisons et Résidences sociales. En 1908, il fonde une École libre d'Assistance privée. Par ailleurs, il crée des œuvres confessionnelles, qu'il sépare néanmoins des œuvres sociales et familiales. À travers ces activités, il défend une responsabilisation des ouvriers par l'auto-organisation, « *le principe constant étant que les familles ouvrières doivent s'organiser et se prendre en charge elles-mêmes* »(Durand 2006, p. 71). L'Abbé Viollet représente assez bien l'ambiguïté du rapport au religieux des centres sociaux : s'il sépare les œuvres sociales des œuvres religieuses, il défend néanmoins le modèle de la famille et de la natalité, et prône un apostolat laïc.

L'organisation du IIe congrès international des *settlements* à Paris en 1926 pousse la fédération à sortir des limites de Paris et de sa banlieue. Elle souhaite pouvoir revendiquer une certaine présence sur tout le territoire, au-delà de ces quelques implantations déjà existantes en province telles que le Secours d'Urgence ou les Foyers civils de l'Union franco-américaine. Elle souhaite faire adhérer des organisations sur tout le territoire national, Ainsi, trente-cinq structures gérées par la Compagnie des Chemins de fer du Nord, à destination de ses cités-jardins, entrent dans la fédération en 1925. Ailleurs, les Américains créent des centres dans plusieurs régions, en reconvertissant leurs foyers de soldats en foyers civils, ou en créant de nouvelles structures, par exemple à Marseille, où la Croix-Rouge américaine remet à un comité français la Maison des enfants, dispensaire créé en 1917 dans le Vieux Marseille qui devient la Maison de l'enfance et de la famille en 1923 et qui adhère à la FCSF en 1931.

La définition du modèle français de centre social par ces pionnières

Dans ce contexte de croissance de la fédération, les pionnières cherchent à affirmer un modèle français du centre social basé sur leur propre expérience. Celui-ci se construit dans la confrontation avec les autres *settlements*, et particulièrement vis-à-vis de l'expérience

originelle de Toynbee Hall. Or, ce sont bien les initiatrices basées à Paris et en banlieue, et Marie-Jeanne Bassot en tête, qui organisent les relations entre la FCSF et l'international : elles participent aux conférences organisées à l'étranger, elles reçoivent des délégations, et, surtout, elles organisent le IIe congrès international des *Settlements*, à Levallois-Perret, en 1926. Au fil de ces rencontres, elles définissent une identité, un « esprit », du centre social.

Celui-ci s'appuie sur des principes partagés avec les *settlements* anglo-saxons : le principe de résidence, la connaissance intime du voisinage. Il s'agit, dans tous les cas, de sortir de la posture de « visiteur ». Il se construit aussi en se différenciant, en revendiquant un modèle français, basé sur l'expérience des résidences et maisons sociales. « *un effort très important de théorisation du centre social "à la française" a été effectué par les fondatrices* »(Tétard 2004, p. 101). Face à l'arrivée de nouveaux adhérents, aux pratiques diverses, les pionnières prennent soin de définir l'« esprit » du centre social dans la continuité de leur expérience, dont on a déjà vu les principales caractéristiques : l'objectif de rapprochement entre les classes, le principe de « maison », l'approche familialiste, le rôle centrale de la résidente, la neutralité religieuse et politique. En 1927, Marie-Jeanne Bassot et Marie Démier rédigent un texte sur les centres sociaux français lors du congrès du Redressement français, dans lequel elles reprennent ces éléments de définition (Bassot et Diemer 1927). Ceux-ci vont ensuite devenir la référence commune à toutes les œuvres.

C'est tout particulièrement l'objectif de rapprochement des classes, loin des conflits politiques, qui définit le point commun des structures rassemblées à la FCSF. Cette approche a comme corollaire la défense d'une neutralité politique, ce qui va amener très tôt à poser des questions qui vont suivre tout l'histoire de la fédération. On peut en citer principalement deux : la première est la question de l'autonomie vis-à-vis des institutions. Ainsi, dès 1930, Georges Truck, conseiller général de l'Oise, qui avait créé sa propre œuvre, se demande « *si une œuvre municipale peut observer la neutralité politique, qui est un des principes fondamentaux des centres sociaux* »(citée in Tétard 2004, p. 112). Le second point est celle de l'activité politique des centres sociaux, entendue comme activité de participation à la construction de la cité et de ses lois. Or, la revendication de neutralité vient, pour la fédération française, contredire toute activité politique. Lors de la préparation de Ve congrès des *Settlements*, prévue en 1936 en Angleterre, le thème choisi par le Secrétariat international est la « démocratie ». La fédération française prend position contre cette proposition : « *Fidèle à*

*la définition qu'elle donne du centre social, définition qui établit la neutralité politique, elle ne peut approuver ce sujet. [...] Les centres sociaux ne font pas de politique »*¹.

Cette volonté de définition des centres sociaux à partir de l'expérience des pionnières n'unifie pas pour autant les structures adhérentes. La diversité prévaut dans le recrutement des centres. D'ailleurs, la dénomination « centre social » reste un nom commun à ces initiatives sans que localement, il soit porté par les structures². Un seul des adhérents porte le nom de centre social, celui de la Cité d'Orgemont, en Seine-et-Marne, et seulement à partir de 1930. Petit à petit, la majorité des adhérents appartient en réalité à des institutions centrales, comme les œuvres de secours d'urgence animées en commun avec les militaires américains, ou les centres des cités-jardins de la Compagnie des chemins de fer du Nord. Certains centres se situent à la marge des logiques des Maisons et Résidences sociales, même s'ils adhèrent à la FCSF, comme le courant des associations familiales de l'abbé Viollet, ou la logique médico-sociale de Marie de Miribel à Charonne qui laisse de côté les enjeux sociaux et éducatifs.

Cette croissance s'interrompt par la suite, lorsque certaines organisations regroupant de nombreuses structures retirent leur adhésion, à l'image de la Compagnie des Chemins de fer du Nord qui la retire en 1935. La fédération perd des adhérents, alors même qu'elle rencontre un succès d'estime : ses rencontres nationales voient passer des personnalités de la haute administration, et des élus.

Approche globale, financements par activité : un paradoxe présent dès les origines

Le centre social, on l'a vu, dispose d'une approche généraliste : il s'adresse au monde ouvrier dans son ensemble, sans cibler de public particulier. Les ressources philanthropiques, ainsi que les cotisations, qui regroupent au début de l'activité des Maisons et Résidences sociales la majorité des financements des centres, permettent le développement de ces approches non spécialisées. A la fin du XIXe siècle, le budget annuel de l'Union Familiale de Marie Gahéry se situe autour de 20 - 30 000 francs, provenant de dons et cotisations (70%), des frais de scolarité payés par les élèves de l'école de formation sociale (14-20%), de la rétribution des familles et de quelques sources diverses. Quelques années plus tard, en 1921,

1 Réunion du 9 février 1934, registre des conseils d'administration et des assemblées générales, PAJEP, 502 J 286, (cf. Tétard 2004, p. 112)

2 On ne sait d'ailleurs pas exactement pourquoi ce nom a été choisi (Durand 2006, p68).

le budget de la Résidence Sociale de Levallois-Perret est de 200 000 Francs, provenant de dons et souscriptions (80%), 17 % des pensions de résidentes et stagiaires, 3 % de contribution aux différentes activités.

Or, les financements évoluent à partir du début du XXe siècle. Ils se diversifient, et, surtout, ils reposent de plus en plus sur des attentes spécifiques en termes d'activités. Les recettes en dons et cotisations de l'Union Familiale, par exemple, vont largement diminuer après la Première Guerre mondiale. Dans l'entre-deux-guerres, l'Union maintient son jardin d'enfants, crée une crèche, et fait redémarrer l'École de Formation Sociale, qui se tourne presque exclusivement sur la préparation au travail de jardinière d'enfants. Il n'est alors plus question de mutuelles ni de cercles d'études. L'Union se recentre sur de la prestation de services : *« ce qui constituait la dynamique de départ : la croyance en la possibilité de l'action sociale grâce à l'enseignement ménager et à la mutualité pour reconstituer la cellule familiale, n'apparaît plus à l'Union Familiale. Celle-ci répond aux besoins immédiats de la population. »* (Fayet-Scribe 1990b, p. 168). C'est le cas également de la Maison de l'Union, rue de la Croix Saint Simon. Marie de Miribel, qui gère ce lieu, crée dans un premier temps une entreprise pour fournir du travail à domicile pour les femmes du quartier, ainsi qu'une caisse des loyers. En 1907, elle ouvre un dispensaire. Petit à petit, celui-ci occupe une place centrale, pour devenir un pôle de la lutte anticancéreuse, au détriment des autres activités. L'action sociale proposée par les centres évolue de plus en plus vers des services spécialisés, sectoriels, et l'approche globale est difficilement maintenue. *« Non seulement les aides de l'État ou des collectivités locales restent dérisoires, mais elles ne financent jamais le centre social en tant que tel. Ce qui est financé, c'est telle activité, tel service. Les centres doivent même parfois créer des structures ad hoc pour obtenir un financement »* (Durand 2006, p. 84). Ainsi, des centres se mettent à gérer des associations sportives, dans le but d'obtenir des financements pour l'entretien des locaux, par exemple.

Le financement public, lui, est inexistant jusqu'à la Première Guerre mondiale, et reste dérisoire ensuite. On retrouve une part de financements publics dans la Résidence Sociale de Levallois-Perret à partir de 1923, avec des subventions du ministère de la guerre et du conseil général, à hauteur de 2 % des recettes. Néanmoins, Marie-Jeanne Bassot impulse, dans sa résidence, mais également dans le réseau, une volonté de reconnaissance des centres sociaux par les pouvoirs publics. Lors de l'Assemblée Générale de la FCSF, en 1930, elle défend l'idée que les centres sociaux ne doivent pas exclusivement dépendre de moyens précaires

basés sur des dons, qu'il faut élargir les demandes d'aide auprès du grand public, des entreprises, mais aussi de l'État. Et, déjà, la demande de financements nationaux renvoie à la crainte d'une instrumentalisation au niveau local : « *Un État où l'on se préoccupe des questions sociales ne doit-il pas inscrire à son budget, à côté des institutions curatives, un grand chapitre de préservation, d'éducation, et, sans dépendre des municipalités, trop souvent esclaves de politiques mesquines, n'y aurait-il pas de larges subventions à donner à tout ce qui mérite le nom de centre social ?* (Bassot, citée in (*Ibid.*, p. 82))¹. Cette tension entre le local et le national, et ces « *politiques mesquines* » du local, sont déjà un problème : lors d'une réunion fédérale, une directrice de centre social explique en effet que celui-ci « *vient d'être imposé comme épicerie et débit uniquement parce que la maire est déçue de n'avoir pas la haute main sur le foyer* » (*Ibid.* nbp).

La FCSF est reconnue d'utilité publique en 1931 au titre de sa contribution à l'intérêt général. Ce label lui confère des exonérations sur des dons et des legs, ainsi qu'une légitimité particulière utile à sa recherche de dons et de subventions. Petit à petit, des centres obtiennent localement cette même reconnaissance. Mais celle-ci n'assure toujours pas de financements pérennes. En 1932, la FCSF signe une convention avec les Caisses de Compensation qui oblige les résidentes à prendre en charge les relations entre les familles et les institutions publiques du social. Pour les pouvoirs publics, les centres sont bien souvent confondus, ou en tout cas utilisés, comme des antennes locales de l'action sociale publique, tendance qui va se confirmer après la seconde guerre mondiale.

Aussi, face à des ministères spécialisés, le financement d'une action globale est complexe. Cette tension touche à la question des « publics » des centres sociaux : ceux-ci cherchent à s'adresser à toute la population du quartier. Or, la sécularisation de l'assistance sociale va reproduire une discrimination par publics, ciblés par leurs manques et leurs handicaps (indigents, vieillards, jeunes dangereux...) qui s'oppose à la visée horizontale de construction de relations d'amitié. Cette tension poursuivra les centres et la FCSF tout au long de leur histoire, et ne sera résolue que par des formes d'institutionnalisation, qui intervient à partir des années 1960, ou au contact de partenaires institutionnels interministériels, à l'image de la Politique de la Ville à partir des années 1980.

1 Robert Durand témoigne d'un exemple de ces « *politiques mesquines* » du local, dans une note de bas de page. Lors d'une réunion fédérale, une directrice de centre explique en effet que celui-ci.

La professionnalisation : quel secteur ?

Les centres sociaux participent de deux manières à la professionnalisation du secteur du social au début du XXe siècle. D'abord, les Maisons et Résidences sociales proposent des formations de service social, à destination de femmes – et parfois d'hommes – dans les domaines du sanitaire et du social, qu'il soit privé ou public. Ce sont d'ailleurs des pionnières : les assistantes de service social « *apparaissent d'abord dans les maisons sociales* » (Autès 2004, p. 37). Par la suite, les centres sociaux proposent des formations aux différents métiers d'infirmières et d'assistantes sociales. Ces enseignements professionnels font partie intégrante de l'activité des centres. Ils s'intensifient tout particulièrement au lendemain de la Première Guerre mondiale, alors que de nombreuses femmes, devenues veuves ou orphelines, cherchent un travail salarié. Les centres sociaux participent activement au début des carrières sociales féminines.

Néanmoins, ils cherchent également à montrer leur différence vis-à-vis de l'assistance. Depuis Mme Le Fer de la Motte et son association « Maison Sociale », la figure et la posture de la résidente est diffusée, valorisée, enseignée. Ces femmes doivent être en mesure de diriger le centre social, et d'accueillir les habitants du quartier parce qu'elles-mêmes logent sur place. Les résidentes sociales vont parvenir à s'autonomiser par rapport à la branche des assistantes sociales, par l'effort de professionnalisation mené par la FCSF. Néanmoins, ce double profil, professionnel et vocationnel, rend difficile le recrutement de candidates.

De cette spécificité des missions du centre social, et du profil des résidentes, on peut finalement se demander si les centres sociaux relèvent du secteur du travail social ou de l'éducation populaire. Cette controverse subsiste aujourd'hui dans les travaux rendant compte de l'histoire de ce réseau. D'un côté, Mustafa Poyraz indique que « *les actions développées par les maisons sociales sont considérées comme l'embryon du travail social qui se développe en complément de la protection sociale* » (Poyraz 2005, p. 7). Avec lui, Guerrand et Rupp inscrivent clairement les centres sociaux parmi les pionniers du service social en France (Guerrand et Rupp 1978). Sylvie Fayet-Scribe critique ce choix. Selon elle, les centres sociaux relèvent bien de l'éducation populaire. Certes, la bienfaisance occupe une place dans les centres sociaux, certes on y enseigne les métiers du sanitaire et du social en création. Cependant, la portée de ces centres est plus globale, et de nombreuses formes d'action cohabitent, entre instruction, formation, services, loisirs et mutualisme. Les maisons sociales

inventent « *certain type de travail social, ou plutôt de 'travail du social', dont la spécificité [est] d'être un 'travail total' du social intégrant le plus grand nombre de processus et d'objets* » (Fayet-Scribe 1990b, p. 19). Ainsi, selon elle, le courant des centres sociaux relève de l'histoire de l'éducation populaire, plutôt que de celle du service social. En son sein, il est un précurseur, parmi d'autres, de l'invention de l'animation à partir de la seconde moitié du XXe siècle.

Ce débat touche les acteurs des centres sociaux eux-mêmes. Il va poursuivre la FCSF tout au long de son existence. On retrouve la volonté de se démarquer du travail social dès le début du XXe siècle, sous la plume de Madeline Gaugué, fondatrice du centre sociale de Saint-Denis : « *Le centre social est avant tout une maison amie [...] Ce n'est pas œuvre d'assistance : on ne donne pas d'argent au centre social, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, mais on étudie les causes de la misère, et par tous les moyens on essaie d'y remédier* » (citée in Tétard 2004, p. 107). Et ce souci de différenciation est toujours présent un siècle plus tard à l'image du discours d'une salariée de la FCSF, qui évoque la posture d'un formateur : « *lui, il s'adresse aux travailleurs sociaux... Nous on est pas là-dedans, on est animateurs socioculturels, on s'intéresse beaucoup plus aux collectifs qu'aux individus. Donc l'approche c'est peut-être pas la même.* »¹. Si, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les résidentes continuent de se situer dans le giron de l'assistance sociale, les débuts de l'animation socioculturelle vont institutionnaliser, tout en la modifiant largement, l'approche particulière de l'action sociale pratiquée par les centres sociaux, marquée par une tension entre une logique de contrôle social et une vocation démocratique, voire émancipatrice, tirée notamment de l'éducation populaire.

Conclusion du chapitre 1

L'émergence des centres sociaux, à la fin du XIXe siècle, se situe dans un contexte de paupérisme ou la question de l'intégration des franges les plus désocialisées des travailleurs est de plus en plus à la charge de l'État devenu « social ». Celui-ci s'immisce entre les efforts de moralisation du peuple par la bourgeoisie et l'émergence d'un mouvement ouvrier promouvant la lutte des classes (Castel 1995, p. 430).

1 Entretien, salariée de la FCSF, 5 novembre 2015

Face à cette nouvelle question sociale et à l'intrusion de l'État sur ce qui relève de l'action sociale, les formes pré-existantes d'intervention privée auprès des populations évoluent. Du côté de l'Église, le catholicisme social apparaît comme un moyen de toucher la population ouvrière et de la détourner de l'individualisme libéral comme du communisme. L'éducation populaire permet de repenser les manières d'approcher le peuple, à côté de l'École et de l'instruction, par des formes d'éducation moins descendantes ou encore par le développement du mutualisme. Ces nouvelles pratiques d'intervention sont une nécessité, pour un ensemble d'acteurs, laïcs comme catholiques, de trouver de nouvelles formes de légitimité à côté d'un État qui sécularise l'instruction et l'assistance sociale.

L'autre point d'explication de ces évolutions se situe autour de l'émergence d'un mouvement ouvrier autonome. Après quelques cas de croisements du mouvement ouvrier et de l'intervention sociale, notamment autour des mutuelles et de certaines Maisons du Peuple, le fossé se creuse : le mouvement ouvrier va se constituer en autonomie, voire en conflit, vis-à-vis de ces initiatives. A l'inverse, dans un contexte marqué par les événements de la Commune, les attentats anarchistes, la montée du syndicalisme, l'éducation populaire se structure comme un mouvement à destination des ouvriers : ce rapport d'extériorité au populaire apparaît, pour Geneviève Poujol, comme un élément central de définition de cette notion, avant même les divers objectifs politiques défendus en son nom.

« Que l'éducation populaire soit faite au nom de la "moralisation ouvrière" ou au nom de l' "égalité des chances » nous paraît secondaire. Le point commun nous apparaît se situer au niveau d'un projet d'un groupe social sur un autre groupe social, c'est ainsi que semble se définir l'éducation populaire [...]. Les destinataires de l'action entreprise, hier comme aujourd'hui, n'appartiennent pas au même groupe social, à la même classe sociale que ceux qui agissent et c'est bien le propre de l'éducation populaire d'hier et de l'action dite culturelle ou socioculturelle d'aujourd'hui » (Poujol 1981, p. 8-9)

C'est dans ce contexte que naissent les Maisons et Résidences Sociales. Ces premiers centres sociaux héritent à la fois des *settlements* anglo-saxons et des pratiques d'éducation populaire catholique. Portées par des femmes catholiques issues de la bourgeoisie, leur objectif est le rapprochement entre les classes, la paix sociale, contre l'individualisme libéral d'un côté et la stratégie conflictuelle des révolutionnaires de l'autre. Pour cela, ces espaces reposent sur le principe de résidence. Leur action est globale, et a pour but la construction de relations d'amitié. L'éducation familiale y est centrale.

Dès leur origine, le rapport au politique des centres sociaux se situe en tension entre leur défense d'une forme de « neutralité », à la fois politique et religieuse, et l'existence d'objectifs bien définis de pacification sociale et d'action familiale. Les centres sociaux sont pensés comme une réponse à des enjeux macro-sociaux comme la pacification des relations de classe, ou la restauration de la famille. Néanmoins, ils réfutent toute dimension politique. Les centres sociaux s'appuient, pour agir, sur le développement de relations interindividuelles au niveau local, et sur la « *foi dans les vertus du don, susceptible de générer de la capacité d'agir localement* » (Eloy 2012, p. 66). L'articulation entre ces deux niveaux, le macro-social et l'interindividuel constitue un « *paradoxe [qui] ne cesse de traverser l'histoire et les formes de cadrage de l'action des centres sociaux* » (Cortesero 2013, p. 49).

Les centres sociaux se définissent comme une « maison », comme une extension de la sphère privée, bien plus que comme un espace public. Si elle est motivée par la volonté d'accueillir toutes les populations, la neutralité politique des centres sociaux peut aussi se comprendre dans ce refus de l'activité politique, au profit de la famille, l'interconnaissance et l'action privée. Ce positionnement constitue une tension entre privé et public, entre ce qui constitue l'intérieur et l'extérieur – de la maison, du centre, du quartier.

Cette interprétation du centre comme « maison » est corrélée à une activité de résolution des problèmes rencontrés par les ouvriers sans forme de publicisation de ces derniers (Collovald et Gaïti 1991; Cefaï 1996) : ils sont interprétés comme relevant de la sphère de l'intime, du privé, de l'inter-individuel. S'opère ainsi un processus de dé-politisation de colères exprimées au sein du monde ouvrier. Toute interprétation conflictuelle de la question sociale s'en retrouve réfutée au profit d'une lecture à l'aune du déficit de connaissance et d'amitié entre classes sociales, et d'un défaut de moralisation des individus notamment autour de la cellule familiale. Cette activité de repli sur la sphère du privé, défendue comme une orientation « neutre » de l'activité des centres, repose donc en réalité sur des objectifs expressément politiques : en promouvant la cellule familiale, la création de liens d'amitiés, le rapprochement entre les classes et la responsabilisation des ouvriers, les centres sociaux participent à la création de formes de socialisation spécifiques, qui s'opposent à celles du mouvement ouvrier, qui favorise à l'inverse la création d'une conscience de classe ouvrière articulée à une critique structurelle de la question sociale.

Par ailleurs, les centres sociaux affichent une neutralité non seulement politique mais aussi religieuse, et ce alors même que l'engagement des pionnières est de l'ordre de la vocation. La lecture organiciste de la société par le catholicisme social oriente leur activité, leur interprétation des problèmes à résoudre.

In fine, les centres sociaux sont en tension entre discours de neutralité et orientations pré-définies. D'un côté, ils se donnent pour objectif de construire des solutions pour les riverains avec eux. Ils construisent des relations de voisinage, développent des mutuelles et cherchent à mobiliser les habitants dans l'organisation d'activités ou dans les prises de décision. Ils s'adaptent aux réalités du quartier en s'emparant des outils de l'enquête sociale pour définir les enjeux et les priorités de l'action. Cependant, dans le même temps, ils articulent leurs activités et leur projet autour de cette vision organiciste : la revalorisation de la cellule familiale y prend une place centrale avec l'enseignement ménager. En construisant des relations d'amitié avec le voisinage, la résidente cherche également à diffuser les bonnes mœurs de la bourgeoisie auprès du peuple. Cette dimension moralisatrice se retrouve dans l'idée d'une progression, d'une amélioration, du voisinage au contact du centre. Ainsi, on peut situer les centres sociaux sur un axe de tension entre construction de solidarités locales et instruction morale du peuple.

A ces enjeux inhérents à l'activité de ces premiers centres sociaux s'ajoute, dès le début du XXe siècle, la question de la reconnaissance de l'objet centre social. Il en va de leur développement, de leur structuration collective, et de leur financement. La création de la FCSF en 1922 répond à cette volonté de définir, diffuser, et valoriser un « esprit » centre social, à destination des financeurs privés, mais aussi, de plus en plus, des pouvoirs publics. Dans un premier temps, ces derniers reconnaissent les centres sociaux, mais ne les financent que très faiblement, et surtout, sur la base d'activités très spécifiques. L'institutionnalisation des centres sociaux, largement inachevée, constitue une des évolutions majeures de la seconde partie du XXe siècle, et va amener le réseau à, notamment, redéfinir son rapport au peuple, en s'appuyant sur d'autres bases que l'engagement par la foi.

CHAPITRE 2 :

LES TRENTE GLORIEUSES : LE TOURNANT DE L'ANIMATION

La période des années 1950 aux années 1970 est évoquée, par les ouvrages sur le centres sociaux, comme un âge d'or : « *le temps des réalisations* » (Durand 2006, p. 103), ou encore « *les Vingt glorieuses des décennies 1960 et 1970* » (Dessertine et al. (eds.) 2004, p. 161). Il s'agit d'un moment, unique dans l'histoire du réseau, d'accroissement concomitant du bénévolat, notamment du bénévolat militant, et des financements publics. Cette évolution renvoie à l'émergence du secteur de l'animation socioculturelle, dans un contexte d'État providence et de société salariale (Castel 1995). Après la seconde guerre mondiale, l'État met en place une politique d'intégration qui se développe notamment dans les quartiers de grands ensembles, où l'État cherche à éviter l'anomie et l'isolement. Les équipements socioculturels et l'animation socioculturelle sont la réponse apportée à ce défi. Cette politique est co-élaborée avec les organisations d'éducation populaire, dans un processus d'institutionnalisation de ces dernières.

Durant cette période, les centres sociaux vont osciller entre animation socioculturelle et action sociale. Ouverts à des nouveaux publics, notamment issus des classes moyennes, animés par de nouveaux professionnels, présents dans des quartiers de grands ensembles, les centres sociaux se transforment en profondeur, à côté d'autres organisations d'éducation populaire. L'analyse de ces transformations se centrera, dans ce chapitre, autour des deux enjeux qui structurent notre développement : d'un côté, nous aborderons son rapport au politique, vu à la fois comme rapport aux institutions politiques qui, de plus en plus, les financent, et rapport à leur propre projet politique. Malgré une grande adaptabilité aux contextes locaux, l'élaboration du référentiel d'« animation globale » pour lequel les centres sociaux vont désormais recevoir un agrément spécifique va permettre de rappeler le sens politique de leur action. De l'autre côté, nous reviendrons également sur le rapport des centres sociaux à leurs publics. Alors que les classes moyennes investissent le champ du socioculturel, les centres sociaux conservent une étiquette « sociale » qui fait se croiser, là plus systématiquement qu'ailleurs, diverses classes sociales. Les relations entretenues sont marquées par une tension entre mixité et distance sociale (Chamboredon et Lemaire 1970;

Pinçon 1982), entre mobilisations communes et conflits d'usage (Dagnaud 1981; Bidou-Zachariassen 1984) .

A) La prise en main de l'intervention sociale par l'État : l'animation socioculturelle

On l'a vu, le modèle français de l'État providence est imaginé durant le XIXe siècle, et au début du XXe (Donzelot 1994; Merrien 2007). Il prendra néanmoins une forme concrète après la Libération, dans un contexte de croissance économique continue jusqu'aux années 1970 : les trente glorieuses. C'est dans ce contexte spécifique qu'émerge l'animation socioculturelle, qui est intimement liée à la place occupée par l'État providence et aux relations qu'il tisse avec les initiatives privées du social. Comprendre l'évolution des centres sociaux à cette période suppose donc de caractériser cet Etat providence.

A partir de 1945, le pays entre dans l'ère de la société salariale. La pauvreté relative de certains travailleurs, notamment des ouvriers, est compensée par une série de droits protecteurs, qui assurent contre les accidents du travail, la maladie, l'invalidité, la perte de l'emploi et qui permettent de vivre décemment hors travail, *via* les congés payés et la retraite. La protection sociale est généralisée en 1945, bien que des régimes spéciaux subsistent et ne la rendent pas universelle. Les ménages bénéficient en outre d'allocations, pour la famille et le logement, et des services sociaux de l'enfance et de la famille. Rapidement, l'État français adopte le modèle keynésien de relance, et va investir dans un grand nombre de domaines. Plus largement, les finances publiques jouent désormais un rôle essentiel dans la stabilisation de l'économie, et dans la répartition des revenus.

Cette configuration existe pour plusieurs raisons. La première concerne les évolutions en termes d'influence politique. Le patronat, taxé de collaborationnisme, a mauvaise presse. Les communistes sont à la fois présents partout en Europe, et très influents à l'intérieur du pays, à travers le mouvement ouvrier. La légitimité du Parti Communiste acquise notamment par son rôle dans la résistance lui permet d'occuper une place de choix dans les discussions. Le Conseil National de la Résistance, qui comprend à la fois des gaullistes et des communistes, est porté par la notion d'égalité. Des raisons structurelles permettent également l'émergence et la consolidation de ce modèle : d'un côté, l'État doit reconstruire vite et massivement, et opte pour cela la logique du Plan, qui correspond à la rationalité industrielle qui s'impose alors. De

l'autre, les trente glorieuses amènent une prospérité exceptionnelle en Europe, avec une consommation en hausse constante qui contribue à la croissance des Etats. Cette situation empêche la remise en cause du modèle. « *La politique sociale est désormais détachée des discussions de principe et considérée comme un moteur de la croissance économique* » (Ibid., p. 55).

Dans ce contexte, l'État est amené à prendre en charge des pans entiers du social. S'il ne remplace pas les acteurs associatifs à la tête de l'éducation populaire, il prend une place de plus en plus centrale dans leurs financements et les référentiels qu'ils mobilisent. Cette influence s'observe à deux niveaux. Le premier est celui des relations entre l'État et les initiatives privées : il s'agit du processus d'institutionnalisation des mouvements d'éducation populaire, à travers la mise en place d'une « cogestion » des politiques publiques, et tout particulièrement de la politique de jeunesse. A ce niveau, le processus d'institutionnalisation de la FCSF est particulier ; nous y reviendrons. Le second est celui de la professionnalisation des acteurs : c'est le passage de l'éducation populaire à l'animation socioculturelle.

A.1. La société salariale : intégration et mobilisations nouvelles

La situation de crise en France après la seconde guerre mondiale et les luttes sociales qui l'ont suivie débouchent sur une extension de l'influence de l'État sur l'économie et le social. Celui-ci intervient désormais directement dans l'économie, et participe à maintenir le chômage à un taux très bas. La double action de la croissance économique et de cet Etat social contribue à la stabilisation d'une société salariale(Castel 1995, p. 519).

L'intégration : protection, assistance et homogénéisation

Cette société salariale est une société de plus en plus protégée. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le système d'assurances sociales touche environ 15 millions de personnes, mais n'est pas directement géré par l'État. La crise économique des années 1930 et l'immensité des destructions physiques et matérielles de la seconde guerre mondiale font ressortir les limites de la prévoyance libre. Le Conseil National de la Résistance étend la protection sociale à

l'ensemble de la population. La gestion de ce système est confiée à des organismes de droit privé, dotés de prérogatives de puissance publique et gérés conjointement par les syndicats et le patronat. Parmi ces organismes sont créés, par exemple, les Caisses d'Allocations Familiales en 1945, qui octroient un supplément de revenu lié aux charges familiales. Les caisses de compensation à destination des familles existent dès le début du XXe siècle, mais les CAF vont les généraliser. Les premiers gouvernements d'après-guerre dépensent massivement en direction des familles, pour un ensemble de prestations légales. Celles-ci sont complétées localement par une action des caisses autour de services et d'équipements collectifs¹.

Avec le droit du travail et les congés payés apparaissent la consommation et le tourisme de masse. Une nouveauté pour le milieu ouvrier : *« échappant donc, lentement mais sûrement à la misère, à la pauvreté, à la précarité, les familles ouvrières peuvent se permettre de songer au 'mieux-vivre' qui devient accessible. »* (Durand 2006, p. 124). La recherche d'occupation hors-travail devient une préoccupation pour une part toujours plus importante de la population. Elle est résolue par des formes de consommation individuelle, mais également par l'usage des équipements et des services collectifs. C'est dans ce contexte que vont émerger un ensemble de nouveaux métiers du socioculturel, à l'image du domaine de l'animation à partir des années 1960.

Ré-intégrer les populations à la marge : l'assistance des trente glorieuses

Les personnes éloignées du travail, parmi lesquels on retrouve les jeunes, les handicapés, les femmes isolées, les travailleurs précaires et les chômeurs de longue durée, sont considérées comme des populations à intégrer. Les solutions mises en place par l'État pour répondre à cette question sociale passent notamment par une assistance publique. Contre l'idée des défenseurs de la Sécurité sociale, qui avaient imaginé un modèle proposant un ensemble homogène de garanties légales à tous les citoyens qui aurait mené à la disparition de l'aide sociale, le secteur de l'assistance va non seulement se maintenir mais se développer après la seconde guerre mondiale, en se transformant.

L'Etat-providence prend ainsi en charge, directement et indirectement, une grande partie d'un système autrefois assuré par l'Église. Le regard sur les populations concernées évolue :

1 C'est ainsi que les CAF – tout comme la Mutualité Sociale Agricole – vont gérer directement des centres sociaux après-guerre, puis finir par financer les centres sociaux existants à travers un agrément à partir des années 1970. L'histoire des centres est ainsi intimement liée, jusqu'à aujourd'hui, aux politiques familiales (cf. chap 2, B).

« les pauvres ne sont plus des âmes catholiques en perdition mais des citoyens qu'il est nécessaire de réintégrer dans la nation »(Dumons 2005, p. 143). Ré-intégrer pour que ces populations à la marge deviennent citoyennes à part entières, profitent du statut salarial et participent de la croissance économique : voilà le mot d'ordre principal de l'assistance après la Libération et durant les trente glorieuses. Si elle a une finalité économique, cette référence à l'intégration concerne plus largement une inclusion dans la société, dans le marché du travail, mais aussi dans le vie urbaine, sociale et démocratique.

Les personnes concernées par l'assistance sont définies négativement, « *par soustraction par rapport aux nouvelles contraintes, d'ailleurs non définies, de la société moderne.* »(Castel 1995, p. 421). Les mesures d'assistance se spécialisent, pour des catégories de personnes en situation de manque, d'inadaptation, par rapport à une norme : les non-adultes, non-salariés, invalides, déviants, étrangers. Des politiques spécifiques vont être constituées pour chaque public. Cette définition négative se fait nécessairement par rapport à une figure de la stabilité, qui est le salarié, et plus précisément le salarié des nouvelles classes moyennes.

L'intégration : une moyennisation

La généralisation des protections sociales s'inscrit dans une politique plus générale d'intégration. Cette intégration vient appliquer la pensée du social construite au XIXe siècle par les républicains (cf. chapitre 1). Elle s'appuie en cela sur une référence à l'« émancipation » vis à de ses appartenances collectives primaires, qui laissent place à l'individu-citoyen intégré à la société salariale. Ce processus passe par la diffusion des valeurs et des modes de conduite adéquats pour être « intégré » à la société. L'intégration suppose donc une forme d'homogénéisation du social. (*Ibid.*, p. 418). La gestion directe par l'État de l'éducation, secteur central de l'intégration en tant qu'instructrice du sens civique des citoyens, et d'un ensemble de services dits « publics » joue un rôle fondamental dans cette homogénéisation.

D'un point de vue marxiste, cette « intégration » par le salariat est une subordination. Le contrat, qui régle les relations entre le travail et le capital au sein de cette société salariée, remet à plus tard l'hypothèse de la révolution prolétarienne : « *la salarisation de la société contourne le salariat ouvrier et le subordonne à nouveau, cette fois sans espoir qu'il puisse jamais imposer son leadership* »(*Ibid.*, p. 324-325). Le discours d'intégration, en s'appuyant sur cette société salariale, va mettre de côté la division entre prolétaires et bourgeois,

autrement dit entre travail et capital. La société se sépare désormais entre les salariés intégrés et les non-salariés marginaux. La diffusion de la thématique de l'intégration permet à l'État d'invisibiliser la conflictualité sociale.

Pour l'État, les nouvelles classes moyennes vont donc incarner le salarié intégré à partir duquel les pratiques sociales s'homogénéisent. Cette tendance n'est pas récente : depuis le début du XXe siècle, les classes moyennes servent d'élément d'analyse performatif, permettant de sortir de l'opposition binaire proposée par la représentation marxiste de la lutte des classes. « *Le discours qui proclame la dissolution de la condition ouvrière dans la nébuleuse des classes moyennes paraît sous-tendu par le souhait [...] d'exorciser définitivement les conflits sociaux. C'est l'idéologie de ceux qui proclament la fin des idéologies.* » (Ibid., p. 359). L'option révolutionnaire, utopique, est de plus en plus contrebalancée par l'option réformiste qui s'appuie sur « *une représentation ternaire du monde social, centrée sur une "classe moyenne" envisagée comme élément "sain" et "stable" de la "nation"* » (Boltanski 1982, p. 63). Ce discours d'homogénéisation est renforcé par l'apparition, après la seconde guerre mondiale, de nouvelles classes moyennes.

Les classes moyennes changent de nature avec le développement du secteur tertiaire, au détriment des métiers agricoles, des artisans et des commerçants¹ : « *Entre 1954 et 1975, les couches moyennes traditionnelles (agriculteurs, commerçants, artisans, une partie des industriels) sont passées de près de 40 à environ 15 % seulement de la population active tandis que les secondes (cadres moyens, une partie des cadres supérieurs, employés) sont passées de moins de 20 à près de 40%* » (Ion 1982, p. 139). Elles se retrouvent dans les entreprises qui disposent de plus en plus d'intermédiaires ne participant ni directement à la production, ni au commandement. On peut citer à cet égard l'émergence des cadres (Boltanski 1982). L'État providence va également massivement s'appuyer sur elles et les développer. Il les emploie dans des secteurs de la vie sociale tels que l'éducation, la culture et la santé.

Ces nouvelles classes moyennes sont la figure de l'individu « intégré » autour duquel se construisent les normes de l'intégration. Généralement issues des couches populaires, elles développent un *habitus* spécifique leur permettant de s'en distinguer (Bourdieu 1979). Les références et valeurs partagées par ces nouvelles classes moyennes fondent plus généralement

1 Cf : Tableau d'évolution des effectifs des catégories socioprofessionnelles de 1962 à 2005, (in Bosc 2008, p. 24)

un « modèle culturel » original basé notamment sur la promotion de modes de vie collectifs, qui dépasse le simple attribut de capital(Bidou-Zachariasen 1984).

Les mobilisations sociales des années 1960 – 1970 et la « critique artiste » de l'Etat

Ce modèle s'incarne notamment dans des formes d'engagement associatifs et militants dans les domaines de l'éducation, de la culture, du social ou encore de l'urbanisme et de l'aménagement. Une « classe d'alternative » émerge, plutôt composée des couches supérieures de ces nouvelles classes moyennes, cadres et professions intellectuelles intermédiaires du secteur public(Dagnaud 1981).

Ils sont les fers de lance d'une « deuxième gauche » porteuse d'une « critique artiste » centrée sur la lutte pour l'autonomie des individus et des groupes, contre l'assujettissement et le totalitarisme(Boltanski et Chiapello 1999, p. 84). Cette deuxième gauche est fortement influencée par le catholicisme social en transformation depuis le début du XXe siècle.

L'influence du catholicisme social sur la deuxième gauche

Les militants chrétiens d'après-guerre comme la Jeunesse Ouvrière Catholique (créée en 1925) ou le Mouvement Populaire des Familles, issu en 1941 de la Ligue Ouvrière Chrétienne, vont avoir une grande influence sur le déploiement de la deuxième gauche : la majorité de ses représentants sont des catholiques issus des mouvements de type JOC ou JEC, qui composent notamment les futurs cadres de la CFDT. Un mouvement catholique novateur est porté, intellectuellement, par les membres de la revue *Esprit*. Il s'autonomise dans son rapport à l'Église, prend sa distance vis-à-vis des normes imposées par la hiérarchie. Ces militants s'appuient sur leur foi pour s'impliquer dans la vie collective : « *Si les communistes s'occupent des usines, les chrétiens radicaux, fidèles à leurs racines, s'engagent aux côtés des mal-logés* » (Bachmann et Le Guennec 2002, p. 38).

Cet engagement sur le mal logement va amener à des rapprochements politiques inattendus. Ils participent notamment à la chasse aux immeubles inoccupés après la signature de l'ordonnance de De Gaulle de 1945 de réquisition des logements vacants au bénéfice des sans-logis. Ils constituent des milliers de dossier, puis participent parfois directement aux occupations de bâtiments entre 1946 et 1948 avec le mouvement des squatters. Le 8 octobre

1948, à Marseille, où les militants de la région sont tous sur le banc des accusés, des manifestants sont dehors, et plus de 1000 policiers entourent le palais de justice (*Ibid.*, p. 42). A Angers, ce mouvement connaîtra un soutien inattendu : Antoinette Brisset, dite "Christine", bourgeoise formée par le Sillon, participera à l'occupation de logements avec des militants catholiques, mais aussi des communistes de la CGT. Elle sera assignée à comparaître une cinquantaine de fois dans les tribunaux angevins (*Ibid.*, p. 46; Légé et Tanter 1987).

Ce rapprochement correspond à l'évolution de la frange radicale des mouvements catholiques d'après guerre, d'où naissent également des engagements plus directement socialistes (Portier 2000; Portier 2005; Loiseau et Dussuet 2003). Cette alliance se brise avec le développement de l'anti-communisme pendant la guerre froide. Les chrétiens de gauche vont finalement se mobiliser sur le projet politique de la « deuxième gauche » : à Angers, l'auto-construction et les mouvements Castors prennent la suite des squatters. Ainsi, la deuxième gauche puise ses racines dans le catholicisme social et les traditions mutualistes de la fin du XIXe siècle, dont la matrice principale est le catholicisme social, héritier du *Rerum Novarum* (cf. chap. 1) (Duclert 2005, p. 178).

La « deuxième gauche » : l'espace de mobilisation des nouvelles classes moyennes

Les nouvelles classes moyennes se retrouvent au cœur des mouvements sociaux, des expérimentations sociales et des associations de cette « deuxième gauche » dans les années 1960 et 1970. A travers ces engagements, elles disposent de formes d'une voix sur la scène publique (Dagnaud 1981, p. 385) et de représentation politique à côté des circuits politiques traditionnels accaparés par des notables issus des classes moyennes traditionnelles (professions libérales, commerçants, petit patronat...) (Ion 1982). Elles seront ainsi influentes lors des élections municipales de 1977 et sur la victoire de Mitterrand aux élections de 1981.

Derrière le mot d'ordre « changer la vie » de la « deuxième gauche » ce sont les objectifs, mais également les formes et les territoires des mouvements sociaux qui se déplacent. Ces engagements vont contribuer à la diffusion de thématiques telles que le local, la participation ou encore l'autogestion, qui vont de la volonté de mieux impliquer les citoyens à la décision collective jusqu'à la remise en cause du modèle représentatif. Cette branche autogestionnaire s'articule parfois difficilement avec la « première » gauche centrée sur le mouvement ouvrier.

Le développement de certains de ses thèmes de prédilection, comme la participation, fait craindre à la gauche marxiste un dévoiement des mouvements sociaux : ces tensions sont au cœur de la distinction opérée par Boltanski et Chiapello autour de la « critique artiste » et de la « critique sociale ».

Critique artiste et critique sociale : tensions autour de la participation

La « critique artiste » de la « deuxième gauche » intègre la notion de participation comme idéal de démocratie. Sa critique du système représentatif dépasse la seule volonté de moderniser ou de décentraliser l'action publique (Hatzfeld 2011). Elle s'associe au combat politique plus général de l'autogestion qui fait de la vie dans sa globalité un enjeu de luttes politiques : l'entreprise, l'habitat, le quartier, la ville, mais aussi les revendications minoritaires, des femmes, des racisés, qui posent la question de l'auto-détermination.

La question de l'autogestion divise la gauche : alors qu'elle fédère les partisans de l'émancipation face à toute forme d'oppression (patronale, patriarcale, coloniale...), elle entre difficilement en résonance avec les luttes ouvrières qui revendiquent en premier lieu l'existence d'un cadre collectif plus juste et égalitaire qui assure des formes de sécurité basées sur des appartenances collectives bien définies. Le terrain urbain aura parfois permis cette rencontre entre critique artiste et critique sociale. Néanmoins, si il existe des exemples de mobilisations communes entre classes sociales au sein des grands ensembles, ceux-ci sont souvent mythifiés (Prévot 2012). L'initiative de l'Alma-Gare, à Roubaix est un exemple de ces luttes urbaines mêlant résistance populaire, attention aux dimensions sociales de la vie de quartier, et expérimentation de savoirs-faire participatifs et de démocratie locale (Castells 1975). Cette mobilisation va obtenir, après plus de dix ans de contestations, de compromis et de coopérations avec les pouvoirs publics, la mise en place d'un contre-projet de réhabilitation du quartier. Elle deviendra une référence incontournable, nourrissant les imaginaires liés à la démocratie participative (Cossart et Talpin 2015).

Une partie de la gauche marxiste craint la récupération de cet objectif de participation à des fins plus consensuelles. Celui-ci « réveille la vieille crainte de la collaboration de classes : *participer, c'est risquer de légitimer les pouvoirs et les modes d'action en place, c'est illusionner les gens et restreindre l'espace de la critique* » (Hatzfeld 2005, p. 192). L'analyse proposée par Jean-Pierre Garnier et Denis Goldschmidt, dans leur ouvrage *La comédie urbaine ou la Cité sans classes* adopte cette grille de lecture. Ils voient le risque du passage

des luttes urbaines qui affrontent un ennemi oligarque imperceptible (la figure du technocrate dans sa tour d'ivoire) aux formes de concertation qui, elles, s'envisagent comme un dialogue apaisé avec des élus et des techniciens, partenaires sur le territoire. « *On cherche tout simplement à habituer progressivement les agents des fractions de classes dominées à se percevoir comme « habitants » et à s'investir comme tels dans des pratiques de collaboration de classes* »(Garnier et Goldschmidt 1978, p. 277).

En résumé, pour la deuxième gauche, la transformation sociale passe en priorité par la démocratisation de la société, tandis que la « première » gauche cherche avant tout à approfondir les acquis sociaux. Potentiellement complémentaires, ces deux objectifs vont entrer en tension avec la récupération d'une partie des thématiques et des forces vives de la « deuxième gauche » dans les politiques libérales menées à partir du milieu des années 1970, et dans les années 1980, comme nous le verrons dans le chapitre suivant(Boltanski et Chiapello 1999, p. 85).

A.2. L'animation : quand l'État décide d'humaniser le béton

Les politiques urbaines sont une démonstration de l'interventionnisme de l'État après la seconde guerre mondiale, et de la mobilisation du référentiel d'intégration. Le développement d'un secteur de l'animation socioculturelle va être fortement lié aux politiques urbaines de cette période.

L'État bâtisseur

Aux lendemains de la seconde guerre mondiale, la France fait face à un manque de logements sains, dans un contexte d'explosion démographique et alors que 18 % du parc immobilier a été endommagé partiellement ou totalement entre 1940 et 1944(Bellanger 2014, p. 549). La vague de froid de l'hiver 1954 témoigne cruellement de cette situation, et le fameux appel de l'Abbé Pierre alerte l'opinion publique sur le sujet du mal-logement. La ville est l'espace où une partie de ces problèmes se déploient, à l'image des bidonvilles, dont la population est estimée à 100 000 personnes dans les années 1950.

Face à ces solutions à petite échelle, la solution priorisée par l'État est celle de la construction collective de masse. Le logement est un enjeu social, mais également économique : le secteur du bâtiment est une industrie de base de la période de modernisation de la société française entre les années 1950 et 1970. Une politique ambitieuse de logement se met en place entre 1948 et 1954, sous l'impulsion du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Eugène Claudius-Petit, catholique social disciple de Marc Sangnier pour qui « *construire 20 000 logements par mois est pour la France une question de vie ou de mort* »(cité in Bachmann et Le Guennec 2002, p. 84). L'approche est quantitative. Si la France connaît plus d'urbains que de ruraux depuis le recensement de 1931, ce taux va passer à 72,9 % en 1975.

Avec De Gaulle et la Ve République, elle est également centralisée, pour gagner en efficacité : à partir de la fin des années 1950, sous l'influence de Pierre Sudreau, Ministre de la Construction, l'État s'empare de la maîtrise technique. Le décret des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) en 1958 place le choix des terrains à urbaniser sous l'autorité du préfet et de l'État : c'est « *l'apogée du dirigisme étatique* »(Ibid., p. 138) en matière d'urbanisme et de logement. La DATAR est créée en 1963 pour gérer cette production urbaine directement à l'échelon national(Fourcaut 2002). Le système de planification opérationnelle est au point en 1967, et est formalisé par la loi d'orientation foncière (LOF). L'Etat construit des villes nouvelles, des quartiers neufs, et rénove.

La politique de logement, une politique d'intégration

L'action ambitieuse de l'État en matière de logement renvoie au référentiel de l'intégration. Le mal-logement cumule les publics à ré-intégrer : « *Le mauvais logement [est] perçu comme responsable de tous les fléaux sociaux, insupportables dans la France nouvelle : tuberculose, alcoolisme, inadaptation et délinquance juvénile* »(Ibid., p. 39).

Face à cette situation, la réponse apportée par l'État pendant les vingt ans de sa politique de construction massive va être ambitieuse et moderne : les normes minimales unifiées pour le logement, en 1961, généralisent des équipements rares dans les familles populaires : cuisines indépendantes, chauffage central, ascenseurs. Par ailleurs, cette réponse est globale : le logement social n'est pas un logement des « pauvres », mais un logement pour tous. De nombreuses filières d'accession au logement coexistent. Les grands ensembles accueillent ainsi des catégories sociales différentes, des classes populaires en difficultés jusqu'aux

nouvelles classes moyennes salariées, dans des espaces urbains nouveaux. Ces derniers sont ainsi vus comme la réalisation concrète de la société moderne, émancipée des pesanteurs issues des liens familiaux ou villageois, tout comme des divisions de classe.

Les formes urbaines prises par ces opérations renvoient à cet Etat moderne et interventionniste, qui cherche à égaliser les conditions malgré la cohabitation de classes sociales différentes. Les opérations viennent d'en haut, littéralement, par des plans masses qui reproduisent partout les mêmes formes urbaines. Les appartements de types et de dispositions similaires sont empilés dans les barres et les tours (Flamand 1989, p. 299). Le préfabriqué en béton devient l'objet architectural type de la massification industrielle et du fonctionnalisme. L'attention aux jardins et aux parcs rappelle le versant hygiéniste de cette politique (Fourcaut 2002, p. 39). L'homme nouveau, moderne et rationnel, émancipé de ces attaches traditionnelles, peut éclore dans cet environnement urbain. Cette nouvelle société urbaine est à la fois attendue et crainte, du fait du caractère incontrôlable, car en devenir, d'une culture urbaine en construction. Les équipements collectifs et l'animation socioculturelle vont venir accompagner l'émergence de cette société urbaine.

L'animation comme réponse co-construite aux critiques de l'État

Ces politiques, qui visent l'amélioration des formes de la vie sociale dans les grands ensembles, apparaissent en réponse aux critiques concernant les limites de la politique de logement entamée à partir des années 1950. Elles sont formulées par plusieurs types d'acteurs, depuis l'intérieur du ministère de l'Équipement jusqu'à des mobilisations sociales diverses, portées notamment par la deuxième gauche et les nouvelles classes moyennes qui peuvent prendre la forme de luttes urbaines (Castells 1975; Amiot 1986). Elles contestent la qualité esthétique de ces nouveaux quartiers, dénoncent un certain isolement induit par leur situation géographique et par le manque de services et d'équipements collectifs et remettent en cause la manière d'agir d'un Etat central technocratique.

Avant de délaisser en partie sa politique interventionniste dans les années 1970, l'État va chercher, dans les années 1960, à agir par lui-même sur cette question urbaine qui est devenue une question sociale en soi : l'isolement et le manque de vie collective de ces nouveaux quartiers, dont on craint qu'ils produisent une culture urbaine individualiste. C'est le début de l'animation socioculturelle.

L'équipement collectif, une volonté commune de l'État et de l'éducation populaire

On trouve trace de l'idée d'animation dans des mouvements de l'entre deux guerres, catholiques comme laïques. Après la libération, la multiplication des rencontres entre ces mouvements et l'État va rendre possible l'institutionnalisation de ce terme. Des commissions et des colloques contribuent au rapprochement entre des militants de la JOC et de la JAC, des mouvements d'éducation populaire comme les auberges de jeunesse, des artistes, des grands fonctionnaires d'État et des chercheurs. Ensemble, ils constatent la disparition des modes traditionnels de socialisation engendrée par l'industrialisation capitaliste et l'explosion urbaine. Ils craignent les conséquences du développement d'une société de consommation, en se référant notamment à la société américaine érigée en contre-modèle (Estèbe 1995). Le vide laissé par l'absence des modes traditionnels de socialisation cumulé à la mise en place de la société de consommation laisse peser sur les grands ensembles la crainte de l'isolement et de l'anomie (Ion 1982, p. 133).

Seule l'existence d'une vie collective permettrait de contrer cette tendance. Les équipements collectifs sont l'outil privilégié pour animer la vie de quartier. Ils sont déjà expérimentés par une grande partie de l'éducation populaire. On retrouve les centres sociaux et le principe de résidence, mais également la toute jeune Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC), créée en 1948. De son côté, la Ligue de l'Enseignement constitue à cette période des « foyers » : foyers de jeunes et d'éducation populaire en milieu urbain, foyers ruraux de jeunes et d'éducation populaire en milieu rural et foyers d'établissement dans le secteur scolaire.

L'État, à travers les ministères dédiés à l'Action sociale et au logement, se rapproche de ces organisations pour élaborer son action, leur octroyant une reconnaissance et des financements¹. La création d'équipements publics est promue dès la fin des années 1950. Pierre Sudreau, dans une communication personnelle aux préfets, en 1960, exprime la volonté de faire exister des lieux « *où on aime vivre, où l'on se sent vraiment chez soi* »². Dans un rapport au Conseil économique et social du 23 février 1960, cette attente est précisée par Jacques Delors, alors membre de la section du Plan et des investissements au Conseil économique et social, qui évoque « *les risques psychologiques et sociaux que fait courir*

1 Elles seront, de ce fait, assez peu présentes dans les mouvements critiques qui émergent, à partir des années 1960, à l'encontre du caractère centralisateur et omnipotent de l'État (Tétard 2003, p. 292).

2 A. N. 91AJ/18, Communication personnelle du ministre aux préfets, aux Directeurs Départementaux et aux architectes-conseils, 1er octobre 1960.

l'absence de la plupart des services indispensables à la vie des groupes humains : pas seulement commerces de proximité, mais parcs, jardins, aires de jeux, centres sociaux comprenant dispensaires polyvalents, crèches, garderies et jardins d'enfants, maison des jeunes et de la culturelle, délégation des services administratifs »¹.

Une politique cogérée

Cette politique est réalisée en prenant appui sur des commissions pluralistes (Augustin et Gillet 2000, p. 49). Cette approche est notamment poussée par des courants catholiques, parmi lesquels on peut citer les militants de la JEC et de la JOC, qui valorisent une approche pragmatique, dépassant l'opposition entre laïques et confessionnels et valorisant les groupements intermédiaires (Poujol 1989, p. 27). C'est sous la direction de Maurice Hertzog, Haut commissaire, puis secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports de 1958 à 1966 que cette politique se met réellement en place.

Les premières décisions publiques arrivent : la première loi programme sur les équipements sportifs et socio-éducatifs est élaborée en 1961. La même année, une circulaire « relative à la place de l'équipement sanitaire et social dans les structures urbaines » est publiée par le Ministère de la Santé Publique et celui de la Construction. Les Locaux Collectifs Résidentiels, dit « mètres carrés sociaux », sont mis en place par circulaire par le ministre de la construction en 1960, avant d'être imposés en 1965 : dorénavant, les maîtres d'ouvrage doivent réserver un mètre carré social par logement pour les groupes d'au moins 50 appartements. Cette juridiction offre un appel d'air pour toutes les associations du champ éducatif, social, sanitaire ou encore culturel. Les années 1960 vont voir fleurir les équipements collectifs dans toute la France. Ces mètres carrés sociaux débouchent sur des équipements de tous types et de toutes tailles : de petits locaux banalisés, jusqu'aux maisons de jeunes, en passant par les centres sociaux. Leur objectif commun : « *recréer une "sociabilité" parmi les populations dont l'ancien univers culturel [est] voué à s'étioler mais dont les nouveaux repères [ne sont] pas encore fixés* » (Laigneau 1981, p. 639).

Cette politique s'appuie ainsi sur les réseaux d'éducation populaire plutôt que de chercher à les remplacer. L'État est maître d'œuvre de ces équipements, mais il laisse gestionnaires les associations qui agissent déjà localement, et encourage les grandes fédérations à constituer des associations *ad hoc*. De leur côté, les réseaux d'éducation populaire acceptent de s'engager

1 Jacques Delors, rapport au Conseil économique et social, 23 février 1960, cité in (Fourcaut 2002, p. 43)

dans un projet d'animation pluraliste, mouvement permis par une certaine pacification idéologique propre à la société salariale des trente glorieuses. C'est la période de la cogestion : « *L'Etat met en place des instances de négociation et se choisit des relais. [...] Les mouvements se font donc gestionnaires. L'administration désigne ses interlocuteurs, négocie et formalise leurs missions, et contrôle l'usage des fonds qu'elle leur attribue* »(Bachmann et Le Guennec 2002, p. 156).

On retrouve dans ce rapprochement entre l'État et ces grandes fédérations les prémisses d'une institutionnalisation de l'éducation populaire, qui coïncide à la perte de leur projet politique : « *Les mouvements subordonnaient toujours les techniques au projet global, alors que les associations de cogestion sont devenues peu à peu prestataires de services destinés à un large public d'utilisateurs* »(Augustin et Gillet 2000, p. 58). Surtout, le rapprochement entre les mouvements de jeunesse et l'administration centrale consacrée à la jeunesse est incarné par des personnalités aux parcours et aux idées similaires : les fonctionnaires se confondent de plus en plus avec les militants associatifs. Les mouvements de jeunesse deviennent des relais de l'État. Laurent Besse met en lumière cette évolution au tournant des années 1960 à travers l'exemple des MJC : « *la fédération des MJC pouvait apparaître comme une forme d'administration parallèle, chargée de mettre en œuvre une politique en direction de la jeunesse inorganisée : l'État subventionnait le fonctionnement de la fédération et les salaires des directeurs, la fédération assurait les relations avec les Maisons de base et les municipalités* » (Besse 2008, p. 63).

L'institutionnalisation au *forceps* : tensions à la fin des années 1960

Ce principe de cogestion va être remis en cause au milieu des années 1960. L'inscription à gauche de certaines fédérations d'éducation populaire¹ et leur caractère parfois revendicatif au sujet de leur autonomie déplaisent à l'administration centrale. François Misoffe, Ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1966 et 1968, va lancer en 1967 l'opération « Mille Clubs de jeunes », afin « *de lutter contre la puissante Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (F.F.M.J.C.)* » (Augustin et Gillet 2000, p. 59).

La tendance est alors à la création de services impulsés par l'État, et non plus à la cogestion : l'État reprend la main sur les objectifs des équipements dont il a été le maître d'œuvre. La période 1968-1975 est marquée par une augmentation des moyens financiers des

1 Les permanents de la fédération des MJC, par exemple, sont majoritairement syndiqués à la CGT.

services de l'État et d'une diminution de l'aide aux associations de jeunesse. Cette situation crée des tensions au sein de ces dernières, entre des courants cherchant à défendre un projet politique fort, et ceux proposant de s'adapter aux exigences de l'État en se technicisant. Si elles répliquent collectivement en créant en 1968 le Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (C.N.A.J.E.P.), afin de faire entendre leur voix, elles sont prises dans des tensions internes, qui vont, dans la majorité des cas, déboucher sur l'acceptation des nouvelles règles du jeu, et l'évolution vers un statut de prestataires de services.

Encadré 2 : La création de l'UCPA

Un exemple de l'institutionnalisation des mouvements d'éducation populaire

« L'exemple de l'U.C.P.A. [*Union nationale des Centres sportifs de Plein Air*] illustre le processus technicien qui, à l'initiative de l'État et des organisations de jeunesse, est à l'œuvre dans la société française des années soixante. L'U.C.P.A. est née de la fusion en 1965 de l'Union Nautique Française (U.N.F.) et de l'Union Nationale des centres de Montagne (U.N.C.M.), organismes créés au lendemain de la dernière guerre par les mouvements de jeunesse. La nouvelle Union obtient le soutien des pouvoirs publics et le financement de nouvelles installations dans le cadre des lois-programmes d'équipements sportifs ; en quelques années, l'U.C.P.A. devient le premier groupe de loisirs sportifs d'Europe, gérant près de cinquante centres de stages et recevant plus de cent mille stagiaires par an.

Dans ce transfert, les mouvements participent à la création d'organismes qui touchent un public plus nombreux, mais ils y perdent beaucoup de leurs prérogatives ; ils abandonnent alors, même s'ils gardent une représentation symbolique, la gestion et les orientations à de nouveaux cadres de la fonction publique. Cette tendance facilite une autonomisation des nouvelles institutions para-publiques et favorise une logique professionnelle par rapport à l'ancienne logique militante. Progressivement, être moniteur U.C.P.A. fait désormais partie de choix de carrière en dehors de tout caractère militant et de tout lien avec les mouvements. Le grand projet de « formation physique et morale de la jeunesse » est remplacé par l'initiation technique aux nouvelles pratiques de plein air. »

Extrait de Augustin et Gillet, 2000, L'animation professionnelle, histoire et enjeux, p58

L'animation socioculturelle, principes et acteurs

Cette politique publique de l'équipement collectif et de l'animation socioculturelle a des répercussions concrètes sur les modes d'intervention éducative, culturelle, et sociale, dans les quartiers concernés. Les équipements collectifs se voient associés de nouveaux types de professionnels, disposant de nouvelles pratiques : un nouveau cadre institutionnel se configure autour de l'animation comme technique d'intervention, avec des structures de financement *ad hoc*. (Ion 1982, p. 131). Au-delà de proposer et de financer la création d'équipements collectifs, l'État agit sur les activités proposées en leur sein de manière indirecte : il institue le métier d'animateur, qui vient suppléer le bénévole et le militant.

Le domaine de l'animation émerge dans les années 1960 dans un cadre institutionnel nouveau : une politique sociale large est en place, dont une branche d'action sociale qui intervient sur de nombreux secteurs : l'enfance, la famille, la santé, le handicap. Celle-ci regroupe les assistantes de service social et les éducateurs spécialisés.

Encadré 3 : Le « contrôle social », point commun des interventions sociales

Les trois secteurs de l'assistance, de l'éducation spécialisée et de l'animation connaissent des histoires, des acteurs et des institutions distinctes. Elles sont rassemblées sous le terme de « travail social » dans des écrits critiques des années 1970. Elles sont définies par leur commune activité « contrôle social » des populations. Ces sont des « *interventions dont les fonctions sociales consistent à contrôler et à normaliser les populations déviantes* » (Autès 2004, p. 49). Cette critique et cette généralisation est entamée notamment par un numéro de la revue *Esprit* publié en 1972 et intitulé « *Pourquoi le travail social ?* » et sera suivie par une série de travaux qui tendent à démontrer que l'émergence de l'action sociale correspond à un projet de contrôle social cohérent, prenant suite aux initiatives privées. Celle-ci peut être publique comme para-publique : la critique s'appuie en ce sens sur les travaux de Gramsci pour intégrer le milieu associatif professionnel dans « *l'ensemble des institutions qui permettent la "direction intellectuelle et morale" de la société, par le consentement et l'adhésion des classes dominées* » (Ion et Micoud 1980, p. 84).

A côté des deux premières branches, sur lesquelles nous ne reviendrons pas en détail, le secteur de l'animation reste le moins abouti professionnellement, même si un métier se

structure à partir de la fin des années 1960. L'équipement de quartier, en développement constant durant cette période d'urbanisation, est le lieu de prédilection des métiers de l'animation (Autès 2004, p. 63). On peut résumer cette catégorisation à partir des branches proposées par Michel Autès dans son ouvrage *Les paradoxes du travail social*.

 Branche 	 Profession 	 Population visée 	 Héritage 	 Degré de structuration professionnelle
Service social	Assistant de service social	Famille	Assistance sociale	+++
Éducation spécialisée	Educateur spécialisé	Enfant et jeune inadapté	centres fermés de correction et de rééducation	++
Animation socioculturelle	Animateur	Approche globale / territoriale	Éducation populaire	+

Tableau 2 : Les catégories du travail social dans *Les Paradoxes du travail social* de Michel Autès (2004)

Le secteur de l'animation se construit à côté du reste du secteur social, avec son propre ministère de la jeunesse et des sports et ces propres référentiels. Un demi-siècle après les premiers débats sur l'appartenance des centres sociaux à l'éducation populaire ou au service social, ceux-ci réapparaissent vis-à-vis de l'animation : « *Son appartenance même au champ des professions sociales est un objet de débat interne à l'animation qui se construit en opposition forte à tout ce qui ressemble aux pratiques d'assistance* » (Ibid., p. 48).

Une intervention en tension entre intégration sociale et développement communautaire

L'animation socioculturelle permet de développer et de contrôler les activités d'intervention sociale et culturelle menées localement, notamment à partir des équipements collectifs. Elle vient remplacer d'autres formes d'intervention comme l'éducation populaire (Poujol (ed.) 2000), et l'assistance (Fourcaut 2003). L'émergence de cette notion unique d'« animation » rapproche ces milieux jusqu'alors assez éloignés en les technicisant. Cette opération va déboucher sur des modifications en profondeur de ces champs : la dépolitisation de l'éducation populaire et le dépassement des approches morales de l'action sociale.

L'objectif des métiers de l'animation est de promouvoir l'intégration par la vie sociale, pour une société urbaine en construction dans les années 1960 : « *recréer une vie sociale au sein d'une population de salariés jusque là regroupés au hasard des attributions de logements* » (Ibid., p. 589). Sont ainsi valorisés les éléments de solidarité fondés sur la proximité et l'action collective. Métier à tout faire, l'animateur est avant tout un intermédiaire, à la fois

entre les individus et les groupes, et entre les décideurs et les habitants : « *entre le sommet et la base, entre la décision politique et la vie quotidienne, entre l'individu et la société, s'intercale le rôle de l'animateur, du technicien, du spécialiste.* » (Tétard 2003, p. 300).

Le choix réalisé par le ministère de la Construction d' « humaniser le béton » est contradictoire et ambivalent : créer de la vie sociale par des procédures réglementaires. Les équipements et l'animation socioculturels mettent en tension deux orientations. La première est celle du travail social « classique », de repérage, d'assistance, et de contrôle. Malgré cet énoncé général de la « vie sociale », de nombreuses activités présentes à l'intérieur de ces équipements concernent des publics spécifiques bien connus des travailleurs sociaux : l'enfance, la jeunesse, la famille... Cette construction catégorielle des publics n'échappe pas à l'animation, qui participe à cette « *opération symbolique structurante du social* » (Autès 2004, p. 66) qui transforme les problèmes sociaux en problèmes individuels de populations qu'il s'agirait d'aider, de réparer, d'accompagner.

Cette lecture entre en tension avec le référentiel de l'action communautaire, largement mobilisé par les promoteurs de l'animation. Cette forme d'action s'appuie sur des « groupes de base » pour construire du collectif. Ces groupes sont pensés comme l'intermédiaire idéal entre Etat-providence et individus anomiques. Cette approche était déjà en partie mise en place par l'éducation populaire, et par certains centres sociaux ou Maisons pour Tous avant guerre. Elle est défendue notamment par la revue *Economie et Humanisme*, fondée en 1941 par le Père Lebret. Elle se diffuse plus largement dans les années 1960, sous l'impulsion, notamment, de l'UNESCO qui propage les notions de *community development* et de *settlements*. André Trintignac, spécialiste à la direction de la Construction des questions sociales de l'habitat, dira à l'Assemblée Nationale en 1974 : « *On désigne par [l'animation] le fait d'aider les membres d'une collectivité à prendre conscience de leur problème, à rechercher leurs besoins, à définir les buts à atteindre et les moyens à utiliser. Par là, l'animation tend à s'identifier à la méthode [...] du développement communautaire.* » (cité in Fourcaut 2003, p. 590).

Néanmoins, l'approche communautaire reste en partie de l'ordre du discours, dans un contexte national peu adapté : « *la tradition communautaire dans l'histoire et la culture américaines va de pair avec un rôle faible de l'État, un poids important du secteur privé et l'existence de nombreuses fondations philanthropiques.* » (Bacqué 2000, p. 67). La société

française reste centralisée, clivée autour d'un conflit central entre projets économiques et politiques opposés. La responsabilisation de l'individu comme membre d'une communauté est très présente dans la culture protestante et au cœur de la description que fait Alexis de Tocqueville d'une *grassroots democracy* américaine reposant sur la société civile (Tocqueville 1835). Elle trouve difficilement sa place face aux types d'appartenances collectives majoritaires, de classe notamment. Le développement communautaire est en grande partie contradictoire avec la logique d'intégration propre à l'État providence.

A partir des années 1960, la professionnalisation de l'animation est engagée par l'État. Un groupe de travail, réuni en 1966 à la demande du ministère de la Jeunesse, affirme la nécessité de former 50000 animateurs sur tout le territoire dans les 20 années à venir. Le gouvernement élabore des diplômes spécifiques pour l'animation : le Diplôme d'État de Conseiller d'Education Populaire (DECEP), créé en 1964, est le premier d'une série de diplômes professionnels de la jeunesse et des sports (BASE¹, CAPASE², DEFA³). D'autre part, il finance des postes d'animateurs, à travers un Fonds interministériel pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP), mis en place en 1964. Celui-ci est co-géré par des ministères, des organismes para-publics, des collectivités locales et des associations, et largement alimenté par l'État. Le FONJEP se positionne comme le principal pourvoyeur d'emplois d'animateurs professionnels, dans des structures publiques, para-publiques, comme associatives, ce qui permet à l'administration centrale, *via* le suivi des dossiers, d'intervenir dans l'orientation des structures bénéficiaires. Il est ainsi un levier important d'institutionnalisation, par « *la transformation des associations adhérentes en partenaires du service public* » (Ion 1982, p. 135).

Le repli sur l'équipement : une éducation populaire gestionnaire

La présence d'une structure est inscrite dans la notion même de certaines associations, qu'elle soit la « maison » des MJC ou le « centre » des centres sociaux. Néanmoins cette entrée par l'équipement n'a rien d'une évidence dans l'histoire de l'éducation populaire. Si ces formes d'intervention ont parfois nécessité d'occuper des salles pour des conférences et des cours, ou de trouver des lieux pour héberger une bibliothèque, celle-ci ne s'est jamais définie à partir de l'équipement lui-même : « *L'éducation populaire n'était pas habituée à*

1 Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative, créé en 1970

2 Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Animation Socio-Educative, créé en 1970

3 Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation, créé en 1979

gérer (au sens fonctionnaliste et marchand) des équipements. Jusqu'ici, il n'y avait qu'un local pour se retrouver, mais pas d'équipement à rentabiliser. Cette inflexion nourrit la dilution de l'éducation populaire dans la multiplication d'activités socio-éducatives. » (Morvan 2011, p. 44). Les auteurs de *L'appareil d'action culturelle* défendent l'idée que « *la création d'un équipement socioculturel a un effet de censure* » (Ion, Miège et Roux 1974, p. 79). Ils prennent pour exemple l'habitude répandue de créer des foyers de jeunes, cette opération devenant une solution unique, institutionnelle, qui par ailleurs ne correspond pas nécessairement aux véritables problèmes : « *Le discours sur le problème des maisons de jeunes permet de ne pas poser le problème de la jeunesse* » (Ibid., p. 80).

L'équipement produit des pratiques sociales normées qui censurent : certaines catégories sociales en sont exclues. Sa présence physique sur le quartier est significative : franchir ses portes signifie adopter des normes de conduite, et ce d'autant plus qu'il peut contenir des guichets d'institutions publiques ou para-publiques, ce qui est le cas pour les centres sociaux. Le contenu des activités, l'encadrement par des techniciens, à l'intérieur d'un équipement, ont pour effet de « *normaliser ces conduites et de constituer un peu partout une sorte de "référentiel" des activités culturelles, excluant de fait des activités très libres comme la simple rencontre ou le démontage et remontage de la moto* » (Ibid., p. 81). Ils rappellent enfin l'importance de l'architecture des bâtiments socioculturels, qui bien souvent fractionnent en ateliers plutôt que de proposer de vastes espaces de rencontre.

Un transfert s'effectue, avec l'institutionnalisation de l'éducation populaire : l'équipement comme moyen – parmi d'autres – devient de plus en plus une fin en soi. La réflexion de Christian Lefeuvre, directeur de centre social et militant de *Culture et Liberté* de 1974 à 1994, éclaire ce processus : « *Le militantisme auquel je fais référence ne s'embarrasse pas de murs, sa conception de l'espace lui ferait même ressentir tout mur comme une limite à la liberté* » (Lefeuvre 2004). En prenant appui sur des exemples à Metz et Valence, il démontre comment le passage de structures associatives de type comité de quartier à des équipements collectifs a pu apporter son lot de contraintes de gestions, qui peut décourager une partie des militants et éloigner la masse et ses besoins.

Ainsi, les équipements culturels et les activités socio-éducatives qui s'y déploient viennent modifier la manière d'agir de nombreuses associations et travailleurs sociaux déjà présents dans les quartiers populaires. Les pratiques professionnelles se technicisent autour de

compétences liées à l'animation, tandis que des financements spécifiques sont liées à l'existence de tel ou tel service ou activité au sein de l'équipement. Ces évolutions poussent à se replier dans l'espace bâti. Elles supposent également des ressources pour gérer le lieu, ce qui tend à réduire les possibilités d'action. In fine, si « *pour les associations, leurs préoccupations sont plus souvent centrées sur des problèmes à défendre [...], un équipement privilégie des besoins à satisfaire, la prise de responsabilité* » (Mignot 1972, p. 23).

L'animation socioculturelle, en se professionnalisant et en se reliant sur l'équipement, se dépolitise. Le professionnel de l'animation est mu par une déontologie de la neutralité¹ qui met de côté toute référence politique ou idéologique : « *A côté de l'animateur militant apparaît l'animateur professionnel de la non directivité (qui ne défend pas de cause)* » (Morvan 2011, p. 44). Par ailleurs, l'animation se technicise. L'espace urbain est quadrillé afin de représenter ces « groupes de base » pour lesquels il faut proposer le support adéquat en termes d'équipement. Une première grille d'équipement est produite en 1958 par une « commission de la vie dans les grands ensembles d'habitation », à partir des unités d'habitant. « *C'est ainsi que la communauté de référence passait du village à l'unité d'habitation, marquant ainsi la dérive technocratique de la notion* » (Besse 2008, p. 175). Cette approche spatiale a pour conséquence de sortir la communauté de ses dimensions socio-économiques : elle ne regroupe pas des salariés du même patron, des locataires du même propriétaire, des électeurs du même conseil municipal, mais plus simplement, des « voisins », des « habitants ». La vie sociale proposée par l'animation socioculturelle prend ainsi pour base « *un voisinage réduit à la proximité de domicile mesurable en mètres et décimètres [...] dont découle une solidarité réduite aux menus services et à la compréhension mutuelle entre gens réunis au hasard* » (Lefeuve 2004, p. 213-214). Cette tension entre approche individuelle et collective du social est ainsi une donnée structurante de l'animation, qui est *in fine*, plus que tout autre chose, un *médiateur* du social. L'animation se situe entre les publics et les institutions, entre le contrôle et l'émancipation.

1 Sous l'influence notamment des travaux de Carl Rogers, défenseur de la « non-directivité », dont 6 ouvrages seront traduits et publiés en France entre 1968 et 1974,

B) Les centres sociaux entre social et socioculturel

On l'a vu, les interventions à destination des classes populaires, qu'elles soient périscolaires, sociales ou culturelles se retrouvent bouleversées, durant les trente glorieuses, par plusieurs phénomènes : un contexte d'émergence d'une société salariale, composée notamment de nouvelles classes moyennes ; le regroupement de classes sociales diverses au sein de grands ensembles construits par l'État providence ; la prise en main des domaines de l'assistance, de la jeunesse, mais aussi de la culture par l'État lui-même, *via* la création d'équipements culturels ou socioculturels et la professionnalisation du métier d'animateur. Cette nouvelle donne, qui provoque une institutionnalisation des réseaux d'éducation populaire, va venir modifier en profondeur les façons d'agir des centres sociaux.

Ces derniers passent, à cette période, d'une action sociale à une action socioculturelle, à travers divers processus directement liés à l'émergence de l'animation. Ils conservent cependant un caractère social qui les différencie d'autres mouvements d'éducation populaire. Entre tradition sociale et animation socioculturelle, cette configuration particulière constitue un modèle original regroupant des activités mais aussi des publics très divers qui se croisent au sein de l'équipement centre social.

Le « temps des réalisations » (Durand 2006) est marqué par l'accroissement du nombre de centres, de leur budget, mais également par l'apparition de nouvelles formes de militantisme remplaçant le catholicisme des premières heures porté par les dames patronnesses. Néanmoins, il ne concerne pas toute la population de la même manière. Au contraire, nous nous demanderons à quel point cette période n'est pas celle d'un relatif oubli – dans les centres peut être moins qu'ailleurs – des classes populaires et du mouvement ouvrier. Cette question alimentera notre réflexion sur le caractère (dé-)politisant des centres sociaux à travers leur histoire.

B.1. Les centres sociaux, de l'assistance au socioculturel

Durant la période allant de la libération aux années 1970, les centres sociaux connaissent une évolution radicale : leur nombre augmente considérablement, et surtout leur modèle se retrouve profondément modifié. Alors que la plupart d'entre eux sont gérés par des organismes de sécurité sociale dans les années 1950, l'émergence de l'animation aboutit sur la création massive de centres sociaux dans les grands ensembles. Ceux-ci sont souvent gérés par des associations *ad-hoc*, et dirigés, de plus en plus, par des animateurs professionnels. Ces évolutions marquent le passage d'une logique d'assistance à une logique d'animation socioculturelle.

Le passage de l'action sociale à l'animation socioculturelle

Les effectifs des centres sociaux sont fortement réduits au sortir de la seconde guerre mondiale : il ne reste que quelques dizaines d'adhérents à la FCSF en 1945. Ceux-ci mènent principalement des activités médico-sociales et sociales (Eloy 2015, p. 39). Leur nombre va d'abord augmenter par l'action des caisses d'action sociale qui créent leurs propres centres. Puis, à partir des années 1960, les centres prennent le tournant de l'animation socioculturelle.

Années 1950 : une approche médico-sociale impulsée par des organismes de protection sociale

Au sortir de la guerre, les Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole doivent assurer l'accueil d'un public toujours plus nombreux. La longueur des queues, l'attente aux guichets et la qualité de l'accueil sont critiquées (Capuano 2015, p. 52). Elles décident alors de créer des structures décentralisées à l'échelle des quartiers ou des villages permettant de maintenir le contact avec les assurés. Elles les nomment « centres sociaux » et adhèrent à la FCSF. Ces espaces sont gérés par des assistantes sociales et des services de protection maternelle. L'action est ciblée sur les seuls allocataires. Ces centres sont éloignés du modèle tel que défini au début du XXe siècle par la FCSF (cf. chap. 1). Ces équipements d'un nouveau genre vont constituer, pendant quelques années, la composante principale de la

fédération. Il existe une centaine de centres sociaux en gestion directe CAF dès le début des années 1950, et 152 en 1963¹.

En 1951, un rapport sur les centres sociaux est réalisé pour le Conseil Economique et Social des Nations Unies à partir d'une enquête menée sur 120 centres. Les activités les plus courantes recensées sont les permanences sociales, les cours d'enseignement ménager, les services de soins, les consultations de protection maternelle et infantile, et les bibliothèques. Durant les années 1950, les centres sociaux relèvent donc principalement du dispositif de Sécurité Sociale avec sa branche Famille, placé sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Population – contrairement aux MJC et à la plupart des autres mouvements d'éducation populaire qui dépendent du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Forte de relations tissées avec le Mouvement Républicain Populaire² au lendemain de la guerre, la FCSF dispose de relais au sein de ce ministère. Cette situation contribue à la relative redécouverte des centres sociaux dans les années 1950, autour d'un héritage à la fois social et d'action catholique familiale. Un rapport est produit en 1952 par Jean-Marie Arnion, directeur départemental de la Population et de l'Entraide sociale du Rhône, et par Juliette Mazé, secrétaire générale de la FCSF. On y retrouve l'affirmation d'une action générale sur les problèmes du quotidien, arrimée à un souci de valorisation de la famille, ainsi que la défense de la dimension vocationnelle des responsables de structure.

De l'assistance à l'animation

La donne évolue à la fin des années 1950, avec la création d'un grand nombre de centres sociaux dans les grands ensembles. L'explosion urbaine et la politique de création d'équipements collectifs sont un moteur de croissance de la FCSF. De la fin des années 50 aux années 70, le développement des centres sociaux repose principalement sur ce projet : « *accompagner la croissance, exceptionnelle, des villes et la naissance des nouveaux quartiers.* »(Dessertine et al. (eds.) 2004, p. 165). Désormais, ils s'orientent de plus en plus vers l'organisation de la vie hors travail. Des activités culturelles, éducatives et de loisirs sont mises en place, ainsi que des clubs de jeunes. Les usagers sont incités à participer à la préparation et à l'animation des activités. Les centres sociaux ne se concentrent plus sur la seule prestation de services sociaux, comme l'indiquent les conclusions d'un groupe de

1 Le nombre de centres en gestion CAF est à peu près similaire aujourd'hui, cependant, ce mode de gestion ne représente désormais que 5 % des centres sociaux adhérents à la FCSF.

2 Parti démocrate-chrétien de centre droit, le MRP a existé de 1944 à 1967.

travail, réclamé par la FCSF, réuni en 1969 autour de la Secrétaire d'État à l'Action Sociale Maire-Hélène Dienesch :

« Plus qu'un abri pour des services et des activités plus ou moins liés entre eux, le centre social et socioculturel est devenu un dispositif d'animation de l'action sociale au niveau du secteur géographique d'intervention [...] »

Plus qu'un équipement voué à l'action curative et réparatrice, il est devenu un organisme à vocation éducative, préventive et promotionnelle s'efforçant d'appréhender globalement les problèmes qui se posent aux usagers »¹

Dans cette lignée, les CAF considèrent à partir 1958 qu' « *en dehors de ces services [sociaux et médico-sociaux], d'autres activités d'ordre éducatif et culturel (tels que : bibliothèques, ciné-clubs, cours et conférences populaires, loisirs des jeunes et des adultes, coopératives, centres de lavage, etc.) peuvent intéresser la population du secteur géographique et qu'il paraît naturel d'offrir aux groupements ou personnes responsables de ces activités la possibilité de faire fonctionner celles-ci dans les locaux du centre social* »². Les centres sociaux gérés par la CAF connaissent ainsi eux-mêmes une évolution vers de nouvelles pratiques du social.

Les centres sociaux se positionnent ainsi, dans les années 1960, sur plusieurs fronts : l'action sociale et familiale, l'aménagement du territoire, la jeunesse. En 1961, ils sont directement concernés par deux circulaires, l'une, « relative aux centres sociaux », émise par le ministère de la Santé Publique et de la Population, et l'autre, « relative à la place de l'équipement sanitaire et social dans les structures urbaines », émise par les ministères de la Santé Publique et de la Construction. Signe de la persistance de cette double entrée de service social et d'éducation populaire, la FCSF reçoit en 1963 un soutien du ministère de la Santé Publique et de la Population, puis en 1964 l'agrément d' « Association nationale d'Éducation Populaire » par le secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, venant reconnaître la vocation globale de l'action du centre social. A partir de 1969, le seuil est franchi : il y a désormais autant de centres sociaux associatifs que de centres en gestion directe CAF ou MSA (220). En 1975, deux tiers des centres sont gérés en association.

1 Conclusions du groupe de travail réuni de 1969 à 1970 par la secrétaire d'État à l'Action Sociale Maire-Hélène Dienesch, citées in (Pochont 1976)

2 Assemblée Générale de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales, 25-26 Avril 1958 (cité in Eloy 2015, p. 40)

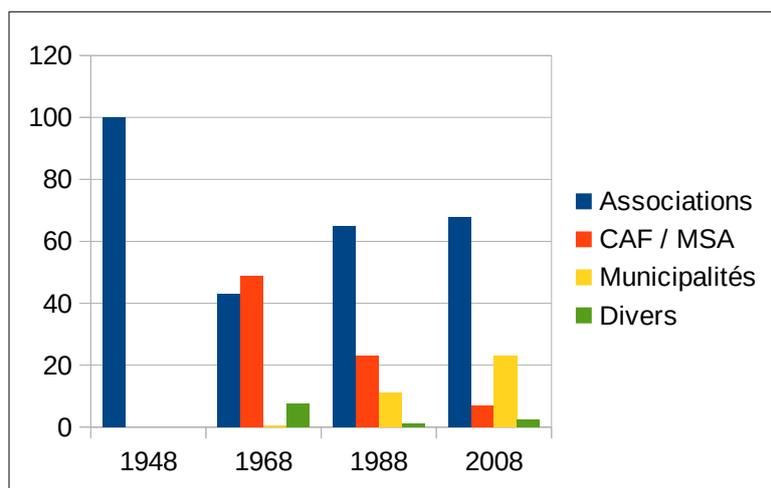


Figure 5 : Pourcentage de centres sociaux par type de gestionnaire
(Réalisation personnelle, cf Annexe 2 : « Les chiffres des centres sociaux »)

Les « associations » gestionnaires regroupent néanmoins un ensemble très hétérogène d'initiatives. On peut diviser celles-ci en deux : les associations *ad hoc*, constituées pour gérer un seul centre, et des structures qui gèrent plusieurs centres. On retrouve parmi ces dernières des organismes de promotion comme l'ALFA¹ qui organisent la création d'équipements collectifs dans les projets de grands ensembles, des fondations d'entreprises privées ou publiques, des mutuelles, des organisations familiales ou de secours... Le recensement de 1969-1970 réalisé pour la CNAF propose ainsi pas moins de 33 catégories de gestionnaires (Tabard 1973, p. 17), tandis que le fichier réalisé en 1976 pour les ministères de l'Équipement et de l'Intérieur indique « *qu'il y a autant de types de centres sociaux ou socioculturels que de types de gestionnaires* » (Pochont 1976, p. 7). Le modèle de l'association unique, propre au centre tend néanmoins à prendre le dessus dans les années 1970 : les centres correspondant à ce type de gestion passent de 100 en 1967 à 230 en 1970, tandis que les organismes gérant plusieurs centres se désengagent petit à petit. Ce mouvement est poussé par la FCSF, pour qui cette forme associative est la plus à même d'accueillir les porteurs bénévoles d'activités, qu'elle inscrit au cœur de la démarche « centre social » : un espace porté par des habitants et animé, désormais, par des professionnels.

1 Association pour le Logement Familial et l'Aménagement des grands ensembles, l'ALFA est impulsée en 1955 par François-Bloch Lainé, directeur de la Caisse de Dépôts, et aura pour orientation principale d'accompagner l'installation des nouveaux habitants dans les grands ensembles et de gérer des équipements collectifs à même de favoriser la vie sociale (Tellier 2008)

L'animation au sein des centres, entre retour aux sources et technicisation

Si l'on se concentre sur la période suivant la seconde guerre mondiale, cette évolution des centres sociaux est radicale : ils s'écartent, en quelques années, d'une fonction de soin et d'assistance pour se tourner vers des équipements de loisirs pour les enfants et les adultes. De nouvelles activités émergent, notamment dans le domaine culturel, entre cours de Yoga et ciné-clubs. Cette évolution les rapproche des MJC. L'architecture même des centres évolue : les halls d'accueils se font plus ouverts, de grandes salles permettent aux publics de se rassembler collectivement ; à l'inverse, le guichet ou la banque d'accueil « *typiques d'une orientation médico-sociale* »(Hermelin (ed.) 1979, p. 319), tendent à disparaître.

Si les centres sociaux évoluent rapidement à cette période, ils sont toujours largement considérés comme des structures à vocation sociale. Pour se dégager de cette étiquette, la FCSF fait référence à la longue histoire des résidences et des maisons sociales, qui, effectivement, cumulaient action familiale, sociale, avec des activités culturelles (cf. chapitre 1). Ainsi, cette nouvelle orientation socioculturelle est analysée par la FCSF comme un retour aux sources après une courte période centrée sur de la prestation sociale plutôt qu'une nouveauté. La revue qu'elle publie, intitulée *centres sociaux*, précise ainsi, en 1966 : « *Répétons, une fois de plus, que les centres sociaux comportant à l'origine un grand nombre d'activités culturelles, leur champ d'action n'a pas varié, seules des considérations d'ordre financier les ont obligés à se tourner, durant la période de 1930 à 1950 vers des activités médico-sociales ou sociales qui leur permettaient de fonctionner* »¹. En 1967, le changement de nom de la FCSF, d'une « Fédération des centres sociaux de France » à une « Fédération des centres sociaux et socioculturels de France » témoigne de cette volonté, qui perdure depuis lors, de s séparer d'une représentation des centres vécue comme trop sociale².

On peut néanmoins considérer que, avec l'adoption des références de l'animation, les centres sociaux ne reviennent pas complètement aux sources du début du XXe siècle. Ils se sont diversifiés : certains, plus récents, sont tournés exclusivement sur l'animation socioculturelle, d'autres cumulent centres de loisirs et activités plus traditionnelles, notamment autour du voisinage et de la famille ; enfin, les centres gérés directement par la CAF et dirigés par des assistances sociales conservent une approche basée quasi-

1 centres sociaux, mai 1966, n°85, p5

2 Le refus de considérer les centres sociaux comme relevant de l' « action sociale » est toujours important au sein de la FCSF, comme j'ai pu l'entendre à plusieurs reprises lors de discussions informelles et d'entretiens. Nous y reviendrons.

exclusivement sur l'action sociale. Différents modèles coexistent. Jacques Eloy repère ainsi deux modèles de centres sociaux dans la région de Roubaix-Tourcoing dans la seconde moitié du XXe siècle : un modèle d'influence familialiste, qu'il définit comme un « *centre familial de quartier* », soutenu par la CAF ; un modèle constitutif d'un « *nouveau type d'intégration sociale* » basée sur la liberté et la responsabilité individuelle (Eloy 2004, p. 170) qui donne une place importante aux usagers et à leur participation.

Au sein de cette diversité, le modèle de l'animation tend, petit à petit, à faire disparaître l'approche familialiste, basée sur un engagement ouvertement catholique, au profit d'une intervention plus technique, basée sur le recrutement de professionnels.

De nouveaux intervenants : des assistantes sociales aux animateurs

Après la seconde guerre mondiale, progressivement, le ou la responsable cesse de résider sur place (Durand 2006, p. 142) : les centres sociaux s'alignent sur les formes habituelles de l'activité professionnelle. C'est un changement de sens plus profond : la résidente était l'acteur au cœur du centre, dont la présence venait concrétiser l'idée de paix sociale. Les professionnels qui la remplacent ne sont pas chargés d'occuper ce rôle, qui est dévolu aux bénévoles engagés dans le centre. Cette évolution est facilitée par l'arrivée des centres CAF et de la Mutualité sociale agricole, qui embauchent principalement des travailleurs sociaux. Dans un premier temps, ce sont ainsi des assistantes sociales qui prennent la direction des centres.

L'Union Nationale des CAF met au point une promotion de directrices de centre, avec des approches autour du travail social de groupe, et du travail social de la communauté, d'inspiration anglo-saxonne. L'expérience sera de courte durée : « *la greffe des méthodes importées des Etats-Unis et des pays du nord de l'Europe prend difficilement dans le monde français du travail social* » (Ibid., p. 144). Les formations supérieures de travail social posent néanmoins, de plus en plus, la question de l'encadrement, de la formation, de la recherche. De nombreux directeurs suivent pour leur compte la formation à la direction d'établissement, pilotée par l'école nationale de la Santé publique (CAFDES) même si celle-ci s'adresse plutôt aux équipements de l'aide sociale à l'enfance ou au secteur médico-social.

L'émergence du métier d'animateur qui, on l'a vu, va également en partie reposer sur des approches communautaires, va venir modifier considérablement les profils professionnels.

	TOTAL	Assistants sociales	Animateurs	Monitrices enseignement ménager	Conseillers en économie sociale et familiale	éducateurs	Cadres administratifs	autres
1969	161	120	21	14	/	/	/	10
1983	1089 ¹	169	585	/	50	44	100	132
1991	1312	122	544	/	70	68	522	200

Tableau 3 : Recensement des profils de direction de centres sociaux, source : Durand, 2006, p144 nbp 19

Ce tableau permet de constater que dès les années 1960, et plus massivement dans les années 1970, les animateurs socioculturels prennent le relais des assistantes sociales et des monitrices d'enseignement ménager. Cette évolution correspond à l'explosion des équipements collectifs d'animation de la vie sociale dans les grands ensembles.

La référence à l'« assistante sociale » reste néanmoins incontournable dans les années 1970, avec l'idée d'une personnalité unique à la tête de la structure, et le maintien d'une dimension vocationnelle. Bien qu'elle ne réside souvent plus sur place, on attend d'elle qu'elle habite près de la structure, et qu'elle incarne le centre (Tabard 1973). Si l'évolution vers des profils d'animateurs va changer le profil des responsables, néanmoins, cette idée de l'incarnation autour d'une figure centrale de direction reste visible dans le réseau des centres sociaux jusqu'à aujourd'hui.

La masculinisation via l'animation

Le caractère féminin de l'assistance sociale, mis en évidence par la dénomination féminisée du métier, renvoie à la professionnalisation féminine de ce secteur au cours de l'histoire. Les premières écoles de travail social sont créées dans des lieux gérés par des chrétiens et sont majoritairement à destination des femmes. La mise en place de formations publiques de travail social persistent dans une vision genrée du métier qui s'appuie sur l'idée d'un savoir-faire proprement féminin (Bessin 2009)². L'assistance sociale est vue comme une vocation, un dévouement individuel, à mi chemin entre l'aide privée et la mission de service public : cette dimension vocationnelle va être petit à petit contrebalancée par la création de diplômes, qui valorisent en premier lieu des formes de qualification professionnelle.

L'histoire de l'animation est, on l'a vu, bien différente. Elle s'appuie, notamment, sur une séparation plus nette entre le domaine privé et public – plus évidente dans les MJC que dans

1 L'apparente explosion du nombre de centres sociaux durant les années 1970 doit être relativisée : l'enquête de 1969 ne concerne pas la totalité des centres sociaux.

2 En 2000, 91 % des assistants sociaux sont des femmes (cf. chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 2000), cité in Bessin 2009, p72

les centres sociaux qui continuent à s'appuyer sur une action familiale. L'échelle d'intervention est le quartier. Les postes de direction sont des métiers à tout-faire, mélanges de chef-scouts et de cadres (Besse 2008, p. 155), valorisés à la fois pour leurs compétences de gestionnaires, leur autorité, et pour leur capacité à être l'intermédiaire entre les publics, les salariés et les partenaires, autant de qualités de plus en plus reconnues au cœur de la division du travail social (Boltanski 1982). Leur niveau de qualification est généralement plus élevé (Tobin 1988, p. 457). Les couches moyennes profitent de ces transferts, en négociant la prise en compte de leur capital culturel pour déboucher sur ces nouveaux postes professionnels. Cette professionnalisation reste néanmoins limitée : d'un côté, les limites du métier restent floues et il reste possible d'être animateur sans posséder de diplômes, et de l'autre, un cadre, notamment syndical, des acteurs de l'animation, tarde à se mettre en place (Augustin et Gillet 2000, p. 63).

Ainsi, la volontaire dévouée résidant dans le quartier populaire a d'abord été remplacée par l'assistante sociale, qui a elle-même laissée sa place au directeur de structure. Cette prise de pouvoir renvoie à une masculinisation du « socioculturel » par rapport aux métiers du « social »¹ - masculinisation toute relative puisqu'elle s'applique principalement au niveau des postes les plus élevés de la hiérarchie.

Des animateurs militants : les centres sociaux, lieux de la lutte ?

Une majorité de professionnels comme bénévoles habitent les quartiers où ils se mobilisent, contrairement aux dames patronnesses qui venaient s'y installer spécifiquement pour exercer leur vocation. Les animateurs professionnels appartiennent en effet en grande partie aux nouvelles classes moyennes. On retrouve donc une grande proximité sociale, culturelle, et souvent politique entre les animateurs et une partie des publics cibles de l'animation, mais également entre le milieu professionnel mettant en œuvre les politiques d'animation, et le monde des militants qui sont parfois amenés à en contester les effets. Ce sont même parfois les mêmes personnes qui œuvrent à partir de leurs deux positionnements. Ainsi, les animateurs, et plus généralement les nouveaux métiers de la ville (urbanistes, programmeurs, certains architectes mobilisés sur ces enjeux) jouent souvent un rôle moteur dans les mobilisations sur le cadre de vie, « *accomplissant une sorte de va-et-vient entre les institutions étatiques, où ils agissent en tant que professionnels, et les associations, où ils se*

1 Pour un développement plus approfondi sur la masculinisation de l'emploi associatif autour de l'intervention sociale, cf (Fayet-Scribe 1990b; Gillet et Raibaud (eds.) 2006)

trouvent engagés en tant qu'usagers ou résidents »(Dagnaud 1981, p. 397). La défense de causes communes, basée sur des expériences partagées, ne repose plus sur un engagement religieux, caritatif, mais sur une similarité de vécu et de situation.

Néanmoins, la position des centres sociaux vis-à-vis du conflit et de la question sociale est équivoque. Robert Durand avance l'idée que le centre pourrait être le lieu de rencontre entre bénévoles, salariés, et militants, « *un lieu ouvert sur les autres espaces et les autres champs où se joue la résolution de la question sociale dans ses aspects structurels* ». Il serait alors une composante d'un « *syndicalisme du cadre de vie* »(Durand 2005, p. 26)¹ où s'engagent les militants catholiques et, de plus en plus, les syndicats ouvriers. Or les mobilisations sociales des années 1970 vont parfois se faire contre les centres sociaux, et plus généralement les équipements collectifs, suspectés d'être des structures autoritaires d'éducation à la morale petite-bourgeoise(Bachmann et Le Guennec 2002, p. 235). L'exemple de la lutte urbaine de l'Alma Gare donne à voir les relations qui se tissent entre mobilisations et structures associatives. Celle-ci s'est appuyée sur l'Atelier Populaire d'Urbanisme (APU), association fondée en 1974 à la suite de luttes ciblées sur des « *problèmes immédiats : coupures d'eau, dégradations liées à l'abandon de certaines maisons, expulsions* » (Hatzfeld 1986, p. 377). Cette association existe par les actions des habitants qu'elle mobilise, et refuse toute organisation contraignante : elle ne dispose ni de carte de membre, ni de bureau. L'action ne prend pas directement appui sur le centre social, même si celui-ci a pu être un lieu de réunion et qu'il a salarié des membres de l'APU(*Ibid.*, p. 378).

Cet exemple nous amène à distinguer deux types d'associations, dont le rapport au politique diffère : d'un côté, les équipements culturels, « *institutions d'Action culturelle* »(Ion, Miège et Roux 1974, p. 74), ou « *organisations intégratrices* »(Mehl 1975, p. 357) regroupés au sein de grandes fédérations, qui coordonnent l'action sociale et culturelle à l'échelle d'un quartier, à travers notamment la référence à l'animation globale ; de l'autre, des associations volontaires nées de l'initiative privée, « *organisations revendicatives* »(*Ibid.*) fondées sur des causes à défendre, aux financements modestes. Ces dernières, en se développant, en viennent souvent à gérer des équipements collectifs, se fédérer, et évoluer vers la première

1 Des structures militantes d'un autre ordre, en dehors des équipements socioculturels, reprennent aujourd'hui cette idée d'un syndicalisme hors travail. On peut ici évoquer les créations récentes, dans les années 2010, des Alliances Citoyennes, à Grenoble ou Aubervilliers, qui se présentent comme « syndicats de quartier », ou « syndicats tout-terrain », encore la coordination Pas Sans Nous, un « *syndicat national des quartiers populaires* ».

catégorie (Ion, Miège et Roux 1974, p. 75). Nous verrons dans les chapitres suivants la manière dont ces distinctions persistent dans le paysage associatif contemporain¹.

B.2. Les centres sociaux, un réseau de « faiseurs »² : la priorité au local et à l'animation globale

Les mouvements d'éducation populaire qui fonctionnent, depuis les années 1930, sur des principes jacobins (Tétard 2003, p. 292), construisent une relation forte à l'État après la seconde guerre mondiale. Les centres sociaux disposent de trois caractéristiques spécifiques, qui vont impacter leur institutionnalisation : le faible poids politique de la Fédération, le financement par divers ministères, et la forte dimension locale de ces structures. Ces caractéristiques débouchent sur un investissement moins important de l'État dans les années 1960. Au contraire, elles permettront aux centres sociaux d'être mieux adaptés à la modernisation de l'action publique qui démarrera dans la décennie suivante, autour de la décentralisation et de la contractualisation.

Le choix de la FCSF : priorité aux structures locales et à la gestion associative directe

Au sein de la FCSF, chaque centre dispose d'une grande marge de manœuvre sur son organisation et son projet. Le réseau est donc extrêmement divers, jusque dans ces modes de gestion : outre la gestion associative ou celle par les Caisses d'Allocations Familiales ou les MSA, on retrouve des structures créées et gérées par les bailleurs, ou encore par des municipalités. Tous ces types de gouvernance sont représentés au sein de la FCSF. La consolidation d'objectifs et d'un projet politique commun n'arrivera réellement qu'à partir des années 2000 : la première charte fédérale est signée en 2000, le premier projet fédéral voté en 2014 (cf. chapitres suivants).

1 40 ans plus tard, Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mehmache proposent la même distinction dans leur rapport sur la Politique de la Ville, entre « *les grandes fédérations d'éducation populaire qui se sont souvent éloignées des quartiers et de leurs populations et enfermées dans une logique de prestations et d'activités [...], et un réseau éclaté de petites associations non reconnues et mal connues qui jouent souvent un rôle social majeur* », p21 in Bacqué, Mehmache, « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », Rapport à François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, Juillet 2013

2 Expression de François Vercoutère, délégué général de la FCSF de 2008 à 2018, entretien du 12 Mai 2016

La vie fédérale est mise au service du centre social, qui reste prioritaire. C'est grâce à cette logique que des gestionnaires de nature différente, aux profils et aux objectifs politiques divers, peuvent cohabiter au sein de la FCSF. Avec l'augmentation du nombre de centres après-guerre, ceux-ci se structurent à d'autres échelles et créent des instances départementales et régionales. Les premières ne sont pas une initiative de la Fédération nationale, même si celle-ci va très tôt soutenir leur création. Elles constituent des relais pour les centres, afin de toucher le plus d'acteurs, négocier avec les partenaires départementaux et régionaux, et enfin ré-équilibrer une fédération nationale jusqu'alors très parisienne. La structuration en fédérations départementales et régionales se fera de manière plus officielle en 1968, et permettra de préciser les règles qui reposaient jusque là sur des bases informelles.

Le système fédéral des centres sociaux est « *bâti de bas en haut* » (Durand 2006, p. 132) : chaque centre adhère à la fédération la plus immédiate, pour pouvoir adhérer à la FCSF. Les fédérations n'ont pas de fonction gestionnaire, elles ne sont pas employeurs, et elles ne sont pas à l'initiative de de centres sociaux même si elles peuvent être mobilisées pour accompagner leur création. Ces caractéristiques marquent la volonté de ne pas créer une tutelle des instances fédérales sur les centres. La FCSF devient de plus en plus une fédération de fédérations : chaque échelon reste maître chez lui. Néanmoins, elle supplée les échelons départementaux et régionaux lorsqu'ils n'existent pas.

Diversité des gestionnaires et priorité à la co-gestion face à l'autogestion

Malgré cette diversité, la FCSF valorise la structuration associative. Lors du congrès de Lyon, en 1969, cette problématique des types de gestionnaires est prépondérante. Un an après Mai 1968, la période est à l' « autogestion ». Lors du congrès de 1969, cette notion est portée par quelques animateurs syndiqués à la CFDT. Henri Théry, alors vice-président de la FCSF, indique sa préférence dans le discours de clôture :

« Nous avons dit, par exemple, que le centre social devait être placé sous le signe de la participation. Fort bien. Mais certains ont affirmé : la participation, cela a un nom très précis, c'est l'autogestion. En dehors de l'autogestion, la participation n'est qu'un leurre ou un mythe. D'autres disent : non, la participation n'est pas l'autogestion, c'est la co-gestion, la gestion pluripartite [...]. Si nous voulons que tous ces objectifs, toutes ces orientations que nous avons énumérés et voulu additionner, passent réellement dans la réalité, je pense qu'il faut que nous soyons conscients des évolutions profondes qu'il nous faut faire, notamment au niveau des structures. [...] Autogestion,

peut-être pour les activités, co-gestion au niveau de la prise en charge globale du centre, conventionnement avec un certain nombre d'organismes extérieurs. [...] Mais, je ne vois pas, pour ma part, que nous ayons encore les formules miracles qui permettent d'asseoir solidement cette alliance entre ces trois formes de prise en charge. »¹

En juin 1970, de nouveaux statuts fédéraux sont adoptés, créant trois collèges dans les conseils d'administration de la FCSF et des fédérations locales : les usagers prennent une place prépondérante, avec la moitié des sièges qui leur sont réservés, un quart pour les professionnels et un quart pour les gestionnaires. La cogestion autour d'une association est ainsi le modèle favorisé par la FCSF, ce qui permet de suivre l'objectif de « participation » sans mettre de côté les partenaires, présents dans les C.A. ou signataires de conventions. L'idée d'une auto-gestion n'est pas non plus mise de côté, mais elle est plus pensée au niveau des activités qu'au niveau du conseil d'administration.

Cette idée d' « autogestion » est notamment défendue par les Associations Populaires Familiales, mouvement à l'initiative de plusieurs centres sociaux, et influent au sein de la fédération². Lors du congrès de la FCSF de Marseille en 1972, Lucien Bouis, le secrétaire général de leur Confédération nationale (la CNAPF) conditionne ainsi le soutien et la mobilisation de ces dernières auprès des centres sociaux à la condition d'une démarche d'autogestion, que ce soit dans les conseils d'administration ou au niveau des activités. Il souhaite, à travers cette démarche, favoriser les mouvements militants résidentiels, les « associations de quartier »³, face à la mainmise d'institutions telles que les bailleurs, les organismes para-publics ou les collectivités.

Ainsi, les choix faits dans les années 1960 et 1970 se tournent vers une structuration fédérale souple. Si elle privilégie la forme associative et la cogestion, notamment au sein de ces propres instances, le choix est laissé au local. Cette situation contribue à produire un réseau très divers et bien plus dépendant des contextes locaux que d'autres fédérations d'éducation populaire – jusque dans ces financements.

1 FCSF, compte-rendu du Congrès de Lyon des centres sociaux de 1969, juillet 1970, p. 109-110

2 Deux grandes figures du mouvement APF sont devenus vice-présidents de la FCSF : Gaston Meynard, président fondateur de la fédération des centres sociaux de la Loire et ancien président de la CNAPF et Robert Baum, président fondateur de la fédération des centres sociaux du Haut-Rhin et permanent de la Fédération des APF du Haut-Rhin.

3 Louis Bouis, « Exposé de Monsieur Bouis », compte-rendu du Congrès de Marseille de 1972, *in centres Sociaux*, n° 122-123, juil-sept. 1972, p. 37

Des structures locales avant l'heure

Avec sa politique d'humanisation du béton, l'État commence, dans les années 1960, à investir dans la création de centres sociaux et dans la FCSF. Cette dernière peut ainsi salarier son premier délégué, Jean Busson, en 1961. L'expansion des centres sociaux est facilitée. Néanmoins, cet investissement est bien moindre qu'auprès d'autres fédérations d'éducation populaire.

En effet, l'Etat renvoie facilement aux collectivités locales la responsabilité de financer les centres une fois créés. Bernard Lory, directeur général de la Population et de l'Action Sociale, intervient dans ce sens lors de l'Assemblée Générale de la FCSF de 1964 qu'il préside : « *il m'apparaît que [le financement] doit rester essentiellement local, en raison de l'objet même des centres sociaux. [...] Si l'on devait renoncer à l'animation locale, à l'énergie locale, et laisser l'État intervenir de haut en bas, ce serait une très mauvaise politique.* » (cité in *Ibid.*, p. 114-115).

Ainsi, l'institutionnalisation des centres sociaux connaît un caractère local qui fait leur originalité, au regard des autres structures d'éducation populaire. d'autant plus que le « local » comme référentiel d'action publique n'émerge qu'à partir des années 1960. Jusque là, les communes, dans un esprit jacobin, sont plutôt pensées comme une délégation de la République une et indivisible, « *un mini-territoire national* » et non « *une entité autonome* ». (Ion et Micoud 1980, p. 85). Les années 1960 marquent l'apparition de la question de la division administrative du territoire et de la problématique du pouvoir local. Néanmoins, ses effets politiques surviendront réellement à partir du milieu des années 1970. Nous ne sommes pas encore dans une période de décentralisation : les collectivités locales ne dégagent pas encore de moyens spécifiques, et les Caisses d'Allocations Familiales sont déjà saturées financièrement. Les centres sociaux se retrouvent dans une situation déséquilibrée, entre des investissements nationaux des planificateurs sur la seule fabrication d'équipements et l'absence de ressources locales pour les faire vivre. Ainsi ils reposent donc encore, dans les années 1960, sur des financements très précaires.

L' « animation globale » comme projet politique et comme source de financement

L' « animation globale » va, à partir des années 1970, devenir le fer de lance des centres sociaux. Cette mission est directement corrélée à un nouveau type de financement : l'agrément « centre social », accordé en fonction de ce critère à des équipements socioculturels. L'existence de cet agrément constitue un tournant majeur dans l'histoire des centres sociaux.

L'agrément centre social

En 1969, à la demande de la FCSF, Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'État à l'Action sociale et à la Réadaptation convoque un groupe de travail sur les centres sociaux composé de représentants des administrations, des CAF, de la MSA, des collectivités locales, des organismes constructeurs, des centres sociaux et de leurs fédérations. Des travaux de ce groupe de travail il apparaît que le financement public des centres doit être conditionné par un agrément leur permettant de disposer des moyens pour effectuer leur mission. La logique d'agrément, déjà constituée en 1961 pour les associations d'éducation populaire, va permettre d'articuler directives nationales et relative autonomie associative dans l'application de ces politiques.

Cet agrément donnera accès à des financements spécifiques financés par la CNAF et les CAF. Trois postes budgétaires sont ciblés : les services, qui correspondent à la décentralisation des services sociaux et médico-sociaux ; les activités, pour les loisirs et l'action éducative ; et, enfin, une fonction d' « animation globale » pour le développement et l'animation de la vie sociale. On retrouve la diversité des logiques d'action des centres sociaux dans ces trois postes budgétaires : services, activités et animation globale. La CNAF met au point cette politique de prestation de services collectifs dès 1970, qui s'applique aux centres sociaux à partir de 1971. A l'origine, seule la CNAF finance ces postes dédiés à l'animation globale, au titre d'une « prestation de service ». Le titre d'agrément apparaît en 1972 et s'impose pour désigner la procédure. A partir du dossier de demande d'agrément, la CAF fait un rapport du centre qu'elle fournit à la CNAF pour s'assurer que l'équipement répond aux critères d'un centre social et qu'il possède ce qui « matérialise » la fonction de coordination et d'animation globale et le budget du poste correspondant à cette fonction.

L'État intervient à partir de 1976 et contribuera ainsi, pour un temps, au financement de l'animation globale.

Encadré 4 : L'influence d'Henri Théry dans le tournant de l'animation globale

Né en Provence en 1923 et mort en 2009 à Paris, Henri Théry participe grandement à l'émergence d'un « tiers-secteur » de l'animation au sein du travail social, et à la qualification de ses objectifs en termes d' « animation globale ». Figure d'un catholicisme social inspiré par les enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum* (cf. chapitre 1), son parcours se situe « à la lisière entre engagement associatif et action publique » (Tellier 2016, p. 6). Il évolue au sein d'organismes sans but lucratif issus du catholicisme social tels que les centres d'étude et d'action sociales (CEAS), le réseau d'éducation populaire *Culture et Promotion* ou encore la Fondation pour la Recherche Sociale (FORS), tout en maintenant des liens avec les institutions publiques, par exemple en participant à la définition et à la mise en œuvre des premières opérations Habitat et Vie Sociale au début des années 1970. Il dirige dans les années 1970 l'Union nationale inter-fédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS), où il continuera de défendre ce « tiers secteur » dans les ministères, notamment aux Affaires sociales ou à la Jeunesse et à l'Éducation.

A travers ces postes, il met en œuvre des expérimentations qui anticipent en grande partie les politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion dans les années 1980¹ : il faut, selon lui, agir face au risque d'isolement provoqué par la société moderne et corrélé à la prise d'autonomie des individus. Il en appelle au développement de formes de participation à la vie sociale. Celles-ci doivent être territorialisées, à l'échelle du quartier, du village, du grand ensemble, bref à l'échelle la plus locale, qui est selon lui « *le cadre privilégié de la participation, le lieu où se joignent, de la manière la plus concrète, la vie quotidienne des particuliers et des groupes et la vie de la Cité* »². Les associations, en développement à cette période, lui apparaissent comme ces groupes forces vives de la cité : il les défend auprès des institutions publiques, auxquelles il demande créer les conditions de développement de ces dynamiques collectives, qu'elles participent à « *rendre possible certaines éclosions* » (Théry et Garrigou-Lagrange 1966, p. 14). Il voit

1 Il est d'ailleurs proche de René Lenoir, ancien directeur de l'Action sociale au ministère des Affaires sociales, auteur du livre *Les exclus* publié en 1974, et secrétaire d'Etat de 1974 à 1978 (Tellier 2016, p. 7)

2 Henri Théry, « Hommes et milieux dans la société d'aujourd'hui », Unceas, Rencontre nationale, 22-23 avril 1967, cité in (Eloy 2016, p. 81)

dans l'émergence de l' « animation », qu'il accompagne, le développement d'une politique de cet ordre.

Il s'engage également auprès des centres sociaux, en tant qu'administrateur de la FCSF dans les années 1960 et comme président de 1969 à 1980. Il contribue « *très directement* » (Eloy 2016, p. 82) à l'appropriation du référentiel de l'animation par le réseau, dans une période marquée par l'explosion des besoins en termes d'équipements socioculturels dans les quartiers nouveaux : avec lui, le réseau opère sa mue et s'éloigne du modèle « CAF ». D'une part, il pousse la FCSF à ré-équilibrer les conseils d'administration des centres vers une plus grande représentation des usagers et au détriment des représentants d'institutions. Surtout, il est le premier opérateur de la reconnaissance institutionnelle de ce changement de rôle : c'est lui qui ira négocier avec le ministère des Affaires sociales la reconnaissance officielle de la fonction d'animation du territoire des centres sociaux en 1970, et qui obtiendra la création d'une « prestation de service de coordination et d'animation globale », prise en charge par la Caisse nationale des allocations familiales, en 1971.

En définitive, un demi siècle après Marie-Jeanne Bassot, Henri Théry est un des acteurs centraux de la redéfinition du « modèle » centre social face au risque de leur réduction à la seule gestion d'activités et de prestations sociales. Il est redécouvert aujourd'hui, à l'heure de la précarisation des centres sociaux, comme l'indique la présidente de la FCSF Claudie Miller : « *L'agrément c'était l'animation globale, c'était 'financez autre chose que du service'. Les centres sociaux étaient enfermés, des assistantes sociales CAF qui avaient des centres sociaux, il nous a libéré de ce machin. Je voudrais réhabiliter le travail de Théry et qu'on retourne chercher du côté de l'animation globale autour de la question : qu'est ce qui aujourd'hui finance notre indépendance ?* »¹.

L'animation globale pour un projet local, participatif et consensuel

La logique d'agrément et la nécessité de produire un « projet social » répondant à l'objectif d'animation globale ancre les centres sociaux comme des structures d'abord locales. Le projet politique du centre n'est pas une déclinaison locale d'un projet fédéral, mais bien une construction *ad hoc*, venant ainsi répondre aux enjeux locaux. Ces bouleversements dans le

1 Entretien avec Claudie Miller, le 06 février 2020

financement des centres sociaux soulèvent des questions sur leur autonomie et sur une définition commune d'un « centre social ».

La notion d'animation globale comprise dans l'agrément est une tentative de réponse à ces questionnements. C'est elle qui structure l'identité commune des centres sociaux. « *C'est parce que cette fonction est assurée dans un centre que celui-ci est effectivement un centre social* » (Durand 2006, p. 120). Si un centre social doit répondre aux attentes de la population en proposant services et activités, l'animation globale les inscrit dans un objectif plus large : le développement de la vie sociale, des solidarités, le mieux-être individuel et collectif, la recherche locale de l'intérêt général. On retrouve dans cette notion la marque des référentiels de l'animation socioculturelle évoqués plus haut : l'appui sur les communautés de base, le voisinage, pour la construction et l'organisation collective d'actions ; l'aspect consensuel, aussi, qui repose sur une stricte neutralité du professionnel, facilitée par l'absence de projet politique porté nationalement par la FCSF.

Cette adaptabilité renvoie nécessairement à la nécessité de faire avec le contexte local, donc de faire participer : l'idée de participation est concomitante de celle d'animation globale. Cet aspect s'incarne notamment dans le poids relatif des conseils d'administration vis à vis des professionnels, et ce jusqu'au niveau fédéral : à partir de 1970, les membres du conseil d'administration de la FCSF sont précisés par catégories d'acteurs, afin que le conseil soit « *une image fidèle des unités de base que sont les centres sociaux* »¹. Trois catégories sont retenues : les gestionnaires, les usagers « participants » (en opposition aux simples consommateurs d'activité), les professionnels. « *Cette réforme de 1970 marque un pas décisif pour l'entrée des usagers et des habitants dans la vie fédérale* » (Ibid., p. 138). Ces évolutions sont sources de conflits, notamment vis-à-vis des CAF gestionnaires de centres. La Caisse centrale de la région parisienne suspend ainsi son adhésion à la FCSF à cette période.

Les centres sociaux se distinguent ainsi des autres mouvements d'éducation populaire par leur caractère local, et pas simplement localisé. Cette réalité est à double tranchant : les centres sociaux sont moins soumis à une tutelle nationale, ce qui leur permet d'être plus adaptés aux contextes politiques locaux et aux réalités vécues par les habitants de leur territoire, mais aussi d'adopter des fonctionnements démocratiques dans l'élaboration de leurs projets, la gestion des équipements et la structuration fédérale. Néanmoins, cela les empêche de structurer un projet politique commun, qui donnerait sens à la Fédération au-delà de

1 cf. Présentation de H. Théry, Compte rendu de l'A.G. de la FCSF, 1^{er} juillet 1970, document photocopié

l'agrégation de structures diverses. Ce vide politique peut être facilement rempli par les intentions politiques des pouvoirs publics locaux, entre partenariat et instrumentalisation. Cette tension entre une éducation populaire comme projet politique national et le centre social comme partenaire/instrument de l'action publique locale sera déterminante dans la suite du mouvement. Par ailleurs, cette approche participative fait des centres sociaux un réceptacle particulièrement important de l'engagement des nouvelles classes moyennes : ils sont faits pour elles, car ils sont tout ouverts à leurs velléités d'engagement politique : les trente glorieuses sont aussi un moment de profond changement des publics des centres sociaux.

B.3. Les acteurs des centres sociaux : Derrière le mythe unitaire, la distance sociale

Ces nouvelles références de l'animation socioculturelle aboutissent sur la mise en place, au sein des équipements collectifs, d'un projet politique de l'animation qui s'éloigne à la fois de l'éducation populaire et de l'action sociale. L'éducation, les loisirs, la culture, ou encore le tourisme, y occupent une place déterminante mais désormais de plus en plus détachée de tout projet de transformation sociale comme de toute considération caritative : il s'agit de participer à l'intégration de tous par la promotion de formes de sociabilité qui contribuent à la vie collective. L'intégration par le socioculturel s'appuie sur un discours consensuel, sur l'idée qu'une vie sociale se construit par la rencontre bienveillante entre classes sociales au sein d'un même espace. Qu'elle parte de la base, qu'elle valorise la participation, cette intégration reste, on l'a vu, orientée : plus que de « nouvelles » sociabilités, on peut parler d'un travail normatif d'homogénéisation de la société à partir des codes, des référentiels, du « monde culturel » (Bidou-Zachariasen 1984) des nouvelles classes moyennes (Chamboredon et Lemaire 1970, p. 17). Ce choix renvoie à l'idée que, par l'animation, les marginaux vont s'émanciper en s'« élevant » à hauteur des populations intégrées.

Ces caractéristiques que nous avons déjà abordé ont des conséquences sur les relations sociales liées aux centres sociaux. Si le discours du « temps des réalisations » ou des « vingt glorieuses » met en avant une mixité sociale bien réelle à cette période, ces divers publics se tiennent à distance, sont séparés en fonction des activités, voire entrent parfois en conflit. La proximité, jusque dans les espaces partagés des équipements, masque mal une réelle distance

sociale (Chamboredon et Lemaire 1970). Se jouent, dans des jeux d'occupation de l'espace, de participation ou non à certaines activités, de positionnements bénévoles, des conflits de classe. Derrière le masque de la mixité se cachent ainsi plusieurs évolutions : la prise de pouvoir des nouvelles classes moyennes au sein de l'univers de l'animation socioculturelle – et des centres sociaux – tout acquis à la promotion de leur modèle culturel ; la disparition relative, en retour, des ouvriers au sein du public bénévole et dans les conseils d'administration, eux qui étaient pourtant la cible de l'éducation populaire depuis ses débuts.

Une action à destination des classes populaires...

L'héritage social, et le maintien de services et d'actions à vocation sociale fait des centres sociaux les équipements collectifs les plus fréquentés par les classes populaires (Laigneau 1978). Dans son étude sur les équipements de l'agglomération lyonnaise, Jean-Claude Barthez montre ainsi que les centres sociaux restent des espaces privilégiés par ces dernières, à la différence des MJC.

	Population active	Usagers des centres sociaux	Usagers des MJC	Usagers du théâtre
Ouvriers	48 %	33 %	18 %	3 %
Employés	19 %	17 %	18 %	19 %
Cadres supérieurs	20 %	11 %	27 %	45 %

Tableau 4 : Fréquentation des équipements collectifs dans l'agglomération lyonnaise en 1975

Source : Etude de (Barthez 1975)

Services sociaux et « acculturations contradictoires » pour les plus précaires

Les familles les plus précarisées restent bien souvent dans une situation de dépendance matérielle à l'égard du centre social, à travers, notamment, les services décentralisés des CAF. La profession la plus concernée par ces familles est l'assistance sociale. Néanmoins, au-delà des services rendus, c'est de plus en plus le référentiel de l'intégration qui motive cette assistance : « le développement récent des équipements socioculturels correspond à la nécessité pour le système social actuel d'instaurer une certaine conception de la vie sociale dans les nouveaux quartiers périphériques, d'exercer un certain contrôle que les structures sociales traditionnelles ne peuvent plus assurer » (Mignot 1972, p. 25).

Les familles peuvent parfois opposer des résistances à ce travail normatif. Le refus de mettre ses enfants à la halte-garderie, par exemple, vient à la fois d'habitudes culturelles

distinctes (lorsque la garde est déjà assurée par la famille ou les voisins), un souci de démarcation sociale, ou la crainte d'être critiqué par les puéricultrices. Ainsi, les familles précaires sont affectées par les modèles diffusés, mais cette acculturation est contrebalancée par des résistances, des alternatives. Les nouvelles cultures populaires urbaines naissent de ces « *acculturations contradictoires* »(Laigneau 1981, p. 642).

Les classes populaires stabilisées : le cœur de métier ?

Les familles plus stabilisées au sein des milieux ouvriers et employés profitent plus des services de loisirs, et leurs enfants participent aux activités péri-scolaires et à l'action culturelle du centre. Néanmoins, elles peuvent être amenées à prendre de la distance avec le centre en tant que structure d'animation de la vie collective, dans une volonté de se démarquer socialement des familles de la première catégorie, considérées comme des "cas sociaux" : les centres sociaux héritent, à ce niveau, de l'image d'un équipement à vocation exclusivement sociale.

Le bénévolat au sein du centre, les espaces de participation et de co-gestion sont inégalement répartis : une minorité militante – notamment d'ouvriers catholiques via la JOC – va investir ces espaces, dans une logique de promotion individuelle et collective. Cet investissement est alors plutôt de type syndical, par l'interpellation des responsables pour exiger de répondre aux besoins et attentes de la population, en accord avec la tradition ouvrière. Néanmoins, la majorité de cette catégorie sociale s'en tient à la participation aux activités et à la consommation de services.

Ainsi, pour la plupart, « *les catégories les plus populaires [sont] écartées de fait* »(Pinçon 1981, p. 531) des espaces de pouvoir des centres sociaux, réduites à la consommation de services sociaux ou de certaines activités collectives, souvent différentes de celles investies par les classes moyennes.

... A partir des normes et sous la direction des classes moyennes

La dernière catégorie est celle des nouvelles couches moyennes. Dans son étude sur l'agglomération lyonnaise, Barthez propose de les séparer deux catégories : la classe moyenne intermédiaire, d'employés qualifiés, et la « classe d'alternative », des cadres supérieurs ou moyens du secteur public. Les premiers investissent massivement les équipements culturels,

plus encore les MJC que les centres sociaux qui pâtissent de leur image d'équipements à vocation sociale. Ces espaces sont pour eux « *un moyen particulièrement à portée, apte à favoriser l'ascension sociale qu'ils visent et leur intégration à la société* » (Barthez 1975, p. 17).

Il évoque ensuite les seconds, qui participent relativement peu aux activités proposées mais qui peuvent être présentes sur les services éducatifs ou de loisirs, comme les halte-garderie, lorsque la politique d'animation de la structure fait écho à leurs préoccupations éducatives. Par contre, elles sur-investissent les projets d'animation, les espaces de participation et de co-gestion, dans une logique de militantisme et de promotion sociale. De fait, ces espaces sont accaparés, et deviennent réservés aux « *couches disposant de revenus et d'un "capital scolaire et culturel" plus élevé* » (Laigneau 1981, p. 641). Ainsi, « *les classes moyennes habitant le quartier valorisent [...] une sociabilité locale à laquelle elles ne participent que très peu* » (Bacqué et Vermeersch 2007, p. 33).

Entre équipements culturels et « classe d'alternative » : références, intérêts, et acteurs communs

Cet engagement militant des classes moyennes supérieures s'éloigne de l'investissement de type syndical, pour retrouver une autre culture, tournée vers les notions de « participation » et de « local », qui valorise les modes de vie collectifs. Cet investissement correspond au tournant dans les modes de gestion des centres, passés d'organismes de sécurité sociale aux associations d'habitants.

Le bénévolat associatif de ces nouvelles classes, jusque dans les conseils d'administration, résulte de la rencontre entre le projet de l'animation socioculturelle, visant à faire des équipements des lieux de participation gérés par les habitants eux-mêmes, et la volonté de ce groupe social émergent de trouver un espace de mobilisation correspondant à ses valeurs et susceptible de favoriser leur promotion sociale. L'investissement au sein des comités de gestion et des conseils d'administration participe en effet d'une notabilisation pour cette classe sociale en construction, qui cherche encore à trouver sa place à côté d'édiles locaux – et nationaux – composés de commerçants, de libéraux et d'entrepreneurs. Les équipements comme les centres sociaux sont « *des supports de leur existence de groupe* » (Barthez 1975, p. 17).

Conflits de statuts, conflits d'usages

Ces écarts de publics fondent une division sociale de l'engagement bénévole au sein des centres sociaux, qui se joue à deux niveaux : les statuts et les activités.

Elle sépare les gestionnaires, majoritairement de classes moyennes, des usagers, majoritairement de classes populaires. La participation à la gestion du centre concerne *a priori* tous les résidents, elle cible la figure de l' « habitant » et non des catégories de personnes définies, dans la lignée de l'objectif de mixité sociale et d'intégration du centre. Cette participation fait de l'entrée dans le conseil d'administration la finalité d'un processus d'émancipation par l'engagement : là où l'utilisateur consomme les activités du centre, le bénévole, et plus encore l'administrateur, est orienté par l'intérêt général. Cette forme d'engagement met de côté le mouvement ouvrier : la participation *dans* l'équipement *pour* l'équipement se déconnecte des enjeux sociaux qui se déroulent à l'extérieur des murs.

Au-delà du mouvement ouvrier, ce sont les classes populaires en général qui sont difficilement mobilisées autour de cet enjeu. La possibilité comme la volonté de participer, de discuter d'enjeux collectifs comme de problématiques de gestion lors de réunions publiques est inégalement répartie socialement. L'exercice du débat est favorable aux classes disposant d'un capital culturel élevé. Par ailleurs, la participation au conseils d'administration et l'acquisition de postes de présidence sont des formes de notabilisation prisées par les nouvelles classes moyennes. Dans ce cadre, la participation « *devient lieu de manifestation des écarts* » plutôt que de résolution des conflits (Ion, Miège et Roux 1974, p. 81).

Le type d'activités est aussi un marqueur de la conflictualité sociale. Michel Pinçon analyse ainsi la répartition des publics d'un centre social par activité, en fonction de leur catégorie socio-professionnelle (ou de celle de leurs parents).

Activités	Catégorie socio-professionnelle				TOTAL	
	Cadres supérieurs et moyens	Employés	Ouvriers qualifiés	O.S. manœuv. personnel de service	%	Effectifs
Bibliothèque	34,8	21,7	21,7	21,7	100	23
Yoga	77,3	18,2	4,5	–	100	22
Danse classique	14,3	35,7	42,9	7,1	100	14
Bourse aux vêtements	44,4	22,2	11,1	22,2	100	18
Portugais	–	6,7	–	93,3	100	15
Divers	55,6	25,9	7,4	11,1	100	27
Ensemble	42,0	21,8	13,4	22,7	100	119

Figure 6 : extrait de Pinçon 1981 p536, répartition du public d'un centre social par activités

Il constate ainsi que si les ouvriers participent à certaines activités comme la bourse aux vêtements ou les cours de portugais qui sont suivis par leurs enfants, ils sont largement exclus des activités plus proches de la culture savante légitime, ou du modèle culturel des nouvelles classes moyennes, telles que le théâtre, le ciné-club, le yoga et la guitare classique.

Or, au sein du centre, les secondes tendent à éclipser les premières. Une « *lutte subtile, pour une bonne part inconsciente* » est menée par les classes moyennes, qui disposent de moyens – c'est à dire du capital culturel – leur permettant « *d'imposer, dans la structure favorable que constitue le centre socioculturel, le mode de vie qui leur est propre* » (Pinçon 1982, p. 214). Il analyse cette opposition par l'attrait des classes moyennes pour une approche intellectuelle, marquée par un intérêt abstrait au développement de la vie sociale, détachée du « *souci du concert* » qui caractériserait l'engagement populaire¹.

On l'a vu, si tout le monde vient au centre social, c'est néanmoins pour y faire des choses différentes. Par ailleurs, la division sociale des équipements culturels est marquée par la prise

1 Néanmoins, cette opposition entre concret et intellectuel proposée par Pinçon nous semble contribuer à produire la séparation qu'elle cherche à analyser. Une activité n'est pas plus intellectuelle parce qu'elle ne répond pas à un besoin concret. L'exemple des cours de portugais est évocateur : cette activité est catégorisée comme plus « concrète » que le Yoga par exemple parce qu'elle répond à un souci des ouvriers portugais de transmettre leur langue et leur culture d'origine à leurs enfants. Mais ce n'est pas pour autant une activité « non-intellectuelle ». Elle n'est pas *catégorisée* comme intellectuelle parce qu'elle est réalisée par des classes populaires. Or, justement, les classes moyennes et supérieures ont la possibilité de justifier leurs pratiques par des formes de montée en généralité et d'abstraction, et d'opposer celles-ci à une culture populaire prosaïque et matérialiste, ce qui participe de leur distinction (Bourdieu 1979; Honneth 2008). En ce sens, la démarche de Chamboredon et Lemaire (Chamboredon et Lemaire 1970) apparaît plus sociologique : elle déconstruit cette opposition en donnant à voir la manière dont la *culture* est un outil mobilisé par les classes moyennes vivant dans les grands ensembles pour discréditer les classes populaires, sans regard normatif de la part des auteurs sur les pratiques culturelles observées. L'opposition reprise par Pinçon participe *in fine*, à la reproduction de la division sociale du travail au sein de l'espace du centre social qu'elle cherche à observer.

de pouvoir des classes moyennes dans les instances décisionnaires, que ce soit du côté de l'administration ou de la direction. Il semble ainsi qu'il faille sortir d'une vision « unitariste » des équipements (Barthez 1975, p. 3) bien mise en évidence par le terme de « Maisons pour Tous » qui se répand dans les années 1970.

Les réflexions de la FCSF sur le « non-public »

Cette prise de pouvoir des classes moyennes inquiète au sein du réseau des centres sociaux. La séparation entre les différents secteurs du centre et la perte d'un public populaire dans certaines activités témoignent de ce phénomène. Alors même qu'il est attaché à la participation de tous les usagers, le réseau s'inquiète de ce que « *les plus défavorisés [...] ne fréquentent que les services* »¹. C'est le cas d'un centre social à Versailles, qui va constituer en avril 1976 un groupe de travail autour du « non-public ».

Il constate que les centres sociaux sont parfois incapables d'accueillir et de faire participer les classes populaires en dehors des services sociaux. Il formule quelques propositions, qui résonnent avec ce qui sera mis en place plus tard autour du développement local – participatif – et encore plus tard avec le « développement du pouvoir d'agir » : il faudrait mieux informer sur le centre, proposer des activités en dehors de l'équipement pour se faire connaître, mieux connaître et mieux prendre en compte les besoins des populations, développer la fonction d'accueil... On retrouve le même type de suggestions derrière l'idée du « aller vers », très présente dans les discours actuels.

Néanmoins, dans les débats des années 1970, il se double d'une auto-critique réalisée par les professionnelles mobilisées dans ce groupe de travail, qui constatent leur uniformité sociale – « *nous sommes toutes des femmes, même âge, même milieu social* » – et pointent du doigt certaines limites de leur posture – « *on est paternalistes : on se contente du fait que les plus démunis n'utilisent que les services* ».

Cette question du « non-public » fera l'objet de débats parfois virulents au sein du réseau (Eloy 2015). Elle remontera jusqu'au niveau fédéral lors de l'Assemblée Générale de la même année, qui va adopter un texte d'orientation à ce sujet. Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, il insiste sur la nécessité de prendre en compte la réalité des différences sociales entre les acteurs du centre et les différents types de public : « *il faut ici être attentif à ne pas*

1 Revue *centres sociaux*, FCSF, 1976/05, numéro 143, p20-23. Les prochaines citations de ce paragraphe sont tirées du même article.

regarder "les autres" à travers les lunettes déformantes de notre propre culture, de nos propres hypothèses sur leurs besoins ». La question du « eux » et du « nous » est expressément posée. Ces « autres », qui ne sont usagers que des services du centre, sont identifiés comme des populations spécifiques, « *sous prolétariat, migrants, familles ouvrières* », ou comme des populations aux situations particulières, « *malades, chômeurs, enfants, jeunes, femmes isolées* ».

Face aux « autres », il y a donc un « nous » qui rassemble les professionnels et les usagers des classes moyennes et supérieures. Ce « nous » partage un ensemble de traits sociaux et culturels communs. L'incapacité de prendre en compte certaines populations, certains besoins, est ainsi à mettre en lien avec l'uniformité sociale et culturelle des salariés, des administrateurs, de certains bénévoles. Cette réalité participe au constat que « *le centre n'est pas en prise directe sur le quartier et la vie sociale* ».

Les transformations attendues se situent au niveau de la posture : il faudra reconnaître et accepter l'existence de cultures différentes, de modes de vie divers, afin de faciliter l'expression et l'écoute des populations les plus atteintes par des conditions de vie difficiles. Leur expression doit être valorisée, pour devenir « *au moins égale à celle des populations dont les conditions de vie sont plus favorables* ». Le texte affirme ainsi l'existence d'une inégalité d'accès au centre et à la parole, et cherche à ré-équilibrer cette réalité, en *favorisant* les classes populaires.

« *Entendez, écoutez, sollicitez. Cessez de faire pour* ». Il faut pour cela se rapprocher de la vie associative existante, qu'elle soit spontanée ou organisée. Un autre point nous semble intéressant ici : l'orientation numéro 4 stipule que « *Le centre favorisera le lancement d'actions collectives ; il le pourra si il est un lieu de confrontation permanente, un lieu d'expression diversifiée* ». Le travail social communautaire apparaît comme une référence évidente : « *Les centres sociaux mettent souvent des locaux à disposition du travail social d'aide individuelle. [...] C'est là que sont évoqués nombre de problèmes de la vie quotidienne. Le centre social doit aujourd'hui inventer des dispositions, des modes de relation et de fonctionnement, qui permettent à ces problèmes des "clients" individuels d'être pris en compte collectivement par la communauté toute entière* ».

Ainsi, la question du non-public se pose au sein des centres sociaux à mesure que les classes moyennes prennent le pouvoir sur les équipements socioculturels. Cette réflexion,

entamée à la fin des années 1970, intervient en réponse à la situation de crise économique qui commence à s'installer et à être observable dans les quartiers de grands ensembles. Elle n'anticipe néanmoins pas un autre mouvement qui est en train d'opérer, et qui changera considérablement les éléments de cette question : le départ des classes moyennes et la paupérisation de ces quartiers, dans la période suivante.

Conclusion du chapitre 2

L'animation socioculturelle, dont les centres sociaux font partie, connaît une tension structurante durant une période de croissance économique marquée par la consolidation de la société salariale : d'un côté, elle est un espace de mobilisations et de militantisme. De l'autre, elle s'institutionnalise au contact de l'État providence.

L'institutionnalisation des mouvements d'éducation populaire et de l'action sociale aboutit à une technicisation des formes d'intervention sociale. Les mouvements d'éducation populaire sont de plus en plus analysés comme « *un démembrement de la puissance publique* » (Ion, Miège et Roux 1974, p. 74). L'État définit les objectifs de l'animation par le truchement de la formation des animateurs et les financements spécifiques d'équipements collectifs. Le secteur de l'animation est ainsi analysé comme un des instruments d'un « appareil d'État » qui déborde des seules institutions publiques pour s'incarner également dans un certain tissu associatif.

L'objectif d'« intégration » alloué à l'animation tend à faire disparaître la lutte des classes au profit d'une vision basée sur le progrès social. La disparition du terme de « populaire » dans le passage de l'*éducation populaire* à l'*animation socioculturelle* renvoie à ce « *rapport au monde social euphémisé et/ou dégagé de toute stratification* » (Chateigner 2012, p. 265). Par ailleurs, cette « intégration » repose sur une normalisation à partir des références et des pratiques culturelles des classes moyennes, ce qui redouble la mise de côté des références classistes par une invisibilisation des classes populaires, de leurs cultures, et de leurs luttes.

Si il est vrai que le projet d'animation est un projet produit par un appareil d'état, dont l'une des caractéristiques est l'intégration, autrement dit la normalisation des pratiques à partir des valeurs de la nouvelle classe moyenne, localement, la situation est plus complexe. D'abord,

les équipements socioculturels ne font pas que de l'animation. Les centres sociaux, par exemple, en poursuivant leurs activités d'assistance, restent des « Maisons du Peuple » s'appuyant sur des approches en termes d'action sanitaire et sociale.

Par ailleurs, l'investissement local des nouvelles classes moyennes, qui passe parfois par du bénévolat dans les équipements socioculturels, est aussi un engagement politique. En effet, l'idéal démocratique participatif est revivifié dans les années 1960 à travers notamment ces « *nouvelles couches moyennes salariées en quête de droit de cité* » (Ion 2005, p. 49) : associationnisme et contestation du pouvoir municipal rassemblent militants de quartier et travailleurs sociaux. L'idéologie du local vient croiser l'idéologie de la participation et ces mouvements contestent le « tout Etat », en prenant parfois appui sur les équipements socioculturels qu'ils investissent. Un « monde culturel » des nouvelles classes moyennes portant en lui une volonté d'alternative s'affirme de manière particulièrement intense à travers les mouvements de mai 68, les références à l'autogestion, les exemples de l'usine LIP ou de la lutte urbaine de l'Alma-Gare. Ainsi, les centres sociaux, les MJC, sont parfois des lieux de où se croisent des bénévoles, des militants politiques, où des mobilisations se construisent, sont accompagnées ou sont soutenues.

Au constat de l'apport militant de ces « nouvelles classes moyennes » répond une analyse critique d'une « petite bourgeoisie » suspectée d'utiliser (parfois même sans s'en rendre compte) son engagement associatif pour affirmer sa présence sur la scène publique. Les rapports de classe, loin de s'estomper au profit d'une « société urbaine » d'« habitants » tourné vers le progrès social, se rejouent dans les grands ensembles et au sein des équipements socioculturels. Par leur engagement à la fois bénévole et professionnel au sein de ces équipements, les nouvelles classes moyennes tendent à une certaine hégémonie. Les activités proprement « socioculturelles » sont faites par elles et pour elles. Les associations d'habitants, qui deviennent les modes de gestion privilégiés par la FCSF, sont tenus par cette « classe d'alternative ». A long terme, la mobilisation des classes moyennes au sein de l'animation – et plus largement au sein de la deuxième gauche – aura plus servi à la classe moyenne elle-même qu'à des transformations sociales en profondeur, faute d'avoir construit une relation de lutte durable avec les classes populaires.

Portée par des militants en partie issus du mouvement ouvrier, notamment de la JOC, l'animation devient rapidement un espace privilégiée des nouvelles classes moyennes. Cette

analyse nous donne de nouvelles clefs de lecture pour comprendre l'entrée dans une « crise » de l'action sociale et de l'animation dans la période suivante. En effet, comment celle-ci va-t-elle évoluer lorsque ces classes moyennes vont quitter les grands ensembles, autrement dit quand sa base militante n'habitera plus ses territoires d'intervention ? Cette question s'inscrit dans une interrogation plus large, que nous allons désormais aborder, autour des mutations de l'animation socioculturelle à partir du milieu des années 1970, alors que la situation socio-économique évolue et que l'État change son regard sur la question sociale et les moyens d'y répondre.

CHAPITRE 3 :

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE ET SOCIAL D'INSERTION

Une nouvelle période s'ouvre pour l'animation à partir de la fin des années 1970. La situation économique a changé, et l'apparition d'un chômage de masse bouscule la définition même de la question sociale. On assiste à une modernisation de l'action publique, avec notamment la décentralisation et la création de nouveaux dispositifs d'intervention sociale, qui ne modifient pas, en profondeur, les formes de l'exercice de la démocratie, mais introduisent de nouvelles méthodes d'intervention, basées sur le partenariat et la territorialisation. Celles-ci valorisent des échelles d'action, comme la ville, le conseil général puis, plus tard, les agglomérations, et contribuent à de nouvelles relations entre pouvoirs publics et société civile.

Ces dispositifs, peuvent être vus comme des « *compromis entre certaines thèses prônées par la tradition renouvelée de l'idéal participatif et les canons de l'idéal républicain* »(Ibid., p. 51). Ces nouvelles politiques, dites d'insertion, viennent répondre à la question sociale en sollicitant la mobilisation des personnes concernées. Dans le milieu de l'intervention sociale, la notion de « participation » est mobilisée dans ce but. Ces méthodes d'intervention oscillent entre réponses adaptées à des fractures sociales d'un nouveau genre, et outils de dissimulation de la « déroute » du social pour un État désormais en incapacité d' « intégrer » les exclus de la société salariale(Castel 1995, p. 386).

Le secteur du social traverse une crise : on critique son inutilité, son inefficacité. Il perd sa connexion privilégiée avec l'administration centrale, ainsi que ses financements pérennes, au profit d'une logique de projet mettant en jeu un ensemble de partenaires, notamment locaux, avec qui il n'est pas habitué à négocier. Le secteur de l'animation, lui, semble avoir anticipé, dès les années 1970, les nouveaux modes d'intervention sociale concernés par les politiques d' « insertion » . Ils valorisent l'animation globale, le développement communautaire, la démocratie participative, la référence au local. Néanmoins, les nouveaux dispositifs se mettent en place largement sans ces pionniers, et dans un contexte tout à fait différent. Pour les centres sociaux, la donne est quelque peu différente : leur grande adaptabilité et leurs compétences en

termes d'action sociale vont en faire des partenaires privilégiés des institutions locales telles que la CAF et les municipalités, qui vont continuer à les plébisciter et les financer.

A) L'insertion, à travers l'exemple de la politique de la Ville

Les années 1980 marquent une évolution radicale dans la compréhension de la question sociale, qui passe du paradigme de l'intégration à celui de l'insertion. Regroupant d'abord un ensemble de réponses novatrices à la question de l'accès à l'emploi, notamment des jeunes (Kieffer et Tanguy 2001), ce paradigme va être élargi à d'autres pans de l'action publique dans les années 1980 et 1990. De nouveaux dispositifs et opérations incarnent des alternatives à l'État centralisateur, fonctionnaliste et interventionniste. D'abord marginaux par rapport aux grandes politiques sociales menées par les administrations centrales, ils vont s'institutionnaliser à partir des années 1990.

La politique de la Ville, parmi d'autres, incarne ce tournant. Elle s'attaque à la question du cumul des difficultés sociales sur des territoires spécifiques. Elle va devenir un acteur incontournable des politiques sociales. Revenir sur son histoire permet de comprendre certains traits des évolutions à l'œuvre dans le traitement de la question sociale, dans son rapport aux populations, aux professionnels, et au politique. On peut y voir les mécanismes d'appropriation de la « critique artiste » (Boltanski et Chiapello 1999) au sein de l'action publique.

En l'inscrivant dans une histoire plus générale du déploiement de l'action sociale autour de la notion d'insertion, on pourra alors noter quelques caractéristiques de cet état devenu « animateur » du social (Donzelot et Estèbe 1994)¹. Décentralisée et territorialisée, l'action publique d'insertion fonctionne désormais par projets, sur la base de partenariats mobilisant collectivités, société civile, mais également citoyens : la « participation » de ces derniers, dont la définition a été revue, est attendue. Cette nouvelle manière de penser la question sociale et d'agir va grandement impacter l'animation socioculturelle et les centres sociaux, les amenant à revoir leur modèle de financement, leurs référentiels, et leurs modes d'action sur le territoire.

1 Nous reviendrons, dans notre analyse, sur les critiques formulées à l'égard de cette appellation.

A.1. Crise économique et transformation de la question sociale : la critique artiste réappropriée

A partir des années 1970, deux phénomènes majeurs, intimement liés entre eux, établissent un nouveau contexte vis-à-vis de la question sociale : la crise économique et l'apparition d'un « nouvel esprit du capitalisme »(Boltanski et Chiapello 1999).

La fin de la société de plein emploi

Au début des années 1970, la « société salariale », hégémonique, caractérise la place de l'individu au sein de la société par son rapport à l'emploi. L'emploi stable, les congés payés, la sécurité sociale, sont la résultante de compromis entre mouvements sociaux, Etat providence, et marché. Avec la notion d' « intégration », la question sociale est construite autour de cet enjeu. Ce système est intimement lié à une situation de relatif plein emploi, et le travail social vise cette affiliation à la société salariale(Castel 1995).

Or, l'emploi vient à manquer. Une crise économique profonde intervient, matérialisée par un ensemble de chocs monétaires, pétroliers, financiers et boursiers. Le modèle fordiste s'essouffle. La conséquence centrale de cette crise est l'apparition d'un chômage de masse. Entre le premier choc pétrolier de 1973 et le milieu des années 1980, le chômage triple, passant de 3 % à 9 % de la population active, avant de s'établir, avec d'importantes fluctuations en fonction des périodes, entre 8 et 11 % depuis lors(Gautié 2015, p. 17-18). Cette situation est corrélée à un ensemble de politiques libérales menées depuis le milieu des années 1970 qui produisent une précarisation de l'emploi par le développement de « formes particulières d'emploi » : CCD, interim, travail à temps partiel et emplois aidés(Maruani et Reynaud 2004, p. 52) . Les CDI restent majoritaires mais les embauches « atypiques » sont de plus en plus fréquentes.

Toute une partie de la population se retrouve à la marge de l'emploi stable. On y retrouve les déficients, physiques ou psychologiques, déjà pris en charge par l'assistance sociale de la période précédente. Mais s'y ajoute un ensemble d'inadaptés auxquels on ne saurait attribuer une déficience objectivable, si ce n'est leur incapacité à trouver un emploi dans un contexte où l'offre est insuffisante. Les « surnuméraires » sont ainsi désignés par Robert Castel comme

les « victimes d'enjeux qui se sont déroulés au-dessus d'eux, perdants d'une guerre à laquelle ils participaient sans même le savoir »(Castel 1998, p. 42).

Fin des années 1970 : la réappropriation de la critique artiste

La fin des années 1960 est traversée par une grande politique contractuelle, qualifiée de « plus importante avancée sociale depuis la Libération »(Boltanski et Chiapello 1999, p. 263). Celle-ci est remise en cause par le patronat dans les années 1970, parce qu'elle est coûteuse et qu'elle ne donne pas les résultats escomptés : les grèves se poursuivent. A la faveur du choc pétrolier et de la récession de 1974-75, une autre lecture de la question sociale émerge : répondre au mécontentement social ne doit pas passer par l'acquisition de droits sociaux ou la diminution des inégalités salariales, mais par l'amélioration des conditions de travail. Les nouvelles générations, au niveau général d'éducation plus élevé, sont confrontées à la rationalisation tayloriste du travail. Chez elles, ce serait non pas l'inégalité mais la frustration face à la tâche, à l'oppression, qui prédominerait. Cette lecture se réapproprie la « critique artiste » qui émerge dans les années 1960 autour de revendications autogestionnaires. Elle s'inscrit plus largement dans une période de valorisation de l'individu (Renaut 1989; Elias 1991; Ehrenberg 1998).

La réappropriation des luttes pour l'autonomie dans le discours sur la flexibilité

Ces analyses sont lues avec attention par les organisations novatrices du patronat, telles que « Entreprise et Progrès », et reprises par les organisations économiques internationales. L'entreprise devient l'espace de prise en charge des aspirations et des revendications des salariés, en supprimant la médiation par les syndicats. Les nouveaux mots d'ordre de « souplesse » et de « liberté » renvoient à la volonté de sortir à la fois du management autoritaire et de l'emprise des syndicats. Ils vont aboutir sur un ensemble d'« innovations » institutionnelles qui prennent appui sur un discours d'autonomie, d'horizontalité, de flexibilité¹. Ce faisant, le discours libéral s'approprie la critique des hiérarchies développée par la deuxième gauche.

Avec ces innovations, qui mettent au cœur de leur discours la valorisation de l'individu et de son autonomie, les positions des salariés évoluent, tout comme les lieux de négociation au

1 Au sein de l'entreprise, on pense ici au développement des délocalisations, de la sous-traitance, de cadres contractuels plus souples...

sein de l'entreprise. Les groupes professionnels changent. Ces mouvements débouchent sur une crise des appartenances collectives héritées, notamment de classe, et sur un déclin des organisations collectives. Au-delà de la sphère du travail, c'est la société toute entière qui est transformée sans coup d'État, sans même de plan d'ensemble menant à une déréglementation brutale. Plus profondément, on observe « *le passage d'une représentation des relations sociales en termes de collectifs dont la mise en rapport équitable relève de la justice sociale à une représentation individualisante associée à une exigence de justice, mais cette fois au sens méritocratique d'une rétribution différenciée des contributions singulières et des performances individuelles* »(Boltanski et Chiapello 1999, p. 257).

Cette manière de penser, néo-managériale, centrée sur l'individu et la relation locale, se débarrasse des grandes appartenances collectives et de toute référence idéologique. Elle peut ainsi récupérer les thèses de la critique artiste en les retournant politiquement, comme la décentralisation ou la participation, notamment dans les quartiers de grands ensembles en voie de paupérisation.

La question sociale dans les grands ensembles dans les années 1970

A partir des années 1970, après 7 millions de logements créés en 25 ans, la question du logement n'est plus considérée par les responsables politiques comme une question de pénurie. En 1973, la circulaire Guichard, du nom du ministre de l'équipement et du logement, marque la fin de la production des grands ensembles. Avec l'élection de Valéry Giscard D'Estaing l'année suivante, on change d'ère : la critique esthétique des barres et des tours, la dénonciation de la ségrégation urbaine, la célébration du proche et du local, marqueront le début d'un nouveau rapport à la production urbaine et à l'activité de l'État en général.

Paupérisation et départ des classes moyennes

L'approche collective centrée sur la figure du logement social pour tous va laisser place à une promotion de la propriété privée et de la construction de maisons individuelles, dans le cadre d'une politique de libéralisme avancée par Valery Giscard d'Estaing. Celle-ci repose sur des aides personnelles. Il s'agit d' « *une première brèche dans un système de prestations où jusqu'ici, l'universalité ou la condition de ressources déclenchent l'accès aux droits* »(Autès 2004, p. 118). La réforme de financement du logement en 1977, qui crée l' « aide à la

personne » (APL) va accélérer le départ des ménages solvables vers le logement privé pavillonnaire : les maisons individuelles passent de 30 % des logements construits en 1965 à 57 % en 1977(Flamand 1989, p. 305).

Ce mouvement va être un des éléments, avec la désindustrialisation, de la paupérisation des quartiers de grands ensembles. Ces classes moyennes sont remplacées par des populations jusque là refusées par les bailleurs sociaux(Bonelli 2008, p. 41). Parmi elles, on retrouve les ménages chassés des centre-villes anciens par les politiques de réhabilitation et la spéculation immobilière, ainsi que les travailleurs immigrés dont l'orientation vers certains grands ensembles est favorisée par un ensemble de choix explicites ou implicites, notamment réalisés par les commissions locales d'attribution(Bachmann et Le Guennec 2002, p. 320). Les ouvriers déjà présents et ces nouveaux habitants sont, avec les jeunes et les femmes, les catégories les plus touchées par le chômage, du fait de l'automatisation et du recours à l'importation dans un marché désormais mondialisé.

Une nouvelle lecture de la pauvreté

Petit à petit, ces quartiers sont qualifiés de « *dégradés* », physiquement, avec le constat, seulement 20 ans après leur construction, de réels problèmes de vieillissement du bâti, mais également socialement¹ : s'y cumulent des problèmes sociaux de scolarité, de délinquance, de chômage. Le regard va se porter sur cette accumulation de handicaps qui empêche d'accéder à l'emploi. La situation de ces inadaptés est interprétée comme une incapacité personnelle, en partant de l'idée que « *la société moderne impose des exigences qui sont toujours difficiles à tenir. Pour des "raisons diverses" certains individus ne peuvent s'adapter à ces rythmes* »(Castel 1998, p. 37). Cette nouvelle lecture de la pauvreté va modifier les modes d'action sociale. Dès les années 1970, des nouvelles méthodes s'inventent, qui se formaliseront néanmoins après l'arrivée au pouvoir de Mitterrand.

Habitat et Vie sociale : la politique de la Ville dans l'État modeste

Les libéraux répondent à cette situation par la libération des ressources et des compétences des individus. Le rapport au public change : ils doivent se mobiliser, s'engager, dans un discours qui prône l'institution de la société par le bas. Ainsi, les opérations « Habitat et Vie

1 La « dégradation sociale » est un terme employé par une étude de 1978 de la Fondation pour la recherche sociale (FORS), intitulée « De la crise du logement à la crise de l'habitat social » (citée in Bachmann et Le Guennec 2002, p. 318)

Sociale » (HVS), préhistoire de la politique de la Ville, cherchent à associer les habitants. Les premiers séminaires « Habitat et Vie Sociale » sont mis en place dès 1972. Ils forment un groupe de technocrates, de travailleurs sociaux, d'associations familiales et d'éducation populaire. Les équipements d'animation et le développement communautaire y sont valorisés, et les regards sont tournés vers les Etats-Unis et l'expérience des *Model Cities* (Bacqué 2003, p. 5).

Ce groupe est sollicité en 1977 par l'État pour accompagner le passage d'interventions massives à des opérations plus modestes, établies de manière partenariale avec les villes et l'ensemble des institutions œuvrant sur le territoire, en partant des besoins à satisfaire et non de l'application de procédures rigides. (Bachmann et Le Guennec 2002, p. 334). Une cinquantaine de ces opérations HVS sont mises en place en 1980. Elles restent conçues de manière relativement centralisée (Jaillet 2004, p. 6) et sont centrées sur l'amélioration du bâti (Bacqué 2003, p. 174; Busquet, Herouard et Saint-Macary (eds.) 2016, p. 63). Elles posent néanmoins une partie des fondations de la future politique de la Ville : une action territoriale par « opérations », pilotée localement mais impulsée par l'Etat, qui privilégiera fréquemment l'action sur le bâti à l'action sociale, et qui s'appuie sur la base d'une concertation large des acteurs concernés, parmi lesquels sont inclus les habitants dans un effort de « concertation ».

A.2. La politique de la Ville comme dispositif d'insertion

Après un temps de politiques libérales, les inégalités reviennent au cœur du discours sur la question sociale avec le gouvernement Mauroy. La réponse se fait donc par l'économique et les mesures quantitatives adoptées par un programme de relance : majoration du SMIC, nationalisations, réduction de la durée hebdomadaire de travail et de l'âge de la retraite. Néanmoins, l'État est sommé de réagir vite, tout particulièrement à la suite de divers phénomènes de violences urbaines très médiatisées, qualifiées d'« émeutes » (Bachmann et Le Guennec 2002, p. 350-358). Il met en place une batterie de mesures en attendant le retour de la croissance portée par ce socialisme d'État : outre les opérations de Développement Social des quartiers (1982), on peut citer les Zones d'Education Prioritaire (1981), ou encore les opérations « anti-été chaud » (1982). Cette réponse urgente à des phénomènes médiatisés est

pensée comme temporaire. Or, ces dispositifs perdureront dans le temps , contrairement aux espoirs de relance enterrés dès 1983 avec le tournant de la rigueur.

Tout au long de son histoire, la réponse à la violence, aux révoltes, constitue une caractéristique importante de la politique de la Ville. Au-delà des objectifs spécifiques en termes d'emploi, d'éducation, d'urbanisme ou encore de logement, les succès de cette politique sont, *in fine*, « mesurés à sa capacité à maintenir la paix sociale » (Bacqué 2003, p. 174). Robert Castel constate ainsi que, si on a pu les critiquer, les interventions sociales faites au nom de la politique de la Ville auront au moins, dans la plupart des cas, contribué à « éviter le pire [...] si du moins on pense que le passage à l'acte de la violence et la révolte sont le pire à éviter » (Castel 1995, p. 434). On pourrait ainsi être tenté de résumer la politique de la Ville – et son volet participatif – à la volonté de l'État de calmer les ardeurs populaires après des moments de troubles et de révoltes. Et il est vrai que dans son histoire, les réformes apparaissent bien souvent à la suite de manifestations ou d'émeutes : les premières expérimentations autour de la démarche « Habitat et Vie Sociale » font suite aux luttes urbaines des années 1970 ; le Développement Social des quartiers est mis en place après les évènements des Minguettes ; dans les années 1990, la Loi d'orientation de la Ville apparaît après une série d'émeutes , et le souci du gouvernement Jospin pour les quartiers populaires naît à la suite de révoltes aux Tarterêts, à Lyon ou encore à Toulouse.

Néanmoins, cette lecture d'une politique de la Ville à réaction d'épisodes médiatisés de violence dans les grands ensembles, ne permet pas de saisir le contexte plus large dans lequel elle s'inscrit, qui est celui d'un renversement des perspectives de l'action publique. On assiste, à cette période charnière, à « un réaménagement complet des discours et des stratégies de la gauche sur les rapports entre l'économique et le politique, et donc, de fait, à un changement implicite de sa conception du social » (Autès 2004, p. 108). C'est pourquoi nous faisons ici le choix, dans la lignée des travaux sur l'histoire du travail social en France, de l'insérer dans un contexte plus large d'évolution dans la compréhension de la question sociale : elle constitue un des moyens mis en place pour y répondre (Castel 1995; Autès 2004; Ion 2005). En abordant l'insertion à travers la politique de la Ville, nous allons pouvoir observer la manière dont une partie de la deuxième gauche et sa critique « artiste » se retrouvent, concrètement, remobilisés dans l'élaboration de ces politiques.

De l'intégration à l'insertion

L'insertion est une réponse à la quête de sens de l'action sociale en période de chômage de masse. L'approche intégratrice trouve en effet ses limites : les populations non salariées ne peuvent plus uniquement être traitées par une injonction au travail, ou par une assistance sociale classique, qui relevait de la gestion de handicaps spécifiques. Bien souvent, ces populations ne disposent pas de handicaps particulièrement incapacitants – elles se retrouvent juste parmi les « surnuméraires »(Castel 1998).

Parce qu'elles ne peuvent plus présenter l'intégration dans la société salariée comme un objectif tangible, les nouvelles politiques sociales, qui apparaissent à partir du milieu des années 1970, ne sont ni universalistes ni assistantielles. Elles misent plutôt sur la qualité des relations nouées entre les personnes et la promotion de collectifs, qui, à l'échelle locale, vont pouvoir prendre le relais des procédures d'intégration. Ce n'est plus l'État et les structures macro-sociales qui engendrent la société, mais la consistance, le volume et la qualité des liens que développent les individus.

L'action publique prend la forme de dispositifs de discrimination positive, qui « *ciblent des populations particulières et des zones singulières de l'espace social, et déploient à leur intention des stratégies spécifiques* » (Castel 1995, p. 418). L'insertion ne peut cependant pas être résumée à une réponse en termes de discrimination positive. Une grande part de son originalité, et de sa définition même, se situe dans sa mise en mouvement des personnes concernées. L'individualisation de l'action sociale d'insertion s'appuie donc sur deux caractéristiques, qui sont pensées comme complémentaires : elle part des situations particulières pour construire des solutions adaptées, et elle fait reposer sur les individus la responsabilité de leur « parcours d'insertion ».

Dans la lignée de la réappropriation libérale de critique artiste, les notions de dignité, d'autonomie et de responsabilité vont irriguer les politiques sociales. Elles apparaissent comme des alternatives aux logiques sectorisées et assistantielles : on ne parlera plus dès lors *d'intégration* dans une société vue comme un tout qui protège, mais dans le même temps encadre et contrôle l'individu, mais *d'insertion* de l'individu avec ses caractéristiques propres, dans une société qu'il contribue à former¹. La construction théorique d'une individuation de la

1 On peut noter que, alors que la notion d'intégration semble disparaître du vocabulaire de l'action sociale à partir du moment où est de plus en plus pris en compte l'individu, sa trajectoire et ses aspirations, elle reste aujourd'hui appliquée aux populations étrangères. On parle toujours d'« intégration » vis-à-vis des

société fait de chacun l'auteur de la vie individuelle et collective qu'il souhaite voire advenir. Les politiques d'insertion reposent sur l'idée de projection de l'individu dans une société « à produire à partir de lui, de ce qu'il apporte »(Autès 1998, p. 69).

Insertion économique, insertion sociale

Pour faire face aux problématiques de violences urbaines, l'Etat s'appuie sur trois rapports fondateurs, qui vont déboucher sur la mise en place dans les années 1980 d'un ensemble de dispositifs d'action sociale : le rapport *Schwartz*, sur « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes », de 1981, porte spécifiquement sur la formation des jeunes de 16 à 18 ans sans qualification. Le rapport *Bonnemaison*, intitulé « Prévention, répression, solidarité », de 1983, porte sur la délinquance dans les quartiers défavorisés. Enfin, la même année, le rapport *Dubedout*, « Ensemble, refaire la ville », s'intéresse à la réhabilitation des quartiers défavorisés.

Cette approche par dispositifs a d'abord pour objectif l'insertion sur le marché de l'emploi. Des structures *ad hoc* sont créées pour accueillir les personnes dans leur « parcours » d'insertion, autrement dit retour à l'emploi stable : maisons locales, clubs de préventions, foyers de mineurs protégés ou de délinquants. La formation est également au cœur de cette politique. Les Missions locales pour l'emploi des jeunes, créées dans la lignée du rapport « Schwartz », fonctionnent sous le régime de l'aide individuelle et impliquent une caractérisation du bénéficiaire(Ion 2005, p. 31-32).

Néanmoins, des dispositifs d'insertion émergent au-delà de la seule référence au monde du travail. Outre le développement social des quartiers, en lien avec le rapport *Dubedout*, on retrouve des politiques de sécurité, avec les « Opérations prévention été » ou « opérations anti été chaud », mises en place en 1982, de prévention, avec les « Conseils de Prévention de la délinquance », ou encore d'éducation, avec les Zones d'Education Prioritaire, en 1981. L'insertion ici voulue n'est pas uniquement professionnelle : c'est un travail de (re-)constitution du lien social : liens familiaux, éducatifs, sociabilité primaire, et plus largement citoyenneté ; c'est l'existence sociale des individus qui est en jeu.

Ces dispositifs ont plusieurs points communs ; ce sont des cadres pour l'action, et non des feuilles de route à suivre à la lettre. L'action part des contextes locaux, des situations, des

politiques d'accueil des migrants et de gestion des minorités. Si l'« autre » à intégrer était la personne extérieure à la société salariale, elle est devenue la personne extérieure à la communauté nationale.

besoins exprimés, pour trouver des solutions qui traitent les problèmes rencontrés dans leur globalité. Ils rentrent dans une logique de discrimination positive généralement appliquée à des territoires d'intervention.

Une période expérimentale : l'exemple des opérations de Développement Social Urbain

Le Conseil National du DSQ (CNDSQ), créé en 1981, est un lieu de reconversion pour des réformateurs qui expriment depuis les années 1960-70 des critiques à l'égard de la logique planificatrice de l'État centralisateur (Tissot 2005). On y retrouve des militants des Groupes d'Action Municipaux, à l'image d'Hubert Dubedout, son président de 1981 à 1983, ancien maire de Grenoble, de membres de l'ADELS, des catholiques sociaux tournés vers l'autogestion, mais également des fonctionnaires d'État recrutés dans les années 1970 (notamment au sein du ministère de l'Équipement), jusqu'alors cantonnés à une certaine marginalité. Localement, la politique de la Ville est portée par les nouvelles couches moyennes mobilisées dans les années 1970 autour d'un militantisme de cadre de vie. Elles y trouvent le moyen d'être reconnues pour leurs compétences tout en poursuivant une activité porteuse de sens. Ainsi, la politique de la Ville est le fruit « *d'une pénétration des idées contestataires dans l'appareil d'Etat* »(Busquet, Herouard et Saint-Macary (eds.) 2016, p. 62) . C'est aussi un enjeu générationnel : la politique de la Ville permet de « *trouver sa place dans un marché du travail et d'y faire reconnaître de nouvelles compétences et des pratiques qui s'opposent à celles des générations précédentes, celles qui ont construit les grands ensembles qu'il faut alors réhabiliter* »(Bacqué 2003, p. 179).

Les premières opérations de Développement Social des quartiers sont lancées en 1982, dix ans après le début des opérations HVS. Elles sont placées sous l'autorité des maires et ont pour objectif de traiter globalement de problèmes circonscrits à des territoires spécifiques : les quartiers. Pour cela, les DSQ s'activent à décroiser les interventions sectorielles, à leur donner une logique globale. Les 15 premières opérations, lancées entre 1982 et 1983, ont un caractère fortement expérimental(Jaillet 2004, p. 6) . Les référentiels mobilisés dans le cadre de ces opérations sont dans la continuité des initiatives critiques de l'État-providence de la période précédente : la référence au local et à la participation sont au cœur de ces démarches.

Les animateurs de cette politique s'appuient sur une vision positive des quartiers populaires et de leurs habitants comme moteurs du changement, en opposition à une tradition

de sociologie urbaine marxiste qui reste centrée sur les analyses de l'espace urbain comme résultante des enjeux économiques et d'intervention de l'Etat. Le quartier est ainsi vu, dans une veine autogestionnaire, comme le « *lieu possible d'une mobilisation considérée comme la condition de tout changement* »(Tissot 2007, p. 73) . Le rapport Dubedout, publié en 1983, référence majeure des professionnels de la politique de la Ville encore aujourd'hui, évoque par exemple l'idée d'un « auto-développement » des quartiers. Certaines opérations articulent ainsi une gestion urbaine nouvelle, relocalisée, à un projet de transformation sociale. On peut citer en exemple le CERFISE à Marseille(Anselme 2000), ou le bureau d'études Acadie. Ce dernier agit dans une logique de forte implication des habitants et de présence soutenue sur le terrain, et va participer à la création d'une des premières régies de quartier à Meaux(Bacqué 2003, p. 181).

L'institutionnalisation de l'insertion

L'institutionnalisation des dispositifs à partir du milieu des années 1980 passe par l'adoption de deux types de discours complémentaires : un discours de responsabilisation liée à la notion d' « insertion » puis, plus tard, un discours de l'exclusion.

La responsabilisation individuelle et collective

Le premier est apporté par la campagne de François Mitterrand en 1988¹. La loi sur le Revenu Minimum d'Insertion, votée rapidement après son élection, fait de l'insertion une catégorie à part entière. Face à l'allocation, la collectivité et l'individu signent un contrat qui les engage à construire un parcours d'insertion, autrement dit à adopter une démarche de projet. On est désormais loin des mécanismes d'affectation des individus dans le « social de gestion », typique des années de croissance. L'allocation est un droit associé à une obligation, partagée entre la collectivité et l'allocataire, de construire un parcours d'insertion. C'est donc un moyen, et non une fin en soi. Ainsi, la frontière entre assurance et assistance sociale se brouille et des liens inédits s'ouvrent entre droits sociaux et obligation morale. L'individu, avec ses difficultés, ses besoins, et ses ressources propres, est désormais au cœur de son propre devenir. L'État doit garantir cette dignité des « *inutiles au monde* »(Astier 2010, p. 38).

1 Il l'évoquera en ces termes lors de sa campagne : « *L'important est qu'un moyen de vivre, ou plutôt de survivre, soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien. C'est la condition de leur réinsertion sociale* » (François Mitterrand, *Lettre à tous les Français*, 7 avril 1988).

« *L'insertion se fait passer pour une émancipation des individus* » (Autès 1998, p. 74) car elle ne les envisage pas « d'en haut » à partir de leurs catégories sociales, mais comme des singularités dotées de capacités propres. Le passage de l'intégration à l'insertion ferait ainsi passer les personnes concernées d'objet – des politiques d'intégration – à sujets de leur propre insertion. Dire de cette prise en considération de l'individu qu'elle participe de son émancipation met sous silence toute la dimension collective associée à ce concept. Au nom de la célébration de l'individu s'opère une mise sous silence des appartenances collectives, notamment de classe. Or ce sont justement ces dernières qui permettaient de donner une signification politique aux enjeux sociaux.

« *C'est précisément ce lien entre la misère et la faute ou, plus exactement entre la misère et des propriétés personnelles facilement transformables en facteurs de responsabilité individuelle, que la notion de classe et surtout celle de prolétariat étaient parvenues à briser* » (Boltanski et Chiapello 2002, p. 99).

On trouvait, au cœur de l'invention du social au début du XXe siècle, l'idée d'une dette collective, d'une obligation commune entre tous les hommes qui est à l'origine du contrat social et donc du système de protection sociale (cf. chap 1). Cette dette est désormais individualisée : s'impliquer et participer, prendre place socialement parmi les autres, permet de remplir sa part du contrat. Cette nouvelle solidarité de responsabilisation¹ (Bec et Procacci (eds.) 2003; Soulet 2005) s'articule au projet néolibéral (Hache 2007). L'individu autonome doit, pour s'insérer, s'adapter aux exigences de la société en se formant, en développant des compétences nouvelles. Il devient responsable de son parcours, et, se faisant, il déresponsabilise l'action sociale face à son incapacité à « intégrer ».

Ce qui fait lien n'est plus la citoyenneté désintéressée et tournée vers l'intérêt général, mais au contraire l'art et la manière de dire qui l'on est et de s'engager à partir de soi, devenir « *entrepreneur de soi-même* » (Mauger 2001, p. 14). Ainsi, bien plus que s'opposer, la création de lien social et la responsabilisation des individus se complètent dans une double logique d'instruction de la société « par le bas », au niveau individuel comme collectif. L'animation socioculturelle sera intimement concernée par ce changement de perspective sur les personnes : il faut désormais les accompagner à devenir elles-mêmes, par leur

1 Dans la Société du Risque, Ulrich Beck définit également l'individualisation comme mise en responsabilité individuelle éloignée de l'idée d'émancipation (Beck 2001 chap 3, p165-215)

engagement. Cette promotion de l'individu débouche potentiellement sur une forte responsabilisation individuelle, intimement liée à la logique de projet et au néolibéralisme.

Le vocabulaire de l'exclusion

Ce changement de regard sur les situations de pauvreté se double de l'adoption d'un vocabulaire de l'exclusion dans les années 1990, qui finit de déboulonner les approches structuralistes de la question sociale. Il ne s'agit désormais plus de lutter contre la pauvreté, mais d'éviter une situation d'anomie. La population concernée n'est plus catégorisée par le résultat d'un processus – lié à l'exploitation – ou même par des handicaps, mais par une situation d'extériorité.

Cette lecture de la question sociale est notamment développée au sein du laboratoire CADIS dirigé par Alain Touraine (Tissot 2007). Ainsi, François Dubet, dans *La galère*, en 1987 estime que « la "question sociale" [...] se retrouve désormais déconnectée de tout mécanisme d'exploitation liée au travail et rabattue sur la dualisation territoriale » (Ibid., p. 82). Ces figures intellectuelles vont contribuer à ancrer cette grille de lecture, qui deviendra dominante au sein de la politique de la Ville à partir des années 1990, laissant définitivement de côté les approches en termes de transformation sociale :

« A une vie sociale intégrée et conflictuelle, opposant et unissant dominants et dominés, ouvriers et patrons, ont succédé la rupture et une vie sociale brisée par la barrière séparant ceux du dehors de ceux du dedans. La population "reléguée" n'est plus exploitée ou dominée. Elle est ignorée et abandonnée. [...] Elle est hors de la société et réduite à une série de problèmes sociaux » (Dubet et Lapeyronnie 1992, p. 10)

« La relation entre les pôles de la société ne prend plus les formes d'un face à face, mais pourrait-on dire d'un côte-à-côte. Il n'y a plus d'exploitation. Il n'y a plus de domination. il y a décrochage de la partie "modernisée" de la société qui s'opère sans utilisation de la partie "inadaptée" ni coercition à son égard. C'est même cette différence qui suscite la violence » (Donzelot (ed.) 1991, p. 6)

La notion d'exclusion tend à masquer les processus qui mènent à la situation observée : on analyse uniquement la situation présente, figée, comme problématique. Ainsi, la lecture de la question sociale sous le prisme de la pauvreté et de l'exclusion contribue à masquer la conflictualité sociale : « On peut donc parler de l'exclusion en terme d'inadaptation sociale et

de pauvreté en terme de cumul des handicaps sans mettre frontalement en question la responsabilité de la société »(Castel 1998, p. 38).

Ces analyses irriguent les politiques publiques des années 1990. Elles vont fortement toucher le développement de la politique de la Ville, et participer d'un renversement de paradigme dans le rapport à la notion de « quartier »(Ion 2005; Tissot 2007). Sont laissées de côté les approches centrées sur les inégalités, mais également les approches militantes des années 1980, basées sur les ressources du quartier, au profit d'une perspective « *correctrice* »(Jaillet 2004, p. 9). Jusque là vu comme l'objet d'intervention, voir comme un sujet potentiel, à travers ces habitants, ces associations, et leurs forces, le quartier va petit à petit devenir une fin en soi de l'action politique. Il devient le problème à traiter, et non plus la matérialisation d'autres enjeux socio-économiques. Le « quartier sensible » devient petit à petit une catégorie générique, affrétée à une connotation négative(Tissot 2007).

Contre l'exclusion, la mixité sociale

On l'a vu, la charge normative liée à l'intégration dans la société salariale ne disparaît pas avec le discours d'insertion. Elle est remplacée : à un travail de pédagogie, d'éducation du peuple, en lien avec des politiques d'intégration économique et sociale, se substitue la croyance dans la mise en contact directe entre les classes. Les politiques de mixité sociale sont un des instruments principaux de la lutte contre l'exclusion mobilisés par les pouvoirs publics. Elle assure une visibilité du principe d'égalité des chances, à la base des mesures de discrimination positive.

L'idée du caractère positif du « brassage social » des grands ensembles fut déjà critiqué dans les années 1960 et 1970, comme on a pu le voir (cf. chapitre 2). Elle se retrouve validée dans les discours sur la politique de la Ville dans les années 1990 et 2000, au moment même où, par ailleurs, la distance sociale s'est largement creusée par les phénomènes de ségrégation urbaine. Les politiques de mixité ont alors pour but de lutter contre la ghettoïisation, autrement dit d'éviter que soient concentrées les populations fragiles à l'intérieur des quartiers prioritaires et au niveau des agglomérations. « *L'objet des politiques publiques va désormais cibler, non plus la pauvreté elle-même, que la manière dont elle est répartie dans l'espace, et, plus précisément, sa concentration dans les quartiers d'habitat social* » (Ibid., p. 43). Les lois Besson (1990), LOV (1991) et SRU (2000) instruisent petit à petit l'obligation de répartir les quartiers populaires sur le territoire.

L'animation socioculturelle est chargée de participer à cette politique en construisant des espaces de rencontre entre les populations. Les appels à projets incluent bien souvent cette exigence de mixité, entre les sexes, les classes, les lieux d'habitation. Les catégories spécifiques de l'intervention sociale subsistent, mais se combinent avec cet objectif, à l'image de l'exigence de mixité filles/garçons chez les « jeunes » (Hbila 2016). Imprégnant les discours du social, cette entrée va avoir un impact particulièrement important au sein des centres sociaux, marqués jusque dans leur nom d'un caractère « social » : des débats existent au local sur des changements de nom, vers des termes tels que « Maison Pour Tous » par exemple. Nationalement, quelques décennies après les débats sur le faible engagement bénévole des classes populaires dans les équipements socioculturels, les qualifiant de « non-public » (cf. chap. 2), la question s'est retournée : l'étiquette « sociale » des centres sociaux semble être devenu un frein à la mobilisation des classes moyennes.

Cohésion sociale et citoyenneté : vers une démocratie participative « par le haut »

Nous avons déjà observé la manière dont la notion de participation a connu plusieurs interprétations : du côté de la demande sociale, elle a été mobilisée comme synonyme – ou euphémisation – du principe d'autogestion. A partir du milieu des années 1970, la réappropriation de la critique artiste par des gouvernements libéraux en fait un instrument du processus de modernisation de la gestion publique. Au sein de diverses expériences, notamment dans les débuts de la politique de la Ville, elle reste balancée entre outil de gestion et instrument de démocratisation des politiques publiques, particulièrement au niveau local

A partir des années 1990, la participation est de plus en plus mobilisée comme outil de renforcement de la cohésion sociale (Bacqué, Rey et Sintomer (eds.) 2005, p. 28). Les espaces de mobilisation des habitants permettent de créer des rencontres, des échanges, du lien : ils participent pleinement des politiques sociales d'insertion, qui ont remplacé l'encadrement par la mise en relation. Ils luttent contre l'exclusion en inversant les spirales d'isolement. Outre les objectifs en termes de gestion de proximité, d'amélioration des projets politique ou de partage effectif du pouvoir, les dispositifs participatifs contribuent à l'effort d'insertion : la capacité à « faire participer » produit de la cohésion, de la solidarité, des normes de vie en collectivité. La participation, c'est à dire le rassemblement de plusieurs personnes dans des espaces collectifs, devient un objectif en soi : celui de créer du lien social.

De cet exemple de la participation, on peut élargir la question de l'ambition des politiques sociales en période d'exclusion : si leur rôle se limite à la création de lien social, ne risque-t-elle pas de se réduire à un ensemble d'activités et de services d'occupation de la population ?

Le risque de l'occupationnel

Un nouveau temps de l'intervention sociale est ouvert. Désormais, il va s'agir « *s'occuper des valides invalidés par la conjoncture* » (Castel 1995, p. 434). L'insertion économique est fortement marquée par cette évolution. Celle-ci est originellement pensée comme un « sas » permettant le parcours de retour à l'emploi. Elle est en réalité, bien souvent, une alternative pérenne à l'emploi classique, un second marché du travail permettant d'éviter des situations d'anomie. L'insertion est donc tout autant un outil de lutte contre l'exclusion qu'un outil de réinsertion dans le marché classique du travail. La comparaison entre ce volet économique et la politique de la Ville est ici éclairant. En effet, son évolution telle qu'on l'a observée la rend difficilement analysable comme un instrument de « rattrapage », de retour vers le droit commun par une politique de discrimination positive. Elle est, au contraire, de plus en plus pensée et mise en place comme un instrument pérenne de lutte contre l'exclusion. Ainsi, cette notion d'exclusion est un marqueur fondamental du renversement de lecture de la question sociale à l'œuvre au tournant des années 1990 : elle donne à voir la manière dont les politiques sociales sont désormais pensées.

La lutte principale contre l'exclusion passe par le lien social, la cohésion sociale : il s'agit d' « *éviter qu'une partie de la population soit complètement exclue* » comme l'indique un rapport sur le Développement Social des quartiers en 1988¹, en créant un minimum d'échanges et d'activités dans des espaces menacés d'anomie. L'« occupationnel » devient un horizon de l'action, au niveau économique comme social. Peut-on pour autant envisager ces occupations comme productrices de nouvelles sociabilités, de nouvelles formes de citoyenneté² ? L'exemple des centres sociaux qui, à partir des années 1980, se mettent à développer un ensemble de services et d'activités autour de la « cohésion sociale », qu'ils relieront à des ambitions démocratiques, sera à ce niveau particulièrement éclairant.

1 Rapport du groupe de travail du Commissariat Général du Plan, *Perspectives des contrats de plan de développement social des quartiers*, présidé par François Levy, mai 1988.

2 Ou, dans un autre registre, d'un nouveau « secteur » de l'économie, l'« économie sociale et solidaire », entre secteurs public et marchand ?

Des *politiques* d'intégration aux *dispositifs* territorialisés. Modernisation de l'action publique, et nouvelles relations entre acteurs.

Cette nouvelle lecture de l'action sociale s'articule à une évolution plus générale des modes d'intervention de l'État. Les grandes administrations agissent traditionnellement selon une approche fonctionnaliste, qui répartit rationnellement les missions et les financements par secteur : l'éducation, l'urbain, le social... Or, les politiques d'insertion supposent des réponses globales et non sectorielles, et adaptées aux contextes locaux. Pour cela, elles doivent s'appuyer sur des méthodes et des outils différents. C'est le rôle que vont jouer ces dispositifs transversaux d'intervention sociale.

La définition d'un dispositif, qu'elle soit juridique ou militaire, renvoie au corps par opposition à l'intention, aux moyens par opposition aux fins poursuivies. Agir par dispositif, c'est incarner l'idée que désormais, le symptôme, c'est la cause (Estèbe 1998). Un dispositif est défini par des caractéristiques techniques. L'État, à travers ceux-ci, définit des « *procédures* » (Ion 2005, p. 24) et non une action centralisée, appliquée de manière systématique : chaque territoire adapte ces dispositifs à sa situation. À partir de la fin des années 1970, cette action par dispositifs participe de la création d'une nouvelle logique de l'action publique, où il ne s'agit pas de plaquer des grandes politiques sectorisées sur l'ensemble du territoire, mais d'agir de manière transversale à l'échelle la plus pertinente.

Bien que marginaux – particulièrement dans les années 1980 – ces dispositifs vont permettre la création d'un ensemble de méthodes et d'instruments innovants. Associés à la décentralisation, ils participent d'une modernisation de l'action publique qui va irriguer, par la suite, le reste des politiques publiques, autour de quelques caractéristiques : ils s'appuient sur le *territoire*, comme espace où se donnent à voir ces handicaps, et comme support d'une action transversale. L'entrée par le territoire permet une adaptabilité en fonction des contextes. La planification et les programmes pluriannuels de l'État sont remplacés par une logique de *projet*, plus souple, plus flexible. Enfin, la *contractualisation* marque l'idée que la solution se construit avec tous les acteurs concernés : il s'agit non pas d'une politique descendante, mais d'un *partenariat*, entre acteurs publics dans le cadre de la décentralisation, mais également avec des acteurs privés, et notamment, par la *concertation*, avec les premiers concernés.

Une territorialisation de l'action publique : décentralisation, participation, gouvernance

Les dispositifs d'insertion « *s'adressent moins à des clientèles qu'ils ne visent la réhabilitation de territoires.* » (*Ibid.*, p. 25). La création des clubs de prévention en 1956 et de la prévention spécialisée en 1961 étaient déjà des formes de territorialisation de l'action publique avant l'heure. Le choix de l'insertion, de la flexibilité, est corrélé à celui de la décentralisation. L'effort d'égaliser la distribution spatiale des équipements et des moyens publics et de ré-équilibrer les écarts entre Paris et le « désert français » via, par exemple, les métropoles d'équilibre (créées en 1964), a fait son temps : « *À partir des années quatre-vingt, les gouvernements successifs vont inciter avant tout au développement local, considérant implicitement que la somme des projets locaux fera développement national* » (Béhar 2019, p. 254).

Les lois de 1982-1983 sur la décentralisation organisent, d'une part, la fin des tutelles sur les collectivités locales, avec notamment le passage du pouvoir exécutif des départements du préfet à un président élu, la création de la région comme collectivité à part entière, et les transferts de compétence entre échelons. Un très grand nombre de secteurs sont concernés : l'aménagement, l'urbanisme, le logement, la formation professionnelle, l'action culturelle, les transports, l'enseignement public, l'aide sociale et la santé. Le département dispose désormais d'une compétence de droit commun en matière d'aide sociale. Il se partage avec l'État la plupart des prestations et des actions supportées sur les crédits d'aide sociale : c'est la fin des financements croisés.

La commande politique n'est plus assurée exclusivement par l'État, mais au plus près des territoires. Par ailleurs, comme l'indique un rapport sur *la politique sociale et les associations* publié en 1984 par l'inspection générale des affaires sociales, « *une plus grande participation des citoyens à la vie publique et administrative est la finalité, certainement la plus profonde, de la décentralisation* »¹. On peut ainsi considérer que la décentralisation et ces nouveaux dispositifs forment un ensemble de décisions publiques qui visent à re-localiser l'action publique, à la rapprocher des citoyens².

1 Inspection Générale des Affaires Sociales, *La politique sociale et les associations*, rapport au Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale, 1984, p92

2 Décentralisation et nouveaux dispositifs d'insertion se complètent. Par exemple, c'est la décentralisation, qui, en donnant de nouveaux pouvoirs aux maires en matière d'urbanisme et de développement, fera sortir le DSQ de son caractère expérimental, en le faisant passer de quelques expérimentations à plus de 140 sites.

Le rôle des habitants, des associations, des municipalités, est réaffirmé comme remède aux dysfonctionnements technocratiques de la démocratie représentative et de l'omnipotence de l'État, notamment dans le domaine des politiques urbaines. Dès 1976, un rapport d'Olivier Guichard, *Vivre ensemble*, célèbre ce thème : « *la participation doit devenir l'âme de la démocratie locale et le ressort de son efficacité* »(cité in Hatzfeld 2005, p. 194). Ainsi, à côté du versant « lien social » évoqué plus haut, la modernisation de l'action publique et l'amélioration de la décision publique est un autre objectif visé par les dispositifs de participation. Celle-ci devient un impératif de légitimité pour les pouvoirs publics. On passe durant ces années d'une logique de la demande à une logique de l'offre de participation, qui s'organise de plus en plus comme un marché où les militants des premières heures sont concurrencés par des professionnels. Cette évolution est notamment visible à travers l'explosion des agences de participation et des métiers de consultance(Mazeaud et Nonjon 2018). À côté des institutions publiques, les associations sont de plus en plus amenées à jouer le jeu de cette participation institutionnelle en mettant en place, à côté de leurs propres démarches, des dispositifs initiés par les pouvoirs publics.

Cette nouvelle approche de l'action publique est analysée dans certains travaux par le concept de « gouvernance », qui montrent à quel point les politiques publiques, particulièrement les politiques urbaines, dépendent de plus en plus d'acteurs non gouvernementaux. C'est le passage du « gouvernement » des villes à une « gouvernance » urbaine, décrit dans un article homonyme par Patrick Le Galès :

« Le terme de gouvernance urbaine suppose une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale » (Le Galès 1995, p. 60)

La décentralisation et la territorialisation de l'intervention sociale font passer la question des moyens avant celle des finalités : on se demande comment faire, plutôt que quoi faire. On a vu comment cette opération a pris place dans le cadre de la politique de la Ville, où le « quartier » est passé de support de la transformation à la finalité de l'action publique comme « quartier à problèmes ». Le Galès l'indique lui-même : avec la « gouvernance », « *il y a effectivement un risque de gommer les conflits, les idéologies* »(Ibid., p. 63). Au cœur de ces conflits potentiels, on retrouve les relations entre l'État, les collectivités et la société civile.

Partenariat ou mise en concurrence ? L'État animateur

Cette territorialisation produit-elle du partenariat ou de la concurrence ? C'est le sujet de l'ouvrage de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe paru en 1994, *L'État animateur*, qui deviendra une référence pour la politique de la Ville et l'animation socioculturelle¹. Selon ces auteurs, l'État a prouvé son incapacité à résoudre seul la question des banlieues : le développement social des quartiers est une réponse pertinente parce qu'elle est réalisée en partenariat entre l'État, les collectivités et la société civile.

L'État animateur doit résoudre les problèmes collectifs par la généralisation des partenariats et par des prises de décision collectives adaptées. Ainsi, l'engagement de chacun est favorisé : les citoyens, les associations, les organismes para-publics, les collectivités et l'État, dans une approche délibérative autour d'objectifs thématiques communs, qui nécessitent des projets territorialisés. Cette approche par projets est appelée à être généralisée, depuis la politique de la Ville jusqu'aux autres prérogatives de l'État : l'éducation, les services publics.

Le glissement de « conflits sociaux » à « problèmes collectifs », dans la lignée de l'approche autour des « quartiers sensibles » et de l'exclusion, que Donzelot a contribué à forger, participe de la mise sous silence des rapports de pouvoir qui continuent pourtant à exister, malgré le vocabulaire employé. La notion de « partenariat » employée pour qualifier les relations fortement inégalitaires entre associations et pouvoirs publics est un bon exemple de cette euphémisation (de Maillard 2002). « *La dimension idéologique manifeste de la problématique de l'État animateur est qu'elle est quasiment muette sur les conditions qui font que la table de discussion décrite par Jacques Donzelot pourrait fonctionner comme une délibération démocratique. [...] Cette approche laisse de côté toute dimension conflictuelle des rapports sociaux* » (Bacqué 2003, p. 187). Les inégalités d'accès à la parole, les intérêts divergents et les rapports de pouvoirs existants entre les acteurs auraient disparu du fait d'une situation d'équilibre entre acteurs en capacité de s'interpeller réciproquement pour le bien commun sans que s'exercent de rapports de force.

Cet État animateur de l'équilibre des pouvoirs ne verra jamais le jour tel quel. A la période expérimentale des années 1980 laissant de grandes marges de manœuvre aux municipalités succède une période de cadrage plus important par l'État. A partir des années 1990, la multiplication des contrats et des conventions montre la volonté de chaque institution de

1 Maryse Bresson, dans son ouvrage sur les centres sociaux, reprend ainsi l'idée du passage de l'État providence à l'État animateur. (2002, p. 45)

conserver ses prérogatives et ses propres logiques d'action. Surtout, l'État, reprend la main sur la politique de la Ville à travers les incitations et les financements liés à la contractualisation. « *Une dynamique d'exacerbation de la concurrence entre les territoires va ainsi s'installer* » (Béhar 2019, p. 254).

On assiste donc à un nouveau mode d'intervention de l'État, qui se repositionne comme un acteur certes parmi d'autres, mais dont la particularité est qu'il est bien souvent à l'initiative des politiques qu'il souhaite voir advenir, et qu'il dispose des clefs de leur financement. En « animant » l'action publique, il ne se désengage pas, il se ré-engage sous d'autres formes. Depuis les années 2000, le mouvement de mise en partenariat à l'échelle locale associé à la logique de projet ne cesse de croître. L'État privilégie, nationalement, les opérations sur le bâti avec les programmes nationaux de rénovation urbaine de 2003 et 2014 (Kirszbaum 2014). Avec l'acte II de la décentralisation, il confie la politique de la Ville aux collectivités locales (Jaillet 2004), avec des mécanismes de péréquation des dotations de l'État en faveur de communes comprenant des quartiers prioritaires (Epstein 2011). Ce re-déploiement va impacter profondément le monde de l'intervention sociale, notamment associatif.

B) L'animation socioculturelle en mode projet

Au croisement de ce contexte socio-économique et du changement de regard sur la question sociale, un nouveau monde du social émerge autour de la politique de la Ville, et plus largement des dispositifs territorialisés d'insertion. Le modèle dit de « cohésion sociale » qui s'inquiète du lien social qui se délite articule donc contexte de crise du social, politiques de lutte contre l'exclusion et référence aux pratiques collectives – et notamment communautaires (Lafaye 2009; Cortesero 2013).

La mobilisation de ce paradigme dans l'intervention sociale inclut à la fois une attention aux subjectivités et au collectif qui s'accordent difficilement avec les métiers traditionnels du social, centralisés, sectoriels, et basés avant tout sur l'expertise professionnelle. Pour l'animation socioculturelle, la période est paradoxale : quand bien même le développement social local s'inspire notamment des alternatives proposées par certains secteurs de l'animation autour du développement communautaire et du travail social collectif, il se met en place dans un contexte radicalement différemment, marqué notamment par la décentralisation et la prise de pouvoir des collectivités locales.

La FCSF et les centres sociaux, sur cette période, s'en sortent relativement mieux que d'autres organisations d'éducation populaire. Déjà repérés comme des structures « locales », et forts de leur agrément autour de leur mission d'« animation globale », les centres sociaux semblent en phase avec ces évolutions. Néanmoins, ils connaissent également des formes de précarisation. Surtout, la question de leur projet politique est posée dès lors qu'ils deviennent, de plus en plus, des opérateurs des politiques sociales désormais menées par les collectivités locales. Une logique gestionnaire est favorisée d'une part par la culture du partenariat qui participe d'une mise à l'écart des possibilités de conflit, et donc des orientations les plus revendicatives des structures, et d'autre part par le départ des bénévoles de classes moyennes qui quittent les grands ensembles, et qui assuraient en partie le contingent militant des structures.

B.1. La crise de l'action sociale, une crise des métiers du social

On l'a vu, le secteur de l'animation socioculturelle et de l'éducation populaire est fortement institutionnalisé depuis les années 1960 (cf chap. 2). Après la seconde guerre mondiale, le social était une dépense consentie par l'État pour remplir sa mission intégratrice. Les acteurs de ce secteur se sentaient d'autant plus autonomes qu'ils partageaient les mêmes référentiels et la même visée que les administrations qui les finançaient.

« On peut penser que si la crise n'était pas intervenue et si l'expansion qui a amené à ce qu'on a appelé l'État Providence s'était poursuivie, le secteur socioculturel aurait pu être pris en charge totalement par l'État. [...] Pour beaucoup de fédérations d'Éducation populaire, l'ambition est d'avoir, selon la terminologie de l'époque, une délégation de service public. » (Poujol (ed.) 2000, p. 16-17).

La donne change radicalement au tournant des années 1980. La période est à la modernisation de l'action publique. La décentralisation et la mise en place de nouveaux dispositifs d'action sociale donnent des prérogatives nouvelles aux municipalités, qui préfèrent développer des métiers *ad hoc* pour mettre en place les nouveaux dispositifs, au détriment des différents secteurs du social, qui vivent une situation de crise (Autès 1998; Ion 2005).

La modernisation de l'action publique impose en effet des cadres de fonctionnement propres au secteur privé basé sur la libre concurrence au sein d'institutions du social qui étaient jusqu'alors régies par une logique du service public, qui n'avaient pas besoin de prouver leur efficacité. Il s'agit là d'un bouleversement pour des professions qui reposent sur la possibilité de prendre le temps de la rencontre, et dont les débouchés sont difficilement chiffrables ou visibles. Le travail social se retrouve ainsi pointé du doigt pour son inefficacité, forcé de s'adapter ou de se replier sur une défense corporatiste.

De la consécration des approches collectives de l'action sociale au social d'insertion

Avant ce tournant libéral, des propositions d'évolution du travail social vers des logiques plus collectives sont formulées autour de l'« Adresse » aux travailleurs sociaux de 1982. Les conclusions de ces propositions seront remobilisées à côté du monde du travail social, dans les nouveaux dispositifs d'insertion.

L'impact des approches communautaires de l'animation dans le développement local

En 1982, la ministre de la Solidarité Nicole Questiaux rédige une « Adresse » aux travailleurs sociaux, où elle en appelle à l'émergence d'une « action sociale pour une nouvelle citoyenneté »¹. Reprenant une partie des critiques formulées dans les années 1970 autour du « contrôle social », elle y défend un travail social de *médiation*, qui reconnaît la dignité et les droits des bénéficiaires, des usagers, qui sont désignés, collectivement, comme les premiers acteurs du changement de leurs conditions et de leur cadre de vie. Pour cela, les travailleurs sociaux doivent inventer des outils souples, orientés sur les besoins exprimés plus que sur leurs logiques propres.

D'une situation d'assistance et d'aide, le professionnel est amené à prendre une position d'accompagnant, de « passeur », (Autès 2004, p. 160). Il mobilise pour cela des compétences relationnelles et une connaissance fine des personnes, de leurs problématiques, et de leur contexte territorial, notamment institutionnel, obtenu par le recours aux méthodes de sociologie et d'ingénierie sociale. De nouvelles modalités d'intervention sociale sont valorisées avec les notions de proximité, de polyvalence de secteur, de prévention spécialisée, de pratiques collectives et communautaires. Cette logique du social qui valorise le local, la territorialisation, la concertation, l'approche globale et non sectorielle, vient couronner les approches communautaires ou collectives proposées par certains secteurs du travail social dès les années 1960 et 1970, notamment au sein de l'animation socioculturelle.

La ministre envisage, pour appliquer son Adresse, un renforcement des différents secteurs du social. Néanmoins, ces méthodes se mettront en place sans elle : elle est remplacée à la tête du ministère de la Solidarité Nationale par Pierre Béréogovoy quelques temps après la

1 Nicole Questiaux, Ministre de la Solidarité Nationale, circulaire du 28 mai 1982

diffusion de cet écrit. Si les références mobilisées seront suivies, si les logiques professionnelles qu'elle valorise vont influencer les politiques à venir, celles-ci s'inscrivent dans un contexte nouveau : l'insertion.

Face à l'exclusion, des activités en faveur de la cohésion sociale

Le travail social d'accompagnement, de médiation, que Nicole Questiaux appelle de ses vœux se met en place dans un contexte tout à fait nouveau, où le référentiel de l'intégration actant l'idée de progrès social centré sur l'appartenance à une société salariale relativement homogène a été remplacé par le problème de l'exclusion.

Dans ce contexte, l'intervention sociale collective qui se développe à partir des années 1980 se situe en tension entre ces objectifs ambitieux d'une action d'appui à la citoyenneté tel qu'évoqué dans l'« Adresse », et la réalité de pratiques qui, derrière la « cohésion sociale », essaient plus prosaïquement de ne pas abandonner totalement les exclus.

« Ainsi voit-on se développer dans certains services sociaux une véritable effervescence occupationnelle. C'est l'honneur d'une démocratie que de ne pas se résigner à l'abandon complet d'un nombre croissant de ses membres dont le seul crime est d'être "inemployables". Mais ces tentatives ont quelque chose de pathétique. Elles évoquent le mythe de Sisyphe » (Castel 1995, p. 432)

Les nouveaux chantiers du social sont marqués par cet écart qui se creuse entre l'ambition des discours et la réalité des pratiques. C'est le cas, par exemple, de l'insertion économique. On demande de plus en plus aux intervenants sociaux d'accompagner des missions d'« insertion » professionnelle. Néanmoins, les équipements socioculturels ne prodiguent pas, au cœur de leur activité, un travail social d'accompagnement vers l'emploi. Le cœur de leur activité, autrefois basé sur le voisinage et la famille, est désormais celui de la cohésion sociale, face au risque central posé par les quartiers : l'anomie, et les réactions de violence qu'elle produit, alimentant le sentiment d'insécurité (Cortesero 2013). Les formes d'insertion professionnelle qu'ils prodiguent deviennent, dans ce cadre, non pas un tremplin, mais une fin en soi : attribuer une activité à des personnes en situation d'exclusion sociale.

Ainsi, l'évolution de l'intervention sociale est en tension : d'un côté, elle répond à des accusations de contrôle social du travail social dans les années 1970 en développant un discours ambitieux autour, notamment, de la participation : il s'agit de faire changer le regard

des populations sur elles-mêmes et depuis l'extérieur, de « faire collectif », voire exercer d'exercer des formes de citoyenneté à l'échelle des équipements ou du quartier. De l'autre, les actions qu'elle met en place servent en partie à maintenir un lien entre la société et ses exclus, *a minima* à les occuper. En outre, cette évolution s'incarne dans un univers des métiers du social complètement transformé.

Des travailleurs sociaux aux intervenants sociaux : une crise des métiers du social

Dans le même texte, la ministre de la Solidarité Nationale appelle à un renforcement et des garanties d'autonomie des secteurs traditionnels du social. A ce sujet, l'évolution des métiers du social lui donnera tort ; en ce sens, cette « Adresse » de 1982 apparaît comme le champ du cygne d'une vision centralisée de l'action sociale.

Un champ du social inadapté

Avec la crise économique, les alternances politiques, la décentralisation, et le passage d'un paradigme de l'intégration à un paradigme de l'insertion, l'action sociale traditionnelle est jugée dépassée. Elle qui était un moteur de la croissance, a désormais un coût, trop élevé. Elle est ouvertement critiquée dans les années 1980 dans des ouvrages comme *Le fléau du bien* (Bénéton 1983), ou encore *Le bazar de la solidarité* (Bériot 1985). Trop intégratrice, elle empêcherait l'initiative et la responsabilité individuelle ; catégorielle et individualisée, elle irait à l'encontre d'une action globale et territorialisée.

« Une évidence ressort et s'impose : le travail social traditionnel est inefficace; il doit être profondément transformé, remplacé par d'autres types d'interventions. On retrouvera ce leitmotiv au principe de tous les dispositifs qui vont se développer, surtout à partir de 1982-83 » (Autès 2004, p. 84)

L'action sociale, fortement organisée par une logique de métiers (les assistants, les éducateurs, les animateurs) dont la fonction est identifiée à un diplôme, s'adapte difficilement aux nouvelles exigences de l'insertion, des dispositifs et du partenariat. La réforme du RMI en 1988 témoigne de cette difficulté : les assistantes sociales sont massivement requises pour instruire les dossiers des allocataires du RMI, elles sont plus rarement associées au volet insertion du dispositif (Ion 2005, p. 91). Pour les éducateurs spécialisés, la composante

fondamentale de la relation à la clientèle, individuelle, basée sur le face-à-face, la pratique du secret, et le temps long, constitue presque une antithèse d'une intervention publique, transversale et partenariale.

Avec un secteur critiqué pour son inefficacité, les effectifs de travailleurs sociaux n'augmentent plus. Le passage de la sectorisation à la territorialisation amène à une remise en cause profonde de l'action sociale traditionnelle et de son autonomie.

Le secteur de l'animation, en crise, se tourne vers des approches gestionnaires

Le secteur de l'animation semble, *a priori*, mieux placé pour répondre aux nouvelles exigences d'un travail social d'insertion. Il dispose dès les années 1970 d'un ensemble de caractéristiques correspondantes aux référentiels de l'insertion ; il est territorialisé et global là où les assistants sociaux et les éducateurs spécialisés s'appuient sur des approches sectorielles et individuelles. Les animateurs sont ainsi considérés comme des « *spécialistes du territoire* » (*Ibid.*, p. 17) . Or, ce secteur connaît également une situation de crise.

Une approche gestionnaire du social se répand dans les équipements socioculturels qui font perdre de sa substance l'objectif d' « animation globale » : ceux-ci mettent de plus en plus en place une somme de services aux particuliers. Or, dans un contexte libéral, ces derniers se voient concurrencer par le secteur marchand, et sont poussés à rechercher des formes de productivité économique. Dans le secteur des vacances et du tourisme par exemple, marqué par l'existence de centres et de colonies de vacances, la mise en place du chèque vacances en 1982 permet de sortir du modèle de la subvention tout en solvabilisant la demande ; elle constitue une porte d'entrée pour le secteur marchand (Hély 2009, p. 47).

Par ailleurs, l'animation se retrouve divisée entre approche culturelle et approche sociale, qui correspond à la distance grandissante, à la fois géographique et sociologique, entre les classes moyennes et les classes populaires. « *Paraissent aller s'élargissant les lignes de fracture entre, d'une part, la promotion artistique à l'usage des nouvelles couches intellectuelles et supérieures et, d'autre part, la gestion sociale des laissés-pour-compte de la crise.* » (Ion 2005, p. 103)

Le secteur du culturel s'autonomise en effet du socioculturel, avec la création et la diffusion de nouvelles formes artistiques. Dans ces espaces, la question du « non-public », de la « démocratisation culturelle », autrement dit de la place des classes populaires vis-à-vis de

l'action culturelle, disparaît. De leur côté, les équipements d'animation qui agissent au contact des classes populaires tendent à se replier sur une approche exclusivement sociale de leur action. Ils cherchent à capter les financements relevant de l'action sociale, autour, par exemple, de la prévention de la délinquance et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes.

De nouveaux métiers du social

Avec la décentralisation et la mise en place des nouveaux dispositifs, les pouvoirs publics locaux sont à la manœuvre. Désormais, c'est aux collectivités qu'il revient de résoudre la question sociale, autour du développement local : entre les années 1980 et 1990, l'intervention territorialisée prend le pas sur une gestion sectorielle orchestrée par l'État, et proclame la centralité de l'institution municipale. A partir des années 1990, le développement social urbain consacre la prise en charge de la politique de la Ville par le local.

Du travail à l'intervention sociale : un nouveau rôle de catalyseur

Le passage d'un vocabulaire des « travailleurs sociaux » à celui d'« intervenants sociaux » marque cette évolution dans les institutions en charge, mais également dans les profils de métiers. La politique de la Ville, par exemple, fait évoluer la relation triangulaire institutions / intervenant / public. Le travailleur social traditionnel venait repérer des problèmes face auxquels il cherchait à transformer les individus, ou, plus rarement, les collectifs. Le professionnel en charge de la politique de la Ville doit être un catalyseur : il cherche à *"impliquer toutes les parties présentes dans l'élaboration de solutions collectives qui satisfassent au mieux les intérêts de chacun"*(Estèbe 1998, p. 50).

Ces « acteurs intermédiaires » (Hassenteufel 2011, p. 213-242) ont pour mission d'orchestrer la mise en place des dispositifs, en mettant autour de la table tous les acteurs concernés. Ils se situent à cheval entre l'État, les communes, les acteurs privés. Il doivent en outre être capables de faire émerger la parole des habitants dans l'espace public. Pour cela, ils mobilisent des compétences autour de l'« ingénierie sociale ». Leur compétence principale est de faire le lien entre les activités mises en place, la population, et les institutions locales, ce qui suppose de savoir défendre et évaluer l'utilité de leur action. En se positionnant comme

intermédiaires entre les institutions et les publics visés, ils semblent plus à même de mettre en œuvre les dispositifs.

Ce ne sont plus les diplômes du social qui sont recherchés, mais un ensemble de « compétences » qualifiant de nouvelles pratiques autour du développement local, de la coordination de projets. Avec des missions aussi différentes, ces derniers, chefs de projet et autres agents de développement social local, ne sont pas recrutés parmi les professionnels du social. Ces nouveaux postes sont occupés par des diplômés à haut niveau de qualification (bac +5) : « *Les travailleurs sociaux se trouvent [...] ainsi concurrencés par plus diplômés qu'eux dans l'animation des dispositifs qu'ils ont parfois contribué à créer* » (Ion 2005, p. 112).

Ces nouveaux métiers participent de la masculinisation du secteur, déjà à l'œuvre dans les métiers d'encadrement de l'animation socioculturelle (cf. chap. 2). Les nouveaux dispositifs d'insertion impliquent en effet un type de rapports entre technique et politique qui contribue d'avantage à exclure les femmes professionnelles du travail social qui, motivées par une éthique du *care*, se tiennent à distance de l'univers politique institué¹. Par ailleurs, les hommes tendent plus vite que les femmes à occuper des postes à responsabilité. Ils sont ainsi doublement favorisés par l'émergence de ces métiers du développement.

Encadré 5 : La figure des « bricoleurs sociaux »

Malgré ce contexte de crise, certains animateurs profitent des réflexions entamées dans les années 1960 et 1970 pour se convertir dans les nouveaux dispositifs. Ils ont un profil particulier de caméléons du social, évoluant à des postes à haute responsabilité, au pilotage d'expérimentations et de dispositifs en lien plus ou moins étroit avec l'univers du social. Entrés dans le travail social après 1968, ils ont accumulé des expériences professionnelles diversifiées, qu'ils ont doublé d'une expérience universitaire et d'une intense activité militante (syndicale ou politique) le plus souvent dans des organisations de gauche ou d'extrême gauche. Ils sont par ailleurs souvent impliqués bénévolement dans d'autres structures que celles où ils exercent un travail salarié.

Ces professionnels incarnent une figure professionnelle indépendante : en dépit de leur condition de salariés, ils disposent d'importantes marges de liberté, et évoluent entre professions. Ils anticipent, en ce sens, les métiers d'« experts ». D'autre part, ce sont des

1 Ce qui ne signifie pas que le *care* se réduit à une vocation morale. Voir, à ce sujet, les débats sur la manière dont les pratiques du *care* peuvent déboucher sur des formes de politisation de l'ordinaire (Laugier 2009)

techniciens, attachés à l'idée d'évaluation et d'utilité sociale de leur pratique. Ils sont habités par un « *idéalisme pragmatique* » (*Ibid.*, p. 119) qui consiste à faire avec les moyens dont ils disposent sans céder à la prétention de transformer pratiques et institutions.

A côté des chefs de projet, on retrouvera cette figure des bricoleurs sociaux aux manettes des différentes expériences alternatives d'intervention sociale, notamment autour du développement communautaire, de la démocratie participative, et plus récemment, comme nous le verrons, d'empowerment et de développement du pouvoir d'agir (cf. chap. 4 et 5).

A l'autre bout du spectre, les équipements socioculturels deviennent également un réceptacle important de professions peu qualifiées. Dans un contexte de précarité, les responsables associatifs s'efforcent de réduire les coûts fixes, et recourent de plus en plus massivement à des contrats précaires, pour embaucher du personnel qui manque de formation. Ces nouveaux profils émergent avec l'économie de l'insertion, qui concerne particulièrement le monde de l'animation, avec l'apparition des animateurs « issus du milieu » (Ion 2005). Ces derniers se retrouvent dans des situations complexes de manque de reconnaissance vis à vis des autres salariés, mais aussi des bénévoles et administrateurs des structures qui les emploient, qui sont, pour certains, des militants des nouvelles classes moyennes bien plus qualifiés qu'eux (Hély 2009).

Un éclatement des situations professionnelles

S'il a toujours regroupé des métiers instables, le secteur de l'animation s'était relativement structuré dans les années 1960 et 1970, autour du bénévolat et de l'activité salariée. Avec la convention collective de l'animation socioculturelle, qui voit le jour en 1988, la professionnalisation du secteur est poursuivie dans les années 1980.

L'arrivée des nouveaux métiers du social a contribué à remettre du flou dans un ensemble de métiers plus définis par des univers institutionnels, des types d'activités, ou encore des compétences spécifiques, que par des diplômes : accompagnement scolaire, action culturelle, politique de l'emploi, tourisme, secteurs social, sportif, du handicap, du troisième âge, etc. Le diplôme le plus fréquent du secteur, le BAFA, n'est pas professionnel. Plus généralement, une grande part des animateurs ne sont pas titulaires d'un diplôme professionnel de l'animation :

c'est le cas de trois-quarts des animateur salariés de centres sociaux en 1993 (Lebon 2009). A l'inverse, les diplômés du supérieur de l'animation (IUT carrières sociales) évoluent en partie dans d'autres métiers tels qu'agents de développement local, chefs de projet, formateurs.

L'organisation des métiers du social se retrouve ainsi transformée par la décentralisation et les nouveaux dispositifs. On peut désormais retrouver, dans un centre social, à côté des animateurs diplômés du secteur de l'animation, des responsables recrutés parmi des urbanistes ou des économistes, au niveau de diplôme plus élevé, mais également des métiers de l'insertion, peu qualifiés, pour qui cette forme de salariat devient non pas un tremplin vers l'emploi stable mais une fin en soi. Cette multiplication des positions professionnelles marginalise le statut d'animateur.

Division du travail et bénévolat

En outre, elle aboutit sur une plus forte division du travail au sein des équipements, par exemple, entre les tâches d'exécution et de conception (Bresson 2002, p. 232). Le secteur se divise également en fonction d'une position dans le cadre d'une division du travail : animateurs de terrain, cadres et responsables. Les équipements socioculturels se rapprochent ainsi toujours plus des modèles privés d'organisation du travail.

Cette réalité est néanmoins contrebalancée par la persistance de la référence à l'engagement bénévole, qui structure à la fois l'imaginaire des animateurs de terrains, issus du quartier, qui perçoivent leur action comme un engagement envers leurs proches, et les métiers de coordination, tout particulièrement de direction, où subsiste la logique du don, de la passion, héritage de la « vocation » religieuse de ces origines. Malgré le changement de statut, de bénévole à professionnel, mais également de secteur, de l'assistance au développement local en passant par l'animation, l'héritage lointain des dames patronnesses subsiste à travers, notamment, une situation d'hégémonie de certains directeurs sur leur structure.

Ainsi, l'infiltration des logiques du privé, au cœur de la logique de modernisation de l'action publique, se fait sur plusieurs niveaux : par une approche libérale du social, par la mise en cause des secteurs institués et de leurs diplômes, par le déploiement de nouveaux métiers qui viennent modifier la division du travail aux sein, notamment, des équipements d'animation. Elle se double, comme nous allons le voir à présent, d'une précarisation et une dépolitisation du tissu associatif en charge de ces équipements.

B.2. Pour les associations, une précarisation et la perte d'un tissu militant

Avec la modernisation de l'action publique, les acteurs associatifs de l'animation, notamment issus de l'éducation populaire, passent d'une situation de tutelle vis-à-vis de l'Etat à une situation de partenaires locaux. Avec la volonté de sortir des lourdeurs administratives des institutions publiques, les associations sont fortement mobilisées pour la mise en place des dispositifs. C'est le cas, par exemple, de la politique de la Ville. En 2001, un rapport parlementaire évalue que 73 % des crédits attribués à l'État dans le cadre des contrats avec les villes le sont à destination des associations « œuvrant pour la politique de la Ville ». Il s'agit d'« *un cas exemplaire [...] d'une politique qui repose quasi intégralement sur la partenariat avec le secteur associatif* »(Hély 2009, p. 37). Ce nouveau contexte implique des articulations spécifiques entre le secteur associatif et les institutions publiques, qui fait évoluer les objectifs, les pratiques, et les relations entretenues.

La tension entre animation globale et logique de projet

L'animation sociale s'articule autour d'objectifs peu définis comme l'« animation globale » d'un quartier ou la production d'une « vie sociale » harmonieuse. Avec l'émergence de la logique de projet, la légitimité des associations vient au contraire de leur capacité à présenter des compétences dans le domaine de la gestion de projets et de structurer un discours audible sur leur utilité, basée sur des actions réalisées et à venir.

De la tutelle au partenariat

Pour le monde associatif, les années 1980-90 signent avant tout le passage d'une situation de tutelle vis-à-vis d'un Etat providence à une situation de partenariat vis-à-vis de l'État – parmi d'autres acteurs. On a vu les impacts de cette évolution vers un Etat « animateur »(Donzelot et Estèbe 1994) dans ses relations aux autres échelons publics. Elles touchent également fortement le monde associatif.

« La rationalisation des procédures de partenariat et de conventionnement entre le monde associatif et les institutions de l'État social ou avec celles du capitalisme est une dimension fondamentale pour comprendre ses transformations contemporaines »(Hély 2009, p. 22)

Le financement associatif passe petit à petit d'une régulation tutélaire fixée par des normes et des tarifs d'intervention à une régulation concurrentielle fixée par des appels d'offres(Laville et Salmon (eds.) 2015, p. 7-25). On passe du régime de la subvention à celui du contrat, ce qui implique l'obligation de réaliser une contrepartie face à la rémunération publique, avec, par exemple, le système de délégation de service public. Les associations doivent désormais s'adapter aux « bonnes pratiques » managériales dans leur organisation, leurs actions et leurs relations aux pouvoirs publics. Le temps de l'action est compté, alors que la situation de tutelle impliquait une confiance réciproque qui laissait les structures agir sur des temporalités étendues. Les résultats doivent être visibles à court terme, sans que soient prises en compte les conditions de leur mise en œuvre. Le secteur de l'animation socioculturelle ressemble ainsi de plus en plus à un patchwork d'opérations, de dispositifs et de projets mis en place en fonction des opportunités de financement, même si, pour les centres sociaux, la démonstration d'une vocation d'animation globale reste nécessaire pour l'obtention de l'agrément auprès de la CAF.

Une coordinatrice d'un centre social du Nord présente ainsi un « dispositif de solidarité de voisinage » pour lequel le centre a obtenu des financements : *« on nous demande de quantifier. Donc on a deux personnes en service civique qui sont sur le terrain quotidiennement. Et on a créé un outil pour reprendre quantitativement le nombre de porte à porte, d'interventions, de mises en relation avec les médiateurs, avec le bailleur social. On arrive à avoir quelque chose de... mais c'est un travail de ... pff, et t'es plus dans le relationnel et t'es pas dans le pouvoir d'agir, t'es dans les tableaux, les analyses, les bases de données »*¹.

Cette situation aboutit sur une sensation de fragilité, dans la mesure où les subventions sont plus précaires, sur des temporalités plus courtes : elles peuvent être remises en cause d'une année sur l'autre. L'évolution des sources de financement, si elles ne contribuent pas à une baisse brute des recettes, crée un « *sentiment partagé par les directeurs et directrices de centres sociaux de faire de la gestion d'entreprise privée dans un environnement*

1 Intervention d'une coordinatrice, centre social, Tourcoing lors d'une journée de rencontre entre un centre social de Tourcoing et un centre de Mulhouse, à Mulhouse, autour de la mise en place des tables de quartier, le 18 novembre 2015

concurrentiel et incertain, avec des charges et des missions de service public » (Bresson 2002, p. 93).

Derrière le partenariat, la perte de l'autonomie associative

La rhétorique du partenariat n'implique pas l'équivalence des acteurs et la négation de tout rapport de force et de toute revendication. Au contraire, la décentralisation permet aux élus de bénéficier d'un rapport de force favorable pour imposer aux associations les termes de conventions préétablies, à prendre ou à laisser. Les structures tendent à s'uniformiser pour correspondre aux attentes de leurs partenaires. Dès lors que le bailleur exige explicitement la participation de tel type de public à tel type d'activité, la particularité de chaque projet associatif disparaît derrière la nécessité de se contraindre à ces exigences. C'est donc l'autonomie de l'action associative qui est touchée par ces logiques managériales. Dès 1993, le Conseil national de la vie associative publie un rapport alarmant dans lequel il indique la menace qu'amène la décentralisation : « *les financeurs publics risquent de faire perdre aux associations les conditions mêmes de leur autonomie de fonctionnement* »(cité in Hély 2009, p. 35)

La relation de partenariat pousse les associations à éviter d'adopter un discours vindicatif à l'égard des institutions(de Maillard 2002). Néanmoins, celles-ci ne sont pas dépourvues de ressources dans l'équilibre des pouvoirs qui se joue : « *la multiplication des financeurs, la négociation de conventions pluriannuelles* »(Hély 2009, p. 36) ré-équilibrent le partenariat.

Si elle dégage des marges d'autonomie, la multiplication des financeurs provoque des problématiques nouvelles. On peut ainsi évoquer ce centre social étudié par Maryse Bresson, en banlieue Nord de Lille, dont le territoire d'intervention, défini par rapport aux découpages de la politique de la Ville, recoupe plusieurs communes. Or, les municipalités concernées priorisent chacune différemment leurs orientations sociales. Toutes estiment que le centre social n'intervient pas assez sur leur propre territoire et selon les publics qu'elles ont ciblés (Bresson 2002, p. 121-122). La multiplication des découpages administratifs en fonction des types de partenaires complexifie l'intervention. La multiplication des sources de financements ne crée donc pas automatiquement plus d'autonomie.

Enfin, le caractère local du financement pose un problème vis-à-vis de l'autonomie associative. Désormais, l'échelle d'intervention de la structure recoupe celle de son financeur.

La dépendance nationale des années d'État providence créait les conditions d'une relative autonomie au niveau local, ce qui, dans certains cas, pouvait aboutir sur la possibilité d'interpeller, de contester, de construire des alternatives aux politiques menées à l'échelle du quartier ou de la ville. Cette possibilité s'estompe avec la décentralisation : la séparation entre échelle de financement et échelle d'intervention apparaît alors comme une condition de l'autonomie associative¹.

Avec l'acte II de la décentralisation, la reprise en main de la politique de la Ville par l'échelon local a pour conséquence d'accentuer la concentration des financements dans les mains de quelques partenaires : le budget des centres est en moyenne assuré à plus de 85 % par les pouvoirs publics locaux et les CAF². Cette situation accentue la pression publique exercée par ces partenaires. Les financements se partagent entre des appels à projets nécessitant la démonstration de leur « utilité sociale » (Hély 2010), voire de leur « efficacité » (Bresson 2002, p. 156) et délégation de services publics. Les structures associatives sont en effet de plus en plus sollicitées comme opératrices de politiques locales, notamment sur l'accueil, l'écoute et l'orientation de différents publics. Certaines municipalités vont plus loin et gèrent directement les équipements de quartier : le taux de centres sociaux en gestion municipale croît depuis les années 1980. Ce statut ne les empêche pas d'adhérer à la FCSF, qui doit désormais faire avec un nombre de plus en plus important de structures présidées par des élus municipaux.

Mise en concurrence : vers des monopoles associatifs à l'échelle locale

Cette modernisation des relations entre action publique et tissu associatif provoque une mise en concurrence des associations pour l'obtention des financements par projets. Le temps passé à monter des projets et à les évaluer est exponentiel, tandis que les financements interviennent tardivement.

Dans ce climat de précarité et de concurrence, les grosses structures sont avantagées. Plus solides, elles disposent d'une ingénierie leur permettant de cibler des appels d'offre, de

1 A ce sujet, on peut noter d'une part le modèle économique des « Alliances Citoyennes » en France, sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre 4 : leurs ressources ne proviennent pas de financements locaux. On peut également citer la proposition du rapport Bacqué-Mechmache de 2013 sur la politique de la Ville de constituer un « fonds d'interpellation citoyenne » placé sous la responsabilité d'une autorité administrative indépendante. Cf Bacqué, Mechmache, « Pour une réforme radicale de la politique de la Ville », rapport remis au ministre délégué à la ville François Lamy, juillet 2013, page 31

2 Source : SENACS (Système d'Echanges National des centres Sociaux), *Observatoire des centres sociaux*, enquête 2015 2016, CNAF et FCSF.

constituer des dossiers et d'évaluer leurs actions : plus elles grossissent, plus elles sont en mesure de répondre aux exigences néo-managériales, dans une spirale qui tend vers la création de monopoles associatifs.

Arrivées à un certain niveau d'importance à leur échelle d'intervention, elles deviennent des partenaires indiscutables des pouvoirs publics : elles sont des employeuses importantes sur leur territoire, ce qui est un argument de poids dans un climat de crise de l'emploi. Leurs habitudes partenariales les rapprochent des institutions, ce qui se voit par exemple au fait que les grosses associations locales sont concertées lors de la mise en place de politiques publiques concernant leur champ d'action. Elles deviennent incontournables, ce qui ré-équilibre leur poids dans la relation partenariale (Hély 2009, p. 36) : ce processus est comparé par un directeur de centre social au « *too big to fail* » des banques durant la crise des *subprimes* (Lasserre 2015, p. 39).

Ce phénomène débouche par exemple sur la construction d'associations de gestion de toutes les structures à l'échelle de la ville, pour mutualiser cette ingénierie et se rapprocher de l'échelon de décision. On retrouve ces pratiques au sein des centres sociaux sur de nombreux territoires : à Rennes et Orléans, par exemple, il existe une association unique à l'échelle municipale regroupant tous les centres sociaux de la ville¹. La capacité financière à disposer d'une ingénierie managériale agit donc comme un seuil, une caractéristique séparant les associations « partenaires » opératrices de politiques publiques hégémoniques, qualifiée de « *groupements institutionnels ou para-institutionnels* » (Hély 2009, p. 38) et les petites associations de quartier, qui restent plutôt des groupements d'intérêt, d'expression ou d'entraide : la constitution de monopoles accentue ainsi la division observée dans le chapitre précédent (Ion, Miège et Roux 1974) entre grosses associations institutionnalisées souvent associées à des fédérations d'éducation populaire et le tissu de petites associations de quartier (cf. chap. 2)

1 L'ASELQO (pour « Animation Sociale Educative & de Loisirs des quartiers d'Orléans ») a été créée en 1992 et gère 12 centres sociaux. L'Association rennaise des centres sociaux, l'ARCS, a été créée en 2003 et gère 6 centres sociaux.

Face au partenariat et au départ des classes moyennes : la fin des militants ?

Cette perte du caractère revendicatif de l'animation imposée par le statut de « partenaires » implique des réorientations dans les pratiques professionnelles. Elle se double de la perte d'une base militante qui portait les mobilisations engendrées ou accompagnées par les équipements socio-culturels. Avec le départ des classes moyennes, « *le centre social ne bénéficie plus d'un mouvement social porteur* » (Durand 2006, p. 184). Les nouvelles classes moyennes, acteur de base de l'animation socioculturelle, sont parties des quartiers où celle-ci se déploie, et l'investissement associatif faiblit. En outre, celles-ci assuraient la connexion entre les animateurs et la population tout en partageant les mêmes références que les professionnels. Ces derniers qui, parfois, résidaient sur place, ont suivi le mouvement de départ des classes moyennes. Ce changement implique un mouvement de professionnalisation, lié à la disparition, d'une part d'acteurs militants, et d'autre part, d'expériences – et donc potentiellement de luttes – communes entre habitants et professionnels.

Entre encadrement gestionnaire des structures associatives et maintien d'une posture militante

Les associations doivent désormais développer des partenariats avec des acteurs de plus en plus divers, monter des dossiers pour répondre à des appels à projets, mesurer et évaluer leur utilité, leur performance, pour rendre des comptes aux financeurs.

Dès lors, deux phénomènes concomitants se produisent : d'une part, les associations se technicisent jusque dans le recrutement des cadres. Les fiches de poste se rapprochent de plus en plus du secteur marchand, en termes de compétences et de diplômes recherchés. Les postes de direction de structures sont occupés par des salariés ayant réalisé des études supérieures, jusqu'au niveau master, et sur des filières tournées vers de la gestion d'entreprise. De leur côté, les formations spécifiques au domaine de l'éducation populaire et de l'animation, souvent obtenues en formation continue, se technicisent et se dépolitisent. Lors d'une journée de rencontre entre les directeurs et directrices des centres sociaux du Nord Pas de Calais, en 2017, Valérie Tanchon, directrice d'un centre à Liévin remarque avec amertume que : « *le fait*

est qu'aujourd'hui quelqu'un qui sort d'un DEJEPS [diplôme d'état jeunesse, éducation populaire et sport] pourrait être gérant d'un supermarché »¹.

Ces processus contribuent à l'effacement, sous le coup des politiques néo-managériales, des frontières entre public et privé. Se maintiennent malgré tout des formes d'engagement par le travail (Simonet 2012) contraintes par ce contexte managérial. Parfois qualifiées de « militantes », elles s'éloignent des définitions partisans et plus directement politisées de cette notion : il s'agit d'être « *militant de [s]on métier* »(Lebon 2014, p. 147) : les rétributions symboliques de l'associatif viennent ici contrebalancer les conditions de travail moins intéressantes que dans le secteur public ou le secteur privé marchand(Ion et Tricart 1998; Lebon 2009).²

Non-renouvellement d'un bénévolat militant et extériorité professionnelle

Avec le départ de la « classe d'alternative »(Dagnaud 1981; Bacqué et Vermeersch 2007) et l'extériorité des responsables associatifs, le rapport au militantisme des équipements collectifs évolue.

Si le nombre d'adhérents est élevé et le nombre de bénévoles en augmentation constante³, les pratiques de ces derniers sont différenciées socialement(Moreau et Hély 2007). Comme l'indique Mathieu Hély, « *la part des retraités "actifs" dans la participation bénévole s'est très nettement accrue* »(Hély 2009, p. 25). Ainsi, dans le secteur de l'animation socioculturelle, la participation bénévole aux espaces de décision est captée par une part relativement importante de retraités souvent très qualifiés et n'habitant parfois plus sur le territoire. Face au manque de renouvellement bénévole produit par le faible niveau de participation des adhérents, ces administrateurs sont fréquemment reconduits dans leur fonction, ce qui a pour conséquence de concentrer le pouvoir décisionnel dans les mains d'un groupe étroit de dirigeants.

1 Intervention de Valérie Tanchon, Journée des directeurs et directrices des centres sociaux Nord-Pas-de6calais consacrée au partenariat et au développement du pouvoir d'agir, le 27 Avril 2017

2 L'engagement « militant » dans le travail fera donc l'objet d'une attention spécifique lors de l'étude des tables de quartier (cf. chapitres 6 et 7) : nous tâcherons de comprendre comment les animateurs salariés s'engagent, vis-à-vis de ces dynamiques, et comment cet engagement influence, d'une manière ou d'une autre, leur évolution.

3 En 2017, près d'un Français sur deux (48,4 %) est membre d'une association, un taux d'adhésion qui est relativement stable depuis les années 1990, tandis que le nombre estimé d'individus de 18 ans et plus rendant des services bénévoles (au moins une heure dans l'année) est passé de 12,5 millions en 2002 à un peu moins de 22 millions en 2017. Source : (Prouteau 2018)

Les animateurs, de leur côté, se retrouvent de plus en plus en situation d'extériorité par rapport aux interventions qu'ils effectuent. Ils ne résident généralement plus dans le quartier, et partagent de moins en moins de traits socioculturels avec les populations qu'ils accompagnent. La méthodologie de projet accentue cette mise à l'écart : l'imposition de procédures d'évaluation mobilise un temps de travail important, qui écarte les salariés des publics (Camus et Chateigner 2018). Cet écart grandissant rend le secteur poreux aux thèses de l'exclusion qui donnent un cadre d'interprétation au vécu des professionnels (Tissot 2007).

Avec la perte d'un apport militant, les thématiques des animateurs ne sont plus amenées spontanément par les habitants. Ils doivent désormais les provoquer. Dans ce contexte, le travail des professionnels revient de plus en plus à proposer un ensemble de services et d'activités à des publics spécifiques, transformés en usagers. L'aspect descendant de l'animation se retrouve ainsi renforcé au moment même où la participation devient un impératif. Dès lors, on l'a vu, les objectifs de cette participation évoluent : il ne s'agit plus de mobiliser pour construire une parole collective, mais d'occuper le terrain, de provoquer des rencontres ; la participation, elle aussi, devient sa propre fin. Elle contribue à un nouvel objectif attribués aux animateurs, qui doivent assurer la mise en place « *d'opérations de régulation qui ne peuvent plus naître spontanément* » (Ion 2005, p. 52).

L'animation face aux révoltes et mobilisations des quartiers populaires

Avec le départ des classes moyennes, un certain militantisme, arrimé aux équipements socioculturels, disparaît. Cela signifie-t-il, comme l'annonce Jacques Ion, que « *les années quatre-vingt signent en quelque sorte la fin, par absence de combattants, des luttes pour le cadre de vie* » ? (Ibid., p. 51). D'autres études montrent, au contraire, que ces quartiers ne deviennent pas des déserts politiques (Hajjat 2006)¹. La situation sociale évolue, les colères changent : avec les luttes des immigrations postcoloniales, les grands ensembles deviennent le

1 Ce point aveugle de l'analyse de Jacques Ion peut s'expliquer par sa grille d'analyse du militantisme. Sa lecture d'une transition d'un « engagement militant » vers un « engagement distancié » (Ion 1997) a fait l'objet de nombreuses critiques (Collovald et al. (eds.) 2002; Lambelet 2009; Lebon 2018b) qui pointent du doigt le fait qu'elle sur-valorise les modes d'engagement des nouvelles classes moyennes et tend à faire disparaître celui des classes populaires. Ces engagements éphémères, individualisés, renvoient à ce Boltanski et Chiapello nomment la « critique artiste », et s'opposent à ceux, plus anciens, structurés, de la « critique sociale » (Boltanski et Chiapello 1999). « *Cette focalisation sur des processus d'individualisation, par la mise en évidence d'une modernité, dote d'une valeur positive cette nouveauté, au détriment de l'ancien, et, sous-entendu, du populaire* » (Lambelet 2009, p. 210). L'adoption de cette grille de lecture est en outre performative : en sur-valorisant les « nouveaux » modes de mobilisations notamment portés par les classes moyennes, elle empêche d'observer le maintien et le renouvellement d'autres formes de militantisme, notamment populaire.

terrain de revendications de justice et de dignité face au racisme et à la violence policière, contre les expulsions, pour le droit au logement (Boubeker et Hajjat (eds.) 2008). Ces actions concernent également l'aménagement et le cadre de vie dans ces quartiers. Or celles-ci sont largement passées sous silence « *sur l'autel de l'universalisme abstrait* » (Ibid., p. 12) lorsqu'elles ne sont pas interprétées comme des formes de délinquance, à l'image des révoltes urbaines récurrentes depuis 1981, et donc ôtées d'un quelconque caractère politique.

Cette extériorité vient questionner la capacité des acteurs de l'animation socioculturelle à fédérer les populations autour de leurs enjeux propres : « *Même la frange qui se veut la plus progressiste n'arrive pas à rejoindre une base sociale perdue dans les années 1980. [...] La nouvelle génération d'acteurs populaires ne peut s'emparer du débat, elle n'y est d'ailleurs pas conviée.* » (Bazin 2007, p. 49)¹. Cette coupure est située, selon le sociologue Hugues Bazin, entre 1983 et 1985, c'est à dire entre la première et la troisième marche dite « des beurs », qui concerne particulièrement les jeunes « issus de l'immigration ». Les centres sociaux seront néanmoins, dans certains cas, engagés dans les collectifs de soutien de la marche de 1983, et accueilleront des marcheurs. Ce soutien ne fait pas l'unanimité au sein des équipes d'animations, et les centres se le voient parfois reprocher par leurs partenaires². En 1991, alors qu'elle publie un dossier sur les « étrangers à la cité ? », la FCSF se demande, sous la plume d'Elisabeth Callu, alors responsable nationale :

« Les centres sociaux se contentent-ils de gérer l'exclusion où sont-ils en mesure, grâce à leur mobilisation militante, de permettre aux habitants – à tous les habitants – une participation effective à la vie collective ? [...] Sont-ils à même de soutenir un combat pour que tous puissent exercer leurs droits ? »³

Les équipements socioculturels n'ont justement pas su renouveler leur base de « mobilisation militante » pour correspondre aux changements en cours en termes de populations, de formes de militantismes, et de sujets de mobilisation. Les militants, désormais, ne ressemblent plus, socialement, économiquement, ethniquement, aux animateurs, n'investissent pas les équipements de la même manière que ceux de la génération

-
- 1 L'auteur ajoute : « *Ce qui explique également que les séismes sociaux comme les dernières émeutes urbaines de 2005 n'ont finalement que peu d'impact sur l'activité de ce champ.* » (Bazin 2007, p. 49). Nous y reviendrons.
 - 2 « *Les effets de cette mobilisation ne sont pas encore connus pour les centres sociaux, qui se voient par certains reprocher leur participation et sont soutenus par d'autres* » : « La marche pour l'égalité », article de la revue *Ouvertures*, FCSF, numéro 5/6, 1984, p8-9.
 - 3 Elisabeth Callu, « *Etrangers à la cité ?* », Dossier de la revue *Ouvertures*, FCSF, numéro 11/12, 1991, p2-3

précédente, et portent des revendications qui ne sont pas légitimes aux yeux des responsables d'équipements. Ainsi, à la modernisation de l'action publique, qui précarise les structures tout en les rendant plus dépendantes des institutions politiques locales, s'ajoute une dépolitisation *par le bas* de l'animation, par le non-renouvellement du contingent militant. Cette double évolution s'articule à un travail d'animation de plus en plus tourné vers une approche de services à destination de publics spécifiques, et d'actions collectives centrées sur le référentiel de l'insertion et de la cohésion sociale.

B.3. Les centres sociaux, un modèle relativement adapté à ce nouveau contexte

Comme tous les acteurs de l'animation socioculturelle, les centres sociaux vivent cette période des années 1980-1990 comme une crise de leur action. Il s'agit d'une crise de la confiance accordée par l'État : désormais, les décisions en matière d'action sociale et les financements associatifs liés sont de plus en plus dépendants des rapports entre « partenaires » locaux. Cette situation modifie la nature des relations entre les centres sociaux et leur environnement local, et leur modèle de financement.

La décentralisation du financement des centres sociaux : l'obligation du projet

Avec la décentralisation, les centres sociaux voient ainsi leurs financements relocalisés. Dès 1984, la CNAF actualise les règles de l'agrément, pour en faire une procédure décentralisée. L'agrément « centre social » est désormais délivré par les CAF au niveau local, qui en informent la CNAF. Il n'y a pas de possibilité d'appel. Cette procédure met en place un contrat de projet entre le centre social et la caisse locale dont il relève : pour recevoir l'agrément, les centres sociaux doivent présenter tous les trois à quatre ans un « projet social » à la CAF, basé sur un diagnostic de territoire permettant d'agir en fonction des « besoins ». Ce projet structure leur action. L'aide au fonctionnement directement attribuée par l'État prend fin en 1986. Ainsi, désormais, « *pour être agréés, les centres sociaux sont contraints de s'engager dans une dynamique de projet* » (Hély 2009, p. 41).

A partir de 1985, tout projet de centre doit s'inscrire dans quatre missions, définies par une circulaire CNAF¹, si il veut l'agrément. Il doit être un « équipement de quartier à vocation sociale globale », un « équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle », un « lieu d'animation de la vie sociale » et un « support d'interventions concertées et novatrices ». L'« animation globale » reste la fonction de référence, qui permet au centre de maintenir ensemble ces quatre missions.

Les centres sociaux complètent ce financement remanié par la réponse à des appels à projets, notamment dans le cadre des nouveaux dispositifs tels que ceux engendrés par la politique de la Ville. En quelques années, les centres sociaux, comme l'ensemble du champ de l'animation socioculturelle, passent de financements clairement définis et descendants du national, à une multiplicité de bailleurs à différentes échelles qui leur imposent de rentrer de plein pied dans une logique du projet. Le rapport au financement évolue : d'une subvention basée sur la confiance réciproque négociée en partie nationalement entre la FCSF et la CNAF, ils doivent désormais être capables de démontrer leur utilité à chacun de leurs partenaires, que ce soit en amont par leurs réponses aux appels à projets, ou en aval par l'évaluation.

Cette perte d'un « tronc commun » assurant un minimum de garanties financières, non basé sur des projets spécifiques, est ressentie très fortement par le réseau, jusqu'à aujourd'hui. Lors d'un séminaire national du conseil d'administration de la FCSF, en 2016, une salariée de fédération départementale indique : « *Ce qui est difficile pour eux [la CAF], c'est de financer le tronc commun. Ils souhaitent flécher, reprendre la main sur le système de financement. Notre partenariat « tronc commun » nous donnait des marges de liberté.* »².

Témoignage de cette perte de liberté, les changements de majorité municipale, par exemple, deviennent des sources de tensions pour les centres sociaux, tout comme les élections au conseil général, dans les CAF locales, etc. Les pouvoirs publics locaux, notamment, demandent aux centres de s'adapter à leurs orientations politiques, tout en étant en capacité de faire remonter l'actualité du territoire, les préoccupations des habitants. Or, dans quelle situation se retrouvent les centres si ces remontées « du terrain » ne correspondent pas au programme politique, aux attentes, de ces partenaires ?

1 Circulaire CNAF n°59-84 du 31 décembre 1984

2 Prise de parole d'une salariée de Fédération Départementale des centres sociaux, séminaire du Conseil d'Administration de la FCSF, 30 06 2016, La Rochelle.

« Le message adressé aux centres sociaux est qu'ils doivent être assez proches des "vrais gens" pour connaître leurs "vrais besoins" mais de fait, ils doivent aussi être suffisamment proches des partenaires financeurs pour les convaincre qu'ils mènent des actions utiles et qui rentrent bien dans leurs compétences et leurs objectifs du moment. [...] Cette position est souvent inconfortable. » (Bresson 2002, p. 123).

Cette prise de pouvoir des municipalités vis-à-vis des décisions, des postures et des pratiques des centres sociaux peut aller jusqu'à la gestion municipale des structures. Quasiment inexistant jusqu'au début des années 1980, ce mode de gestion va croître considérablement dans les périodes suivantes : il représente 13 % de l'ensemble des centres sociaux agréés en 2000¹ et 31 % en 2016² Ces équipements municipaux disposant de l'agrément CAF et adhérents à la FCSF constituent un nouveau type de structure d'animation, poussant encore un peu plus loin l'institutionnalisation du modèle centre social.

Des structures toujours financées

Dans un contexte de crise, les centres sociaux sont, dans les années 1980, toujours financés, même relativement plus en 1990 qu'en 1980 (Bresson 2002). Le nombre de centres continue par ailleurs d'augmenter, pour passer d'environ 700 centres adhérents à la FCSF à l'orée des années 1980 à 1000 à la fin des années 1990, et environ 1200 aujourd'hui, là où d'autres acteurs de l'animation s'en sortent plus difficilement, à l'image des MJC dont le nombre stagne depuis les années 1980 (Besse 2015).

1 Source : (Bresson 2002)

2 Source : SENACS 2016

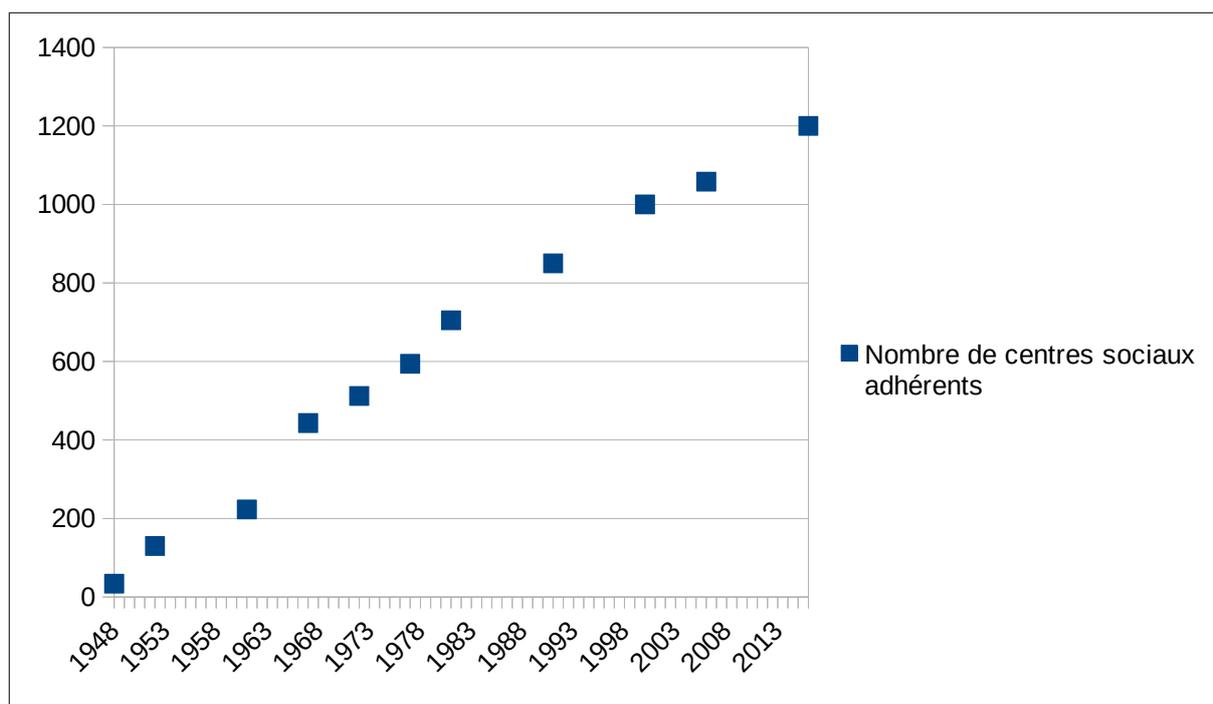


Figure 7 : Evolution du nombre de centres sociaux adhérents à la FCSF
Réalisation personnelle (cf ; Annexe 2 : « Les chiffres des centres sociaux »)

Plusieurs critères permettent d'expliquer ce succès, dans les années 1980 et 1990, du modèle centre social.

Leur public, plus populaire que celui des MJC par exemple, et leur héritage d'un mouvement familial et de voisinage et leur octroi par ailleurs l'image d'équipements d'animation disposant d'une vocation sociale et accueillant un ensemble de services sociaux. Les pouvoirs publics locaux désormais en charge du social vont privilégier les centres sociaux, considérant qu'il y a, chez eux, un accent d'aide qu'on ne retrouve pas dans les MJC (Hermelin (ed.) 1979, p. 318). Formés aux approches sociales, historiquement habitués à accueillir un public plus populaire, les centres sociaux paraissent mieux adaptés à ce tournant social. « *La montée en puissance des centres sociaux [est] l'indice du passage progressif d'une action d'animation envisagée sous ses aspects éducatifs et culturels à une autre plus concernée par les aspects sociaux et l'assistance.* » (Besse 2008, p. 346).

Par ailleurs, l'existence d'un agrément « centre social » attire les acteurs qui cherchent à construire et faire financer de nouveaux équipements. Les alliances nouées par la CAF avec l'administration solide qu'est le ministère des Affaires Sociales débouchent sur une relative stabilité, face aux aléas de la Jeunesse et Sports, ou encore de la politique de la Ville naissante. La prestation de service de la CAF et de l'État met les centres relativement – et

pour un temps – à l'abri des aléas financiers touchant l'ensemble des structures désormais obligées de faire avec les financements par projet. Les centres sociaux sont ainsi plus financés, et de manière plus stable, que d'autres types de structures. Ainsi, dans les années 1970, beaucoup de maisons de quartier prennent la forme d'un centre social agréé.

Surtout, le modèle centre social correspond aux nouvelles manières de penser et de mettre en place une action publique décentralisée, territorialisée, partenariale. Leurs caractéristiques correspondent aux attentes des partenaires locaux, qui, avec la décentralisation, reprennent la main sur les objectifs politiques du social, et cherchent dans les équipements des relais de leur action. Ils ont anticipé la décentralisation : ils sont adaptables en fonction des contextes locaux, jusque dans leur mode de gestion, et sont portés par une fédération au fonctionnement peu pyramidal, qui ne les oblige pas à suivre un projet politique commun (cf. chap 2). Ils connaissent les attentes des partenaires : les évolutions des politiques sociales vers des approches participatives ou territoriales sont déjà au cœur des pratiques des centres, consacrées notamment par la vocation d'animation globale liée à l'agrément CAF.

Les centres sociaux parviennent ainsi à s'adapter aux contextes locaux et aux exigences de leurs partenaires. Leur adaptabilité tranche avec le projet politique affirmé, et centralisé, d'autres mouvements d'éducation populaire. Ces derniers, au contraire, sont mis en péril face à la nécessité de prendre en considération une multitude de nouveaux partenaires, et l'évolution vers des modèles de prestation de service. Cette situation mène par exemple à une scission au sein du mouvement des MJC dès 1969 entre des tenants d'un projet politique fort et ceux prêts à s'adapter aux exigences accrues des partenaires locaux avec la décentralisation, qui aboutira sur la création d'une seconde fédération, l'Union Nationale des Fédérations Régionales de MJC (Unireg), à côté de la Fédération Française des MJC historique (FFMJC) (Besse 2008).

Plus qu'une perte de financements : une précarisation et un sentiment de crise

Ainsi, les centres sociaux continuent à prospérer. Néanmoins, la décentralisation du financement et la massification des appels d'offres et des délégations de services publics vient questionner les objectifs de ces structures. Sous la tutelle de l'État, ils pouvaient, forts de la défense d'une « animation globale » qui leur assurait un financement national, lier travail social d'intégration, descendant et normatif, et développement communautaire, basé sur les aspirations des citoyens. Le changement d'échelle, de temporalité et de relation aux

financeurs crée une tension désormais inscrite au cœur des centres, entre leur rôle de partenaires des institutions, relais des politiques publiques, et leur aspiration à faire participer les habitants aux décisions collectives et à la vie du quartier (Hély 2009, p. 42). Rétifs à entrer de plein pied dans des priorités imposées d'en haut, au nom d'un projet social qu'ils souhaitent participatif et basé sur les aspirations, les besoins et les envies des habitants, pointés du doigt comme des structures institutionnelles par les habitants ou par d'autres associations et collectifs, les centres sociaux disposent d'un modèle en tension depuis les années 1980.

La FCSF en contexte de décentralisation : un équilibre entre partenariat et autonomie

Cette situation de précarité donne de nouvelles missions à la FCSF. D'un côté, elle doit renforcer le réseau, s'assurer de la solidité de son maillage. Il faut bâtir un « appareil fédéral dans le contexte de la décentralisation », comme l'indique le titre d'un séminaire de délégués de fédérations en 1983. Il faut créer des fédérations là où elles n'existent pas, soutenir les centres ou les fédérations isolées. L'assemblée générale de 1987 crée un fonds mutualisé¹ permettant de soutenir le démarrage de nouvelles fédérations et d'appuyer celles qui sont en difficulté.

Le travail de lobbying, jusqu'alors compris dans des relations privilégiées vis-à-vis de certains ministères, tout particulièrement des affaires sociales, s'étend à un ensemble beaucoup plus vaste, et multi-scalaire, de partenaires. La FCSF doit ainsi s'assurer que le réseau prenne le tournant du projet en défendant l'idée que les centres sociaux sont des « partenaires » idéaux pour les collectivités locales désormais au pouvoir. Chaque centre, chaque fédération, à son rôle à jouer : la FCSF constitue alors un espace de réflexion, d'argumentation, d'information à disposition du réseau et d'appui dans les négociations.

Dans le même temps, elle doit répondre à la crainte d'une réduction des centres à des opérateurs du social. D'un côté, cette crainte est exprimée par une partie du réseau qui vit difficilement cette « crise » du social et la perte d'objectifs propres en termes de transformation sociale. De l'autre, elle renvoie à la nécessité, pour les centres sociaux, de

1 Ce fonds mutualisé existe toujours aujourd'hui. Il est d'environ 400 000€ en 2016 (cf. Rapport 2016 Fonds Mutualisé et développement, Assemblée Générale 2017, FCSF).

maintenir des traits particuliers, liés notamment à leur caractère associatif, afin de pouvoir tirer leur épingle du jeu concurrentiel local, vis-à-vis d'autres associations mais également vis-à-vis de la propension à la municipalisation – quand bien même les centres sociaux municipaux peuvent adhérer à la FCSF. Il s'agit, *in fine*, de construire et défendre un « modèle » centre social à même de faire adhérer structures et partenaires, rôle que la FCSF a déjà eu à jouer à d'autres périodes de son histoire, la plus récente étant la défense de l'« animation globale » aboutissant sur l'agrément en 1971 (cf. chap 2.).

Les évolutions statutaires de la FCSF et les débats menés lors des divers congrès de cette période témoignent de cet équilibre entre adoption d'un rôle de partenaire et formes de résistances à l'instrumentalisation. Sur ce point, on peut mentionner la défense de plus en plus prononcée de l'autonomie du projet centre social. Elle s'adapte à la décentralisation et continue, dans le même temps, à valoriser la participation des « usagers » et le modèle associatif.

Le « projet » centre social, entre logique partenariale et volonté d'autonomie

L'affirmation d'un « projet » centre social est posée lors du congrès de Bordeaux de novembre 1984. Celui-ci a lieu un mois avant la mise en pratique de la circulaire de la CNAF qui officialise la décentralisation du financement des centres par la création d'un contrat avec leurs caisses locales, désormais seules décisionnaires. Dans ce contexte, la perte d'identité du centre social inquiète la FCSF. Son président Etienne Matray indique ainsi, en discours d'ouverture : « *Le projet centre social [...] risque de se diluer dans une extraordinaire diversité de situations. Bon nombre d'équipements ne resteraient que les soumissionnaires à façon de projets définis par d'autres* »¹.

La réponse à cette inquiétude se situe alors dans le « projet social », qui construit l'identité du centre. On retrouve, dans les thématiques des congressistes, des options essentielles du projet : la place des habitants, la vocation sociale de centre posée en termes d'insertion, l'inscription dans le local et la transversalité. D'un côté ce projet permet d'affirmer une vocation propre aux centres sociaux, basée sur leur capacité à prendre en compte toutes les dimensions de la vie des habitants et à leur accorder une place. De l'autre, l'adoption de la notion de « projet » et de certains de ces traits saillants – la transversalité et le local – fait

1 Etienne Matray, discours d'ouverture du congrès de Bordeaux des centres Sociaux, le 23 novembre 1984, cité in (Durand 2006, p. 192)

entrer les centres sociaux dans le giron du néo-management. Si le caractère local de son intervention est une donnée historique des centres sociaux, la logique partenariale et contractuelle risque de faire perdre au réseau ses finalités propres, posées historiquement autour de la famille et du voisinage, et reconstruites dans les années 1960 avec la notion d'animation globale.

Le congrès de la Rochelle (1992) : promouvoir une citoyenneté désintéressée

Le congrès de la Rochelle de 1992 agit comme un renversement de perspective pour la FCSF, et une première pierre à la construction d'un discours commun dans les décennies qui suivent. En effet, la fédération réalise que l'agrément « centre social » ne constitue pas un élément commun suffisant à construire un sens commun aux centres sociaux, et que l'objectif d'animation globale tend à se techniciser, et donc, à faire perdre aux centres sociaux l'autonomie de leur projet politique. Le congrès de 1992 se centre sur deux enjeux : la définition d'une finalité propre aux centres sociaux au XXI^e siècle, et l'affirmation de cette finalité vis-à-vis des partenaires.

Sous l'impulsion, notamment, de Robert Durand, moteur important de la FCSF sur ce congrès, la réponse apportée, et débattue, lors du congrès, se situe autour de la notion de citoyenneté¹. Son titre est « Vivre ensemble la citoyenneté ». Le délégué affirme la volonté de proposer une lecture politique de cette notion : « *Les mots de «citoyen» et «citoyenneté» sont souvent utilisés aujourd'hui. Prenons garde à ce qu'ils ne soient pas galvaudés, appauvris. N'importe quelle participation, n'importe quelle action collective ne peut, de manière immédiate, être déclarée «citoyenne»* ». Sa définition de la citoyenneté s'affirme en opposition aux particularismes, qu'il analyse comme un écueil pour les centres : « *Aujourd'hui, dans les centres Sociaux comme partout ailleurs, on rencontre plus facilement des personnes mobilisées sur des projets circonscrits, particuliers que sur des actions plus globales, reposant sur la réalité locale. [...] Le centre ne peut être espace de citoyenneté [...] qu'en prenant en compte la totalité des habitants du territoire qui constituent, ensemble, la Cité* ».

1 Robert Durand défend avec cette thématique l'idée que les centres sociaux seraient passés d'une action de promotion du voisinage à une action de promotion de la citoyenneté. C'est aussi l'hypothèse de son livre intitulé *Histoire des centres sociaux : du voisinage à la citoyenneté*(2006). Il est ainsi nécessaire, comme le rappelle de Frédéric Chateigner sur l'éducation populaire, de se rendre compte du caractère politiquement performatif d'une historiographie réalisée par les parties prenantes des réseaux étudiés(Chateigner 2012).

On retrouve là une définition d'une citoyenneté double, comme la définit lui-même Robert Durand, à la fois « formelle » dans son rapport à « *l'ordre étatique de la Cité* » et « pratique » dans la manière dont elle contribue à une construction collective de l'intérêt général (Durand 2006, p. 210). On retrouve ici deux références qui correspondent à deux temporalités de la question sociale. La première est celle de l'intégration (cf. chapitre 2) (Cortesero 2013, p. 31). Elle institue le citoyen dans un rapport direct à l'État comme un individu émancipé car désincarné, apte à se positionner sur des actions « *globales* », d'intérêt général. Puisque « *n'importe quelle participation ne peut être déclarée "citoyenne"* » la mission du centre social est pédagogique, elle vise à promouvoir la citoyenneté. Cette définition renvoie assez bien aux processus d'engagement promus par les centres sociaux, qui font évoluer les personnes de la consommation égoïste d'activités à la participation bénévole désintéressée tournée vers l'intérêt général. Elle marque ses distances avec les références au développement communautaire : les logiques d'action centrées sur la *community* reposent en effet sur la prise en compte de problématiques particulières, sur la création de collectifs liés à des appartenances spécifiques¹ et sur la mise en place d'actions sur des enjeux circonscrits.

Le second référentiel est celui de la cohésion sociale, qui apparaît dans les années 1980 et que l'on a étudié dans ce chapitre. Il articule référence au local, mixité sociale et délibération : plus qu'un pédagogue, le centre social est producteur d'espaces de rencontre, de discussion et d'action collective permettant de « *prendre en compte la totalité des habitants* ». On y retrouve des ambitions marquées par les approches collectives ou communautaires du social. La participation est valorisée, à la fois comme souci démocratique, comme mode de gestion efficace et comme instrument d'une intervention sociale qui lutte contre l'exclusion et le conflit.

Cette définition d'une citoyenneté d'« intérêt général » opposée aux particularismes s'articule à la critique des logiques de financement qui imposent des projets centrés sur des publics particuliers : les jeunes, les personnes âgées, les chômeurs de longue durée, etc. A travers ce congrès, la FCSF défend en effet l'idée que les centres sociaux ne sont pas que des opérateurs du social, qui mettraient en place des politiques décidées ailleurs. Le centre social n'est pas un « *lieu neutre, [...] objet de stratégies* », il est également « *orienté par des*

1 Que ces appartenances soient ethniques, religieuses, territoriales... Le terme de *community* est difficilement traduisible en « communauté », tant cette dernière notion renvoie, dans le contexte français contemporain, à une crainte spécifique du « communautarisme » religieux.

finalités, des objectifs »¹ qui lui sont propres, d'animation globale de la vie du quartier. Robert Durand, délégué national, indique, à travers le thème de la citoyenneté, la volonté d'« inscrire le projet du centre social dans l'ordre du politique »².

Lors du congrès de la Rochelle, en 1992, les participants sont amenés à débattre de cette notion de citoyenneté et du projet politique des centres sociaux. Dans le compte-rendu de cet événement s'exposent des visions différentes de cette citoyenneté : aux « angoisses » et au « désarroi » de Colette Ply, de Charente-Maritime, qui parle de « nous » quand elle évoque les « nouveaux pauvres » à la « dignité bafouée » que l'on voudrait rendre « citoyens responsables », succède l'intervention de Marck Vandewynckele³, qui estime que « *si l'angle d'attaque est celui des problèmes, on se plante* ». Ces écarts concernant montrent à quel point la question des publics visés par l'action des centres n'est pas résolue, entre approche « généraliste »⁴ et attention particulière à certains - « exclus » ou « pauvres » - et à leurs enjeux.

La charte et l'adoption de valeurs communes : dignité, solidarité, démocratie

Huit ans après le congrès de 1992, l'ensemble des adhérents à la FCSF adopte, lors de l'Assemblée Générale de 2000, une Charte fédérale dont l'objectif, indiqué en préambule, est d'« expliciter le sens que nous donnons à notre action »⁵. Trois éléments structurent la charte : on retrouve d'abord un constat autour des « *profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles* ». En positionnant un tel constat en préambule de sa charte, la fédération indique implicitement le souhait que le réseau s'active justement à refonder ces structures sociales mises à mal, et à ré-unir ces existences : le lien social reste une référence incontournable de l'action.

1 *Ouvertures*, numéro spécial de compte-rendu du Congrès de la Rochelle, FCSF, 1992

2 Robert Durand, « L'arrière-fond histoire du thème de la citoyenneté », document interne du *Groupe Congrès* en charge de la préparation du congrès de La Rochelle de 1992, FCSF.

3 Docteur en sociologie et acteur important de la démocratie locale dans le Nord, Marck Vandewynckele a été élu à Roubaix, en charge de la démocratie locale. Il a également présidé l'ADELS.

4 La notion de « généraliste », souvent employée pour définir l'action des centres sociaux – notamment par sa présidente actuelle Claudie Miller – peut être définie de deux manières qui sont complémentaires : comme se référant à l'« intérêt général » et comme prenant en considération la totalité de la population du territoire, sans distinctions.

5 Charte Fédérale des centres Sociaux et Socioculturels de France, texte adopté par l'Assemblée Générale d'Angers, 17-18 juin 2000. Sauf mention contraire, les citations suivantes sont également extraites de cette Charte.

On retrouve également trois valeurs de référence, « *fondatrices* » : la dignité humaine, dont la reconnaissance doit être l' « *attitude première* » des centres, à travers l'accueil, l'écoute et le respect de chacun ; la solidarité, définie comme la capacité de « *vivre ensemble en société* », est une « *conviction constante* », et s'observe dans la constitution de rapports sociaux : familiaux, de voisinage, de groupe, interculturels, associatifs, dans la sphère de l'emploi, à l'échelle de la citoyenneté. Les centres sociaux agissent comme des catalyseurs de ces engagements. Enfin, la dernière valeur est la démocratie, qui passe par le débat et le partage du pouvoir. Si « *la force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens* » celui-ci passe par de multiples formes : en construisant des actions collectives « *même modestes* », en discutant et en proposant dans des espaces de participation que les centres sociaux contribuent à construire.

Sur ce dernier thème, l'évocation d'une capacité de « *conquête* » (d'espaces de discussions) et de « *contestation* » (des politiques locales) inscrit dans la charte un vocabulaire conflictuel. Cette inscription originale dans le champ d'une action politique potentiellement conflictuelle correspond à la volonté d'agir sur les mutations sociales en partant des enjeux et des initiatives des habitants. En contrepoint, on retrouve dans la charte des éléments plus orientés vers le partenariat, comme les « *conventions de partenariat* » passées entre les centres et les autres acteurs associatifs, administratifs politiques et économiques du territoire. La charte rappelle cependant que les centres « *n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public* ».

Autre exemple de tension entre une orientation politique et la réalité des conditions d'existence des centres sociaux : la place relative des habitants et des professionnels. On retrouve, d'un côté, la définition du centre social comme d'un « *foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire* ». Outre le rappel de l'inscription du réseau dans le giron du développement social, à travers l'idée, largement développée par le passé, d'une animation *globale*, la formulation la plus marquante se situe au niveau de la place relative des acteurs mentionnés : les habitants sont à l'initiative, les professionnels appuient. Or, cette division des rôles est moins évidente par la suite : si le centre est porté « *par des habitants* », le projet social, lui, est élaboré « *avec les habitants* ». Plus loin, lorsqu'il s'agit d'évoquer la conduite « *participative* » des actions au

sein des centres, les « habitants » sont positionnés au même niveau que les « administrateurs bénévoles » et les « salariés qualifiés acquis au projet ». La place relative des habitants et des professionnels est donc évoquée de différentes manières au cours du texte, selon qu'il évoque l'initiative des actions menées, la maîtrise du projet politique ou la conduite des actions : on retrouve là un enjeu démocratique central des centres sociaux. La fédération des centres sociaux valorise le portage associatif comme vecteur d'engagement bénévole et de démocratie. Dans une période de forte professionnalisation d'un monde associatif devenu gestionnaire du social, on peut considérer que cette définition d'un centre comme un lieu où les actions seraient initiées par des habitants appuyés par des professionnels agit plus comme un programme que comme un constat.

En résumé, depuis les années 1980, face à la généralisation de la logique de projet qui rend les centres de plus en plus dépendants des orientations de leurs partenaires-financeurs, l'élaboration de références communes permet à la FCSF de défendre un projet propre aux centres sociaux. La citoyenneté dans les années 1990, puis les trois valeurs de dignité, de solidarité et de démocratie de la Charte de 2000 s'inscrivent ainsi dans la lignée de la défense de l'« animation globale » dans les années 1970, mais dans un contexte et avec des ambitions différents. Ces élaborations ne sont pas sans ambiguïtés dans la formulation de leurs projets politiques. Surtout, elles contrastent avec la réalité quotidienne vécue par un grand nombre de centres dans leurs rapports à leurs partenaires ou à leur public. Elles apparaissent autant comme des éléments de programme que comme des constats sur la situation du réseau. En ce sens, ce sont des étapes vers la consolidation d'un horizon commun propre aux centres sociaux, qui va trouver son point d'orgue avec l'élaboration d'un projet Fédéral dans les années 2010.

Conclusion du chapitre 3

A partir du milieu des années 1970, les nouveaux mots d'ordre d'un Etat qui se modernise sont le partenariat, le local et la participation. Ils sont d'abord portés par les libéraux, puis par la deuxième gauche après l'élection de François Mitterrand. Ils s'incarnent dans des dispositifs expérimentaux, parfois dans une veine autogestionnaire, et sont portés par des militants reconvertis chefs de projets. A partir de la fin des années 1980, mais surtout dans les

années 1990 ces dispositifs s'institutionnalisent : ils sont mis en place sur tout le territoire de manière de plus en plus obligatoire pour devenir des opérateurs privilégiés des politiques publiques, tout particulièrement dans le domaine du social. En chemin, ils perdent de le caractère radical et potentiellement contestataire de certaines expérimentations des années 1980, notamment au sein de la politique de la Ville.

Ces nouveaux dispositifs territorialisés d'intervention sociale mettent en œuvre un projet d'insertion qui passe par la responsabilisation des individus et des collectifs, des formes territorialisées de discrimination positive, et des activités centrées sur la cohésion sociale dans le but de répondre à la question dominante à partir des années 1990 : l'exclusion. Les projets partenariaux cherchant à répondre de manière transversale à des problématiques locales. Ils sont portés par de nouveaux professionnels, à côté des assistants sociaux, des éducateurs et d'une partie des animateurs. Les nouveaux responsables du social, chefs de projets et équipes de développement sont tout à la fois plus éloignés des populations et plus proches des institutions de pouvoir. C'est de cette situation qu'ils agissent en tant que *médiateurs* du social.

La généralisation de la logique de projet participe d'une précarisation des financements associatifs, tandis que s'opère un rapprochement « partenarial » entre les équipements socioculturels et les pouvoirs publics locaux, qui privilégient des structures adaptables à leurs propres orientations politiques. Dans ce contexte, de nombreuses associations optent pour une approche gestionnaire : elles proposent un ensemble de services et d'activités à destination de divers publics, en fonction des opportunités de financement.

Ces dernières se dépolitisent ainsi *par le haut*, mais également *par le bas*, puisque, avec le départ des classes moyennes mobilisées sur les enjeux du cadre de vie, elles ne parviennent pas à renouveler leur base militante en s'adaptant aux mobilisations émergentes, notamment celles de l'immigration postcoloniale, dans les grands ensembles (Hajjat 2006; Boubeker et Hajjat (eds.) 2008)¹. Si les militants n'ont pas disparu, les conditions structurelles, les référentiels d'action mobilisés et les écarts sociaux rendent de plus en plus difficile l'expression d'un militantisme *par* les équipements socioculturels. Cette dépolitisation se nourrit de la lecture de la question sociale autour d'une opposition entre inclus et exclus qui

1 Nous définissons ici comme « postcoloniaux » les immigrés venus des anciennes colonies françaises : ceux-ci ont produit leurs propres réseaux militants et leurs propres histoires politiques en France, qui croise peu l'animation socioculturelle, pourtant sur les mêmes territoires et, parfois, agissant sur les mêmes enjeux de cadre de vie ou de logement (Boubeker et Hajjat (eds.) 2008).

renvoie à l'écart qui s'est creusé entre l'univers social social, culturel et politique des responsables de structures et celui de leurs publics.

En définitive, notre regard centré sur le rapport au politique des centres sociaux surligne deux évolutions structurantes des années 1980 : le modèle économique basé sur le partenariat et ce qu'il implique d'hétéronomie politique, et les changements des populations concernées par les équipements socioculturels au regard de la réalité du bénévolat et des professionnels, qui pose à nouveaux frais la question du « nous » et du « eux » lorsque il s'agit de penser les rapports à la population et la construction de mobilisations et d'actions collectives.

Ce « *temps des turbulences* »(Durand 2006) conduit les centres sociaux dans une situation paradoxale : ils n'ont jamais été aussi nombreux, et en moyenne jamais autant financés, mais dans le même temps ils sont désormais dans une situation de relative précarité avec une grande partie de leurs budgets associés à des projets à court terme. Surtout, malgré les textes et les formations autour de l'animation globale, du développement social local et/ou participatif, l'écart entre l'image d'un modèle centre social tourné vers le développement de la citoyenneté et la réalité d'un réseau de plus en plus gestionnaire et de plus en plus (para-)municipal est désormais criant. Elle inquiète au sein du réseau, qui entame, avec le congrès de la Rochelle en 1992, une réflexion sur ses valeurs et sur son projet. Marqué, dans les années 1990, par une lecture universaliste de la citoyenneté, ce travail réflexif va se poursuivre dans les années 2000 et aboutira, en 2013, à l'élaboration du premier projet fédéral des centres sociaux, tourné vers le « développement du pouvoir d'agir » des habitants.

Conclusion de la première partie

L'ambition de cette première partie était de reprendre l'histoire des centres sociaux déjà écrite par d'autres (Bresson 2002; Dessertine et al. (eds.) 2004; Durand 2006) et de la recontextualiser dans trois périodes historiques du « social » : le tournant du XXe siècle qui correspond à leur naissance, les années 1960-70 et les débuts de l'animation socioculturelle, et enfin les années 1980-90 avec la modernisation de l'action publique et le passage d'une politique sociale d'intégration à une politique d'insertion.

Il ne s'agissait pas de reprendre en détail l'histoire des centres sociaux, mais d'analyser celle-ci à l'aune de leur rapport au politique. La grille d'analyse du politique définie en introduction recoupe les objectifs politiques formulés par les centres sociaux, leur rapport aux institutions, entre conflits et accords, dépendance et autonomie, et leur rapport aux caractéristiques « populaires » de leurs quartiers d'intervention ; ce dernier point permet d'aborder les types de publics concernés et leurs rôles dans les décisions prises et des actions menées, autrement dit le caractère démocratique de ces structures.

Sur ces sujets, ils connaissent des structurations diverses sur ces trois périodes.

Trois périodes, trois contextes, trois réalités pour les centres sociaux

La première est celle de l'engagement de « pionnières » catholiques, qui viennent résider dans les quartiers populaires avec comme objectif le rapprochement entre les classes. Leur action, inspirée du catholicisme social, passe par une éducation du peuple, centrée sur la famille, et par la construction de relations de voisinage. Nous sommes alors loin d'un engagement dans la vie de la Cité, et les centres sociaux sont des espaces que l'on a qualifié d'extension du domaine privé plus que d'espaces publics. Leurs publics populaires sont amenés à participer à l'élaboration des activités, mais subsiste une relation fortement inégalitaire vis-à-vis des résidentes dans le caractère moral de leur instruction.

La deuxième période est celle de l'émergence de l'animation socioculturelle. Les centres sociaux, comme d'autres fédérations d'éducation populaire, s'installent dans des quartiers de grands ensembles. Ces équipements collectifs sont pensés pour créer de la vie sociale dans des

quartiers où l'État craint l'isolement et l'anomie. Il s'agit d'intégrer ces populations urbaines aux modes de vie collectifs de la société salariale. L'interlocuteur privilégié de l'animation socioculturelle est l'État : si l'émergence de ce secteur constitue une forme d'institutionnalisation de l'éducation populaire, avec la professionnalisation et des formes de repli gestionnaire sur les équipements, les modes de financement leur donnent des marges de manœuvre politique vis-à-vis des institutions publiques locales. Les nouvelles classes moyennes investissent fortement ces espaces et en font des lieux de mobilisation politique, notamment autour des enjeux de logement et de cadre de vie. La dimension historiquement « sociale » des centres sociaux permet un plus grand brassage de populations, mais des phénomènes de distinction sociale s'y rejouent.

La dernière période démarre entre les années 1970 et 1980, avec la modernisation de l'action publique. Après l'intégration, l'heure est à l'insertion : les individus ne doivent pas s'élever au niveau d'une société salariale désormais en décomposition mais s'insérer à partir de leurs propres ressources : leur participation est de plus en plus attendue. On passe du travail social divisé en secteurs à l'intervention sociale divisée en dispositifs territorialisés et partenariaux. Pour le tissu associatif qui anime la vie de quartier, la logique de projet produit une relation marchande entre bailleurs et structures, qui mène à la mise en concurrence des associations et à des formes d'instrumentalisation. Pour les centres sociaux, la réponse face à cette perte d'autonomie et l'aspect *patchwork* de la multiplication de projets et de sources de financements se trouve dans la défense d'un projet politique cohérent tourné vers l'« animation globale » ou encore le développement de la « citoyenneté ». Avec le départ des classes moyennes des quartiers de grands ensembles, les associations gestionnaires d'équipements collectifs, comme les centres sociaux, peinent à renouveler leur bénévolat, tandis que leurs responsables sont de plus en plus recrutés sur des profils de gestionnaires. L'animation socioculturelle est dépolitisée *par le haut*, par des relations d'hétéronomie vis-à-vis des partenaires-financeurs qui les poussent à éviter le conflit, voire à devenir des opérateurs des politiques sociales, et *par le bas*, par la perte de formes de militantisme professionnel et bénévole.

Les tensions structures des centres sociaux : le « social », la « maison » et la « vocation »

Derrière ces transformations de fond entre les périodes, il est possible de revenir sur quelques tensions qui traversent l'histoire du réseau.

Les centres sociaux, entre social et socioculturel

La première renvoie à un débat présent dès le début des centres sociaux et toujours d'actualité : le positionnement de ce mouvement entre les mondes du « social » et du « socioculturel ». Dès ses origines, la FCSF aura oscillé entre éducation populaire et assistance sociale. Cette tension est résolue dans la définition même de l'action « sociale » des centres. Celle-ci s'est toujours construite en contre-point du travail social classique. S'ils font, en partie, du « social », les centres sociaux mettent en place des alternatives aux modalités classiques, individuelles, centralisées, sectorielles de l'action sociale. Déjà les dames patronnesses s'inspiraient des *settlements* et marquaient une rupture avec les formes classiques de l'assistance. Par la suite, les centres sociaux ont été concernés de près ou de loin par toutes les tentatives de développement d'alternatives aux modèles classiques du travail social, en s'appuyant sur des références comme le travail social d'intérêt collectif ou les approches communautaires anglo-saxonnes. Ce type de pratiques alternatives va servir de point d'appui au lancement de l'animation socioculturelle puis, quelques années plus tard, de la politique de la Ville, dont les centres sont des acteurs incontournables.

Du fait de cette approche sociale, les centres sociaux divergent des autres structures d'éducation populaire ; le public des centres sociaux est, plus que dans d'autres équipements socioculturels, celui visé par la question sociale. Les objectifs des centres sociaux sont liés à cette question sociale et s'articulent avec les référentiels des politiques sociales – de l'intégration à la lutte contre l'exclusion. Néanmoins, c'est dans leurs pratiques que les centres s'écartent des formes classiques d'intervention sociale et se rapprochent de l'éducation populaire : c'est en ce sens qu'ils sont pleinement inscrits dans le monde de l'animation socioculturelle.

Cette définition débouche sur certaines tensions, notamment vis à vis de la place relative des diverses classes sociales au sein de ces structures. Dans les années 1970, la fédération a travaillé sur la question de l'appropriation des équipements collectifs par les classes

moyennes, faisant des classes populaires un « non public » (cf. chap. 2). Plus récemment, à l'inverse, de nombreuses voix s'élèvent pour se plaindre de cette image « sociale » qui colle à la peau de ces structures, qui les empêcherait d'attirer d'autres catégories de population et donc de répondre à certains objectifs politiques définis en termes de mixité sociale. Ce positionnement, ce chemin de crête, est difficile à suivre et à défendre : face aux tentations de réduire les centres sociaux à des prestataires de services sociaux, au fil de son histoire, la FCSF va être amenée à re-préciser son projet politique, à travers des notions comme l'animation globale et, aujourd'hui, le développement du pouvoir d'agir (cf. chapitres 4 et 5).

Entre privé et public : la « maison » centre social, et son ouverture sur le quartier

Le troisième point de tension est lié aux frontières du public et du privé. En tant que « maison », les centres sociaux protègent de l'extérieur, sont des espaces de rencontre inter-individuels, où des habitants viennent se réparer. A plusieurs périodes, et parfois encore aujourd'hui – notamment dans les centres sociaux en gestion « CAF » - des acteurs des centres ont défendu l'idée d'un équipement isolé des problématiques politiques et du débat public. Ils rejettent l'injonction à la « participation », au « développement local » ou, plus récemment, au « pouvoir d'agir ». Ils revendiquent une mission de prestation d'activités et de services dans l'équipement et sur le quartier. On retrouve là la notion de centre social comme « maison », comme extension du domaine privé en opposition avec l'idée d'espace public. Compatible avec une lecture « occupationnelle » de l'animation socioculturelle (cf chap. 3), cette dimension d'activités et de services est vue comme l'apport spécifique des centres sociaux à l'action sociale. Ce refus d'entrer dans des pratiques de mobilisation et de participation est interprété dans certains cas comme des injonctions à l'activation, à la responsabilisation individuelle¹. Le centre social apparaît donc comme un moyen de s'extraire des problèmes extérieurs plus que comme un moyen, un support, pour les travailler et chercher à les résoudre.

Cette définition pose la question de la reproduction des dynamiques de domination au sein des centres : les critiques féministes ont démontré que « le privé est politique », que la sphère privée n'était pas exempte d'enjeux qu'elles ont amené à publiciser, tels que la domination

1 Ces critiques ont été analysées par l'équipe de recherche collaborative « ENGAGIR » dans la fédération des centres sociaux de la région centre. Cf « Pouvoir d'agir : des usagers diversifiés, des objectifs flous ? », synthèse *ENGAGIR*, 2019, version provisoire. Elles correspondent à des analyses tirées de discussions informelles de l'auteur dans plusieurs centres sociaux, notamment à Rennes, exemple sur lequel nous reviendrons dans la partie sur les tables de quartier.

masculine et l'exploitation domestique (Dorlin 2008, p. 9-14; Delphy et Leonard 2019) De la même manière, les centres sociaux reproduisent en leur sein, un certain nombre de discriminations de classe, de genre et de race à l'œuvre à l'extérieur¹. Or, en construisant, avec cette notion de « maison », une séparation entre privé et public, ils créent le même voile d'ignorance que celui décrit par les féministes autour de la sphère domestique, justifié au nom de la volonté de « respirer » face aux problèmes de l'extérieur, aux problèmes politiques. Cela rend d'autant plus complexe toute volonté de s'attaquer de front à ces problèmes, qui apparaissent dès lors comme des tabous, des « *éléphants dans le couloir* »².

A l'opposé, le centre social, ou du moins certains espaces en son sein, sont plutôt comparables à des espaces publics, où se débattent les questions concernant la vie du quartier, et plus généralement de la Cité, où s'exposent des désaccords et où se construit de l'action collective. Le centre est alors tourné vers l'extérieur, vers les problèmes des habitants, qu'ils cherchent à résoudre, ce qui peut passer par des formes de publicisation. Pour représenter cette diversité de logiques, la fédération présente régulièrement les centres à partir de l'image de 3 « maisons » : la première pour les « activités et services », la seconde pour les « projets » et la troisième dédiée à la « citoyenneté »³. Si les années 1980 étaient la période d'adaptation à la logique de « projet », depuis les années 1990, la citoyenneté est de plus en plus prise en considération. Majoritairement, les centres restent néanmoins profondément marqués par les frontières de l'équipement, et la définition en termes de « maison » est toujours largement répandue.

La dimension vocationnelle des acteurs des centres sociaux : la condition du politique ?

Le dernier enjeu concerne la posture des intervenants et des bénévoles, entre vocation – religieuse sociale ou militante – et approche techniciste et gestionnaire. Certes, les professionnels ne résident plus dans les structures, les postes à responsabilité se sont

-
- 1 On peut ici reprendre certaines observations de la première partie : la question de la division du travail bénévole entre les femmes et des hommes, la place particulière des « animateurs issus du milieu » (avec leurs attributs sociaux et ethniques) au sein de l'équipe salariée, ou encore la place des femmes au sein des métiers du social.
 - 2 Je reprends ici le titre de la synthèse du projet « ENGAGIR » sur ce sujet : « Rapports de classe, de genre et de race dans les centres sociaux : l'éléphant dans le couloir ? », ENGAGIR, 2019, version provisoire.
 - 3 On retrouve cette image dans un bon nombre de sites internet de fédérations départementales et régionales, par exemple la fédération du Rhône (<https://fede69.centres-sociaux.fr/les-centres-sociaux/quest-ce-quun-centre-social/>) ou du Val de Marne (<https://valdemarne.centres-sociaux.fr/quest-ce-quun-centre-social/la-maison/>) (sites consultés le 05 05 2020)

technicisés et s'éloignent du terrain, les conseils d'administration sont de plus en plus en charge d'enjeux complexes de gestion des structures. Néanmoins, les centres sociaux s'appuient sur un bénévolat très mobilisé et des formes d'engagement professionnel qui confirment la persistance d'un aspect vocationnel propre aux métiers du social, qui compense des salaires et une reconnaissance plus faible que dans d'autres secteurs. La FCSF s'appuie sur ces formes d'engagement pour défendre un projet politique propre aux centres sociaux. Professionnels engagés et bénévoles militants font le potentiel politique des centres, tout comme ils en sont, bien souvent inconsciemment, un frein : en effet, leur distance sociale, géographique et culturelle avec les classes sociales contemporaines des quartiers populaires ainsi que leurs postures, tournées vers l'intérêt général, les empêchent parfois de les associer pleinement, de partir de leurs vécus, de leurs problématiques, leurs colères et de leurs envies : nous y reviendrons lorsque nous évoquerons, dans le chapitre suivant, la relation entre *empowerment* et auto-détermination (cf. chapitre 4).

Avec son travail autour d'un nouveau projet fédéral centré sur le développement du pouvoir d'agir, la fédération des centres sociaux entame, au tournant des années 2010, une réflexion qui pourrait l'amener à se repositionner sur ces enjeux centraux de son rapport au politique. D'un côté, il questionne sa relation aux institutions et au conflit : le « pouvoir d'agir » étant le nom d'un politique propre aux centres sociaux, qui introduit la notion de « pouvoir ». De l'autre, il semble en mesure de s'attaquer aux problématiques liées à sa relation au populaire : le « pouvoir d'agir » est une traduction de l'« empowerment » anglo-saxon, notion qui s'appuie, notamment, sur des enjeux de reconnaissance et qui ouvre de nouveau la porte aux approches collectives et communautaires du social. Ce projet va-t-il marquer une évolution dans le projet politique des centres sociaux, ou consiste-t-il en une reformulation contemporaine des ambitions posées par Henri Théry dans les années 1960 autour de l'animation globale ? En s'appuyant sur un travail d'enquête auprès des acteurs en charge de la mise en place de ce projet fédéral, la partie suivante va tâcher de répondre à ces questionnements.

DEUXIÈME PARTIE :

LE POUVOIR D'AGIR À LA FCSF ET AILLEURS

Introduction de la deuxième partie

Le sentiment de crise d'animation socioculturelle touche de manière particulière les centres sociaux depuis les années 1980. D'un côté, ils sont relativement adaptés aux exigences de flexibilité liées au nouveau modèle de management public basé sur la décentralisation, la logique de projet et le partenariat, et ils continuent de croître là où d'autres modèles, tels que les MJC, sont en déclin. De l'autre, ces nouveaux modèles économiques basés sur des financements très divers et à court terme créent une réelle précarité, tandis que l'on observe des formes d'instrumentalisation de l'action associative à l'échelle locale. Menacés de devenir de simples opérateurs de services, d'actions, et de projets décidés par d'autres, les centres sociaux cherchent à défendre la particularité et l'autonomie de leur projet politique. Au tournant des années 2010, un demi siècle après l'« animation globale » et une dizaine d'années après la rédaction de la Charte rappelant les valeurs de solidarité, de dignité et de démocratie, la FCSF démarre un nouveau chantier : la construction de son premier projet fédéral, qui viendrait donner un horizon et des objectifs communs au réseau des centres sociaux. Celui-ci va avoir pour *leitmotiv* le développement du pouvoir d'agir.

Le choix de ce terme n'est pas anodin : il s'inscrit dans un mouvement plus général, dont la FCSF est partie prenante, de traduction et d'importation, en France, de la notion d'*empowerment* porté par des acteurs gravitant autour de la politique de la Ville et de l'animation socioculturelle. L'objectif est de transformer les rapports aux populations des quartiers populaires, en s'appuyant sur leurs ressources, leurs problématiques et leurs colères pour trouver de nouvelles solutions face à la question sociale. Celles-ci peuvent prendre des formes conflictuelles, autour de la revendication de de droits nouveaux, ou à l'inverse être des formes avancées des processus néolibéraux de responsabilisation des habitants. Pour les centres sociaux, ces logiques croisent, voire s'opposent, à d'autres philosophies de l'intervention, basées plutôt sur des objectifs posés en termes d'intégration ou de mixité sociale.

Dans cette partie, nous allons donc tâcher de comprendre les raisons qui poussent la FCSF à élaborer le premier projet fédéral de son histoire, le choix de cette notion de pouvoir d'agir, et

les contours du projet politique qu'elle confectionne en son nom. Cette présentation se fera en trois chapitres.

Le premier concerne l'émergence d'une « nébuleuse » du pouvoir d'agir en France, comme traduction de l'*empowerment* anglo-saxon. Ce terme est utilisé depuis les années 1970 dans le monde anglo-saxon par des acteurs divers, et renvoie à des objectifs politiques différents, voire opposés, entre les mouvements sociaux, notamment féministes, les politiques de développement international et les politiques sociales. En France, la référence au pouvoir d'agir émerge autour des années 2000, avant de devenir un élément important du vocabulaire de certains acteurs liés à la politique de la Ville et à l'action sociale autour des années 2010. Ces acteurs se croisent dans des réseaux communs, notamment autour du collectif « Pouvoir d'agir », et alimentent la relative notoriété de cette notion au tournant dans la décennie 2010-2020.

Le second chapitre revient sur les raisons qui poussent la FCSF à lancer son projet fédéral, et les contours d'un modèle « centre social » du développement du pouvoir d'agir. Il abordera plus en détail les raisons de l'élaboration d'un tel projet, l'histoire de sa confection, et ce que celle-ci dit des relations entre la fédération nationale, les fédérations locales et les centres sociaux. A travers quelques uns des débats à l'œuvre dans le réseau durant cette période, puis les choix réalisés en termes de discours autour de la notion de pouvoir d'agir, nous pourrons alors dessiner quelques traits du projet politique contenu dans ce projet fédéral.

Ce projet, qui affirme la volonté de mise en mouvement de la fédération sur certains sujets, croise la réalité d'un réseau héritier d'objectifs, de postures et de méthodes de plusieurs générations de pratiques de l'intervention sociale. Ainsi, dans un dernier chapitre, nous illustrerons ces croisements, qui produisent des débats, des tensions, voire des contradictions, à travers trois thématiques : les publics concernés par ce « développement du pouvoir d'agir », la posture professionnelle d'« accompagnement » et la relation aux pouvoirs publics, notamment *via* la question du modèle financier.

Ce développement en trois chapitres nous permettra, *in fine*, de situer les particularités des centres sociaux dans leur approche du pouvoir d'agir. Nous verrons également la manière dont cette approche nouvelle s'articule aux objectifs politiques et aux postures d'intervention sociale déjà existants dans le réseau. Elle contribue à construire une interprétation spécifique du rôle des centres sociaux au XXI^e siècle, qui s'écarte à la fois des approches traditionnelles

de l'animation et des autres acteurs du pouvoir d'agir en France. A travers les trois thématiques abordées dans le chapitre 6, nous disposerons d'une grille de lecture de certaines caractéristiques de ce projet dans son rapport au politique, que nous pourrons remobiliser dans la partie pour analyser la mise en place d'une expérimentation faite au nom du « développement du pouvoir d'agir » : les tables de quartier.

CHAPITRE 4 :

UNE NÉBULEUSE DU POUVOIR D'AGIR AU TOURNANT DU XXI^E SIÈCLE

Le projet fédéral 2014 – 2022 est le premier projet fédéral de l'histoire de la FCSF. Il a pour titre « La Fabrique des Possibles » et pour *leitmotiv* principal le « développement du pouvoir d'agir » des habitants. Or, la FCSF n'est pas le seul acteur à s'emparer de cette notion de pouvoir d'agir au tournant des années 2010. Ce chapitre propose un retour sur ce contexte plus général de l'émergence d'une « nébuleuse » du pouvoir d'agir en France, en se centrant principalement sur la politique de la Ville, l'animation socioculturelle et certaines mobilisations sociales dans les quartiers populaires. Après un détour par les origines anglo-saxonnes de la notion d'*empowerment*, nous reviendrons sur les diverses mobilisations du pouvoir d'agir en France.

Nous verrons alors que, derrière un objectif commun de partir des « ressources » des populations, cette notion connaît des interprétations multiples, parfois contradictoires sur le plan politique. Elle peut être utilisée pour décrire des formes d'action collective visant à exercer une pression pour plus de droits sociaux à l'image de l'action de l'Alliance Citoyenne inspirée par le *community organizing*. Dans d'autres cas, plus proches de l'intervention sociale classique, elle renvoie au développement de capacités individuelles ou collectives : le pouvoir d'agir est alors le pouvoir de trouver des solutions à partir de ses propres ressources, dans un processus qui allie valorisation et responsabilisation. Enfin, à côté de ces différentes utilisations dans des collectifs et des associations, on retrouve un ensemble de développements plus ou moins institutionnalisés de cette notion dans les années 2010, à l'instar de l'histoire récente de la politique de la Ville. Cet ensemble forme une « nébuleuse », notamment autour du collectif « Pouvoir d'Agir ». Les centres sociaux sont partie prenante de ce processus : nous aborderons plus en détail leur rapport à cette notion dans le chapitre suivant.

A) *L'empowerment* : racines et diversité des approches en contexte anglo-saxon

Pour comprendre les raisons de l'importation de la notion d' « *empowerment* » en France, nous allons commencer par dresser un portrait rapide de l'*empowerment* anglo-saxon.

La notion d'*empowerment* va connaître plusieurs vies. Elle est d'abord constituée aux Etats-Unis autour de mouvements féministes avant de s'éteindre à la totalité du globe au travers des grandes organisations de développement et d'apparaître, plus récemment, comme *leitmotiv* de politiques publiques, aux Etats-Unis toujours, mais également en Angleterre, notamment. Entre temps, il connaîtra une diversité d'interprétations. Ceux-ci renvoient à des projets politiques différents, voire opposés, qui constituent divers « modèles » d'*empowerment* (Bacqué et Biewener 2013).

Nous reviendrons par la suite sur les éléments qui, dans le contexte de l'intervention sociale et de la politique de la Ville en France au début des années 2000, vont favoriser cette importation.

A.1. Aux racines de l'*empowerment* anglo-saxon : féminisme et politiques de développement

La notion d'*empowerment* émerge au sein des mouvements féministes aux Etats-Unis dans les années 1970 : elle renvoie aux revendications pour un plus grand pouvoir de décision des femmes sur leur vie et sur leur environnement social et politique. Les femmes développent leur pouvoir par la publicisation de nouveaux sujets, comme les violences domestiques, jusqu'alors cantonnés à la sphère privée. Au sein de ces mouvements, la place accordée au processus de subjectivation, autrement dit à l'affirmation de la dignité des femmes engagées et la construction d'une conscience sociale et politique partagée est vue comme un élément fondamental, qu'elles ne dissocient pas des objectifs de transformations structures, notamment en termes de droits.

Dans la deuxième partie du XXe siècle, l'*empowerment* s'institutionnalise à diverses échelles et particulièrement à travers les politiques de développement. L'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Banque Mondiale mobilisent cette notion comme objectif des politiques de développement qu'elles promeuvent. Elle sera alors à interroger la place des femmes dans les projets de modernisation, en Afrique et en Asie notamment (Boserup 1970). Elle permettra par la suite d'intégrer les questionnements de classe, d'origine de nationalité et de caste dans la promotion des femmes marginalisées dans les projets de développement (Bacqué et Biewener 2013, p. 68-69).

Dans les années 1990, l'ONU, via le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'articule avec la défense de l'égalité d'opportunités, la participation, la gouvernance, l'autonomisation. On sort alors d'une logique transformatrice pour entrer dans une vision « sociale-libérale » de l'*empowerment* (*Ibid.*, p. 75-98) : il s'agit d'assurer une meilleure vie démocratique, plus en phase avec les besoins et les ressources des personnes et des groupes. sans remettre en question les processus plus structurels – notamment capitalistes – d'oppression, de domination, d'exploitation (Kabeer 2005). Il s'agit d'un *empowerment* par le haut, qui vise la création de règles équitables, l'extension des droits, le développement d'une *agency*.

La Banque Mondiale mobilise notamment les travaux de Robert Putnam pour centrer son regard sur la densité et la qualité des « réseaux d'engagement civique » horizontaux (Harriss et Renzio 1997), notamment associatifs. Ceux-ci permettraient d'accroître le « capital social », défini comme l'acquisition de normes de réciprocité et de confiance facilitant la communication et l'action collective (Putnam 2001). Cette forme de capital participerait directement de la qualité de la démocratie, sans que soit posée la question des rapports de pouvoir au sein de la société et entre organisations (Foley et Edwards 1996; Dagnino 2007)¹. Cette acception de la démocratie concorde avec l'émergence, à la même période, de la notion de « gouvernance » dans les discours des organisations internationales, dont le caractère a-

1 La défense de l'« horizontalité » au sein de ces organisations et dans les liens qu'elles tissent entre elles est une problématique au cœur de la controverse politique de la notion de « capital social » : Putnam défend en effet l'idée que ces relations, pour produire du capital social, doivent éviter d'être polarisées, ou politisées. Ce qui soulève l'interrogation suivante de la part de Foley et Edwards : « comment de telles associations construisent de la participation politique et de l' "engagement civique" sans s'engager dans des enjeux spécifiquement politiques et sans représenter des intérêts sociaux impérieux ? » (Foley et Edwards 1996, p. 41). Par la suite, les travaux de Nina Eliasoph montreront notamment de quelle manière cette obligation au consensus participe de la dépolitisation des organisations civiques américaines et de leurs volontaires (Eliasoph 2010; Eliasoph 2011).

conflictuel a été soulevé(Le Galès 1995). La mobilisation de la notion *d'empowerment* oscille alors entre une acception « sociale-libérale » et une interprétation plus directement néolibérale, parfois incarnée par la Banque Mondiale, qui envisage dans l'*empowerment* une libération de l'entrepreneuriat, une plus grande liberté des marchés, et une responsabilisation des individus face à leur situation.

Du développement international au développement local : pratiques institutionnelles et contestataires de l'action communautaire

Le « développement communautaire »(Bacqué 2000) tel qu'il est mis en place aux Etats-Unis depuis les années 1960, mais aussi en Grande-Bretagne ou en Afrique du Sud, est le reflet à l'échelle de politiques nationales et locales des projets de développement promus par ces organisations internationales. Il s'agit, dans les deux cas, de cibler des quartiers et des populations pauvres en s'appuyant sur les potentialités locales et la mobilisation des habitants et le financement, public ou privé, des organisations communautaires. Ces politiques, dont les objectifs et les méthodes vont très largement évoluer entre les premières expériences du *National Community Action Program* de l'administration Johnson en 1965 et des *Empowerment Zones* sous Clinton en 1993, vont d'ailleurs influencer les acteurs de l'animation socioculturelle et de la politique de la Ville en France (cf. chapitres 2 et 3).

Loin des revendications radicales des premières expériences *d'empowerment* féministes, cette promotion par en haut d'une « société civile » par ailleurs peu définie et de la participation des habitants peut ainsi participer d'une dépolitisation(Brown 2016) propre à la modernisation managériale(Boltanski et Chiapello 1999), qui accompagne plusieurs types de transformations : structurelles, d'une part, avec la destruction des formes de *Welfare* à l'œuvre à partir des années 1980 ; relationnelles, d'autre part : la mise en mouvement des citoyens dans ces processus participe d'une *gouvernementalité* néolibérale qui transforme « *des corps sociaux en corps civiques, [en] citoyens conformes, 'raisonnables et normaux'* »(Rui 2013, p. 69).

La mobilisation de cette notion par des intervenants sociaux, des organisateurs communautaires, des agents de développement, est donc en tension entre ces différentes interprétations politiques de la notion d'*empowerment*, depuis des modalités radicales jusqu'à l'adoption de processus néolibéraux. Néanmoins, au sein même des formes plus radicales

d'*empowerment*, on retrouve des orientations différentes, qui donnent à voir une tension structurante liée à cette notion : la place relative des premiers concernés dans le développement de leur propre pouvoir d'agir. Si l'*empowerment* cherche en premier lieu à éviter l'application descendante de mesures politiques, jusqu'à quel point cette forme de démocratisation du politique s'opère ? Cette volonté de partir des ressources, des envies locales, ne masque-t-elle pas des formes d'instrumentalisation ? Les débats autour du *community organizing* et principalement de la figure de Saul Alinsky nous permettent d'approfondir ces questionnements, qui nous serviront dans les chapitres suivants pour analyser les importations françaises de cette notion.

A.2. Le *community organizing* et Saul Alinsky : la démocratie comme rapport de force

Le *community organizing* est un modèle de mobilisation collective popularisé par la figure de Saul Alinsky, organisateur actif dans les années 1930 aux États-Unis. Il se rapproche du monde de l'*empowerment* sur bien des aspects : la focalisation sur l'absence relative de pouvoir des individus dominés, l'importance accordée à leurs propres ressources, la construction de méthodes spécifiques de mobilisation et d'organisation de l'action collective.

Le terme d'*empowerment* lui-même n'est pas souvent repris au sein de ces organisations, et n'était d'ailleurs pas utilisé par Alinsky (Vallerie (ed.) 2012, p. 22). Néanmoins, la simultanéité dans l'importation, en France, des références à l'*empowerment* et au *community organizing*, la proximité des acteurs concernés, mais également leurs fréquentes interactions justifient, à notre sens, le fait d'exposer ensemble les expériences d'*empowerment* et de *community organizing*. Les premiers sont d'ailleurs en partie les précurseurs des seconds, à la manière d'un Alinsky qui, dès les années 1930 « *anticipe de plusieurs points de vue ce que seront plus tard certaines démarches d'empowerment* » (Bacqué et Biewener 2013, p. 29).

Saul Alinsky est loin d'être la seule référence anglo-saxonne du *community organizing* (Talpin et Balazard 2016). D'autres organisations communautaires vont également voir le jour, notamment sous l'impulsion d'Edward Chambers, également cité parmi les grands acteurs de l'histoire du *community organizing*. Différents modèles existent : certaines organisations

s'appuient sur des collectifs pré-existants qu'elles cherchent à réunir et organiser, tandis que d'autres cherchent à mobiliser plus directement, et individuellement, les populations non-organisées ; Certaines se basent sur un territoire donné, souvent à l'échelle d'un quartier, d'autres sont plutôt liées à une cause commune. Enfin, les organisations communautaires nord-américaines se distinguent dans le type d'actions mises en place, entre mobilisations politiques et revendications, prestation de services et formes de « développement communautaire » proches des modèles développés par les organisations internationales de développement.

Une démarche en décalage vis à vis des formes classiques d'intervention sociale

Lorsqu'il crée en 1939 une *community organization* dans le quartier de « Back of the Yards » à Chicago, Saul Alinsky s'attaquera à l'accaparement du pouvoir politique par les élites, qu'elles soient politiciennes ou économiques (Alinsky 1978; Guth (ed.) 2013).

Avant de lancer cette expérience pionnière, il est employé comme travailleur social au sein d'un programme intitulé le « Chicago Area Project ». Il traite des problèmes de délinquance juvénile au sein des quartiers pauvres de la ville. L'originalité de ce programme est de s'appuyer sur les communautés locales, et partir de leurs propres ressources, pour traiter de cette question. A une époque où l'action sociale se résume plutôt à des formes de prévention ou de répression, les travailleurs sociaux sont ici chargés d'accompagner les communautés locales à s'organiser pour trouver des solutions.

L'organisation qu'il met en place à « Back of the Yards » se détache de son expérience professionnelle au « Chicago Area Project » sur deux points : d'une part, il estime que ce n'est pas aux pouvoirs publics de décider quel doit être le sujet traité. La délinquance juvénile est un sujet important pour l'État, mais qu'en est-il des enjeux considérés comme prioritaires par la population elle-même ? Cette volonté de partir de la base s'articule au deuxième point de désaccord : la question du conflit. Alinsky envisage la démocratie comme le lieu d'expression de rapports de forces. C'est donc en organisant les personnes, en donnant à leurs

revendications le pouvoir du nombre qu'il envisage de défendre les intérêts des habitants pauvres du quartier¹.

A partir de cette vision radicale de la démocratie, Saul Alinsky met donc en place des campagnes de revendications prenant pour cible les élites locales qui détiennent la capacité de faire évoluer la situation et les conditions de vie des habitants. Les colères locales et individuelles sont ainsi cadrées par cet axe du rapport de forces. En créant des alliances avec les communautés locales influentes prêtes à suivre sa démarche il organise la construction de revendications collectives largement suivies, qui se matérialisent par des actions telles que des grèves de loyers ou des occupations d'entreprises locales ou de la mairie.

Alinsky face à l'*empowerment* féministe : des conceptions différentes du pouvoir

Cette approche alinskyenne développe un rapport au politique différente des formes d'*empowerment* féministes évoquées plus tôt, sur au moins deux aspects : la conception du pouvoir et la place accordée aux premiers concernés.

La conception du pouvoir défendue par Alinsky est basée sur l'idée de conquête : « *c'est avec leur chair et leur sang que les déshérités doivent amasser le pouvoir* »(Alinsky 1978, p. 179). Cette conception passe sous silence un ensemble d'autres manières de penser le pouvoir, à l'image des processus individuels d'*empowerment* comme prise de pouvoir sur soi-même et sur sa vie ou encore la manière dont une bonne partie des mouvement sociaux cherchent non seulement à conquérir du pouvoir mais également à produire des formes de pouvoir alternatives.

Par ailleurs, cette lecture du pouvoir tend à ne pas questionner les moyens employés. De cette posture découle un relatif impensé des formes de domination au sein même des organisations, notamment autour des relations entre les « organisateurs » des actions qui œuvrent en coulisses et les « leaders », portes paroles du mouvement issus de la communauté. Alinsky résoud cette question du pouvoir interne de manière ambiguë : « *le leader est poussé*

1 Nombre de préoccupations ne peuvent pas être traitées à l'échelle locale. Alinsky anticipe cette question, ce qui le mènera à créer des formes d'organisations qui dépassent l'échelle de la communauté. Il fondera dans ce sens, dès 1940, l'Industrial Areas Foundation, qui permettra de développer des stratégies d'alliances à l'échelle nationale, la seule permettant de véritablement résoudre certains problèmes vécus localement, mais également de soutenir, financer, et former les organisations locales (Quinqueton 2011)

par un désir pour le pouvoir, tandis que l'organisateur est poussé par un désir de créer »(cité in Behrent 2008).

Les approches féministes prennent en considération à la fois l'importance des processus individuels d'*empowerment* et la question des interactions au sein des groupes. Cette attention, qui peut par exemple les amener à prôner des formes de non mixité au sein de leurs organisations, les démarque clairement de certaines formes de *community organizing* proches de l'héritage d'Alinsky. D'un point de vue féministe, sans travail sur la nature même du pouvoir, cette conception reproduit, *in fine*, une vision dominante centrée sur l'idée de conquête et aveugle à certaines formes de domination.

Ce détour par la notion d'*empowerment* nous a permis de constater la grande hétérogénéité des projets politiques suivis en son nom, des projets de développement financés par la Banque Mondiale aux diverses formes du *community organizing* en passant par les « *Empowerment Zones* ». Face à la tentation d'une opposition binaire entre des mouvements sociaux nécessairement radicaux et des dispositifs institutionnels nécessairement policiers, nous constatons que des tensions traversent cette notion, quelle que soit la radicalité politique des projets portés en son nom. Ce constat exige donc une observation fine des expériences se référant à cette notion en France, qui se penche sur leur fonctionnement interne, sur leurs relations aux publics mobilisés, et enfin sur leur positionnement vis à vis des institutions publiques comme des mobilisations sociales. Cette attention nous semble d'autant plus pertinente vis-à-vis d'organisations à l'institutionnalisation inachevée comme les centres sociaux.

B) De l'*empowerment* au pouvoir d'agir : importations françaises

Au tournant des années 2000, la notion d'*empowerment* est mobilisée en France par des universitaires pour décrire des formes d'intervention à l'œuvre, notamment dans les pays anglo-saxons ou à l'initiative d'organismes internationaux. Elle est également découverte et importée par des acteurs, professionnels et militants, qui ont pu expérimenter des actions d'*empowerment* à l'étranger.

Encadré 6 : La contribution du débat académique à l'importation de la notion d'*empowerment*

Les analyses académiques qui contribuent, dès le début des années 2000, à importer la notion d'*empowerment* sont principalement le fait de spécialistes de la politique de la Ville, par le biais de comparaisons internationales. En 2003 paraît un ouvrage, *Faire société* (Donzelot, Mével et Wyvekens 2003), qui s'appuie sur un travail d'enquête réalisé aux Etats-Unis. Il aborde la façon dont l'action publique se déploie vis-à-vis des plus défavorisés. Les auteurs y observent la pratique du « développement communautaire », mis en place par des organismes associatifs locaux. Ils montrent de quelle manière l'action publique appuie ces organismes. Une politique en définitive « *plus incitative que volontariste comme l'est la nôtre [...] mais d'autant plus capable de faire confiance aux gens, de leur apprendre à se faire mutuellement confiance et à acquérir confiance en eux-mêmes* » (Ibid., p. 16). Dans ce cadre, l'*empowerment* est défini comme le « *processus par lequel chacun devient partie prenante de son destin individuel et de celui de la communauté dans la ville* » (Ibid., p. 184).

Les auteurs valorisent cette politique au détriment de la politique de la Ville française qui serait, selon eux, inadaptée aux formes contemporaines de la question sociale, car trop rigide et descendante, autrement dit trop liée au modèle de l'État providence. A l'inverse, l'*empowerment* est associé à la prise d'initiative, à la responsabilité individuelle et collective, valeurs dont on a vu la montée en puissance depuis les années 1980. Actant l'apparition de la précarité de masse et la fin des affiliations collectives passées, la

réponse à la question sociale est placée dans les mains des individus, des collectifs et des communautés, qui doivent être appuyés dans leurs efforts, voire poussés à agir.

A cette même époque, d'autres universitaires évoquent *l'empowerment* nord-américain dans une perspective cependant moins normative et plus critique : si ils y observent en effet la démonstration d'un nouveau paradigme de l'action sociale de l'Etat, qui s'attarderait désormais moins sur la redistribution et plus sur la mise en mouvement des individus, notamment vis-à-vis de l'emploi (Bacqué 2006; Talpin 2013; Duvoux 2014b), ils mettent l'accent sur la manière dont ce changement de paradigme correspond à une nouvelle étape d'un processus de néo-libéralisation de l'action de l'Etat engagé depuis les années 1980 (Castel 2003; Wacquant 2010).

Par ailleurs, ils notent que *l'empowerment* est mobilisé bien au-delà de l'univers du développement communautaire : il puise son origine dans des mobilisations politiques, féministes et anti-racistes, et se retrouve également dans les théories managériales ou encore dans des formes de travail social individuel (Bacqué et Biewener 2013, p. 21-52). En élargissant la focale, ils donnent également à voir des formes d'*empowerment* mises en place par les mouvements communautaires eux-mêmes dans un registre plus directement politique de prise de pouvoir collective des catégories dominées : c'est le cas notamment du *community organizing* (Talpin 2013) dont on redécouvre en France l'existence dans la première décennie des années 2000 (Behrent 2008).

La notion d'*empowerment* va connaître plusieurs canaux de diffusion dans le domaine de l'intervention sociale¹, et plusieurs vies en l'espace de très peu d'années. Des professionnels du social et de la ville vont se servir de leurs voyages aux Etats-Unis, au Canada ou en Grande-Bretagne pour développer en France des formes alternatives d'intervention dans les quartiers populaires. Les raisons d'une telle importation divergent, tout comme les pratiques qui seront mises en œuvre en son nom. Par ailleurs, cette importation va donner lieu à des mobilisations politiques nationales appelant à des transformations de paradigme de l'action publique. Celles-ci vont notamment aboutir sur la rédaction d'un rapport à la politique de la Ville, en 2013, dont la proposition de « politique d'*empowerment* à la française »², ne sera

1 Nous n'évoquerons pas ici d'autres secteurs où se diffuse cette notion à partir des années 1990, à travers les organismes internationaux de développement autour de l'action humanitaire (Calvès 2009b) ou encore dans le management d'entreprise (Chaize 1996)

2 Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohammed, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », rapport remis au ministre délégué à la ville François Lamy, juillet 2013, page 20

finalement pas suivie d'effets institutionnels, mais qui donnera naissance à d'autres formes de mobilisation associatives.

B.1. Les institutions du social et l'empowerment

La notion d'*empowerment* reste peu employée en France jusque dans les années 2000, notamment du fait du caractère « repoussoir » d'une approche communautaire jugée antinomique avec le modèle d'intégration républicain en France. Cela avait déjà valu des difficultés d'importation et de "traduction" du « développement communautaire » dans les décennies précédentes, notamment autour de la notion de « *community* » (Scolaro 2006; Balazard et Genestier 2009).

Néanmoins, ces notions ont marqué l'histoire récente de l'intervention sociale française, qui s'est tournée vers des modèles anglo-saxons ou latino-américains pour penser des alternatives autour notamment de son sens politique, du rapport rapport entre individu et collectif, et de la place des personnes concernées. L'action communautaire, notamment nord-américaine, est une source d'inspiration pour les travailleurs sociaux depuis la seconde moitié du XXe siècle : le livre phare de Saul Alinsky *Rules for Radicals*, a ainsi connu une première traduction dès 1978 sous le titre de *Manuel de l'animateur social* (Alinsky 1978). Comme on l'a vu au cours des chapitres précédents, des pratiques alternatives à l'action sociale traditionnelle, assistancielle, se sont donc développées bien avant la récente référence à l'*empowerment*¹.

On peut noter les premières références directes à cette notion dans les années 1990. Elle apparaît dès 1996 dans un Rapport du Conseil supérieur du Travail Social (CSTS), intitulé « L'intervention sociale d'aide à la personne ». La référence à la « personne » remplace celle de « l'individu », avec pour but de re-situer les situations dans un contexte : à l'abstraction d'un individu *sur lequel* on effectue un *case work* se substitue la réalité concrète de la « personne » en situation, influencée par son histoire, son environnement, *avec laquelle* on cherche à trouver des solutions. La référence à l'empowerment permet au rapport de « *s'inscrire en rupture avec des logiques de réponses institutionnelles où le problème de la*

1 Ainsi, par exemple, dès 1981, le sociologue Michel Autès analyse des pratiques de travail social collectif et participatif en France. Il observe notamment l'action des travailleurs sociaux dans la mobilisation de l'Alma Gare à Roubaix. Il y voit des travailleurs sociaux jouant le rôle de « *facilitateurs [...] qui ont d'abord aidé à l'expression des habitants* » (Autès 1981, p. 118).

personne finit par être la personne à problème ou comme problème, indépendamment des conditions dans lesquelles elle se trouve, et interroge le pouvoir d'expertise même du travailleur social qui met en œuvre ces réponses »¹. Deux défauts du travail social sont ici visés : l'approche individuelle et l'expertise professionnelle du travail « sur ».

La traduction de l'*empowerment*, et ses différentes formes d'importation en France, doit beaucoup aux travaux québécois. La traduction de ce terme, tour à tour par « habilitation », « appropriation », « autonomisation », « pouvoir d'agir » (Vallerie (ed.) 2012, p. 22-25), fait l'objet de controverses qui contribuent à entretenir un flou conceptuel ; elles ont néanmoins pour caractéristiques communes de définir le pouvoir comme une *capacité d'action* avant d'être un pouvoir politique, et de mettre les acteurs concernés, leur personnalité, leurs ressources, mais également, parfois, leur responsabilité, au centre toute intervention.

L'approche « DPA » dans le milieu du travail social

Dans le milieu du travail social, une « approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir », largement inspirée des travaux de psychologie communautaire au Québec, est mise en place avec l'aide du psychosociologue Yann Le Bossé. Elle se répand depuis une dizaine d'années auprès des travailleurs sociaux (Vallerie et Le Bossé 2006). Expérimentée en France à partir de 2006, elle va se formaliser à partir de 2009 avec la création de l'Association Nationale pour le Développement de l'Approche DPA (ANDA-DPA) et la publication d'articles ainsi que d'ouvrages dédiés (Vallerie (ed.) 2012; Le Bossé 2012; Jouffray 2014; Portal et Jouffray 2019). Les promoteurs de cette approche envisagent d'abord le développement d'un pouvoir d'agir comme un changement de positionnement vis-à-vis d'une situation qui pose problème, dans le but de développer une plus grande capacité d'action sur celle-ci.

Ce « DPA » s'applique en premier lieu aux personnes formées, ici, les professionnels du social. Comme l'indique Brigitte Portal, formatrice en travail social et membre de l'association, « *promouvoir le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées passe au préalable par le développement du pouvoir d'agir des professionnels* » (Portal 2016, p. 94). Parce qu'il ne s'appuie pas sur une expertise surplombante mais sur un travail en situation, ce pouvoir d'agir engendre un déplacement de posture professionnelle vers la

1 Rapport du CSTS, L'intervention sociale d'aide à la personne, 1996, p8

facilitation, l'accompagnement, la médiation. Il permet de sortir du constat d'inefficacité chronique du social à « intégrer » au sein d'une société salariale en décomposition. On comprend ici l'une des raisons de l'importation de cette notion dans les années 2000 : elle peut être analysée comme le développement du pouvoir d'agir *des professionnels* face à des situations sociales sur lesquelles leur champ traditionnel de compétences et d'expertise ne leur donnent que peu de prises.

Sortir de l'opposition entre social de gestion et transformation sociale par la logique de projet

L'approche centrée sur le DPA dépasse néanmoins le seul objectif de renversement de posture professionnelle, déjà engagé autour du travail social d' « insertion » qui suppose de partir des individus (cf. chap. 3). Elle s'inscrit également dans une perspective politique originale, qui cherche à s'émanciper de l'opposition binaire entre contrôle social et conflit social, entre la gestion des effets collatéraux de l'économie de marché et le combat pour une alternative politique et économique, ou, pour reprendre les mots de Yann Le Bossé, entre « *hypothèse des carences et hypothèse du grand soir. [...] L'approche [DPA] se tient à distance de ces deux options, [...] orientée vers la prise en compte simultanée des dimensions structurelles et personnelles des problèmes sociaux.* » (Vallerie et Le Bossé 2006, p. 88-89).

Au cœur de cette alternative, la prise en compte des compétences et intérêts de chacun est l'horizon du « DPA » et le moteur de l'action. Lorsqu'elle évoque une démarche qu'elle a accompagnée, portée par une Maison Sociale Agricole et à destination d'agriculteurs, la formatrice en travail social Claire Jouffray indique le sens du changement attendu :

« Ces agriculteurs ne sont caractérisés, ni par l'intervenant social ni par la MSA, comme étant "en difficulté" mais comme étant des "porteurs de projet". On ne peut mobiliser un collectif sur "ce qui ne va pas" [...]. S'appuyer sur les compétences des personnes est aussi ce qui permet une réelle mise en mouvement et constitue la base de l'approche centrée sur le DPA » (Jouffray 2012, p. 108)

L'approche centrée sur le DPA passe par « démarche d'action conscientisante », qui peut se définir par la compréhension, dans l'action, du contexte plus général dans lequel s'insère le problème, la situation spécifique. Elle doit beaucoup, dans sa formulation, aux travaux de Paulo Freire. Néanmoins, contrairement à ce dernier qui insiste sur le fait que cette prise de conscience est liée à des rapports sociaux d'exploitation en appelle à une transformation collective des rapports sociaux (Freire 1974), celle développée par les promoteurs du DPA

n'identifie pas le « contexte » en termes de conflits et de rapports de force. Bien au contraire, rester dans le registre de la dénonciation reviendrait à déresponsabiliser : « *les porteurs de projet disent avoir pris conscience que ce n'est pas dans l'opposition frontale, dans le "c'est la faute aux autres" qu'ils font avancer ce qui leur tient à cœur* » (Jouffray 2012, p. 109)

Les promoteurs du DPA formulent l'idée que, pour avancer, il faut comprendre et prendre en considération les intérêts de chacune des parties prenantes d'un problème. Cela permet de prouver sa valeur, de créer des situations gagnantes pour tous les acteurs par la reconnaissance mutuelle. On retrouve ici le vocabulaire de la concertation et du partenariat qui se construit depuis les années 1980 (cf. chap. 3) : cette approche techniciste du politique considère qu'un problème public ne repose pas sur un conflit, mais sur un manque de connaissance réciproque, et qu'il peut être résolu en mettant la totalité des acteurs concernés autour de la table, en s'appuyant sur les bonnes volontés, les arguments rationnels, et les compétences réciproques.

En définitive, cette approche « DPA » correspond à la logique du projet appliquée à un travail social social dont le bénéficiaire serait désormais défini par la figure du « porteur de projet ». Elle généralise, à tout type de problème et tout type d'enjeu, ce que l'on applique à partir des dispositifs d'insertion depuis les années 1980 : la mise en « mode projet » des bénéficiaires du social, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou jeunes mobilisés par des centres sociaux ou des MJC, par exemple. Son apport spécifique se situe dans le fait qu'il refuse en principe toute segmentation des types de publics et types d'activités, en proposant de partir de ce qui pose réellement problème aux gens, de ce qui fait sens pour eux face aux problèmes qu'ils rencontrent. Elle se veut également « conscientisante », tout en renvoyant à un contexte social dénué de conflits structurants. Ainsi, au-delà d'une relation originale au public, que l'on pourrait qualifier de démarche « inductive » du social, on retrouve le prisme politique de la gestion par projet dans les étapes de résolution des problèmes, marqué par la déconflictualisation, la concertation et la responsabilisation.

L'animation socioculturelle : l' *empowerment* dans les gênes ?

A côté du travail social classique, le monde de l'animation socioculturelle oscille entre des approches traditionnelles de l'action sociale, d'assistance individuelle, et des alternatives, parfois plus collectives, parfois aussi plus directement politiques. Elle n'est pas sans rappeler l'histoire de l'éducation populaire, qui a pu être, selon Marie-Hélène Bacqué et Carole

Biewener, « *proche de certaines visions radicales de l'empowerment qui s'affirmeront plus tard aux Etats-Unis* »(Bacqué et Biewener 2013, p. 124). On l'a vu dans la première partie, l'histoire de l'animation socioculturelle est traversée par des références au développement communautaire, d'où elle tire sa volonté de promouvoir la société civile, de favoriser l'expression et la mise en mouvement des populations dans la résolution de leurs problèmes.

Pour les acteurs de l'animation socioculturelle, l' *empowerment* vient ré-activer des tentatives d'alternatives inscrites dans des notions et des références qui traversent son histoire. Si l'élaboration du concept de pouvoir d'agir remonte aux années 1990, les autres références mobilisées sont relativement anciennes : Saul Alinsky comme Paulo Freire sont traduits en français dans les années 1970 (Freire 1974; Alinsky 1978). Au sein de la politique de la Ville, l'expérience pionnière des dispositifs de développement social des quartiers fait directement référence à la notion de « développement ». On parlera, plus tard, de développement local, social, ou encore participatif¹. Enfin, le travail social (ou intervention sociale) d'intérêt collectif² recouvre en partie les mêmes idées, et s'appuie sur des références similaires. Dans ces domaines, l'innovation liée à la notion de pouvoir d'agir est donc à relativiser : elle s'inscrit plutôt dans la continuité d'une histoire construite par des regards tournés vers l'étranger, pour penser les alternatives aux pratiques du social en France.

Pourquoi le pouvoir d'agir aujourd'hui

La nouveauté de la référence au pouvoir d'agir ne se situe donc pas dans les références mobilisées, dans les postures professionnelles ou les méthodes qu'elles proposent. Elle est plus liée à l'agencement spécifique de problématiques au début des années 2000. On retrouve d'un côté un sentiment d'inutilité voire d'une dérive policière du rôle de l'animation face aux défis proprement contemporains, révélés notamment par la crise des banlieues de 2005 (Boucher 2007). De l'autre, les processus structurels de néo-libéralisation du secteur mènent les associations, employeurs importants du secteur de l'animation, vers des formes de précarité et de mise en concurrence.

1 *Le développement social participatif, modes d'emploi*, guide réalisé en collaboration entre l'ADELS et la FCSF, 2007

2 *L'intervention sociale d'intérêt collectif*, rapport du Conseil Supérieur du Travail Social au Ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi, 1988. Il est d'ailleurs à noter que le panorama historique de l'ouvrage sur l'intervention sociale d'intérêt collectif débute justement avec les Résidences et Maisons sociales ainsi que la création de la FCSF et des centres sociaux (pages 62 et 63 du rapport).

Ainsi, pour l'animation, le pouvoir d'agir, rapidement résumé à un appel à faire « avec »³ se base sur d'autres enjeux que ceux des travailleurs sociaux et de l'approche « DPA ». Il ne s'agit ici pas tant de produire une nouvelle posture permettant de sortir de l'expertise descendante dans la relation individuelle liée « *case work* », quand bien même cet enjeu est important et fera l'objet de formations spécifiques. Il s'agit surtout de contrer la perte d'horizon politique de l'animation socioculturelle et de la politique de la Ville menacées par des choix politiques qui privilégient l'action sur le bâti, mais également par des nouvelles modalités de management de l'action publique qui favorisent la logique de projet : pour les associations, cette modernisation menace l'autonomie du projet en favorisant l'instrumentalisation politique ou encore leur réduction à des prestataires d'activités et de services.

Ce pouvoir d'agir suppose de produire du changement dans les relations aux partenaires-financeurs. Ce changement peut prendre plusieurs directions. Le pouvoir d'agir peut être mobilisé pour se conformer aux exigences d'« utilité sociale », pour tirer son épingle du jeu dans le cadre d'appels d'offres concurrentiels. Il est alors présenté comme une innovation, une réponse adéquate à la question sociale telle qu'elle est posée par les politiques sociales au XXI^e siècle. Il peut au contraire servir d'argument pour en appeler à sortir des pratiques induites par les appels à projets, ou encore les délégations de services publics ; souvent descendantes, elles impliquent en effet que la place des personnes concernées, bien que partout souhaitée, est dans les faits souvent inexistante. Les références mobilisées servent alors à défendre un « cœur de métier » de l'animation qui devrait être préservé des aléas du projet et des alternances politiques : l'accompagnement de dynamiques habitantes.

3 Dans un article paru en 2012 dans le cadre de la préparation du congrès de Lyon de 2013, François Vercoutère évoque cet enjeu comme « *première exigence : ne parlons pas à la place mais aux côtés* » (Vercoutère F., « Sortons du paradoxe ! », in *Ecouter, Comprendre, Agir*, FCSF, 2012.)

B.2. Un *Community organizing* à la française : le projet ECHO

L'importation du vocabulaire de l'*empowerment* passe également par la mobilisation de la notion de *community organizing*, qui va avoir une grande influence dans la mise en place du projet fédéral de la FCSF : ces acteurs vont venir former les professionnels et accompagner certaines dynamiques, comme nous le verrons à travers l'exemple des « tables de quartier ».

A travers des voyages, notamment au Canada ou en Grande-Bretagne, des professionnels issus de la politique de la Ville et du travail social s'inspirent notamment des expériences menées par Saul Alinsky à Chicago pour mettre en place des pratiques alternatives de mobilisation des habitants dans les quartiers populaires. Le projet ECHO – qui deviendra l'Alliance Citoyenne – se crée à Grenoble au début des années 2010. Sa forme basée sur l'organisation large des habitants à l'échelle d'un quartier, et l'histoire de ses créateurs et leurs relations passées et présentes avec les mondes de la politique de la Ville et de l'intervention sociale font de cette expérience une entrée particulièrement intéressante à explorer, dans le but de donner à voir, par la suite, les points communs et les différences vis-à-vis du modèle « FCSF » de développement du pouvoir d'agir des habitants.

Le point de départ du Projet ECHO : une critique des métiers de la participation et du social

Encadré 7 : Le rôle de l'ambassade américaine dans l'importation du community organizing

Le projet d'Alliance Citoyenne à Grenoble, que nous allons étudier plus en détail dans cette section, n'est pas le seul canal d'importation du *community organizing* en France. On peut notamment citer le rôle de l'ambassade américaine, qui organise à plusieurs reprises des voyages de formation au *community organizing* et à l'*empowerment*, dans une volonté de promotion de *leaders* parmi les jeunes issus de quartiers populaires, particulièrement parmi les minorités. Plusieurs de ces personnes formées vont à leur tour développer des méthodes centrées sur le *community organizing* : l'une des organisatrices de la campagne *Stop le contrôle au faciès*, Tara Dickman, s'inspire de la formation pour faire avancer la cause de la

lutte contre les contrôles policiers abusifs et discriminatoires. Ailleurs, Reda Didi et Leyla Arslan vont mobiliser leurs acquis à travers le *think tank* « Graines de France » dont le but est d'accompagner l'émergence de *leaders* dans les quartiers populaires. Ils expliciteront leur démarche dans un livre intitulé *Organisez-vous ! Construire la participation politique dans les quartiers populaires* (Arslan et Didi (eds.) 2013). D'autres organisations vont continuer à travailler avec l'ambassade américaine, dans le but de développer des formes de *leadership* au sein des minorités issues des quartiers populaires, notamment dans le secteur économique, à l'image de « Muse D. Territoires » qui organisera deux séries de formations/séminaires, en 2014 sur « l'empowerment en action » et en 2015 sur le développement économique des territoires *via l'empowerment*.

Le projet « ECHO » est initié par des jeunes professionnels issus de la politique de la Ville et du travail social¹. Avant de démarrer leur projet, ils sont chargés d'études à l'ADELS, éducateurs spécialisés ou encore salariés du réseau des centres sociaux. Critiques vis-à-vis de leurs professions respectives, ils souhaitent sortir des cadres institutionnels de la « participation ». Ils veulent organiser les populations pour qu'elles puissent défendre leurs droits, dans une démarche de démocratie conflictuelle, à l'inverse des objectifs de paix sociale et de responsabilisation individuelle qu'ils suivent jusqu'alors. La volonté des fondateurs d'ECHO est de permettre aux populations des quartiers populaires de construire elles-mêmes leurs propres contre-pouvoirs, à partir des colères qu'elles expriment.

Pour cela, ils vont s'appuyer sur le *community organizing* tel qu'ils ont pu l'observer, voire le mettre en place, à l'étranger : ils s'appuient sur leurs expériences dans des organisations communautaires anglaises ou encore de pratiques de travail social communautaire au Québec. Ils mobilisent également les travaux d'Hélène Balazard, qui est en train de terminer la rédaction d'une thèse sur les « London Citizens » (Balazard 2012a). C'est cette dernière qui réunit un premier groupe à Lyon en juin 2010, qui constitue l'acte de naissance du projet ECHO, l'Espace des Communautés et des Habitants Organisés.

1 Ces acteurs mettent eux-mêmes en scène leurs parcours pour expliquer leur volonté de se lancer dans le *community organizing* dans un livret intitulé « ECHO » qu'ils éditent en 2012, soit deux ans après le lancement de leur expérience. Ce livret sert de base à cette section. Il est complété par des entretiens avec plusieurs d'entre eux et l'observation du lancement de l'Alliance Citoyenne de Grenoble, les 4 et 5 décembre 2012.

L'Alliance Citoyenne de Grenoble : la verticalisation des colères

Pour ce groupe fondateur, « *c'est une démocratie conflictuelle qu'il s'agit de construire* »¹. Les différentes campagnes menées par l'Alliance Citoyenne de Grenoble ont une même orientation stratégique qui découle de cette façon de penser l'activité démocratique : désigner des cibles disposant d'un pouvoir spécifique à même de répondre aux intérêts des habitants. Cette stratégie s'appuie, en amont, sur un travail d'expression et d'organisation de leurs colères. Les organisateurs incluent la notion de « verticalité » dans la sélection des colères. Pour déboucher sur une campagne, une colère doit être susceptible de déboucher sur « *un conflit [...] de nature institutionnelle* »². Les revendications sont ainsi sélectionnées par les membres de l'organisation à partir, notamment, de ce critère qui constitue la spécificité du *community organizing* vis-à-vis d'autres formes de mobilisations.

Pour construire les conditions d'une démocratie conflictuelle, l'Alliance Citoyenne dispose d'un modèle économique original, qui ne repose pas sur des financements publics locaux. Le budget de l'Alliance Citoyenne, d'environ cent mille euros en 2016 (Perez 2017, p. 56), repose principalement sur le recours à la philanthropie, notamment *via* la Fondation de France, des cotisations individuelles des membres, certains financements publics à d'autres échelles que locales, et enfin le déploiement de formations à destinations d'acteurs associatifs ou publics intéressés par cette notion pour repenser leurs pratiques, comme la FCSF³.

L'implication personnelle des « organisateurs » : une condition de la politisation ?

L'Alliance Citoyenne tire également sa radicalité politique de la création de liens militants entre les professionnels qui mobilisent et accompagnent les actions, et les habitants. Chaque « organisateur » doit en effet réaliser des tête-à-tête pour mobiliser des personnes, repérer des colères et les transformer en revendications. Ce processus repose sur une approche empathique, où l'organisateur partage ses propres colères et indignations. Les revendications particulières, les colères individuelles qui sont souvent jugées illégitimes ou inappropriées lors des démarches plus institutionnelles de participation matérialisées par des réunions

1 ECHO, *Espace des communautés et des habitants organisés*, Licence libre (Creative Commons), 2012, 118 p.

2 *Ibid.*

3 Dans le catalogue de formation de la FCSF en 2017, deux formations sont animées par des organisateurs de l'Alliance Citoyenne.

publiques (Talpin 2009), sont au contraire recherchées, car c'est à partir de celles-ci que l'*Alliance* pourra espérer mobiliser.

Le temps long de rencontre, de la mise en relation avec les individus, est incompatible avec le processus de professionnalisation: elle s'oppose à la définition même de la professionnalisation comme opération de mise à distance du profane (Osty 2012). C'est ce que Nicolas, ancien délégué de l'Union Rhône Alpes des Centres Sociaux (URACS) et administrateur du projet ECHO durant ces premières années, retient de positif de son expérience : *« l'importance des relations inter-individuelles, dans les one-to-one, tout ça, et le temps qui est mis, je trouve ça précieux puisque jusqu'à maintenant, et dans les 9 ans que j'ai passé dans les centres sociaux, j'avais jamais vu des gens qui considéraient ça comme la base du travail. C'est quelque chose qui arrivait en plus, et pas comme : « qui est-ce que tu as rencontré cette semaine ? ». [...] Quand tu passes une heure, deux heures, trois heures avec quelqu'un et bah tu te connais quoi, voilà. Et le temps que tu passes là il est important pour tous les deux. »*¹. Les organisateurs de l'*Alliance Citoyenne*, par leurs pratiques comme par leurs objectifs politiques, se situent en contradiction vis-à-vis de la professionnalisation de l'intervention sociale basée sur l'affirmation d'un savoir spécifique et rationnel qui met à distance le professionnel et son client, usager, ou bénéficiaire (Astier 2007).

Entre efficacité politique et souci démocratique : qui décide des colères légitimes ?

L'organisation de campagnes permettant l'exercice d'une pression citoyenne aboutit, au-delà de ses résultats concrets, à une prise d'autonomie des habitants vis-à-vis de leurs conditions de vie. Il s'agit là d'une ambition plus profonde des membres fondateurs de l'*Alliance Citoyenne*, que l'on peut rapprocher de la notion d'*empowerment*. L'enjeu est de permettre aux populations rendues inaudibles du fait de leur relégation sociale et économique de retrouver leur légitimité démocratique. Au sein de l'alliance, cette ambition est concrétisée par l'élaboration des campagnes, qui permettent aux habitants de construire par eux-mêmes leurs propres contre-pouvoirs.

Or, si l'*Alliance Citoyenne* attache un soin particulier à la création partagée et démocratique de ses campagnes, les organisateurs s'appuient sur un ensemble de critères de sélection des

1 Entretien avec Nicolas, le 28 Mars 2018

colères qui témoigne de leur propre vision de ce que doit être une campagne : une action collective qui rassemble largement, qui est en mesure d'aboutir sur une victoire à l'échelle locale, et, qui s'appuie sur la verticalisation des colères à partir d'une situation d'infériorité. Cette vision d'une « bonne » campagne construit le sens politique de l'Alliance et son efficacité. Jusqu'à quel point cette orientation ne constitue-t-elle pas une division des rôles entre organisateurs et acteurs qui prive ces derniers de réflexivité politique ? Les débats autour de ce pouvoir relatif des organisateurs sont nombreux au sein de l'Alliance. Les méthodes d'animation des discussions collectives, les relations entre la scène et les coulisses des prises de décision, sont longuement discutées et aboutissent sur des changements de stratégie au fil des années. C'est ici la tension entre l'efficacité de la mobilisation et le débat démocratique interne qui est en jeu : l'organisation doit être capable de mobiliser largement et efficacement ; en même temps, elle doit prendre soin, du fait de la volonté de prise d'autonomie des habitants, de résister à l'accaparement des enjeux politiques de l'action par les seuls organisateurs.

En définitive, cette expérience vient proposer une alternative politique aux modèles de l'animation socioculturelle, par l'affirmation d'une relation entre démocratie et conflit, là où, historiquement, l'animation s'est plutôt constituée autour de la construction de l'idée de pacification des relations sociales, à travers les notions de médiation, de cohésion, de mixité sociales. Ce questionnement sur la démocratie interne est la conséquence d'un souci relationnel fort, mis en avant par Hélène Balazard dans sa thèse (Balazard 2012b, p. 193-211), incompatible ? avec les relations fortement différenciées existantes entre les animateurs professionnels et les « usagers » des équipements socioculturels.

B.3. Des appels à une « politique d'empowerment à la française » peu suivis d'effets institutionnels

Outre la mise en place de formations et de projets inspirés par des pratiques anglo-saxonnes d'*empowerment* et de *community organizing*, la référence au pouvoir d'agir va se matérialiser dans une tentative de transformation de la politique de la Ville. En 2011 se crée le collectif *Pouvoir d'Agir* en réaction à une sensation d'abandon des quartiers populaires. Il regroupe

des professionnels de la politique de la Ville et des réseaux associatifs nationaux, dont la FCSF.

Plus tard, en 2013, la sociologue Marie-Hélène Bacqué et le militant associatif Mohammed Mechmache rédigent un rapport sur la politique de la Ville qui défend la mise en place d'une « *politique d'empowerment à la française* ». Peu suivies d'effets au sein de la politique de la Ville, ces productions vont néanmoins déboucher sur diverses formes de mise en réseau d'acteurs militants d'une part, et sur la publicisation de problématiques liées aux quartiers populaires et à l'action associative d'autre part.

Le collectif « Pouvoir d'Agir » : une mobilisation face à l'oubli des quartiers populaires

Le collectif « Pouvoir d'Agir » va se structurer nationalement à partir de 2010 suite à une « lettre à ceux ignorent les banlieues » rédigée en 2010 par le maire socialiste de Clichy-Sous-Bois Claude Dilain¹. L'auteur y fait état de l'oubli, de la part de l'Etat, des quartiers populaires et de leurs habitants, cinq ans seulement après des révoltes urbaines qui les avaient mis sur le devant de la scène médiatique. Outre le constat d'inégalité et d'injustice, il pointe du doigt le sentiment d'abandon vécu par les populations et leur défiance croissante à l'égard des institutions publiques. Cet appel trouvera un écho puissant parmi les acteurs qui s'intéressent aux enjeux d'une refonte de l'action publique, et sociale, dans les quartiers populaires.

En 2010, de grands réseaux nationaux de la politique de la Ville et de l'intervention sociale créent le collectif « Pouvoir d'Agir »². A travers une lettre ouverte intitulée « Valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires », ces acteurs proposent de « *repenser et mettre en œuvre une politique de la Ville avec les habitants* »³. Pour cela, il faut selon eux « *franchir un pas que la France n'a jamais osé franchir, celui de l'empowerment* ». Derrière la multitude de termes sensés définir cette notion, on retrouve un dénominateur commun : la volonté de

1 Claude Dilain, « Lettre à ceux qui ignorent les banlieues », *Le Journal du Dimanche*, 21 Mai 2010

2 Les premiers signataires de la « lettre ouverte 'valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires' » donnant naissance collectif, sont le CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartier), la FCSF (Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France), l'IRDSU (l'Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain), le CNLAPS (Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée), et les PLIE (association des directeurs des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi).

3 Lettre ouverte « Valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires », collectif *Pouvoir d'Agir*, 2010

travailler avec les populations pour qu'elles puissent influencer la définition des objectifs des politiques publiques prises pour elles, ou pour faciliter le développement de leurs propres projets.

L'auteur de cette lettre est le sociologue, député et responsable associatif Jean-Pierre Worms. Alors président de l'association « La Fonda », c'est lui qui va rassembler les premiers signataires et proposer l'appellation d'« *empowerment* » pour qualifier la démarche qu'ils proposent. Il explicitera cela lors d'une intervention dans le cadre d'une journée de travail organisée par le réseau « Culture 21 » en 2016¹ : « *En France on ne parlait pas de pouvoir d'agir. Je suis responsable de la première introduction de ce concept* ». Il évoque la lettre de Claude Dilain : « *Je me suis dit "il faut absolument que le monde associatif vienne en appui de cet appel, de cette interpellation"* ». Il pointe alors du doigt ce qui, outre l'absence structurelle de moyens, lui semble être le problème fondamental de l'approche classique de la politique de la Ville : l'incapacité à aller chercher les ressources des personnes.

« L'expérience vécue est une ressource à valeur potentielle tant sur le plan des politiques publiques que sur le plan du développement économique des territoires. [...] Je ne trouvais pas de terme en français donc j'ai parlé d'empowerment, parce que c'est à la fois le processus d'acquisition et de mise en mouvement du pouvoir ».

Ainsi, la démarche de base du collectif « Pouvoir d'Agir » sur laquelle Jean-Pierre Worms va mobiliser les différents réseaux associatifs est de reconnaître les populations de quartiers populaires « *comme des citoyens actifs* »². Cet enjeu de la reconnaissance vient répondre à une critique de la politique de la Ville comme d'un ensemble de dispositifs qui enfermeraient les populations « *dans un statut de consommateurs passifs* ». Il s'agit de mettre en mouvement les populations, de valoriser leurs capacités. Le collectif « Pouvoir d'agir » articule cet enjeu à des objectifs structurels en termes de réduction des inégalités, via, notamment, la redistribution, en appelant à « *d'avantage de solidarité nationale, notamment sur le plan financier* ». Pendant ses huit années d'existence, le collectif, largement soutenu par la FCSF à travers laquelle il va pouvoir salarier un poste de coordinateur national, va multiplier les actions de mise en réseau de professionnels et de militants, de lobbying auprès des pouvoirs publics, ou encore d'accompagnement de collectifs et d'associations.

1 Intervention de Jean Pierre Worms, « Qu'est ce que le pouvoir d'agir ? » dans le cadre de la journée de travail "Les droits culturels, un levier pour le pouvoir d'agir" de la démarche Paideia dans la Manche. Le mardi 27 septembre 2016, Condé-sur-Vire URL : <https://www.youtube.com/watch?v=x-kQER9k1qk> (visionné le 18 02 2020)

2 Lettre ouverte « Valoriser [...] », *op. Cit.*, 2010. Les citations suivantes sont tirées de cette lettre.

La tentative avortée d'une politique d' « empowerment à la française »

Publié en 2013, le rapport de la sociologue Marie-Hélène Bacqué et du militant associatif Mohammed Mechmache s'intitule « Pour une réforme radicale de la politique de la Ville ». Il prône l'émergence d'une « politique d'empowerment à la française ». Ces débouchés institutionnels seront limités, mais il aura une influence en termes de structuration associative, avec la création de la coordination Pas Sans Nous, de mobilisations, et d'expérimentations : l'expérimentation des tables de quartier (cf. partie 3) s'inspire directement d'une des recommandations de ce rapport.

Encadré 8 : Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache

Les auteurs du rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la Ville » en 2013

Marie-Hélène Bacqué est professeure en études urbaines à l'Université Paris Ouest Nanterre. Ses recherches portent sur la démocratie urbaine dans les quartiers populaires. Elle y étudie à la fois les représentations, les acteurs concernés, notamment associatifs, et les politiques à l'œuvre. Elle étudie notamment les Etats-Unis, avec le développement communautaire et l'empowerment (Bacqué 2000; Bacqué 2005b; Bacqué 2006), le Québec (Bacqué 2005a) et la France, avec la politique de la Ville (Bacqué, Rey et Sintomer (eds.) 2005; Bacqué et Sintomer (eds.) 2011). Le croisement de ces figures et de ces politiques est le sujet de son Habilitation à Diriger des Recherches (Bacqué 2003). Dans un ouvrage co-rédigé avec Carole Biewener, *l'empowerment* apparaît comme une piste à suivre pour les acteurs associatifs français et pour la politique de la Ville : « *l'idée de l'empowerment peut constituer un outil stimulant dans le débat hexagonal* » (Bacqué et Biewener 2013, p. 137-138), à condition selon elles de ne pas perdre, au passage, des éléments centraux de la notion : l'enjeu de la reconnaissance, l'articulation entre individus et collectifs, la question du projet politique, les réflexions sur le rapport au pouvoir. Elle dirige avec l'anthropologue Catherine Neveu la présente thèse.

Mohammed Mechmache est militant associatif. Il est éducateur au moment des révoltes de 2005, qui vont l'amener à fonder, avec d'autres militants, le collectif « AC Le Feu » à Clichy-Sous-Bois. Avec ce collectif, il va tenter de faire entendre des propositions en faveur des habitants des quartiers populaires en lançant un « Ministère de la crise des banlieues » pendant la campagne présidentielle de 2012. Il va également participer à des tentatives d'organisations nationale, en accompagnement le lancement du Forum Social

des quartiers Populaires (FSQP) lancé par des militants du *Mouvement Immigration Banlieue*. En parallèle, il tente de faire avancer ses idées par les urnes, en faisant campagne pour l'inscription sur les listes électorales, en fondant le mouvement « Affirmation » en Seine-Saint-Denis, en étant lui-même candidat à diverses reprises, sur des listes affiliées à gauche ou indépendantes.

En janvier 2013, le ministre de la Ville commande à ce binôme un rapport visant à clarifier les objets du débat sur la démocratie participative, apporter des propositions pour améliorer les dispositifs de participation institutionnelle, mieux prendre en compte les personnes et les communautés vivant dans ces quartiers notamment celles qui sont les plus absentes du débat public, consolider la place des associations dans la construction et la mise en œuvre des projets de quartier, développer le pouvoir d'agir des habitants des quartiers¹.

Ne se connaissant pas, Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache sont d'abord hésitants. Néanmoins, ce croisement leur semble prometteur. Comme l'indiquera la sociologue dans un retour critique sur cette expérience : « *En faisant appel à une universitaire et à un dirigeant associatif, le ministre sort la question de la participation des seules mains des élus locaux et de la technocratie d'État* » (Bacqué 2015, p. 405). Ils vont finir par accepter de s'engager dans cette mission.

Un rapport qui se base sur la notion d'*empowerment*

Si, en tant que chercheuse, Marie-Hélène Bacqué a déjà mis en avant le caractère profondément polysémique de la notion d'*empowerment* (Bacqué et Biewener 2013), le rapport semble s'appuyer sur son acceptation la plus « radicale » (*Ibid.*, p. 15) en prenant soin, d'emblée, de s'écarter de certaines de ses interprétations, notamment celles à l'œuvre dans le milieu du travail social : « *le pouvoir d'agir dont il s'agit ici, est bien différent des catégories d'autonomie, d'activation, de responsabilité ou de motivation telles qu'elles sont généralement mobilisées par le travail social dans les démarches de projet ou de contrat individuel* »².

1 Lettres de François Lamy, ministre de la Ville, à Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, 15 Janvier 2013, reproduites dans le rapport « Pour une réforme radicale de la Politique de la Ville », op. Cit., 2013, p 3-6.

2 Bacqué, Mechmache, *op. cit.* , p20

Les auteurs prônent une « *prise en compte de la conflictualité sociale* ». Qu'elle soit « *institutionnelle, d'interpellation [ou] d'initiative* »³ une participation des habitants réellement démocratique ne peut se faire qu'à cette condition. Le tissu associatif et les collectifs déjà existants dans les quartiers sont valorisés. Ils sont définis par leur contribution générale à la vie de la cité, comprenant notamment des logiques d'expression, de revendication, mais également de solidarité, d'engagement social. Le pari du rapport est que la mise en réseau, localement, des associations, qu'elles soient politisées ou dans des logiques de solidarité et d'assistance, aboutira à la multiplication d' « *espaces publics d'expression citoyenne* ».⁴

Lors de la remise de ce rapport, le 8 juillet 2013, les équipes du ministère de la ville, menées par François Lamy, travaillent déjà sur une proposition de loi, dite de « *programmation pour la ville et la cohésion urbaine* ». Le premier projet de loi proposé par le ministre et son cabinet est déposé à l'Assemblée Nationale le 2 août 2013, un mois après la remise du rapport, et n'en fait aucunement mention. Il se concentre principalement sur l'annonce d'un nouveau programme national de renouvellement urbain, la modification de la géographie prioritaire, et la création des contrats de ville, outils de mise en œuvre locale de la politique de la Ville. Il faudra attendre plusieurs mois pour que le gouvernement propose les « *conseils citoyens* », un nouvel espace de concertation qu'il présente comme hérité du rapport³, quand bien même cet objet ne fait pas partie de ses préconisations. La réforme comprenant ces conseils citoyens sera adoptée le 21 février 2014.

Si, officiellement, l'article sur les conseils citoyens s'appuie sur le rapport, il ne reprend pas l'idée générale d'une transformation radicale de l'action publique par la mise en route d'une « *politique d'empowerment à la française* ». Le dispositif des conseils citoyens a pour objectif principal de permettre à certains habitants et collectifs issus des quartiers populaires de participer aux différentes instances du contrat de ville. Il est obligatoire, et le binôme préfecture – collectivité locale est responsable de sa mise en place. L'enjeu de la participation des habitants se retrouve ainsi centré sur la « *coproduction* » des politiques publiques. Les interrogations soulevées par le rapport autour de l'autonomie associative et du rôle du conflit en démocratie sont mises de côté. Les conseils citoyens apparaissent plus comme une version

3 *Ibid*, p14

4 *Ibid*, p23

3 L'amendement n°CE120 (Rect), qui propose l'instauration de conseils citoyens, est déposé le 12 novembre 2013 à Assemblée Nationale, par le gouvernement. Il stipule que la création de ces conseils « s'appuie sur les propositions du rapport de Marie-Hélène BACQUE et Mohammed MECHMACHE ».

améliorée des conseils de quartier – car incluant plus en amont les habitants vis à vis de l’action publique à travers leur sollicitation dans les instances du contrat de ville – que comme une redéfinition des attendus de la politique de la Ville à l’aune du souci de développer le pouvoir d’agir des habitants. Ainsi, la conséquence de l’émergence de la notion de pouvoir d’agir dans la réforme nationale de la politique de la Ville aura, sans surprise, été faible (Kirszbaum 2013). Néanmoins, les conséquences du rapport ne se mesurent pas qu’à travers son inscription dans la loi.

Les suites du rapport et la création de la coordination Pas Sans Nous

Le processus de construction du rapport est l’occasion de mettre en réseau des acteurs associatifs. Ses auteurs effectuent un tour de France des quartiers populaires, où ils rencontrent divers collectifs, parmi lesquels on retrouve d’anciens militants du Mouvement immigration banlieue (MIB) et du Forum social des quartiers populaires (FSQP). Ils créent également une commission pour accompagner la rédaction du rapport qui regroupe des professionnels de la politique de la Ville, des universitaires, quelques élus, mais également des leaders associatifs : on y retrouve des réseaux tissés par Mohammed Mechmache, des acteurs mettant en œuvre des dynamiques de *community organizing* en France¹ et enfin des structures plus reconnues et plus institutionnelles, comme la fondation Abbé Pierre et la FCSF.

Les 29 et 30 juin 2013, une conférence de citoyens est organisée par cette commission pour produire un avis collectif sur le rapport. Outre sa portée délibérative, elle est l’occasion de faire se rencontrer l’ensemble des acteurs mobilisés pendant la production du rapport. Ceux-ci vont se retrouver par la suite en 2014 pour donner naissance à la coordination associative Pas sans Nous. Cette organisation consolide le réseau national né des échanges autour du rapport. Elle se donne pour mission de poursuivre, après la parution du rapport, une activité de lobbying national autour de ses propositions. La coordination se conçoit comme un « syndicat des quartiers populaires »² dont l’objectif est « la défense des droits et des intérêts communs des habitants des quartiers populaires sur l’ensemble du territoire français »³. Elle préconise

1 Des organisatrices de Stop le Contrôle au Faciès et quelques uns des membres du Projet ECHO évoqués plus haut sont en effet présents à différentes étapes du lancement de la coordination ; ils vont s’en éloigner par la suite.

2 Selon leur page web « qui sommes nous » : <https://passansnous.org/qui-sommes-nous/> (consultée le 12 02 2020)

3 Charte de la coordination citoyenne « Pas Sans Nous », adoptée lors de l’Assemblée de fondation de la coordination à Nantes les 6 et 7 septembre 2014

pour cela par une plus grande participation des habitants aux décisions qui les concernent, ainsi qu'une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des collectifs organisés à l'échelle locale.

Un « mouvement social délibératif »

Elle mobilise des répertoires d'action qui oscillent entre conflit et délibération : d'un côté, elle fait partie des signataires de l'appel à la Marche pour la dignité et contre les violences policières le 31 octobre 2015, et elle appelle à soutenir la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes ; de l'autre, elle participe au comité de suivi national des conseils citoyens mis en place par le CGET, avant de se retirer en 2016⁴, ou à divers événements organisés par le ministère de la Ville pour mobiliser les acteurs des quartiers populaires¹. Elle organise également ses propres actions de mobilisation, parmi lesquelles une conférence de consensus, en 2015, pour débattre et publiciser une proposition du rapport portant sur l'existence d'un fonds d'interpellation citoyenne, ou encore une université d'été des quartiers populaires, regroupant des militants associatifs, des professionnels et des universitaires, qui se tient en 2017 à Angers et en 2019 à Roubaix.

Ainsi, dans sa structuration, son répertoire d'action et ses objectifs, PSN alterne entre des approches pluralistes ou délibératives de la démocratie : elle adopte la posture développée dans le rapport « Bacqué-Mechmache », qui prend en considération plusieurs formes de démocratie participative : « *institutionnelle, d'interpellation et d'initiative* » et vise à la fois l'amélioration des démarches participatives et le développement d'une capacité d'interpellation et de contestation de la part des collectifs organisés à l'échelle des quartiers. Son interprétation du « développement du pouvoir d'agir » n'est pas aussi directement conflictuelle que celle proposée par l'Alliance Citoyenne. On y retrouve un positionnement défendu par Mohammed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué, que cette dernière définit elle-même comme un « *activisme délibératif* » en reprenant le concept proposé par Archon Fung. (Fung et Wright 2005; Fung 2011).

4 Cette décision de ne plus participer aux instances nationales de la politique de la ville est liée au sentiment de désintérêt face aux problématiques des quartiers populaires, doublé d'une critique des prises de position jugées « méprisantes » du premier ministre Manuel Valls. Décision votée à l'unanimité lors du Conseil national de la Coordination Pas sans Nous, le 26 août 2016 à Toulouse.

1 Plus récemment, on peut citer sa présence à une journée de mobilisation des acteurs de la politique de la ville visant la création d'une « Grande Équipe de la réussite républicaine », organisée le 13 juin 2019 par le ministre chargé de la Ville et du Logement Julien Denormandie.

Ce concept pose la nécessité de promouvoir, dans le même temps, contre-pouvoir et idéal délibératif. Loin de faire du conflit une fin du mouvement démocratique, son inventeur pose dans un article publié avec Erik Olin Wright, la question suivante : « *comment nourrir ce contre-pouvoir sans pour autant stimuler les confrontations agonistiques qui peuvent finir par mettre en péril la délibération publique?* » (Fung et Wright 2005, p. 51). Ils proposent pour cela de s'adapter à la qualité de l'« *espace délibératif* » dans lequel les acteurs se situent. En fonction de cette dernière, il peut apparaître possible et souhaitable de jouer le jeu de la concertation pour faire avancer ses idées. Dans d'autres cas où le dialogue est impossible, ou les formes de domination entre acteurs sont irrémédiables, il leur apparaît légitime d'adopter des formes de radicalité politique et des répertoires d'action propres aux mouvements sociaux. Dans cette lignée, à partir du parcours et des préconisations des auteurs du rapport, puis des prises de position diverses adoptées par la coordination depuis son lancement, on peut définir « Pas sans Nous » comme un « mouvement social délibératif ».

Une posture démocratique débattue en interne

Des conflits existent au sein de PSN, qui s'articulent autour de deux types de tensions : entre délibération et conflit d'une part, et entre activité de lobbying national et activité de mise en réseau d'associations locales d'autre part. Certains membres n'hésitent pas à montrer leur perplexité face à la démarche du rapport et la capacité de la coordination à réellement influencer la politique de la Ville au niveau national. Ils souhaitent privilégier l'entraide et la reconnaissance locale des structures. Lors des temps de rencontre nationaux de PSN, la venue de personnalités politiques attise ces clivages. Ainsi, l'assemblée de fondation de PSN à Nantes en septembre 2014 est l'occasion d'une visite et d'une prise de parole de Myriam El Khomri, tout juste nommée secrétaire d'État chargée de la Ville. Cette venue est vue par certains comme bénéfique : elle montre une reconnaissance, par l'État, de la coordination. Pour d'autres participants à l'AG, cet « adoubement »¹ de la ministre inquiète sur la capacité du mouvement à rester contestataire.

Cette crainte de l'instrumentalisation ne prend pas l'État pour seule cible. Elle produit des formes de défiance à l'encontre d'acteurs considérés comme institutionnels : les pouvoirs publics, mais également les professionnels agissant dans les quartiers populaires, certaines

1 Selon les termes d'un article paru dans *Ouest France* le 7 septembre 2014, <http://www.ouest-france.fr/quartiers-la-secretaire-detat-adoube-la-coordination-citoyenne-2806568> (accès le 26/06/2019).

fédérations d'associations ou encore les universitaires. La participation à l'expérimentation des tables de quartier avec la FCSF (cf. partie 3), ou à une évaluation nationale des conseils citoyens avec l'Université Paris Nanterre, fait, par exemple, l'objet de débats internes¹.

B.4. Une nébuleuse du pouvoir d'agir en France

Les acteurs du pouvoir d'agir évoqués dans ce chapitre se retrouvent sur certaines références et sur certaines pratiques communes. Mais une définition commune qui serait difficile à trouver tant cette importation recouvre des réalités diverses. Sur le plan du rapport au pouvoir, on y retrouve des projets de transformation du travail social qui ne posent pas la question de la conflictualité sociale, des appels à une démocratie conflictuelle, ou encore l'élaboration d'une posture d'activisme délibératif. Sur le plan du rapport aux premiers concernés, on observe des tensions entre le rôle des organisateurs et des *leaders* de l'Alliance Citoyenne, mais également des débats sur la définition du « Nous » des « Pas Sans Nous » (Carrel et al. 2015).

Ainsi, si l'on peut parler d'une dynamique commune du pouvoir d'agir, celle-ci est plus liée aux réseaux créés entre les acteurs que par une définition univoque de cette notion. Nous pouvons dresser une rapide présentation de ces relations, qui se font notamment autour de la FCSF.

En premier lieu, la fédération est l'une des organisations à l'initiative du collectif *Pouvoir d'Agir*, créé en 2010 et dissout en 2017. Elle en assure le rôle de gestionnaire administratif, assurant le cadre pour le salariat de son coordinateur. Ses coordinateurs ont tous des liens avec les centres sociaux : la première sera par la suite recrutée comme déléguée nationale de la FCSF ; le second est un ancien président de l'ADELS et un administrateur de la fédération. Le dernier prend ce poste après avoir dirigé un centre social à Paris, dans lequel il aura

1 Ce positionnement original de la coordination Pas Sans Nous fera également l'objet de critiques extérieures. On peut citer le collectif *Quartiers Libres*, dans un article de Blog datant d'avril 2016 : « *Les déclarations d'indépendance et de dignités sincères ou sur-jouées sont reprises comme des éléments de langage par tous les satellites de « pas sans nous ». C'est une plaisanterie au regard de ce que collectif réalise depuis sa création* » (url : <https://quartierslibres.wordpress.com/2016/04/25/nuit-debout-pas-sans-nous/>). Ces critiques se centrent d'ailleurs bien souvent sur des attaques *ad-nominem* de Mohammed Mechmache et de son parcours, marqué par des tentatives répétées de se réappropriier les outils et le langage des institutions publiques nationales pour publiciser les enjeux des quartiers populaires, depuis les cahiers de doléance des banlieues de 2006 jusqu'à sa participation à un rapport institutionnel en 2013 en passant par le « ministère de la crise des banlieues » de 2012.

expérimenté des méthodes autour du pouvoir d'agir¹. Il sera par ailleurs à l'initiative de l' – éphémère – coordination départementale parisienne de « Pas Sans Nous ».

Les relations aux expériences françaises de *community organizing* se font notamment par les interventions et les formations proposées par les professionnels et les chercheurs concernés auprès des fédérations d'éducation populaire ou des professionnels de la politique de la Ville². Dans le catalogue de formations nationales de la FCSF de 2017, trois formations sur dix sont assurés par des acteurs en lien avec le *community organizing* en France, dont deux par des membres de l'Alliance Citoyenne. Nous pouvons également évoquer la position particulière de Nicolas : membre fondateur du projet ECHO à l'origine de l'Alliance Citoyenne, il a par ailleurs été délégué de l'Union Rhône Alpes des Centres Sociaux (URACS) pendant plusieurs années, où il aura contribué à l'importation de la notion de « pouvoir d'agir au sein du réseau (cf. chap. 5).

Enfin, en ce qui concerne le rapport Bacqué-Mechmache et la coordination Pas Sans Nous, la commission du rapport réunit un grand nombre des acteurs sus-cités : le collectif « Pouvoir d'Agir », le réseau des centres sociaux, des personnalités issues des expériences de *community organizing* en France. François Vercoutère , le délégué national de la FCSF, est également rencontré par les auteurs, ce qui facilitera l'élaboration commune d'une expérimentation nationale sur les tables de quartier, une des recommandations du rapport (cf. partie 3). Ma propre situation va jouer un rôle important pour maintenir ce lien : durant la période 2014-2017, je suis en effet à la fois doctorant, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué à l'Université Paris-Ouest Nanterre, engagé bénévolement dans différentes instances de « Pas Sans Nous », et salarié de la FCSF sur l'organisation nationale de l'expérimentation.

Ainsi, la multiplicité et la fréquence de ces contacts nous permet de parler du pouvoir d'agir en France comme d'une « nébuleuse ». Nous reprenons ici la métaphore développée par Christian Toplav pour parler des réformateurs sociaux du tournant du XXe siècle (Topalov (ed.) 1999) : celui-ci associe davantage la « réforme » à un ensemble de

1 Cette expérimentation a pris la forme d'une recherche action avec le centre de recherche EXPERICE de l'Université Paris 13. A ce sujet, voir son rapport : « Pouvoir d'Agir des habitants : les centres sociaux comme leviers d'émancipation des territoires », Rapport Final, Fédération de Paris des Centres Sociaux, EXPERICE, Université Paris 13, juillet 2016. (consulté en ligne le 12/03/2020 : <https://paris.centres-sociaux.fr/files/2016/07/Rapport-final-Picri-Fcs75.pdf>)

2 On peut citer Hélène Balazard, Jean-Michel Knutsen, Adrien Roux, Tara Dickman, Julien Talpin, Solène Comping, Marion Carrel ou encore Marie-Hélène Bacqué

personnalités, de lieux de rencontres, d'initiatives qu'à un concept ou une idéologie figée¹. Autour de cette nébuleuse gravitent quelques autres organisations que l'on retrouve au sein du collectif « Pouvoir d'Agir » ou dans d'autres initiatives de convergence autour de l'*empowerment* et des approches communautaires d'intervention sociale², ainsi que dans des expérimentations communes³. Outre la FONDA que l'on a déjà citée, on retrouve à plusieurs reprises des réseaux comme ATD Quart Monde⁴, le réseau des professionnels du développement social urbain (IRDSU), les régies de quartier via le Comité National de Liaison des Régies de quartier (CNLRQ), ou encore la prévention spécialisée via le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS).

On peut ainsi évoquer quels sont les absents, relatifs, de cette nébuleuse. Le premier est à chercher du côté du travail social : si l'on retrouve des animateurs et quelques acteurs de la prévention spécialisée, le monde du service social – pour reprendre les catégories proposées par Michel Autès (2004) – reste assez éloigné de cette effervescence collective. Il dispose de ses propres canaux d'importation et de diffusion de l'approche « DPA » entre le Québec et la France à travers l'« ANDADPA ». Cette association se situe à distance de la nébuleuse suscitée, du fait d'une volonté de formaliser ses propres pratiques et méthodes centrées principalement sur la modification des pratiques et des postures des travailleurs sociaux.

Le second absent est, à quelques exceptions près, les autres réseaux de l'éducation populaire. Si ceux-ci s'intéressent à la question du pouvoir d'agir, et font parfois intervenir les mêmes formateurs extérieurs que la FCSF, ils sont moins présents dans les dynamiques collectives qui forment cette nébuleuse. A défaut d'une enquête spécifique sur l'évolution

1 La métaphore de la « nébuleuse » a été reprise par Maela Paul dans ses travaux sur la notion d'« *accompagnement* » (Paul 2009)

2 On peut notamment citer le Séminaire pour la Promotion des Interventions Sociales Communautaires (SPISC) qui rassemble des professionnels de l'intervention sociale, d'universitaires, de formateurs et de plusieurs associations : l'IRDSU, le CNLAPS, la FCSF, l'ONG Asmae-Association Sœur Emmanuelle, le CEDIAS/MUSEE SOCIAL et Regards.

3 Nous avons déjà évoqué l'expérimentation portée par le collectif *Pouvoir d'agir* avec l'Alliance Citoyenne de Grenoble, le centre social des 3 cités à Poitiers, une action-recherche-formation d'ATD Quart/Monde dans le quartier de Fives à Lille et l'association De fil en réseaux sur Plateau de Millevaches (Limousin). On peut également citer la campagne *1001 territoires pour la réussite de tous les enfants*, portée pendant un temps par le collectif *Pouvoir d'agir*, qui, au-delà des acteurs de l'éducation et de l'enfance, a rassemblé ATD Quart-Monde, la FCSF, le CNLAPS, l'IRDSU, et des réseaux d'éducation populaire : les CEMEA, le FGPEP, les Francas, la Ligue de l'Enseignement.

4 L'approche par le croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart-Monde va être mise en débat par rapport au pouvoir d'agir, notamment sous l'impulsion de Marion Carrel et Suzanne Rosenberg, qui ont publié des analyses à ce sujet (Carrel 2013; Carrel et Rosenberg 2014) : leur volonté de faire alliance avec les personnes en situation de pauvreté, de positionner ces dernières comme les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté, rencontre les réflexions sur la posture autour du développement du pouvoir d'agir.

récente de l'éducation populaire, on peut proposer quelques hypothèses quand à cette absence : la proximité plus grande de certains réseaux aux institutions publiques qui les empêchent d'aborder frontalement la notion de « pouvoir », ou encore, pour des structures plus militantes, la volonté de re-valoriser la notion même d'éducation populaire (Chateigner 2012), notamment par sa re-politisation (Morvan 2011), plutôt que d'en passer par la mobilisation de nouveaux termes comme l'*empowerment*.

Conclusion du chapitre 4

A partir des années 2000 environ, on assiste donc en France à l'importation par divers canaux de la notion d'*empowerment*. Différents secteurs sont concernés, comme le travail social, l'animation socioculturelle, la politique de la Ville. On y retrouve divers types des acteurs, des associations militantes aux institutions publiques.

Tous se rassemblent autour de l'idée que ce ne sont pas les intervenants mais les personnes qui doivent être au cœur de l'action ; celle-ci doit partir de leurs problèmes, et reposer sur leur énergie, leurs ressources et leurs capacités. La place des intervenants extérieurs, qu'ils soient assistants sociaux ou organisateurs de mobilisations sociales, est donc, dans tous les cas amenée à évoluer, d'une position d'expert à une position d'accompagnement. Néanmoins, on l'a vu, cette place de l'accompagnateur est débattue, que ce soit dans les expériences radicales ou dans la diffusion de nouvelles postures professionnelles associées à une « dé-expertise ».

Surtout, ces actions divergent quand à la nature politique de cette « action » à mener. On peut ici retrouver des orientations très éloignées, depuis des formes de responsabilisation individuelle jusqu'à des revendications collectives auprès d'institutions de pouvoir. Elles se distinguent profondément dans la place qu'elles accordent au conflit, que ce soit comme concept pour comprendre les relations sociales ou comme outil au service de l'action et du changement social. On peut également noter que, au-delà d'un décentrement commun, la posture de l'intervenant est largement différente entre des entrepreneurs de mobilisation au statut à la fois militant et professionnel, et des travailleurs sociaux qui maintiennent une distance professionnelle vis-à-vis des personnes auprès desquelles ils interviennent.

Cette diversité permet de pointer du doigt l'ambiguïté même de cet *empowerment* qui se veut une action qui part des habitants et de leurs préoccupations. La place des intervenants y apparaît comme secondaire : l'*empowerment* se veut le contre pied du *case work* basé sur l'expertise du travailleur social. Or, on le voit, ces relations sont en réalité bien plus complexes. Dans la plupart des cas, les projets politiques menés en son nom viennent rarement des premiers concernés, mais sont pensés en amont par celles et ceux qui mobilisent cette notion. Peu importe comment on l'appelle, l'« organisateur », l'« accompagnateur », l'« intervenant » ne devient pas transparent, ou totalement neutre, du fait qu'il cherche à « développer le pouvoir d'agir ». Toutes ces actions d'*empowerment* comprennent des objectifs politiques distincts qui sont autant d'interprétations de ce « pouvoir ». Elles se manifestent par la volonté de verticaliser les colères, de s'appuyer sur les ressources des quartiers populaires, ou encore de responsabiliser, individuellement et collectivement, les populations. Tout projet d'*empowerment* est l'alliance d'un projet politique prédéfini et d'un souci démocratique qui peut mener jusqu'à la reformulation de ce projet. C'est dans la tension qui se crée entre ces deux pôles que se situe l'intérêt de ces dynamiques.

Si tous partagent la volonté de « faire avec », d'« aller vers », de partir des populations elles-mêmes, individuellement et collectivement, les acteurs de la nébuleuse française du pouvoir d'agir se distinguent donc sur leur projet politique et leur relation au conflit d'un côté, sur la relation entre les initiateurs et les publics concernés par ce « développement du pouvoir d'agir » de l'autre. C'est avec ces éléments en tête que nous discuterons, dans les chapitres suivants, la place particulière des centres sociaux au sein de cette nébuleuse.

CHAPITRE 5 :

L'ÉLABORATION D'UN PROJET FÉDÉRAL SUR LE POUVOIR D'AGIR

Du 13 au 15 Juin 2014, la FCSF, réunie à Lorient en Assemblée Générale, valide la mise en place du premier projet fédéral national de l'histoire des centres sociaux , intitulé « La Fabrique des possibles » et ayant pour leitmotiv le « développement du pouvoir d'agir des habitants ». Il s'étend sur 8 ans, de 2014 à 2022.

Ce chapitre s'attache à décrire le rapport au politique inscrit dans ce projet. Il aborde la manière dont la FCSF résout la contradiction apparente entre les pratiques et référentiels traditionnels des centres sociaux et l'adoption de la notion de pouvoir d'agir. L'affirmation de l'apport spécifique des centres sociaux au développement du pouvoir d'agir des habitants passe par la valorisation du caractère ascendant de l'action des centres, autrement dit de sa capacité de partir du territoire et de ses habitants pour agir : une capacité de compréhension, de mobilisation, d'enclenchement d'actions et de projets portés démocratiquement.

L'analyse portera sur la construction de ce discours. Les raisons pour lesquelles la FCSF cherche à élaborer le premier projet fédéral sont multiples. Nous pouvons les aborder de deux manières. D'abord en considérant les facteurs internes au réseau. Signé en 2013 et portant sur les années 2014-2022, ce projet intervient dans un contexte d'évolution du rôle de la FCSF depuis les années 1990. A partir de la charte fédérale de 2000, elle se positionne comme garante d'un ensemble de valeurs, mais également d'un horizon commun au réseau. Ce faisant, elle se donne une fonction politique qui lui permet de dépasser le simple rôle de corporation des structures agréées « centre social » par la CAF. Ensuite, au-delà de la structuration du réseau, cette affirmation d'un rôle et d'objectifs propres aux centres sociaux vient répondre au contexte de précarité et d'hétéronomie du milieu associatif vis-à-vis de ses « partenaires » depuis les années 1980¹.

La référence au pouvoir d'agir ne peut se comprendre sans entrer plus en détail sur les relations existantes au sein du réseau, entre la FCSF, les fédérations locales et les structures

1 Cf. Chap 3. L'augmentation récente du taux de centres sociaux en gestion municipale est un exemple parmi d'autres de l'augmentation de l'influence des pouvoirs publics locaux sur ces structures.

adhérentes. Si le projet fédéral a pour objectif de mettre le réseau en mouvement, le caractère non-hiérarchique de la fédération fait qu'il ne s'impose pas aux structures. Ce contexte donne des clefs de compréhension des écarts entre un discours national parfois radical et les pratiques quotidiennes des centres, souvent plus consensuelles. Dès lors, si le projet fédéral ne s'impose pas, il devra être activé en convaincant, en qualifiant, en mobilisant le réseau. Ainsi, ce chapitre, qui analyse la construction d'un discours, sera par la suite mis en perspective avec les actions mises en place pour activer ce projet fédéral.

A) De la charte de 2000 au projet 2014-2022

On l'a vu, les relations entre la fédération et ses adhérents a été modifiée par les vagues de décentralisation. Avant celles-ci, la FCSF était garante de financements centralisés qu'elle redistribuait au réseau, dans un système qui correspondait au modèle de l'État-providence. S'il est vrai que les centres sociaux ont été parmi les pionniers d'une approche « locale » dans les années 1960 et 1970 (cf. chapitre 2), les années 1980 et la décentralisation vont accélérer ce processus. Les municipalités sont désormais des bailleurs incontournables des équipements socioculturels. Cette évolution concerne également les Caisses d'Allocation Familiale : l'agrément « centre social » est désormais décidé et attribué directement par les CAF locales à partir de l'évaluation du « projet social » des structures. Dès lors, la FCSF perd de ses prérogatives et de son rôle de gestionnaire.

Elle se recentre sur d'autres missions : le développement de fédérations départementales et régionales plus à même d'être au contact des centres et de leurs partenaires, le lobbying auprès des administrations centrales de la CNAF et de l'État, la qualification des acteurs à travers une offre de formation, divers projets nationaux et un suivi du réseau. Néanmoins, elle s'empare également d'un autre rôle: celui de produire un cadre de valeurs partagées et un horizon commun, à destination de tout le réseau. Cela va l'amener à produire la première Charte nationale des centres sociaux, en 2000, et son premier projet fédéral, qui démarre en 2014. Selon le délégué général de la FCSF en poste de 2008 à 2017, François Vercoutère, à partir des années 1990, « *l'adhésion était moins fonctionnelle donc il fallait qu'elle soit plus sur le sens partagé* »¹.

Ce n'est pas la première fois que la FCSF se charge de produire du discours sur les centres sociaux. Au-delà de ces caractéristiques propres à la période contemporaine, on retrouve une certaine continuité dans cette volonté d'innover à travers la mobilisation de nouvelles références. Que ce soit à la création de la FCSF avec Marie-Jeanne Bassot, autour de la notion d'« animation globale » proposée par Henri Théry, puis du « développement social local », de la « citoyenneté » ou de la « participation », les centres sociaux, ont, durant toute leur histoire,

1 Entretien avec François Vercoutère, délégué général de la FCSF, le 12 mai 2016,

cherché à exister à travers l'affirmation d'un rôle spécifique. Cela leur aura permis de donner du sens à l'adhésion et d'être reconnus et légitimés par les institutions publiques.

A.1. La crise de 2007 : proche de la scission, la FCSF revoit son rôle en tant que fédération

En 2000, l'année de l'adoption de la Charte fédérale, un nouveau délégué est nommé. Gérard Sanvicens arrive à la tête de la FCSF après 18 ans de direction de son prédécesseur Jean Bastide. D'abord instituteur puis directeur de MJC, Gérard Sanvicens est un ancien délégué à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC). Avant d'arriver à la tête de la FCSF, il est, durant les années 1990, consultant pour un bureau d'études qu'il a fondé, « e.p.i.c.e »¹, par lequel il apporte une « ingénierie culturelle et éducative » autour du développement local. Il accompagne des associations, notamment du monde de l'animation socioculturelle, autour de leur management, leur communication, et des nouvelles technologies.

A son arrivée à la FCSF, il va profiter de ces expériences pour entamer un travail de dynamisation du réseau. Connaisseur du système politique et administratif, à l'aise avec les partenaires, il se donne pour mission de moderniser la fédération. Il va ainsi faire prendre à la FCSF le tournant d'internet, l'engager dans une série de réflexions autour du salariat associatif, des fonctions de délégués, ou encore travailler à des rapprochements inter-fédéraux. Il constate l'inadéquation du fonctionnement de la fédération avec les évolutions des financements et les attentes des partenaires. Il remanie ainsi une grande partie des missions et des postes de l'équipe nationale autour de la logique de projet.

Un autoritarisme en décalage avec un réseau peu hiérarchique

Suivi par le président et une partie des salariés de l'équipe nationale, il impose un certain nombre de ses décisions et de ses chantiers au réseau.

1 « EPICE », Etudes et Projets en Ingénierie Culturelle et Éducative. Voir <http://epice-net.org> (site consulté le 14 Avril 2020)

Or, on l'a vu, les centres sociaux disposent historiquement d'une grande diversité de fonctions, de statuts et d'objectifs, en fonction des contextes locaux ; cette diversité contribue à une relative autonomie des adhérents vis-à-vis de la fédération, qui rend complexe l'imposition par le haut d'un agenda¹. De plus, le réseau est désormais largement décentralisé : la place des fédérations départementales et régionales est très importante dans le quotidien des centres, tout comme leurs relations avec une action publique et sociale elle-même largement entre les mains des collectivités locales. Pour beaucoup, le nouveau délégué, qui vient du réseau des MJC au fonctionnement plus centralisé, agit d'une manière autoritaire. Jacques Eloy, vice-président de la FCSF de 2003 à 2006, évoque un certain « *dirigisme* »², une attitude de « *gourou* ».

Cette situation débouche sur des tensions qui vont aller en s'aggravant, à l'image d'un Séminaire national organisé à Poitiers en 2003. Contrairement aux habitudes du réseau, celui-ci se prépare et se déroule sans concertation avec la fédération locale. Lors du premier jour, les représentants de cette dernière s'installent dans le hall d'entrée du lieu du séminaire pour exprimer leur mécontentement de ne pas avoir été associés. Présent, Jacques Eloy observe l'arrivée du délégué, furieux : « *J'ai été témoin d'un débordement d'injures parce qu'il était contredit* »³.

Le président et le délégué remerciés : une décision historique

Face à un refus de plus en plus partagé au sein du réseau de ses méthodes, la contestation s'organise. A partir de 2005, à l'initiative de l'Union Rhône-Alpes des Centres Sociaux (URACS)⁴ plusieurs fédérations décident de se retrouver pour exprimer leur mécontentement. En 2007, le président Louis Flandin, allié du délégué, arrive au bout de ses quatre années de mandat. Lors de l'Assemblée Générale, tenue en juin à Boulazac, il propose son renouvellement : une majorité s'y oppose.

1 La Charte Fédérale de 2000 prend soin de rappeler cette caractéristique dès son introduction : « *Nous, centres sociaux et socioculturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles* ».

2 Entretien téléphonique avec Jacques Eloy, le 03 février 2020

3 Entretien téléphonique avec Jacques Eloy, le 03 février 2020

4 Nous reviendrons plus tard sur cette Union Régionale dont sont issus François Vercoutère, délégué général de 2008 à 2017, et son successeur, Alain Cantarutti, en poste actuellement, la présidente Claudie Miller mais également Nicolas, qui a par ailleurs été administrateur du Projet d'Alliance Citoyenne (ECHO) à Grenoble avant de fonder sa propre association.

Le réseau est peu habitué à l'expression aussi explicite d'un conflit interne. François Vecoutère indique ainsi : « *Ne pas réélire un président en exercice c'était une situation tout à fait exceptionnelle, extrêmement tendue* »¹. Jacques Eloy explique qu'« *il y a failli y avoir une scission* »². Finalement, un nouveau conseil d'administration est élu. Lors d'une de ses premières rencontres, celui-ci remet un vote de défiance à l'encontre de Gérard Sanvicens, qui met un terme à sa délégation. Une partie importante de l'équipe nationale démissionne en même temps que lui. La FCSF est dans une situation de crise : elle doit faire avec un réseau divisé et avec la nécessité de ré-embaucher. Les années 2007 et 2008 vont être marquées par cette urgence.

Une fois cette crise passée, la FCSF souhaite donc enclencher une nouvelle dynamique. Elle sera incarnée par l'arrivée de François Vecoutère en 2008, et l'engagement très rapide dans une démarche de préparation du prochain Congrès et l'élaboration d'un projet fédéral. Néanmoins, celle-ci sera marquée par cet épisode, qui rappelle la particularité des relations entre la fédération et le réseau.

A.2. Le pouvoir d'agir, une réflexion amenée de l'URACS vers le national

Entamée en 2010 au niveau national, la réflexion sur le pouvoir d'agir a déjà fait l'objet de trois projets régionaux de la part de l'URACS, en 2003, 2006 et 2009. Les travaux menés par cette Union vont grandement influencer l'adoption de ce *leitmotiv* au sein de la FCSF : les deux délégués nationaux en poste au cours de ce projet fédéral, François Vecoutère (entre 2008 et 2017) et Alain Catnarutti (depuis 2017), sont des anciens délégués de l'URACS.

Cette Union naît en 1983, à l'initiative des fédérations du Rhône et de la Loire, avec pour objectif de disposer d'une représentation régionale des centres sociaux auprès de partenaires potentiels. C'est un regroupement original au sein de la FCSF, plutôt composé de fédérations départementales ou régionales. Il existe en effet peu d'« unions » regroupant des fédérations. Sa formation originale lui confère une relative autonomie par rapport à la fédération nationale. Elle dispose de liens avec l'Union des acteurs du développement local, *via* son délégué

1 Entretien téléphonique avec François Vecoutère, le 03 février 2020

2 Entretien téléphonique avec Jacques Eloy, le 03 février 2020

régional Joël Gagnard¹. Ainsi, elle adopte une perspective centrée sur le développement territorial qui la démarque des références plus classiques des centres sociaux autour des services à la famille et de l'animation socioculturelle²

Entre les années 1990 et 2000, l'Union va structurer son réseau en provoquant la création de fédérations départementales sur tout le territoire, sous l'impulsion de Joël Gagnard et de François Vercontère qu'il recrute pour effectuer avec lui ce travail. Selon ce dernier, « *l'idée était que pour avoir une vraie Union régionale il fallait une fédération départementale par département* »³. Dès lors, elle est amenée à repenser son propre rôle : que devient son utilité à partir du moment où chaque département dispose d'une fédération à même d'accompagner les centres et de négocier avec les partenaires financiers ? Cette question correspond aux interrogations qui émergent à la même période sur la scène nationale.

Au début des années 2000, François Vercontère recrute un emploi jeune, Nicolas, pour développer une nouvelle fonction ressource pour le réseau. Celle-ci va notamment se matérialiser à travers une Université d'Été où interviennent des universitaires, des professionnels, et des militants qui gravitent autour de l'éducation populaire et du social. Parmi eux, il fait intervenir Patrick Viveret et Michel Séguier autour de l'organisation collective et de la démocratie, mais également Yann Le Bossé, psychosociologue à l'Université de Laval (Québec) qui, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, a grandement participé à l'élaboration et au cadrage de la notion de pouvoir d'agir, traduction de l'*empowerment* anglo-saxon.

Le pouvoir d'agir, d'une définition par la négative à une affirmation politique

L'URACS démarre alors une réflexion autour de cette notion qui va alimenter la création de son projet associatif à partir de 2003, qui sera reconduit en 2006 et en 2009. L'objectif du projet de 2003, présenté comme une « *utopie* », est de « *promouvoir et développer une forme d'intervention sociale et éducative basée sur le pouvoir d'agir de chacun(e)* »⁴. Le terme est

1 Directeur de 3 centres sociaux de la région et proche de l'UNADEL, Joël Gagnard va s'engager bénévolement, puis en tant que délégué, dans le développement de l'URACS.

2 Nous avons déjà analysé la manière dont le monde du développement local se structure à côté de l'animation socioculturelle dans les années 1980-1990 (cf. chap. 3).

3 Entretien avec François Vercontère, le 03 mai 2018

4 Rapport d'orientation 2003-2005, Union Régionale Rhône-Alpes Centres Sociaux, 18 Mars 2013, p8.

d'abord défini par la négative : il n'est ni un accompagnement ciblé sur des handicaps, ni une « *action caritative ou curative* »¹. Le terme de pouvoir d'agir est donc, dans ce premier temps, largement indéfini, ce qui permet de rassembler des velléités politiques diverses autour d'un objectif qui est avant tout celui d'une mise en mouvement commune du réseau autour d'un changement de posture, de l'aide à l'accompagnement, en lien avec les interrogations plus larges sur le sens du travail social au XXI^e siècle (Astier 2007).

En 2006, le projet est repensé pour trois ans, avec, toujours, ce même objectif autour du pouvoir d'agir. Néanmoins, sa teneur politique est précisée, et des actions sont réalisées en son nom : le projet en appelle à la création et au développement de « *groupes d'habitants en coopération* », capables de s'organiser et de se mobiliser pour trouver des « *solutions citoyennes locales sur les grandes questions de société* »². Il s'oriente vers la prise en considération des enjeux politiques qui touchent directement les personnes : « *Il y a un plus grand degré de précision sur le fait que ce sur quoi on veut agir, ce que nous on appelait à l'époque des questions vitales pour les gens. C'est pas le pouvoir d'agir en organisant une fête de quartier. [...] C'est un pouvoir d'agir là où il y a des inégalités, qui engagent un dialogue démocratique, et qui engagent les inégalités homme/femme, étranger/français, on se met à bosser sur la lutte contre les discriminations, sur la lutte contre la pauvreté* »³. L'URACS prend également position sur certains sujets : elle va par exemple rédiger un lettre à son député contre un projet de loi en préparation sur l'immigration. Le projet fédéral autour du pouvoir d'agir évolue d'une référence en « creux », réceptacle de volontés de changement diverses, vers un projet politique plus assumé.

Liberté de ton et faible impact : l'URACS, un positionnement comparable à la FCSF vis-à-vis de son réseau

Cette approche plus politique du rôle des centres et de leurs fédérations s'explique en partie par les acteurs à l'œuvre, leurs parcours et leurs références, et en partie par la position même de l'URACS. Celle-ci ne doit ni gérer au quotidien les injonctions des financeurs comme les font les centres sociaux, ni négocier avec les partenaires comme le font les fédérations départementales. Elle dispose d'une plus grande liberté de ton, ce que constate Nicolas :

1 *Ibid*, p8. La proximité avec les écrits des premiers temps des centres sociaux, qui, déjà, cherchaient à se démarquer de l'assistance sociale, est frappante (cf. chap. 1).

2 Projet associatif de l' Union Régionale Rhône-Alpes Centres Sociaux 2006-2009, 2006, p8.

3 Entretien avec Nicolas, le 28 Mars 2018

« *J'avais une position radicale. Mais c'est facile pour moi, parce que j'étais au niveau régional.* ». A l'inverse, du fait de l'absence de hiérarchie dans le réseau, elle ne peut pas imposer son projet en termes de fonctionnement, de changements concrets de pratiques ou d'orientations des centres : le poids du projet reste faible par rapport au poids de la culture institutionnelle, aux mandats qui sont portés par les centres, aux formations des salariés, aux contextes locaux. L'URACS ne peut agir qu'en mobilisant, par exemple en travaillant avec les conseillers CAF sur les conditions de l'agrément, ou en entamant une réflexion autour des fiches de poste et des mandats lors du recrutement de directeurs. Ce constat de relative impuissance, Nicolas l'affirme de manière critique, et regrette l'absence d'une définition plus stricte de la vocation politique commune du réseau.

De l'URACS à la FCSF : le recrutement de François Vercoutère et le début de la réflexion sur le projet fédéral

Au niveau national, au moment de la prise de poste de délégué général de François Vercoutère en 2008, cela fait huit ans que la FCSF n'est pas revenue sur l'ambition politique du réseau.

En 2007, Pierre Garnier, figure reconnue dans le réseau pour sa capacité à rassembler, prend la place du président remercié Louis Flandin. Dans un premier temps, le conseil d'administration (C.A.) constitue un trinôme de délégués parmi ceux déjà en place et leur donne la responsabilité partagée de la FCSF : ils ont pour mission de poser les bases de la reconstruction du réseau. A partir de 2008, l'objectif est de relancer une nouvelle dynamique. Après une période de tensions, la FCSF se donne pour mission de « *remettre les gens dans une énergie commune* »¹. Pour entamer une nouvelle dynamique, le C.A. décide de se fixer comme horizon un congrès national en 2013 et la mise en place d'un projet fédéral, le premier de l'histoire du réseau à l'échelon national. Ce travail commence par le recrutement d'un nouveau délégué : la FCSF va se tourner vers François Vercoutère, déjà présent dans le conseil d'administration.

Le choix de François Vercoutère s'explique de multiples manières. D'abord, il apporte avec lui son vécu au sein de l'URACS, où il aura contribué à structurer le réseau et à créer un projet régional dès les début des années 2000 autour du pouvoir d'agir. Sa capacité à mettre

1 Entretien avec François Vercoutère, le 12 mai 2016

des acteurs autour de la table, de rassembler des structures, de « faire réseau », est particulièrement importante au moment où la FCSF connaît une période de crise. Ensuite, François Vercoutère est considéré comme une personnalité suffisamment « *consensuelle* »¹ pour faire tenir ensemble un réseau profondément divisé par le départ de Gérard Sanvicens. Il a pour lui de ne pas avoir été directement concerné par les événements de 2007. A cette période, il n'est plus délégué de l'URACS : il a repris entre 2005 et 2008 la gestion d'une coopérative d'emplois et d'activités. Enfin, il est connu au niveau national : durant ces trois années au sein de la coopérative, il est sollicité par la FCSF sur des chantiers en cours autour de l'emploi associatif ; il intègre, à ce titre, son conseil d'administration.

Encadré 9 : François Vercoutère

Le délégué général moteur du projet fédéral et de l'expérimentation des tables de quartier

Fils d'un père directeur d'école de commerce encarté au Parti Socialiste et d'une mère longtemps au foyer puis conseillère conjugale, François Vercoutère vient d'un milieu fortement influencé par un catholicisme de gauche et par le scoutisme, qu'il démarre à 8 ans. Alors qu'il évolue dans un collège jésuite et fréquente plutôt la bourgeoisie catholique de droite, il s'inscrit dans le mouvement antimilitariste et participe au Mouvement pour une Alternative Non Violente. Il puise cette approche à la fois conflictuelle et non-violente d'une part dans la religion et le scoutisme et d'autre part dans ses lectures, Lanza del Vasto, Gandhi, mais aussi Saul Alinsky sur lequel il tombe un peu au hasard en empruntant son *Manuel de l'animateur social* dans sa bibliothèque municipale à 15 ans : selon lui, « *ce manuel c'est aussi une méthode non violente.* »². Il applique certaines de ces méthodes dans son propre établissement scolaire.

En formation d'infirmier, il réalise un stage extra-hospitalier dans l'association des centres sociaux de Reims. Il fait la rencontre d'un directeur « *absolument génial, vrai produit de l'educ pop. [...]* » qui va le pousser à prendre un poste d'animateur enfance qui s'ouvre dans le centre. Quelques années plus tard, il prend la direction d'un centre social municipal à Valence, en politique de la Ville. Il y développe un tissu bénévole inexistant à son arrivée, notamment avec des jeunes « *[qui] étaient traités par l'équipe de la politique de la Ville comme des gens qu'on achète* ». Face à des élus municipaux tournés vers le modèle de la délégation de service public, il cherche à valoriser le modèle

1 Entretien avec Nicolas, le 28 Mars 2018 ; entretien avec Jacques Eloy, le 31 Mars 2020.

2 Entretien avec François Vercoutère, le 03 mai 2018

associatif. En faisant adhérer son centre à la fédération des centres sociaux, il se rapproche de l'Union Régionale, dont il devient délégué régional en 1995, pour dix ans.

Après un passage par la présidence du CRAJEP¹ Rhône-Alpes, il arrive en 2008 au poste de délégué général de la FCSF, en charge de porter le projet de mise en place d'un projet fédéral national, dont le *leitmotiv* sera lui aussi centré sur le pouvoir d'agir. En 2017 il quitte son poste et travaille depuis comme responsable d'une structure d'insertion dans la Drôme.

Un apôtre du conflit sans violence, un délégué adapté à un réseau divers

Marqué négativement par l'engagement partisan de son père, et fort de son parcours au sein des centres sociaux, François Vercoutère développe une réflexion sur les rapports de pouvoir. Selon lui, les limites des structures collectives, qu'elles soient partisans ou associatives, se situent dans cette « *question de la relation au pouvoir* ». Il faut apprendre à « *ne pas se laisser bouffer par ce sentiment de pouvoir* ».

Pour résoudre cet enjeu, il puise du côté de la non violence. Avec des références comme Michel Séguier, Patrick Viveret, Michel Wievorka, ou encore Freinet, il affirme l'idée que le conflit est irréductible et que « *ce qui mobilise c'est plutôt la colère* ». Tout l'enjeu de l'animation est de parvenir à aborder cette question du conflit sans violence. « *Pour moi ce qu'il manque aux équipes pour naviguer là dedans, c'est la non-violence* », la démonstration qu'il y a une sortie du conflit qui soit à terme gagnante pour tout le monde, sans pour autant être consensuelle. Le conflit, « *c'est pas se taper sur la gueule [...] c'est exprimer un désaccord, [...] c'est mettre en place un rapport de force qui fait que je marche pas sur la gueule de l'autre, mais je l'oblige à entendre mon point de vue* ». La mise en place de formations au sein de l'URACS sur l'« *action collective à visée émancipatrice* », reprise au niveau national par la suite, aura beaucoup à voir avec cette lecture du conflit.

1 Comité Régional des Actions de Jeunesse et d'Education Populaire

B) 2010-2013, l'élaboration du projet : vers une re-politisation de la FCSF ?

Si le terme de pouvoir d'agir est proposé par François Vercoutère dès la fin 2009 lors d'un conseil d'administration de la FCSF¹, la réflexion sur le projet fédéral, qui démarre réellement en 2010, concerne l'ensemble du réseau. Elle aboutit en 2013 avec le congrès de Lyon, dont les 3300 inscrits vont acter le choix d'un projet fédéral sur huit ans (2014-2022), intitulé « La Fabrique des Possibles », et dont le *leitmotiv* sera le développement du pouvoir d'agir des habitants.

B.1. Les étapes de précision d'un projet fédéral tourné vers des « défis » de société

Le contenu du projet est donc le fruit d'une démarche de trois années. Durant cette période, le réseau va produire les « défis » qu'il cherche à relever à travers son projet. A ce titre, si la notion de pouvoir d'agir est une proposition du délégué national, les objectifs politiques sont construits collectivement.

Le traitement de la « collecte des indignations » et l'Université fédérale de 2011

Entre 2010 et 2011, la FCSF se tourne vers le réseau pour réaliser une « collecte des indignations »². Pierre Garnier, président de la FCSF, et Solange Bouchet, administratrice fédérale, expliquent s'inspirer d'Hannah Ardent avec cette notion d'« indignation ». Ils voient dans cette récolte une première étape indispensable à une action politique dont le but serait, *in*

1 Présentation au C.A. FCSF « Un congrès en 2013 ? », document interne FCSF, 2009. François Vercoutère y indique : « *poursuivons le travail de mise en cohérence entre nos actions et les valeurs annoncées. Il s'agit de : recenser, expérimenter, mettre en débat et en action les méthodes et démarches qui soutiennent le pouvoir d'agir des habitants en mettant en œuvre le développement social des personnes et des territoires.* »

2 *Ecouter, comprendre, agir*, FCSF, 2012

fine, la « concorde » et le « bien commun »¹. Si elle est mobilisée dès 2010, elle trouvera un écho puissant avec la publication, en parallèle, de l'ouvrage de Stéphane Hessel *Indignez-vous* (Hessel 2010) et la naissance du mouvement des indignés. L'utilisation de ce terme par la FCSF s'écarte déjà des relations plus consensuelles à la démocratie qui traversent l'histoire des centres sociaux.

En Septembre 2011, une université Fédérale est organisée à Sangatte, où ces indignations sont discutées, et réparties en sept thématiques : la discrimination, l'éducation, l'isolement et la solidarité, le logement, la précarité, la santé, et enfin la démocratie et la citoyenneté. Dans le document de restitution de l'université d'été, certains témoignages sont pris en exemple, dans chacune de ces catégories.

A la lecture de cette restitution², on peut distinguer trois types d'indignations, en fonction des personnes ou des groupes auxquelles elles font référence. Le premier est celui des (autres) habitants : des voisins racistes, des mauvais parents, des jeunes malpolis, un sentiment plus général de perte de solidarité locale, notamment inter-générationnelle, voire des formes d'auto-culpabilisation. Le second renvoie aux institutions locales, à leurs orientations politiques mais également aux pratiques, attitudes et discours de leurs personnels. Sont évoquées des discriminations sur des critères de race, de handicap, d'âge, de localisation. Enfin, le dernier renvoie aux institutions nationales et supra-nationales, où à des indignations d'ordre général ; il regroupe un ensemble de témoignages de situations qui ne sont pas directement en lien avec le quartier ou la ville de résidence. Quelques exemples tirés de la section sur la démocratie et la citoyenneté donne à voir cette diversité d'échelle des indignations : « *Je pourrais m'indigner sur moi-même. Est-ce que je contribue toujours au bien vivre ensemble ?* » ; « *je m'indigne contre tous ces élus qui nous soutiennent verbalement, mais qui reculent sur le plan financier* » ; « *je m'indigne contre l'appel du président de la république à travailler plus pour gagner plus* ».

Nous avons analysé, dans la première partie, une définition de la citoyenneté majoritairement centrée sur la référence à un intérêt général abstrait, ou, plus récemment, à la cohésion sociale (cf. chap.3). Or, ici, l'existence d'indignations en lien avec des problématiques locales semble constituer une forme de subjectivation politique, une re-politisation du local – qui concerne également les centres sociaux eux-mêmes – (Tarragoni

1 Ils font référence à son ouvrage *Essai sur la révolution* (Arendt 1967)

2 *Ecouter, comprendre, agir*, FCSF, 2012. Les citations suivantes sont tirées de ce document.

2016). Cette seconde catégorie est ici très largement représentée¹. Le choix de la notion d'« indignation », vocabulaire par ailleurs assez peu mobilisé dans le réseau, a très certainement eu un impact dans le type de témoignages recueillis. On retrouve par ailleurs dans le même texte des phrases qui sont mobilisées comme synonymes mais dont la charge politique est moins évidente : les « témoignages », les « besoins », les « envies », ou encore les « questions qui préoccupent [les habitants] ».

L'université d'été est l'occasion de la mise en débat de ces défis. L'anthropologue Catherine Neveu, qui participe à cette université, en aborde quelques uns dans le compte-rendu proposé par la FCSF qu'elle coordonne. Son intitulé, « *Ecouter, comprendre, agir* »², témoigne de la volonté de la FCSF de prendre le temps de comprendre et d'analyser les enjeux contemporains du réseau, deux ans avant le vote d'un projet fédéral sur 8 ans. Dans un article de bilan et de pistes intitulé « Changement de regard », elle témoigne de l'arrivée de nouveaux sujets et la difficulté de mettre certains d'entre eux en débats, à l'image des discriminations. La récolte des « indignations » aura mis en lumière des enjeux internes et externes rarement abordés.

Elle rend compte de la volonté de la FCSF, partagée par les participants, de changer de « focale » comme de « pratiques ». L'objectif partagé est de faire des centres sociaux des espaces plus autonomes, plus innovants, plus concertants et plus centrés sur l'animation globale que sur des projets à destination de catégories particulières. Ce rôle nouveau, plus proche des problématiques et des enjeux des habitants et des collectifs plus éloignés de la mise en place de politiques sociales, soulève la question de l'autonomie, qui détermine la possibilité de prendre le temps et de créer des lieux ouverts « *déliés de tout objectif de financement* ». Elle soulève ainsi la volonté, à travers cette démarche de projet, de conserver l'autonomie des centres sociaux face à un nouveau jeu d'acteurs institutionnel et associatif, à de nouvelles règles de subventionnement et aux formes d'instrumentalisations qu'elles peuvent produire. Plus largement, elle témoigne du sentiment partagé, et évoqué par un participant, d'une reprise en main des objectifs territoriaux de l'intervention sociale par les institutions publiques au détriment du monde associatif, notamment *via* le développement

1 Un décompte réalisé de la totalité des 55 témoignages présent dans ce compte-rendu donne (à quelques exceptions de témoignages peu clairs, ou renvoyant à plusieurs échelles d'indignations) : 16 % pour le premier type, 37 % pour le second, et 47 % pour le troisième.

2 Notons la proximité de ce titre avec le *leitmotiv* de la JOC « Voir, Juger, Agir ».

social local (cf chapitre 3) : « *on s'est laissés étouffer et du coup on est devenus des opérateurs de politiques publiques, on a été réduit à cela* ».

Ce rôle nouveau de la fédération peut connaître, selon elle, des orientations différentes, en fonction de deux entrées : la façon dont les centres sociaux se situent par rapport aux habitants, entre représentants, porte-paroles, facilitateurs, accompagnateurs ; leur positionnement en tant qu'acteurs de la démocratie locale, entre médiation et contre-pouvoir.

Des « indignations » récoltées aux « défis » à relever : une dépolitisation

Après l'Université fédérale de 2011, le congrès de 2013 à Lyon va revenir sur ces thématiques d'indignations, puis se centrer sur les objectifs du projet fédéral autour du pouvoir d'agir. Néanmoins, ces deux entrées sont séparées : la première journée est consacrée aux sept thématiques, qui font l'objet de forums de discussions puis d'ateliers et de conférences. La plénière du lendemain concerne le projet fédéral et le pouvoir d'agir dans les centres sociaux.

Par la suite, entre 2013 et 2014, le groupe en charge de la préparation du congrès va retravailler le projet au contact du réseau. Il multiplie les événements : un séminaire national avec les administrateurs en novembre, une tournée fédérale durant l'hiver clôturée par une Université Fédérale, à Dijon, en février. Le projet final sera validé en Assemblée générale à Lorient, en Juin. Ce processus va laisser de côté ces thématiques spécifiques issues des indignations et s'inscrit dans le cadre d'enjeux plus généraux de la période contemporaine, dont il anticipe l'impact sur le quotidien des centres sociaux, à l'image du vieillissement de la population ou du réchauffement climatique.

De ce travail sortent quatre « défis » inscrits dans le projet fédéral : le premier, *environnemental*, est centré sur l'épuisement des ressources naturelles ; le second, *économique*, sur la situation de précarité de masse et la montée des inégalités ; le troisième, *sociétal*, traite de la mobilité, de la diversité culturelle et du vieillissement ; le quatrième, *démocratique*, évoque la perte de confiance dans le système représentatif¹. Notons les ajustements effectués par rapport aux 7 thématiques de l'Université d'été de Sangatte en 2011. D'un côté, certains thèmes, comme l'emploi et la démocratie, se retrouvent presque à

1 Défis énoncés dans le projet fédéral 2014-2022 de la FCSF intitulé « La Fabrique des Possibles », FCSF, 2013, p.7

l'identique. De nouveaux sont apparus : la question environnementale n'existait pas en tant que telle. Néanmoins, elle est prise dans un sens assez large pour être mise en lien avec d'autres préoccupations : « *notre conception de l'éducation, de la réussite sociale ou de nos modes de vie sont des éléments de réponse à ce défi* ». Les réponses à ce défi peuvent être diverses sur le plan politique, de l'appel au changement des comportements individuels aux revendications collectives de justice et d'égalité¹. Enfin, certaines notions sont remplacées, ou modifiées. Le « défi sociétal » inclut la question des discriminations, mais également des « intolérances » et des « replis communautaires ». Cela témoigne d'un changement de focale : s'il y a un discriminant derrière chaque discrimination, le « défi » de la diversité culturelle devient une responsabilité partagée, tandis que les « replis » sont initiés par les populations elles-mêmes. Dans la même veine, le thème de l'« isolement », que l'on peut définir comme une situation subie, disparaît derrière le défi de la « mobilité ».

Ce passage de *l'indignation* au *défi* modifie les formes de la réponse politique : l'indignation débouche sur la revendication, le défi sur la mobilisation, la mise en mouvement. Il ne suffit pas de s'indigner, il faut agir : « *la meilleure façon de favoriser l'émergence d'initiatives visant à répondre à ces défis et contribuer à cette société future consiste à libérer les capacités d'imagination et d'action de la société civile* »².

Ainsi, les quatre défis ne s'articulent pas aux questions sociales concrètes remontantes des centres sociaux. Le pouvoir d'agir est un outil généraliste associé à des problèmes généraux de la société, et ne fait pas le lien avec les « indignations » concrètes abordées à Sangatte en 2011 puis au congrès de Lyon en 2013.

Les orientations stratégiques de la FCSF et la place marginale des « questions de société »

On retrouve cette distinction dans le volet opérationnel du projet fédéral. A côté des défis à relever, le processus s'étalant de 2013 à 2014 va en effet servir à préciser les axes prioritaires du projet fédéral. La FCSF va agir autour de quatre objectifs, qui sont les quatre orientations du projet : développer une fonction ressource, renforcer les savoirs-faire, promouvoir la

1 Le concept d'inégalités environnementales (Faburel 2008) pourrait par exemple permettre de lier la question écologique aux « indignations » évoquées lors de l'Université d'été de 2011, notamment autour du logement, des transports, de la santé. Nous reviendrons à travers l'exemple des tables de quartier sur les multiples manières de traiter la question environnementale à l'œuvre dans les centres sociaux.

2 Projet fédéral 2014-2022 de la FCSF intitulé « La Fabrique des Possibles », FCSF, 2013, p.8

coopération et exercer un travail d'influence sur les décideurs – lié à l'activité des centres plus qu'à des problèmes publics spécifiques.

La dimension de prise en compte des « questions de société » ne disparaît pas totalement : elle devient un sous-thème de la fonction ressource au service du réseau. Le projet fédéral affirme vouloir s'emparer des questions de société, identifiées plus précisément comme les « *questions d'actualité qui concernent les centres sociaux (liées notamment à des réformes institutionnelles)* ». On décèle ici une réorientation des « questions » d'enjeux de société à des actualités politiques concernant directement le réseau. Par ailleurs, la manière de s'emparer de ces sujets est précisée, et cadrée « *sous la forme de groupes de travail limités dans le temps et centrés sur un objectif de production (rencontre, publications, référentiels de formation, etc.)* ». Les questions sociales seront donc passées de l'aspect central de l'Université d'été de 2011 autour de la « récolte des indignations » à un sous thème du projet fédéral lié à la « fonction ressource » de la FCSF, restreint à des objectifs de production, et plutôt centré sur des problématiques corporatistes. On n'y trouve pas un rôle de porte-parole de problématiques sociales soulevées localement.

B.2. Le pouvoir d'agir pour les centres sociaux : les « capacités d'imagination » comme projet politique

Lors de l'Université Fédérale à Dijon en février 2014, deux interventions vont servir à résumer et structurer la vision des centres sociaux autour du pouvoir d'agir : celui de Marie, déléguée nationale, qui va définir cette notion, et celui du délégué général sur les liens entre ce *leitmotiv* et l'activité des centres.

Les centres sociaux définissent le pouvoir d'agir à partir de quelques références centrales. Trois personnalités reviennent fréquemment lorsque sont évoquées les racines du pouvoir d'agir : Saul Alinsky, Michel Séguier et Yann Le Bossé¹. Lors de sa présentation à

1 Lors de nos entretiens, François Vercoutère m'a mentionné principalement ces trois références. Lors de l'Université Fédérale des centres sociaux à Dijon en Février 2014, la déléguée nationale en charge de l'introduction de la notion de pouvoir d'agir cite deux figures principales : Saul Alinsky et Paulo Freire, avant d'évoquer d'autres références : Yann Le Bossé, Chambers, Rajagopal, Amartya Sen, Michel Séguier. Le délégué actuel de la FCSF, Alain Cantarutti, présente l'histoire du pouvoir d'agir lors du colloque ENGAGIR à Tours le 9 janvier 2020 en évoquant Michel Séguier (« *un inspirateur, un compagnon de route très important* ») et ses références à Paulo Freire et au développement social local, le community organizing, et Yann Le Bossé.

l'Université Fédérale, Marie définit la notion de pouvoir d'agir comme « *la possibilité pour les personnes de maîtriser ce qui est important pour elles* » en faisant référence au chercheur québécois. Il s'agit d'un « *passage [...] de l'impossibilité à la possibilité d'agir* ». C'est une approche qui lie pragmatisme, avec des objectifs concrets, et volonté de transformation systémique.

Face au conflit : les « capacités d'imagination » plutôt que le « contre-pouvoir »

Vis à vis du rapport au pouvoir, elle introduit son discours en disant : « *si jamais le terme de pouvoir posait trop de problèmes, on peut dire "possibilité d'agir", ça met tout le monde à l'aise* ». Elle précise plus tard en définissant la démocratie comme « *un champ de pouvoirs au pluriel* ». Le pouvoir n'est pas à conquérir : « *on peut gagner du pouvoir sans vouloir le pouvoir* ». Elle admet : « *le contre-pouvoir, ça bloque !* ». Le délégué général ira dans le même sens lorsqu'il évoquera la mission de « *négociation* » des centres sociaux : avec cette dimension du pouvoir d'agir, les centres sociaux sont légitimes d'être dans les lieux de décision « *et pas forcément dans du contre-pouvoir [...] mais force de proposition, la bonne idée qui dépanne, etc* ».

Ce rapport au pouvoir et au changement se retrouve dans la version finale du projet fédéral. La fédération des centres sociaux se donne pour objectif de libérer les « *capacités d'imagination et d'action de la société civile* »¹. On l'a vu, la définition par les centres sociaux des notions de citoyenneté, de démocratie ou encore de participation renvoie majoritairement à des objectifs plus ou moins consensuels autour du référentiel de la cohésion sociale (cf. chapitre 3) (Cortesero 2013). Cette réduction du pouvoir d'agir à une « *capacité d'imagination* » semble suivre cette même voie.

Une lecture conflictuelle de la situation, mais des solutions consensuelles privilégiées

Néanmoins, une seconde phrase suit, qui affirme une orientation plus directement politique : « *nous affirmons l'existence de rapports de domination et d'inégalités sociales, contre lesquels nous souhaitons contribuer à lutter par ce biais* ». Les termes de « *rapport de*

1 FCSF, 2014, *La Fabrique des possibles, projet fédéral 2014-2022*, p. 8, <http://www.centres-sociaux.fr/files/2014/09/La-Fabrique-des-possibles-projet-f%C3%A9d%C3%A9ral-2014-2022.pdf> (accès le 26/06/2019).

domination » et d' « inégalités sociales » posent une interprétation structurelle de la question sociale, tandis que le vocabulaire de la *lutte* renvoie à des répertoires d'action inattendus de la part des centres sociaux.

La charte rédigée en 2000 évoquait déjà la possibilité de « conquérir » des espaces de participation. On retrouve d'autres traces de cette orientation plus conflictuelle : en 2013, dans le cadre de la préparation de son projet fédéral, la FCSF publie une vidéo où elle présente des actions que les centres sociaux peuvent mettre en place en faveur du développement du pouvoir d'agir. Sont évoqués la création de jardins partagés, de ressourceries ou encore de systèmes d'échanges locaux. La vidéo présente également un autre exemple, dans un autre registre : « *Et contre ce bailleur peu scrupuleux ? Le mieux serait d'être très nombreux, mobiliser les locataires et leurs voisins, pour faire entendre leur voix et faire valoir leurs droits.* »¹.

Ainsi, la FCSF dresse le portrait d'une société traversée par des antagonismes et des formes de domination face auxquels elle cherche à agir notamment en légitimant des modes d'action conflictuels. Ce faisant, elle se positionne en rupture avec des objectifs historiques de rapprochement entre les classes, de l'opposition à la lutte des classes des dames patronnesses à l'objectif de mixité sociale de la fin du XXe siècle. Elle prend néanmoins ses distances avec les approches plus radicales de l'*empowerment* : les notions de conflit, de contre-pouvoir, voire même de « pouvoir », sont relativisés. Les moyens d'agir sont plutôt ceux de l'auto-organisation, de la force de proposition, que de l'interpellation et ou du rapport de force. Comme l'indique Régis Cortestero, « *les centres sociaux [...] affirment le projet paradoxal d'intervenir sur des rapports sociaux conflictuels avec une vision consensualiste de l'action* » (*Ibid.*, p. 49).

L'impact du « pouvoir d'agir » : ré-équilibrer les « trois maisons » et ré-affirmer la spécificité du projet centre social

On l'a vu, les réflexions politiques menées par la fédération nationale visent à éviter la disparition du projet social des centres sociaux au profit de la seule mise en place d'activités et de services. Dans sa présentation à l'Université Fédérale, François Vercoutère reprend

1 FCSF, 2013, *La Fabrique des possibles*, vidéo d'introduction au projet fédéral, 3 min 20 s (extrait cité : 1 min 50 s), <https://vimeo.com/68597911> (accès le 24/06/2019).

l'image de la division du centre social en 3 « maisons » (cf. schéma au chap. 3) : la maison des activités et services, celle des projets et celle de la citoyenneté. Il montre le déséquilibre entre celles-ci à la faveur des services et activités. Le projet fédéral a donc pour objectif de redonner une place plus importante aux volets « projets » et surtout « citoyenneté » de l'activité des centres.

Le projet passe également par une mission transversale à ces maisons : faire émerger des initiatives, libérer les capacités d'action, partout où cela est possible. Cela suppose de repenser le travail du centre social à l'aune de cet objectif, de l'accueil aux activités éducatives, des dispositifs participatifs à l'accès aux droits. Cela permettrait de développer des formes de « conscientisation », des capacités d' « auto-organisation », et une plus grande « influence » sur les décisions politiques – sans nécessairement passer par des formes de contre-pouvoir¹ : c'est en ce sens que les centres sociaux développeraient le pouvoir d'agir des habitants.

Un retour au cœur de métier ?

Ce projet fédéral est ainsi l'héritier de la référence à l'animation globale : tous deux défendent l'existence d'un cœur de métier des centres sociaux qui ne serait pas la prestation d'activités et de services. En démontrant leur capacité de veille sur le territoire, d'écoute, d'analyse et d'action à partir des préoccupations soulevées et avec les personnes concernées, ils peuvent faire reconnaître cette spécificité.

Cette défense d'un cœur de métier s'inscrit dans un contexte spécifique de précarité : « *si on voulait éviter de tomber dans le piège de simplement courir d'un feu à l'autre, ou de monter de pétitions en pétitions la défense syndicale des moyens financiers des centres sociaux, il fallait se donner un autre horizon* »². Dans ce cadre, affirmer la spécificité de l'action des centres sociaux permet de s'adapter aux exigences de financement contemporaines qui nécessitent de démontrer son utilité sociale, de sortir du lot dans un environnement concurrentiel. Mettre en mouvement le réseau autour d'un nouveau *leitmotiv* revient donc à la fois à critiquer la généralisation de l'approche par projet en défendant un « cœur de métier » des centres sociaux, et s'y adapter en produisant un discours sur son utilité

1 Présentation de F. Vercoutère, « Centres sociaux et Pouvoir d'Agir », Université Fédérale des centres sociaux, Dijon, 07 Février 2014

2 Entretien avec François Vercoutère, le 12 mai 2016

sociale. Le projet fédéral poursuit donc cet objectif paradoxal aux finalités politiques incertaines.

On pourrait donc résumer ce processus s'étalant de la charte de 2000 à la signature du projet en 2014 par la volonté d'affirmer la vocation globale et participative du réseau face aux injonctions partenariales plutôt centrées sur les services et activités, autrement dit de faire plier le processus d'institutionnalisation qui touche les centres sociaux depuis les années 1980. La FCSF construit un horizon de transformation sociale qui s'appuie notamment sur une analyse des rapports sociaux en termes d'inégalités et de domination. Pour agir, elle cherche à mobiliser des ressources dont disposent les personnes et les groupes et n'exclut pas la possibilité de mobiliser des répertoires d'action conflictuels. Parce qu'ils sont éloignés des pratiques du réseau évoqués dans les chapitres précédents, ces discours nous poussent à nous questionner sur la manière dont ce projet a été accepté, et adopté, par le réseau.

C) L'impact des relations entre la FCSF et ses adhérents sur le projet fédéral

La période de crise autour de 2007 constitue une piqûre de rappel : le projet proposé par la FCSF ne pourra se construire qu'en relation avec le reste du réseau. Pour Jacques Eloy, après cet épisode de crise, « *c'était devenu une évidence qu'on ne pouvait pas travailler autrement* »¹. Les prises de positions de la présidente de la FCSF, Claudie Miller, élue en 2013, incarnent cette nécessité : « *Quand tu entends aujourd'hui Claudie qui dit que le réseau est très divers, qu'on cherche à le faire évoluer avec ses caractéristiques, travailler avec cette diversité... ça vient de là.* »². Dans ce contexte, l'affirmation d'un projet fédéral que l'on pourrait qualifier de radical à la vue de l'histoire du réseau peut surprendre. Nous allons désormais revenir sur les raisons d'un tel décalage, et sur l'existence, malgré tout, d'un tel discours.

C.1. La FCSF face au réseau : entre fédération institutante et fédération instituée

On l'a vu, historiquement, chaque centre social, de même que chaque fédération départementale ou union régionale, dispose de son autonomie et il n'y a pas de hiérarchie entre les différents niveaux. Jusqu'à aujourd'hui, les procédures d'éviction de centres sont par exemple très rares et le plus souvent liées à des problématiques financières ou de gouvernance qu'au dénigrement de valeurs ou d'un projet politique communs. C'est pourquoi le réseau ne saurait fonctionner à partir d'injonctions du national, de manifestes ou de textes politiques destinés à s'appliquer partout. Le projet fédéral met donc en jeu la dualité des relations entre la FCSF et son réseau. Celle-ci est institutante : elle se donne pour mission d'élaborer – de manière la plus partagée possible – un horizon et un plan d'actions pour faire bouger le réseau. Elle est aussi très largement instituée, à l'écoute et à l'image de la diversité de ce

1 *Ibid.*

2 *Ibid.* Nous reviendrons plus en détail sur le rôle spécifique de la présidente dans la tension entre professionnels et administrateurs dans la mise en place du projet fédéral (cf. chapitre 5).

dernier. Cette caractéristique s’observe jusque dans la structuration des fiches de postes des délégués nationaux qui comprennent à la fois des thématiques spécifiques à développer et des parties du territoire national à connaître.

Ainsi, si la FCSF se permet d’exprimer un point de vue en apparence aussi décalé de certaines pratiques au sein du réseau, c’est en partie parce qu’elle sait que ce « projet fédéral » engage le réseau sans s’imposer à lui. Le rôle de la FCSF n’est pas de surveiller et punir en cas d’inadaptation au projet. Au contraire, elle doit activer ce projet, mobiliser et convaincre, sans quoi la volonté de développer le pouvoir d’agir restera de l’ordre du discours. Son nom, « La Fabrique des possibles », est la matérialisation de ce positionnement. La FCSF va adopter une position de catalyseur et tâcher de ne pas faire passer ce projet pour un ensemble de directives. François Vercoutère, dans sa présentation à l’Université fédérale de 2014, indique ainsi : « *1200 centres sociaux, c’est 1200 projets sociaux. Il faut qu’on se méfie d’être sur quelque chose de trop normatif. Evitons les jugements valeurs : on met en route un processus* »¹.

Le projet fédéral apparaît alors plus comme une incitation à la mise en mouvement vers un pouvoir d’agir des habitants vu dans un sens large de prise sur la vie quotidienne et l’environnement que comme un horizon politique explicite duquel découleraient des postures et des pratiques à défendre – et donc d’autres à exclure. En ce sens, une partie des débats et des tensions autour du projet fédéral interviendront seulement après l’adoption du projet, dans sa mise en place. Nous en analyserons certains dans les sections suivantes.

La liberté de ton de la FCSF, un prérequis à son action

La possibilité, pour la FCSF, de s’orienter vers des interprétations radicales de la démocratie et de l’action collective repose sur une liberté de ton dont ne disposent pas les centres adhérents. Cette liberté est corrélée à son budget. En effet, la majorité des financements est issue du réseau lui-même, à travers les cotisations directes. Avec l’accroissement du nombre d’adhérents, le budget de la FCSF est en augmentation à peu près constante depuis une dizaine d’années, à rebours du contexte financier des centres sociaux au niveau local².

1 Présentation de F. Vercoutère, « Centres sociaux et Pouvoir d’Agir », Université Fédérale des centres sociaux, Dijon, 07 Février 2014

2 CF : Rapport financier 2015, FCSF.

Par ailleurs, elle dispose de rapports de pouvoir relativement équilibrés vis-à-vis de ses partenaires nationaux. Certaines politiques publiques enclenchées par l'Etat, telles que la politique de la Ville, les plans de lutte contre la pauvreté, l'accès au droit, certaines politiques sociales autour de la jeunesse ou du numérique reposent en grande partie sur les centres sociaux pour leur mise en place, notamment dans des territoires peu à peu désertés par les pouvoirs publics et les autres réseaux associatifs : ce caractère incontournable donne à la FCSF un poids dans les négociations avec les administrations en charge de ces politiques.

Cette relative autonomie de la FCSF vis-à-vis des institutions publiques permet de mieux comprendre l'écart entre certains éléments agonistiques du discours porté par la FCSF et la réalité d'un réseau qui entretient historiquement un rapport distancié avec la question du conflit. Néanmoins, ce retour par le financement de la FCSF rappelle également le poids des cotisations de structures locales dans son budget, ce qui amène à un second questionnement : comment cette volonté de mise en mouvement et ces références au conflit sont reçues par les centres eux-mêmes ?

C.2. S'appuyer sur la réalité du réseau : une nécessité pour faire avancer le projet

Cette liberté de ton de la FCSF est corrélée à la nécessité, pour faire avancer les idées du national vers le local, de convaincre et de mobiliser. Le *leitmotiv* du pouvoir d'agir repose sur la mobilisation des adhérents.

La FCSF : un « outil » utilisé de différentes manières selon les adhérents

Comprendre l'engagement du réseau dans la préparation du projet fédéral suppose donc de se confronter à la réalité de ce réseau extrêmement divers (Neveu 2015, p. 84-85). Faute d'une sociologie exhaustive des plus de 1200 centres sociaux adhérents, on se contentera ici d'aborder les écarts importants dans les formes et l'intensité de participation des adhérents à la dynamique fédérale.

Depuis mon arrivée à la FCSF en 2014, on m'a très souvent parlé des grands écarts d'investissement du réseau dans les différents temps fédéraux. Celles et ceux qui participent le

plus activement aux différents temps collectifs sont nommés par certains délégués les « Rolls Royce »¹ : ils inspirent la fédération nationale pour son projet, se mobilisent lors des événements fédéraux, et sont souvent cités lorsqu'il s'agit de donner des exemples de ce qu'est le pouvoir d'agir dans les centres sociaux.

Ce n'est pas le cas partout. J'ai pu constater ces écarts en participant à diverses journées de séminaires, de conférences ou de formations autour du pouvoir d'agir à l'échelle nationale ou dans des fédérations régionales ou départementales (dans le Nord, à Paris, en Champagne-Ardenne ou en Bretagne). En Champagne-Ardenne, lors d'une journée de séminaire sur le pouvoir d'agir à laquelle je participais, j'ai témoigné au délégué fédéral du département ma surprise de constater la grande connaissance de la notion, des références mobilisées, Yann Le Bossé en tête. Celui-ci m'a répondu : « *ceux que tu vois, ils sont déjà convaincus. Le problème, c'est les autres, ceux qu'on ne voit jamais* »². Dans cette lignée, la recherche-action ENGAGIR, entamée en 2019 dans la région Centre avec l'Université de Tours et la Fédération Régionale et portant sur le pouvoir d'agir dans les centres sociaux a pu compter sur une mobilisation active de certaines structures, et faire face, dans d'autres contextes, à une certaine défiance, voire une animosité dans un premier temps face à ce qui apparaissait comme une injonction de la fédération régionale.

La grande diversité dans l'investissement fédéral des centres sociaux est corrélée au rôle qu'a, pour eux, la FCSF. La fédération n'est pas qu'un rassemblement autour d'un projet politique. C'est un espace à disposition des centres, un sceau de légitimité³ vis-à-vis de certains partenaires, un outil pour accompagner les centres sociaux à diverses périodes, notamment dans des moments de crise, un instrument de lobbying auprès de leurs partenaires locaux et nationaux et un producteur de discours qu'ils pourront par la suite mobiliser pour défendre leur utilité sociale. On ne peut pas définitivement classer les centres dans des catégories figées, et on retrouve parfois au sein d'une même équipe des visions très diverses du rôle d'un centre social et du fédéralisme.

Néanmoins, puisque la FCSF est à disposition de son réseau, il est aisé de comprendre pourquoi les structures, les professionnels et les administrateurs qui se posent des questions

1 Ce terme est utilisé de manière ironique par quelques délégués nationaux, pour pointer du doigt le fait que la FCSF a tendance à toujours faire appel aux mêmes exemples de centres sociaux comme des « vitrines » pour illustrer le projet.

2 Discussion avec le délégué de la Fédération des Ardennes des Centres Sociaux, le 23 Juin 2016

3 Certaines CAF ont ainsi pu, à diverses périodes, exiger de structures qu'elles adhèrent à la FCSF pour qu'elles puissent recevoir l'agrément.

sur le sens de leur action et de leur propre projet sont sur-représentés dans les espaces où se construit et se discute le projet fédéral. L'université d'été de 2011, le congrès de 2013 sont des moments de mise en débat et d'ouverture. La tournée des fédérations à l'hiver 2013-2014 et l'Université fédérale de 2014 permettent de confronter le projet au terrain, pour l'adapter, le ré-équilibrer, préciser certains éléments. Néanmoins, les espaces où se définit le projet, ou des orientations sont prises, concernent moins de personnes : on y retrouve, *in fine*, les professionnels et les bénévoles les plus sensibilisés aux enjeux posés par cette quête d'« horizon politique ». C'est également un facteur de son positionnement plus radical que la moyenne des centres sociaux : le projet est à l'image des personnes qui l'ont produit.

Si certaines structures ou certaines fédérations locales s'investissent moins que d'autres dans le projet, elles ne sont pas moins présentes lors des temps de décision tels que les assemblées générales ou les congrès. Bien qu'il soit produit par un groupe finalement assez restreint, le projet fédéral doit, pour être adopté, satisfaire l'ensemble du réseau. Par conséquent, la FCSF doit avancer ses propositions sans inquiéter les méfiants et brusquer ceux qui considèrent que la notion n'a rien de nouveau.

Développer le pouvoir d'agir : un *leitmotiv* diversement approprié

La réception du réseau face à cette appel au changement est reçu de manière très diverse. La déléguée de la Fédération Nationale en charge de la qualification du réseau sur le pouvoir d'agir, a construit une typologie des acteurs du réseau, en fonction de leur appropriation du *leitmotiv* du pouvoir d'agir. A partir de son expérience, elle évoque trois types de réaction des fédérations locales et des centres sociaux au terme de pouvoir d'agir¹.

Les multiples facettes du refus du pouvoir d'agir

Pour certains, ce *leitmotiv* est d'abord en partie rejeté : il inscrit, depuis l'extérieur, un modèle ou des méthodes qui ne correspondent pas aux pratiques, au contexte. Plusieurs points peuvent inquiéter. Le premier porte sur la relation aux élus ou à la CAF. Mettre en avant une notion où le terme « pouvoir » apparaît peut attirer les foudres des partenaires. Le second

1 Cette typologie a été réalisée dans le cadre de la préparation d'une communication commune avec Catherine Neveu et de moi-même pour le colloque du *Gis démocratie participative* des 14, 15, 16 Novembre 2019, MSH Paris-Nord (Saint-Denis). Disposant d'une connaissance plus affinée du réseau qu'elle parcourt depuis de nombreuses années. Cette déléguée a été à l'initiative de cette typologie qui donne à voir la diversité des réactions au projet fédéral.

point de défiance est à propos de son caractère importé : dans ces cas, l' *empowerment* n'est pas considéré comme une dynamique pertinente dans le contexte français d'intégration républicaine.

Le second critère de refus du pouvoir d'agir s'articule à la crainte de perdre des formes de légitimité professionnelle liées à l'expertise. Lors d'une réunion, un directeur de centre social à Mulhouse m'explique avoir perçu ces réticences dans son équipe : « des salariées m'ont dit "Si c'est les habitants qui font, on sert à quoi ? Si vous réfléchissez comme ça, vous voulez notre boulot". Arrêter de penser pour les gens, c'est dur. Les animateurs, les éducateurs, ils sont formés pour penser à ce qui est bon pour les gens »¹. Cette crainte recoupe, par ailleurs, les problèmes de légitimité déjà existants chez les salariés face aux « bénévoles professionnels » des centres sociaux (cf. chap. 3 et (Hély 2009)).

Le dernier point concerne la mise en lien du pouvoir d'agir avec la modernisation de l'action publique et la perte de subventions de fonctionnement. Dans ce cadre s'exprime parfois une critique de la manière dont les logiques d'insertion conditionnent la mise à disposition de services et d'activités à la responsabilisation et à la mise en mouvement de leurs bénéficiaires. En ce sens, refuser le pouvoir d'agir permettrait de résister aux injonctions néolibérales qui pèsent sur le social. Ce refus est plus ou moins explicitement politique, lorsqu'elle est présentée une revendication du maintien inconditionnel des services et activités. On retrouve là des débats très présents sur le traitement de la question sociale par la responsabilisation, étudiés notamment par les travaux portant sur le Revenu Minimum d'Insertion et le Revenu de Solidarité Active (Castel 1995; Paugam et Duvoux 2013).

Le pouvoir d'agir face au développement social : quelle nouveauté ?

Pour d'autres, le pouvoir d'agir n'apporte pas vraiment de nouveauté : il s'intègre à ce que font déjà les centres sociaux autour du développement social, ou de la participation, et ne vient pas questionner les pratiques. L'introduction de la notion de « pouvoir » n'a pas d'écho : comme peuvent le dire certains salariés ou administrateurs : « *le pouvoir d'agir, c'est ce qu'on fait depuis toujours* ».

Pour certains, enfin, cela correspond à des attentes exprimées de sortir les centres sociaux de la seule dimension de « prestataires d'activités », pour qu'ils retrouvent des marges de manœuvre vis-à-vis de leurs partenaires, et qu'ils se recentrent sur leur vocation d'espaces

1 Entretien, directeur de centre social, 21 Juin 2017

d'appui aux actions collectives des habitant.e.s. On retrouve, dans ce groupe, les structures les plus mobilisées dans les différents temps fédéraux d'échanges, de qualification ou de projets collectifs portés par les fédérations.

Une approche plus systémique de la diversité du réseau permettrait de mieux comprendre l'origine et les évolutions de cette diversité d'approches et de positionnements. On peut néanmoins avancer deux hypothèses liées aux observations déjà effectuées dans cette thèse : d'un côté, l'histoire de chaque centre et de chaque fédération. Certains territoires fortement marqués par une histoire liée à la CAF et aux structures « centres sociaux » que celle-ci a créées dans les années 1950 maintiennent aujourd'hui une vision plus centrée sur un travail social d'accompagnement individuel lié à de la prestation de services et à l'accès aux droits. D'autres, notamment dans les territoires disposant d'une part importante de quartiers de grands ensembles, sont plus liés à l'explosion du nombre de centres sociaux dans les années 1960-1970 dans le cadre de la mise en place de l'animation socioculturelle : ils ont alors plus facilement l'habitude d'approches collectives. On retrouve cette même diversité dans les territoires ruraux, entre structures issues des gestions MSA et équipements construits par des collectifs d'habitants pour faire face à la pénurie d'espaces collectifs et de services publics, dans une démarche parfois plus militante.

L'autre hypothèse concerne la taille et le budget actuel des structures : certains centres sociaux emploient des dizaines de salariés et gèrent des millions d'euros de budget en multipliant les prestations de services. D'autres sont plus modestes, même si en moyenne, les adhérents à la FCSF sont des structures de taille relativement importante¹. Ces écart de taille et de budget ont leur importance dans la possibilité, ou non, de repenser les pratiques des professionnels.

Conclusion du chapitre 5

Au-delà de la phase d'écoute et d'analyse des indignations et des défis à relever, les trois années d'intense réflexion collective matérialisent, par leur existence même, le rassemblement autour de ce projet fédéral. Prendre trois ans pour bâtir le projet fédéral, mobiliser à plusieurs

1 L'observatoire SENACS des centres sociaux fait état d'une moyenne de 51 salariés par centre à l'échelle nationale, soit à peu près 13 équivalents temps pleins compte tenu des nombreux temps partiels. Source, SENACS, 2014

reprises et de diverses manières le réseau démontre que la FCSF ne reproduit pas les modes d'action autoritaires du délégué précédent : comme le rappelle François Vecoutère, « *le projet fédéral monté avec le réseau, c'était l'inverse de Sanvicens* »¹. La multiplication des événements entre le Congrès de 2013 et l'Assemblée Générale de Juin 2014 en est la démonstration. Symbole de la prise en considération de cette diversité, le projet fédéral s'intitule « La Fabrique des Possibles » et non le pouvoir d'agir.

Le travail sur ce projet fédéral aura donc consisté en l'ouverture de multiples temps de réflexion et d'échanges. Les différences de point de vue y sont plus compilées que débattues profondément. Le texte du projet fédéral est à l'image de cette démarche : on y retrouve, dans les textes fédéraux, des orientations politiques parfois très diverses à quelques phrases d'écart. Ainsi, la FCSF peut répondre à une quête de sens de la part de salariés et de bénévoles qui ne se satisfont pas de seules activités de prestation de services, ou de formes d'animation déconnectées d'enjeux démocratiques, sans pour autant s'imposer à l'ensemble des adhérents. Les quelques phrases aux accents plus radicaux que nous avons relevées apparaissent ainsi comme des propositions, des potentialités, au milieu d'autres orientations possibles. Dans le même texte de présentation du projet fédéral, le « développement du pouvoir d'agir » est ainsi envisagé à la fois pour « *lutter* » contre les « *inégalités sociales* », pour « *développer des actions basées sur l'entraide, la solidarité des habitants* », pour « *porter un point de vue citoyen* ». Ainsi, si la référence au pouvoir d'agir semble matérialiser un « *retour du politique* » (Neveu 2016, p. 173), dans les discours de la FCSF et des fédérations, notons que celle-ci apparaît comme un vœu, un « possible » à « fabriquer », plus que comme un horizon commun.

En définitive, jusqu'à son adoption et sa mise en pratique, autrement dit pendant la période allant de 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014, cette notion aura plutôt servi de support à la mise en mouvement vers des enjeux de pouvoir, de possibilités, de capacités, d'imagination ou encore de citoyenneté que de signifiant tout à fait clair. Dès lors, l'action menée par la FCSF pour mobiliser sur le pouvoir d'agir à partir de 2014 nous en dira plus sur les tensions à l'œuvre au sein du réseau autour des éléments abordés dans le chapitre précédent : la manière dont elle se positionne par rapport aux premiers concernés, dont elle interprète le changement de posture professionnelle vers de l'« accompagnement », ou encore

1 Entretien téléphonique avec François Vecoutère, le 31 janvier 2020

la façon dont ce projet vient questionner, ou non, les relations aux partenaires et aux financeurs, sont quelques unes des pistes que l'on va désormais suivre.

CHAPITRE 6 :

CENTRES SOCIAUX ET POUVOIR D'AGIR : PARADOXES ET TENSIONS

L'adoption par la FCSF du *leitmotiv* du pouvoir d'agir soulève plusieurs questions, d'une part au regard de la diversité d'interprétations que l'on retrouve au sein de la « nébuleuse » du pouvoir d'agir en France, et d'autre part vis à vis de l'histoire des centres sociaux évoquée dans la première partie.

Après l'adoption du projet fédéral, le réseau se retrouve confronté à ces questionnements. A travers ses activités, la FCSF aborde en effet quelques tensions structurelles. Nous reviendrons en premier lieu sur le problème de la posture professionnelle, entre animation et « accompagnement ». La qualification est donc l'un des premiers outils mobilisés par la FCSF pour faire vivre le projet fédéral. L'« accompagnateur » formé au pouvoir d'agir est-il un organisateur communautaire proche des expériences de *community organizing*, un catalyseur d'initiatives, un médiateur entre les différentes parties prenantes de projets collectifs, un coach en développement personnel ? La réponse à cette question se trouve en partie dans les références mobilisées et la manière dont elles sont mises en scène par la fédération à travers formations, séminaires ou encore projets et expérimentations.

Dans un second temps, nous aborderons la question du public visé par ce pouvoir d'agir, en tension entre le citoyen abstrait tourné vers l'intérêt général et l'approche partant des « ressources » des communautés sur le territoire. Vers qui cherche-t-on à aller lorsque, dans les centres sociaux, l'on parle du « hors les murs », du « aller vers » ou encore du « faire avec » ? Puis, nous finirons par discuter les rapports au pouvoirs publics, en lien avec le modèle économique des centres, pour aborder le problème des liens entre pouvoir d'agir et autonomie associative.

Étudier les axes de travail de la fédération nous ouvre quelques pistes pour comprendre la manière dont le réseau adopte ce *leitmotiv* : nous illustrerons ce chapitre réflexif avec les choix de formations, les chantiers entamés – notamment celui sur les modèles économiques – ou encore les prises de position des acteurs de la FCSF.

A) De qui cherche-t-on à développer le pouvoir d'agir ?

Le public concerné par *l'empowerment* et le rôle qu'il joue dans le développement de son pouvoir d'agir diffèrent en fonction des interprétations et des projets politiques menés au nom de cette notion. Un des questionnements principaux apportés par les mouvements féministes avec la notion d'*empowerment* est celui de la place des premiers concernés dans les décisions qui se prennent pour eux. Tout un pan des acteurs de *l'empowerment* vient remettre en cause la position même du salarié extérieur aux personnes et aux groupes qu'il « organise ».

La coordination Pas Sans Nous tire jusqu'à son nom de cette idée. Cette organisation, qui s'affirme comme un syndicat des quartiers populaires, reprend cette logique : le « Nous », présent dans son titre, renvoie à cette volonté de provoquer un processus d'*empowerment* à partir des personnes concernées, ici les petites associations de quartier. La place des expériences postcoloniales, par exemple dans les relations entre police et populations, est ainsi au cœur de ses revendications. Si des tensions existent sur la définition même de ce « nous », notamment autour de la place des universitaires ou des professionnels de la politique de la Ville et du travail social extérieurs à ces quartiers (Carrel et al. 2015), la coordination Pas Sans Nous engage un rapport aux personnes concernées par les mobilisations qui reprend certains principes des mouvements d'*empowerment* féministes, ou noirs, aux Etats-Unis tout en accordant une place importante à certaines personnalités extérieures, qui, de leur position d'« alliés », impactent les décisions prises par la coordination.

De son côté, l'activité démocratique des centres sociaux est, au tournant du 21^e siècle, « moins conçue comme la promotion des intérêts des plus faibles que définie comme une école de l'intérêt général » (Cortesero 2013, p. 48). L'adoption de la référence au pouvoir d'agir va-t-elle avoir une influence sur cette orientation ? Pour aborder cette question, il nous faut revenir sur l'image des trois « maisons » des centres sociaux et sur les logiques d'engagement valorisées par ce réseau.

A.1. La mobilisation des personnes : l'intérêt général contre l'auto-détermination

La mobilisation directe des populations concernées, à partir de leurs ressources, s'articule avec certains discours et pratiques des centres sociaux depuis leur création. Les premières maisons sociales cherchaient exclusivement à mobiliser les plus pauvres pour créer des relations de voisinage et du contact entre classes sociales (cf. chap. 1) ; les centres sociaux gérés par la CAF se focalisaient également sur les bénéficiaires de prestations sociales ; l'arrivée d'équipements socioculturels dans les quartiers populaires et leur prise en main par les classes moyennes a abouti sur un débat interne autour de la disparition relative des classes populaires, ce qui a débouché sur des débats autour du « non-public » populaire (cf. chap. 3).

Néanmoins, si les centres sociaux font attention, du fait même de leur caractère social, à la place des classes populaires, ils n'en font pas des sujets politiques pour autant. Ils préfèrent, en accord avec les référentiels d'action sociale qui les guident, se tourner vers la valorisation de la figure du citoyen qui s'intègre en se désincarnant, en se tournant vers l'intérêt général, et plus récemment vers le citoyen du « lien social », qui s'insère par sa rencontre avec les autres catégories sociales.

Alors que les centres sociaux se tournent généralement vers un public le plus large possible, au nom de l'intérêt général ou de la mixité sociale, les acteurs de la nébuleuse du pouvoir d'agir se concentrent sur celles et ceux qui ont le moins de pouvoir, pour développer, avec eux et à partir de leurs ressources, des solutions. L'enjeu du développement du pouvoir d'agir soulève une question qui vient percuter cette réflexion : quel sont les publics à qui ce « développement » est destiné et quel est leur rôle politique ? La façon dont le public visé est nommé est révélatrice : aller vers les habitants, les citoyens, les dominés, les exclus, les pauvres, tout cela indique, déjà, des sens différents à l'action (Neveu 2011b). Or, les centres sociaux développent majoritairement une approche pédagogique centrée sur la citoyenneté qui entre en contradiction avec la notion de « ressources » des habitants présente dans les discours du pouvoir d'agir.

Les « trois maisons » et la promotion d'une citoyenneté désintéressée et désincarnée

Celle-ci se retrouve dans le processus d'engagement classiquement valorisé au sein du réseau : Les personnes commencent à entrer dans le centre social en consommant des services et des activités ; petit-à-petit, elles aident à la mise en place, au rangement, et deviennent « bénévoles d'activités » ; enfin, elles intègrent le conseil d'administration où elles peuvent délibérer et décider des orientations de la structure. Ces parcours bénévoles *par* et *dans* le centre social, reproduction miniature de l'engagement citoyen *par* et *dans* la Cité, peuvent être qualifiés de parcours de *désintéressement*. Un citoyen ayant effectué ce parcours est « émancipé » dans le sens où il est passé d'une relation consumériste à une relation altruiste au centre social, et, par extension, à la vie collective. Désormais, il parvient à se soucier du bien commun sans partir de sa propre situation, de ses intérêts.

Dans ce cas, ce qui relève du « politique » doit alors être compris exclusivement comme ce qui relève d'enjeux généraux autour du bien commun. L'activité citoyenne est séparée des « projets » collectifs mis en place par les habitants pour répondre à leurs problèmes, leurs besoins, leurs colères. La forme privilégiée de la citoyenneté au sein du centre social est celle du débat d'idées, qui se confronte peu aux vécus concrets. On retrouve cette distinction jusque dans la présentation des centres sociaux en trois « maisons » (cf. chap. 3 et 5). En effet, avec cette image, les centres sociaux séparent une maison des « projets », tournée vers le « collectif », et une maison de la « citoyenneté » tournée vers l'« intérêt général ». Les projets collectifs mis en place par le centre social ne seraient donc pas des lieux de l'activité démocratique, et inversement la maison de la citoyenneté ne pourrait pas accueillir de « projets ». Cette séparation est schématique, puisque dans les exemples cités autour de la maison de la « citoyenneté », il est question aussi d'initiatives concrètes, néanmoins elle donne à voir une division de l'activité dans le centre qui renvoie à une culture politique rattachée à la démocratie d'intérêt général.

3 maisons dans 1 centre social



Dimension individuelle

MAISON DES SERVICES & DES ACTIVITÉS

Activités régulières et services adaptés aux besoins exprimés par les habitants

- Activités pour toute la famille,
- Sorties de loisirs & culturelles,
- Accompagnement à la scolarité,
- Ateliers linguistiques, de cuisine, d'informatique,
- Permanences sociales et juridiques,
- Soutien à la parentalité.



Dimension collective

MAISON DES PROJETS

Accompagnement de projets collectifs des habitants pour répondre à leurs besoins

- Départs en vacances et sorties,
- Soutien à la vie associative locale,
- Valorisation des pratiques artistiques des habitants,
- Appui à la création et animation de groupes (habitants, locataires, parents, seniors...).



Dimension d'intérêt général

MAISON DE LA CITOYENNETÉ

Développement du pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société concernant leur territoire

- Organisation de débats,
- Soutien aux initiatives concrètes des habitants (échange de services...),
- Appui à l'implication des habitants dans les instances (centre social, comité de quartier, conseil citoyen...),
- Mobilisation de collectifs autour de problématiques spécifiques locales.

Figure 8 : Schéma des trois maisons du centre social. Source : Site internet de la fédération du Rhône des centres sociaux : <https://fede69.centres-sociaux.fr/les-centres-sociaux/quest-ce-quun-centre-social/>

On peut illustrer cette séparation par la manière dont les centres sociaux abordent les discriminations. Ils peuvent mettre en place des « projets » localement situés, par exemple de mise en contact d'un groupe de chômeurs avec des entreprises locales, dans le but de démontrer leur employabilité malgré le stigmate de leur quartier. Notons, dans ce cas, que le centre accompagne *un groupe* de personnes pour leur faire trouver un emploi : ce projet est rarement accompagné d'une revendication plus générale autour *des* discriminations à l'embauche à l'œuvre localement, qu'elles soient de nature racistes, sexistes ou territoriales. Ils peuvent également, à l'inverse, prendre la forme de « débats » d'intérêt général, par exemple autour du racisme ou du féminisme, sans que ceux-ci s'articulent à des problématiques concrètes.

Cet idéal de citoyenneté abstraite sépare ce qui relève du civil et ce qui révèle du civique (Murard et Tassin 2006, p. 22). Nancy Fraser définit ce modèle de démocratie comme « civique-républicain ». Il met en scène un « *bien commun transcendant la simple somme des*

préférences individuelles [rendant] indésirable toute prétention à un intérêt personnel ou à un intérêt de groupe » (Fraser 2011, p. 135). Cette définition établit une relation directe entre le citoyen et l'État et rend illégitime toute prétention à la politicalité des corps intermédiaires que sont les collectifs plus ou moins formels de la société : communautés, associations, groupes d'intérêt, syndicats (Rosanvallon 2006). Elle est ainsi un moyen d'afficher une forme d'« apolitisme » des actions collectives portées par les centres sociaux. Si l'on suit notre définition de la « politisation » (cf. introduction) comme l'articulation entre des problématiques spécifiques et situées et des valeurs politiques communes comme l'égalité ou la justice (Hamidi 2006), on observe dans le cas des centres sociaux un double évitement du politique : par la non politisation des problématiques concrètes, et par la désincarnation de débats politiques plus généraux (Eliasoph 2010).

La critique féministe de l'abstraction du « nous » universel

En prétendant s'extraire des situations spécifiques, cette citoyenneté s'empêche de s'appuyer sur le vécu comme les modèles culturels des classes, genres et races subalternes (Young 1989)¹. Le citoyen « universel », désincarné, rationnel et tourné vers l'intérêt général est à l'image des franges dominantes de la population. Nancy Fraser nous rappelle ainsi qu'« *il y a de prime abord de fortes raisons de penser que le postulat d'un bien commun partagé par les exploités et les exploités pourrait se révéler une mystification* » (Fraser 2011, p. 136).

Le cadrage ce qui relève du « débat » démocratique est également traversé par des formes de domination. Cette critique, abordée dans les travaux sur la délibération, s'applique également au problème du rapport au politique des centres sociaux. Quels que soient leurs objectifs et leur impact réel, les espaces de participation mis en place par les centres sociaux s'appuient sur des modalités de discussion qui ne sont pas neutres. Les débats à l'œuvre s'appuient sur une morale « universaliste » basée sur l'argumentation rationnelle et froide, au détriment des subjectivités, des récits de vie et d'autres formes de relations, notamment celles

1 Nous aimerions ici préciser deux éléments. La critique que l'on suit ici de la théorie du contrat de Rousseau n'est pas celle d'une quête de l'intérêt général, mais, d'une part, le fait que celui-ci soit posé comme une condition de la participation citoyenne, et non comme un horizon à atteindre, ce qui implique d'ignorer les expériences de la pluralité. D'autre part, cette référence associe exclusivement l'intérêt général à l'espace décisionnel de l'État, notamment de par sa capacité de faire la Loi : toute discussion se situant sur d'autres sujets et à d'autres échelles est considérée comme apolitique. Or l'État n'est pas le seul espace politique – entendu comme espace de production de la décision publique et espace où se joue la conflictualité sociale – il l'est même de moins en moins (Lévy 1990).

héritées du *care* (Fraser 1985; Young 1989; Ferrarese 2010). Ceux-ci valorisent certains comportements et certains types de discours, qualifiés de « rationnels », « vertueux », « virils », qui avantagent souvent un point de vue au détriment des autres (Mansbridge 1998)¹. Nancy Fraser, dans son analyse critique de l'espace public bourgeois de l'époque moderne, montre ainsi que « *le discours sur la « publicité » vantant le libre accès, la rationalité et la suspension des hiérarchies statutaires fut lui-même utilisé comme une stratégie de distinction.* » (Fraser 2011, p. 114).

Ce modèle « civique-républicain » apparaît comme l'exact opposé des démarches d'*empowerment* à la française. En actant les inégalités d'accès aux espaces publics de discussion et de décision, elles prennent au contraire le pari du développement *spécifique* du pouvoir d'agir de celles et ceux qui en sont le moins dotés. Ce développement se fait à partir des repères culturels, et des intérêts exprimés par les premiers concernés et non par leur déni. Cette option peut aboutir sur une « nouvelle citoyenneté » (Bouamama 1991), à partir d'espaces publics spécifiques définis par Nancy Fraser comme des « *contre-publics subalternes* » (Fraser 2011) qui construisent des communautés² à même de revendiquer des droits, de tendre vers la justice et l'égalité³. Elle peut aussi prendre la voie du néolibéralisme, lorsque ces « différences » ne sont définies que comme des ressources à partir desquelles il est possible de tirer un profit.

-
- 1 Jane Mansbridge, dans son article « Feminism and democracy », explique ainsi la manière dont les représentations genrées associent discussion publique et masculinité. Elle explique par exemple que le silence en public est vu comme une faiblesse chez les hommes et une qualité chez les femmes, que les femmes sont entraînées à être choisies plus qu'à choisir, ou encore à ne pas dire ce qu'elles pensent vraiment. Ce qui l'amène à dire que « *les femmes, plus que la plupart des groupes opprimés, en sont venues à apprendre les formes cachées aussi bien que les visages apparents du pouvoir* » (Mansbridge 1998, p. 154)
 - 2 Notons ici que la « communauté » est la conséquence de la publicité. On retrouve là une approche ranciérienne du politique comme « apparition du tort » (Rancière 1995) : « *la communauté est un effet de la publicité, et non l'inverse. Faire effraction dans l'espace public [...] c'est prendre apparence, c'est-à-dire forme, mais sur un mode inouï, encore imperçu jusqu'alors. C'est donner naissance aux acteurs : naissance à soi des acteurs politiques, singularisation ou subjectivation politique.* » (Murard et Tassin 2006, p. 29)
 - 3 Ces luttes peuvent justement porter sur les modalités de pratiques de la démocratie. Jane Mansbridge évoque ainsi la manière dont la « différence » peut être utilisée comme stratégie pour, par exemple, défendre plus d'« empathie » – qualité associée au genre féminin – au sein des espaces de délibération (Mansbridge 1998, p. 155). Proche de ce développement, on peut citer les débats autour du caractère politique du *care* (Paperman et Laugier (eds.) 2006; Gilligan 2008).

A.2. « Aller vers » qui ? Le pouvoir d'agir face aux lectures de la citoyenneté dominantes dans les centres sociaux

Aujourd'hui, la relation à une citoyenneté d'intérêt général se double, avec les politiques d'insertion, d'un objectif de mixité sociale qui pousse au rapprochement entre les classes (cf. chap. 3). Désormais se croisent au sein du réseau la figure du citoyen désincarné de l'intégration, et celle du citoyen inséré au contact des diverses couches sociales. La notion de pouvoir d'agir vient proposer une nouvelle relation à ces populations.

La place des catégories populaires dans le projet des centres sociaux

Que l'on parle d'intégration ou d'insertion, l'action sociale vise un objectif d'extraction des publics de leur situation d'origine, soit par une pédagogie de l'engagement désintéressé, soit par le contact avec d'autres catégories sociales. Ces références guident l'action des centres depuis la seconde moitié du XXe siècle. Elles apparaissent bien éloignées de la question de l'auto-détermination, ou encore de l'appui sur les ressources des populations concernées.

Le congrès de 1992 entame une réflexion fédérale sur cette relation à la citoyenneté. Robert Durand y présente deux définitions, républicaine et locale. Cette seconde aborde le caractère politique d'activités collectives locales : la maison des « projets » et celle de la « citoyenneté » se rapprochent. La Charte de 2000 continue dans cette voie, en défendant l'idée d'une « démocratie locale » à établir, « *et au besoin conquérir* » à partir d'actions collectives. Dans ce processus, le projet fédéral autour du pouvoir d'agir peut apparaître comme un pas de plus vers cette « *réincarnation* » de la citoyenneté.

Ainsi, le réseau des centres sociaux doit jouer avec plusieurs philosophies de la citoyenneté, la première républicaine, la seconde de lien social, et la dernière, liée aux évolutions récentes et à l'adoption du vocabulaire sur le pouvoir d'agir, que l'on pourrait qualifier de postmoderne ou « postbourgeoise » (*Ibid.*).

Le développement du pouvoir d'agir semble se distinguer des lectures traditionnelles de la citoyenneté. Les débats sur les trois « maisons » lors de l'élaboration du projet donnent à voir les tensions vis à vis des postures héritées. Notons, dans le projet fédéral (cf. chap. 5), le paradoxe entre la volonté de ré-équilibrer les trois maisons et l'affirmation du pouvoir d'agir

comme d'un enjeu transversal. Le pouvoir d'agir vient-il renforcer la « maison » citoyenne comprise dans la seule dimension d'intérêt général et séparée des « activités » et des « projets », ou au contraire remettre en question la division des activités au sein du centre, en affirmant que les enjeux politiques ne s'arrêtent pas à la porte d'une des « maisons » ? La mise en place du projet fédéral vient-elle remettre en question cette division ? Nous garderons en tête ce questionnement à l'heure d'observer la mise en place des tables de quartier, dans les chapitres suivants.

Tensions entre mixité sociale et développement du pouvoir d'agir

La situation actuelle des centres sociaux apparaît donc comme partagée. D'un côté, la référence au pouvoir d'agir introduit un nouveau regard sur la place des premiers concernés : les centres sociaux doivent « accompagner » le développement de *leur* pouvoir d'agir. De l'autre, celle-ci est remise en question par d'autres approches de la citoyenneté, tournées vers l'intérêt général ou la mixité sociale.

Ce deuxième point est particulièrement présent dans les débats actuels au sein du réseau. Entendue comme un objectif en soi d'une politique sociale, la mixité sociale produit des formes de dépolitisation de la question sociale (Garnier 2003; Tissot 2007) qui s'appuient notamment sur l'invisibilisation des rapports de classe (cf. chapitre III et (Pinçon 1981; Chamboredon et Lemaire 1970)). Ces caractéristiques se retrouvent incarnés dans la défense, répandue au sein des centres sociaux, de leur aspect *généraliste*, autrement dit ouvert à tous types de publics. En pariant sur la rencontre fructueuse entre classes sociales distinctes – et implicitement sur l'appropriation par les classes inférieures des attributs culturels des classes supérieures – cet objectif s'oppose aux logiques d'*empowerment* plus conflictuelles, mais également à l'idée de l'auto-organisation.

Avec l'hégémonie du discours de mixité sociale, on observe à l'intérieur de la FCSF certaines discours déplorant le caractère stigmatisant du « social » des centres sociaux, qui leur donnerait l'image de structures « pour cas sociaux ». Après le départ des classes moyennes, cette stigmatisation leur empêcherait de mobiliser diverses catégories sociales, et donc de produire du lien social.

Face à ce constat, l'option du pouvoir d'agir est contrebalancée par une autre, que l'on pourrait qualifier de « généraliste ». L'enjeu serait d'élargir les publics mobilisés et de ne pas

tomber dans ce « piège » de l'image sociale. Les mobilisations à l'échelle d'un territoire doivent se faire avec tous les acteurs mobilisés sur ce dernier ; il ne s'agit pas uniquement de mobiliser ceux qui ont moins, les dominés, les discriminés.

On retrouve ce type de tensions dans les débats internes à la FCSF, à l'image de cette discussion lors d'un séminaire du Conseil d'Administration, en 2016, suite au visionnage d'un film rapportant l'expérience d'un centre social ayant fait le choix de mobiliser particulièrement des personnes précaires :

Claudie Miller : « Comment on massifie ? Comment on dit aux bourgeois qui n'ont besoin de rien... et bah que si ils ont besoin des autres, qu'ils seraient plus riches »

Marie : « Ah bah non ! Ils sont déjà assez riches ! »¹

On retrouve dans ce débat les deux options, l'une généraliste, de « massification », l'autre de valorisation particulière des catégories dominées. Ces deux options divergent sur le plan politique : la première s'appuie sur des objectifs en termes de lien social, qu'elle n'envisage pas exclusivement du point de vue d'une amélioration des catégories défavorisées mais également dans l'autre sens comme le montre cette citation : les populations plus favorisées ont intérêt à être au contact des autres, pour s'enrichir, elles aussi, à leur contact. La société gagnerait à voir se multiplier ces réseaux d'inter-connaissances qui traversent les frontières géographiques, sociales, culturelles². Nous avons déjà observé l'invisibilisation de la conflictualité sociale à l'œuvre dans les références à la mixité sociale et à l'exclusion, qui est son revers (cf. chap. 3). Elle s'incarne dans ce projet « généraliste » : mobiliser tout le monde, pour pouvoir massifier, pour avoir plus d'impact sur le territoire, pour créer de la solidarité, revient à ne pas mobiliser *contre*, autrement dit ne pas mobiliser sur des registres conflictuels. On est alors loin des contre-publics subalternes, qui pourraient trouver leur place dans la position défendue dans ce même échange par Marie (Fraser 2011).

Ainsi, différentes postures existent au sein des centres sur la question des « publics » visés par les centres. Les catégories mobilisées pour en parler évoluent, et même si la référence au « citoyen » reste importante – ne serait-ce que pour qualifier la « maison » de la citoyenneté – cette notion renvoie à diverses visions : citoyenneté abstraite, de lien social, ou postmoderne.

1 Séminaire du Conseil d'Administration de la FCSF à la Rochelle, le 30 Juin 2016. Débat au sein du C.A. suite au visionnage du documentaire de Denys Piningre, « Je suis d'accord avec Confucius » (50') sur le centre social « Belle-Rive » à Saintes. (visionné en ligne le 16 Mars 2020 : <https://vimeo.com/338345717>)

2 Nous ne reviendrons pas ici sur

Comme l'a indiqué Régis Cortesero, ces diverses références, plus que se succéder, se croisent au sein du réseau, et parfois même au sein d'un même centre, en fonction des activités concernées (Cortesero 2013). Elles nous guideront dans l'analyse des structures concernées par la mise en place des tables de quartier : comment qualifient-elles les populations qu'elles visent ? A quel type de citoyenneté font-elles références ? Nous verrons alors, concrètement, la place accordée – et parfois obtenue – par les premiers concernés dans les actions menées au nom du développement du pouvoir d'agir.

Ces tensions entre des approches généralistes et un souci plus spécifique des problématiques et du pouvoir d'agir des populations plus défavorisées reviennent à travers la question de la posture professionnelle. Si celui-ci devient un « accompagnateur » à disposition des populations plutôt qu'un « expert » du territoire, la question de son impact sur les publics mobilisés, les sujets abordés et les actions menées reste entière.

Encadré 10 : Le « travail associé », le pouvoir d'agir des bénévoles ?

Si l'enjeu du « aller vers » est au cœur des discours des centres sociaux sur le pouvoir d'agir, le projet fédéral s'intéresse également à celles et ceux qui sont déjà là. Contre la tentation de ne voir dans le pouvoir d'agir qu'une notion destinée aux professionnels, le réseau s'active autour du rôle du bénévolat, et tout particulièrement des conseils d'administration.

Dans un contexte de professionnalisation et de complexification de la gestion des structures, les administrateurs sont de plus en plus poussés à devenir des bénévoles gestionnaires, mobilisés dans des C.A. aux discussions fortement technicisées du fait de budgets de plus en plus conséquents et de systèmes de financements de plus en plus complexes. Leur rôle doit donc en partie s'appuyer sur des savoirs-faire professionnels : une capacité de gestion, des compétences administratives, des connaissances en ressources humaines. D'un côté, cela fait perdre de vue le caractère militant de leur engagement (Peyre (ed.) 2005). De l'autre, cela leur octroie une forme de reconnaissance spécifique liée à ce professionnalisme, ce qui, pour des bénévoles, « *n'est pas sans paradoxe ni équivoque* » (Hély 2009, p. 68).

A côté d'une lecture du pouvoir d'agir qui concernerait exclusivement les habitants du quartier, en dehors des murs du centre, le projet fédéral pose la question du rôle des administrateurs. Selon les animateurs du projet fédéral, il faut tendre vers une re-politisation

du rôle de l'administrateur pour que le projet politique soit le fruit d'un « travail partagé », comme l'indique l'un d'entre eux lors d'une rencontre du groupe « qualification » de la FCSF : « *Le passage de l'administrateur gestionnaire de structure à l'administrateur porteur de projet politique est un élément indispensable au développement du pouvoir d'agir* »¹. Cet engagement se pose jusque dans les contenus du projet fédéral : l'une des priorités de son axe « qualification » sera de ré-équilibrer les budgets de formation afin de que d'avantage de financements soient consacrés aux administrateurs.

Il nous semble néanmoins que la notion de pouvoir d'agir vient également percuter les habitudes de mobilisation des administrateurs. Elle remet notamment en question l'idée d'un engagement désintéressé qui est au cœur des processus d'engagement valorisés par les centres. Une re-politisation des conseils d'administration autour du pouvoir d'agir pourrait passer par un travail de mobilisation des bénévoles *à partir des problèmes qu'ils rencontrent*, afin que ceux-ci occupent une place plus importante dans les décisions prises par le centre social, au-delà des enquêtes et des dispositifs de concertation initiés tous les trois ou quatre ans autour de la production du projet social du centre.

Il nous semble donc que le problème du renouvellement des bénévoles n'est pas uniquement lié à la complexité de la position d'administrateur où à l'individualisme de l'individu contemporain, mais également à l'incapacité pour les centres de s'approprier les problématiques locales. Le militantisme des classes moyennes dans les années 1980 donnait une orientation politique générale aux structures. Aujourd'hui, l'image des trois maisons illustre bien une forme de technicisation, à par la séparation entre les activités proprement « citoyennes » du centre social et le reste des services, activités et projets menés. On ne retrouverait alors dans les lieux spécifiques d'un engagement citoyen désintéressé comme le conseil d'administration qu'une partie de la population du quartier, un groupe étroit d'habitues de la participation. Ainsi, la référence à l'intérêt général qui structure les parcours d'engagement, et la compartimentation en trois maisons contribuent à produire un public spécifique d'habitues que l'on retrouve à tous les étages de la « maison de la citoyenneté » ; cette réalité contribue, avec le problème de la complexité de la position d'administrateur, à la mise en place et au maintien d'un entre-soi qui contribue fortement aux problèmes de renouvellement du bénévolat.

1 Intervention de Alain Cantarutti de l'URACS (et futur délégué national de la FCSF), rencontre du « groupe qualification » de la FCSF, le 29 Septembre 2015

B) Qualification des acteurs et changement de positionnement : la figure de l'accompagnateur

Le travail sur la posture professionnelle est un axe fort de ce projet fédéral, afin d'être en mesure de « *libérer les capacités d'imagination et d'action de la société civile* ». Dans sa présentation l'Université Fédérale de 2014 Marie, déléguée nationale de la FCSF, s'appuie sur la notion d'égalité pour expliciter la posture des professionnels, à partir d'une citation de Paulo Freire : « *personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble* »¹ - une citation fréquemment utilisée dans le réseau pour définir la posture à adopter. Cette nouvelle orientation s'adapte à la question sociale spécifique en période de chômage de masse, qui est celle de la responsabilisation face au traitement de la question sociale : d'« expert » à « accompagnateur », le professionnel voit sa responsabilité transférée vers les épaules des populations elles-mêmes.

La FCSF, à travers un fonds dédié, organise ou fait appel à des acteurs extérieurs pour la formation du réseau, parmi lesquels on retrouve notamment les structures liées au *community organizing* en France. La fédération essaime la référence au pouvoir d'agir à travers cette offre de formation, qui pose notamment des orientations concernant la posture des professionnels, et plus largement sur le rôle des centres sociaux vis-à-vis de l'action collective. A partir de deux exemples, la FAVE et la formation proposée par Yann le Bossé, on peut résumer ces formations par la volonté de sortir de la posture d'animateur expert qui agit « sur » et non « avec », en développant une posture d'« accompagnement » des personnes. Derrière cette volonté générale, cette position reste à définir, entre défense d'une orientation explicite et « neutralité » professionnelle. Nous tenterons, dans cette partie, de déconstruire cette notion de neutralité, pour donner à voir, *in fine*, que les différentes postures renvoient à des projets politiques différents.

1 Intervention, Université Fédérale des centres sociaux, Dijon,

B.1. Deux formations au pouvoir d'agir

Lorsque l'on évoque avec les salariés de la FCSF les formations du réseau autour du pouvoir d'agir, l'une des premières références qui ressort est celle de la formation à l'« action collective à visée émancipatrice ». Comme l'indique Pierre, délégué national, « *les actions collectives à visée émancipatrice, c'est le catéchisme du DPA, c'est quasi-religieux.* »¹. Mise en place dans un premier temps par l'URACS, elle essaime dans le tout le réseau à partir de 2014, dès le lancement du projet fédéral.

Michel Séguier et l'élaboration d'une Formation à l'Action collective à Visée Emancipatrice (FAVE)

On retrouve avec cette formation une « figure » centrale du pouvoir d'agir dans les centres sociaux, en la personne de Michel Séguier. Celui-ci a accompagné tout le travail de réflexion de la FCSF autour du projet fédéral, et aura notamment été à l'initiative de la définition de ses quatre orientations stratégiques. Avec l'équipe de salariés de l'URACS, c'est lui qui crée cette formation. Celle-ci est présentée comme un outil de développement d'un pouvoir potentiel, dans et par l'action collective. La place de la notion de « conscientisation » y est importante, et l'inscrit dans la lignée des écrits de Paulo Freire.

Michel Séguier développe son approche de l'action collective dans un ouvrage coécrit avec Bernard Dumas intitulé *Construire des actions collectives : développer les solidarités* (Dumas et Segulier 2004). Les auteurs partent du constat de l'exclusion sociale vécue par partie de la population. Alors qu'ils actent la crise générale du lien social, liée notamment à la perte des utopies macro-sociales et de la puissance des organisations collectives, ils en appellent à la construction de nouvelles formes d'action collective, productrices de solidarité, dans la lignée de travaux d'Alain Touraine sur l'action collective (*Ibid.*, p. 53; Touraine 1978). L'« intégration » qu'ils appellent de leurs vœux ne peut pas être centralisée et descendante car la base sur laquelle s'est appuyé l'Etat providence autour de la société salariale est disloquée : elle doit passer par la re-création de liens sociaux à partir des logiques et du vécu des populations marginalisées. Elle favorise l'expression « des personnes et des groupes » *via* l'action collective.

1 Rencontre de restitution de l'avancée de ma thèse, FCSF, le 19 12 2016

A travers ces actions, les individus concernés se conscientisent, autrement dit « *s'éveillent à leur réalité socioculturelle, repèrent pour les dépasser les aliénations et les contraintes auxquelles ils sont soumis, s'affirment en tant que sujets, acteurs de leur devenir et conscients de leur histoire* » (Dumas et Segquier 2004, p. 76). Ce processus opère dans et par l'action collective. Les actes d'apprentissage individuels sont subordonnés à l'objectif qui rassemble les personnes mobilisées. On apprend, par exemple, à lire, à écrire, à prendre la parole, dans et par l'action, la lutte qu'on mène, dans une dialectique de l'action et de la conscientisation. On retrouve là une référence à l'idée de *praxis* défendue par Paulo Freire (Freire 1974).

Conscientiser et produire de l'action collective de l'extérieur

L'ouvrage de Bernard Dumas et Michel Séguier s'attache donc à promouvoir l'action collective, et bâtir des stratégies pour ces actions. En leur sein, le rôle des acteurs extérieurs ne va pas de soi, car « *la dynamique d'une population en mouvement et impliquée dans la résolution de ses propres problèmes présente des caractéristiques qui ne sont pas celles des intervenants sociaux externes à la situation et donc plus distanciés* » (Dumas et Segquier 2004, p. 176).

Pour soutenir les actions collectives, et pas simplement appliquer un programme politique ou des projets sociaux, l'intervenant doit avoir pleinement conscience de sa situation d'intermédiaire « *entre les problématiques de la population, ce qu'on appelle communément la logique des "besoins" et de la "demande sociale" d'une part, et la dimension de l' "offre institutionnelle", de la "commande publique" d'autre part.* » (Ibid., p. 177), et élaborer, à partir de cette situation une stratégie d'accompagnement des populations et de l'action collective. Peu importe où il se situe par rapport à celle-ci, à quel moment il intervient, l'important est d'avoir conscience de sa position pour élaborer un positionnement stratégique.

La création d'une Formation à l'Action Collective à Visée Emancipatrice (FAVE)

Cette approche par l'accompagnement stratégique à l'action collective rencontre un écho fort chez François Vercoutère. « *En arrivant sur le poste à l'URACS la découverte d'un bouquin de Michel Séguier et Bernard Dumas [...] plus je lisais les pages plus je me disais "comment ça se fait qu'il y a pas ce bouquin là dans tous les centres sociaux ?" »¹*. Michel Séguier va collaborer pendant 10 ans avec l'URACS sur une formation qu'ils construisent et

1 Entretien, François Vercoutère, le 12 Mai 2016

adaptent au fil du temps. Cette formation va petit à petit prendre son nom définitif de « FAVE » pour « Formation à l'Action Collective à Visée Emancipatrice », et va répandre à l'ensemble du réseau des centres sociaux.

Cette formation part du principe que les animateurs doivent se donner pour mission de repérer des situations problèmes et d'accompagner les populations à les résoudre en construisant, avec elles, une stratégie d'action. Il s'agit de suivre plusieurs étapes : parvenir à constituer un groupe autour d'une situation problème, vécue comme telle par la population ; élaborer une stratégie en analysant le contexte : définir les gains à atteindre, les acteurs concernés, et comment y parvenir ; avec le groupe, négocier avec les décideurs, et, si besoin, poser des « actes significatifs » dans l'espace public permettant d'influencer les négociations ; aboutir sur une résolution de la solution problème et poursuivre, en parallèle, le travail d'écoute, de prise de pouls du territoire.

Face à la possibilité du conflit : accompagner les habitants et éduquer les élus

Dans ce cadre, le rôle de l'intervenant est à la fois central et décalé : ce n'est pas à lui de réaliser toutes ces actions, mais plutôt d'accompagner les groupes à franchir ces étapes. C'est dans cette tension entre engagement vis-à-vis des personnes et rôle de médiateur, de facilitateur extérieur, qu'il trouve la possibilité de se positionner face à l'institution : le professionnel n'est pas porteur du projet. Cette position théorique pose néanmoins la question du contexte partenarial, de la capacité des « accompagnateurs » à ne pas mettre en danger leur structure, par exemple en mettant en place tout un travail de pédagogie auprès des élus, pour leur faire comprendre l'intérêt de faire – ou du moins de laisser – exister ces formes de démocratie locales, même lorsqu'elles passent par des formes conflictuelles. On retrouve dans cette posture l'influence de François Vercoutère et de son équipe salariée, qui ont participé avec Michel Séguier à l'élaboration de cette « FAVE » : ce rapport au conflit et à la possibilité de convaincre de ses bienfaits doit beaucoup aux références liées à la non-violence.

Outre être un mobilisateur, l'accompagnateur construit donc, au fur et à mesure de l'action et de la prise de pouvoir des personnes mobilisées sur leur action, une position de *tiers* dont la mission est justement le renforcement de la démocratie locale. Cela permet d'accompagner des groupes qui interpellent les pouvoirs publics sans se mettre soi-même en danger. Alain Cantarutti, actuel délégué de la FCSF (également ancien délégué de l'URACS) m'a ainsi donné en exemple l'accompagnement d'un groupe de jeunes sur son territoire : le centre

social a été financé pour accompagner ce groupe, créer des passerelles avec les pouvoirs publics pour qu'ils puissent défendre leurs envies, exprimer leurs colères. Et, le jour où ce groupe est allé à la confrontation avec la mairie, le centre social n'était plus celui qui accompagnait officiellement le groupe, mais ce *tiers* dont le rôle était d'accompagner, d'aider à la concertation.

Cette posture n'est tenable que si le centre social ne se pose pas comme agent de pacification sociale mais comme acteur démocratique, c'est à dire créateurs d'espaces publics susceptibles de mettre en scène le conflit. Cette position, qui reste marginale au sein du réseau des centres sociaux, est au final assez proche de la figure des « artisans de participation » proposée par Marion Carrel (Carrel 2013, p. 175-231). Financés par les pouvoirs publics pour mettre en place des processus participatifs, ces derniers s'attachent à placer les plus précaires en situation de co-décision, avec pour objectif de participer à leur subjectivation – autrement dit leur permettre de « *devenir sujets, acteurs de leur citoyenneté* » (*Ibid.*, p. 177). Leur travail est nécessairement artisanal dans leur sens où, face à chaque situation, ils développent une ingénierie spécifique, adaptée.

On retrouve de nombreuses similarités de profils entre ces animateurs socioculturels tournés vers la création d'espaces publics et les artisans de la participation : beaucoup héritent de la figure du « bricoleur social » émergeant dans les années 1970 (cf. chapitre 3 et (Ion 2005, p. 110)) au fort capital culturel, passés par diverses fédérations associatives ou collectivités publiques, et ayant parfois créé leur propre structure. On pourrait ainsi aisément placer François Vercoutère, Manu Bodinier et certains délégués de la FCSF dans la lignée des artisans citées par Marion Carrel comme Pierre Mahey, des Arpenteurs, Fabienne Brujel de la compagnie NAJE ou encore Bruno Tardieu d'ATD Quart-Monde.

Yann Le Bossé sur le pouvoir d'agir : Une approche psychologique, une erreur de parcours ?

Parce qu'il aura, parmi les premiers, proposé une tentative de traduction de l'*empowerment*, et parce qu'il connaît un succès dans les réseaux du travail social dans les années 2000, Yann Le Bossé est une des figures centrales mobilisées par les centres sociaux : il va devenir un intervenant extérieur important pour la FCSF, en venant présenter ces travaux lors de diverses

rencontres nationales tels que des assemblées générales ou des séminaires organisés par la fédération, mais également en formant des délégués.

La formation qu'il anime est proposée au niveau national, par la FCSF. Le délégué en charge de la qualification des acteurs au lancement du projet fédéral construit cette offre dès 2013, en allant chercher des financements à partir du fonds national créé par le réseau pour la formation des acteurs associatifs, salariés et bénévoles (FOSFORA). A partir de 2014, Yann Le Bossé forme 24 délégués de la fédération (nationaux, régionaux et départementaux), avec pour objectif que ces derniers diffusent le « DPA »¹ dans leur réseau et forment à leur tour d'autres professionnels et administrateurs. La formation est intitulée : « Formation à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC) ». Elle dure un an est divisée en 5 modules de trois journées, soit 15 journées au total entre septembre 2014 et septembre 2015.

La définition du pouvoir d'agir par Yann Le Bossé a déjà été évoquée (cf. partie 4). Il s'agit d'une « possibilité concrète » et non d'un pouvoir politique. L'analyse de la question sociale se situe dans une troisième voie, entre « *l'hypothèse de la carence* » des personnes et des groupes, largement critiquée par le réseau, et l'« *hypothèse du grand soir* » (Vallerie et Le Bossé 2006, p. 88-89) qui serait celle d'une orientation agonistique. Le « DPA » permet de penser les phénomènes sociaux et le changement social comme la résultante de l'interaction entre les personnes en situation et leur environnement, ce qui aboutit, dans les guides de formation autour du pouvoir d'agir, sur ce type de formulations : « *c'est l'idée que l'homme construit la société qui construit l'homme qui construit la société...* »². Dans ce contexte, la conflictualité sociale apparaît plus comme une anomalie, un problème à traiter, que comme une réalité structurante des rapports sociaux.

En qualifiant sa formation d'« approche centrée » sur le développement du pouvoir d'agir, Yann Le Bossé met au centre de sa pédagogie la question de la posture nécessaire pour enclencher ce développement.

1 Acronyme de « développement du pouvoir d'agir ». La FCSF va tenter d'éviter l'utilisation de cet acronyme, qui réduit les enjeux du pouvoir d'agir à une méthode à appliquer. Se faisant, elle se met à distance de l'association ANDADPA, qui défend la paternité de cette notion de « DPA ».

2 Fédération Nord Pas de Calais et Association des centres sociaux et socioculturels de la région de Valenciennes, « Comment soutenir le Développement du Pouvoir d'Agir des Habitants ? Guide pratique à l'usage des professionnels et des bénévoles » 2017, p11

Une pédagogie à destination des professionnels : sortir de l' « expertise »

Un des points importants de la formation est sa pédagogie « *expérientielle* »¹ : elle prend appui sur le vécu personnel des participants, dans leur vie quotidienne, et non pas spécifiquement sur des situations de travail. Elle a pour but d' « *offrir à chacun l'opportunité concrète de faire l'expérience d'une démarche pour accompagner des changements personnels, organisationnels ou structurels* ». De là découle un traitement psychologique par l'intime qui donne à cette formation un caractère difficilement reproductible. Pierre, délégué national, a participé à cette formation. Il décrit son sentiment lors d'une réunion d'équipe à la FCSF : « *J'ai été assez chamboulé personnellement, dans des choses intimes de ma vie, par cette démarche de formation.* »². On retrouve ces discours à plusieurs reprises lors de rencontres du réseau. Avec, pour certains délégués formés, la sensation de ne pas pouvoir diffuser ce qu'ils ont appris, comme j'ai pu l'entendre lors d'une rencontre fédérale : « *Il faut le vivre pour le comprendre. Il a une intelligence, dans son écoute et sa parole, qui te rend tout petit, ce serait prétentieux de vouloir diffuser ça, de faire comme lui. Quand je vais voir un bon film, je fais pas ciné club* »³.

Pour présenter son approche, Yann Le Bossé intervient notamment à Paris en septembre 2015 lors d'une rencontre co-organisée avec le collectif Pouvoir d'Agir autour de la question : « *L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir est-elle une alternative pour transformer l'intervention sociale ?* »⁴. Au sein de la FCSF, nous reviendrons par la suite à plusieurs reprises sur cette intervention en réunion d'équipe⁵, où elle sera diffusée et fera l'objet d'un débat. Pour certains délégués, son discours vient remettre en question la culture professionnelle descendante des centres sociaux, et s'inscrit donc dans le projet fédéral. Plusieurs réactions témoignent de la réception positive de cette critique du travail social : « *face à l'apathie qu'on a créé, le fait qu'on définit les besoins à leur place depuis tout ce temps... il y a du boulot quoi* » ; « *tout notre conditionnement personnel et professionnel, travailleurs sociaux en particulier mais plus largement, va à l'encontre de ce qu'il dit. Nous*

1 Présentation de la formation DPA, FCSF, document interne, 2014

2 Réunion d'équipe FCSF le 5 octobre 2015

3 Intervention d'un délégué d'une fédération départementale lors de l' « Escalé », congrès national des centres sociaux organisé par la FCSF à Dunkerque, le 3 juin 2018

4 Intervention disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=f3dOEDL60P0> (visionnée le 14 02 2020)

5 Comme n'importe quel salarié, je participe régulièrement aux réunions d'équipe qui se tiennent environ toutes les deux semaines.

on est programmé pour inventer des solutions ! Le mal qu'on à, c'est de pas creuser le problème, c'est de sortir le pistolet à solutions ; Et ça c'est notre culture professionnelle ! ».

Cette critique formulée par Yann le Bossé sur l'expertise professionnelle des travailleurs sociaux est partagée par l'équipe, notamment par les délégués qui se sont mobilisés autour du projet fédéral. Elle renvoie en effet à un axe central du projet : la volonté de sortir d'une position d'experts du territoire, et de tourner le dos aux approches centrées exclusivement sur la prestation de services et d'activités. En ce sens, la formation est clairement à destination du pouvoir d'agir des personnes formées, dans leur vie quotidienne et leur rapport au travail. Elle ne pose pas directement la question de sa diffusion auprès des personnes concernées par le projet fédéral : les habitants. Elle a pour but de développer une nouvelle posture professionnelle qui ne reposerait pas sur les propres connaissances de l'animateur.

Une approche psychologique incompatible avec la FCSF ?

Dans le même temps, beaucoup à la FCSF remarquent l'aspect psychologique de la démarche. Pedro, comptable à la FCSF, indique avoir l'impression d'entendre un discours de coach sportif, tandis que Sylvie, gestionnaire nationale indique : *« ça me rappelle mes études de psycho ! Ça se voit qu'il est psycho-sociologue »*. Franck, délégué national, le compare à la FAVE : *« Michel Séguier disait "le problème c'est la solution". Bon, après Le Bossé est très tourné sur l'analyse individuelle. Séguier est plus sur des dynamiques collectives de territoire. »*¹ Pour lui, ce caractère psychologique fait plutôt office de repoussoir : *« il s'adresse aux travailleurs sociaux... Nous on est pas là dedans, on est animateurs socioculturels, on s'intéresse beaucoup plus aux collectifs qu'aux individus. Donc l'approche c'est peut être pas la même »*. Cette critique sera également formulée par François Vercoutère en entretien : *« Yann Le Bossé, j'ai pas accroché. C'est une approche trop « travail social » pour moi. [...] une approche un peu psycho, et très en lien avec chacune des personnes ! Moi je suis animateur, je suis dans cette histoire d'interaction entre l'émancipation de chacun au sein de l'aventure collective. Et ça de ce que j'en ai perçu, de ce que j'ai lu de Le Bossé, je le vois pas. »*.

On l'a vu, les premières interventions du psychosociologue se feront à l'URACS, par l'intermédiaire de Nicolas, salarié de l'union régionale, dans les années 2000. Intéressé par les développements théoriques de Yann Le Bossé, il est néanmoins marqué en premier lieu par

1 Réunion d'Equipe FCSF le 5 octobre 2015

l'engagement militant et politique d'une autre intellectuelle qu'il rencontre au Québec, Vivian Labrie, autour de la lutte contre la pauvreté. Il m'expliquera ainsi que « *Yann amenait des repères plus proches du travail social. Son travail et ses formes de pensée prennent appui sur une critique du travail social. Mais fondamentalement moi ce qui me plaisait c'est un travail politique* »¹, qu'incarne, selon lui, Vivian Labrie. Il constate que la contestation des inégalités structurelles n'est pas au cœur de la démarche de Yann le Bossé.

De ces remarques on peut ressortir deux critiques de l'approche « DPA » formulées au sein de la FCSF : la première concerne son caractère individuel. On retrouve là une volonté historique des centres sociaux – et plus largement de l'animation – de se démarquer du reste du travail social en revendiquant un caractère collectif, et où le professionnel n'est pas un « travailleur » mais un « animateur » social ; ce ne sont pas des situations à problèmes qui justifient l'existence de l'animation, mais la volonté de produire de la vie sociale. Cette critique correspond à la manière dont l'idée d'« animation globale » se décale par rapport au travail social de « *case work* ».

La seconde, que l'on retrouve ici formulée par Manu Bodinier, est plus spécifiquement liée au caractère professionnalisé de l'intervention sociale : selon lui, l'approche de Le Bossé met de côté un travail politique, de production d'une critique sociale. Néanmoins, cette deuxième critique est plus marginale au sein d'un réseau très institutionnalisé et professionnalisé. À l'inverse, l'attrance pour cette approche psychologique s'explique par le fait qu'elle permet au réseau de se rassurer face au « pouvoir » du pouvoir d'agir. Avec Le Bossé, le réseau peut ainsi adopter une lecture plus consensuelle de la question sociale, face à quelques orientations proposées par la FCSF elle-même dans le projet fédéral autour de notions de domination, d'injustice et de lutte.

B.2. Les figures de l'« accompagnateur ». Au-delà de la neutralité : « aller vers », pour faire quoi ?

Les tensions liées à la figure de l'accompagnateur renvoient très directement aux conclusions du chapitre 4 autour de la nébuleuse du pouvoir d'agir : elles sont liées à la question des objectifs liés à ce développement du pouvoir d'agir, posés en termes de

1 Entretien avec Manu Bodinier, le 28 Mars 2018

transformation sociale. Si toutes les expériences liées à l'*empowerment* cherchent à mettre les individus au cœur des actions menées, notamment en termes de décisions, elles s'articulent néanmoins toutes à des objectifs qui précèdent la mobilisation.

Si la formation proposée par Yann Le Bossé a pu être critiquée pour son caractère psychologisant, elle rencontre néanmoins deux objectifs des centres sociaux au tournant du XXI^e siècle : le lien social et l'activation. En effet, tout accompagnement suppose une mise en mouvement de la personne accompagnée, autrement dit la sortie d'une posture passive et l'entrée dans une logique de projet. Nécessairement, la personne sera amenée à bâtir des alliances pour résoudre les problèmes qu'elle affronte. Ainsi, dans cette interprétation, la question du « problème » en lui-même n'est pas posée : peu importe les finalités, pourvu qu'il y ait le processus d'*empowerment*. Le problème à résoudre est plus celui de l'isolement de la personne, de son sentiment d'incapacité, que la situation en elle-même. On se retrouve ici avec une inversion complète de l'articulation entre les fins et les moyens défendue par Saul Alinsky qui, à l'inverse, se penche peu sur les processus à l'œuvre chez les gens mobilisés, tant que le rapport de force s'installe et ré-équilibre le pouvoir à la faveur des démunis. Ici, le processus est central, la finalité importe peu.

La neutralité au service des projets habitants

Il s'agit là d'une interprétation que l'on pourrait qualifier de « neutre » de la posture d'accompagnement. Cette question de la neutralité du professionnel fait l'objet de débats au sein de la FCSF. Pierre, délégué national, défend cette posture¹ : « *Ce qu'il faut, c'est éviter de rien changer, de continuer à faire des activités et des services. Mais la mise en mouvement, il faut pas qu'on dicte où elle va exactement* ». Claudie Miller, présidente de la FCSF, va dans la même direction : « *Ce qu'on cherche avec le pouvoir d'agir, c'est pas comme l'Alliance citoyenne, de prôner automatiquement le conflit ! C'est de faire en fonction de ce que disent, de ce que veulent les gens, et qu'ils fassent comme ils le souhaitent. Le sempiternel exemple des déchets : c'est pas mieux de faire soi-même ou d'aller exiger que les pouvoirs publics le fassent ; le mieux c'est ce que décident de faire les gens ! Est-ce que la transformation sociale, ça inclut nécessairement d'interpeller les pouvoirs publics ?* »².

1 Rencontre de restitution de l'avancée de ma thèse, FCSF, le 19 12 2016

2 Rencontre de restitution de l'avancée de ma thèse, FCSF, le 19 12 2016

Privilégier cette neutralité permet également de faire rentrer dans la définition du pouvoir d'agir un nombre bien plus important de dynamiques et de mobilisations, comme l'explique Pierre : « *Au moment où on faisait le tour de France des centres sociaux et des fédés pour voir qui avait des exemples de démarches de type pouvoir d'agir [...], un des types que j'ai contactés, qui était dans une fédé, et qui avait été formé à ça, il a été infoutu de voir quoi que ce soit d'intéressant dans son réseau. Mais c'est parce qu'il avait pas les bonnes lunettes ! Là ils ont fait un jardin partagé, ici ils ont formé des "enfants médiateurs" pour résoudre les conflits entre enfants sur le quartier, et bah finalement, ça a vachement pacifié le quartier, ça a fait du bien sur le quartier... et là bas, sur un autre exemple, ça a permis à des mecs de trouver du boulot derrière, par exemple.* »¹.

« Le mieux c'est ce que décident de faire les gens » : une lecture du pouvoir d'agir comme procédure

Si l'on prend les exemples cités par Pierre, et les autres sujets et types d'actions menées au nom du pouvoir d'agir dans les centres sociaux et plus largement dans la « nébuleuse » française, que reste-t-il de commun ? Il semble que le dénominateur commun de ces expériences est la centralité des habitants dans le projet. Le pouvoir d'agir ne s'observerait pas à l'aune de certains *sujets*, mais de certaines *procédures*, qui témoigneraient du développement du pouvoir d'agir des participants à l'expérience, et plus largement des habitants. On retrouve là les débats sur la définition de la démocratie, entre substance et procédure (Bessone et Mineur 2019). Cette vision du pouvoir d'agir évite toute approche substantielle, qui viendrait poser des objectifs en lien avec des sujets abordés. La fédération aurait pour mission, dans le cadre de son projet fédéral, de valoriser les expériences à partir de critères procéduraux, et non substantiels.

La posture d'« accompagnement » dérive de cette caractérisation sous un angle procédural de ce qui relève, ou non, du pouvoir d'agir. Les animateurs n'ont pas à préjuger des objectifs, des projets, et des stratégies décidés par les participants, mais à s'assurer des bonnes conditions de l'échange, ce qui passe avant tout par le fait de ne pas exercer d'influence sur le groupe, de ne pas imposer ses propres visions. On peut évoquer, à cet égard, l'idée de « justice procédurale » mobilisée par les théoriciens de la délibération. Cette posture

1 Rencontre de restitution de l'avancée de ma thèse, FCSF, le 19 12 2016

d'accompagnement pourrait alors être réduite à un souci de « neutralité ». Cette approche soulève deux types de remarques.

Le sujet compte : le pouvoir d'agir n'est jamais *que* procédural

D'abord, nous avons déjà analysé dans le chapitre 4 à quel point les expériences du pouvoir d'agir en France divergent dans les objectifs politiques qu'elles associent à l'idée de pouvoir d'agir. Or, ces objectifs s'affirment à travers des formes de pré-sélection des sujets qui comptent, et de valorisation de certains types d'action collective : l'Alliance Citoyenne cherche à « verticaliser » des « colères » pour porter des revendications publiques, tandis que les « empowerment zones » s'appuient plutôt sur des sujets consensuels sur lesquels les personnes sont amenées à se prendre en main individuellement et collectivement. Le pouvoir d'agir n'est jamais *que* procédural.

Revenons aux centres sociaux. Que se passe-t-il si un groupe d'habitants mobilisé par le centre social finit par agir sur des sujets qui ne suivent pas les valeurs de la Charte Fédérale ou qui ne tendent pas vers les « défis » proposés par le projet fédéral ? Quelle réaction adopter dans le cas – hypothétique – ou un groupe d'habitants mobilisés dans le cadre d'une dynamique citoyenne décide de former une milice pour chasser les sans domicile fixe de leur quartier, par exemple ? Certes, ce type d'action serait la démonstration du développement d'un certain pouvoir d'agir de ce groupe. Néanmoins, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'ils ne trouveraient pas, dans le centre social, des animateurs prêts à les accompagner dans cette démarche.

Cet exemple montre que la lecture que fait la FCSF du pouvoir d'agir n'est pas *que* procédurale, et se rattache à des objectifs politiques des centres sociaux que l'on a déjà analysés, qui sont pré-existants à la construction et à l'accompagnement de groupes d'habitants. En ce sens il n'est pas anodin que les exemples évoqués par le délégué national repositionnent ce que pourrait être le pouvoir d'agir dans le giron des objectifs plus habituels de l'action sociale, à travers les exemples de la pacification sociale et de l'insertion professionnelle.

Les critères de ce qui relève du pouvoir d'agir ont été débattus, à diverses reprises, au sein de la FCSF. Nous pouvons citer l'exemple de la mise en place du site internet cestpossible.me. Ce site fait partie des outils du projet fédéral. Il est pensé pour être une vitrine de la manière

dont les centres sociaux développent le pouvoir d'agir des habitants : cela permet de communiquer un ensemble de « bonnes pratiques » au réseau et d'avoir des exemples sur lesquels s'appuyer pour communiquer vers l'extérieur, les partenaires ou les médias. Le comité éditorial de ce site, qui comprend une dizaine de personnes et qui regroupe des administrateurs, des salariés nationaux et quelques personnalités extérieures, s'est rapidement retrouvé face à la question suivante : comment déterminer si telle ou telle action a réellement développé le pouvoir d'agir des habitants ? Deux orientations se font face : une attention procédurale, portée sur le pouvoir d'agir *dans* l'action, donc sur la place des habitants dans le processus, et une attention substantielle, portée sur le pouvoir d'agir comme *objectif* de l'action, qui s'attarde sur les formes de « transformation sociale » qu'elle produit. Finalement, des critères sont décidés : « *un plus grand contrôle [des personnes] sur ce qui est important pour elles* » – dans la lignée directe des écrits de Yann Le Bossé (cf. chap. 4) ; « *une réelle place de pouvoir* » dans le processus ; des actions qui « *font bouger les lignes* » des structures ou des représentations sociales par des « *choses concrètes* »¹. Cette position rend compte de cette double lecture du « développement » attendu, à la fois vu comme un des processus dans l'action et comme une conséquence de transformations structurelles.

En remettant la question des objectifs politiques au cœur de l'analyse du pouvoir d'agir, on voit que les sujets comptent. Entre jardins partagés, accompagnement à la professionnalisation, pacification du quartier et transformations structurelles, les débats sur la nature des actions sont structurants vis-à-vis du rapport au politique de la fédération : considérer comme importants, ou comme secondaires, les types d'action menées par rapport aux processus individuels et collectifs en leur sein, oriente la définition même du pouvoir d'agir qu'elle souhaite développer.

Le problème de l'équivalence entre accompagnement et neutralité

Si l'on souhaite analyser les postures professionnelles à l'oeuvre, rendre compte des débats sur les types d'actions menées ne suffit pas. Il est nécessaire, également, de revenir sur la question proprement procédurale du pouvoir d'agir : à quelles postures d'accompagnement fait-on référence lorsque l'on parle de « mettre les habitants au centre » ? Dans ce cadre, déconstruire la notion de *neutralité* nous semble être nécessaire pour cerner les conditions du

1 Position de la plateforme cestpossible.me - note à l'attention du C.A. de la FCSF, 3 Novembre 2017, document interne.

développement du pouvoir d'agir en termes de procédures, enjeu qui nous semble mériter une attention particulière lors de l'analyse des tables de quartier dans les prochains chapitres.

On retrouve des analyses de cette posture de neutralité dans divers travaux centrés sur les professionnels en charge de l'animation de dispositifs : les animateurs socioculturels (Autès 1981), les médiateurs de dispositifs de concertation (Riegel 2018), mais également les métiers de la médiation de litiges, notamment aux Etats-Unis (Cobb et Rifkin 1991) qui sont également guidés par des objectifs d'*empowerment* (Cobb 1993). Ces derniers exemples sont intéressants car l'éthique de la neutralité y est mise en avant, et étudiée, peut-être plus que dans d'autres domaines.

Ces travaux basent une partie de leur analyse sur les compréhensions du pouvoir à l'œuvre dans ces dispositifs. Cobb et Rifkin s'appuient sur un travail d'entretiens auprès de médiateurs pour comprendre et déconstruire leur lecture de la neutralité. Selon elles, l'idée de neutralité professionnelle s'appuie majoritairement sur une définition du pouvoir comme attribut. Dans les entretiens, la posture majoritairement défendue est que l'animateur peut exercer son pouvoir en cadrant les discussions à partir de ses propres volontés. A l'inverse, il est neutre en ne dominant pas, en n'exerçant pas de coercition. Cette posture est juste parce qu'elle laisse la possibilité aux personnes concernées d'effectuer leurs propres choix. Les autrices nomment cette définition de la neutralité « impartialité ».

Leur critique de cette impartialité se rapproche des discussions évoquées plus avant sur les espaces délibératifs, qui viennent déconstruire certains consensus autour de la notion d'espace public chez Habermas (Fraser 2011). Elles constatent qu'au delà des formes de coercition explicites qui peuvent être exercées par les animateurs, divers mécanismes sont à l'œuvre qui finissent par discréditer celles et ceux qui ne sont pas représentés dans le discours dominant. Or, les animateurs interviennent dans la construction même de ces rapports de pouvoir liés au discours quand ils posent des questions, quand ils font des résumés de ce qui est en jeu, etc... Cette activité est politique précisément parce qu'elle contraint le développement de certains types de discours et en favorise d'autres.

Revenons sur les exemples cités par le délégué national de la FCSF : à quelles conditions est-ce que les participants à des groupes de travail dans des centres sociaux ont fini par s'orienter vers la formation de jeunes pour assurer la paix sociale dans le quartier, ou sur l'accompagnement à la professionnalisation ? La manière dont l'espace de discussion est

construit, les *a priori* des participants sur ce type d'espace dans les centres sociaux, les *a priori* des animateurs sur les participants, tous ces éléments orientent les échanges et même, modifient les perceptions qu'ont les participants des problématiques soulevées. Comme l'indique Michel Autès, il n'y a pas de demande « pure » qui s'exprimerait sur un terrain neutre. « *Le travailleur social répond aux demandes de la population. [...] L'ambiguïté de toute demande réside en ceci qu'elle est déterminée autant par celui qui l'adresse que par celui à qui elle est adressée.* » (Autès 1981, p. 196). Or, la posture de neutralité est aveugle à ces processus : « *la rhétorique de la neutralité ne produit pas un examen réflexif critique des processus discursifs. [...] Les médiateurs parlent de la neutralité comme d'un attribut interne que l'on possède ou que l'on perd. De ce fait, les médiateurs se concentrent sur des processus psychologiques et ne sont pas entraînés à repérer les processus discursifs* » (Cobb et Rifkin 1991, p. 50).

Le souci de la neutralité empêche de déconstruire une vision dominante du monde comprise dans le discours, dans les interactions, dans le positionnement des acteurs. La neutralité suppose le maintien et la non discussion du cadre dans lequel les personnes interagissent : paradoxalement, au nom d'une approche procédurale du pouvoir d'agir qui laisserait les participants maîtres de leurs choix, cette neutralité *empêche certaines procédures* en laissant se reproduire des formes de domination au sein des espaces de discussion. Celles-ci ne s'exercent pas que par la coercition, par le fait que les animateurs disent aux participants quoi faire ; elles s'exercent par le consentement, par l'absence de discussion du cadre dans lequel s'exerce la discussion. *In fine*, les autrices définissent la neutralité comme « *une pratique discursive qui, dans les faits, fonctionne comme un moyen de masquer des rapports de pouvoir [...] et qui force les médiateurs à renier leur rôle dans la construction et les transformations des conflits* » (*Ibid.*, p. 41).

Chaque élément entourant la création d'espaces de discussion dans les centres sociaux est politique : les modes de mobilisation des participants, le cadre dans lequel se déroulent les échanges, et jusqu'à la façon dont les animateurs structurent la discussion, posent des questions, résumant ce qui a été dit. Dès lors, il ne s'agit pas de remettre en compte toute éthique procédurale, au contraire. Il nous semble qu'une éthique procédurale du développement du pouvoir d'agir pourrait passer par la déconstruction, avec les participants, des interprétations dominantes de perception des problèmes, et la co-construction d'un cadre qui favorise celles et ceux qui sont habituellement les moins légitimes à s'exprimer et les

moins à l'aise avec ce type d'échanges, en réfléchissant à tous ces aspects : les ré-équilibrages à opérer vis à vis des discours dominants, les inégalités sociales, les inégalités d'accès au pouvoir, les stéréotypes visant les populations minoritaires, les inégalités face à la possibilité de discuter, le fait que l'on favorise certains types de discours par rapport à d'autres, le caractère austère du « débat », etc. Tous ces processus, qui s'opposent à la défense d'une neutralité professionnelle, pourraient être dans le cahier des charge d'une posture radicale d'accompagnement au développement du pouvoir d'agir.

On le voit, il ne s'agit pas ici de remettre en question le caractère procédural de la démocratie, et l'attention aux procédures dans la pratique et dans la caractérisation du « développement du pouvoir d'agir ». Au contraire, nous souhaitons prendre au sérieux les implications politiques de l'« accompagnement » : si l'on souhaite construire les conditions d'un débat public permettant le développement du pouvoir d'agir de celles et ceux qui sont les plus éloignés de ce dernier, les conditions à suivre sont ambitieuses. Nancy Fraser les évoque à travers l'idée du « prendre part » (Fraser 2011)¹. Elle met en lumière l'importance de l'égalité de *statut* à accorder aux différents acteurs concernés par une problématique, afin de délibérer équitablement sur des problèmes ayant trait au bien commun. Octroyer l'égale possibilité à tous et toutes de s'exprimer suppose que les différentes perceptions, formulations et interprétations culturelles d'un problème bénéficient d'une égale considération.

Il y a donc un enjeu, pour l'animateur, de *travailler* les discussions, les problématiques exprimées, de les reformuler, de les inscrire, avec les participants, dans un processus de compréhension plus large, de raccrocher des problématiques individuelles à des enjeux structurels, bref « *d'envisager, à chaque fois, comment entendre une demande afin de la réinscrire dans un processus collectif qui lui permette d'évoluer d'elle-même* » (Autès 1981, p. 196).

Si l'option de la neutralité semble suivre certains principes psychologisants développés autour de l'approche « DPA », on retrouve quelques-unes de ces exigences procédurales dans l'idée d'une « action collective à visée émancipatrice » défendue par Michel Séguier. Il faut une « situation problème » pour reprendre le vocabulaire de la FAVE. Dans ce cas, de cette

1 Dans la conclusion de son article sur les médiateurs de dispositifs participatifs environnementaux, Julie Riegel évoque également des pistes allant dans le sens de cette éthique du « prendre part ». Selon elle, « *c'est la condition d'une véritable démocratie écologique.* » (Riegel 2018)

situation naît une *mobilisation* pour résoudre ce problème, qui passe bien souvent par des formes d'interpellation. Un ensemble de méthodes permet de s'assurer de la procédure.

Cette première entrée sur les formations au pouvoir d'agir donne à voir une notion prioritairement destinée aux professionnels. Les différences entre l'approche « DPA » et la « FAVE » renvoient aux orientations politiques du développement attendu. Une approche « neutraliste » s'en tient à la valorisation d'activités collectives portées par les habitants tandis que la définition du pouvoir d'agir en termes d'action collective à visée émancipatrice l'articule à une ambition plus forte de déconstruction des problématiques, de collectivisation des enjeux, et d'élaboration d'actions permettant de tendre vers des objectifs plus structurels en termes de transformation sociale. Ainsi, les différentes approches de l'accompagnement proposées dans les formations reflètent les tensions au sein du réseau des centres sociaux sur l'élaboration d'une posture de l'accompagnateur. Si toutes s'accordent sur certains points, elles marquent aussi des différences majeures, entre postures de neutralité et accents mis sur les conditions de l'« action collective ». Ce développement nous mène à questionner la manière dont la posture est comprise, et surtout pratiquée, dans les expériences de développement du pouvoir d'agir que nous étudierons autour des Tables de Quartier, entre neutralité et élaboration de critères du pouvoir d'agir.

C) Le caractère institutionnel des centres sociaux : un frein à la conflictualisation

Que ce soit aux Etats-Unis ou plus récemment en France, la notion *d'empowerment* sert à qualifier des projets différents voire opposés dans leur rapport au conflit : un monde sépare es « *empowerment zones* » et les *community organizations*. En France, des divergences existent également. On peut par exemple citer l'Alliance Citoyenne de Grenoble qui défend l'idée de démocratie conflictuelle et le rapport « Bacqué-Mechmache » qui évoque plus largement une démocratie « *institutionnelle, d'interpellation et d'initiative* ». Les centres sociaux sont, eux, plutôt étrangers à cette notion de conflit. Outre quelques expériences d'accompagnement de mobilisations dans les années 1970-80 et l'introduction récente de l'idée de « contestation » démocratique dans la Charte de 2000, ils sont généralement opposés à toute forme de conflictualisation.

Avant même mon arrivée à la FCSF, je me retrouve, au début de l'année 2014, à envisager pour la première fois avec quelques salariés et administrateurs la possibilité d'une CIFRE sur le pouvoir d'agir dans les centres sociaux, qui se centrerait sur l'analyse de l'expérimentation des Tables de Quartier. J'évoque mon mémoire réalisé l'année précédente sur le *community organizing* et l'Alliance Citoyenne de Grenoble. Marie, la déléguée nationale présente à cette réunion me prévient : « *La FCSF, c'est une institution, c'est pas du community organizing à la Alliance citoyenne* »¹.

C.1. Face aux pouvoirs publics : le pouvoir d'agir entre stratégie de communication et rapport de force

La critique du caractère institutionnel de l'animation socioculturelle n'est pas récente. Elle est concomitante de la structuration de l'animation comme secteur du social dès les années 1970. Depuis lors, on l'a vu, de nombreuses analyses poussent à séparer ces acteurs des autres

1 Réunion à la FCSF avec des salariés et des administrateurs, le 18 février 2014

types de collectifs et d'associations. Les auteurs de *L'appareil d'action culturelle* différencient les « institutions d'Action Culturelle », ces « associations qui, en réalité, sont un "démembrement de la puissance publique" » (Ion, Miège et Roux 1974, p. 74), et le phénomène associatif composé d'associations volontaires nées de l'initiative privée. Quarante ans plus tard, avec leur rapport sur la politique de la Ville, Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache réactualisent cette opposition en distinguant les grandes fédérations d'éducation populaire – dont la FCSF fait partie – et les petites associations de quartier, moins reconnues et moins financées par les pouvoirs locaux, qu'ils cherchent à valoriser.

Ce caractère institutionnel semble alors incompatible avec certaines interprétations conflictuelles du pouvoir d'agir. On l'a vu, la dynamique engendrée depuis 2000 aborde la place du conflit dans la démocratie locale. Néanmoins cette tentative semble aller à l'encontre de l'institutionnalisation des centres dans le champ de l'animation, *a fortiori* depuis les années 1980. La part élevée de financement public local empêche sûrement les centres sociaux d'adopter des positions directement conflictuelles, ce que peuvent faire en partie, voire revendiquer, d'autres associations locales moins institutionnelles telles que les associations du réseau Pas Sans Nous, ou l'Alliance Citoyenne¹.

La réflexion autour du projet fédéral porte également sur le pouvoir d'agir des centres sociaux vis-à-vis de leurs partenaires. Dans ce cadre, la mobilisation de cette notion peut alimenter des stratégies opposées : on peut y voir une stratégie partenariale de reconnaissance et de communication et une stratégie pluraliste de prise d'autonomie permettant de faire évoluer le rapport de force en faveur des centres et des habitants mobilisés.

Entre argument d'« utilité sociale » contemporain et outil de réflexion politique

Le projet fédéral intervient comme un moteur, une légitimation de l'action des centres sociaux, nécessaire à un moment où les modes de financement du monde associatif ont radicalement changé. La baisse constante des subventions classiques de fonctionnement oblige les centres sociaux à justifier leur financement, à se légitimer auprès des financeurs. Le projet fédéral agit également en ce sens. Comme l'explique un membre du conseil

1 Avec néanmoins des risques de répression, comme l'a montré Julien Talpin (2016) dans son analyse d'une Table de Quartier à Roubaix sur laquelle nous reviendrons plus en détail dans les chapitres suivants.

d'Administration de la FCSF à cette période : « *cette question là [du pouvoir d'agir] est train de monter y compris dans les discours institutionnels. Si on le fait bien, on sera sur le territoire les seuls à le faire [...]. On va pouvoir démontrer notre plus-value* »¹. Le choix d'un projet sur le pouvoir d'agir peut donc être analysé comme une volonté d'anticiper une demande institutionnelle et de se positionner sur le marché associatif. Le pouvoir d'agir, dans ce cadre, est la preuve apportée par les centres sociaux de leur « utilité sociale » sur le territoire, remplaçant, sous une forme néo-managériale², de l'« intérêt général » propre à l'État providence.

Face à ce discours, l'utilisation d'une grille de lecture plus conflictuelle des rapports sociaux, aperçue à travers l'utilisation de termes comme « lutte » ou encore « domination » peuvent surprendre. La mission allouée aux centres sociaux par les pouvoirs publics n'est pas celle de construire des mobilisations susceptibles de déboucher sur des contre-pouvoirs. Néanmoins, on l'a vu, un travail est effectué par la FCSF à travers les réflexions sur le pouvoir d'agir, pour valoriser le conflit comme preuve de la vivacité de la démocratie participative. En ce sens il rejoint des analyses menées autour de la démocratie participative (Blondiaux 2008).

Penser cette question du conflit permet d'envisager d'autres orientations pour le développement du pouvoir d'agir des centres vis-à-vis des partenaires. Citons ces possibilités, qui font débat dans le réseau : revendiquer le caractère indispensable du centre social sur un territoire, ce qui lui donne du poids et donc la capacité de défendre ses orientations ; penser et développer des formes d'autonomie du centre vis-à-vis des financements publics ; engager une pédagogie de la démocratie vis-à-vis des partenaires afin de leur faire accepter la nécessité, pour la vitalité démocratique, de l'existence de contre-pouvoirs. Plus hypothétique, cette dernière voie repose *in fine* sur la bonne volonté des institutions publiques et particulièrement des élus. Elle correspond à la manière dont certains initiateurs du projet fédéral envisagent le caractère conflictuel de la démocratie. Il ne s'agit pas, au final, de simplement remporter le rapport de force mais de faire bouger les institutions sur la question

1 Intervention lors des journées de formation des professionnels des centres sociaux intitulées JPAG (journées professionnelles pour l'animation globale), le 19 novembre 2014, à Dijon.

2 Ce changement de paradigme de l'action publique fondamentale a été étudié dans le chapitre 3. Nous pouvons rappeler ce qu'en dit Mathieu Hély : « *la rationalisation des procédures de partenariat et de conventionnement entre le monde associatif et les institutions de l'État social ou avec celles du capitalisme est une dimension fondamentale pour comprendre ses transformations contemporaines* » (Hély 2009, p. 22)

du conflit, voire de les former¹ à l'idée que tout le monde sort gagnant d'une confrontation démocratique.

A travers le pouvoir d'agir, le questionnement se pose donc sur les sources de légitimité des centres sociaux. Sans une réflexion sur la place du conflit dans la démocratie, et donc sur l'importance de l'autonomie associative, il nous semble que la mobilisation de la notion risque bien souvent d'être réduite à un outil de valorisation de l'utilité sociale d'un centre sur le quartier. Cette voie consisterait alors à ne penser les changements de paradigmes de l'action qu'en termes de postures professionnelles, sans penser les objectifs liés à ces postures : on pourrait alors y voir la réduction de cette notion au statut de « méthode » professionnelle. On se retrouverait alors dans la suite d'autres notions « innovantes », telles que la démocratie participative, qui, en s'institutionnalisant, mettent de côté le projet politique qui les a fait naître pour devenir des objectifs en soi.

C.2. Le modèle économique des centres : entre nouvelles opportunités et projet politique de prise d'autonomie

La réflexion menée par la FCSF autour du modèle économique des centres sociaux donne à voir le caractère à la fois instituant et institué de la FCSF : il s'agit à la fois de répondre à la demande répétée du réseau face aux problématiques contemporaines de financement et de se poser la question de la correspondance entre les valeurs, l'horizon et le projet de la fédération et la réalité économique des centres. Dès 2014, la FCSF s'engage sur un chantier national autour du modèle économique des centres. Celui-ci prend la forme d'une exploration : plutôt que de proposer des modèles figés, la FCSF rapporte les expériences diverses, dans le réseau ou ailleurs. Ainsi, elle présente une variété de pistes pour consolider des ressources actuelles d'une part, et pour diversifier les financements d'autre part.

Renforcer les relations aux partenaires

Une partie de ce chantier consiste à améliorer les relations aux partenaires pour revendiquer des subventions à moyen terme. Face à la crainte de la perte des subventions actuelles au

1 L'idée que « c'est les élus qu'on devrait former au pouvoir d'agir » revient très fréquemment lors des séminaires fédéraux ou des formations de professionnels et administrateurs sur ces enjeux.

profit de la généralisation des financements à court terme autour des logiques d'appels à projets, l'objectif est de pérenniser des subventions de longue durée, à l'image de l'agrément délivré par la CAF généralement attribué pour quatre ans. Cet effort passe par une démarche active en direction des élus : lobbying auprès de leurs associations, renforcement des savoirs-faire des élus associatifs dans leurs relations aux décideurs, développement de Pactes de coopération.

L'élaboration d'un accord cadre avec les principaux partenaires de la FCSF illustre cette stratégie. Il est signé en 2016 par un grand nombre de partenaires du réseau : le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, celui de la ville, de la jeunesse et des sports, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, la CNAF, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Caisse Centrale de la MSA, l'assemblée des communes de France et l'association des maires de France. Il réaffirme la nécessité d'un développement social local faisant appel aux capacités des populations et à la coopération entre acteurs sur le territoire pour des réponses adaptées aux problématiques locales, et la centralité de la place des centres sociaux pour répondre à cette volonté. Il pose, comme principes partagés, la reconnaissance du rôle des centres sociaux pour la mise en œuvre de dispositifs d'action publique et de services de proximité mais également pour soutenir les initiatives citoyennes et la dynamisation d'une démocratie de proximité.

Les signataires s'engagent à poursuivre les partenariats, les chantiers communs sur des sujets spécifiques comme l'éducation, l'insertion sociale, la lutte contre les discriminations, la laïcité, la citoyenneté, la culture, par le recours aux conventions pluri-annuelles et pluri-partenariales sur la durée de l'agrément (4 ans) et à une coopération plus poussée, « *dans le respect de leur autonomie* »¹.

Diversifier les ressources : l'ESS et le mécénat comme nouvelles opportunités

La seconde approche autour du modèle économique est plus expérimentale. Elle est présentée par la FCSF comme un « *troisième modèle* »² qui regrouperait investissement social, recours au financement privé et économie sociale et solidaire (ESS). Cette dernière est

1 Accord-cadre, FCSF, Etat, CNAF, Signé au cours des journées professionnelles de l'animation globale, Angers, 22-24 novembre 2016

2 FCSF, rapport d'activités 2015, p13

particulièrement citée comme une voie à approfondir, car elle permettrait de « *renforcer le pouvoir d’agir des habitants* »¹.

A l’heure de la précarité, « *la production de services et de biens, dans un autre but que la génération de profits [...] peut permettre de financer et de proposer d’autres activités* »². On voit à travers cette phrase l’ambiguïté sur laquelle repose l’intérêt pour l’ESS. A l’inverse du « projet politique » des débuts du secteur de l’économie solidaire dans les années 1970 (Chaniel et Laville 2002), la référence est mobilisée par la FCSF en premier lieu pour répondre au manque de financements. La nature de cette réponse, néanmoins, passe par de nouvelles formes d’économie, circulaires, de proximité, et collaboratives. Cette tension traverse le champ de l’ESS lui-même. On retrouve d’un côté l’utopie d’une nébuleuse d’alternatives politiques au marché et à l’État (Chopart, Neyret et Rault (eds.) 2006) autour notamment du commerce équitable, des finances solidaires, des réseaux d’échange et des coopératives et de l’autre l’analyse du secteur comme la pointe avancée des poussées néolibérales. Celui-ci viendrait en effet flouter les limites entre privé et public, permettant ainsi d’ouvrir de nouveaux marchés par le double processus de « *“privatisation” du public et de “publicisation” du privé* »(Hély 2008).

Dans ce cadre, et avec l’appui d’expériences déjà menées par des centres, ou en dehors du réseau, la FCSF propose le développement d’activités économiques : on peut citer la location de salles quand ils sont propriétaires des lieux, la mise en place de coopératives de services, ou encore d’épiceries solidaires, de systèmes d’échanges de services, de lieux de réparation d’outils et de vélos, de jardins partagés.

Elle propose également d’aller « *au-delà de la séparation privés/publics* »³ en termes de financement, en faisant appel à des fondations, des clubs d’entreprise, mais également aux entreprises locales : mécènes, entrepreneurs, commerçants, qui peuvent accompagner le projet social, car « *tout le monde a intérêt à faire vivre un territoire. Il n’y a pas qu’une solution* »⁴. Enfin, dans un souci de réponse à l’austérité, la FCSF en appelle à la mutualisation et à l’échange de services entre centres sociaux sur un même territoire, accompagnés par leurs fédérations.

1 FCSF, revue *C’est possible !*, numéro 1, octobre-décembre 2015, p4

2 *Ibid.*

3 FCSF, « Accompagner l’évolution des modèles économiques des centres sociaux », dossier réalisé pour les journées professionnelles de l’animation globale 2018

4 FCSF, extrait de la vidéo réalisée par « donc voilà productions » sur le modèle économique des centres sociaux, 2016

Cet ensemble de propositions entre en écho avec le processus de privatisation du monde associatif. Il s'agit de répondre à un sentiment de précarisation du réseau engendré par la généralisation de la logique de projet qui diminue la visibilité à long terme et par la crainte des baisses de financements publics. Les solutions avancées s'articulent à des réflexions politiques : le recours à l'ESS permettrait de s'engager dans une « troisième voie » à travers une économie circulaire coopérative et de proximité ; le recours au financement privé, qui fait débat au sein du réseau, permettrait de gagner en autonomie vis-à-vis des partenaires publics. Néanmoins, la nature même du chantier, tourné vers l'exploration d'une variété d'alternatives locales et non vers un projet politique commun, ne permet pas d'envisager concrètement la manière dont le réseau se retrouverait transformé jusque dans ces orientations politiques par ces changements.

Une réflexion sur l'avenir des centres sociaux qui fait polémique

La FCSF va cependant construire des « scénarios d'avenir » à partir de ces possibilités d'évolutions en termes de financement. Appuyée par l'association La Fonda, elle va réaliser un travail prospectif à partir de l'observation des tendances liées à ces nouveaux modèles économiques. De ce travail naissent trois portraits prospectifs de ce que pourraient être les centres sociaux dans dix ans. Ces trois *scénarii* sont présentés par François Vercoûtère délégué national au réseau à l'occasion des « journées professionnelles de l'animation globale », regroupant les professionnels du réseau à Angers les 22, 23 et 24 novembre 2016.

Le premier portrait est celui du centre social acteur « *démocratique* » ; de taille modeste, il cumule financements publics et privés dans le but de gagner des marges d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs locaux, lui permettant de mettre en œuvre des actions collectives portées par les habitants, et des projets initiés par des conseils d'administration militants. Le second est un « *prestataire de service* » ; de taille importante, il est incontournable sur le territoire où il est un partenaire privilégié des collectivités locales et des CAF qui s'appuient sur lui pour la mise en place de leurs politiques, de leurs activités et de leurs services. Le troisième est un « *acteur – économique – du développement local* » et se rapproche du secteur de l'ESS. Il noue des alliances avec un ensemble élargi d'acteurs pour développer des initiatives sur le territoire.

Le but de cette présentation est de pousser les centres et les fédérations à la réflexion prospective. Les participants ont l'occasion d'exprimer leur sentiment à l'égard de ces

scénarii à travers des cartons (rouge, jaune et vert) leur permettant d'exprimer leur degré d'accord avec ces évolutions possibles. Si le dernier portrait apparaît comme le plus éloigné des centres sociaux, c'est surtout le premier d'entre eux qui est reçu négativement par une grande part du public présent : en effet, si la notion de décroissance n'est pas directement mentionnée, la valorisation du caractère « modeste » du centre est mal perçue dans un contexte où beaucoup de structures sont menacées de devoir licencier des employés et cherchent au contraire à solidifier leur budget. On peut y voir une tension entre un scénario qui apparaît comme assez proche des objectifs portés par le délégué et une partie de la FCSF en termes de pouvoir d'agir, qui pose le centre social comme animateur de territoire plus que comme prestataire de service, et la réalité de structures qui s'inquiètent de leurs finances et de leur développement¹ avant de penser à leur positionnement politique et à leur situation d'associations institutionnalisées et puissantes à l'échelle de leur quartier. On le voit avec cette question du modèle économique, le réseau prend soin de poser certaines limites à une éventuelle « *dés-institutionnalisation* » que provoquerait l'adoption d'un projet autour du pouvoir d'agir.

Conclusion du chapitre 6

La nature du projet fédéral et son rapport au pouvoir d'agir se construisent en grande partie au travers ce qui est mis en place en son nom. Les formations proposées, les postures défendues et les relations aux partenaires envisagées viennent réactiver des tensions présentes traditionnellement dans le réseau et analysées en fin de la première partie. La relation au caractère social de l'activité du centre, à la notion de « maison », à la place de l'intérêt général ou encore à l'engagement bénévole comme professionnel nous ont inspiré ces réflexions.

D'abord, nous avons observé que le pouvoir d'agir venait remettre en route la question de la définition de la citoyenneté dans les centres. Marqués à la fois par les discours d'intégration du citoyen abstrait et les discours d'insertion autour du lien social, les tendances majoritaires au sein des centres sociaux apparaissent incompatibles avec la prise en considération des populations et de leurs problématiques. Si le réseau compte évoluer à ce niveau, avec un

1 Au-delà de leur propre volonté d'expansion, les centres sociaux sont poussés à adopter cette logique du fait de la mise en compétition des associations : le constat que « si l'on ne va pas sur tel appel à projet, d'autres le feront à notre place », pousse à grossir pour ne pas mourir.

travail transversal autour du pouvoir d'agir qui viendrait questionner toutes les activités du centre, en se demandant comment libérer les capacités d'imagination en partant des ressources des personnes concernées, il se confronte à des discours contradictoires : d'un côté, les réflexions sur le pouvoir d'agir ne viennent pas frontalement remettre en question la division en 3 maisons qui assigne la « citoyenneté » à des activités spécifiques tournées vers l'intérêt général ; de l'autre, la posture « généraliste », issue des logiques de cohésion sociale, place avant toute chose l'importance de la création de relations entre classes sociales.

Ensuite, nous avons étudié de quelle manière la posture professionnelle d'« accompagnement » soulevait de multiples questionnements. En premier lieu, nous nous sommes demandés de quelle manière celle-ci n'était pas réductible à un changement de positionnement professionnel qui aboutirait sur la responsabilisation des individus et des groupes vis-à-vis de leur situation sociale. Puis, nous avons abordé le caractère « procédural » de ce positionnement, autour de la question de la neutralité professionnelle. Nous avons alors émis une réserve sur la possibilité même de cette neutralité, et avons proposé des pistes pour penser la construction de procédures permettant le développement du pouvoir d'agir des populations les plus éloignées de l'espace public. Les conditions de leur participation et de leur prise de pouvoir sont complexes et ambitieuses, et s'opposent à l'idée d'une neutralité comme « impartialité » du professionnel.

Enfin, nous avons analysé la manière dont le projet fédéral s'articule au modèle économique des centres sociaux et à la source de leur légitimité. Il existe une lecture instrumentale, qui réduit le pouvoir d'agir à un avatar de l'« utilité sociale » du centre sur le territoire à même de le valoriser auprès des partenaires dans un contexte concurrentiel. Néanmoins, on retrouve à travers ce projet fédéral un ensemble de réflexions sur le rôle politique des centres : par exemple autour de la question de leur autonomie et de leur position dans le rapport de force local, ou encore sur leur rôle dans la création des conditions pour un approfondissement de la démocratie locale – notamment dans ses aspects conflictuels – dans la lignée des activités menées par les « artisans de la participation » (Carrel 2013). Nous avons également vu de quelle manière la projection dans l'avenir des centres sociaux dévoile des contradictions entre la défense d'une certaine « modestie » financière comme condition de l'autonomie et la recherche de consolidation des financements, par divers moyens : le lobbying, le recours au financement privé, l'évolution vers des activités proches de l'économie sociale et solidaire.

Conclusion de la deuxième partie

Au cœur des débats sur le pouvoir d'agir évoqués au cours des trois derniers chapitres, on retrouve donc deux lignes de fracture : la première se situe vis à vis des objectifs politiques liés au développement du pouvoir d'agir, notamment autour de la relation au conflit. Nous avons ainsi pu voir certaines orientations explicitement tournées vers une démocratie conflictuelle, d'autres à l'inverse défendant des approches psychologisantes mettant en avant la responsabilité des individus et des groupes et la nécessité de construire des partenariats. La question des relations entre les organisations du pouvoir d'agir et les institutions de pouvoir est ici primordiale, pour comprendre le positionnement des acteurs et les marges de manœuvre dont ils disposent.

La seconde ligne de fracture concerne la question du rôle des premiers concernés dans ces développements : sont-ils des réceptacles d'un pouvoir d'agir que viendraient leur apporter des animateurs extérieurs ? Sont-ils, au contraire, les seuls susceptibles de développer leur propre pouvoir ? Tous les cas observés autour de la « nébuleuse » du pouvoir d'agir en France se situent entre ces deux extrémités, et mettent en jeu des « animateurs » et des « premiers concernés ». Quels que soient les objectifs politiques, l'équilibre entre ces deux ensembles est problématique. Dans les interprétations les plus radicales de cette notion, on peut retrouver une focalisation sur les finalités en termes de victoires à obtenir et un relatif désintérêt du caractère démocratique de l'organisation, comme, au contraire, des interprétations qui mettent la place des premiers concernés au centre du processus, dans une volonté de faire se correspondre les finalités et les moyens mis en œuvre. On retrouve, en lien avec cette problématique, le problème de l'attention aux procédures à même de développer un pouvoir d'agir, mais également celui de la définition des « premiers concernés » : la manière de les qualifier a une influence sur leur nature et sur leur position dans ces dynamiques. On ne mobilise pas les mêmes personnes, et de la même manière, si l'on parle des « citoyens » ou des « habitants », des « dominés » ou des « exclus », des « femmes » ou des « mamans », par exemple.

Face à ces lignes de tensions, la FCSF adopte avec son projet fédéral une logique « sociale-libérale » du développement du pouvoir d'agir (Bacqué et Biewener 2013). Certaines

interprétations se rapprochent du modèle néolibéral, notamment dans l'ouverture aux logiques du « privé » du modèle économique des centres ; d'autres tendent vers le modèle radical, avec la mobilisation d'un vocabulaire de la « lutte » contre des « rapports de dominations » et des « inégalités sociales ».

Néanmoins, toutes ces orientations, qui amèneraient des changements profonds dans les manières d'agir des centres sociaux, s'insèrent dans un réseau qui dispose déjà de références et d'objectifs qui guident ses postures (Cortesero 2013). En s'articulant avec l'héritage des centres sociaux, ces interprétations extrêmes s'estompent. Le projet fédéral peut alors se résumer à la volonté de mettre en mouvement le réseau vers l'accompagnement d'habitants pour qu'ils mobilisent leurs propres ressources, individuellement et collectivement, afin de transformer leur situation.

Ces articulations entre pouvoir d'agir et postures héritées donnent lieu à des débats. La mise en avant des ressources des personnes est contrebalancée par une pédagogie de la citoyenneté qui tendrait plutôt à vouloir émanciper les personnes de leurs préoccupations individuelles, mais aussi par l'objectif de mixité sociale qui préfère une approche généraliste, de rencontre entre les catégories sociales, à une approche centrée sur le pouvoir d'agir spécifique des plus démunis. La posture professionnelle se construit entre impartialité et souci de déconstruire les problématiques amenées par les participants pour les ré-insérer dans un contexte plus large, en les articulant ou non à une lecture conflictuelles de la situation sociale. En fonction des interprétations du rôle des centres sociaux, ce travail d'accompagnement prend plus ou moins en compte le cadre qui permet ou empêche d'agir, et se pose plus ou moins la question de l'*agency*, c'est à dire des conditions nécessaires pour que les personnes puissent envisager et choisir intentionnellement des options pour agir (Bacqué et Biewener 2013, p. 97).

Aborder ces thématiques nous a permis d'envisager comment la FCSF envisage son propre rôle et celui des centres sociaux vis à vis du pouvoir d'agir. Les écrits, les discours, les débats ou encore les offres de formation ne donnent pas à voir la réalité des pratiques faites au nom de ce pouvoir d'agir. L'expérimentation des tables de quartier est une des modalités de mise en place du projet. Nous allons désormais, dans la partie suivante, revenir sur ce projet pour comprendre comment il s'inscrit dans ces questionnements. Pour illustrer leur rapport au pouvoir d'agir et dans la lignée de cette partie, nous serons particulièrement attentifs à la

définition des objectifs et des publics visés par ce développement, aux postures professionnelles à l'œuvre, et aux relations aux pouvoirs publics.

TROISIÈME PARTIE :
DU DISCOURS AUX PRATIQUES,
L'EXPÉRIMENTATION DES TABLES DE
QUARTIER

Introduction de la troisième partie

Après être revenus, dans un premier temps, sur l'histoire des centres sociaux, entre éducation populaire et travail social, nous avons abordé, dans la deuxième partie, l'émergence d'une « nébuleuse » d'acteurs concernés par la notion de pouvoir d'agir en France. La participation de la FCSF à cette nébuleuse se retrouve jusque dans l'adoption du projet fédéral 2014 – 2022 ayant pour *leitmotiv* le « développement du pouvoir d'agir des habitants ».

Au fil de ces développements, nous avons caractérisé la diversité des rapports au politique à l'œuvre au sein des centres sociaux depuis leur création au début du XXe siècle. Ce mouvement hérite à la fois de l'éducation populaire et de l'émergence du domaine du « social ». Dans la seconde moitié du XXe siècle, il est partagé entre la volonté d'animer globalement le territoire et certaines prérogatives plus spécifiques en termes d'action sociale : services sociaux, activités à destination des plus démunis, etc. Au tournant du XXIe siècle, son action se partage entre prestation d'activités et de services, mise en place de divers projets divisés en secteurs, et dimension citoyenne dont on a pu constater le caractère équivoque. Cette compartimentation soulève la question du statut accordé aux citoyens / habitants / usagers / bénéficiaires concernés par l'activité du centre.

Nous avons également analysé l'évolution de leurs relations aux institutions publiques, notamment à travers leur financement, qui aboutit aujourd'hui à une position en tension entre opérateurs des politiques sociales et mouvement autonome. Cet enjeu renvoie à la place du conflit dans l'activité des centres sociaux, que ce soit *les* conflits qui traversent le quotidien d'un centre social, ou *le* conflit social comme grille d'analyse de la question sociale.

Si la référence au pouvoir d'agir vient bousculer certains discours autour de ces sujets, une lecture plus attentive des diverses postures professionnelles d'« accompagnement », des logiques d'engagement à l'intérieur et en dehors de l'équipement, des débats autour du modèle économique, montre que ce projet fédéral vient plus s'articuler que s'inscrire en rupture avec les autres références mobilisées par les centres sociaux, autour de l'intégration et de l'insertion notamment. La nouveauté du discours sur le pouvoir d'agir se retrouve ainsi relativisée.

Avec cette troisième partie, nous déplaçons notre regard des discours vers les pratiques réalisées au nom de ce pouvoir d'agir. Pour cela, nous analyserons une expérimentation qui découle du projet fédéral : la mise en place de « tables de quartier » à partir de 2014. Issue d'une recommandation du rapport dit « Bacqué-Mechmache »¹, elle est directement inspirée des tables de quartier montréalaises qui existent depuis les années 1980. Elle a pour objectif de promouvoir le développement d'espaces de rencontre entre associations et collectifs et habitants organisés à l'échelle du quartier pour coordonner l'action associative, porter des projets communs et ainsi contribuer au développement du pouvoir d'agir à l'échelle du quartier. Cette expérimentation est co-portée par la coordination Pas Sans Nous : ainsi, la moitié des structures qui mettent en place des tables de quartier sont des centres sociaux, et l'autre moitié des petites associations de quartier rencontrées lors de la création du rapport Bacqué-Mechmache.

Une analyse à deux niveaux

Comme présenté en introduction de la thèse, ces chapitres d'analyse des tables de quartier s'appuient sur deux types d'enquête, qui vont structurer les deux premiers chapitres de la partie. Les deux premiers chapitres se situent à l'échelle nationale. Il portent sur tout le processus qui a abouti à la mise en place de l'expérimentation (chap 7), et sur les positions des structures locales à l'initiative de ces tables expérimentales (chap 8). Cette vision générale permet de situer les tables les unes par rapport aux autres, et ainsi donner à voir les points communs mais également les différences existants au sein de l'expérimentation, notamment entre les tables portées par des centres sociaux et celles mises en place par les associations rencontrées par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache pendant la rédaction de leur rapport.

Le chapitre 9 s'appuie sur une enquête ethnographique approfondie sur trois tables de quartier, permettant de développer certains questionnements issus de cette première lecture : il s'agit de Saint-Gabriel à Marseille, Franklin-Fridolin à Mulhouse et Etouvie à Amiens. Ces trois tables, toutes portées par des centres sociaux, ont été choisies parce qu'elles présentent trois modalités très différentes de mise en place de cette dynamique, notamment sur la présence relative des salariés et des bénévoles de la structure, l'ouverture vers les autres

1 Ce rapport est intitulé « Pour une réforme radicale de la Politique de la Ville. Citoyenneté et Pouvoir d'agir dans les quartiers populaires ».

associations du quartier, le choix des enjeux et la nature des actions menées. En définitive, elles représentent diverses approches de l'action associative dans son rapport au politique.

Compilés, ces deux niveaux d'analyse nous permettront de dresser, dans un dernier chapitre, une typologie des tables de quartier dans leur rapport au politique. Nous reviendrons alors sur les thématiques que nous avons déjà abordées au niveau national (cf. chap. 6) : les postures professionnelles en jeu, les types de publics mobilisés et leur place dans l'activité de la table, les relations aux partenaires institutionnels. Nous pourrons alors constater le pouvoir relatif des acteurs qui participent à cette dynamique, entre les associations, les habitants, la structure qui la met en place et l'anime, les institutions locales.

Après avoir abordé ces différentes caractéristiques, nous pourrons conclure la thèse par un chapitre réflexif plus général, qui ré-articulera les trois parties. Celui-ci répondra à la question suivante : de quelle manière les tables de quartier portées par les centres sociaux participent des évolutions de la fédération autour du « développement du pouvoir d'agir » ? Avec, en tête, la motivation du délégué général François Vercoutère indiquant qu'une table de quartier, c'est « *exactement ce qu'un centre social devrait pouvoir faire dans le quartier* »¹, nous reviendrons sur la manière dont cette dynamique s'inscrit en continuité, ou en décalage, avec le reste des activités des centres sociaux : comment elles s'articulent, localement, aux centres sociaux qui les portent ; quels décalages sont opérés par cette expérimentation ; de quelle manière l'existence de telles dynamiques amènent à questionner, ou non, le reste des activités du centre.

1 Entretien avec François Vercoutère, 12 mai 2016.

CHAPITRE 7 :

LA MISE EN PLACE D'UNE EXPÉRIMENTATION NATIONALE

En 2014, la FCSF met en place une expérimentation, les « tables de quartier », qu'elle anime avec la coordination Pas Sans Nous. Cette expérimentation nationale est financée par le ministère de la Ville pendant trois années, de 2014 à 2017. Les tables de quartier sont une des 31 propositions du rapport « Bacqué-Mechmache ». Elles sont présentées comme des « espaces citoyens » d'échanges, de débats et d'actions collectives, qui rassemblent les associations et les collectifs à l'échelle du quartier. Il ne s'agit pas d'une instance de concertation à l'initiative des pouvoirs publics, mais bien d'une mobilisation locale portée par le tissu associatif. Ces tables existent depuis les années 1980 au Québec, et plus particulièrement à Montréal.

Le présent chapitre se propose d'étudier le processus d'institutionnalisation, autrement dit du passage d'un rapport à une expérimentation financée par l'État, de cette dynamique en France. Nous aborderons la manière dont le rapport évoque cet objet, le rôle de la FCSF puis les négociations à l'œuvre entre PSN, la FCSF et l'État. Si la FCSF est déjà habituée à travailler avec le ministère de la Ville, la rencontre avec les auteurs du rapport, puis le co-portage de l'expérimentation avec la coordination associative « Pas Sans Nous » est une des caractéristiques centrales de l'expérimentation. Elle vient articuler la logique de mouvement social délibératif de la coordination et le caractère institutionnel mais néanmoins porté sur le pouvoir d'agir de la FCSF.

Dans ce cadre, le passage de la recommandation initiale du rapport au lancement de l'expérimentation nationale des tables de quartier s'opère à travers trois moments cruciaux que nous allons analyser : la négociation avec l'État, notamment autour du financement ; le choix des structures porteuses localement ; et la tentative de définition d'une table avec la construction du « kit » rédigé par les salariés de la FCSF. A travers ces trois étapes, la recommandation est transformée en dynamique nationale portée par une dizaine de structures et expérimentée pendant trois années. Ce passage marque une forme d'institutionnalisation de la recommandation, à travers notamment des choix qui contredisent le rapport : le passage par des financements locaux, la valorisation des structures associatives « partenaires », appréciées

des pouvoirs publics, et enfin les références parfois contradictoires à la question démocratique au sein du « Kit ».

A) Le croisement d'acteurs aux orientations différentes du pouvoir d'agir

Après avoir été préconisées par le rapport Bacqué-Mechmache, les tables de quartier seront proposées, sous forme d'expérimentation, par la FCSF. Le co-portage sera assuré par la coordination Pas Sans Nous, née du rapport. Nous avons déjà vu leurs différences au regard de la notion de pouvoir d'agir : nous allons maintenant aborder d'où vient l'idée des tables de quartier, et comment elles vont passer d'une proposition de rapport à une expérimentation nationale. Nous aborderons, alors, les raisons qui ont mené vers ce co-portage improbable entre une institution de l'animation socioculturelle et un mouvement social qui se présente comme un syndicat des quartiers populaires.

A.1. Les tables de quartier dans le rapport « Bacqué-Mechmache » : vers un activisme délibératif ?

Le rapport Bacqué-Mechmache prend en considération plusieurs formes de démocratie participative : « institutionnelle, d'interpellation et d'initiative » (cf chapitre 4). Il expose ainsi un certain nombre de points d'amélioration de la concertation organisée par la politique de la ville : la simple consultation des habitants ne suffit plus, elle doit désormais être « co-construite ». Le rapport s'inscrit ici dans l'impératif délibératif, en visant des procédures de meilleure qualité. Dans un autre registre, il prône la constitution et le financement de collectifs et de dynamiques à même de contribuer à interpellier et contester les décisions publiques, à l'image de l'idée de création d'un fonds pour la contre-expertise. Il se situe ainsi entre délibération et contre-pouvoir. Cette stratégie renvoie à l'« activisme délibératif » (Fung et Wright 2005; Fung 2011). Se situant dans le cadre d'une gouvernance délibérative, cet activisme consiste à adopter autant que possible une éthique de la délibération, basée sur la raison et la persuasion, tout en conservant la possibilité de transgresser ces normes face à des circonstances défavorables, marquées par de fortes inégalités et une absence de réciprocité. La recommandation des tables de quartier suit cette logique : il s'agit de faire exister des espaces

de structuration d'une parole et d'actions collectives autonomes des pouvoirs publics à l'échelle du quartier.

« Ces tables locales de concertation ou « tables de quartier » réuniront les associations et les collectifs organisés à l'échelle du quartier. Elles auront à charge la coordination et la transversalité de l'action associative. Elles pourront nourrir la discussion et la représentation citoyenne des groupes de pilotage. Elles permettront de mobiliser les acteurs associatifs, de faciliter la discussion entre différents segments du milieu associatif, de développer des actions et un projet commun, et elles contribueront ainsi à la vie démocratique. L'initiative de la création de ces tables devra émerger des acteurs associatifs »¹

L'inspiration québécoise : les tables de quartier montréalaises

Les tables de quartier présentées dans le rapport existent depuis les années 1980 au Québec. C'est une initiative issue des mouvements sociaux, dont l'objectif est de constituer des espaces de rencontre, de débats et d'actions collectives pour les acteurs d'un quartier (Bourque 2012). À partir des années 1990, une phase de reconnaissance et d'institutionnalisation des tables de quartier accélère leur diffusion. La ville de Montréal promeut ce type d'initiatives visant à coordonner l'action des groupes communautaires, et elle impulse le financement de tables de quartier dans toute la ville (Cloutier et Sacco 2012), qui prendront des formes diverses selon les quartiers. Depuis 1994, le financement des tables repose sur un accord tripartite entre la ville de Montréal, la direction régionale de santé publique, et une fondation, « Centraide ». La pluralité des sources de revenus assure une certaine indépendance vis-à-vis des institutions locales, qui ne sont qu'un des acteurs de ce partenariat.

Les tables de quartier sont donc, en résumé, une modalité de concertation permettant de rassembler des organismes communautaires à l'échelle d'un quartier pour s'informer collectivement, dresser un diagnostic des besoins et des enjeux autour de la question de la pauvreté, de la santé et du cadre de vie, et agir collectivement. Ces tables sont plus ou moins institutionnelles, dans le sens où certaines d'entre-elles rassemblent également des organismes publics, tandis que d'autres revendiquent des formes d'autonomie².

1 Rapport « Bacqué-Mechmache », *op cit*, p32

2 Pour aller plus loin sur le contexte d'émergence des tables de quartier au Québec, voir l'Annexe 3 : *La « nébuleuse communautaire » québécoise : un contre-modèle pour la France ?*

Autonomie et inter-associatif : les deux caractéristiques qui intéressent les auteurs du rapport

La tension entre financement et autonomie des tables montréalaises intéresse particulièrement Marie-Hélène Bacqué, et participe du choix de les inscrire comme une des 30+1 recommandations présentées dans le rapport qu'elle co-rédige avec Mohammed Mechmache. En 2005, celle-ci a en effet suivi durant un an l'activité de l'une d'entre elles, Action-Gardien, qu'elle définit comme « *la table qui est sans doute la plus radicale* »¹ de la ville. Elle en tire une analyse comparative avec les formes d'action collective portées par des associations à Paris, où elle démontre la capacité de la table de quartier à se professionnaliser tout en conservant une dimension contestataire (Bacqué 2005a).

La question de l'autonomie, au cœur du rapport, se retrouve dans l'intérêt porté pour les tables de quartier québécoises. En effet, s'il existe différents modèles de tables de quartier au Québec, revendiquant une plus ou moins grande autonomie, elles sont toutes financées par l'initiative montréalaise de soutien au développement social local, même celles revendiquant des formes d'autonomie leur permettant de s'ériger en contre-pouvoir. Le financement tripartite et la fondation « Centraide » sont cités dans le rapport comme un moyen, pour les tables, de faire coexister reconnaissance et posture critique.

Le deuxième point qui intéresse les auteurs du rapport est celui d'une capacité à produire de la coopération inter-associative au fonctionnement démocratique, sur une base territoriale. Durant son parcours de militant associatif, Mohammed Mechmache a participé à plusieurs reprises à des tentatives, nationales comme locales, à l'échelle de Clichy-Sous-Bois, de rassemblements entre collectifs associatifs et militants issus de quartiers populaires. Dans le contexte français contemporain marqué par certaines formes de clientélisme et par la compétition inter-associative, seules des garanties fortes en termes de fonctionnement démocratique permettent d'envisager le développement de tels espaces. Sur cet aspect, l'expérience québécoise apparaît comme un modèle à suivre dans sa capacité à « *organiser des discussions, y compris parfois conflictuelles et contradictoires* »² Elle permet également, si besoin, de produire une force collective susceptible de mobiliser pour influencer les politiques publiques dans une logique de contre-pouvoir.

1 Entretien avec Marie-Hélène Bacqué, 20 février 2018.

2 MH Bacqué, Présentation des tables de quartier montréalaises, Séminaire national des tables de quartier, Marseille, le 23 Septembre 2016

Entre valorisation du modèle autonome et place pour l'auto-détermination

Si elle s'appuie sur la diversité des tables de quartier québécoises, cette recommandation s'appuie plus spécifiquement sur la connaissance qu'en a Marie-Hélène Bacqué : « *C'est moi qui ai fait la proposition des tables de quartier, en m'appuyant sur l'expérience montréalaise, en particulier sur celle d'Action Gardien* »¹. Cette table fait partie du mouvement communautaire autonome. Dans un article (*Ibid.*), la co-auteure du rapport compare cette dernière à une coordination associative de la Goutte d'Or, à Paris. Elle constate sa capacité à conserver, dans le temps, des pratiques militantes radicales tout en étant reconnue institutionnellement.

Ainsi, si le rapport renvoie à la totalité des tables, évoquant leur caractère multi-réseaux et intersectoriel, la possibilité qu'existe et soit reconnu et financé institutionnellement le modèle propre au mouvement communautaire autonome intéresse tout particulièrement sa co-auteure. Il semble permettre de produire les conditions d'une véritable délibération en mettant tous les acteurs autour de la table tout en garantissant des formes d'autonomie des acteurs associatifs, leur assurant la possibilité de mise en place d'un contre-pouvoir si ces conditions ne sont pas réunies.

Néanmoins, le rapport n'évoque pas spécifiquement la table Action-Gardien : ce faisant ses auteurs actent que cette importation devra se faire en fonction des réalités du contexte français d'une part, et surtout en fonction des réalités locales d'autre part. Le rapport défend les tables de quartier québécoises dans leur diversité, car ses auteurs savent que la mise en place de tels espaces en France ne pourra suivre un modèle prédéfini, et devra être déterminée localement.

Il ne s'agit donc pas, selon Marie-Hélène Bacqué, d'importer à l'identique les tables de quartier montréalaises, mais de s'appuyer sur l'existence et la reconnaissance institutionnelle d'une telle dynamique au Québec pour légitimer la demande de faire exister et financer, en France, « des espaces d'autonomie, des espaces de construction d'un contre-pouvoir, au niveau local »². Reste donc, dans cette recommandation, cette double attention sur l'autonomie permettant la création de contres-pouvoir, et le rassemblement entre associations, collectifs et habitants organisés sur des bases démocratiques.

1 Entretien avec Marie-Hélène Bacqué, le 02 février 2018

2 Entretien avec Marie-Hélène Bacqué, le 02 février 2018.

A.2. FCSF – PSN : une rencontre improbable entre « institution » et « mouvement social » ?

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, cette proposition du rapport ne va pas avoir d'effets directs : la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi « Lamy », privilégie la mise en place de « conseils citoyens », dispositif obligatoire dans tous les nouveaux quartiers prioritaires et centré sur la « co-construction » de la Politique de la Ville¹. Néanmoins, en parallèle, l'idée d'expérimenter directement cette proposition du rapport fait son chemin, portée notamment par la FCSF.

Les tables de quartier, d'une « lubie » du délégué national de la FCSF à une expérimentation financée par le CGET

Entre 2013 et 2014, le réseau des centres sociaux entreprend quelques un des axes de travail de son projet fédéral. Il développe notamment un certain nombre de formations et d'expérimentations. Parmi elles, on retrouve les tables de quartier. Son délégué, François Vercoutère, en est à l'initiative. Il a été sollicité par Marie-Hélène Bacqué pour être membre de la commission du rapport. Selon lui, les tables de quartier sont « *exactement ce qu'un centre social devrait pouvoir faire dans le quartier* »². Les formes de participation à l'initiative des centres sociaux doivent aboutir sur « *plus de pouvoir partagé* » entre habitants et pouvoirs publics ; il voit dans les tables de quartier la possibilité de pousser dans ce sens. Avec d'autres projets spécifiques, comme la mise en place d'un rapport biennal sur la situation dans les quartiers populaires, les tables de quartier sont « *une des lubies de François* » comme me l'indique Pierre, délégué national, à mon arrivée à la FCSF³.

Dès la parution du rapport, en juillet 2013, il contacte Joëlle Boneu, alors membre du cabinet du ministre de la Ville, avec qui il avait déjà été amené à collaborer dans le cadre d'un

1 Sur la création des conseils citoyens, nous renvoyons vers l'Annexe 4 : « *Des tables de quartier aux conseils citoyens* ». Mentionnons les travaux récents réalisés au sujet de ce dispositif participatif : la « Synthèse nationale du Programme de co-évaluation des conseils citoyens » des Universités Paris Nanterre et Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de la coordination Pas Sans Nous de 2018, du rapport d'enquête « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition démocratique des conseils citoyens* » de la Commission Nationale du Débat Public de 2019 et du numéro de la revue *Participations* consacré à cet objet :

2 Entretien avec François Vercoutère, 12 mai 2016.

3 Discussion avec un délégué national de la FCSF, le 19 Mars 2015

groupe de travail sur les politiques de solidarité en 2012. Il lui propose, dans un premier temps, de négocier avec François Lamy le financement de dix tables de quartier, qui seraient portées par dix centres sociaux. Les premiers retours sont plutôt positifs. Néanmoins, les équipes du ministère décident finalement de privilégier la piste des conseils citoyens.

Le délégué de la FCSF change alors de stratégie et contacte Marie-Hélène Bacqué, coauteure du rapport, pour l'associer à l'expérimentation, afin de disposer d'un accompagnement scientifique à même de la légitimer aux yeux des financeurs. À ce moment, la coordination Pas sans Nous n'existe pas encore. La sociologue contacte Mohammed Mechmache et, ensemble, les deux auteurs du rapport vont négocier avec la FCSF les conditions d'un portage commun. Ils veulent se baser sur le projet politique défendu par le rapport. Ils posent comme condition que les tables de quartier ne soient pas exclusivement mises en place par des centres sociaux. Dans la lignée de leur rapport, ils souhaitent valoriser les petites associations de quartier souvent oubliées ou regardées avec méfiance par les pouvoirs publics. Un accord est trouvé pour un portage par douze structures locales, six centres sociaux et six associations ou collectifs de quartier parmi ceux repérés par les deux auteurs, dans douze quartiers différents.

Le « *mariage de la carpe et du lapin* »

Cette association entre la FCSF et la coordination Pas Sans Nous alors en voie de création peut sembler inattendue. En dehors d'une période militante qui court entre les années 1970 et 1980 (cf. chapitre 2), les mouvements sociaux et l'animation socioculturelle sont rarement associés historiquement. En outre, le rapport Bacqué-Mechmache est assez critique vis-à-vis des grandes fédérations populaires.

Cette collaboration apparaît comme le « *mariage de la carpe et du lapin* », comme le décrit la présidente de la FCSF Claudie Miller¹. Joelle Bonneau, proche des auteurs du rapport, va dans le même sens : « *Je me rappelle des premières réunions où Mohamed Mechmache rencontrait François Vercoutère, c'est deux OVNIS qui se rencontraient* »². Néanmoins, plusieurs paramètres permettent d'expliquer cette rencontre.

1 Entretien avec Claudie Miller, le 06 février 2020

2 Entretien avec Joëlle Bonneau, le 13 février 2018

D'abord, ces deux organisations sont marginales dans leurs secteurs respectifs : la FCSF, en se positionnant sur la notion de *pouvoir d'agir*, cherche à redonner du sens à son action. Les années de mise en place du projet sont donc un moment d'effervescence, où la FCSF se rapproche d'organisations plus militantes, notamment pour mettre en place des formations. Du côté du CGET, elle est reconnue pour avoir une approche en lien avec la Politique de la Ville et avoir développé une certaine expertise à ce sujet, ce qui lui vaut d'être dans le radar de François Lamy, qui affirme que la FCSF « *est le seul vrai réseau impliqué dans les quartiers. Les MJC, les fédérations classiques de l'éducation populaire, la ligue de l'enseignement, Léo Lagrange, n'ont pas de politique spécifique quartier. Ils s'intéressent à des publics et pas à des territoires* »¹.

De leur côté, la démarche d'« *activisme délibératif* » des auteurs du rapport les éloigne de logiques plus systématiquement conflictuelles présentes dans d'autres branches du mouvement social, et plus particulièrement vis-à-vis des organisations militantes et des mobilisations postcoloniales issues des quartiers populaires². Son positionnement est relativement original dans le champ des organisations militantes des quartiers populaires. Celui-ci la prédispose à pouvoir s'allier nationalement avec des acteurs institutionnels, comme une fédération d'éducation populaire, à partir du moment où le projet porté en commun lui semble aller dans le sens de ses propres objectifs et où les conditions sont réunies pour la mise en œuvre de dynamiques démocratiques. Néanmoins, nous avons également vu (cf. chapitre 4) que ce positionnement fait l'objet de débats internes à la coordination, qui vont rejaillir dans les relations entre la FCSF et la coordination, et entre les centres sociaux et les structures associatives membres de la coordination qui mettront en place leurs propres « *tables de quartier* » : certaines vont s'intégrer à l'expérimentation nationale, d'autres vont affirmer leur autonomie à son égard.

Le second critère permettant d'expliquer cette rencontre se situe au niveau des acteurs mobilisés. Nous avons déjà évoqué les liens pré-existants entre ces deux parties-prenantes de la « *nébuleuse* » du pouvoir d'agir en France (cf. chapitre 4) : François Vercoutère, à l'initiative de l'expérimentation, a déjà été mobilisé par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed

1 Entretien avec François Lamy, le 04 avril 2018

2 On peut émettre l'hypothèse que la posture d'« *activisme délibératif* », qui peut, on l'a vu, inclure des formes de partenariat, soit vue d'un œil dubitatif, voire méfiant, par d'autres organisations issues des quartiers populaires, structurées de manière relativement autonomes – à l'image du Mouvement de l'immigration et des banlieues – et qui gardent le souvenir amer des expériences de « *Touche pas à mon Pote* » et de « *Sos Racisme* » (Hajjat 2013).

Mechmache durant la rédaction de leur rapport, ce qui l'a amené à les côtoyer. De son côté, la coordination Pas Sans Nous dispose de personnalités enclines à travailler avec les centres sociaux, à l'image de Bénédicte Madellin. Cette ancienne professionnelle de la politique de la Ville, qui a créé et dirigé « Profession Banlieue » de 1993 à 2014, est administratrice dans un centre social très régulièrement mobilisé dans des projets nationaux menés par la FCSF. Elle est également une militante très investie dans la coordination Pas Sans Nous depuis ses débuts. Elle va participer, avec François Vercoutère et d'autres, à rendre possible ce rapprochement, comme en témoigne cette prise de parole lors d'un conseil scientifique de Pas Sans Nous où elle défend la possibilité de travailler avec la FCSF : « *Les centres sociaux, c'est pas que les dames, les bonnes œuvres* »¹.

Enfin, le dernier paramètre explicatif se situe sur l'intérêt commun des deux organisations pour la question démocratique. Si elles ne définissent pas cet enjeu de la même manière, elles se rencontrent sur la nécessité de ne plus faire *sans* les habitants des quartiers populaires : cette motivation est au cœur du projet fédéral de la FCSF et est inscrite dans le nom même de la coordination.

Analyser l'originalité de l'expérimentation à l'aune de cette rencontre improbable : une hypothèse heuristique

Cette rencontre ne va pas se faire sans heurts, comme nous allons le constater dans les prochains chapitres. Nous verrons par la suite la manière dont les interprétations différentes de ces notions de démocratie, de participation et de pouvoir d'agir, vont déboucher sur des tensions dans les négociations nationales menant à l'expérimentation, et sur des modalités locales diverses, voire opposées, de mise en place des tables de quartier. Ces tensions sont constitutives de l'expérimentation. Nous pouvons émettre l'hypothèse que c'est justement l'existence de cette coordination à deux têtes, de deux structures aux frontières de leurs champs respectifs, les mobilisations sociales issues des quartiers populaires d'un côté et les fédérations d'éducation populaire de l'autre, qui constitue l'originalité de l'expérimentation des tables de quartier.

D'un point de vue scientifique, cette rencontre incarne l'impossibilité de cloisonner l'analyse de l'action collective et celle de l'action publique. Elle empêche d'adopter une

1 Conseil Scientifique et Technique de la coordination Pas Sans Nous, intervention de Bénédicte Madellin, le 03 Mars 2015

vision binaire « *attribuant un ensemble de vices ou de vertus, selon les points de vue, à l'un ou l'autre, et qui reste du même coup prisonnière d'alternatives trop simplistes pour rendre compte de la richesse des phénomènes à l'œuvre* »(Neveu 2011a, p. 205). Derrière la volonté d'approfondir la démocratie et de développer le pouvoir d'agir des habitants, les acteurs des centres sociaux et ceux de la coordination Pas Sans Nous ne se donnent pas les mêmes objectifs en termes de résolution de la question sociale. Ils ne se penchent pas sur les mêmes problèmes, et ne les résolvent pas de la même manière. Néanmoins, ils sont fréquemment amenés à échanger sur leurs méthodes, leurs actions, et leurs objectifs lors des rencontres nationales, qui vont opérer des décalages chez les uns comme chez les autres. Les prochains chapitres s'intéresseront donc à la manière dont l'expérimentation produit, ou non, des décalages vis-à-vis des pratiques classiques de l'animation socioculturelle à travers, également, les alternatives portées par des acteurs des mouvements sociaux issus des quartiers populaires. Nous verrons ainsi de quelle manière ces décalages sont en grande partie provoqués par cette configuration originale.

B) La nécessaire articulation entre les auteurs du rapport, la FCSF et la Politique de la Ville

Avant même que les tables de quartier soient mises en place localement, les discussions et négociations qui mènent à l'existence d'une expérimentation nationale révèlent certaines tensions entre les auteurs du rapport et la FCSF : les choix effectués résultent des interprétations diverses du rôle des associations dans la promotion de la démocratie et du pouvoir d'agir des habitants, tout comme des négociations à l'œuvre avec le CGET.

B.1. Le poids des logiques partenariales dans la négociation

Avec l'idée de ce portage conjoint et la légitimité apportée par un accompagnement académique du projet, les négociations avec l'État démarrent à la fin de l'année 2013. Pour les porteurs du projet, l'un des enjeux de la négociation est le financement national de chaque table de quartier. Il s'agit d'éviter les subventions locales par des institutions que les tables pourraient être amenées à interpeller dans le cadre de leurs actions. Ils s'appuient, pour défendre ce point de vue, sur les tables de quartier québécoises, dont le financement tripartite évite la situation de dépendance face à un bailleur unique.

Un financement national mais la nécessité de partenariats locaux

Le financement de la coordination nationale est obtenu sans trop de difficultés : l'État, *via* le CGET, accepte de financer la FCSF sur trois ans, de 2014 à 2017, à hauteur de 60 000 € par an pour la coordination et l'accompagnement au lancement des tables de quartier. Pour ce qui est du financement direct des tables, les négociations sont plus ardues. L'État est largement désengagé du financement direct de la Politique de la Ville, suite aux vagues successives de décentralisation. Comme l'indique Sébastien Jallet, le financement direct de ces dynamiques par l'État, « *ça revient cher. Pas dans l'absolu, ce ne sont pas des sommes considérables.*

Mais ça revient cher par rapport aux crédits d'intervention de l'État sur un territoire. L'animation de la table de quartier peut représenter pas loin de l'ensemble du financement du contrat de ville, partie Etat, sur un petit quartier. »¹.

Au lancement de l'expérimentation, les négociations sont toujours en cours sur les montants et les modes de financement. Lorsque l'État choisit de privilégier les conseils citoyens, la décision est prise de ne pas accorder de fonds dédiés aux tables de quartier. La FCSF se positionne alors comme accompagnatrice des structures dans leur quête de financement, et affirme que le développement de moyens et de compétences pour trouver des financements fait partie de l'expérimentation². Elle propose donc de préparer des fonds de dossier pour divers appels à projet en cours ou à venir mis en place par l'État et la Fondation de France, et prévoit des temps de « montage financier » pour les premiers séminaires de rencontre.

Des crédits seront finalement débloqués : un poste d'adulte-relais est fléché pour chaque table dans le cadre des 500 postes supplémentaires déployés dans les quartiers prioritaires en 2014, dont une centaine pour la seule question de la participation citoyenne³. Pour ce qui est d'un budget de fonctionnement, l'État va passer par une mesure d'exception : la mise en place d'une bourse nationale d'expérimentation pour la participation des habitants. Dotée de 1,2 millions d'euros, elle est mise en place par le CGET au moment de l'arrivée de Myriam El Khomri au poste de secrétaire d'État à la Politique de la Ville. Elle est à destination des associations œuvrant à la démocratie participative dans les quartiers populaires. La nouvelle secrétaire d'État s'appuie sur la coordination Pas Sans Nous tout juste créée et sur la FCSF pour constituer le jury d'attribution de la bourse. Chaque table est invitée à déposer un dossier et est accompagnée par l'équipe de coordination de l'expérimentation dans ce sens. Après des négociations internes, il est décidé conjointement entre la FCSF et la coordination Pas Sans Nous de plus précisément demander 15 000€ par table pour les structures membres de la coordination, moins bien dotées financièrement, et 10 000€ pour les centres sociaux, qui disposent de budgets plus conséquents liés, notamment, à leur agrément CAF. Sur les 80 projets finalement soutenus⁴, on retrouve les tables de quartier expérimentales.

1 Entretien avec Sébastien Jallet et Kaïs Marzouki, le 09 Mars 2018

2 Réunion interne de la FCSF sur l'expérimentation des tables de la quartier, le 11 Mars 2014

3 Voir : <https://www.lagazettedescommunes.com/223763/500-postes-dadultes-relais-supplementaires-pour-les-quartiers-prioritaires/> . Les postes d'adulte-relais sont des postes de médiation, notamment culturelle, dans les quartiers de la politique de la ville. Les employeurs (associations, collectivités, établissements publics) reçoivent une aide de l'État, à hauteur de 80 % du salaire. Les salariés doivent remplir trois conditions : habiter un quartier populaire, avoir moins de 30 ans, être sans emploi.

Avec cette bourse, qui ne sera pas renouvelée, le CGET ne s'engage que ponctuellement, au moment du lancement de l'expérimentation. Ce choix démontre la logique de financement de la politique de la ville pour ce type d'initiatives locales. Le CGET cherche ici à « *créer un mouvement* »¹, en aidant à la mise en place des tables de quartier. Dans le souci de correspondre aux objectifs fixés par la décentralisation, il ne les soutient pas sur le long-terme dans leur fonctionnement, afin que les collectivités locales prennent le relais. Dès lors, la recherche de financements locaux doit faire partie de la démarche expérimentale. Dans la vision portée par le CGET, les tables de quartier doivent parvenir à devenir des interlocuteurs légitimes, à même de constituer des partenariats basés sur la confiance, avec les pouvoirs publics locaux. On retrouve là une lecture à l'opposé de celle du rapport Bacqué-Mechmache, qui défendait la capacité des associations à se constituer en contre-pouvoirs, et qui, de ce fait, accordait une place centrale à la question de l'autonomie financière de ce type d'initiatives.

Face à l'impossibilité de négocier davantage de garanties, la FCSF ainsi que les deux auteurs acceptent ces conditions de financement. Celles-ci favorisent de fait les centres sociaux. En effet, ces derniers sont déjà souvent positionnés localement comme des partenaires reconnus par les pouvoirs publics. Ils ont en général une certaine stabilité financière, et sont en capacité, du fait de leur importance, de leur poids économique et de leurs ressources politiques, de se faire entendre par les pouvoirs publics, ce qui est justement un des problèmes posés par le rapport, puis, plus tard, par la coordination Pas sans Nous : le défaut de reconnaissance des petites associations dès lors que celles-ci revendiquent une certaine autonomie. Si la bourse d'expérimentation accordée par l'État pour la première année va prendre en considération cette différence de statut en finançant de manière plus prononcée les petites associations locales, la logique sous-tendant ce financement reste la même : il s'agit d'accompagner le début d'une dynamique qui doit par la suite trouver ses propres ressources, notamment à l'échelle locale. L'autonomie vis-à-vis des partenaires locaux, centrale dans la proposition initiale, n'est assurée à moyen terme.

4 Source : intervention de Kaïs Marzouki, chef de bureau du soutien aux associations, de la vie associative, de la jeunesse et des sports, CGET, lors de la 1ère rencontre régionale PACA des porteurs de projet de la bourse d'expérimentation, le 23 février 2016 à Marseille

1 Entretien avec Sébastien Jallet, délégué en charge de la politique de la ville, Commissariat général à l'égalité des territoires, 9 mars 2018.

B.2. Le choix des structures porteuses

Après les négociations pour le financement de l'expérimentation, le choix des structures locales va également faire apparaître des décalages entre deux postures. D'un côté, dans un contexte où la coordination PSN n'existe pas encore, Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mehmache choisissent six structures parmi les associations et collectifs rencontrés lors de la production du rapport, qui font partie des petites structures de quartier peu reconnues que les auteurs cherchent à valoriser. Ils font attention à ce que certaines conditions soient remplies : en premier lieu, l'existence d'une « *dynamique locale importante* »¹, autrement dit de mobilisations collectives passées ou présentes, et de réseaux inter-associatifs actifs sur le quartier. Puis, ils vérifient que les structures disposent, en leur sein, d'une capacité à mobiliser, à animer des temps collectifs. Parmi les six structures, on retrouve cinq associations – dont un espace de vie sociale² – et un collectif non structuré en association. Cette diversité des profils est voulue : elle permet la mise en place des tables de quartier dans des contextes différents, par des acteurs aux profils et aux postures divers, notamment dans leur radicalité politique. *A contrario*, la solidité financière et administrative des structures n'a pas été un critère déterminant, pas plus que la qualité de leurs relations aux pouvoirs publics.

Pour la FCSF, le processus de sélection est plus cadré : dès la fin de l'année 2013, un chargé de mission réalise une étude visant à sélectionner les centres sociaux pouvant participer à l'expérimentation, parmi ceux ayant montré leur intérêt pour la démarche. Il effectue une série de visites et d'entretiens et juge, à partir de critères qu'il construit avec le délégué général François Vercoutère, si les conditions sont réunies dans chacun des sites pour mener à bien l'expérimentation. Certains critères se situent dans la lignée du rapport Bacqué-Mehmache et du projet fédéral de la FCSF, comme la capacité à mobiliser ou encore l'existence de relations inter-associatives. Cependant, d'autres conditions apparaissent, qui mettent l'accent sur le rôle des « partenaires » que sont la préfecture, les élus locaux et les services de politique de la ville. La structure doit ainsi disposer d'un « *contexte partenarial* »³

1 Entretien avec Marie-Hélène Bacqué, 20 février 2018.

2 Les espaces de vie sociale (EVS) sont un label créé par la CNAF en 1998 pour soutenir des associations de proximité avec un financement national, la prestation de service d'animation locale. Il existe en 2013 un peu plus de 850 structures de proximité avec cet agrément. La notion de « petite structure de proximité » à l'origine des espaces de vie sociale cible des associations aux budgets généralement très inférieurs aux centres sociaux. La prestation de service de la CNAF est autour de 20 000€ / an en 2017. Source : « La prestation de service "espace de vie sociale", notice explicative », CAF de Seine Maritime, 2017.

3 FCSF, *Étude préalable à l'expérimentation des tables de quartier*, 5 février 2014, document interne.

favorable vis-à-vis des institutions publiques ; il est également attendu que ces dernières aient un regard bienveillant vis-à-vis des pratiques participatives sur le territoire, et vis-à-vis de l'expérimentation elle-même. Ce registre partenarial empêche de mettre en avant, dans la sélection des structures locales, des éléments qui renverraient à une approche pluraliste de la démocratie : l'indépendance de la structure vis-à-vis des pouvoirs publics ou encore sa capacité à créer un rapport de forces, par exemple. Le profil des centres sociaux pilotes de l'expérimentation sera orienté par cette sélection.

On retrouve ici l'héritage d'un réseau habitué à envisager l'accord préalable et le partenariat avec les pouvoirs publics comme une condition indispensable à la construction de projets. Cette forme de relations aux pouvoirs publics dépasse les centres sociaux : elle est la marque de l'évolution, depuis les années 1980, des relations entre associations et pouvoirs publics, avec l'émergence des logiques de projet et de la contractualisation (de Maillard 2002; Hély 2009). Ces logiques mènent à des relations profondément asymétriques entre associations et pouvoirs publics, malgré la notion de « partenariat » employée pour les décrire.

B.3. Un « co-portage » partiel : la coordination de l'expérimentation par la FCSF

Le statut de « co-portage » de cette expérimentation est peu clair et ne sera jamais réellement défini. De 2014 à 2017, la gestion de l'expérimentation est, de fait, accordée à la FCSF. Le CGET la subventionne pour cela à hauteur d'environ 60 000€ par an, auxquels on peut ajouter 12 000 € pris tous les ans sur les fonds propres de la fédération. Par ailleurs, elle reçoit 14 000 € de l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie qui finance, via une convention CIFRE, la moitié de mon salaire de coordinateur durant les trois années de mon contrat.

C'est bien la FCSF qui, seule, est subventionnée pour ce travail de coordination. C'est elle qui salarie ces coordinateurs, qui organise administrativement les rencontres nationales et les temps de formation, qui publie les documents produits pendant l'expérimentation, tels le Kit des tables de quartier – sur lequel nous allons revenir – ou le bilan rédigé en 2018 à partir

d'un travail de co-évaluation. Les missions de coordination découlent principalement d'objectifs donnés par la FCSF : l'organisation de séminaires nationaux plusieurs fois par an, un travail de communication, notamment en ligne, et un accompagnement quotidien, à distance voire en présentiel, des tables de quartier dans les diverses étapes de leur mise en place. Les coordinateurs sont choisis exclusivement par la FCSF. Pour autant, la mission de coordination de l'expérimentation touche tout à la fois centres sociaux et associations membres de Pas Sans Nous. Cette situation ne va pas sans poser de difficultés.

Évaluation des structures porteuses : la méfiance des associations « Pas Sans Nous »

En amont du lancement de ce projet, la FCSF recrute un premier salarié, pour préparer l'expérimentation. Il a notamment pour mission d'évaluer les structures intéressées pour participer à l'expérimentation. Il produit une étude préalable concernant les centres sociaux intéressés par la démarche. Dans le même temps, il est également amené à rencontrer les associations intéressées parmi celles choisies par les auteurs du rapport. Or, ces dernières n'ont pas été tenues informées de cette démarche. Les visites du chargé de mission au sein des associations membres de la coordination vont parfois être perçues comme des intrusions. Bien qu'elle soit interne à la FCSF, et qu'elle n'ait donc pas d'influence sur les décisions prises par l'État vis-à-vis du financement de l'expérimentation, cette étude va être source de tensions futures entre les deux organisations.

La coordination Pas Sans Nous va par la suite maintenir une certaine méfiance à l'égard de la FCSF qui complexifie le portage commun de l'expérimentation. Celle-ci rejoint les débats internes déjà évoqués dans le chapitre 4 : si certains membres voient d'un bon œil la possibilité de mettre en place une des recommandations du rapport, d'autres – qu'ils participent ou non à l'expérimentation – se méfient du partenariat engagé avec un réseau fortement institutionnalisé comme la FCSF. Ainsi, certaines associations adhérentes à la coordination vont par la suite privilégier le développement de tables de quartier en totale autonomie vis-à-vis de l'expérimentation nationale, de crainte de se voir instrumentalisées.

Les coordinateurs suivants et la formalisation du co-portage

Les deux personnes suivantes recrutées pour la coordination seront néanmoins mieux acceptées, ce qui posera les bases du co-portage. La première, qui assure le tout début de la mise en place de l'expérimentation, est québécoise : sa formation d'organisatrice communautaire, son travail au sein d'« Action Gardien », une des tables les plus autonomes de Montréal, et son extériorité vis-à-vis du contexte français est source d'intérêt pour les deux organisations et crée une forme d'équilibre.

Enfin, en tant que dernier chargé de mission recruté sur les tables de quartier, mon propre positionnement contribue à l'articulation entre les deux organisations. Salarié-doctorant au sein de la FCSF, ma co-directrice de thèse est Marie-Hélène Bacqué et je suis par ailleurs proche de la coordination Pas Sans Nous : je participe notamment, dans les premiers temps de son existence, à son conseil scientifique et technique. Je serai même mobilisé sur une tentative de création d'une délégation parisienne de la coordination entre 2015 et 2016, qui ne verra finalement pas le jour.

Ces multiples casquettes me rendent légitime auprès des deux organisations. D'un côté, dans la lignée de l'intérêt que la FCSF porte pour un accompagnement de l'expérimentation par Marie-Hélène Bacqué, mon double rôle de salarié-chercheur contribue à donner une légitimité académique à l'expérimentation. Celle-ci est à la fois symbolique, du fait qu'un doctorant en fasse son terrain d'enquête, et très concrète : à travers mes communications et publications, je contribue à faire exister cet objet des tables de quartier dans le champ académique. De l'autre, ma proximité militante avec la coordination Pas Sans Nous facilite l'adhésion d'une partie de ses membres à une expérimentation « co-construite » mais néanmoins portée financièrement par la FCSF.

Cette proximité avec Pas Sans Nous me permet de côtoyer ses membres et ses salariés, ce qui facilite la mise en place des conditions concrètes de cette collaboration. Je peux facilement solliciter ses salariés et mobiliser ses membres pour la préparation et la participation aux séminaires nationaux, ou encore visiter et accompagner les tables portées par des associations membres de la coordination Pas Sans Nous sans que pèse sur moi la méfiance qui existe, par ailleurs, vis-à-vis de la FCSF¹.

1 A quelques exceptions près : j'ai ainsi eu beaucoup de difficultés à mobiliser certaines tables affichant plus clairement leur « autonomie » vis-à-vis d'une expérimentation nationale qu'elles considéraient comme institutionnelle, malgré des affinités personnelles.

Encadré 11 : L'influence du travail de recherche sur la mission de coordination

Mon positionnement par rapport à mes missions est influencé par mes recherches. Lorsque je deviens salarié de la FCSF, je viens tout juste de finaliser un mémoire de Master sur le *community organizing* à Grenoble, et je suis fasciné par leur rapport très direct, conflictuel, au politique, mais également par leurs méthodes de mobilisation. Je partage ce intérêt avec Isabelle Foucher, déléguée nationale de la FCSF, qui va superviser mon travail de chargé de mission. Ensemble, nous allons par exemple inviter la sociologue Hélène Balazard qui a réalisé sa thèse sur l'organisation des « *London Citizens* » (Balazard 2011) à venir présenter ses travaux lors d'un des premiers séminaires nationaux des tables de quartier.

Par la suite, je vais nourrir mon animation des observations réalisées lors de mon travail d'enquête. Je dispose de marges de manœuvre sur la préparation des événements nationaux. Certaines tensions, qui constituent alors des hypothèses de travail, sont remobilisées au sein même des séminaires. Face au constat de rapports très divers au conflit et aux pouvoirs publics selon les tables, je vais par exemple animer dès la deuxième année de l'expérimentation un débat à ce sujet lors d'un séminaire national rassemblant les différentes tables, autour de questions telles que « une table doit-elle embêter la mairie ? ». Autre exemple : en 2016, suite à une demande exprimée par les membres des tables de quartier, nous mettons en place une formation à destination des habitants mobilisés. Je vais faire appel à la « boîte sans projets », association d'éducation populaire proche du mouvement des coopératives nées autour du « Pavé » de Franck Lepage et revendiquant une « éducation populaire politique », qui est déjà mobilisée sur une des tables de quartier expérimentales, à Amiens (cf. chapitre 9). Ces formations que j'anime avec eux poussent vers l'affirmation d'un rôle politique des tables et d'objectifs en termes de transformation sociale. Enfin, cette influence s'observe dans l'accompagnement quotidien de ces dynamiques. Lors d'un coup de téléphone à un bénévole d'une table de quartier, je lui recommande ainsi, dans la lignée des logiques de promotion de *leaders* proposées par le *community organizing*, de « préparer » les participants à la réunion, d'anticiper leur prise de parole. Dans un autre cas, je vais être amené à animer moi même des temps de réunion, ou encore de participer à des temps de mobilisation. Cet accompagnement est marqué par mes expériences d'observation de

méthodes liées au *community organizing* et aux méthodes proposées par des associations animant des processus de concertation.

Ainsi, nous avons vu ici les conséquences d'un financement du CGET à la FCSF : c'est cette dernière qui, en dernière instance, « pilote » le projet pendant ces premières années. Mon positionnement de salarié de la FCSF allié de la coordination Pas Sans Nous va participer à créer un équilibre et une confiance réciproque. Au fil de l'expérimentation, des rendez-vous fréquents seront pris entre les deux organisations pour penser l'évolution et les objectifs communs. A partir de 2016, des tentatives d'animation plus collaboratives de l'expérimentation vont être mises en place, qui vont déboucher notamment sur la création d'une charte commune entre la FCSF et PSN autour de cette dynamique à la fin de l'expérimentation, pour poser les conditions de sa suite. Celle-ci pose de manière plus claire le rôle respectif des deux organisations, et permet ainsi de ré-équilibrer les rapports de pouvoir en lien avec cette coordination nationale.

B.4. Le « kit » des tables de quartier, témoin des impensés démocratiques des centres sociaux

À partir du début de l'année 2014, l'équipe de coordination de l'expérimentation des tables de quartier de la FCSF produit un « kit » pour la mise en place de ces dynamiques. Ce document est produit à partir des demandes exprimées par les structures lors du séminaire de lancement de l'expérimentation en mars 2014 à Paris, puis validé par l'ensemble des structures participantes à l'expérimentation lors d'une rencontre à Nantes en septembre de la même année.

Le kit se présente comme un guide, et non pas comme une charte à respecter : il sert à s'orienter dans l'élaboration locale de la dynamique, à travers diverses références comme le rapport Bacqué-Mechmache, le collectif Pouvoir d'agir, les tables de quartier québécoises. Il propose également des recommandations. Dans le contexte de l'expérimentation, chaque table est invitée à construire sa propre dynamique. L'intérêt de ce document n'est donc pas tant dans la façon dont il construit une doctrine, mais dans ce qu'il révèle des modes de pensée et

d'action de la FCSF, derrière les notions et les catégories qu'elle utilise, et des décalages qu'elle opère vis-à-vis de la proposition initiale du rapport.

Le kit est construit en référence directe à ce dernier : il reprend en grande partie sa définition d'une table de quartier, puis il le cite longuement pour replacer l'expérimentation dans le cadre plus général d'un « *empowerment* à la française ». Il propose néanmoins des éléments inédits, qui entrent en contradiction avec certaines ambitions politiques présentées par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mehmache. Entre construction d'un contre-pouvoir collectif et dispositif de participation des habitants, le kit propose des définitions parfois contradictoires de la participation.

« Une table de quartier réunit les associations et collectifs d'habitants organisés à l'échelle du quartier. C'est un lieu de débats et d'actions dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, notamment des personnes les plus fragilisées. »¹

Notons, entre les deux définitions², les changements de catégorisation des personnes concernées. D'abord, le Kit prend le soin de porter une attention particulière aux personnes « fragilisées », vocabulaire qui rappelle la dimension sociale à l'œuvre au sein de la FCSF. Ensuite, les « habitants » font désormais leur apparition : cette évolution, apparemment anodine, entre « associations et collectifs » et « associations et collectifs d'habitants » témoigne en réalité d'une problématique plus profonde : les auteurs du Kit doivent faire avec la mise en place de certaines tables de quartier par des structures associatives uniques qui ne mobilisent que des habitants.

D'une dynamique collective à des « habitants » mobilisés par une association unique

Dans la lignée du rapport et de l'expérience québécoise, il est d'abord indiqué que la table est une réunion de collectifs et d'associations. Selon le kit, la table de quartier repose

-
- 1 FCSF, 2015, *Expérimentation des tables de quartiers. Kit d'appui*, avril 2015, p.3 http://expetablesdequartier.centres-sociaux.fr/files/2015/07/kit_d_appui_tables_de_quartier_v3_20avril2015-web.pdf (accès le 26/06/2019). Les citations suivantes sont tirées du même document.
 - 2 Pour rappel, la définition du rapport : « Ces tables locales de concertation ou « tables de quartier » réuniront les associations et les collectifs organisés à l'échelle du quartier. Elles auront à charge la coordination et la transversalité de l'action associative. [...] Elles permettront de mobiliser les acteurs associatifs, de faciliter la discussion entre différents segments du milieu associatif, de développer des actions et un projet commun, et elles contribueront ainsi à la vie démocratique. » Rapport « Bacqué-Mehmache », *op cit*, p32

principalement sur une structure qualifiée de « structure support ». Celle-ci a pour mission de mettre en place la table, en organisant les premières étapes de la dynamique : la mobilisation, l'animation des rencontres, l'accompagnement des premières actions collectives. Puis elle a vocation à « *s'effacer* » au fur et à mesure de la création de la table pour lui permettre d'exister par elle-même, d'être autonome »¹. La construction de la dynamique repose ainsi sur une structure unique, là où le rapport, dans la lignée des tables québécoises, évoque au pluriel les associations et collectifs composant la table. Elle devient un dispositif, mis en place par une structure, là où elle était pensée comme une initiative collective dont les différents participants se partageraient les missions et financements. Si le kit affiche une volonté d'ouverture et de mobilisation, celle-ci repose, *in fine*, exclusivement sur la volonté de cette « structure support ».

Par ailleurs, le rôle respectif des autres associations et collectifs du quartier est défini de manière contradictoire à différents moments du kit, tandis que la figure de l'« habitant » fait son apparition. En effet, ce sont désormais les habitants qui sont « *les premiers décideurs et les premiers acteurs* » de la table, là où le rapport n'en faisait pas mention. Les acteurs locaux que sont les associations et les collectifs du quartier se voient parfois attribuer le rôle de participants, au même titre que les habitants, parfois d'appui à la mobilisation, à l'animation, à l'attribution de matériel et de locaux. La nature des participants à la table de quartier se retrouve ainsi largement modifiée entre le rapport et le kit, au profit d'un recentrage sur une structure unique et sur la figure de l'habitant comme public à mobiliser.

On peut lire, dans ces choix, les effets d'une posture des centres sociaux comme acteurs travaillant avec des « publics ». On retrouve également l'impact, chez les centres sociaux, des modes d'action de la politique de la ville sur la participation (Bresson 2004) : la notion d'habitant, devenue la figure centrale, renvoie à des individus isolés recherchés pour leurs compétences et expertises particulières, et ne fait plus référence au peuple ou aux forces vives organisées (Neveu 2011b). Ce glissement de nature des participants renvoie au positionnement des centres sociaux en dehors du jeu associatif local et au plus proche de l'action publique.

1 « Kit d'appui », *op cit*, p. 14

A l'égard des pouvoirs publics : volonté de partenariat et affirmation de l'autonomie

Le kit présente également la façon dont les tables de quartier peuvent influencer l'action publique. Elles sont une dynamique expérimentale, et ne jouissent pas *a priori* d'une écoute attentive de la part des institutions, contrairement aux conseils citoyens qui sont invités à « co-construire » l'action publique. Le kit explique qu'une table de quartier construit sa légitimité de deux manières : en démontrant sa capacité à mobiliser un grand nombre de personnes, et en parvenant à instaurer un dialogue avec les pouvoirs publics, en étant force de proposition. Il s'agit néanmoins de « *ne pas s'enfermer dans la contestation* ».

Pour autant, le kit prend une position forte lorsqu'il aborde la question de la place des pouvoirs publics au sein de la table de quartier, qu'il explicite dès les premières lignes : « *une table de quartier est un espace autonome pour l'action citoyenne, et non une instance de concertation dont l'initiative serait prise par les pouvoirs publics* ». Ceux-ci peuvent être invités à participer pour accompagner des dynamiques, répondre à telle ou telle demande, mais la table « *fixe elle-même ses priorités* ». Ils n'ont pas, *a priori*, de pouvoir de décision ni sur son fonctionnement, ni sur les sujets dont elle s'empare. Cette caractérisation des rapports aux pouvoirs publics est un positionnement fort du kit, dans la lignée des tables de quartier autonomes de Montréal. Elle renvoie à la volonté de construire des espaces de discussion qui iraient contre la tendance des élus à se positionner au cœur de l'espace public (Blatrix 2009). Cette attention particulière au ré-équilibre des pouvoirs *via* la procédure répond au sujet que nous avons abordé lors de l'analyse des postures professionnelles du « développement du pouvoir d'agir », entre neutralité et construction d'un cadre favorisant l'expression de celles et ceux qui sont le plus éloignés des espaces publics (cf. chap. 6).

Dans la lignée du rapport, le kit ne tranche pas clairement entre conflit et délibération. Néanmoins, là où cette logique prend sens dans une stratégie générale d'« activisme délibératif » pour la coordination PSN, le kit semble plutôt hésiter, et aborde de manière paradoxale la question de l'activité démocratique des tables de quartier au fil de ses parties. Ce flou et ces contradictions proviennent de la nature même du kit des tables de quartier, qui est un guide d'action et non une doctrine. Ils s'expliquent en partie par la volonté d'en faire un outil à disposition de toutes les structures, des plus institutionnelles aux plus radicales dans leur rapport à la mobilisation et aux pouvoirs publics. Dans ce sens, il propose un compromis

entre le rapport, la vision défendue par PSN et celle de la FCSF. Cependant, il est rédigé exclusivement par l'équipe salariée de la FCSF. Il est le fruit d'une rédaction collective au sein de la FCSF qui laisse transparaître, dans un même document, la culture politique de cette dernière, mais également les différentes interprétations de cette notion en son sein. *In fine*, le kit vient modérer la radicalité de la proposition formulée à l'origine dans le rapport Bacqué-Mechmache tout en réaffirmant un principe d'autonomie de décision vis-à-vis des pouvoirs publics.

Conclusion du chapitre 7

De la proposition du rapport à la construction du kit, certaines ambitions demeurent : la valorisation des associations, la recherche d'autonomie, la limitation du rôle des élus sont autant de volontés qui préfigurent des dynamiques de participation alternatives aux dispositifs institutionnels, potentiellement plus démocratiques. Dans le même temps, la construction concrète de l'expérimentation à travers les négociations avec l'État et la sélection des structures locales, ainsi que la reformulation des enjeux dans le kit des tables de quartier, témoignent d'un décalage vis-à-vis des ambitions initiales. On retrouve autour de la célébration du partenariat, ou encore de l'apparition de la figure de l'habitant, des logiques d'action plus institutionnelles, plus habituelles pour les centres sociaux. La mise en place locale des tables de quartier, en mettant en jeu des associations et collectifs aux profils très différents, va venir confirmer et préciser cette tension.

CHAPITRE 8 :

LES TABLES DE QUARTIER ENTRE DYNAMIQUE ET DISPOSITIF

Pour aborder la mise en place locale des tables de quartier, ce chapitre revient sur les structures dites « porteuses » de ces dynamiques, autrement dit celles qui sont à l'initiative de tables de quartier, et qui participent de ce fait à l'expérimentation nationale. Dans la très grande majorité des cas, on retrouve, au démarrage d'une table de quartier, une association unique¹. Ce pilotage de la dynamique des tables de quartier par une structure porteuse est une particularité française. Les tables de quartier montréalaises sont des espaces *ad hoc*, des regroupements provoqués par les organisations du quartier : elles ne sont donc pas portés par une association parmi d'autres sur le quartier. Cette particularité soulève la question du positionnement de la structure porteuse vis-à-vis de cette expérimentation.

A partir de cette interrogation, cette partie reviendra donc en détail sur ces structures, en deux temps. Le premier consiste en une présentation générale de celles-ci, à partir de certaines caractéristiques comme leur budget, leur histoire, leur fonctionnement interne, leur projet et leur intégration dans le quartier. Cela nous permettra de les situer entre elles, par rapport à un ensemble d'enjeux contemporains du monde associatif analysés dans les chapitres précédents : leur professionnalisation, leur dépendance aux pouvoirs publics locaux, leur rapport à la logique de projet. A travers quelques exemples tirés de ces structures, une deuxième partie analysera les raisons qui les ont poussées à s'engager dans l'expérimentation, et la présentation qu'elles font de cette dynamique. Nous verrons alors en quoi les structures se différencient dans le sens qu'elles donnent à l'objectif de participation.

Après avoir présenté quelques-unes de ces structures, nous pourrions proposer une première typologie des associations porteuses de tables de quartier. Elle se focalisera sur leur rapport au politique, caractérisé par leurs relations aux pouvoirs publics de leur ville, aux habitants de leur quartier, et à la politisation de leurs objectifs en termes de démocratie, de participation et

1 Sur les douze tables expérimentales, deux cas s'extraient de ce schéma. Ils sont tous deux issus des collectifs mobilisés par les auteurs du rapport. Le premier, à Toulon, n'est pas composé en association ; le second, à Toulouse, est issu d'une mobilisation commune de trois associations, qui s'engagent ensemble dans cette dynamique.

de pouvoir d'agir. Nous verrons que cette catégorisation se démarque de la simple opposition entre FCSF et coordination Pas Sans Nous. Elle se base plutôt sur le constat d'une séparation entre des orientations plus militantes et des orientations plus professionnelles qui se jouent à travers la nature même des acteurs mobilisés. Dans le chapitre suivant, nous préciserons ce constat par une enquête ethnographique plus poussée sur trois tables de quartier.

A) Les contextes locaux, une diversité de structures et de situations

Au lancement de l'expérimentation des tables de quartier, douze structures participent à la dynamique nationale. Avant de revenir plus précisément sur la nature de ces structures, la carte et le tableau ci-dessous permettent de les situer, en les séparant en fonction des voies de sélection des participants : celle interne à la FCSF, parmi les centres sociaux, adhérents, et celle des structures mobilisées parmi celles rencontrées par les auteurs du rapport Bacqué-Mechmache. Ces dernières seront par ailleurs mobilisées dans le lancement de la coordination Pas Sans Nous, dont la première assemblée générale a lieu les 6 et 7 septembre 2014, soit au lancement de l'expérimentation. Ainsi, par souci de sobriété, nous qualifierons à partir de maintenant ces dernières de structures adhérentes à la coordination Pas Sans Nous, quand bien même la coordination n'existe pas encore réellement au moment du choix des associations participantes à l'expérimentation.

L'annexe 5 de la thèse propose un récapitulatif de quelques caractéristiques des quartiers et des structures porteuses des tables expérimentales, sous la forme de deux tableaux : l'un pour les centres sociaux mobilisés par la FCSF, l'autre pour les associations adhérentes à la coordination Pas Sans Nous au lancement de l'expérimentation.

Localisation des tables de quartiers caractérisées en fonction des adhésions des structures porteuses



Figure 9 : Carte de la localisation des tables de quartier expérimentales
Réalisation : Arthur Delaborde, 2021

Centres sociaux mobilisés par la FCSF	Associations ou collectifs mobilisés par les auteurs du rapport Bacqué-Mechmache et adhérents à PSN à son lancement
Marseille, quartier Saint Gabriel : <i>Centre social de Saint-Gabriel Canet Bon secours</i> Marseille, quartier Malpassé : <i>Centre social de Malpassé</i> Amiens, quartier Etouvie : <i>Centre social d'Etouvie</i> Tourcoing, quartier Phalempins : <i>Centre social de Belencontre et Phalempins</i> Mulhouse, quartier Franklin Fridolin : <i>Centre social Papin</i> Rennes, quartier Blosne : <i>Centre social Ty-Blosne</i>	Toulon, quartier Beaucaire : <i>Collectif des quartiers libres</i> Toulouse, quartier Reynerie : <i>la CLACQ et « Vivre au Satie »</i> Montpellier, quartier les Hauts de Massane : <i>AJPPN (association des jeunes Phobos et Paillade Nord)</i> Nîmes, quartier Pissevin : <i>Mille couleurs (Espace de Vie Sociale)</i> Roubaix, quartier du Pile : <i>ANRJ, (association nouveau regard sur la jeunesse)</i> Fort-de-France, quartier Volga – Plage : <i>Volga Ansanm Ansanm (Volga Plage Territoire responsable)</i>

Tableau 5 : Les structures porteuses de tables de quartier

La première divergence, la plus évidente, entre ces associations, se situe donc entre associations adhérentes à la FCSF et membres de la coordination Pas Sans Nous . Dès le début de l'expérimentation, cette séparation s'estompe quelque peu : certaines personnes mobilisées parmi les centres sociaux vont être parties prenantes du lancement de la coordination Pas Sans Nous, à l'image de Fatima Mostefaoui, animatrice de la table de quartier de Marseille Malpassé et salariée du centre social du quartier, qui va devenir une personnalité très importante de la coordination Pas Sans Nous jusqu'à en prendre le rôle de coprésidente en 2016. Néanmoins, derrière ces rapprochements demeurent des organisations aux histoires et à la nature très différentes d'un côté et de l'autre de ces deux ensembles.

L'emplacement géographique des structures

Toutes les structures porteuses sont installées dans des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et regroupent des caractéristiques communes à ces quartiers : un fort taux de chômage, notamment chez les jeunes, un revenu moyen relativement faible, un fort taux d'immigration.

Néanmoins, les emplacements de ces quartiers par rapport à leur ville, ainsi que le type de logements, sont différents. On retrouve des quartiers anciens centraux plus ou moins dégradés comme à Roubaix ou Mulhouse, des quartiers de grands ensembles de logements sociaux en périphérie de la ville centre à l'image de Nîmes ou Amiens, des cités de copropriétés dégradées dans les quartiers Nord de Marseille.

L'emplacement de la structure au sein du quartier est un autre point d'attention. La plupart sont situées au cœur des quartiers, en pied d'immeuble ou dans des locaux situés sur des places ou des carrefours centraux du quartier. Ils sont plus rarement éloignés de ces centres de vie de leurs quartiers. Cette situation a des conséquences. Le centre social Saint Gabriel, à Marseille se situe ainsi à l'intersection entre des grands ensembles où vivent majoritairement des classes populaires et un noyau villageois de classe moyenne, typique de certains territoires des quartiers Nord de la ville. Or, le centre social fait face à ce noyau et tourne le dos aux grands ensembles. Ce positionnement a des conséquences sur la diversité de l'appropriation du centre par les habitants du quartier, sur les formes de mobilisation mises en place autour de la table de quartier, et, *in fine*, sur le type de sujets traités et d'actions collectives. Ainsi, nous reviendrons, lors de notre développement sur la mobilisation des habitants et surtout sur le type d'actions menées, sur cette question de la situation géographique.

Enfin, ces structures sont parfois situées à côté de commerces ou de services publics, voire dans des locaux partagés. Le centre social Ty-Blosne, à Rennes, fait ainsi partie d'un ensemble plus large, un « espace social commun », avec les centres communaux et départementaux d'action sociale (CDAS et CCAS) et la direction de quartier, une administration municipale. Cette proximité, qui a pour objectif de mieux coordonner la politique sociale locale, a des conséquences dans la représentation du centre social par les habitants, et dans la capacité, pour la structure, d'assurer l'accueil d'une dynamique de participation « autonome », telle que l'expérimentation des tables de quartier est présentée par le Kit.

A.1. Différents degrés d'institutionnalisation : une analyse par le budget

La divergence fondamentale entre les structures porteuses se situe dans leur degré d'institutionnalisation. On peut l'observer, dans un premier temps, à l'aune de leur budget et de leur professionnalisation.

Représentatives des « petites associations de quartier » présentées par le rapport, les structures adhérentes à PSN sont néanmoins de tailles diverses en termes de budget : il existe un modèle bénévole, représenté par le collectif des quartiers libres à Toulon, qui n'est pas structuré en association, un modèle quasi-bénévole, disposant de quelques salariés et de budgets inférieurs à 100 000€, à l'image de l'ANRJ à Roubaix, de l'AJPPN à Montpellier, et un modèle de petits équipements de quartier aux budgets inférieurs à 500 000€, avec Dell'Arte, association toulousaine ayant pour objet l'insertion par la culture, et membre du collectif à l'initiative d'une table de quartier à Toulouse, et les Mille Couleurs, à Nîmes, un « espace de vie sociale » qui dispose en 2014 d'un budget de 440 000€¹.

Les centres sociaux participants disposent de budgets plus conséquents, autour d'un million d'euros. Ils disposent ainsi de plusieurs dizaines de salariés². Les centres sociaux de Rennes et de Tourcoing qui participent à l'expérimentation sont même regroupés dans des associations qui gèrent plusieurs centres, qui disposent ainsi de budgets encore plus importants. L'AGCSCBP, l'association de gestion des centres sociaux de Belencontre et Phalampins, à Tourcoing, gère plusieurs structures, dispose d'un budget de presque 7 millions d'euros et emploie plus de deux cents salariés³. Ces regroupements collectifs éloignent d'autant plus les habitants des lieux de décision ; en effet, dans leurs cas, chaque centre social dispose d'un conseil ou d'un comité d'habitants ou d'usagers, mais l'organe de décision, le conseil d'administration de l'association, se situe à une autre échelle que celle du territoire d'intervention du centre.

1 Source : « Bilan d'Activités 2014 », les Mille Couleurs, 2014

2 L'observatoire SENACS des centres sociaux fait état d'une moyenne de 51 salariés par centre à l'échelle nationale, soit à peu près 13 équivalents temps pleins compte tenu des nombreux temps partiels. Source, SENACS, 2014

3 Source : « Rapport d'activités 2015 », AGCSCBP

Sources de financement diverses, formes de dépendance diverses

Les sources de financement évoluent en fonction du type de structures et de leur budget : généralement, plus ceux-ci sont conséquents, plus les sources de financement sont diverses. Pour les plus petites structures, le financement municipal peut couvrir entre la moitié et la totalité du budget (hors aides spécifiques à l'emploi qui sont octroyées par l'Etat). Les centres sociaux ont l'avantage de disposer, à côté du financement municipal, de l'agrément de la CAF, qui assure une forme d'autonomie relative vis-à-vis du pouvoir local. Pour les plus grosses structures, qui disposent d'équipes en charge de repérer et répondre aux appels à projets, d'autres sources de financement peuvent compléter, de la part de collectivités locales comme le département ou la Région, de l'État voire de l'Europe. Ainsi, à Tourcoing, l'AGCSCBP est financée, depuis 2015, par le Fonds Social Européen pour la mise en place de deux dispositifs d'accompagnement, à hauteur de plus de 500 000€, soit plus de 7 % de son budget total.

Les associations les mieux armées pour gérer ce type de financement sont celles qui disposent de temps de travail dédié à la recherche d'appels à projets, la rédaction de réponses, et l'évaluation de ces projets. Les petites associations de quartier sont ici clairement désavantagées, car elles n'ont pas un budget leur permettant de disposer de compétences professionnelles nécessaires et de temps de travail dédié à la gestion de projet. Cette problématique s'est retrouvée illustrée par l'expérimentation. En effet, les petites structures ont pu bénéficier de la bourse d'expérimentation parce qu'elles faisaient partie de la dynamique nationale : individuellement, certaines réponses à cette bourse n'auraient sinon pas été validées, les dossiers étant parfois incomplets ou mal renseignés.

Ces écarts de budgets, de nombre de salariés, et de sources de financement témoignent de relations différentes aux pouvoirs publics. Les petites structures apparaissent comme plus dépendantes de financements locaux, donc plus fortement sensibles à des possibles pressions. Néanmoins, l'existence de structures aux budgets conséquents est elle aussi la marque d'une forme de dépendance, liée cette fois-ci non pas à des formes de pression directes, mais à une logique plus profonde de technicisation et de professionnalisation de l'animation, en cours depuis les années 1980, que nous avons déjà étudié. La plupart des équipements d'animation socioculturelle sont gérés en articulation avec les pouvoirs publics, dont ils sont les opérateurs des politiques socioculturelles à travers les services et activités qu'ils proposent (cf. chapitre 3

et (Balme 1987)). Cette situation donne à ces associations, devenues d'importantes pourvoyeuses d'emploi à l'échelle locale à la vue du nombre de salariés, le statut de « partenaires » locaux. Comme l'explique Jacques de Maillard, ces structures sont devenues des interlocuteurs légitimes aux compétences reconnues, dans un mouvement d'institutionnalisation qui s'accompagne, selon lui, d'« *une forme de mise à l'écart de la dimension politique de l'action au nom du pragmatisme et de la logique gestionnaire* » (de Maillard 2002, p. 59).

L'impact des modalités de financement sur les relations inter-associatives

La relation entre associations est nécessairement marquée par ces écarts. On l'a vu, la généralisation du financement par projet débouche sur une mise en compétition des acteurs associatifs. De cette situation découle une animation de quartier à deux vitesses : un ensemble de structures institutionnelles, partenaires de plus ou moins longue date avec les pouvoirs publics, captent un grand nombre de financements parce qu'elles sont en mesure de répondre aux appels à projets. Dans le même temps, les petites structures dépendent de financements plus pérennes comme ceux négociés directement avec les pouvoirs publics, qui sont par ailleurs des types de financements petit à petit délaissés au profit de la logique de projet.

Cette situation limite la possibilité de rassemblements interassociatifs, les autres associations pouvant être vues comme des « rivales ». On peut ainsi émettre l'hypothèse que plus une association se professionnalise, notamment à travers une extension de son budget *via* les appels à projets, plus elle est amenée à percevoir les autres structures comme des concurrents potentiels, ce qui est moins le cas pour des associations dont les sources de revenus ne dépendent pas de leur capacité à « gagner » des appels à projets. Ce rapport aux autres associations va avoir un impact sur la manière dont les tables de quartier mobilisent – ou non – les associations du quartier.

B) Entre associations volontaires et équipements d'animation

Outre son budget, l'institutionnalisation des associations s'observe à travers leur histoire, leur rôle et leurs objectifs. Les associations et collectifs de la coordination Pas Sans Nous sont pour la plupart relativement jeunes, créés depuis les années 1990. Les centres sociaux sont eux souvent plus anciens : le centre social Papin, à Mulhouse, est l'héritier d'un service de bienfaisance créé en 1853 et connaît le nom de « centre social » depuis les années 1950.

Ces écarts en termes d'ancienneté s'articulent au rôle qu'occupent ces structures dans leurs quartiers respectifs. La plupart des associations membres de la coordination Pas Sans Nous sont gérées par des bénévoles ou des salariés qui habitent ou ont habité le quartier, qui se sont eux-mêmes mobilisés pour résoudre à des enjeux qui les concernent personnellement. Le « *regroupement volontaire* », caractéristique centrale des associations telles que définies par la loi 1901, reste une réalité au sein de ces structures. Par ailleurs, le nombre limité de bénévoles assure une plus grande solidarité dans la répartition des tâches, et donc une plus faible division du travail.

Les centres sociaux, eux, ont traversé plusieurs périodes. Si leurs actuels dirigeants salariés incarnent, à leur manière, leur structure, ils ne sont pour la plupart pas issus du quartier et n'ont pas été participants de la création de l'association. Le grand nombre de salariés et d'adhérents provoque une forte division sociale du travail au sein de ces associations, marquée notamment par la contradiction entre un grand nombre d'adhérents et un faible noyau de bénévoles actifs, notamment dans les conseils d'administration.

B.1. Des objectifs qui témoignent de rapports différents au militantisme

A l'exception du collectif de Toulon, aucune structure porteuse de table de quartier n'est constituée autour de l'objectif principal de la démocratie participative. Les associations de la

coordination Pas Sans Nous sont mobilisées sur des thématiques spécifiques comme la jeunesse ou l'accès à la culture. Cette caractéristique ne les démarque pas des centres sociaux, qui s'activent également sur ces enjeux, qu'ils inscrivent dans un projet plus général d'animation de la vie de quartier.

Néanmoins, une partie des structures membres de la coordination articulent ces thématiques à des objectifs formulés en termes d'égalité et de justice. Elles affichent plus explicitement un caractère militant. L'Association Nouveau Regard Sur la Jeunesse (ANRJ), dans le quartier du Pile, à Roubaix, l'indique clairement dans la présentation de son projet associatif : « *L'ANRJ par son histoire et par ses activités présentes hérite d'une identité militante* »¹. L'association défend l'héritage d'associations militantes du quartier, autour de valeurs telles que l'éducation populaire ou encore la lutte contre les injustices, les inégalités et les discriminations. Elle fait ainsi référence à la présence de la JOC dans les décennies 1960 et 1970, puis d'une association de jeunesse, l'association Jules Gesde (AJG) montée par les « *'grands frères* » à la fin des années 1980 pour lutter contre le développement de la toxicomanie chez les jeunes du quartier. Outre proposer des activités répondant aux besoins des jeunes, celle-ci se sera mobilisée autour de la lutte contre le racisme et de discriminations. Le projet de l'ANRJ fait ainsi référence à une mobilisation des habitants du quartier suite à l'assassinat d'Ali Raza à Reims en 1989.

Les centres sociaux se présentent plutôt comme des équipements d'animation socioculturelle, et n'adoptent pas un caractère essentiellement revendicatif. Les thématiques dont ils s'emparent sont représentatives de ce secteur : le lien social, la mixité, l'insertion. Celles-ci sont inscrites dans des axes de projets sociaux bien souvent construits autour de secteurs d'activités, comme la petite enfance, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la famille. Ils sont plus rarement mis en lien avec des objectifs en termes de justice et d'égalité.

Ainsi, par leur histoire, leur structuration et leurs motivations, les centres sociaux entretiennent un rapport plus distant, voire inexistant, au militantisme. Le centre social Ty-Blosne, à Rennes, est un exemple de ce caractère souvent très institutionnalisé de ces structures. Il est le fruit d'une politique concertée entre la CAF et la ville de Rennes qui créent plusieurs centres sociaux dans les années 1960. Ceux-ci sont alors en gestion directe par la CAF, avec une approche centrée sur la mise à disposition de services à destination des familles allocataires, très fréquent à cette période (cf. chapitre 2). Ce mode de gestion prend

1 « *Projet Associatif 2014-2016* », Association Nouveau Regard sur la Jeunesse, 2014, p 10

fin en 2003, dans la lignée d'un recentrage plus général de la CNAF sur les prestations sociales qui fait baisser le nombre de centres sociaux en gestion directe CAF. Une Association de gestion commune des six centres sociaux de la ville est créée dans le but de mutualiser les tâches de gestion et de donner aux partenaires un interlocuteur unique : le centre social Ty-Blosne n'est pas, lui-même, une association. Les salariés de la CAF encore en poste sont maintenus et conservent leur convention collective. Les nouveaux salariés sont directement recrutés par l'association de gestion à l'échelle de Rennes. L'existence de salariés CAF tout comme le recrutement centralisé à l'échelle de Rennes déterminent la nature des professionnels actifs au sein de ces équipements, leur rapport à la participation, au militantisme. Ces dispositions ont nécessairement un impact fort sur la nature, le rôle et la posture des personnes, bénévoles ou salariées, animatrices des tables de quartier.

Le cas du centre social Saint Gabriel, à Marseille, est un exemple des limites de cette séparation entre institution du travail social et association de quartier. Malgré son budget relativement conséquent, il se présente comme héritier d'une histoire militante¹. Il existe donc entre des structures plus institutionnalisées et des petites associations de quartier une situation d'« entre-deux », qui renvoie à des structures professionnalisées, dont les missions et le rôle sur le quartier font d'elles des équipements d'animation socioculturelle, mais qui développent néanmoins un discours militant sur leurs pratiques. Ce troisième type inclut les structures plus professionnalisées présentes du côté de Pas Sans Nous : Del'Arte à Toulouse et l'espace de vie sociale les « Mille couleurs » à Nîmes, dont le budget reste néanmoins plus faible que les centres sociaux de l'expérimentation. Ces dernières développent un discours parfois militant tout en étant fortement professionnalisées.

B.2. Entre partenariats et conflits politiques : la relation aux pouvoirs publics locaux

La nature des relations entre les structures porteuses et les pouvoirs publics locaux est déterminante dans la mise en place des tables de quartier. Plus ces relations sont positives, plus celle-ci se fera sous le regard bienveillant, le soutien, voire le partenariat, des institutions.

1 La table de quartier Saint Gabriel, à Marseille, fait l'objet d'une analyse approfondie dans le chapitre suivant : nous reviendrons sur cette histoire militante du centre social du quartier.

Dès lors, les tables de contact peuvent plus facilement traiter avec les élus et les techniciens des enjeux soulevés. Ce profil de tables dispose souvent d'un élu ou d'un fonctionnaire municipal, généralement au service participation, urbanisme ou environnement, avec qui elles sont en contact régulier. Néanmoins, nous émettons l'hypothèse que cela participe, dans le même temps, à éloigner les discours, ou les sujets, potentiellement plus conflictuels. A l'inverse, des relations plus difficiles privent la table de quartier de relais institutionnels, ce qui peut la forcer à mobiliser des registres d'action plus agonistiques. Ce contexte relationnel est donc indispensable à l'analyse des structures porteuses.

On l'a vu, le travail d'évaluation des sites effectué par un salarié de la FCSF a été mal perçu par une partie des associations membres de la coordination Pas Sans Nous. Néanmoins, il nous donne à voir l'état de ces relations en fin 2013. En effet, il s'agissait entre autres de s'assurer de la présence d'« *un contexte partenarial favorable tant au niveau des interlocuteurs en préfecture qu'auprès des élus locaux et services politique de la ville* » et d'« *un positionnement favorable des partenaires sur l'expérimentation* »¹.

Pour les centres sociaux, ces relations semblent positives apparaissent positives. Ils semblent avoir le soutien des collectivités dans le lancement de l'expérimentation, malgré quelques craintes relatives aux conséquences de cette démocratie participative. Le rapport d'évaluation évoque par exemple « *la nécessité de montrer aux habitants que les idées d'actions proposées ne pourront pas être toutes traitées* » ou la « *vigilance sur la déception des habitants quant aux actions qui ne pourront pas être mises en œuvre* ». Il est ainsi rappelé, de manière quasi-systématique, que la collectivité est un partenaire de la démarche et n'a pas la responsabilité de mettre en place la totalité des propositions amenées.

Face aux critiques émanant des structures de la coordination Pas Sans Nous, le rapport d'évaluation final ne concerne que les centres sociaux. Malgré tout, une version provisoire de cette étude fait mention de trois d'entre elles : l'AJPPN à Montpellier, le collectif quartiers libres à Toulon et le rassemblement de trois associations toulousaines. Dans le premier cas, la municipalité comme le préfet semblent tout à fait mobilisés aux côtés de l'association. Dans les deux autres, à l'inverse, le rapport évoque des difficultés dans leurs relations aux pouvoirs publics locaux. L'auteur du rapport craint alors que cette expérimentation ne soit pas soutenue.

1 Rapport d'évaluation interne à la FCSF, 2014

Les élections municipales de 2014 et la démonstration de la proximité entre monde associatif et société politique

L'année de lancement de l'expérimentation est également une année d'élections municipales. Cette dernière va rebattre les cartes de ces relations. Deux associations vont être particulièrement touchées par des changements de majorité : le centre socioculturel d'Etouvie, à Amiens, où le Parti socialiste laisse place à l'UDI, et l'ANRJ, à Roubaix, où une liste UMP-UDI remplace également une équipe sortante d'union divers gauche.

A Amiens, le fils du secrétaire du centre socioculturel – qui va animer la table de quartier – était jusqu'alors adjoint au maire d'Amiens en charge de la démocratie locale et de la vie associative. A l'inverse, d'autres associations du quartier, avec qui le centre social a créé un collectif interassociatif, sont proches ont des relations interpersonnelles d'ordre politique, voire familial pour l'une d'entre elles, avec des membres de la nouvelle équipe municipale, ce qui crée un cadre d'autant plus complexe pour la mise en place d'une table de quartier autour de ces associations. A Roubaix, certains des membres de la structure porteuse sont des militants syndicaux et politiques connus à l'échelle de la ville, dont quelques-uns ont été sur des listes apparentées Europe Ecologie les Verts. Ces positionnements politiques vont avoir une influence déterminante sur la nature des relations entre ces deux tables de quartier et les pouvoirs publics locaux. Dans les deux cas, la présence de militants politiques proches de la municipalité sortante au sein de la table va créer de la défiance des nouveaux élus envers la dynamique, ce qui jouera en sa défaveur.

Ces deux exemples sont significatifs parce qu'ils mettent en jeu des liens entre la municipalité et des acteurs qui sont directement impliqués dans la mise en place de tables de quartier. Néanmoins, on retrouve dans la majorité des structures participantes à l'expérimentation des administrateurs mobilisés durant les campagnes municipales de 2014 et de 2020. A Mulhouse par exemple, plusieurs élus de la ville sont, ou ont été, membres du conseil d'administration du centre social. On retrouve là l'idée que, localement, les mêmes acteurs peuvent connaître des engagements multiples, aussi bien associatifs que partisans ou syndicaux, jusqu'à devenir des militants incontournables ou des notables locaux. L'idée d'une séparation entre société « civile » et société « politique », et plus spécifiquement entre monde associatif et municipalités, est battue en brèche (Fabry 2002). Ce cumul entre engagements

politiques et associatifs, plutôt marqué à gauche dans le milieu socioculturel(Balme 1987), peut déboucher sur des tensions vis-à-vis des municipalités de droite.

Cette politisation des associations n'est pas la conséquence de stratégies d'investissement par des partis politiques d'opposition. Elle est plutôt la conséquence de l'existence, en leur sein, de militants aux multiples casquettes. Cette politisation *de fait* de ces associations peut, par contre, conduire les municipalités à se méfier de ces structures, et les amener soit à s'assurer un plus grand contrôle sur ces dernières, soit à les mettre en difficulté par des formes de disqualification publiques ou par la menace financière(Talpin 2020).

Un accès différencié aux sources de financement prévues dans l'expérimentation

Cette diversité de modèles va avoir un impact sur le financement des tables. On l'a déjà noté, les structures porteuses de tables de quartier reçoivent du CGET, lors de la première année de lancement de l'expérimentation. Cette somme va entre 10 000€ et 15 000€ en fonction des situations, les structures les moins bien dotées financièrement étant privilégiées. Par ailleurs, un poste d'adulte-relais est fléché par cette dernière sur les trois années. Ce financement direct par l'État, si il n'a pas vocation à être reproduit sur les trois années, répond à la volonté de construire les conditions d'une autonomie locale des tables. Lors d'une réunion publique organisée par la table de quartier du Pile, à Roubaix, un responsable de l'ANRJ indiquait ainsi : « *l'expérimentation est mise en place et portée par l'État. [...] C'est très important, car il n'y a aucun sujet tabou.* »¹

Néanmoins, ces financements n'arrivent pas tous de la même manière. D'abord, le cas particulier de Toulon est largement discuté. N'étant pas organisé en association, ce collectif ne peut recevoir directement la bourse pour l'expérimentation, et encore moins financer un salarié. D'autres structures se portent alors volontaires pour assurer la gestion des 15 000€ et les redistribuer au collectif. Néanmoins, cet ajustement n'est finalement pas réalisé : les membres du collectif évoquent des blocages exercés par les pouvoirs publics locaux, déjà abordés dans l'étude réalisée en amont de l'expérimentation par la FCSF. Dès lors, la

1 Intervention d'un responsable de l'ANRJ, réunion publique de la table de quartier de Roubaix, le 16 Mai 2015

participation du collectif est menacée, et celui-ci se retire durant l'année 2015 de l'expérimentation nationale.

Le cas de l'adulte-relais est, de la même manière, une source de tensions et de blocages venant notamment des préfectures en charge d'accorder les subventions pour ces postes. L'ANRJ à Roubaix, obtient un financement de 15 000€ mais ne disposera pas d'un adulte-relais. Le délégué du préfet se justifie lors d'une rencontre avec l'ANRJ : selon lui, la préfecture n'a jamais reçu de fléchage au niveau national pour ce poste. Par ailleurs, il indique que ni Roubaix, ni Tourcoing, ne disposent de ce poste, alors même que, dans le même temps, dès le début de l'année 2015 le centre social de Tourcoing dispose d'un animateur de la table de quartier salarié de l'association. Pour les tables de Marseille, il aura fallu l'intervention d'une personnalité politique, Jean-Louis Bianco, dans le cadre d'un événement organisé par le centre social Saint Gabriel. Il fait jouer ses propres réseaux au sein de la préfecture pour faire bouger la situation et débloquer ce poste pour les deux tables expérimentales, à Malpassé et à Saint Gabriel. La situation sera normalisée à la fin de l'année 2015, soit plus d'un an après le lancement de l'expérimentation.

Ces disparités dans l'accès au financement, conséquences directes de la méfiance institutionnelle à l'égard des associations et des collectifs concernés, témoignent d'une forte disparité entre les structures porteuses de tables de quartier. Malgré la volonté de construire les conditions de l'autonomie par des financements fléchés nationalement, la qualité des relations entre associations et pouvoirs publics locaux va déterminer les conditions de lancement de l'expérimentation. Ces tensions finissent de confirmer l'importance de la qualité de ces relations jusque dans la mise en place de ces tables de quartier.

A travers cette première entrée par les structures porteuses, nous disposons d'une lecture plus précise et complexe des situations, qui dépasse l'opposition binaire entre PSN et les centres sociaux. Nous avons ainsi remarqué qu'il existe, dans les associations membres de la coordination Pas Sans Nous, des écarts importants en termes de budgets, qui s'articulent à des degrés différents de professionnalisation. A l'inverse, si les centres sociaux ont des budgets plus conséquents que les associations Pas Sans Nous, certains d'entre eux développent un discours autour de leur histoire et de leur projet social plus militant que d'autres. Ainsi, nous proposons ce premier tableau d'analyse des tables qui les situe sur une ligne de tension entre

militantisme et professionnalisme, à l'aune de leur budget, de leur histoire, de leur rapport aux pouvoirs publics et de leur discours sur elles-mêmes et sur leurs objectifs.

	Structures principalement bénévoles et militantes	Structures professionnalisées au discours militant	Structures institutionnelles sans discours militant
FCSF		Marseille Saint Gabriel et Malpassé, Amiens	Rennes, Tourcoing, Mulhouse
PSN	Roubaix, Toulon,	Nîmes, Toulouse, Montpellier, Fort-de-France	

Tableau 6 : Profil des structures porteuses des tables de quartier

C) Le projet politique des tables de quartier : une grande diversité

Dans cette seconde partie, nous reviendrons sur les raisons de s'engager sur cette dynamique et les attentes vis-à-vis de la mise en place de telles tables de quartier. Les projets sociaux et les rapports d'activité des associations sont des sources d'information importante sur les projets politiques des structures, et sur la manière dont les tables de quartier s'y inscrivent. Derrière les mêmes notions mobilisées de promotion de la démocratie et du pouvoir d'agir, on retrouve des écarts importants dans les attentes d'une telle expérimentation, qui découle sur des différences profondes en termes de mobilisation, d'animation et d'action collective, que l'on analysera dans les chapitres suivants.

On l'a vu, la démocratie participative n'est pas la thématique principale des associations qui mettent en place ces tables de quartier. Celles-ci sont portées sur la jeunesse, la culture, ou plus généralement l'animation socioculturelle. La mise en place de la table de quartier s'inscrit dans un axe spécifique de leur projet, souvent défini par les termes de « démocratie », de « participation » ou de « concertation », et plus récemment de « pouvoir d'agir ». Il semble alors intéressant de se pencher d'une part sur la place occupée par ces objectifs, au milieu d'autres axes de ces projets associatifs, mais également la manière dont la table de quartier s'y articule. Au cœur de cette interrogation, on retrouve la question de la définition des notions mobilisées, car l'emploi commun de ces termes masque une diversité d'approches.

La grande majorité des structures partage un même constat autour de l'« accompagnement ». Elles cherchent à prendre en compte les besoins des habitants, les aider dans leurs dynamiques et leurs actions, et non à se positionner comme expertes. On les retrouve donc dans la lignée des préoccupations partagées de la nébuleuse du pouvoir d'agir en France (cf. chap. 4). A l'instar de cette nébuleuse, ces changements de postures s'articulent néanmoins à des objectifs politiques différents.

C.1. Un traitement de la participation guidé par les référentiels de cohésion sociale

Pour la majorité des centres sociaux, cet axe « participatif » est commun à celui du développement de formes de solidarité dans le quartier et de la volonté d'être au contact des populations dans leur diversité. On retrouve là le traitement assez classique chez les centres sociaux de la participation à l'aune du référentiel de la cohésion sociale (Cortesero 2013). Elle est dans certains cas doublée d'une volonté de concertation et d'information autour des politiques publiques mises en place à l'échelle du quartier. On retrouve alors une lecture institutionnelle de la participation comme outil de gestion urbaine de proximité, dont l'objectif serait de mieux informer les habitants des décisions et de mieux prendre en compte leur expertise. A côté de ces formes institutionnalisées de participation, les autres approches de la démocratie – d'interpellation et d'initiative - défendues dans le rapport Bacqué-Mechmache n'apparaissent pas explicitement.

La présentation des objectifs de la table de quartier suit alors cette logique. A Mulhouse, la table de quartier a comme objectif central le lien social qu'elle renforce en tant que dynamique de rencontre, d'implication et de solidarité des habitants sur le quartier. A Tourcoing, l'expérimentation a pour objectifs le « mieux vivre ensemble » d'un côté, la « concertation » de l'autre. La table s'intitule d'ailleurs « table de concertation » et non « table de quartier », avec une définition de la concertation comme mise en relation entre habitants et pouvoirs publics afin de contribuer à une élaboration plus partagée et à une meilleure compréhension des politiques publiques.

Un « empowerment » de responsabilisation

Ces deux structures proposent néanmoins un autre type d'objectif pour cette expérimentation autour de la notion de « pouvoir d'agir ». Celle-ci est interprétée comme la résultante d'une mise en mouvement des habitants, comprise comme une prise de responsabilité. Or, on l'a vu, la responsabilité est un angle d'analyse permettant de distinguer des modèles radicaux ou libéraux de l' *empowerment* (Soulet 2005; Bacqué et Biewener 2013).

Dans le texte de présentation de ce « pouvoir d'agir », le président de l'association de Tourcoing indique ainsi : « *il s'agit ici de faire évoluer l'Habitant du statut de "rôleur assisté" à celle d'acteur co-constructeur de l'action sociale, qu'elle soit de proximité ou plus étendue* »¹. L'auteur de ce texte sera par la suite un des participants les plus impliqués sur la table de quartier de Belencontre-Phalampins. Lors d'une journée de mobilisation pour faire venir de nouvelles personnes autour de la table, il présente l'expérimentation dans des termes similaires. Selon lui, la table de concertation a pour but de « *Transformer les citoyens rôtisseurs en citoyens co-constructeurs* ». Après avoir évoqué le rapport Bacqué-Mechmache, il dit que « *on peut très bien, dans nos quartiers, trouver nous-mêmes des solutions. C'est des gains d'économie, mais surtout c'est pour le vivre-ensemble : c'est pour responsabiliser les gens dans leur lieu de vie.* »²

A Mulhouse, la table de quartier est explicitement présentée comme un outil de responsabilisation des habitants dans l'animation de la vie de quartier. Il s'agit de sortir les habitants d'un statut de consommateurs passifs, habitués à attendre du centre social des solutions qu'ils peuvent mettre en place eux-mêmes. A travers elle, c'est la division même des rôles au sein du centre social qui est visée : le centre social se pense, de plus en plus, comme accompagnateur de dynamiques habitantes, et non comme pourvoyeur de solutions. Comme l'indique son directeur : « *la table de concertation, c'est parti de la question "qu'est ce que vous pouvez faire vous-mêmes, sans l'aide de personne"* »³.

Cette responsabilisation s'appuie sur une critique de la focalisation des centres sociaux sur la seule prestation de services et d'activités. Le projet social 2017-2020 du centre social Papin indique ainsi que la table « *a permis en trois ans de faire revivre le centre comme un lieu ressource pour les projets d'habitants et non un lieu de consommation d'activités* ». La place de plus en plus importante accordée aux services et activités est critiquée dans le sens où elle produit de l'assistanat, à travers l'idée que les gens « *consomment* »⁴ le centre, mais également « *attendent* », « *demandent* » de lui, de ses professionnels, des solutions.

1 « Pouvoir d'Agir », Editorial, Texte de présentation de l'AGCSCBP, Tourcoing, 2014

2 Intervention, président de l'AGCSCBP et participant à la table de Concertation de Tourcoing lors d'une journée de mobilisation intitulée « Speed Dating Citoyen », le 16 janvier 2016

3 Entretien, directeur centre social Papin, Mulhouse, 21 Juin 2017

4 Ironie de l'histoire, l'animation socioculturelle avait justement été imaginée pour (re)créer de la vie sociale afin de lutter contre l'idée de société de consommation individuelle représentée par l'image de la société américaine (cf. chapitre 2).

L'idée d'accompagnement est donc ici employée dans le sens d'une responsabilisation des individus face à leurs problèmes. L'emploi péjoratif de la notion d'assistance dans l'expression « *râleur assisté* » est particulièrement révélateur du changement de posture : elle témoigne d'une opposition complète aux approches de l'intervention sociale basées justement sur des formes d'aide – sous la forme de services ou d'activités – aux plus démunis.

C.2. La table de quartier comme lien social et comme levier de mobilisations

La deuxième interprétation de l'objectif de participation se retrouve dans des structures plus militantes : on peut citer les deux centres sociaux de Marseille, celui d'Amiens et la majorité des associations mobilisées par la coordination Pas Sans Nous. Celles-ci ne renient pas les effets de la participation en termes de rencontres, de création de liens sociaux. Néanmoins, elles y ajoutent une lecture plus conflictuelle, notamment vis-à-vis des pouvoirs publics, en incluant une critique des dispositifs formels de participation.

Le collectif quartiers libres, à Toulon, cherche par exemple à « *faire remonter la parole des habitants des quartiers auprès des institutions, afin de défendre les droits citoyens, de lutter contre les discriminations négatives, de promouvoir la citoyenneté et d'œuvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grandes difficultés* »¹ : la question de l'insertion est ici placée en dernière position, tandis que la citoyenneté est jointe aux notions de « *défense* », de « *lutte* » que l'on ne retrouve pas dans les exemples cités plus haut. Le projet de l'association ANRJ à Roubaix est d'abord centré autour de la promotion des activités sportives et culturelles, du tutorat et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. La question de la participation démocratique arrive en 4^e point. Il s'agit de « *replacer les habitants au coeur des décisions* ». Cela passe par des formes de sensibilisation des habitants, notamment autour du vote ou de l'existence de formes de démocratie participative, mais également par des formes de « *mobilisation citoyenne* ». Ce champ lexical s'éloigne lui aussi du champ de l'animation socioculturelle pour se rapprocher de celui du militantisme.

1 Présentation du collectif dans le Rapport d'évaluation interne des structures porteuses de tables de quartier, FCSE, 2014

Dès lors, la table de quartier devient un outil de mobilisation, de défense, de lutte, tout autant que de sensibilisation, d'implication, d'information ou de concertation. La présentation qu'en fait l'ANRJ témoigne de cette diversité d'objectifs : il s'agit de « *mettre en avant la capacité, l'expertise, le savoir des habitants ; accueillir tous les habitants dans leur diversité [...] ; faire entendre les voix des habitants du quartier auprès des pouvoirs publics ; créer du lien social entre les habitants du quartier ; accompagner les habitants du quartier dans toutes les étapes des mobilisations et des actions* ». On retrouve dans cette présentation une diversité d'interprétations de la notion de « participation », des plus gestionnaires aux plus politisées. Même son de cloche du côté d'Angers, où s'est montée une table de quartier plus indépendante, à côté de l'expérimentation. L'animateur compare la table à un syndicat : « *il n'y a pas d'instance de représentation des habitants. Pour les travailleurs, il y a des syndicats, pour les locataires il y a des amicales, pour les habitants il n'y a rien. L'idée c'est vraiment de développer le pouvoir d'agir, pour changer les politiques publiques, changer leur regard sur nous, pour que les choses soient faites comme on l'entend.* »¹

Le centre social Saint-Gabriel se situe dans cette lignée d'une orientation diverse qui n'exclut pas des logiques plus conflictuelles. La table de quartier s'inscrit dans un axe de « développement de la citoyenneté » du projet social du centre, qui affirme vouloir « *reconnaître et soutenir la capacité d'agir pour l'intérêt général à travers les expériences vécues par les personnes* »². Dans ce cadre, la table de quartier est une action permettant de « *renforcer la capacité à faire vivre des débats au niveau local, voire micro local et à porter dans l'espace public les paroles et les envies d'agir des habitants et acteurs du territoire* », dans le but, notamment, d'obtenir des « *'petites victoires' sur le territoire.* »³. On retrouve dans ces quelques phrases des décalages significatifs vis-à-vis des orientations plus responsabilisations analysées plus haut à Mulhouse et Tourcoing : le point de départ ne se situe pas, en premier lieu, dans la volonté de changer la posture des habitants de consommateurs à acteurs, mais de changer la posture du centre pour le rendre capable de mieux reconnaître une capacité d'agir et des expériences vécues sans que celles-ci ne soient clairement définies. Le type d'actions recherché diffère : il ne s'agit ici pas tant de produire des activités ensemble que de faire vivre des débats et obtenir des victoires.

1 Réunion de la table de quartier à Angers, prise de parole de l'animateur de la réunion, le 13 février 2016

2 Projet social 2016 – 2020, Centre social familial Saint Gabriel Canet Bon Secours, p.159

3 Rapport d'activité 2015, Centre social familial Saint Gabriel Canet Bon Secours, p. 73

On peut donc reprendre notre tableau, proposé en fin de première partie, pour y ajouter les objectifs poursuivis en terme de démocratie et le rôle de la table de quartier.

	Structures principalement bénévoles et militantes	Structures professionnalisées au discours militant	Structures institutionnelles sans discours militant
Axe « participation » des structures	Démocratie « <i>institutionnelle, d'interpellation et d'initiative</i> » ¹ , cohésion sociale		Cohésion sociale, gestion urbaine de proximité
Rôle de la table de quartier	Revendications citoyennes, solidarités locales	Actions collectives, lien social	Lien social, responsabilisation
Tables de quartier	Roubaix, Toulon	Marseille Saint Gabriel et Malpassé, Amiens, Nîmes, Toulouse, Montpellier, Fort-de-France	Rennes, Tourcoing, Mulhouse

Tableau 7 : Rapport à la participation des structures porteuses des tables de quartier

Conclusion du chapitre 8 : Les tables de quartier, entre *dynamique* et *dispositif*

La nature et l'histoire des associations, leur rapport à la démocratie participative et leurs relations aux pouvoirs publics les positionnent de manière tout à fait différente dans les jeux d'acteurs locaux. Elles dessinent des modèles différents de structures de par leur degré d'institutionnalisation et de professionnalisation. Ces configurations structurent le contexte dans lequel sont envisagés les objectifs de participation, de citoyenneté et de pouvoir d'agir. Ils orientent les discours sur la table de quartier.

Les structures engagées positionnent leurs tables de quartier autour d'enjeux communs : le développement d'une plus grande concertation des habitants vis-à-vis des pouvoirs publics, le développement des solidarités, le passage d'une logique d'expertise à une logique d'accompagnement. On retrouve, dans ces présentations, une volonté partagée de positionner les habitants au cœur de la Cité. La participation a pour objectif de partir de leur vécu que ce soit dans la création d'activités au contact de l'association ou dans les décisions publiques prises par les collectivités locales : toutes les structures porteuses de table de quartier souhaitent ainsi approfondir la mise en relation des habitants avec les élus et les techniciens de la ville. Dans ce cadre, les structures porteuses souhaitent se positionner plus comme

1 Nous reprenons ici les trois définitions proposées par le rapport Bacqué-Mechmache.

accompagnatrices que comme porte-paroles ou comme expertes. La table de quartier apparaît comme un outil pour répondre à ces objectifs.

Néanmoins, les différences se retrouvent à deux niveaux. D'une part, ce développement de la participation politique s'effectue dans des contextes tout à fait différents. Dans le cas où la structure porteuse est dans une situation de partenaire des pouvoirs publics, la table de quartier est perçue comme un moyen de renforcer des partenariats déjà présents, d'appuyer une volonté partagée par tous les acteurs de mieux prendre en compte les habitants. Le manque de participation est alors interprété comme un souci de méthode, d'outils, et de postures professionnelles à faire évoluer, au service de l'accompagnement. Dans d'autres cas, plutôt présents au sein de la coordination Pas Sans Nous, la table de quartier est perçue comme un outil de mobilisation, dans l'espoir d'être mieux prise en considération. Le manque de participation est ici vu comme un problème de reconnaissance.

Le deuxième niveau de différenciation se retrouve dans les autres objectifs attribués. Le premier est celui de la création de liens sociaux : les espaces de participation comme les tables de quartier sont valorisés comme espaces de sociabilités locales qui permettent aux personnes de sortir de l'isolement, aux différents groupes de mieux se connaître, d'être plus solidaires. Cet objectif est présent partout, mais il est vu comme un prérequis au service d'autres objectifs pour les structures plus militantes et, au contraire, comme un objectif en soi pour les structures plus institutionnelles. Le second est celui de l'*empowerment*: les espaces comme la table de quartier permettent de développer le pouvoir d'agir des habitants dans des directions tout à fait opposées, en fonction que le pouvoir soit défini comme la conséquence d'une prise de responsabilité des individus face aux problèmes qu'ils rencontrent, ou comme la capacité d'influencer les décisions politiques, autrement dit de mettre les décideurs face à leurs propres responsabilités.

Ainsi, fondamentalement, l'analyse de ces différentes entrées permet de distinguer plusieurs lectures de la participation. Nous avons séparé les tables en trois types en fonction de l'institutionnalisation et des objectifs politiques de leur structure porteuse. Si l'on se penche plus spécifiquement sur l'outil table de quartier, ces diverses postures débouchent sur des modèles de table que l'on pourrait résumer par une opposition binaire entre *dynamique* et *dispositif*. On retrouve d'un côté l'idée de la table comme d'un dispositif technique permettant de faire évoluer les postures professionnelles vis-à-vis de la participation en prenant plus en

considération les avis, les besoins, la parole des habitants du quartier. De l'autre, elle est plutôt pensée comme une dynamique de mobilisation des acteurs locaux, habitants et associatifs, dans l'idée d'être mieux entendus par les pouvoirs publics. Ces deux visions de ce qu'est l'outil table de quartier structurent des modèles tout à fait différents de tables de quartier.

De nombreux points séparent le dispositif de la dynamique, parmi lesquels les acteurs concernés. Dans un cas, la table de quartier est mise en place par des acteurs relativement extérieurs aux enjeux traités, qui cherchent à mieux prendre en considération les habitants. Ils sont eux-mêmes membres d'institutions qui cherchent à faire évoluer leurs pratiques, à l'aune, notamment de la notion de pouvoir d'agir. Dans l'autre cas, les acteurs associatifs s'incluent eux-mêmes dans le groupe en construction qu'il s'agirait de mieux prendre en compte. Ils se représentent les institutions comme des acteurs extérieurs qu'ils cherchent à atteindre. C'est peut-être là, dans la définition du « eux » et du « nous » que se joue la séparation entre une dynamique et un dispositif.

Cette hypothèse mérite à présent d'être traduite à travers une analyse plus spécifique des acteurs des tables de quartier : qui est mobilisé, autrement dit qui sont les publics de ces tables de quartier ? Qui anime, et avec quelle posture ? Quelles relations sont entretenues entre la table et les institutions locales ? Ces trois points suivent les réflexions entamées à l'échelle de la FCSF sur son rapport au pouvoir d'agir (cf. chap. 6). Pour les aborder, nous devons à présent présenter les résultats de l'enquête ethnographique réalisée sur trois tables de quartier : ces trois tables représentent trois manières différentes, pour des centres sociaux, d'imaginer de tels espaces.

Types de tables	Dynamiques de mobilisation	Entre dispositifs et dynamiques	Dispositif d'action sociale
Structure porteuse	Jeune, petit budget, majoritairement bénévole	Budget moyen à gros	Ancienne, gros budget, beaucoup de salariés
Type d'association	Associations de regroupement volontaire	Équipement ou association d'animation socioculturelle	Équipement d'animation socioculturelle
Objectifs de l'association	Thématiques spécifiques : jeunesse, culture ; promotion des solidarités locales ; reconnaissance et démocratie.	Divers : « Animation globale », médiation sociale, culture...	« Animation globale » en tension entre mise en œuvre de politiques sociales et projet politique autonome
Liens avec les pouvoirs publics	Très fluctuants en fonction des majorités municipales.	Statut de partenaires relativement autonomes.	Positifs : statut de « partenaires » incontournables.
Objectif attribué à la participation et à la table de quartier	Mobilisation, revendications, concertation, solidarités	Actions collectives (d'interpellation ou initiatives), concertation, lien social	Lien social, concertation, responsabilisation
Définition du développement du pouvoir d'agir	Développement d'un plus grand pouvoir face aux décisions politiques prises vis-à-vis des habitants et du quartier.	Capacité d'agir collectivement pour résoudre des problématiques locales.	Responsabilisation individuelle et collective des individus face à leurs problèmes, besoins et envies
Tables concernées*	Roubaix, Toulon	Marseille St Gabriel, Marseille Malpassé, Nîmes, Amiens, Toulouse	Mulhouse, Tourcoing, Rennes

Tableau 8 : Récapitulatif du rapport au politique des structures porteuses des tables de quartier

* : Montpellier et Fort-de-France ne figurent pas dans cette liste. Les deux structures ont quitté rapidement l'expérimentation pour se tourner vers la mise en place de conseils citoyens, nous y reviendrons. Leur projet politique n'a pas fait l'objet d'une analyse poussée. Nous émettons l'hypothèse qu'elles se situeraient dans la 2^{nde} colonne.

CHAPITRE 9 :

UNE ÉTUDE DE TROIS TABLES DE QUARTIER

Comme l'indique le « kit » d'appui à leur lancement, les tables de quartier sont un « *lieu de débats et d'actions dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie dans le quartier* »¹. Les tables de quartier sont généralement organisées de la même manière. Dans un premier temps, les acteurs à l'initiative – en général un animateur et quelques personnes intéressées que l'on qualifiera de « groupe moteur » – entament la mobilisation. Leur objectif : avoir un grand nombre de participants pour les premières réunions de lancement au cours desquelles sont actés le ou les sujets prioritaires. Par la suite, les participants se réunissent de manière épisodique, en général une fois par mois, pour mesurer les avancées du ou des sujets en cours, discuter de l'actualité, se poser la question de nouveaux sujets à traiter. Le processus de mobilisation se poursuit en parallèle afin de s'assurer que de nouvelles personnes puissent participer, que de nouvelles paroles se fassent entendre.

Les tables se mobilisent sur divers sujets : le logement, le cadre de vie, l'environnement, la sécurité, la démocratie. Les modes d'action diffèrent d'une table à l'autre : On retrouve des formes de concertation avec les pouvoirs publics autour des sujets choisis, des actions plus revendicatives, comme des pétitions ou des manifestations, ou encore des initiatives collectives auto-organisées, comme des projets festifs sur le quartier, des opérations de nettoyage.

Dans ce chapitre, nous explorons l'hypothèse qu'il existe un lien entre le type de structure porteuse, la manière dont la table se constitue, et la nature des sujets traités. Comme l'indique le bilan de l'expérimentation : « *le but [d'une table de quartier] est de mobiliser largement, de construire des actions collectives. Il n'y a pas de personnes désignées au sein des tables de quartier, il n'y a que des gens qui se mobilisent – et des animateurs qui les accompagnent* »².

L'objectif du présent chapitre est donc de décortiquer les mécanismes qui poussent les tables à privilégier tels ou tels sujets, tels ou tels registres d'action. C'est à travers cette analyse que l'on comprendra le rapport au politique des tables de quartier. Dans la lignée des

1 Kit des tables de quartier, FCSF, 2015, p3

2 « Les tables de quartier en France : Retour sur trois ans d'expérimentation », Bilan de l'évaluation de l'expérimentation nationale des tables de quartier, FCSF, 2018, p 9

chapitres précédents, nous serons particulièrement attentifs aux modalités de mobilisation, c'est-à-dire aux types de participants sollicités et à leur place autour de la table, aux postures professionnelles, et à la question du rapport entre la table et les institutions concernées – que ce soit l'association qui la met en place ou les partenaires locaux. Ainsi, la question que l'on se pose est la suivante : comment les sujets et les modes d'action sont choisis, entre l'intention des acteurs à leur initiative, l'appropriation par les participants de ces espaces de discussion et de décision, et les partenariats tissés ? Qu'est-ce que cela dit du rapport au politique de la table de quartier ?

Pour aborder ces questions, ce chapitre s'appuie sur une enquête ethnographique menée dans trois tables de quartier : Marseille Saint Gabriel, Mulhouse Franklin-Fridolin et Amiens Etouvie. Cette enquête plus approfondie repose sur l'observation participante de trois à cinq observations de rencontres de ces tables de quartier, une dizaine d'entretiens et un suivi approfondi de leurs évolutions en tant que coordinateur de l'expérimentation.

Chacun de ces terrains sera abordé selon le même schéma. Une introduction apportera des éléments sur le quartier et la structure porteuse de la table, afin de comprendre le contexte dans lequel se développe la dynamique. L'on verra alors comment ces tables sont imaginées, entre dispositif et dynamique (cf. chap. 8). Puis nous présenterons l'animateur, ou l'animatrice, à l'initiative de la table de quartier. Nous verrons alors en quoi la manière dont ils imaginent les objectifs de la table de quartier s'articule à leur propre parcours et au sens qu'ils donnent à leur action, qu'elle soit salariée ou bénévole. Nous pourrons alors discuter, à partir de ces cas pratiques, les ambiguïtés de la position d'« accompagnateur » d'une telle dynamique. Avec ces éléments en tête, nous pourrons alors préciser les diverses étapes de mise en place de chacune des trois tables de quartier : comment s'organisent la mobilisation, les discussions et la mise en place d'actions. Nous pourrons alors conclure en répondant à la question posée : de quelle manière structure porteuse, animateur et dynamique participative s'articulent pour aboutir sur certains sujets, certaines actions, au détriment d'autres possibilités ?

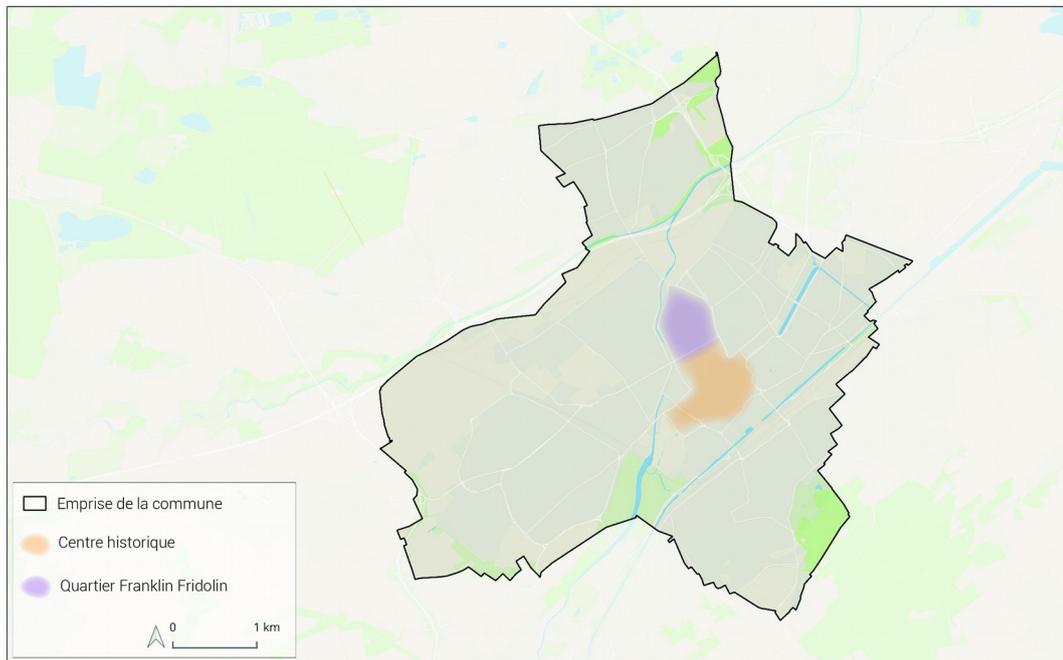
A) Mulhouse, une logique d' « activation » des habitants

Le quartier Franklin-Fridolin, à Mulhouse, est un quartier prioritaire proche du centre historique de la ville. Cet ancien quartier ouvrier construit au milieu du XIX^e siècle s'est dégradé avec le déclin de l'industrie mulhousienne depuis une trentaine d'années, avec un phénomène de paupérisation et de fixation des classes plus précaires et un taux important de populations issues de l'immigration, majoritairement d'origine d'Ex-Yougoslave dans les années 1970 puis du Maghreb et de Turquie depuis les années 1980.

Le centre social du quartier existe en tant que tel depuis 1952, mais son histoire remonte à 1853 : alors que les logements ouvriers sortent de terre, un service de bienfaisance est créé. En 1919, il devient un patronage, avant de prendre le nom de centre social après la Seconde Guerre mondiale. La structure est plutôt tournée vers les services à la population. En 1971 vient s'ajouter le terme « socioculturel » pour préciser la vocation participative d'un équipement « *existant par et pour les habitants du quartier* ». Le centre déménage en 2011 dans un bâtiment neuf. La situation est alors tendue entre le conseil d'administration et la direction : de nombreux bénévoles et de nombreux salariés partent. La CAF et la ville investissent en 2012 dans l'écriture d'un nouveau projet social sur un an. Ils font appel à un cabinet de conseil pour élaborer cette stratégie et pour recruter un nouveau directeur. Avec son équipe, celui-ci va consolider le projet social pour les trois années à venir.

Centre Social Papin - Mulhouse

Situation à l'échelle de la commune



Situation à l'échelle du quartier

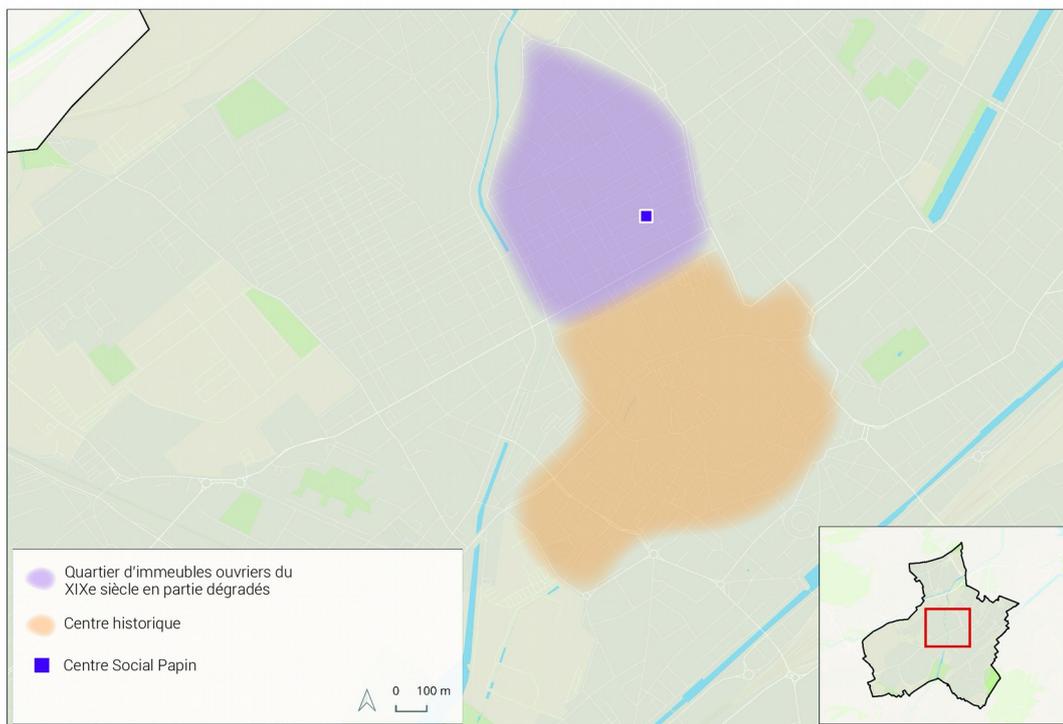


Figure 10 : Carte du centre social Papin et du quartier Franklin-Fridolin, Mulhouse
Réalisation : Arthur Delaborde, 2021

La démocratie participative fait partie des axes de ce projet. Il s'agit, notamment, de responsabiliser les habitants pour l'animation de la vie dans le quartier. En son sein, la table de quartier est présentée comme un outil permettant aux habitants de devenir les opérateurs de l'animation de la vie du quartier. Après trois années d'expérimentation, le projet social 2017-2020 résume cet objectif attribué à la table : « *les activités d'animation globale sont progressivement passées d'un fonctionnement où le centre était l'opérateur principal dans la conception de l'animation (fond et forme) à un fonctionnement aujourd'hui où les habitants décident de ce qu'ils souhaiteraient organiser et organisent ensuite avec les ressources du centre social.* »¹.

A travers la mise en place de la table de quartier, c'est la division même des rôles au sein du centre social qui est visée : le centre social se pense, de plus en plus, comme accompagnateur de dynamiques habitantes, et non comme pourvoyeur de solutions. Derrière cette animation globale, on retrouve divers enjeux : sont évoqués la « *prise de conscience des conséquences des actes de chacun* », la participation à des événements pour « *promouvoir le "faire ensemble"* », une meilleure « *information* » à destination des habitants, le développement de « *projets collectifs* »². L'accent est mis sur la responsabilisation, la promotion du lien social et la concertation.

Un animateur formé à l'IFAC et porté sur la responsabilisation

Marc est directeur du centre social Papin. Il démarre sa carrière dans l'animation très jeune : alors entraîneur bénévole dans des associations sportives dans le Limousin, il repère des offres d'emploi dans le secteur de l'animation, et anime des colonies de vacances. Il entre par « *ce que j'appelle la petite porte : BAFA, BAFD* »³. Il décide de poursuivre ce chemin et suit une formation professionnelle de niveau 4, technicien de l'animation socioculturelle, l'ancêtre du brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire (BEATEP) à Issy-Les-Moulineaux, au sein de l'Institut de Formation d'Accueil et de Conseil (IFAC). En 1987, il entre ainsi comme animateur permanent dans le service enfance jeunesse de la ville, tenu par une association dans laquelle il sera salarié jusqu'en 2000, en gravissant divers échelons, qui l'amèneront à passer son diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation (DEFA).

1 Centre Social Papin, Mulhouse, projet Social 2017 - 2020

2 *Ibid.*

3 Entretien, directeur centre social Papin, Mulhouse, 21 Juin 2017

Son cursus se fait donc en relation étroite avec l'IFAC. Ce centre de formation est créé en 1975 dans les Hauts-de-Seine à l'initiative, notamment, d'André Santini. Le maire d'Issy-Les-Moulineaux depuis 1980, est une personnalité influente pour Marc durant ses années dans cette ville. L'institut est d'abord implanté dans des communes de droite, avant d'essaimer plus largement et de se constituer en association nationale en 1984. Il est considéré comme proche de la majorité présidentielle de l'époque (Besse 2008, p. 340). Selon Marc, cet organisme d'éducation populaire se distingue des autres acteurs de cette branche par son absence d'affinités partisans et son approche technique des formations. Cette identité est revendiquée par l'IFAC, qui définit son approche par une « *vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes* »¹, en opposition avec des orientations plus expressément politiques. Marc développe :

« l'IFAC ne se définit pas comme une fédération mais comme un mouvement avec une approche pragmatique. [...] C'est un organisme qui forme des techniciens de l'éducation populaire et pas des militants de l'éducation. C'est l'éducation populaire au service d'une population pour faire avancer une population, indépendamment de l'idéologie politique dans laquelle on peut être »

De son passage dans d'autres fédérations comme les CEMEA ou les FRANCAS, il estime qu' « *on mélangeait le principe de l'éducation populaire avec une vision politique du pays, des instances, etc.* »

En tant que directeur, son positionnement politique, qu'il définit lui-même comme libéral, fait correspondre pragmatisme, maîtrise des budgets et responsabilité individuelle. L'approche de l'éducation populaire proposée par l'IFAC est en accord avec ces orientations : « *Aujourd'hui en 2017 [...] je vois pas en quoi quelqu'un qui aurait des idées libérales sur le plan économique ne pourrait pas être quelqu'un de pensant bien dans le cadre de l'éducation populaire.* ». Il s'oppose ainsi à ce qu'il considère comme un afflux incontrôlé d'agents publics et par un positionnement des professionnels du social comme « experts » des réponses à apporter sur les quartiers, créant des formes de dépendance et de passivité de la part des habitants « consommateurs » du social.

« Depuis 40 ans, on a tellement bien fabriqué une machine à ce que les gens attendent des choses à consommer à tous points de vue, que ce soit la consommation de nourriture, de loisirs, on a aussi fabriqué une consommation de social. Depuis 4 ans que je suis ici, je suis un peu sidéré de voir ce que les gens viennent demander au centre social »

1 Présentation de l'IFAC, <https://www.ifac.asso.fr/> (site consulté le 05 août 2020)

Il critique des formes d'assistanat au sein du réseau des centres sociaux. De ces diverses expériences dans des centres, il trouve dommage que « *ce soit le centre social qui ait réfléchi à ce qu'il faut faire, pensé pour les gens ; en faisant ça, on n'invite pas les gens à se prendre en main sur ce qui serait bon pour eux.* ».

En 2016, il réalise en parallèle de son poste de directeur un Master 2 d'administration des entreprises à l'école de management de Strasbourg. Son mémoire « *De la gestion d'association à la gestion d'entreprise en économie sociale et solidaire* » lui permet de valoriser des compétences et revenir sur sa vision du monde associatif : « *chacune de mes expériences m'ont conduit à un mode de management qui aujourd'hui est celui d'une gestion d'entreprise, mais l'impact du fonctionnement du tissu associatif a et joue encore beaucoup dans ma vision stratégique de conduite de projet* »¹.

La mise en place d'un dispositif tel que les tables de quartier répond à ces logiques : il s'agit de « *discuter avec les gens, les écouter, et d'être réactifs quand on sent qu'il y a une demande...* », donc de sortir des positions d'expertise et d'assistance. La table de quartier provient de cette idée : « *montrer aux gens qu'ils ont le pouvoir de faire par eux-mêmes ; ils peuvent avoir besoin d'être accompagnés, guidés, orientés, et simplement des fois juste besoin d'un soutien logistique de salle, de matériel, pour développer des envies qui peuvent être très simples, gérer sa fête des voisins, etc etc.* » Cette volonté de faire participer s'articule avec son positionnement libéral : cela permet au centre social de se recentrer sur ses activités et d'être dans une perspective d'accompagnement d'initiatives et non de portage sur des activités d'animation de la vie de quartier. En résumé, la critique de l'assistanat débouche sur un appel à la responsabilisation des habitants dans un certain nombre d'activités qu'ils pourraient mettre en place eux-mêmes. Ce transfert de responsabilité s'articule à l'objectif de meilleure maîtrise des budgets.

1 « *De la gestion d'association à la gestion d'entreprise en économie sociale et solidaire* », Mémoire de Master Aménagement Administration des Entreprises, Ecole de Management de Strasbourg, 2017

A.1. L'articulation entre l'ambition de l'animateur et les logiques de l'expérimentation nationale

Le lancement de la table de quartier Franklin-Fridolin, à Mulhouse, repose principalement sur la volonté du directeur du centre. Comme le dira une animatrice jeunesse du centre social : « *La table de concertation, c'est son bébé* »¹. Cet investissement direct de Marc, qui y consacre selon ses propres dires un cinquième de son temps de travail, crée un lien étroit entre la dynamique et le centre social, renforcé par le fait que la totalité des rencontres de la table se déroule dans le centre social.

La constitution du noyau dur par le directeur, autour des « femmes-relais »

Pour lancer la table de quartier, il va s'appuyer sur un groupe de personnes déjà mobilisées dans le centre dans le cadre d'un dispositif intitulé « femmes-relais »². Il constitue un groupe de sept personnes qui se retrouve à l'initiative de la table, dont trois de ces femmes-relais, d'autres usagers du centre et un couple d'habitants du quartier qu'il mobilise directement.

Les trois femmes-relais vont être extrêmement mobilisées dans les premiers temps de l'expérimentation. Elles se mobilisent pour maintenir la présence d'évènements festifs sur le quartier. Nassira, 45 ans et salariée de l'usine PSA de Mulhouse, est une de ces femmes-relais, devenue par la suite administratrice du centre social. Elle m'explique la raison pour laquelle elle s'est mobilisée en premier lieu : « *Au début moi je ne regardais pas le côté problématique [...]. Je regardais plutôt le côté festif. Je me suis dit "ah non il y aura plus rien dans le quartier alors ?", et lui [Marc, le directeur] disait "non moi, je paie pas les salariés pour ça" »*³.

1 Réunion entre salariés et administrateurs mobilisés sur les tables de quartier de Tourcoing et Mulhouse, Centre Social Papin, Mulhouse, le 18 Novembre 2015

2 Ce dispositif mis en place par la politique de la ville au début des années 1990 mobilise des personnes pour faire le lien entre les familles du quartier, notamment celles issues de l'immigration, et les institutions, particulièrement autour du thème de l'éducation. Elles font alors office d'interprètes et de médiatrices (notons que c'est en s'appuyant sur l'expérience des femmes-relais que se créera, en 2000, le poste d'« adulte-relais »). Dans le quartier Franklin-Fridolin, un groupe est constitué dans les années 1990. Il va se renouveler au fil du temps, pour devenir un incontournable du quartier et du centre social : certaines de ces femmes-relais sont administratrices, d'autres ont été depuis recrutées comme salariées.

3 Entretien, habitante du quartier et femme-relais, le 21 Juin 2017

Cette mobilisation va les amener à participer aux rencontres nationales des tables de quartier, dont l'une d'elle sans le directeur, alors en arrêt maladie. Cette expérience va les motiver à s'impliquer davantage : « *on est venues pour la première fois à la rencontre nationale. [...] On ne savait même pas où on allait ! A Paris ! (rires). C'était intéressant, c'est là qu'on a pris le coup... une fois revenues de Paris on a fait pas mal de choses, le tract, le logo, on s'est lancées* »¹.

Nassira m'explique l'importance de l'obtention de formes de reconnaissance, à la fois locales et nationales, dans sa mobilisation : « *On était mises en avant, on était connues et reconnues, par les habitants, et par vous, le fait que vous vous rendiez compte de ce qu'on faisait ici, ta présence, quand tu venais.* » De son avis, comme de celui du directeur, la participation des femmes-relais aux temps de rencontres nationaux a été un élément déclencheur de leur mobilisation et de leur prise de confiance au sein de la table de quartier. Cette participante en particulier va petit à petit prendre de plus en plus de place au sein de la table de quartier, animant les rencontres, et entamant avec entrain la préparation d'actions sur des sujets qu'elle repère. Sa motivation et son franc-parler font d'elle une personne repérée dans le quartier.

Avec ces expériences, les femmes-relais prennent donc en main une part importante de l'animation et de la mobilisation, aidées en cela par le directeur qui met en place toute une démarche de préparation en amont des réunions, et de *débriefing* en aval. Cet accompagnement leur permet de prendre confiance : elles développent des compétences en matière d'animation, d'organisation, de prises de notes, de rédaction.

Mobilisation sur le quartier et choix des premiers sujets de la table de quartier

En parallèle de l'animation, ce groupe de femmes-relais effectue également un travail de mobilisation dans le quartier. Elles se présentent comme habitantes du quartier, comme voisines, plutôt qu'en tant que membres du centre social. Elles parviennent à récolter un grand nombre de paroles, souvent sous la forme de doléances. Elles cherchent malgré tout à inciter les personnes à participer aux rencontres.

1 Entretien, habitante du quartier et femme-relais, le 21 Juin 2017

Deux problématiques reviennent souvent lors de leurs tournées du quartier : l'absence de commerces et le sentiment d'insécurité. Après des premières rencontres venant confirmer la priorité mise ces deux enjeux, elles vont entamer une longue démarche de repérage des commerces fermés, dans le but de convaincre les services de la mairie d'agir à ce sujet, démarche qui n'aboutira pas faute de personnes mobilisées sur le sujet dans le temps, après les premières réponses négatives de la mairie.

En parallèle, la question de l'insécurité fait l'objet de plusieurs rencontres avec la présence des services municipaux en charge de la sécurité publique et d'officiers de la police nationale. La table de quartier du 9 juin 2015 réunit des habitants concernés par cette question, deux délégués de la ville en charge de la police municipale et deux policiers de la police nationale, invités par le noyau dur de la table et par le directeur du centre. Les habitants expriment de nombreux problèmes, évoquent parfois la volonté de les régler par eux-mêmes. Le ton est virulent. La première réponse des agents de la ville est de renvoyer à la responsabilité des élus. La police nationale adopte une autre stratégie : d'un côté, elle démontre, chiffres à l'appui, que les agressions ont diminué sur un an dans le quartier et de l'autre elle explique qu'il faut des preuves pour pouvoir intervenir : il faut appeler la police quand il se passe quelque chose, et être très précis, ne pas hésiter à noter des informations, etc. Un débat a lieu sur la possibilité ou non de filmer la rue.

Le délégué à la police municipale propose finalement de déployer des renforts policiers dans trois, quatre points stratégiques du quartier pendant 3 à 6 mois. En fin de discussion, une réunion est prise avec les habitants qui le souhaitent une semaine plus tard pour décider collectivement de ces lieux. A la fin de la rencontre, Marc et le délégué de la fédération départementale des centres sociaux me font part de leur satisfaction : selon eux, cette réunion a rempli les cases de l'obtention d'une « petite victoire », telle que le décrit le Kit¹ : interpellée par les habitants, l'institution municipale s'est engagée à développer des effectifs policiers supplémentaires.

1 Cette notion de « petites victoires » est en lien avec l'approche pragmatique de la mobilisation notamment développée autour du *community organizing*. Avant d'être incluse dans le Kit, elle a été présentée par Hélène Balazard, spécialiste du *community organizing* à Londres, aux participants de l'expérimentation lors de la 1ère rencontre des tables de quartier en 2014. La mobilisation du terme de « victoire » pour définir l'accroissement de l'intervention policière montre d'ailleurs assez bien la tension qu'il existe, au sein du *community organizing* notamment, entre approche pragmatique et défense d'idéaux politiques plus clairement définis.

Durant toute la durée de cette discussion, des habitants et des institutionnels ont débattu avec comme principe partagé que leur problème commun était la présence non désirée d'autres habitants du quartier dans l'espace public, et échangeant sur des stratégies pour un meilleur contrôle de ces derniers. Des paroles à la limite du racisme et de la xénophobie ont été prononcées, qui n'ont pas été modérées par l'animateur, en présence, notamment, de femmes voilées, qui n'auront pas pris la parole une seule fois durant la rencontre.

En parallèle de ces thématiques soulevées par les habitants mobilisés, le directeur entame son travail de responsabilisation autour d'enjeux d'animation de la vie de quartier : la table de quartier se retrouve ainsi à organiser la fête annuelle de quartier, ou encore le repas du 31 décembre, idée du directeur du centre social appuyée financièrement par la ville afin d'occuper les habitants et de contrer la vision récurrente des voitures brûlées dans les médias locaux le 1^{er} janvier. Ainsi, si une partie des thématiques vient des habitants eux-mêmes, le directeur amène également ses sujets, dans l'objectif de responsabiliser ces derniers pour la mise en place et l'animation d'activités d'animation de la vie de quartier.

A.2. L'évolution des rapports de pouvoir : le départ des premières femmes-relais mobilisées et le recrutement d'un adulte-relais

Plusieurs événements vont contribuer à faire évoluer les rapports de pouvoir au sein de la table. Dans un premier temps, le directeur organise, au titre de la table de quartier, un voyage à Montréal dans le cadre du forum social mondial citoyen en 2016 dans cette ville. Il contacte plus spécifiquement un groupe de jeunes avec un animateur référent, et quelques personnes qui se mobilisent autour de la table. 24 personnes vont être du voyage. Les trois femmes-relais ne sont pas spécifiquement invitées. Elles vivent très mal ce qu'elles considèrent comme une mise à l'écart et mettent brutalement fin à leur mobilisation.

« On a arrêté juillet 2016, juste après le vide-grenier qu'on a fait, quand on a appris que d'autres personnes qui n'étaient pas vraiment investies partaient au Canada. A la fin de l'année, pendant une rencontre des femmes-relais, on me dit "tu vas au Canada pour la table de concertation ?". Je me suis dit : il dit ça, eux disent ça, et nous on est pas au courant ! Nous on a été sur le bateau

jusqu'à la fin et après, on ne nous a rien dit. Pour nous demander un compte rendu pour le CGET ou je ne sais pas qui, et bah ça on nous demande hein. Mais là non. Et là le directeur arrive. Je lui dis : "faut qu'on parle : vous vous foutez de la gueule de qui ? Vous prenez une gomme vous nous effacez ?" Angela était en pleurs. On était dégoûtées ! Dégoûtées ! C'est pas possible.

- Quelles raisons il vous a donné ?

- Il a dit qu'on n'était pas du quartier. Alors quand il faut être administrateurs là on habite le quartier par contre ! On voulait même plus être administratrices : une lettre, démission, on voulait tout arrêter. Après on a réfléchi, on s'est dit non... Ah la. Déçues ! Jusqu'à aujourd'hui ! Un an après ! »

Ce choix de ne pas mobiliser directement ces quelques femmes-relais très impliquées aboutit sur leur départ de la dynamique. Il s'explique par la volonté de rééquilibrer le groupe, et de ne pas leur accorder un poids trop important, surtout à Nassira, dont le directeur observe qu'elle était devenue « *la cheffe du groupe des habitants* ». Cette focalisation de la dynamique autour de cette personne ne lui plaît pas. Il constate que celle-ci se retrouve à choisir des sujets, des actions à mener, à partir des échanges qu'elle a eu individuellement avec des habitants, sans l'aval d'une décision collective lors des rencontres de la table de quartier.

Après cet évènement, les membres du noyau dur changent. Il perd ces quelques bénévoles très impliquées, mais s'ouvre à de nouveaux publics, notamment des jeunes adultes mobilisés par un administrateur du centre social, trentenaire ayant grandi dans le quartier et mobilisé dans le centre depuis ses dix ans, et ayant lui-même participé au voyage au Canada.

Un adulte-relais entre animateur de la table et médiateur pour le Centre social

La même année, le recrutement d'un adulte-relais fait également évoluer la répartition des rôles au sein de la table. Il s'agit d'un poste de médiation sociale, qui se divise en deux missions : d'une part, faire l'intermédiaire entre les habitants et les actions du centre social, pour mieux faire connaître le centre, ses activités et ses services, auprès de la population ; d'autre part, récolter des besoins, des envies, des problèmes ou des colères qui pourraient faire l'objet d'une mobilisation au sein de la table de quartier, et animer la dynamique avec le directeur du centre social.

L'adulte-relais recruté est un des participants au groupe des femmes-relais, ayant commencé à se mobiliser autour de la table en tant qu'habitant du quartier. Il est discret et

plutôt timide. Le directeur du centre social va s'appuyer sur son expérience comme gardien de résidence HLM en région parisienne pour concentrer sa tâche sur la mobilisation des habitants. Il est donc la plupart du temps dehors, en porte-à-porte ou dans des espaces où se croisent les riverains comme la sortie des écoles. Sur l'animation en elle-même de la table de quartier, il est moins à l'aise que les femmes mobilisées auparavant. Avec le départ de ces personnalités plus extraverties, le recrutement sous sa responsabilité d'un salarié au profil plus discret, Marc, le directeur, va reprendre une place plus centrale lors des réunions.

Ce voyage au Canada et le recrutement d'un adulte relais vont donc déboucher sur des changements en profondeur en termes de publics, de rapports de pouvoirs et de sujets abordés. Le directeur ne pouvait ignorer les conséquences de cette non-invitation du groupe de femmes motrices au Canada sur leur mobilisation : on peut interpréter cette décision comme une stratégie de rééquilibrage des pouvoirs au sein de la table, à la faveur de nouveaux publics. Si l'on ajoute à ces changements chez les participants le recrutement d'un adulte-relais directement et contractuellement sous ses ordres dans l'animation de la table, on constate que cette période a permis au directeur de reprendre un certain contrôle sur la dynamique de table de quartier.

De nouveaux participants, de nouveaux sujets

Avec ces nouvelles personnes, le traitement des sujets évolue : lors d'une rencontre, la question de l'insécurité revient sur la table. Des jeunes sont présents pour se mobiliser, au nom de leurs parents, sur un problème de nuisances liées à l'ouverture d'un restaurant après les heures prévues. Cette présence, et les échanges qui s'engagent, changent la donne et fait évoluer la posture des riverains mécontents. Depuis cette rencontre ces publics se croisent, et se reconnaissent, que ce soit dans le centre social ou sur le quartier. Le directeur du centre social m'indique ainsi que « *les jeunes viennent de temps en temps, reconnaissent les papys et mamies qui vont les saluer et ça fait presque un an que cette question de la sécurité n'est pas revenue sur le tapis. Et donc je me dis que ces dialogues-là ont permis beaucoup.* »

Deux nouveaux sujets apparaissent : la question de la réhabilitation du parc voisin du centre social et celle de la création d'une maison des habitants. Le directeur me les présente comme des sujets mis en place par les habitants. Pour le parc, tout est parti d'une critique récurrente de l'état du parc, de sa saleté, des débris de verre, etc. Pendant deux ans, la table de quartier

participe à l'entretien du parc pendant la journée citoyenne. Au bout de deux ans, alors que la ville réfléchit à la réhabilitation du parc, des rencontres sont organisées par le directeur entre les services techniques et la table. Au final, le groupe de participants va proposer des orientations pour l'aménagement. Par ailleurs, sur l'idée d'un des participants, la table va se retrouver responsable de la mise en place d'un jardin partagé, dans un espace rendu privé au sein du parc, dont le centre social détient désormais les clefs.

Le projet de maison des habitants connaît un chemin similaire, sans obtenir de résultats : l'idée part de jeunes adultes qui souhaitent disposer d'un espace pour faire du sport, plus particulièrement de la musculation. En parallèle, le directeur a déjà reçu des demandes d'habitants pour pouvoir louer des espaces du centre social pour des événements privés, ce qui est impossible. Or, le centre est propriétaire de deux maisons vétustes qui nécessitent de lourds travaux. Marc propose au groupe d'investir ces lieux pour créer un espace qui serait à la fois à destination des jeunes pour y faire leurs activités et qui pourrait être loué : une « maison des habitants ». Néanmoins, des travaux doivent être faits pour les mettre aux normes, dont le coût est bien trop élevé, et la ville refuse de les financer : le directeur va donc prendre la décision de mettre un terme à ce projet.

Sur ces deux sujets, on constate que, si l'initiative provient bien des habitants, le choix des actions est largement orienté par le directeur. A côté de ces deux projets phares, la table continue de s'investir en priorité sur des événements d'animation de la vie de quartier : fête de quartier, journées citoyennes, brocante, repas de Noël ou encore 31 décembre, avec toujours le même discours du directeur : c'est aux habitants de se prendre en main.

Conclusion : l'agencement entre la table et le directeur du centre social, un problème démocratique

En définitive, les sujets dont s'emparent la table de quartier de Franklin-Fridolin donnent à voir la tension à l'œuvre entre la volonté fortement portée par le directeur du centre social de faire de cet espace l'opérateur des activités d'animation de la vie de quartier, et la logique nationale de l'expérimentation de mettre en place des sujets à partir de la préoccupation des premiers concernés, en aval d'un travail de mobilisation sur le quartier. La contradiction de la posture d'accompagnement est alors évidente : la volonté de neutralité, qui consiste à ne faire que ce que veulent mettre en place les habitants, se confronte d'une part à l'imposition de

certaines sujets, comme l'animation de la fête de quartier, d'autre part à l'orientation des sujets vers des actions spécifiques, quasi-systématiquement proposées par Marc lui-même.

D'un côté, ses connaissances permettent d'entrer en contact plus facilement avec les institutions de pouvoir concernées par les enjeux ; mais, dans le même temps, ce capital social qu'il est le seul à détenir, auquel s'ajoute le pouvoir concret associé à sa position, lui donnent une place centrale vis-à-vis des dynamiques engagées. Le choix unilatéral de mise en place d'une Maison des Habitants sur les vestiges de l'ancien centre social, puis celui, tout aussi unilatéral, d'annuler ce projet suite à des problèmes budgétaires témoignent bien de cette position.

Une autre problématique soulevée par cette présence incontournable de Marc est celle des liens entre la table de quartier et le centre social. D'un côté, les participants interrogés m'indiquent tous voir des différences entre ces deux espaces. Cela concerne par exemple les participants : autour de la table, les participants ne sont pas sélectionnés par type de publics, contrairement aux autres projets sectorisés du centre. On y retrouve même des habitants qui ne venaient pas au centre auparavant. Les discussions sont très ouvertes et marquées, généralement, par la convivialité et un caractère informel qui délient les langues. Néanmoins, ils m'expliquent également qu'avant de s'être mobilisés de comprendre le fonctionnement de la table ils n'avaient pas conscience de ces différences. L'animation par le directeur du centre, le lieu des réunions et enfin le double poste occupé par l'adulte-relais en charge de la mobilisation d'animateur de la table et de médiateur pour le Centre Social ne permettent pas de distinguer les deux dynamiques : pour ceux qui ne la connaissent pas bien, la table est nécessairement associée au Centre Social.

La place centrale occupée par Marc s'observe également à la manière dont il a pu mobiliser sa position pour mettre de côté une habitante fortement engagée et pour recruter un adulte-relais disposant de moindres qualités de *leadership* et placé sous sa responsabilité directe du fait de son statut de salarié. Il va, dès lors, reprendre une place plus centrale vis-à-vis de la dynamique.

Ainsi, on ne peut pas dire que la dynamique de la table de quartier soit autocratique : la plupart des sujets viennent des habitants eux-mêmes, les prises de décision sont collectives et leur mise en place dépend en premier lieu de la volonté de ces derniers de s'y mobiliser. Néanmoins, entre l'impact sur le choix des sujets et des formes d'actions menées et les

changements de dynamiques autour du noyau dur et de l'adulle-relais, on remarque que derrière le discours de l'accompagnement se jouent des rapports de pouvoir plus complexes, où la position du directeur lui donne des marges de manœuvre pour influencer la dynamique, voire imposer ces propres orientations, marquées en premier lieu par la volonté de responsabiliser les habitants.

B) Marseille, trois animateurs, trois périodes radicalement différentes

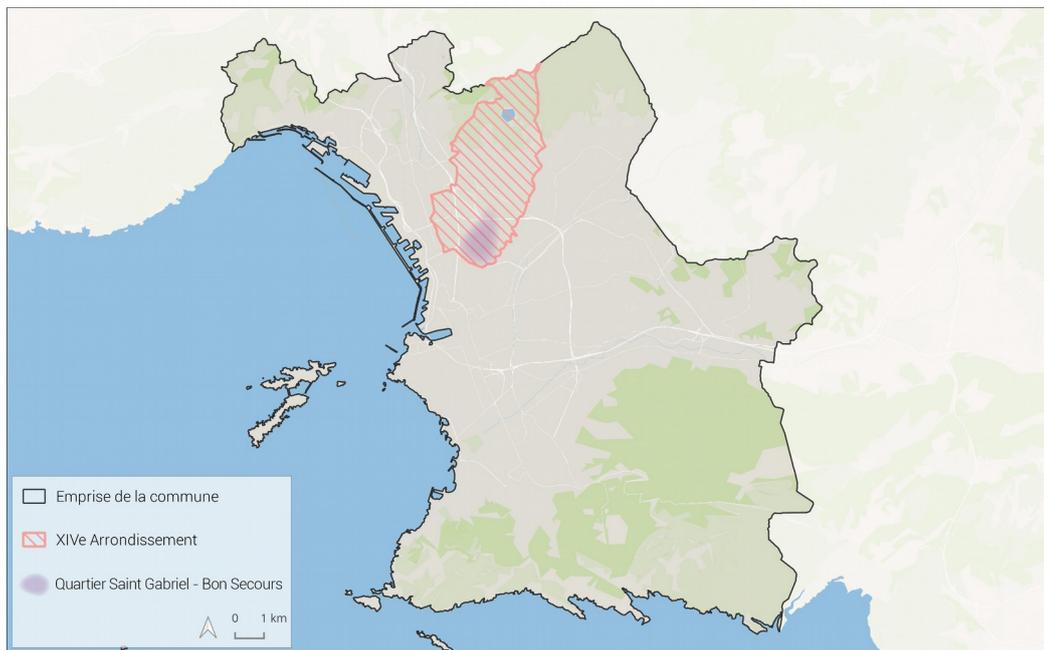
Le centre social Saint Gabriel à Marseille se situe dans un territoire extrêmement diversifié sur le plan social. On y retrouve plusieurs formes urbaines, entre un noyau villageois de maisons anciennes, des immeubles en copropriété, dont certains sont dégradés et de l'habitat HLM. Les indicateurs démographiques et socio-économiques du secteur le situent à mi-chemin entre les cités des quartiers populaires et le centre de Marseille. Cette lecture par la moyenne masque d'importants écarts internes, avec, par exemple, des taux de chômage pouvant aller du simple au double entre le noyau villageois et les quartiers de grands ensembles.

Le centre social se situe à la frontière du noyau villageois, auquel il fait face. Il tourne, physiquement, le dos aux grands ensembles. Cet emplacement a une influence considérable, comme l'indique le projet social : « *la localisation du Centre Social est considérée comme un atout pour les équipes, sans sous-estimer l'effet des représentations que peut entraîner ce positionnement « hors cité » de la part des institutions et/ou politiques.* »¹ Il influence le type de personnes habituées du centre social, aura des conséquences sur les formes de mobilisation mises en place autour de la table de quartier, et, *in fine*, sur le type de sujets traités et d'actions collectives menées.

1 Projet social 2016-2020, Centre social Saint Gabriel, p127

Centre Social Saint Gabriel - Marseille

Situation à l'échelle de la commune



Situation à l'échelle du quartier

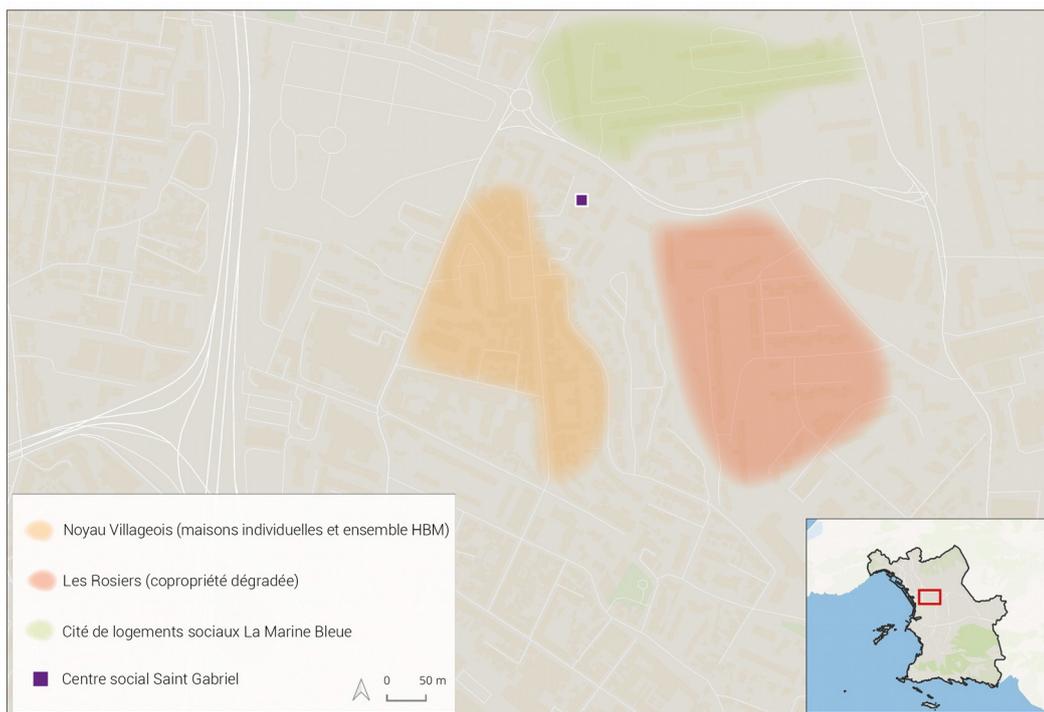


Figure 11 : Carte du centre social et familial Saint Gabriel le Canet Bon Secours et du quartier Saint Gabriel, Marseille

Réalisation : Arthur Delaborde, 2021

Le centre social de Saint Gabriel se présente comme l'héritier d'une histoire militante. Bâti sur une ancienne chapelle, il est mis en place en 1957 par une communauté de religieuses qui cherchent à associer une population d'ouvriers d'origine italienne notamment, de familles rapatriées d'Afrique du Nord et de migrants maghrébins. Elles mettent en place pour cela des ateliers couture, bricolage, bibliothèque, avant de prendre l'appellation centre social en 1964. L'histoire du centre va être marquée par cette dimension de rencontre, avec un caractère militant humaniste assumé. Celui-ci est ainsi repérable à la lecture de la frise chronologique présentée sur la devanture du centre, dans les termes employés pour décrire ses diverses périodes : la période de 1974-1984 est celle du « centre social des Arabes et gauchistes », et, durant les années 1994-2004, « le centre social se mêle de tout ». La frise évoque notamment l'extrait d'une "alerte" rédigée par divers centres sociaux de Marseille à l'occasion du congrès national des centres sociaux de Strasbourg en 1998 : « Nous refusons d'être les sous-traitants de l'action sociale ».



Figure 12 : Élément de la frise chronologique – Devanture du centre social Saint Gabriel (photographie personnelle)

L'attention portée à la rencontre avec les différentes populations du quartier s'articule avec le portage de dynamiques issues des problématiques exposées par les habitants plutôt que de

prestations de service. Le centre social anticipe ainsi les débuts des Zones d'Education prioritaire en engageant dès les années 1980 un travail avec l'école du quartier, les enseignants et les parents d'élèves. Il est également pionnier sur la prévention du VIH, en s'emparant de ce sujet dès 1995. Comme me l'indique Sylvie, la directrice du centre, en poste depuis 1992 – et salariée du centre depuis 1974 : « *la force de notre conseil d'administration a toujours été de s'emparer des problématiques* ». Elle explique ainsi comment fonctionnait le centre, jusque dans les années 1980-1990 où il évolue face à l'augmentation considérable du budget lié à la prise en charge d'un nombre croissant d'activités et de projets :

« on avait pas tant que ça d'activités. [...] Quand je suis arrivée au centre c'était que des discussions, on ne faisait rien (rires) ! Les gens venaient et on discutait et quand il y avait un problème on y allait. Ce n'était pas le centre social distributeur de services, nous il y avait rien, il y avait l'alphabétisation et l'accueil loisirs c'est tout, les jeunes qui venaient faire du ping-pong et les gens discutaient [...] et on participait à des actions collectives, de familles expulsées, mouvements immigrés. A St Gabriel on travaillait beaucoup sur ces questions-là ».

Ces choix peuvent être parfois critiqués par les partenaires institutionnels. Face à ces tensions, le centre revendique son autonomie : « *on négociait, le centre social avait son indépendance, il ne se privait pas de dire ce qu'il avait à dire, il pouvait y avoir des affrontements avec les politiques, même avec la CAF qui comprenait pas qu'on travaille avec les écoles, puis avec le VIH. [...] On était perçus comme des emmerdeurs, ils se disaient "c'est des emmerdeurs, mais ils travaillent bien" »¹. Disposant aujourd'hui d'un budget de 1,8 million d'euros, le centre est partagé entre une institutionnalisation et une professionnalisation liées à la prestation d'activités et de services et cette posture militante issue d'une philosophie humaniste qui l'amène à défendre l'autonomie de son projet.*

On retrouve cette tension dans son rapport à la participation. La table de quartier s'inscrit dans un axe de « développement de la citoyenneté » du projet social du centre, qui affirme vouloir « *reconnaître et soutenir la capacité d'agir pour l'intérêt général à travers les expériences vécues par les personnes* ». Dans ce cadre, la table de quartier est une action permettant de « *renforcer la capacité à faire vivre des débats au niveau local, voire micro local et à porter dans l'espace public les paroles et les envies d'agir des habitants et acteurs du territoire* », dans le but, notamment, d'obtenir des « *'petites victoires' sur le territoire* ». On retrouve dans ces quelques phrases des décalages significatifs vis-à-vis de pures logiques

1 Entretien, le 14 Juin 2017

d'activation telles que représentées par la posture de Marc, à Mulhouse, évoqué précédemment. Le type d'actions recherchées diffère : il ne s'agit ici pas tant de s'investir dans l'animation de la vie de quartier que de produire des activités ensemble, « *faire vivre des débats* » et obtenir des « *victoires* ».

Une directrice au profil militant

Sylvie incarne, d'une certaine manière, le militantisme humaniste défendu par le Centre Social. Et ce, pas uniquement parce qu'elle en est salariée depuis 1974 et directrice depuis 1992. Son parcours est également représentatif de cette approche.

Cette fille d'ouvriers a grandi à Marseille, où ses parents, originaires du Vaucluse, participent au mouvement des squatters, « *par nécessité. Ils n'étaient pas forcément des militants* ». Ce faisant, ils se mettent en contact avec le projet des Castors et y participent, à côté de leur travail à l'usine. De cette enfance elle retient une ambiance collective, coopérative, et une forte dimension de classe. « *Moi, j'ai eu une conscience de classe, ça c'est sûr. Pas forcément politique par contre, parce que mes parents ne militaient pas* ». Elle se mobilise dans un club au niveau de sa paroisse – bien qu'athée elle a été élevée dans un milieu catholique – mais ne fréquente ni les milieux militants politiques, ni les milieux associatifs.

Son premier contact avec le centre social date du début des années 1970. Alors qu'elle essaye de décrocher un poste d'enseignante, les parents d'une amie, qui donnent des cours d'alphabétisation pour travailleurs immigrés au centre social, lui proposent de devenir bénévole. En 1973, elle devient membre du conseil d'administration : « *j'ai pris une fonction, j'ai intégré la décision collective. J'ai adoré !* ». Elle passe son BAFA pour développer et valoriser des compétences en termes d'animation. Elle devient salariée permanente, puis co-directrice en 1983. En 1990, elle obtient un diplôme d'études supérieures spécialisées en management des politiques publiques et développement local à l'université de Sciences économiques de Marseille – qu'elle doublera d'une année à Sciences-Po Paris sur le diagnostic des organisations associatives en 2010. Elle occupe seule le poste de direction depuis 1992.

Dans les années 2000, elle met en place des dynamiques participatives, telles qu'une Université Populaire, au caractère plutôt descendant¹, et des « rendez-vous citoyens » qui s'appuient plus sur les enjeux exprimés par les habitants. Elle cherche à reproduire une dimension participative très présente à ces débuts au centre, à une période où les discussions et mobilisations collectives étaient centrales et les activités secondaires. « *Face à la pression institutionnelle, on s'est dit : "c'est pas possible faut qu'on ait des espaces de mobilisation pour les habitants" »*. La table de quartier va logiquement découler de ces dynamiques.

Ainsi, le parcours de Sylvie est représentatif de l'évolution des centres sociaux ces dernières décennies. Elle intègre le centre social St Gabriel au moment où l'« animation » est fortement portée par les nouvelles classes moyennes, dans une structure au conseil d'administration militant. Elle accompagne par la suite, en tant que salariée puis directrice, la professionnalisation du centre. Elle se forme aux questions de management, de diagnostic et d'évaluation. Elle tient néanmoins à conserver une dimension militante, à « *avoir un positionnement professionnel tout en donnant du sens* ». Pour cela, elle valorise le conseil d'administration et multiplie les dynamiques participatives pour mobiliser, accompagner l'organisation des habitants, mais également « *amener de la réflexion, de la connaissance pour que les gens s'emparent des questions : c'est ça, l'éducation populaire* »²

B.1. Avant le premier adulte-relais : une animation portée depuis le centre social

La table de quartier de Marseille Saint Gabriel connaît trois périodes radicalement différentes durant les trois années d'expérimentation. Ces périodes sont liées à des changements d'animateurs et des personnes mobilisées par ces deniers. Cet enjeu est d'autant plus prégnant à Saint-Gabriel, où l'on peut observer des formes de ségrégation urbaine à l'intérieur même du quartier.

1 Chaque rencontre de cette Université Populaire faisait l'objet d'une thématique, avec intervenants et débats. Les thématiques abordées étaient : Brésil une grande puissance coloniale // La crise du capitalisme // Marseille la nature en ville // L'économie expliquée aux humains // Les enjeux de la laïcité // La réforme des rythmes scolaires // Les Roms en PACA

2 Entretien, le 14 Juin 2017

La table de quartier de Saint Gabriel prend la suite des « rendez-vous citoyens ». L'expérimentation se lance avec un binôme à l'animation, la directrice et un administrateur qui avait auparavant mis en place l'Université Populaire et qui milite au Parti de Gauche. Ces deux animateurs vont s'appuyer sur un noyau dur composé d'une petite dizaine de personnes, parmi lesquelles on retrouve des salariés et des bénévoles du centre, ainsi que des connaissances qu'ils mobilisent personnellement, en partie celles déjà investies sur les rendez-vous citoyens. Ainsi, une partie de l'équipe salariée et du conseil d'administration est mobilisée sur cette dynamique, qui devient un axe important du projet du centre. Dans un premier temps, le binôme prend la décision d'organiser des rencontres en pied d'immeuble, pour mobiliser des personnes en dehors des réseaux du centre et marquer la séparation entre la table de quartier et le centre social. La rencontre publique de lancement se tient dans le centre social après plusieurs mois de mobilisation, avec une quarantaine de personnes, dont une quinzaine d'habitants totalement extérieurs au centre social.

Un ton militant, une animation descendante

Le ton donné par la directrice et l'administrateur est militant. Les affiches de mobilisation et les comptes-rendus sont par exemple titrés « Agir pour ne plus subir ». Les rencontres sont animées par ce binôme de manière relativement descendante. Lors d'une rencontre de novembre 2015, l'ordre du jour, préparé et présenté par eux deux, laisse peu de place à la parole des habitants : le premier temps de l'ordre du jour est consacré à la fête de la fraternité, temps festif et citoyen sur le quartier organisé par le centre social. Puis, dans un second temps, on aborde la question des rapports entre tables de quartier et conseils citoyens, avec la présence d'une élue au groupement d'intérêt public Politique de la Ville de la métropole. Ce n'est que dans un dernier temps qu'un tour de table est réalisé pour demander aux participants leurs propres avis et raisons de participer.

Plusieurs thèmes sont abordés, mais on retrouve principalement deux enjeux : la question des espaces publics et des espaces verts, avec notamment l'existence d'un parc pour enfants à côté du centre social qui est fermé par la ville depuis plusieurs mois sans raison apparente. Si des sujets sont ainsi traités et résolus – le parc sera ainsi finalement rouvert par la ville – cette structuration laisse peu de place à l'expression des habitants, et la table reste centrée autour du binôme d'animateurs et des leurs propres idées et initiatives, à l'image de la « fête de la

fraternité » fortement défendue par l'administrateur. Le noyau dur de participants réguliers apporte néanmoins un fort soutien et la mobilisation reste constante, avec des rencontres mobilisant systématiquement plusieurs dizaines de personnes. Du fait même qu'il n'existe pas, au sein du centre social, de temps de travail dédié à la table de quartier, ce noyau dur occupe une place relativement importante dans la mobilisation et lors des rencontres.

B.2. Les adultes-relais : ruptures et continuités de la dynamique

L'administrateur va mobiliser lors de la fête de la fraternité de 2015 Jean-Louis Bianco, alors président de l'observatoire sur la laïcité, pour un débat sur la laïcité. Il va profiter de l'alliance avec cette personnalité politique pour appuyer la demande auprès de la préfecture de disposer d'un poste d'adulte-relais pour la table de quartier : en effet, les tables de quartier marseillaises, contrairement à ce qui est prévu dans le cadre de l'expérimentation, se voient, jusqu'en 2015, refuser le financement d'un poste par la préfecture. Avec ce soutien politique, la préfecture change d'avis.

Le premier adulte relais engagé est une personne récemment arrivée dans le quartier, un habitant du noyau villageois qui a déjà participé à quelques réunions de la table de quartier. Diplômé d'un BTS commerce, il a travaillé comme responsable commercial jusqu'en 2014 dans la région. Au moment du recrutement, il est au chômage depuis moins de deux ans.

Un recrutement en tension

Ce recrutement sera l'objet de tensions internes au groupe moteur. Un an après le lancement de l'expérimentation, celui-ci est désormais bien constitué autour de l'administrateur et de la directrice. Cet administrateur propose que ce groupe ait son mot à dire sur la sélection du candidat, ce que Sylvie refuse. Il réagit, en envoyant un mail à destination de tous les membres du bureau et du conseil d'administration du centre social¹. Il indique :

« Qui dit expérience dit innovation. Ou alors les mots n'ont pas de sens. [...] Si c'est un salarié comme un autre, alors la directrice est compétente seule, comme d'ordinaire. Si c'est une activité

1 En tant que coordinateur national de l'expérimentation, je suis mis en copie.

d'éducation à l'auto organisation alors IL FAUT FAIRE SAVOIR AU DEHORS DU CS , COMME D'UN MOYEN D'ÉDUCATION POPULAIRE, que ce sont LES ANIMATEURS DE LA table (salariés, directrice, bénévoles) qui après avoir entendu le compte rendu des entretiens d'embauche par la directrice pour 2 ou 3 présélectionnés par elle, en débattent entre eux puis CHOISISSENT par vote à bulletin secret et à la majorité des voix, qui sera recruté. [...] Ce ne sont pas des détails ou une lubie personnelle mais une question de fond pour notre centre social : si on ne veut pas faire semblant d'associer vraiment les habitants à TOUT CE QUI LES CONCERNE alors on ne peut procéder comme pour l'atelier danse, dessin, le café pour l'emploi etc.. Dans cette décision-là aussi faisons confiance au libre choix des personnes et ne décidons par pour elles ce qui est bien ou moins bien. »¹

La directrice du centre finira par choisir le candidat – validé par le bureau du centre – contre l'avis du groupe, qui aurait privilégié un autre profil. Cette situation va créer une scission : l'administrateur va quitter la table de quartier. Il m'indiquera plus tard qu'il s'agissait, pour lui, d'un « désaccord politique profond. Pour moi, la fin est déjà dans les moyens. On ne peut pas travailler à l'émancipation des individus si on garde, ici et maintenant, le pouvoir sur les décisions ». Il sait que la directrice partage cette idée, mais il estime qu'elle n'a pas pu envisager de la mettre en pratique sur ce cas là, qui touche aux financements et aux ressources humaines dont le centre est, en dernière instance, responsable : « elle me disait : oui, mais c'est de l'argent public... ».

Avec ce recrutement et le désistement de l'administrateur, on assiste à une démobilisation d'une partie du noyau dur, pour deux raisons : d'un côté, le candidat choisi n'était pas celui voulu par certains d'entre eux, ce qui va notamment aboutir sur de fortes tensions entre ce nouvel animateur et une salariée du centre social auparavant très mobilisée dans la table de quartier. De l'autre, cette démobilisation découle d'une évolution récurrente de la division du travail dès lors que du temps salarié est prévu. On la retrouve dans tout processus de professionnalisation au sein des associations. Sylvie m'indiquera ainsi « à partir du moment où il prend le relais, c'est sûr que les bénévoles se reposent sur lui. C'est humain. Même moi au niveau de ma fonction, j'étais moins impliquée. »²

1 E-mail « table DE quartier AU CS SAINT GABRIEL QUESTIONS POUR LE RECRUTEMENT D'UN ADULTE RELAI », le 26 04 2016

2 Entretien avec la directrice du centre social Saint Gabriel, le 13 Juin 2017

Institutionnalisation de la table de quartier

Celui-ci va notamment se retrouver en charge de la mobilisation. Il va axer cette dernière sur le noyau villageois qui fait face au centre. Les sept, huit personnes qu'il repère comme étant plus mobilisées habitent, comme lui, de ce côté du territoire. Par conséquent, les actions envisagées par la table de quartier concernent quasiment toutes cet espace là et ne sont pas situées sur les territoires derrière le centre social¹. L'animateur lui-même constate cette limite, et envisage de délocaliser la table de quartier en organisant des rencontres dans différents endroits du quartier pour mobiliser d'autres types de publics, ce qui ne se produira finalement pas.

Outre un recentrement sur une plus petite échelle que ce soit au niveau des personnes mobilisées ou des projets, ce recrutement va également aboutir sur un changement dans la posture d'animation. Désormais, l'animateur va se positionner en intermédiaire systématique vis-à-vis des pouvoirs publics, très loin de la logique d'accompagnement défendue au niveau de la coordination nationale. Son objectif est de faire « *avancer les projets* ». Il explique ainsi comment la table de quartier s'est mobilisée sur un projet municipal intitulé « Visa Vert » qui consiste en l'accompagnement par les services de la ville des initiatives habitantes de végétalisation des rues, notamment en facilitant l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire : « *Les habitants ont demandé à avoir un peu de verdure donc j'ai lancé le Visa Vert en prenant contact avec l'élue aux espaces verts de la ville.* »²

Le passage du terme d'« action » à celui de « projet » qu'il utilise fréquemment dit beaucoup de cette évolution. Désormais, la mise en place de *projets* se déroule de la manière suivante : des sujets sont débattus au sein de la table de quartier, des enjeux sont soulevés puis validés collectivement. Dès lors, l'animateur va individuellement entrer en contact avec les institutions pour trouver des solutions. Comme il me le résume : « *Je fais le projet, il est validé par la table de quartier* ». Ainsi, il contacte systématiquement, et sans que cela soit discuté avec le reste du groupe, les institutions concernées, et plus particulièrement l'élue en charge des espaces verts avec qui il est en contact régulier, pour leur évoquer les enjeux et mettre en place, avec eux, des partenariats pour les résoudre.

1 Au moment où je m'entretiens avec lui, en Mars 2017, sur les cinq actions qu'il me présente, liées à la propreté, les espaces publics et à des petits aménagements, une seule se situe en dehors du noyau villageois : il s'agit d'une mobilisation autour d'un stationnement donnant accès au parc de l'arrondissement, rendu impraticable par l'accumulation de débris.

2 Entretien, 1^{er} adulte-relais de la table de quartier de Marseille Saint Gabriel, le 09 Mars 2017

Dès lors, les réunions ressemblent souvent à des débriefings des avancées de l'animateur, ce qui accentue la démobilisation des participants. Une rencontre organisée le 09 mars 2017 réunit ainsi une petite dizaine de personnes, dont huit membres, salariés ou bénévoles, du centre social. L'animateur prend directement la parole pour synthétiser l'avancée des projets. Sur le projet « Visa Vert », il explique « *Il y a ce projet "Visa Vert" à Marseille, à vous de voir si vous voulez le faire. La ville fournit bacs et graines et les gens travaillent à partir de ça [...] Je me suis renseigné, maintenant à vous de décider si on le fait ou pas* ».

Cette posture d'intermédiaire est en décalage avec les attendus de l'expérimentation, que ce soit au niveau national comme au niveau local : la directrice du centre m'indiquera plus tard regretter que, avec cet adulte-relais, les « projets » ressemblent de plus en plus à des actions menées par le centre lui-même. En parlant du Visa Vert, elle me dit : « *quelle est la différence entre cette action portée par la table ou par le centre social ? Pour moi, la table de quartier ça permettait de rencontrer la dimension plus citoyenne, plus militante, tu vois ce que je veux dire ?* »¹. Au bout des quinze mois de ce son contrat, celui-ci ne sera pas renouvelé.

Le second adulte-relais : un profil "cours Julien", une évolution vers des modèles de *community organizing*

Au cours de l'année 2017, le recrutement du deuxième adulte-relais va profondément changer la dynamique de la table. Peu avant le recrutement, la directrice m'explique ainsi : « *Je ne sais pas si il faut refaire la même chose, je sais pas. Il faudrait être dans l'action. Parce que là on est très policés, il y a tel problème, on va voir l'élu, on s'appelle, on fait venir et... En même temps des fois je me dis que c'est un peu dangereux aussi, tu vois ?* »².

Le nouvel animateur a un profil tout à fait différent et va apporter un caractère plus militant à la table. Ce diplômé de master en pratiques culturelles est passé par Sciences-Po Aix au moment des luttes contre le contrat premier embauche dont il sera un des *leaders* étudiants. Il travaille pendant un temps dans un lieu de création artistique, où il est en charge du développement de projets culturels. Sa réflexion politique et son intérêt pour la question des banlieues et de la fracture entre les quartiers Nord et le reste de la ville de Marseille l'emmènent à s'intéresser à la question des mobilisations au sein des quartiers populaires.

1 Entretien avec la directrice du centre social Saint Gabriel, le 13 Juin 2017

2 Entretien, directrice du centre social Saint Gabriel, le 13 Juin 2017

Avant son arrivée au centre social Saint Gabriel, il effectue un contrat unique d'insertion et d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE) dans un autre centre social des quartiers Nord, aux Flamands. Il est en charge de l'animation de la vie associative. Il effectue en parallèle un Master en pratiques culturelles durant lequel il travaille sur les pratiques culturelles des médiateurs et animateurs sociaux. Son passage à Flamands lui fait dire qu'une telle structure ne peut pas « *organiser une mobilisation qui rentre dedans. Les centres sociaux sont sur un panel d'interventions qui font que c'est peut être pas à eux d'être à l'avant garde du mouvement politique* »¹. Dans le même temps, il acte qu'« *il y a une responsabilité énorme* » des institutions vis-à-vis de la situation des habitants de quartiers populaires. A la fin de son contrat, il cherche à poursuivre son action dans les quartiers Nord. Ayant plus de trente ans, habitant dans un quartier prioritaire situé dans le centre de la ville de Marseille, près du cours Lieutaud, et au chômage depuis peu, il peut prétendre au poste d'adulte-relais. Il contacte le délégué de la fédération départementale des centres sociaux, qui donne son dossier à la directrice du centre social, qui finit par le recruter.

A sa prise de poste, il comprend que la situation à St Gabriel lui permet d'être sur une ligne de mobilisation plus militante : « *là on est sur un centre social qui est plus militant que celui des Flamands, avec une directrice qui a une formation politique qui est beaucoup plus claire sur ses objectifs politiques, qui sait monter au créneau. Là il y a une culture de ça, si il faut taper sur le bailleur, sur la mairie...* ». Il va entamer une démarche de repérage des quartiers, des populations qui y vivent, des relations qui s'y tissent, tout particulièrement dans les quartiers de cités situés derrière le centre social, en fréquentant leurs lieux de rencontre, notamment la mosquée. Il met en place des rencontres en pied d'immeuble, et s'appuie sur des tête-à-tête avec certains habitants particulièrement motivés pour avancer.

Ainsi, aux Rosiers, résidences de logement privé fortement dégradées, il va parvenir, avec l'appui de locataires montés en collectif autour du cadre de vie et de propriétaires occupants, à s'appuyer sur le début d'un mouvement citoyen pour créer une amicale de locataires et faire entrer des membres de cette amicale dans le syndicat de copropriété, pour faire évoluer les rapports de force au sein de celui-ci.

Si il poursuit en parallèle d'autres actions entamées auparavant sur les thématiques d'aménagement et d'environnement, cette nouvelle approche de la mobilisation, qui s'appuie sur sa réflexion politique, change la donne : avec le travail mené aux Rosiers, on ne retrouve

1 Entretien, animateur de la table de quartier, le 24 Novembre 2017

plus les mêmes participants aux rencontres des tables ; celles-ci, par ailleurs, se tiennent de moins en moins souvent au Centre Social. Avec ce changement d'animateur, objectifs, méthodes, sujets et actions ont été modifiées.

Conclusion : trois périodes, trois modes d'animation à la croisée de la réflexion politique et de la posture démocratique

La table de quartier de Saint Gabriel, à Marseille, est fortement marquée par la tension présente au sein du Centre entre volonté militante et logiques institutionnelles. On retrouve, aux débuts, cette dimension militante assumée par le binôme directrice-administrateur, qui s'accompagne de leur relatif accaparement du temps de parole. Ces deux animateurs influencent donc les sujets abordés et le choix des actions, à l'image de la place accordée à la fête de la fraternité. Par la suite, on observe un processus de prise d'autonomie de la table de quartier à leur égard, avec notamment la prise de pouvoir du noyau dur des participants sur la dynamique. Les modes d'animation de réunion évoluent et laissent plus de place aux habitants moins habitués et à leurs propres préoccupations. Ce processus va être stoppé dans son élan par le recrutement d'un adulte-relais, qui témoigne du pouvoir, en dernier recours, de la directrice sur la dynamique. C'est elle qui va choisir le candidat, qui sera par la suite placé sous son autorité.

Outre ces enjeux de pouvoir qui témoignent d'une tension entre autonomie et proximité avec le centre social, on a également pu voir l'impact des profils des animateurs recrutés. Avec le changement d'adulte-relais au cours de l'expérimentation, les sujets traités et plus profondément le rapport au politique de la table de quartier évolue, pour tendre vers le souhait de la directrice d'en faire un espace plus militant que les autres projets portés par le centre, justement parce qu'il serait déconnecté des enjeux propres à celui-ci. La table de quartier ne repose pas sur des catégories de publics spécifiques ; elles construisent des actions à partir des habitants, comme l'indique le *flyer* distribué pour mobiliser autour de la table : « *venez avec vos rêves et vos colères, ensemble, prenons la parole !* »¹.

Le contexte spécifique d'un centre social historiquement militant, porté par une directrice défendant une ambition politique de la table, aura permis l'émergence d'une telle dynamique. Celle-ci repose néanmoins sur un équilibre précaire et la nécessité de disposer d'un animateur

1 Flyer de la table de quartier Saint Gabriel, 2016

au profil extraordinaire au regard du type de contrat proposé. Le positionnement de l'animateur vis-à-vis des participants et des institutions et la posture d'accompagnement sont compliqués à construire, même pour des animateurs formés, comme me l'indiquera la directrice du centre à la fin du contrat du premier salarié : « *C'est vraiment un poste compliqué. Conceptualiser les choses, avoir de la méthodologie, se projeter.* »¹ Or, généralement, les profils recrutés sur ces contrats d'insertion ne disposent ni des compétences techniques ni d'un sentiment de légitimité suffisant pour tenir ce type de posture. Outre le problème des rapports de pouvoir, la dynamique marseillaise pose alors la question de la formation – notamment politique – des animateurs et, donc, des conditions de leur recrutement.

1 Entretien, directrice du centre social Saint Gabriel, le 13 Juin 2017

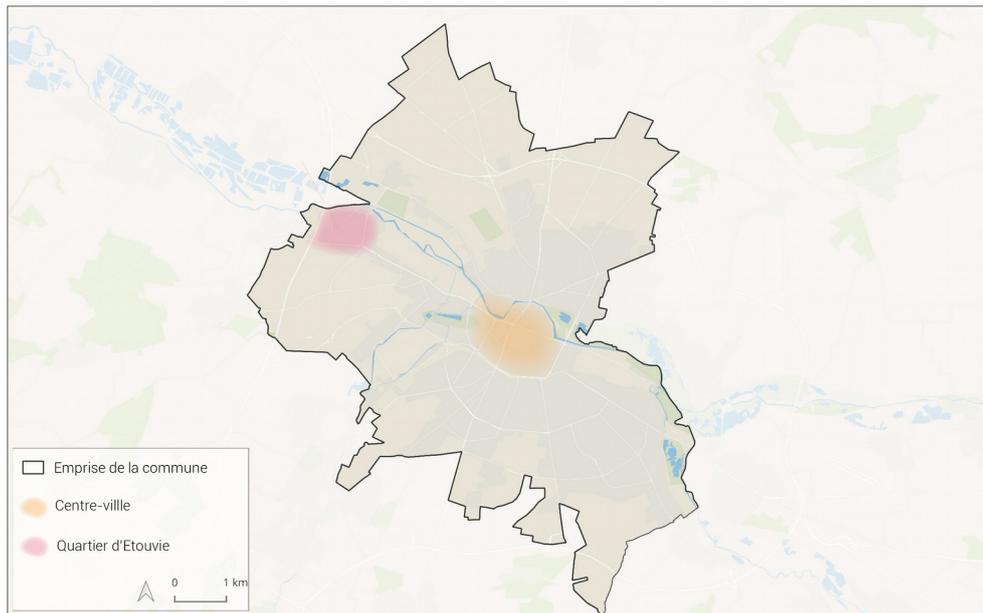
C) Amiens, le pari d'une mobilisation bénévole

Etouvie, à Amiens, est un quartier de grands ensembles situé en périphérie de la ville, à une vingtaine de minutes du centre-ville en transports en commun. Y résident 8000 habitants, représentatifs des statuts sociaux de quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un taux relativement plus important de jeunes, d'étrangers, de pauvreté et de chômage que dans le reste de la ville. Pour l'essentiel, ceux-ci vivent en HLM, avec un bailleur unique pour tout le quartier. Le quartier est relativement vert, dispose d'équipements publics, mais de peu de commerces depuis le départ de l'unique centre commercial dans les années 1990.

Le centre social d'Etouvie est créé en 1967. C'est d'abord un lieu d'accueil et d'échanges pour les femmes de cadres du quartier : Etouvie est à cette époque un quartier neuf accueillant les cadres de la zone industrielle. L'association est financée à 100 % par la ville d'Amiens jusque dans les années 1970 et le début des financements CAF. A cette époque, elle embauche alors ses premiers salariés. Le centre dispense alors essentiellement des activités sportives et culturelles à la population : poterie, gymnastique, judo, etc. Petit à petit, celles-ci se déplacent en dehors du centre et se créent des associations *ad hoc*. Le centre évolue dans les années 1980 pour répondre aux besoins d'une population en transformation et correspondre aux nouvelles logiques d'intervention sociale. Avec le développement social des quartiers et les débuts de la politique de la ville, il se tourne vers des activités d'insertion, de prévention et de soutien à la scolarité. Aujourd'hui, le centre dispose d'un budget de 600 000€ et de 12 salariés permanents.

Centre Social d'Etouvie - Amiens

Situation à l'échelle de la commune



Situation à l'échelle du quartier

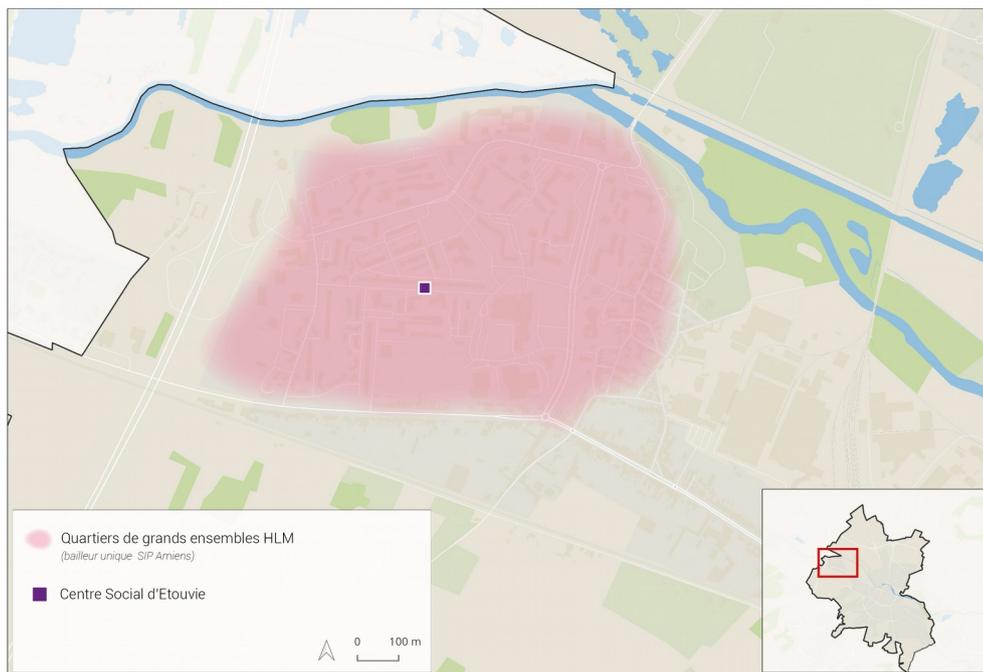


Figure 13 : Carte du centre social et culturel Etouvie et du quartier d'Etouvie, Amiens
Réalisation : Arthur Delaborde, 2021

La question de la participation et des initiatives habitantes fait partie des axes prioritaires du centre social dans son projet social de 2015-2018. Ils sont mis en lien avec un enjeu de « *mieux vivre ensemble* » dans le centre et sur le quartier, de valorisation de la diversité culturelle et des « *talents* » et « *ressources* » que sont ses habitants. Un des sous axes de cet objectif large de la promotion de la participation et des initiatives habitantes concerne « *l'engagement citoyen* » vu comme un moyen de repenser à la fois le projet du centre mais également les décisions politiques à l'aune des problèmes et des besoins tels que posés par les habitants, notamment à travers la mise en place de dispositifs participatifs : la table de quartier, le conseil citoyen, des chantiers de jeunes, etc.

Ainsi, la table est présentée comme un dispositif visant une plus grande implication des habitants dans la vie du quartier d'un côté, et une meilleure écoute de leurs préoccupations de l'autre, le tout avec une attention sur la diversité. Il s'agit de « *toucher des habitants qui à priori ne font pas une démarche spontanée [et d']élargir le cercle de la participation* ». Implication et meilleure écoute : la dimension plus politique de cette dynamique, de construction d'une force collective que l'on peut retrouver dans certaines interprétations plus radicales du terme de « pouvoir d'agir », n'est pas posée dans le projet social du centre.

L'animateur de la table : un administrateur du centre social à la retraite

Paul, l'animateur de la table de quartier, est un administrateur du centre social d'Etouvie, à Amiens. Son parcours témoigne d'un engagement militant et professionnel sur les problématiques propres aux quartiers populaires.

Après des études d'ingénieur en travaux publics, Paul entame sa vie professionnelle dans le service d'urbanisme de la ville de Mâcon. Lors de son déménagement à Amiens, il s'installe à Etouvie, un quartier de grands ensembles relativement nouveau « *où il y avait plein de problèmes à régler, plein de gens mobilisés, un vrai intérêt intellectuel à bosser avec eux* »¹. C'est de là que démarre sa fibre associative et militante, en parallèle d'un militantisme politique au sein du Parti Communiste.

Il s'engage notamment dans une association de locataires, qui décide de faire de l'entrisme au sein du conseil d'administration du centre social du quartier. L'objectif est de faire évoluer

1 Entretien, administrateur du centre social et animateur bénévole de la table de quartier d'Etouvie, Amiens, le 26 février 2016

une structure qui, selon lui, « ronronnait. C'était un club de classes moyennes ». Il devient trésorier du centre, puis président pendant une vingtaine d'années, du début des années 1980 au début des années 2000, malgré le fait qu'il n'habite plus le quartier quelques années après avoir pris ce poste. En parallèle, il prend des responsabilités professionnelles dans le domaine de l'urbanisme, du développement économique et social. Il pilote l'opération de réhabilitation d'un quartier de centre ancien dégradé d'Amiens, St Leu. Il initie ensuite les démarches Habitat et Vie Sociale et Développement Social des quartiers dans l'agglomération, et notamment à Etouvie. Lors d'un changement de majorité, lui et son équipe se retrouvent licenciés et il est recruté par la communauté urbaine d'Arras, en charge des volets insertion, développement social et urbanisme.

Cela lui permet d'être plus libre dans son engagement associatif à Etouvie. En 2008, il met en place la Commission Rénovation Urbaine d'Etouvie (CRUE). Celle-ci se structure autour de quatre collectifs : le centre social, l'amicale des locataires, le café associatif « Café'touvie » et le comité de quartier. Elle organise des réflexions collectives rassemblant des dizaines d'habitants et réalise des enquêtes et pétitions sur le programme de rénovation du quartier. Avec cette CRUE, Paul souhaite créer une coordination entre les collectifs à l'échelle du quartier ainsi qu'un espace de mobilisation collective pour avoir du poids sur les décisions en matière de politiques urbaines, sociales et économiques.

C.1. Les tensions politiques d'un rassemblement des collectifs à l'échelle du quartier

Au moment où la directrice du centre social reçoit l'information, de la part de la FCSF, du lancement de l'expérimentation, elle contacte Paul, ainsi que la présidente. Ensemble, ils décident de profiter de cette expérimentation pour consolider la CRUE, mais également le réseau associatif du quartier, un rassemblement interassociatif plus large mais peu actif. Il s'agit en outre de parvenir à rassembler plus d'habitants autour d'eux, et également d'anticiper la création prochaine du conseil citoyen, en disposant déjà d'une dynamique collective à même de s'en emparer. Le lancement de l'expérimentation arrive au moment du départ à la retraite de Paul. Il s'engage alors à mobiliser un grand temps de bénévolat sur cette dynamique. Tous trois décident donc de ne pas avoir recours à du temps de travail salarié sur

l'animation de la dynamique. La décision est validée en bureau et la table est lancée au début de l'année 2014.

Ainsi, le lancement de la table de quartier est à la fois lié au projet social du centre social, qui le présente comme un dispositif de participation des habitants, et à la dynamique, fortement portée par Paul, de consolidation et de la légitimation des dynamiques collectives déjà existantes. En parlant de l'expérimentation nationale, il explique ainsi : « *On s'est dit que ce serait bien de se positionner là dessus pour pouvoir avancer dans les démarches participatives qui nous tenaient à cœur, en même temps obtenir une reconnaissance, une légitimité, qu'on avait du mal à avoir* »¹. En Mai 2014, le conseil d'administration du centre acte cet héritage multiple de la table de quartier : « *ce sujet est une suite logique d'initiatives d'expression (commission rénovation urbaine), de projets (retraite active, café'touvie, ...) et de coordinations associatives (fête de quartier, réseau, ...). On ne part pas de rien. On peut s'appuyer sur ce qui a déjà germé et repérer les capacités acquises d'initiative et de prise de responsabilité d'habitants.* »².

La mobilisation associative et l'ambition de mobilisation collective explicite

Au lancement de la table de quartier, le réseau associatif, qui mobilisait périodiquement quelques professionnels des associations du quartier pour coordonner leurs actions, est en sommeil. Outre le centre social, il y a dans ce réseau une petite dizaine d'associations du quartier, dont l'association d'éducateurs de prévention, l'APAP, et l'association Init'ielles, qui fait de l'accompagnement à la scolarité. Le premier objectif de la table de quartier validé par le bureau du centre social est de relancer ce réseau sur des bases de mobilisation citoyenne et non plus uniquement de coordination interprofessionnelle.

Dans un premier temps, l'objectif de la table est de renforcer des dynamiques collectives déjà existantes. Elle est présentée, d'emblée, comme l'espace du rassemblement interassociatif, avec la volonté de mobiliser également des habitants non représentés par les associations. La position spécifique de Paul, qui est un administrateur et non un salarié du centre, qui s'investit donc de façon bénévole et qui peut faire valoir son statut d'ex-habitant

1 Entretien, administrateur du centre social et animateur bénévole de la table de quartier d'Etouvie, Amiens, le 26 février 2016

2 Compte rendu, conseil d'administration, le 14 Mai 2014

du quartier, a beaucoup à voir avec ce choix. Cette animation présente, une autonomie plus importante vis-à-vis du centre que dans les deux autres cas évoqués dans ce chapitre. Cela permet de mobiliser des associations qui pourraient, dans d'autres conditions, craindre des formes d'instrumentalisation. En retour, ce souci interassociatif et ce portage bénévole empêchent le centre social de disposer d'un contrôle spécifique sur la dynamique.

Une re-mobilisation autour des conseils citoyens

Pour faire vivre ce réseau, Paul commence par l'élargir à d'autres collectifs, qui ne sont pas nécessairement professionnalisés, notamment ceux participants à la CRUE. D'une organisation inter-professionnelle, le réseau devient petit à petit un espace de rencontre à destination, prioritairement, des bénévoles. Dans un premier temps, il ne s'ouvre pas à des habitants hors associations. Un travail de diagnostic partagé du quartier est réalisé, pour préparer les sujets dont pourrait s'emparer ce réseau. Des enjeux politiques sont amenés par Paul, comme la suppression des postes dans le secteur social par le conseil général, ou encore les décisions prises vis-à-vis du renouvellement urbain du quartier.

Début octobre 2014, Paul convoque une quinzaine de participants venus de neuf associations différentes pour évoquer la question de la participation des habitants, autour des projets de table de quartier et de conseil citoyen. Les participants se mettent d'accord pour prendre l'initiative sur vis-à-vis des conseils citoyens en préparation : ils rédigent une lettre de propositions au préfet, veulent s'assurer que l'organisation matérielle de la mobilisation, et notamment du tirage au sort, se fasse dans de bonnes conditions, et sollicitent des rencontres avec la déléguée du préfet et de l'adjointe à la mairie en charge de la démocratie locale pour démontrer leur volonté d'être sollicités sur ce dispositif.

La mise en place de la table de quartier est alors vue comme une anticipation des futurs conseils citoyens, pour doubler la réflexion qui s'engage par une expérience concrète de mobilisation associative et habitante. Ces demandes de rendez-vous n'aboutissant pas, le groupe de travail du réseau associatif est fragilisé. A partir de 2015, les conditions de lancement des conseils citoyens s'éclaircissent, avec l'annonce, dans le journal municipal, de leur mise en place par le binôme municipalité et préfecture. La ville n'évoque pas l'existence de ce réseau associatif qui l'avait pourtant sollicité à plusieurs reprises. Dès lors, une partie du réseau commence à se démobiliser.

Les tensions politiques internes, et le repli sur la CRUE

Ce désengagement résulte en partie de la déception liée aux conseils citoyens. Elle s'explique plus profondément par les tensions internes au réseau. Il existe en effet en son sein des oppositions politiques très fortes, qui vont être mises à jour lors de l'élection municipale de 2014.

Paul, qui anime le réseau, est le père de l'adjoint à la démocratie participative de la majorité sortante. De l'autre côté, l'association Initi'elles est présidée par la sœur de l'adjointe au nouveau maire, en charge du secteur ouest, qui inclut le quartier Etouvie. Il existe en outre une autre association au sein du réseau associatif que Paul me présente comme « *une association fantôme de la municipalité* »¹. Dès lors, l'orientation de la table vers un espace de mobilisation collective et non uniquement de coordination entre professionnels pose problème, au regard du nouveau rapport aux institutions, potentiellement plus conflictuel, que pourrait engendrer ce changement de rôle.

Malgré la volonté de l'animateur de « *ne pas s'isoler, qu'il y ait une fracture politique* » lors du lancement de la table, celle-ci va finir par se rassembler autour d'un collectif plus restreint, composé des collectifs de la CRUE : le centre social, l'association de locataires, le café-étouvie, et le comité de quartier, ainsi que, périodiquement, l'association de prévention. L'animateur de la table m'indiquera à leur propos que leur mobilisation est plus évidente : « *ils sont de notre bord dans le quartier, ça ne pose pas de problèmes* »². Notons que ces associations proches politiquement les unes des autres sont également représentées au sein de la table par des participants socialement homogènes, avec une surreprésentation de retraités blancs – nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

C.2. La mobilisation des habitants : vers de nouveaux sujets

L'échec du réseau associatif amène des changements dans la structuration de la table de quartier. Désormais, elle s'ouvre à des participants individuels et non uniquement aux

1 Entretien, administrateur du centre social et animateur bénévole de la table de quartier d'Etouvie, Amiens, le 26 février 2016

2 Discussion téléphonique, le 20 mai 2015

associations. La fête de quartier, intitulée « fête d'automne », qu'organise le centre social, devient un moment de mobilisation important pour récolter la parole des habitants.

En parallèle, Paul se tourne vers un ancien projet porté par le centre social pour mobiliser de nouveaux participants : la commune libre d'Etouvie, une forme de théâtre, d'« *assemblée populaire* » créée avec l'aide du théâtre de l'Unité puis jouée le 20 juin 2014 et le 10 janvier 2015¹. Quelques personnes issues de ce projet intègrent la dynamique de la table de quartier. Elles sont généralement de condition sociale plus modeste, plus jeunes, et sont moins habituées des démarches participatives et de la mobilisation politique que les membres de la CRUE. D'abord méfiantes et réservées, elles vont grandement profiter de leur participation aux rencontres nationales et de la mise en place d'une formation mise en place sur le quartier sur la durée de l'expérimentation.

Les effets de l'expérimentation nationale et de la formation au local : un *empowerment* des participants

Lors du lancement de l'expérimentation, le centre social fait le choix d'utiliser les 10 000€ prévus par la bourse d'expérimentation (cf. chap. 7) pour financer une formation des participants. Celle-ci va devenir un élément central de l'expérimentation. Le centre social fait appel à la « boîte sans projet » (BSP) pour effectuer cette formation. Cette association d'éducation populaire s'inscrit dans la lignée des coopératives d'éducation populaire lancées autour de la SCOP *Le Pavé*, créée notamment par Franck Lepage. Ils mentionnent Saul Alinsky comme autre référence politique².

Leur intervention va prendre la forme d'une formation-action, où les thématiques abordées autour de la prise de parole ou encore de l'animation participative vont être mises en pratique lors des temps de mobilisation et de rencontre de la table de quartier. C'est ainsi que la fête d'automne du quartier, le 10 octobre 2015, va être un espace d'expérimentation de modes de mobilisation et de discussion. Avec la BSP, les participants à la table mettent en place divers ateliers dans l'espace public : une table de discussion ouverte, un atelier avec une grande carte

1 Le principe de ce spectacle, qui a rassemblé une dizaine d'habitants du quartier mobilisés par le centre social, est de constituer une assemblée où les spectateurs peuvent proposer des idées de lois, qui sont par la suite débattues avec les acteurs. Après avoir joué à Amiens, cette « commune libre » va faire l'objet d'autres représentations, jusqu'au festival d'Aurillac, le 22 Août 2015, devant plus de 800 personnes (voir : « Amiens, la belle aventure du Parlement d'Etouvie », *Le courrier Picard*, le 23 août 2015)

2 <https://www.boite-sans-projet.org/> (site consulté le 20 septembre 2020).

du quartier où les gens peuvent inscrire des problèmes, des envies ou des besoins, un «porteur de paroles », qui consiste à proposer aux gens de répondre à une affirmation (« comment vous sentez vous dans Etouvie ? ») puis d'accrocher leur réponse dans l'espace public. A travers cette formation, les participants se retrouvent également en position d'animer des temps de réunion, qui sont préparés avec des méthodes de participation. Petit à petit, ils gagnent en confiance et en compétence vis-à-vis de la prise de parole et de l'animation. Les avancées réalisées autour de cette formation-action vont être reprises par le centre social lui-même, qui va mobiliser les participants à la formation pour organiser et animer le travail du conseil d'administration autour de la création d'un nouveau projet social en 2018-2019.

L'impact des rencontres nationales : la reconnaissance des « cassosses d'Etouvie »

En dehors de cette formation, les participants à la table assistent aux temps de rencontre nationaux de l'expérimentation. Ceux-ci sont également considérés comme des moments d'appropriation de la démarche et de prise de confiance en soi, comme l'indique le bilan de l'expérimentation de 2018 : « *Les rencontres avec d'autres tables de quartier et avec d'autres conseils citoyens donnent des idées et renforcent la détermination à agir* ». L'exemple de deux participantes donne à voir l'évolution opérée par la participation aux rencontres nationales. Issues du groupe de la « commune libre d'Etouvie », elles participent à partir de 2015 aux rencontres nationales de l'expérimentation. La participation à ces rencontres nationales va les amener à plus s'investir et à s'approprier le projet de la table de quartier, n'hésitant pas, par exemple, à exprimer leur désaccord vis-à-vis des choix opérés par Paul.

Une anecdote lors des rencontres nationales des tables de quartier donne à voir le processus d'appropriation de la démarche. Alors qu'elles participent pour la première fois aux rencontres nationales, en 2015 près de Tours, elles ne prennent d'abord pas la parole. Alors que je remarque leurs hésitations, je vais les voir en aparté de la rencontre. Elles m'expliquent avoir la sensation de ne pas être légitimes à parler, de ne pas être en lien avec les enjeux, d'être impressionnées par les autres participants, par la teneur des échanges. Alors que je leur explique qu'une partie importante des participants sont, comme elles, des habitants de quartiers populaires, elles se rassurent et finissent par prendre la parole. L'une d'elles finira par les présenter : « *nous, c'est les cassosses d'Etouvie !* ». Elles deviendront par la suite des participantes régulières de ces rencontres nationales. Lors des rencontres suivantes, ces deux

femmes continueront à se définir comme les « *cassosses d'Etouvie* ». Après leur retour à Amiens, cette participante m'affirme ainsi : « *le séminaire, il a changé ma vie. J'ai plus confiance, j'ai pas peur, je suis plus claire dans mon engagement. j'ai pas peur de parler autant aux grosses têtes qu'aux cassosses !* » Cette possibilité de s'affirmer, positivement, à travers un retournement du stigmaté attribué aux habitants de ces quartiers témoigne d'une forme d'appropriation, de la construction d'un « nous » positif issu de l'expérience populaire.

Nouveaux participants, nouveaux sujets

Ces processus d'appropriation de la dynamique vont permettre d'élargir et diversifier le premier groupe composé par les membres de la CRUE. La table d'Etouvie devient alors une dynamique originale, composée à la fois de militants et d'habitants moins habitués à ces espaces, ces formes de discussion et d'actions collectives.

A côté des réunions de la CRUE qui continuent de se pencher sur la rénovation du quartier, la présence de ces participants et la récolte de diverses paroles d'habitants vont aboutir sur deux nouveaux sujets. Notamment, les échanges provoqués par les espaces de discussion lors de la fête d'automne vont constituer le matériau sur lequel s'appuiera la table de quartier. La table de quartier de novembre 2015 va ainsi se pencher sur la question des espaces de vie et de rencontres pour les jeunes et la propreté du quartier. Une « table de quartier jeunes » va être créée en relation avec le collège et l'équipe de prévention. Elle se met en place tout au long de l'année 2016 et aboutit à des rencontres avec une trentaine de participants, rassemblant adolescents, parents d'élèves, salariés du collège et des espaces sociaux et administrateurs du centre social. De ces rassemblements va aboutir une expérimentation menée en commun entre professeurs, parents et élèves autour du changement des rythmes scolaires, prenant plus en considération les rythmes de vie de l'enfant, des parents, de la famille.

Avec l'action menée autour de la jeunesse, la table de quartier va parvenir à s'extraire de cet entre-soi, en mobilisant notamment un animateur du centre social particulièrement motivé, ainsi que des structures extérieures au centre : le collège et l'association de prévention. L'appui sur ces acteurs va permettre une forte diversification des participants et des réunions plus ouvertes et animées de manière plus participative, avec le soutien d'une association d'éducation populaire la « Boîte Sans Projet ».

Néanmoins, cette structuration se rapproche des modes de fonctionnement plus habituels du centre social : sectorisés autour de publics cibles (ici les jeunes) et partenariaux. L'action qui découle de cette table autour des rythmes scolaires témoigne bien de ce changement d'orientation. La particularité apportée par l'objet « table de quartier jeunes » est ici d'avoir créé un espace peut-être plus ouvert que s'il avait été porté directement par le centre, et ce dans deux sens : d'une part, en incluant des structures qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble (le collègue, le centre social et l'association de prévention) ; d'autre part en mettant directement autour de la table toutes les personnes concernées, aussi bien les salariés que les jeunes et les parents.

Avancées et limites de la CRUE

Pour ce qui est de la CRUE, deux actions phares portent leurs fruits : la lutte pour le retour d'un supermarché sur le quartier, et celle contre la suppression d'un arrêt de bus. A l'inverse, la mobilisation de longue haleine contre le projet de démolition de logements lié à l'ANRU n'a pas abouti, et au contraire celui-ci a été étendu.

L'existence de nouveaux participants à la table de quartier pose la question de la cohabitation entre divers types de participants, d'âges, de milieux sociaux et d'expériences militantes. Le groupe issu de la « commune libre d'Etouvie » peine à s'investir dans les réunions parfois très techniques de la CRUE, qui finissent parfois par rassembler les mêmes participants qu'avant le lancement de l'expérimentation. Des participantes à la table de quartier venues de la commune libre d'Etouvie m'ont ainsi fait part du fait qu'elles avaient du mal à se mobiliser dans la CRUE, que les réunions les ennuyaient et qu'elles préféreraient être dans l'action. Ainsi, la CRUE restera un espace de mobilisation relativement hermétique. La difficulté technique des discussions autour de l'urbanisme, mais également les habitudes prises par un collectif qui se rassemble déjà depuis des années au moment du lancement de la table constituent un entre-soi qui va subsister durant l'expérimentation malgré la volonté de Paul de l'ouvrir.

A partir de fin 2017, il n'y a plus de rencontres régulières de la table de quartier, en dehors de la CRUE qui se réunit encore tous les mois. Le bilan de 2018 de la table indique ainsi : « *L'action est trop limitée à la rénovation urbaine et au cadre de vie. La mobilisation d'habitants adultes est difficile en dehors des habitués et en dehors des fêtes.* ». Les autres

axes de mobilisation de la table de quartier ne sont plus actifs, que ce soit le réseau associatif ou la table jeunesse. Malgré ces diverses tentatives d'ouverture, la table n'aura pas réussi à mobiliser, ni les autres associations, ni les salariés du centre, ni des habitants du quartier, en dehors d'évènements particuliers comme la fête d'automne qui mobilisent plus largement.

Répressions institutionnelles et démobilisation

Les tensions de plus en plus évidentes entre la table de quartier et la municipalité, qui existent depuis les élections municipales, sont un élément d'explication de cette perte de vitalité. D'une part, cette situation n'encourage pas la mobilisation de celles et ceux qui craignent le caractère trop ouvertement politique de la table ; d'autre part, elle épuise les forces vives de la table, Paul en tête, à l'image du travail mené autour du conseil citoyen avec le réseau associatif ou encore des combats sur plusieurs années menés par la CRUE. L'absence de dialogue avec la ville d'Amiens et Amiens-Métropole, du côté des élus comme des services, freine fortement les actions menées par la table. Cette lenteur provoque nécessairement du découragement et de la démobilisation.

L'engagement autour du conseil citoyen est un bon exemple de la manière dont les institutions peuvent pousser à la démobilisation. Armé de sa connaissance de la Politique de la Ville et de l'espoir qu'il met dans ce nouveau dispositif, Paul impulse une forte mobilisation de la table de quartier à ce sujet : certains représentants d'associations membres de la table participent au conseil, tandis que, dans le collège des habitants, une des participantes tirée au sort rejoint la dynamique de la table de quartier. Dès lors se met en place un rapport de force entre le conseil et la mairie, notamment autour de la dimension de « co-construction » prévue par la loi. La réaction de la municipalité va être virulente. La sociologue Myriam Bachir évoque plusieurs actions de répression du conseil : « *refus de la présence de membres du conseil citoyen lors d'une réunion en préfecture, droit de retrait, lecture publique d'un courrier mettant en cause les membres du conseil citoyen, dénonciation des associations du quartier phagocytant le conseil citoyen et les habitants, etc.* » (Bachir 2018, p. 98). Lors de notre enquête, nous avons également pu observer, au début de la mise en place du conseil, des formes d'humiliation institutionnelles très concrètes, comme par exemple le choix de laisser traîner des sollicitations des conseillers sans y répondre, ou d'ouvrir le lieu de réunion du conseil avec une heure de retard en ayant laissé les participants patienter sous la pluie.

Le projet 2019 du centre social résume ces difficultés : dans l'évaluation des actions menées par le centre autour de la participation, il évoque le « *dialogue difficile entre le conseil citoyen et les pouvoirs publics : prise d'autonomie mal vue, constat de l'incompatibilité entre la liberté de parole de représentants du centre socioculturel et la bienveillance des financeurs vis à vis des demandes de subvention, arrêt de participation du centre socioculturel. Il n'est pas non plus évident de se positionner aux-côtés des habitants pour faire entendre leurs avis, sous peine d'être qualifié de 'structure qui manipule l'opinion publique' et de se retrouver dans des tensions humaines et financières avec les collectivités et institutions* ». Ce conflit ouvert va amener le centre social à se retirer du conseil citoyen par crainte des répercussions institutionnelles.

Derrière ce conseil, c'est la table de quartier comme espace de construction du contre-pouvoir qui est visée. La fête de la fraternité, moment d'animation de la vie de quartier, mais également de mobilisation, est ainsi ciblée : selon les membres de la table, la préfecture et Amiens-Métropole ont exigé que soit retirée toute référence à la table de quartier sur le flyer de l'annonce de la fête d'automne de 2017 sous peine de voir le centre social perdre ses subventions pour l'organisation de cet évènement¹.

On le voit, lorsque l'action d'une dynamique participative s'enlise dans le conflit, le risque de démobilitation est fort et les représailles institutionnelles peuvent être violentes. Ces actions répétées du côté de la mairie oscillent, selon Myriam Bachir, « *entre le registre de l'intimidation et celui du jugement social. Il stigmatise et disqualifie* ». Elle évoque ainsi une véritable « *maltraitance des institutions* » (*Ibid.*, p. 99). Ces formes de disqualification produisent de la démobilitation pour celles et ceux qui sont moins habitués à se mobiliser, notamment lorsqu'elles instillent la menace de formes de manipulation (Talpin 2020, p. 51-81). Par ailleurs, elles s'adossent à des menaces financières plus ou moins explicites à l'égard des subventions associatives, comme le montrent le choix du centre social de se retirer du conseil citoyen et la menace exercée vis-à-vis de la fête d'automne. Malgré le discours sur l'indépendance et l'autonomie et malgré le travail mené en ce sens par la table de quartier d'Etouvie, la situation de subordination du milieu associatif à l'égard de ses bailleurs redevient explicite dès lors que se constitue un rapport de force.

1 Co-évaluation des tables de quartier, site Etouvie, Amiens, document interne, 2017

Conclusion : les contre-coups de la mobilisation collective

La table de quartier d'Etouvie s'éloigne assez fortement des deux expériences présentées avant elle. Portée par un administrateur bénévole, elle s'appuie sur une mobilisation inter-associative et non pas exclusivement sur des participations individuelles d'habitants du quartier. Elle est ainsi plus indépendante du centre social.

Paul, son animateur, cherche à construire un espace de revendications et de défense des habitants en lien avec les autres dispositifs participatifs de la ville. Dans un contexte de tensions vis-à-vis de la nouvelle municipalité, la table va être le théâtre de divers conflits, qui vont avoir plusieurs conséquences : d'une part, une partie des associations mobilisées vont se distancer de la dynamique, et d'autre part, des formes plus ou moins explicites de répressions institutionnelles aboutissent sur une démobilisation des participants.

La table de quartier finit par prendre deux directions qui se croisent peu. La première est celle de pratiques plus classiques d'animation socioculturelle avec la création d'une table « jeunesse » et une expérimentation partenariale menée avec les acteurs de l'éducation sur le territoire. La seconde est celle d'un repli sur la CRUE, qui mène des combats de long terme, techniques, autour d'enjeux de commerces, des transports et de logement. Ce repli s'explique en partie du fait que l'animateur de la table est lui-même intéressé en priorité par ces enjeux. La dynamique connaît des phénomènes de personnification : Paul incarne la table, qui en retour repose énormément sur sa propre motivation et ses propres envies.

Il faut alors aller voir en dehors des seuls sujets portés par la table pour découvrir certaines conséquences de la mobilisation des participants et de la mise en place d'une formation-action à la participation sur le quartier. L'impact de l'association la Boîte Sans Projet et des rencontres nationales est alors plus évidente, dans la prise de confiance en soi et l'acquisition de compétences parmi les participants, ici ceux issus de la commune libre d'Etouvie.

Conclusion du chapitre 9

Les trois exemples ci-dessus donnent à voir la manière dont on passe d'un projet national proposé par deux coordinations associatives à des actions concrètes réalisées par des participants mobilisés. Ce chapitre nous a permis d'observer quelques-uns des mécanismes

qui influencent la nature politique des tables de quartier, entre logiques d'auto-organisation des habitants soutenues par les institutions à Mulhouse, discussions et négociations partenariales à Marseille et mobilisation collective plus protestataire à Amiens.

Loin d'un accompagnement neutre, la place centrale de l'animateur

Les trois personnages présentés en introduction ont tous une importance considérable sur les évolutions de la dynamique qui repose en partie sur leur forte implication personnelle.

L'évolution vers un rôle d'accompagnateur constitue un objectif en soi de la dynamique : faire émerger une posture d'animation qui ne serait pas au-dessus des participants. L'accompagnateur n'est ni l'expert qui propose lui-même des solutions aux enjeux soulevés, ni l'intermédiaire qui, maîtrisant le jeu d'acteurs local, trouve lui-même dans le tissu associatif ou dans les institutions publiques les réponses aux questions soulevées. Il est plutôt à côté des participants, leur facilitant la tâche en organisant la mobilisation, préparant les rencontres, rendant possible l'action collective. Le décalage opéré est sensé permettre la montée en responsabilité et, par conséquent, en pouvoir de décision, des participants sur la table de quartier. C'est un enjeu central de l'expérimentation nationale, qui sera débattu tout au long des diverses rencontres et qui fera l'objet de formations spécifiques.

Nous avons déjà vu les impensés que recouvre cette notion d'accompagnement, notamment dans son rapport à une hypothétique neutralité professionnelle. On le voit, dans ces trois cas, la position des animateurs au sein de la structure porteuse, les objectifs qu'ils attribuent à la table ainsi que leur posture d'animation influence grandement le devenir de la table, tout particulièrement sur la manière de traiter les enjeux amenés par les habitants mobilisés. La formation technique, à l'IFAC, du directeur du centre social Papin l'éloigne des profils plus militants incarnés par la directrice du centre de Saint Gabriel et de l'administrateur à Etouvie. Ces référentiels politiques portés par les animateurs vont avoir un impact sur les tables de quartier, en termes de mobilisation et d'actions menées.

La table de quartier est *censée* être d'abord dépendante des besoins, des attentes, des envies d'agir telles qu'exprimées par les participants, qui ne coïncident pas forcément avec celles des animateurs. Or le type de participants mobilisés et les attentes qu'ils vont exprimer diffèrent également en fonction des animateurs. Les choix opérés et les actions menées découlent en partie de l'ambition que lui donnent ses animateurs, et en partie du souci de partir des

préoccupations des habitants tels qu'ils les expriment. Ainsi, on aura vu la manière dont la dynamique mulhousienne s'est écartée de la seule volonté d'organiser des événements festifs sur le quartier, ou encore celle dont la table d'Etouvie est relativement parvenue à s'emparer d'autres sujets que ceux de la CRUE. A ce sujet, notons l'impact de l'intégration de ces dynamiques dans une expérimentation nationale : à Mulhouse comme à Amiens, la participation de participants moins habitués à ces espaces aux rencontres nationales aura débouché sur des formes de reconnaissance et de prise de confiance qui leur fera prendre plus de pouvoir vis-à-vis de l'animateur – ce qui débouchera à Mulhouse sur un retour de bâton avec le recrutement de l'adulte-relais.

Directeurs ou administrateurs : la position des animateurs et la relation à la structure porteuse

Les différences observées renvoient également à la position occupée par les personnages que nous avons étudiés, entre les deux directeurs et l'administrateur impliqué bénévolement. Cette différence de nature de l'engagement modifie la structuration de la table de quartier. D'abord, les tables animées par des salariés ont plus tendance à se centrer sur le centre social et à mobiliser prioritairement des habitants, là où Paul, à Etouvie, cherche à renforcer une dynamique inter-assocative. Par ailleurs, la position de pouvoir des directeurs leur donne, de fait, un contrôle sur l'activité de la table, par le choix du recrutement de l'adulte-relais à Marseille, et par la mise en place d'un voyage à Montréal qui va mettre à l'écart une partie des participantes à Mulhouse. On ne peut pas ici présager de l'intentionnalité de ces actions, qu'ils justifient dans les deux cas : par la question de la responsabilité juridique du centre social sur le recrutement d'un salarié dans l'un, et par la volonté de mobiliser de nouveaux participants et de contrer la personnification de la table autour d'une seule participante dans l'autre. Néanmoins, elles démontrent la position particulière dont disposent ces directeurs vis à vis de la table. Enfin, les adultes-relais, placés sous la responsabilité de ces directeurs, relient fortement la table au centre social. De son côté, Paul, l'animateur bénévole de la table d'Amiens, est également positionné au centre de la dynamique. Néanmoins, cette centralité est ici plus liée à la personnification de la dynamique autour de sa personne que par une position de pouvoir issue de son statut de salarié.

Cette influence liée à la position s'observe dans le type de sujets abordé mais surtout dans la manière de les traiter. L'orientation plus revendicatrice de la table d'Etouvie est portée par

l'animateur et la CRUE et permise par la relative autonomie de la dynamique vis-à-vis du centre qui ne semble pas pouvoir s'activer sur le même registre – on a vu la manière dont ce dernier s'est désengagé du conseil citoyen pour éviter d'être en difficulté vis à vis de ces partenaires. Elle donne à voir, en miroir, les modalités d'action des autres tables, qui s'appuient presque systématiquement sur des formes de partenariat avec les pouvoirs publics. Ce partenariat est alors vu comme une évidence, une condition même de l'existence de la table. Il n'est pas pour autant le signe d'une soumission aux attentes des institutions, en témoigne le positionnement militant du centre social de Saint Gabriel. Ce partenariat repose sur une relation de confiance réciproque entre la structure porteuse et les institutions. Il se donne à voir par l'invitation quasi-systématique des agents, voire des élus, en charge des sujets soulevés par les participants. Il s'articule donc à des modalités d'action collective particulières, qui reposent principalement sur des espaces de concertation. Il s'éloigne, par exemple, des logiques syndicales, qui sont pourtant une des références amenées par le deuxième adulte-relais à Marseille.

Pour reprendre les modèles proposés dans le chapitre précédent, la séparation des tables de quartier entre « dispositifs » et « dynamiques » de participation s'observe donc en partie sur la place occupée par la structure porteuse, matérialisée par la nature des animateurs, les lieux de rencontre, la place des bénévoles et des salariés de la structure dans le groupe moteur, mais également sur le type de participants mobilisés, entre mobilisation associative et habitante.

Il est possible de résumer ces mécanismes qui influencent la nature politique des tables de quartier à l'aide du tableau ci-dessous. Dans le chapitre suivant, nous détaillerons trois de ces entrées, en lien avec les analyses sur la posture nationale de la FCSF sur le pouvoir d'agir (cf. chap. 6) : la question des types de participants mobilisés, entre dynamique associative et dispositif de participation des habitants ; la posture d'animation, entre influence et souci d'une procédure démocratique ; l'influence du caractère institutionnel et des relations aux pouvoirs publics sur la nature des sujets traités.

	Mulhouse	Marseille St Gabriel	Amiens
Inscription dans la structure	Très intégré	Relativement intégré	Relativement détaché
Précédents participatifs	Femmes-relais	Rendez-vous citoyens et Université Populaire	CRUE et Réseau associatif
Ambition de l'animateur	Responsabiliser les habitants	Faire du centre social un lieu d'échanges et de mobilisation.	Faire émerger des dynamiques collectives sur le quartier
Statut de l'animateur	Directeur	Directrice	Administrateur
Publics mobilisés	Les habitants exclusivement	Les habitants en grande majorité, plus rarement des associations	Réseau associatif, puis associations et habitants
Publics mobilisés : les différents groupes	Femmes-relais, habitants extérieurs au centre, jeunes mobilisés dans le centre, salariés	Administrateurs, salariés du centre + personnes mobilisées individuellement	Collectif associatif, participants à un projet participatif du centre social, habitants mobilisés individuellement
Adulte-relais	Oui	Oui	Non
Rapport aux pouvoirs publics	Partenariat assumé : les élus ou salariés sont systématiquement mobilisés dès lors que des sujets arrivent sur la table.	Partenariat fluctuant : les élus sont parfois invités, parfois la table s'auto-organise, parfois actions plus revendicatrices.	Défiance forte depuis le changement de majorité municipale
Quelques actions phares	Fête de quartier, travail sécurité avec la police, jardin partagé	Ouverture d'un square, projet de végétalisation avec la ville, création d'une association de locataires	Mobilisation pour un centre commercial et une ligne de bus, Mise en lien profs parents élèves (table "jeunesse"), mobilisation autour du conseil citoyen
Exemple de thématique : l'animation de la vie de quartier	L'organisation des événements sur le quartier sont pensés comme un objectif de la table par le directeur du centre social.	Les animateurs mobilisent la table de quartier vis-à-vis de la « fête de la fraternité ».	La « fête d'automne » est utilisée par les participants à la table pour créer de discussions, mobiliser de nouvelles personnes et avoir des nouveaux sujets
Nature politique de la table	Outil de responsabilisation individuelle et collective des habitants face aux problèmes sur le quartier et pour l'animation de la vie collective.	Espace d'échanges et de discussions pouvant déboucher sur des actions collectives auto-organisées ou d'interpellation.	Espace de mobilisation collective des associations et habitants du quartier pour faire entendre la voix des habitants.

Tableau 9 : Quelques caractéristiques qui influencent le rapport au politique des trois tables observées

CHAPITRE 10 :

UNE ANALYSE PAR LES ACTEURS :

ANIMATEURS, PARTICIPANTS, PARTENAIRES

Dans le cadre d'une démarche de co-évaluation menée en 2017, les dix tables de quartier participantes ont été amenées à lister les diverses actions menées. On retrouve un ensemble de thématiques communes à différentes tables, comme la propreté et l'environnement, le logement et les transports, ou encore la vie de quartier.

Les tables de quartier se distinguent plus fortement par leurs modes d'action. On retrouve là un spectre large qui va d'activités d'animation de la vie de quartier à des modes d'action collective proches des mouvements sociaux, comme les pétitions, les manifestations. Certaines tables ont tendance à se positionner sur des enjeux plus conflictuels, par exemple la lutte contre l'expulsion des habitants dans le cadre d'un projet urbain, tandis que d'autres se mobilisent autour du lien social, ou encore de la responsabilisation des habitants, à l'image des opérations collectives de nettoyage du quartier. Ainsi, les tables de quartier développent un rapport au politique différent rendu visible par les modes d'actions qu'elles mettent en place. Cette distinction est schématique : d'une part, les tables ne sont pas cantonnées à un mode d'action unique ; d'autre part, certaines actions collectives se situent à la frontière entre divers objectifs, ou les cumulent : l'organisation d'une fête de quartier peut être une fin en soi ou un outil à la mobilisation, tout comme la mise en place d'un jardin partagé peut être pensée comme une alternative économique et politique ou comme un moyen de construire du lien social.

Ce chapitre a pour objectif de préciser certains éléments qui conditionnent le rapport au politique des tables de quartier. Ces positionnements différents s'articulent à différentes caractéristiques structurelles des tables de quartier évoquées précédemment : l'approche défendue par la structure porteuse, le travail de l'animateur, le type de participants mobilisés, le rapport aux institutions.

Une analyse élargie à d'autres tables expérimentales

L'analyse s'appuie sur un ensemble d'éléments issus des trois tables déjà analysées dans le chapitre précédent mais également des autres tables de quartier de l'expérimentation. Cette enquête élargie puise dans les matériaux acquis par ma position de coordinateur de l'expérimentation : les rencontres nationales et le travail de co-évaluation mené en 2017 sur les liens entre tables de quartier et développement du pouvoir d'agir me donnent accès à des informations précises concernant les actions menées par dix des tables de quartier mobilisées dans l'expérimentation nationale. L'enquête s'appuie également sur l'observation de rencontres locales et sur des entretiens réalisés dans quelques autres tables, qui permettent d'élargir la comparaison. Nous observerons plus précisément trois tables de quartier supplémentaires, dont les activités ont été renseignées par des temps d'enquête de terrain et quelques entretiens avec leurs acteurs phares : les tables de quartier de Tourcoing et Rennes, portées toutes deux par des centres sociaux, et la table de quartier du Pile, à Roubaix, lancée par une association membre de la coordination Pas Sans Nous. Cela permet de dresser un portrait plus large de la diversité des tables.

Quelques éléments de contexte¹ sur ces trois tables et quelques exemples d'actions menées pour chacune des tables donnent le cadre de cette analyse élargie. Les tables de quartier du Blosne, à Rennes, et de Phalampins, à Tourcoing, connaissent des caractéristiques similaires. Elles sont toutes deux portées par des associations aux budgets conséquents qui gèrent plusieurs centres sociaux à l'échelle de la ville. En outre, le centre social du Blosne, à Rennes, connaît un passé de structure en gestion CAF. Ces tables sont toutes les deux animées par des salariés de la structure, qui effectuent cette tâche à temps partiel, à côté d'autres missions sur le centre. La table de quartier du Pile est portée par l'Association Nouveau Regard sur la Jeunesse (ANRJ), une association de soutien à l'éducation et à l'insertion des jeunes du quartier du Pile, au budget modeste. La table est animée principalement par des bénévoles d'une autre association du territoire roubaisien, l'Université Populaire Citoyenne (UPC) de Roubaix. Celle-ci assure un rôle de tiers gars de l'animation qui permet de mobiliser plus largement et d'éviter que la table se confonde avec les autres activités de l'ANRJ.

1 Pour un tableau de présentation des tables de quartier et des structures qui les portent, cf. Annexe 5

Une enquête sur les raisons de la disparité des actions menées

	Exemple d'actions phares de la table de quartier
Amiens, Etouvie^a	Mobilisation pour la ré-ouverture d'un supermarché, table « jeunesse » sur l'éducation en partenariat avec le collège du quartier, organisation autonome du conseil citoyen
Marseille, Saint Gabriel^a	Projet « Visa Vert » de végétalisation de délaissés, ouverture d'un parc pour enfants, mobilisation de locataires d'une copropriété dégradée pour la création d'une amicale
Mulhouse, Franklin-Fridolin^a	Évènements sur le quartier : fête de quartier, repas solidaire de fin d'année... Rencontres avec les services de police sur l'insécurité, rénovation d'un square et création d'un jardin partagé
Rennes, Le Blosne	Mobilisations des riverains sur la propreté dans les immeubles et les ascenseurs, déchetterie mobile, concertations en lien avec la maison du projet
Roubaix, Le Pile	Mobilisation contre le projet de rénovation, autour de la question des relogements (obtenu : charte de relogement), création d'un journal « A table ! »
Tourcoing, Phalampins	Réalisation d'un portrait de quartier, Organisation de « rendez-vous citoyens » avec les habitants du quartier, organisation avec la mairie d'un marché sur le quartier

Tableau 10 : présentation d'actions phares de six tables de quartier

Les actions présentées dans ce tableau sont de formes diverses : certaines sont de l'ordre de la revendication, comme pour le supermarché à Amiens ou la rénovation urbaine à Roubaix, d'autres sur des initiatives portées par les habitants, comme la végétalisation à Marseille ou la déchetterie mobile à Rennes, d'autres enfin relèvent de discussions entre voisins ou des concertations avec les institutions locales, comme les « rendez-vous citoyens » à Tourcoing, ou les échanges sur le thème de l'insécurité à Mulhouse.

Ces types d'actions se distinguent dans leur rapport au politique, précisément autour de la nature des responsables visés. Cet enjeu était déjà au cœur de notre discussion sur le pouvoir d'agir (cf. partie 2). Nous avons vu les diverses orientations politiques liées à cette notion : l'accent sur le conflit social et la responsabilité des institutions de pouvoir, des formes de responsabilités partagées pouvant donner lieu à des revendications, des négociations mais également des partenariats, et enfin des formes de responsabilisation individuelle.

Pour comprendre les mécanismes qui influencent ces choix, ce chapitre analyse la structuration de ces espaces. Il aborde l'organisation interne des tables et des rapports de pouvoirs qui existent entre les divers types d'acteurs : animateurs (partie A), participants (B)

a Ces trois tables ont été étudiées dans le chapitre précédent (cf. chap. 9)

et partenaires (C). Ces trois entrées permettent de relier l'enquête aux développements issus des premières parties de cette thèse. Elles reprennent ainsi les axes abordés dans le chapitre 6 autour du projet fédéral de la FCSF. Ce chapitre articule ainsi les questions spécifiques de l'expérimentation aux enjeux contemporains de la fédération.

A) La place de la structure porteuse matérialisée par le rôle de l'animateur

Dans le cadre de l'expérimentation nationale, la notion d'« animateur » désigne la ou les personnes en charge de la mise en place puis de l'accompagnement de la table de quartier. Les animateurs remplissent de nombreuses tâches, telles que l'organisation des rencontres, la préparation de l'ordre du jour, la rédaction du compte-rendu, une partie de la mobilisation. Ils se situent, à travers ces fonctions, au cœur de la dynamique de la table de quartier. Ils sont indispensables à son fonctionnement, malgré la volonté partagée de favoriser la prise d'autonomie des participants. Si le « Kit » des tables de quartier rappelle que les animateurs n'ont pas eux-mêmes le pouvoir de décider des sujets dont la table s'empare, ce positionnement est assez éloigné du fonctionnement réel des tables de quartier (cf. chap. 9). Par leurs modes de mobilisation et d'animation, ils influencent le type de participants et le type d'actions que mène la table. Ainsi, les animateurs ont une influence considérable sur le rapport au politique des tables de quartier. Cette partie va donc revenir sur leur position et sur la nature de leur engagement.

Le travail d'évaluation des tables de quartier mené en 2017 montre que dans sept cas sur dix ce sont des salariés de la structure porteuse qui prennent en main cette mission. Dans les autres cas, ce sont des personnes extérieures à la structure, ou encore des bénévoles, comme à Amiens. Ce poste est parfois occupé à temps plein, parfois à temps partiel. La diversité des positions occupées par cette fonction d'animation, en fonction du profil recruté, du temps consacré, et de la posture défendue, va avoir une influence centrale sur l'activité de la table et la répartition des rôles en son sein. Nous allons maintenant revenir sur la manière dont se structurent les tables, autour de la question de l'engagement des animateurs. On distinguera plusieurs types d'animateurs : des professionnels techniciens de l'animation, des salariés engagés de manière extra-professionnelle, et des *leaders* du quartier, qu'ils soient salariés ou non de la structure. Dans un second temps, nous aborderons les manières par lesquelles ces animateurs influencent concrètement les processus de la table de quartier.

A.1. Les types d'animateurs, entre investissement technique et militant

Au sein des tables expérimentales étudiées, on retrouve donc divers types d'animateurs, en fonction de leur position au sein des structures porteuses et de leur type d'investissement de la table de quartier. A Tourcoing comme à Rennes, les salariés sont à temps partiel sur ce projet, à côté d'autres missions. A l'inverse, chez les deux animateurs de Mulhouse et Marseille étudiés dans le chapitre précédent, on observe un investissement au sein de la table de quartier au-delà de leur rôle de directeurs de leur centre social. Enfin, à Amiens, l'administrateur bénévole apparaît plutôt comme un « animateur-leader ». Ces différences de positionnement ont un impact considérable sur les manières dont ceux-ci structurent leur accompagnement.

L'implication des animateurs salariés, une condition de sortie des limites des « dispositifs » de participation ?

L'investissement personnel des animateurs impacte leur manière de se positionner par rapport aux tables de quartier, et, allant, le rapport au politique de ces dernières.

L'impact des référentiels traditionnels des centres sociaux chez les techniciens de l'animation

A Tourcoing comme à Rennes, certains des animateurs sont des coordinateurs du centre social : ils consacrent une partie de leur temps de travail à la table de quartier, qu'ils investissent comme n'importe quel autre projet. Certains ne s'y impliquent donc pas au-delà de leur temps de travail. Cela débouchera par exemple sur la difficulté de les mobiliser sur des rencontres nationales qui, pour permettre la mobilisation des habitants mobilisés et non seulement des animateurs salariés, se déroulent généralement le week-end. Nous qualifierons ces animateurs de techniciens de l'animation : ils tirent leur légitimité de leur expertise professionnelle dans le centre et leur posture d'animation est bornée par les référentiels traditionnels des métiers de l'intervention sociale.

Leur intervention vise prioritairement à produire du lien social en permettant à des habitants de se rencontrer, de favoriser la concertation avec les pouvoirs publics, et, plus

récemment, dans le cadre de la valorisation du pouvoir d'agir, de responsabiliser la population face aux problèmes qu'elle rencontre. Le type d'actions menées découle de ces lectures : on y retrouve des espaces de discussion et débat entre habitants comme le « speed dating citoyen » mis en place à Tourcoing, ou encore des actions de sensibilisation sur le cadre de vie, l'environnement ou la propreté, comme le projet de nettoyage des parties communes des immeubles et des ascenseurs, à Rennes.

Pour constituer le public de leurs tables de quartier, leur mobilisation s'appuie principalement sur des petits groupes de personnes souvent déjà actifs dans le centre. Ces habitués de la participation alternent entre les divers projets participatifs montés par le centre, et une partie d'entre eux occupe une position d'administrateurs. Leur organisation des rencontres reproduit cette faible ouverture : les réunions se déroulent quasi-systématiquement dans le centre social, à des horaires fixes durant les jours de semaine, ce qui favorise un entre-soi d'habitués disponibles à ces horaires.

Encadré 12 : Les adultes-relais, un profil spécifique de salariés

Alors qu'Amiens fait le choix de ne pas recruter d'adulte-relais et de s'appuyer sur l'engagement bénévole d'un administrateur dans le centre, on a pu analyser l'impact de la présence des adultes-relais à Marseille et Mulhouse. Rappelons que ce poste est un enjeu important de l'expérimentation et révèle des tensions politiques vis-à-vis des partenaires institutionnels : les tables de Marseille devront attendre le *lobbying* exercé par un homme politique de renom en leur faveur pour débloquer le financement du poste par la préfecture, tandis que la table de Roubaix ne parviendra pas à disposer de ce poste.

La mission de ces adultes-relais est principalement de poursuivre le travail de mobilisation, d'organiser et d'animer les rencontres, et de suivre les divers projets en cours. Notons, dans un premier temps, que ce recrutement aura eu, à Marseille comme à Mulhouse, un effet de démobilisation de la part du noyau dur des participants. L'arrivée des adultes-relais vient modifier les modes d'action de la table. Les personnes mobilisées bénévolement ont tendance à laisser la place à ces salariés pour les tâches vues comme moins intéressantes, comme la mobilisation, l'organisation des réunions. Ce transfert de responsabilité débouche, particulièrement à Mulhouse, sur une professionnalisation du processus de mobilisation qui coïncide avec une perte de la capacité de mobiliser autour d'un « commun » : désormais, ce ne sont plus des habitants, résidents, voisins, qui

mobilisent leurs semblables, mais un professionnel du centre social qui mobilise un « public » potentiel. Notons par ailleurs que ce n'est qu'à Marseille que le poste d'adulte-relais sera consacré à temps plein à l'expérimentation. Ailleurs, ces postes négociés entre l'association et la préfecture oscillent entre plusieurs projets du centre social.

Ces postes à casquettes multiples ne facilitent pas la prise d'autonomie de la table vis-à-vis du centre. Citons, par exemple, le problème de la mobilisation. A Mulhouse, l'adulte-relais est amené à effectuer un travail de mobilisation en porte-à-porte et vient présenter, simultanément, les divers dispositifs du centre sur lesquels ils cherchent à recruter de nouveaux participants comme c'est le cas à Mulhouse. La table de quartier est ainsi présentée comme un dispositif parmi d'autres mis en place par le centre social et à destination des habitants du quartier.

Par ailleurs, il existe une inadéquation entre les aptitudes recherchées par les employeurs et le profil de candidats. Le poste d'adulte-relais affiche des conditions précises en termes de profils de candidats : avoir plus de 30 ans, être au chômage et habiter dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les personnes recrutées sont souvent peu diplômées, et peu au fait du fonctionnement associatif. Or, l'animation d'une telle dynamique demande un ensemble de compétences, notamment relationnelles, des capacités de dialogue, d'animation, de rédaction, de l'autonomie dans le portage de la dynamique, une certaine connaissance du jeu d'acteurs local. Dans un contexte où l'animateur doit être « accompagnateur », les compétences requises pour ce type de poste reposent sur des facultés relationnelles, mais également de compréhension plus générale du système d'acteurs local. Pour des salariés diplômés de l'animation, cette posture n'est déjà pas évidente, en témoignent les réticences à développer des dynamiques participatives ou de développement du pouvoir d'agir au sein des centres sociaux (cf. chapitre 5).

Pour un adulte-relais, la situation est encore plus complexe. A Marseille, le premier adulte-relais s'approprie sa mission en se positionnant comme intermédiaire entre les participants et les institutions, cherchant à monter par lui-même des projets en partenariat avec les pouvoirs publics autour des sujets soulevés en réunion. L'adoption de cette posture peut être interprétée comme la recherche d'une forme de légitimité professionnelle. En effet, la logique de l'« insertion » implique que le salarié fasse preuve de son utilité pour espérer rebondir sur un contrat plus stable. Or, il est difficile de

démontrer sa propre utilité quand son travail quotidien consiste à *accompagner*. Dès lors le salarié peut être amené, au contraire, à se positionner comme un acteur incontournable du processus pour démontrer son expertise, sa capacité à agir, ce qui va à l'encontre de la démarche d'animation promue autour du développement du pouvoir d'agir. Dans leur quête de légitimité, les adultes-relais doivent également faire avec des bénévoles aguerris, plus au fait des rouages institutionnels et disposant parfois de compétences techniques qui leur manquent. La situation sociale de ces bénévoles mobilisés dans les tables de quartier est souvent plus stable que celle des adultes-relais, aboutissant à des formes de stigmatisation, face auxquelles ils doivent redoubler d'efforts de légitimation (Hély 2009).

Ainsi, il aura fallu, à Marseille, le recrutement d'un salarié au profil hors-normes pour ce type de contrat d'insertion pour relancer une mobilisation plus large face à une dynamique qui menaçait de s'essouffler. La prise de poste des adultes-relais est marquée par cette tension entre une mission vis-à-vis de laquelle les attentes peuvent être très élevées et l'absence d'expérience spécifique liée à leur statut. Dès lors, ils sont généralement très encadrés par les salariés de la structure, ce qui renouvelle le problème du pouvoir de ces derniers sur la dynamique.

Animateurs et directeurs de centres : la subsistance d'une posture

« vocationnelle » de la direction

L'investissement des animateurs est tout à fait différent dans les cas que nous avons étudié dans le chapitre précédent. Le temps consacré par les deux directeurs des centres de Marseille Saint-Gabriel et de Mulhouse n'est pas compris dans leurs missions au sein du centre social ; par ailleurs, ils ne sont pas spécifiquement rémunérés pour cette activité.

Cette image du directeur fortement investi renvoie à la figure historique de la « vocation » au sein des centres sociaux. Elle se caractérise par plusieurs phénomènes : des missions larges qui reposent sur une diversité de compétences, un temps de travail conséquent et des formes de personification de la structure à travers la figure de son directeur. Celui-ci est à la fois le salarié et, bien souvent, la figure publique rattachée à la structure. On l'a vu, ce caractère vocationnel a évolué avec la professionnalisation du métier, qui débouche, dans les années 2000 sur des responsables de plus en plus recrutés pour leurs capacités managériales. On

aurait pu imaginer que, avec cette évolution, l'aspect vocationnel disparaisse au profit d'une approche purement gestionnaire de ce poste. Les exemples de Marseille et Mulhouse réfutent cette hypothèse : ces deux directeurs ont suivi des formations accompagnant la professionnalisation de leur métier et pour autant s'engagent *au-delà* de leur rôle de responsable gestionnaire de structure.

Cet engagement s'appuie sur des lectures différentes, voire opposées, des objectifs politiques qu'ils donnent au centre social et à la table de quartier. A Marseille, Sylvie cherche à développer des espaces de débat citoyen menant à la mobilisation collective, tandis qu'à Mulhouse, Marc souhaite que les habitants prennent leurs responsabilités vis-à-vis de l'animation de la vie du quartier. Ces deux orientations influencent grandement le projet social de leurs structures, mais également les actions menées par les tables de quartier. Ces deux personnalités incarnent une figure du directeur de centre social au XXI^e siècle : une forte qualification sur les enjeux de gestion et le maintien d'une forme d'incarnation, notamment politique, du centre social.

A travers leur investissement au sein de la table de quartier, ils démontrent que ce profil de direction s'articule à un certain investissement extra-professionnel. Cette implication prend parfois la forme d'une mobilisation très active, au-delà du temps de travail, et avec la poursuite explicite de certains objectifs – la responsabilisation à Mulhouse et la mobilisation citoyenne à Marseille. Elle se rapproche de ce que Jacques Lagroye qualifie, dans sa *Sociologie politique*, de militantisme : « *une forme de participation active, non salariée, non orientée prioritairement vers l'obtention de profits matériels, et généralement présentée comme exemplaire puisque son intensité témoigne de l'importance et de la valeur qu'on peut accorder aux activités de l'organisation.* » (Lagroye 2002, p. 244).

A Mulhouse comme à Marseille, c'est cet investissement personnel qui aura permis de dépasser certaines limites observées ailleurs, en termes de mobilisation par exemple. On ne retrouve pas le même type de participants entre ces dynamiques : la mobilisation y est plus importante, et les réunions réunissent un public plus large, qui comprend certains habitués de la participation mais également d'autres profils, notamment des riverains qui mettent pour la première fois un pied dans le centre social. L'élargissement à d'autres types de publics est rendu possible par la disponibilité et l'engagement des animateurs. Le type de participants et

la manière dont ils participent est donc intimement lié à la posture, au positionnement des animateurs, qui dépendent en partie de leur investissement extra-professionnel.

cette dimension « extra-professionnelle » de l'engagement des directeurs, que l'on pourrait qualifier de militante, est une condition de sortie des habitudes prises par les centres sociaux en matière de publics de dispositifs participatifs. Le repli sur le centre social est plus fréquent dans les tables de quartier qui sont des dispositifs plus professionnalisés. La force et la durée dans le temps d'une dynamique de mobilisation portée par des salariés est liée à cette implication extra-professionnelle. C'est justement parce que ces animateurs font la démonstration de cette implication extra-professionnelle que la table n'est pas un simple dispositif participatif d'action sociale. Cette dimension vocationnelle de l'engagement des directeurs est un des éléments qui explique le maintien d'une orientation politique propre des structures, et leur non-réduction à de simples opérateurs du social sur le territoire.

Néanmoins elles produisent des formes de personnification qui vont de pair avec un pouvoir important et qui ne facilitent pas la prise d'autonomie de la dynamique vis-à-vis du centre social. A la fois animateurs des temps d'échanges, mobilisateurs des participants, représentants du centre social, intermédiaires vis à vis des pouvoirs publics locaux qu'ils connaissent bien, ces directeurs-animateurs cumulent les positions et donc les moyens d'affirmer leur pouvoir sur la dynamique.

On l'a vu, notamment, à travers le recrutement des adultes-relais en charge de la mobilisation et de l'animation de la table de quartier. Dans la totalité des cas observés, le recrutement de l'adulte-relais se fera à partir de modalités classiques de recrutement associatif, avec une procédure engagée par des salariés, et validée, *in fine*, par le bureau de l'association. La démarche ne donnera pas lieu à des modalités originales de recrutement. Ce choix rattache, formellement et symboliquement, la table à sa structure porteuse. A Marseille comme à Mulhouse, ce recrutement a été décidé par les directeurs de la structure. A Marseille, le processus s'est fait contre l'avis du noyau dur de la table de quartier qui aurait préféré que la décision soit partagée ; à Mulhouse, il a contribué à contrer l'influence grandissante d'une des participantes au sein de la table.

Les tables portées par des *leaders* : personnalisation, mobilisation collective, et risque d'essoufflement

Face à ce type de profils salariés plus ou moins impliqués de manière militante, on retrouve également d'autres cas où les tables de quartier sont portées en premier lieu par des *leaders* du quartier.

En règle générale, le terme de *leader* désigne une personnalité reconnue d'une communauté ou d'un territoire, en capacité de mobiliser largement autour d'elle. Les responsables associatifs sont des leaders positionnels facilement reconnaissables, mais on retrouve également des leaders plus informels qui, sans être représentants d'un collectif, sont connus de tous. Nous utiliserons ici ce terme dans une acception plus précise qui renvoie à l'idée de *leader* communautaire : les leaders que nous étudions ici tirent leur légitimité de leur ancienneté sur le quartier, leurs mobilisations passées qui ont fait la preuve de leur engagement local. « *Cette ancienneté résidentielle s'accompagne d'une sociabilité locale importante [...] qui sous-tend la participation à des associations* » (Misset et Siblot 2019, p. 76)

Ces *leaders* disposent d'un capital d'autochtonie (Retière 2003) leur permettant de s'inclure dans le « nous » constitué par les participants à la dynamique, parce qu'ils sont – où ont été – habitants du quartier et qu'ils sont des figures repérées, des porte-parole reconnus par le reste de la population. . Celui-ci n'est pas, en premier lieu, un salarié, même s'il a parfois pu le devenir à la suite d'une valorisation professionnelle de ce capital d'autochtonie.

Autochtonie et mobilisation des « forces vives »

Dans le quartier de Malpassé, à Marseille, la dynamique est très activement portée par une femme, salariée du centre social mais avant cela résidente du quartier et connue de tous pour son engagement sur le territoire. Le cas d'Amiens est un cas intermédiaire. Paul, l'administrateur du centre social d'Etouvie, n'est plus un habitant du quartier. Son engagement bénévole ne l'inclut donc pas, ou plus, lui-même directement dans les actions menées par la table. En outre, sa légitimité provient d'un capital d'autochtonie mais également d'une expertise professionnelle sur les enjeux liés à l'urbanisme et à la politique de la Ville. Sa position est plus difficile à définir, et à tenir : c'est un bénévole mais qui n'habite

pas le quartier et qui a des aptitudes et des réflexes de professionnel dans l'organisation et l'animation de la dynamique.

Ces tables de quartier portées par des *leaders* parviennent plus facilement à s'extraire de l'emprise de la structure porteuse. On retrouve, chez elles, une attention commune à créer les conditions pour que la table ne soit pas liée à la structure qui en est à l'initiative : le statut de l'animateur, les lieux de réunion, la mobilisation d'autres associations sur le quartier sont autant de choix qui produisent cette plus grande indépendance. Cette structuration autour de « forces vives » du quartier produit un rapport différent au politique : les expériences vécues collectivement sont plus facilement partagées, les participants comme les animateurs affirment plus explicitement des intentions politiques qui font référence à des valeurs générales, comme l'égalité, la justice. Les rencontres ont pour objectif de construire un pouvoir collectif, et non pas d'adresser des plaintes, des envies ou des colères à une institution qui serait en charge de les traiter. Les types d'actions possibles ne sont pas tranchés en amont, à partir des référentiels des animateurs, mais sont l'objet de discussions collectives, au sein desquelles les participants comme les animateurs explicitent leurs volontés politiques.

Animateurs-leaders : les risques de personnification et d'essoufflement

Si, par définition, un *leader* est en capacité de mobiliser autour de lui, son positionnement en tant qu'animateur peut entraîner une forte personnification de la dynamique. Dans les tables de quartier reposant en grande partie sur une mobilisation militante, la séparation entre le rôle d'animateur et le rôle de *leader* n'est pas évidente.

Au sein de la CRUE, à Amiens, la parole de Paul est incontournable : c'est lui qui connaît le mieux les sujets, c'est lui qui est le plus mobilisé et c'est aussi lui qui anime ces rencontres, propose les ordres du jour, voire, parfois, produit les compte-rendus. Son engagement aura provoqué, comme ailleurs dans cette situation d'animateurs-*leaders*, des formes de dépendance à son égard, une personnification et un phénomène d'essoufflement. Le repli de la table de quartier sur la seule CRUE et le caractère technique de cette dernière doivent beaucoup à cette difficulté de sortir des enjeux et des registres d'échange qu'il connaît et qui l'intéressent personnellement. Son influence sur les actions menées est donc centrale. L'accumulation de casquettes de mobilisateur, d'animateur et de porte-parole peuvent déboucher sur des rapports de pouvoir extrêmement déséquilibrés vis-à-vis des autres participants.

Cette position peut également entraîner une sur-mobilisation et un essoufflement des personnes concernées. En effet, cette position qui mélange animation et leadership fait reposer un poids énorme sur les épaules des animateurs. Cette personnification pose la question de la pérennité et de l'autonomie de la dynamique au-delà de la seule personne de l'animateur-*leader*. En retour, on le verra, les institutions publiques locales peuvent s'appuyer sur cette personnification pour délégitimer la démarche de la table de quartier. Portée par des militants politiques qui cacheraient leurs intentions réelles, ces espaces se retrouvent pointés du doigt et décrédibilisés.

Cette personnification aboutit souvent à une sur-mobilisation qui peut déboucher sur des formes de lassitude, voire de *burn-out*, que l'on retrouve dans tous les cas cités. L'animatrice de Malpassé, à Marseille, le groupe de militants de l'ANRJ à Roubaix, ou encore Paul à Amiens vont tous me faire part, à un moment donné, de leur fatigue face à cette double mission, bien souvent contradictoire : maintenir la vitalité de la dynamique et laisser la place pour un fonctionnement démocratique et l'émergence de nouveaux *leaders*.

Face aux dangers de cette personnification, l'association porteuse de la table de quartier de Roubaix a décidé de faire intervenir une association tierce afin d'assurer l'animation des rencontres la table de quartier : l'Université Populaire Citoyenne de Roubaix. Cette dernière n'est pas spécifiquement implantée sur le quartier, ce qui, symboliquement, extrait la table de quartier des tensions inter-associatives préexistantes sur le territoire¹. Néanmoins, les deux structures sont relativement proches, notamment dans leur interprétation de la table comme outil de mobilisation et d'action collective à l'échelle du quartier. Ainsi, l'UPC est dans une position d'animateur extérieur, sans pour autant contester l'ambition politique explicite de la structure porteuse, autour de la prise de pouvoir des habitants sur les décisions politiques dans un souci la lutte contre les discriminations et les injustices.

1 Nous ne reviendrons pas en détail sur ces tensions : elles sont similaires à ce que l'on a pu observer autour du réseau associatif à Amiens dans le chapitre précédent. On y retrouve des conflits interpersonnels liées à des appartenances partidaires ou syndicales concurrentes.

A.2. L'influence des animateurs sur le type d'actions menées : des lectures divergentes de la citoyenneté

La différence centrale entre ces postures se retrouve dans le fait d'assumer et d'explicitier des objectifs politiques, ou au contraire de se replier derrière un « accompagnement » technique à la prise de parole et au développement du pouvoir d'agir des habitants. Plus les animateurs s'extraient de leur condition de professionnels de structure, plus ils investissent de manière militante l'espace de la table de quartier, et plus ils sont amenés à y projeter des objectifs politiques explicites. A l'inverse, l'idée d'accompagnement professionnel « neutre » produit un impensé du rapport au politique.

L'animateur n'est jamais tout à fait neutre dans son accompagnement. Son influence est positive, dans les sujets qu'il amène lui-même, les choix qu'il prend lors des réunions comme en dehors, ou négative, par les sujets qu'il empêche de traiter, par le type d'actions qu'il refuse de mettre en place. C'est dans les tables de quartier portées par le premier type d'animateurs, la catégorie des « professionnels techniciens », que nous allons d'abord nous pencher pour questionner à cet attachement à la « neutralité » de l'accompagnement

Un apolitisme de principe : une résolution des problèmes sans mobilisation

L'accompagnement des dispositifs participatifs comme les tables de quartier contribue à cadrer les participants dans les sujets traités, mais surtout dans le type d'actions menées. Dans les tables animées par des professionnels, par exemple, on remarque que le conflit n'est jamais une option.

On retrouve particulièrement ces orientations à Tourcoing, Rennes, et dans une moindre mesure, à Mulhouse. Les sujets sensibles ne sont souvent pas réfutés : ils ne sont même pas abordés, parce que la table n'est pas vue comme un espace possible de l'action politique. Cette orientation est structurante de l'identité de la table. Elle est produite notamment par l'animateur, et n'est pas uniquement la conséquence d'une dépolitisation des participants¹.

1 Notons à ce sujet que les personnes mobilisées sur la table de Tourcoing ont, à plusieurs reprises lors de discussions informelles, évoqué d'autres actions collectives qu'elles ont menées comme une pétition à destination du bailleur pour la rénovation d'un immeuble, ou encore une mobilisation habitante pour faire revenir un marché sur le quartier. Néanmoins, ils n'envisagent pas la table comme l'espace adéquat pour ce

Elle est également liée à l'état des relations entre la structure porteuse les pouvoirs publics – nous y reviendrons dans la section C de ce chapitre.

Cette dépolitisation des échanges se fait à divers niveaux. Elle peut être observée dans la manière de mobiliser. Ainsi, il y a un écart considérable entre demander « *qu'est ce que vous pouvez faire pour le quartier ?* » lors d'une mobilisation en porte-à-porte, comme le fait l'adulte-relais à Mulhouse, et dire aux personnes de venir « *avec vos colères et vos rêves* » comme écrit sur le flyer de la table de quartier de Saint-Gabriel. Ce dernier cas reconnaît la colère comme émotion politique légitime, comme moteur de l'engagement, et ouvre la voie à des modes d'action conflictuels, là où le premier renvoie à un mode d'action spécifique, l'initiative habitante, et délaisse les autres modes d'action collective.

On la retrouve également dans les modes d'animation des réunions. Quelques tables systématisent leur manière de traiter les sujets évoqués par les participants. C'est le cas de Tourcoing : la plupart du temps, l'animatrice écrit un tableau à deux colonnes, « problèmes » et « solutions ». Ainsi, les participants sont poussés à chercher une « solution » pour chaque « problème » qu'ils rapportent. Cette méthode et l'utilisation de la notion de « solution » orientent les discussions vers des actions que les personnes peuvent produire elles-mêmes, et n'inclut pas la possibilité d'interpeller des institutions. Lorsqu'elle évoque une opération « quartiers propres » menée par la table de quartier qu'elle anime, une salariée de l'association de Tourcoing précise ainsi que « *les gens viennent avec leurs revendications. Nous on leur dit "comment on peut s'auto-organiser" [...] être dans une démarche constructive* »¹.

Lors d'une rencontre de cette même table de quartier, en 2015, la question du stationnement est évoquée à de multiples reprises par les participants. L'un d'entre eux propose alors la mise en place d'une pétition pour faire pression sur la mairie. L'animatrice écarte immédiatement cette possibilité, arguant qu'elle est inefficace et que la table n'a pas pour rôle d'interpeller les pouvoirs publics. Elle indique au groupe : « *c'est vraiment le pouvoir d'agir pour les habitants par les habitants* »².

type d'action, ce qui en dit long sur la vision qu'ont les participants de cet espace. Comme nous l'avons indiqué en introduction de la thèse, la question de la politisation des échanges est disjointe de celle de la politisation des individus.

- 1 Intervention lors de la journée de rencontre entre les tables de quartier de Mulhouse et de Tourcoing, Mulhouse, le 18 Novembre 2015
- 2 Réunion de la table de quartier Belencontre-Phalampins, Tourcoing, le 13 Avril 2015

Cette manière de cibler les responsables des problèmes soulevés parmi la population elle-même et de renvoyer exclusivement à des actions auto-organisées par les habitants est en décalage avec l'objet même de la table de quartier tel que présenté, notamment, par le Kit. Cette orientation peut s'interpréter comme le passage de la citoyenneté au civisme, opéré par la dépolitisation des sujets au profit de la responsabilisation des habitants. Elle fait entrer l'action des tables dans une « *politique de civilisation* » qui cherche à produire « *une civilité* » (Murard et Tassin 2006, p. 22). Dans ce type de construction du rôle des habitants, « *plus on est participant, moins on est opposant, ou du moins [...] on est opposant selon des règles qui sont de plus en plus définies et contraignantes, donc moins conflictuelles, en sorte que la sociabilité se développe plus heureusement* »(Ibid).

Lorsque les animateurs proposent des actions à partir de leurs références

Ces règles sont en lien étroit avec les lectures de la citoyenneté à l'œuvre dans les centres sociaux, tournées vers l'intérêt général, la cohésion sociale ou l'activation (cf. chap. 6 et Cortesero 2013) : l'impossibilité de politiser des problématiques locales s'inscrit dans la définition même de ce qu'est et de ce que peut, ou doit, produire un « citoyen » dans tout un pan de l'animation socioculturelle (cf. chap. 6). Les tables de Tourcoing et de Rennes, et, dans une moindre mesure, Mulhouse, sont les représentantes de cette lecture. Ainsi, à partir de sujets divers, les animateurs orientent la table vers des actions proches de leurs propres référentiels.

Mais leur impact est parfois plus direct. C'est ainsi que la question de l'organisation de la fête de quartier est un enjeu récurrent dans de nombreuses tables de quartier. L'exemple le plus évident de cette dynamique est celui de Mulhouse, où l'animateur pose lui-même le sujet de la fête de quartier et impose leur prise en charge par les participants de la table, sous peine de disparition de cet événement. On l'a également vu de manière moins directe à Marseille à l'occasion de la fête de la fraternité. Dans la même logique, lorsqu'elle évoque les actions précédentes lors d'une rencontre de la table de quartier, la directrice du centre social Saint-Gabriel a pu dire : « *On a proposé aux habitants un chantier [...] pour repeindre les cages d'escaliers* »¹, ce « on » définissant le centre social.

1 Réunion publique de la table de quartier Saint Gabriel, Marseille, le 10 Décembre 2015

Dans les cadres suscités, les participants sont envisagés à partir d'une lecture préconçue de la citoyenneté, qui renvoie aux références de l'animation. Elle peut être plutôt tournée vers l'intérêt général, et donnera lieu à des débats plus généraux à l'image des Universités Populaires à Marseille Saint-Gabriel ; elle peut être tournée vers le lien social, et alors le rassemblement, la discussion et l'initiative collective est sa propre fin : l'insertion dans un collectif est la finalité politique de l'action, et non un moyen d'atteindre d'autres buts. Elle peut être tournée vers l'activation, et alors l'enjeu est de responsabiliser les participants face à leur situation. Si la table de quartier doit partir des envies des participants, ces interprétations de la citoyenneté par les animateurs influencent les sujets choisis, et surtout la manière de les traiter.

Comme nous l'avons évoqué en introduction, toutes ces caractéristiques produisent un type de rapport spécifique au politique, qui n'est pas apolitique ; au contraire, il poursuit un but politique appuyé par des référentiels autour du lien social ou encore de l'activation. Mais c'est une relation qui est dépolitisée dans le sens où elle évacue ce caractère politique des échanges : elle n'amène pas à la discussion sur les finalités politiques de l'action. Ce faisant, elle empêche d'articuler des problématiques traitées localement à des références plus générales autour de la justice ou de l'égalité : elle n'entraîne pas de politisation des discussions (Duchesne et Haegel 2004; Hamidi 2006). On l'a vu, les animateurs ne sont pas neutres dans leur accompagnement. Il nous semble intéressant, dès lors, de se pencher sur la manière dont le portage par des *leaders* influence différemment la structuration de la table, et ce tout particulièrement par l'abolition de la barrière entre l'animateur et les participants.

La capacité à dire « nous » : un vecteur de mobilisation et de politisation

La capacité à dire « nous » chez les animateurs-*leaders* est un vecteur de production d'un « en-commun » au sein de la table qui sort des logiques de mobilisation « de l'extérieur ». On peut citer ici l'opposition entre Roubaix et Mulhouse : d'un côté, lors d'une réunion publique de la table de quartier du Pile à Roubaix, un responsable associatif va évoquer en réunion publique la nécessité de préparer une rencontre à venir avec les pouvoirs publics au sujet du projet de rénovation urbaine qui touche le quartier : « *il faut qu'on prépare les choses, il faut avoir des billes* »¹. De l'autre, lorsque la question de la fermeture des commerces dans le

1 Réunion publique, table de quartier du Pile, Roubaix, le 16 Mai 2015

quartier Franklin Fridolin, à Mulhouse, se pose, le directeur du centre social met en garde les participants : « *vous ne pouvez pas attendre de la mairie qu'elle vienne si vous n'avez rien préparé. Il faut que vous preniez des photos dans le quartier* »¹.

Du « on » au « vous », le changement de positionnement a un impact majeur sur les registres de mobilisation et, *in fine*, sur le caractère militant de la démarche. Dans une table de quartier animée par les *leaders* du quartier, il n'y a pas de séparation entre les participants et ceux qui animent et organisent la table, tous font partie d'un « nous ». Cette horizontalité de position entre l'animateur et les participants participe d'une autre manière de penser les problèmes sur lesquels se penche la table de quartier. En effet, ce sont autour d'intérêts collectifs, communs à tous, que la table se structure. Lors d'une réunion organisée par la table de quartier du Pile, à Roubaix, un des responsables de l'ANRJ dit ainsi : « *La table de quartier, c'est l'union fait la force* »², dans un registre discursif que n'aurait pas pu employer un animateur extérieur à la dynamique qu'il anime. On retrouve, ici, une autre lecture de la citoyenneté comme production collective à l'échelle locale. Les actions collectives découlent du partage du même vécu, des mêmes colères et des intérêts communs entre participants et animateurs.

Cette construction rompt, de fait, la position d'intermédiaire prise parfois par la structure porteuse entre la table et les pouvoirs publics. Avec l'absence d'intermédiaire, un ensemble de discussions collectives s'ouvre, autour d'enjeux organisationnels et stratégiques ; ces échanges, qui portent sur le cadre même de la discussion, sur la définition de ce qu'est une table et de ses objectifs, sont plus souvent passés sous silence par des professionnels habitués à la mise en place d'actions sous la forme de « projets ». Ces derniers vont automatiquement reproduire leurs habitudes d'animation de projets au sein de la table, comme on l'a vu à Mulhouse et à Marseille.

Relativement débarrassées des cadres imposées par les structures porteuses parce que portées par des *leaders* locaux, centrées sur la construction d'un « nous » plus politique, ces tables se structurent plus facilement comme des dynamiques collectives, et mobilisent des participants individuels, mais également d'autres collectifs et associations. Elles s'emparent plus facilement d'enjeux conflictuels. Elles sont d'autant plus en capacité de le faire que ce portage bénévole réduit *a priori* les possibilités de pressions financières. Elles sont donc en

1 table de quartier de Franklin-Fridolin, le 09 Juin 2015

2 Réunion publique TdQ Roubaix, prise de parole responsable ANRJ, le 16 Mai 2015

mesure, bien plus que les tables directement supervisées par des professionnels, d'interpeller les institutions locales.

Conclusion : trois types d'animateurs, trois modèles de tables

La nature et le positionnement de l'animateur a donc un impact fondamental dans l'orientation politique de la table de quartier. On a pu observer ici la co-existence de trois modèles d'animateurs de tables de quartier au sein de l'expérimentation.

Un premier modèle d'animateurs est celui des techniciens de l'animation, salariés de la structure porteuse. Ce type de table a des difficultés à s'extraire des limites observées par ailleurs dans les dispositifs participatifs des centres sociaux, autour du non-renouvellement des participants notamment. Un deuxième modèle est celui des professionnels de l'animation qui s'engagent de manière « extra-professionnelle », quasi militante. Du fait de ces engagements, ces tables parviennent à s'extraire des limites suscitées, en mobilisant sur des bases plus larges. Néanmoins, se pose la question de l'influence de ces animateurs sur les sujets choisis, mais également de l'assimilation de la table à la structure porteuse, notamment lorsque ceux-ci en sont les directeurs. Le troisième modèle est celui des « *leaders-animateurs* ». Construisant des tables plus autonomes des structures porteuses, ils s'incluent dans les collectifs qu'ils animent, et sont en capacité de dire « nous ». Cette autonomie et cette mise en commun permettent à ces tables de s'emparer de sujets plus directement politisés, parfois sous des formes conflictuelles. Néanmoins, elles courent le risque d'une part de la personnification de l'action autour de la seule figure de ces *leaders*, et d'autre part de leur essoufflement.

L'influence des animateurs dans l'orientation politique de la table se joue donc à deux niveaux. Premièrement, elle dépend de l'implication plus ou moins militante des animateurs, qui conditionne la possibilité même de sortir des logiques classiques de l'action sociale. Ensuite, elle dépend de leur lecture de la citoyenneté, qui conditionne l'orientation des actions collectives menées, entre responsabilisation, promotion du lien social, et actions revendicatives.

La table : définition	Dynamique de mobilisation collective	Dispositif d'empowerment interne au le centre social	Espace de démocratie locale initié par le centre social
Profil des animateurs	<i>Leader</i> issu du quartier, souvent bénévole	Technicien de l'animation	Professionnel « militant »
Engagement des animateurs	Engagement principalement bénévole	Engagement professionnel stricte	Engagement extra- professionnel
Mobilisation	Mobilisation large, inter- associative aux ressorts militants	Mobilisation d'un noyau dur au sein du centre, faible mobilisation au- delà	Noyau dur issu du centre, mais forte mobilisation d'habitants sur le quartier
Lien avec la structure porteuse	Faible : souci des conditions d'autonomie de la démarche.	Très fort : la table est un dispositif du centre social, présentée comme tel	Fort, malgré la volonté de créer un espace autonome et de mobiliser en dehors du centre
Types d'action menées	Interpellation : La « mobilisation collective » oriente la table vers la construction d'un contre-pouvoir	Initiative : l'objectif est que les participants mènent des projets	Initiative et concertation : les animateurs privilégient quasi- systématiquement des approches partenariales
Exemple de tables concernées	Amiens, Marseille Malpassé et la Rouguière, Roubaix	Tourcoing, Rennes	Marseille St-Gabriel, Mulhouse

Tableau 11 : catégories de tables de quartier en fonction des postures d'animation

B) Les participants : la construction d'un « nous » et d'un « eux » au sein des tables

A côté des questions liées à la place et à la posture des animateurs que l'on vient de traiter, les participants eux-mêmes jouent un rôle fondamental sur la nature des enjeux soulevés et sur les choix réalisés en termes d'actions collectives. L'expérimentation des tables de quartier repose sur l'idée de partir des besoins, envies, problèmes, préoccupations des habitants. Si nous avons vu à quel point les animateurs ne pouvaient pas être considérés comme des accompagnateurs neutres de dynamiques entièrement prises en main par les participants, ces derniers ne sont pas non plus passifs. On l'a vu notamment à Mulhouse : les habitants mobilisés ont détourné la table de quartier de la seule thématique d'animation de la vie de quartier proposée – voire imposée – par Marc, le directeur du centre social, pour aller vers d'autres enjeux comme la sécurité.

Les sujets traités et les actions menées dépendent donc en partie du type de participants et de leurs modes d'engagement. Le travail d'évaluation mené en 2017 et l'observation directe de rencontres organisées localement donnent à voir de fortes disparités entre les tables de quartier.

Pour aborder cette question, nous reviendrons dans un premier temps sur la nature des participants mobilisés, sous trois angles : leur statut, entre représentants associatifs et habitants mobilisés individuellement, leurs appartenances sociales et les ressorts de leur engagement. Puis, pour aborder la manière dont ces catégories de participants débouchent sur des tables de quartier de nature différente, nous concentrerons notre regard sur l'élaboration d'un « eux » et d'un « nous » au sein des tables.

La création du sujet collectif et de l'altérité sont des éléments importants de formation du rapport au politique des tables de quartier. Cette partie contribue ainsi à la compréhension des diverses formes de sociabilité en milieu populaire, qui ont fait l'objet d'un dossier de la revue *Sociologie*. Son introduction porte justement sur les formulations contemporaines du « eux » et du « nous » dans les quartiers populaires, vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi en leur sein (Lechien et Siblot 2019) et l'un de ses articles évoque spécifiquement le rôle des engagements

associatifs bénévoles dans ces processus (Misset et Siblot 2019). Dans leur continuité, nous souhaitons ici revenir sur les intrications entre « *sociabilités locales et professionnelles, identification à un groupe social (“nous” vs “eux”), et politisation* » (Ibid., p. 75) en revenant plus particulièrement sur le rôle des engagements dans la constitution du « nous ».

Cette question recoupe en outre l'enjeu évoqué dans les chapitres précédents du renouvellement des profils sociaux des bénévoles et administrateurs de centres sociaux. L'un des objectifs de l'expérimentation des tables de quartier est de renouveler les types de personnes mobilisées dans des espaces participatifs généralement réservés à des « habitués de la participation » (Bachir et Lefebvre 2019) et dans des conseils d'administration de centres sociaux souvent peu représentatifs de la population (cf. chapitre 3). L'enquête montre la difficulté à opérer ce renouvellement, mais également la nécessité de ce travail, tant les catégories sociales et les types d'engagement influencent l'orientation politique de ces espaces.

B.1. Deux modèles de tables de quartier : inter-associatives ou habitantes

Plusieurs points différencient les tables de quartier expérimentales à l'égard des publics mobilisés. Certaines tables ne regroupent que des habitants choisis individuellement, d'autres mobilisent les habitants et les collectifs du quartier. Au-delà de leur profil associatif ou non, les participants se distinguent par les catégories sociales, ethniques ou encore d'âge auxquelles ils appartiennent. Enfin, on retrouve des divergences dans les raisons mêmes de l'engagement au sein des tables.

Dans l'évaluation de l'expérimentation menée en 2017, six tables sur dix indiquent mobiliser indistinctement des collectifs et des habitants individuellement tandis que les quatre autres ne mobilisent que des habitants.

Certaines tables de quartier s'inscrivent en effet dans la continuité de collectifs inter-associatifs préexistants ou cherchent à provoquer leur création. Lorsque de tels collectifs existent, la participation à cette expérimentation nationale est pensée comme une manière de les consolider. On l'a vu avec le réseau associatif d'Etouvie, à Amiens, mais c'est le cas d'une

une grande partie des expérimentations locales : dans le quartier de Malpassé, à Marseille, un « collectif du 1^{er} Juin » est déjà constitué, né de la volonté de lutter contre toute forme de violence après un règlement de compte meurtrier devant l'école du quartier. Ce collectif s'est petit à petit transformé en espace de mutualisation et de coordination inter-associative qui permet de se regrouper et faire entendre des besoins des habitants. L'enjeu de la table de quartier est alors, pour les personnes mobilisées, de trouver un cadre pour poursuivre le travail mené par ce collectif. A Nîmes, comme à Toulouse ou Montpellier, la table de quartier a des objectifs similaires de consolidation des espaces de coordination inter-associatifs et de mobilisation de nouvelles personnes. L'ANRJ, à Roubaix, s'inscrit dans ce modèle. S'il n'existe pas un tel collectif au lancement de la table, l'association se donne pour objectif de créer un tel espace.

A l'inverse, il n'existe parfois pas de collectif inter-associatif sur lequel la table peut s'appuyer, et son objectif n'est pas d'en produire un. Cette configuration s'éloigne des tables de quartier québécoises, mais également de la formulation proposée dans le rapport Bacqué-Mechmache ou même dans le « Kit » : « *Une table de quartier réunit les associations et collectifs d'habitants organisés à l'échelle du quartier* »¹.

On retrouve uniquement des centres sociaux à l'initiative de ce type de tables. Ce recentrement sur les « habitants » s'explique en partie par la difficulté à produire des formes de dialogue inter-associatif dans un contexte concurrentiel (cf. chap. 3). Surtout, elle renvoie aux postures de ces structures en termes de projets et d'initiatives participatives : la formulation d'objectifs en termes de lien social contribue à produire des *publics* spécifiques, caractérisés par leur désaffiliation (Castel 1995; Bacqué et Sintomer 2001) : ils visent à insérer celles et ceux qui ne sont pas déjà impliqués dans la vie collective locale, parfois qualifiés d' « invisibles ». Dès lors, l'expérimentation des tables de quartier s'inscrit en complément d'autres espaces mis en place par le centre social pour activer un volet « citoyenneté » ou « participation ».

1 FCSF, 2015, *Expérimentation des tables de quartiers. Kit d'appui*, avril 2015, p.3
http://expetablesdequartier.centres-sociaux.fr/files/2015/07/kit_d_appui_tables_de_quartier_v3_20avril2015-web.pdf (accès le 26/06/2019).

*Encadré 13 : Le « débat-mouvant » du séminaire de 2015
La mise en évidence du lien entre structuration de la table et rapport au politique :*

Une scène, lors de la rencontre des tables de quartier des 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2015, met en évidence le lien entre la structuration de la table de quartier et son rapport au politique. Revenir en détail sur son déroulé nous donne l'occasion d'observer les liens entre le type d'acteurs mobilisés et le rapport au conflit.

Un an après le lancement de l'expérimentation, ce séminaire a pour but de faire un premier bilan des actions menées. Un des enjeux repérés par l'équipe de coordination dont je fais partie est l'existence d'approches différentes au sein de l'expérimentation, notamment autour de la mobilisation des associations.

Un atelier est consacré à la mise en débat de ce constat. Une méthode de discussion sous la forme de « débat mouvant » est mise en place¹. La première affirmation est : « *il y a des associations autour de la table* ». Rapidement, deux camps se font face : certaines tables mobilisent des associations et des habitants, et d'autres mobilisent exclusivement des habitants. Le premier groupe défend l'idée qu'une table de quartier doit prendre en compte toutes les forces vives du quartier. Le deuxième affirme que leur refus des autres associations est une condition pour une parole libre et une démarche réellement ascendante, car les participants ne sont pas influencés par d'autres participants qui maîtriseraient mieux la parole en public, le débat, la gestion d'un groupe, etc.

Le souci des « invisibles », entre préoccupation démocratique et volonté de contrôle

La volonté de ne pas intégrer des leaders associatifs se justifie donc par le fait de vouloir être en capacité de mobiliser « les invisibles », qui pourraient être impressionnés par des personnalités plus habituées au débat, à la négociation, au jeu d'acteurs local. L'animatrice de la table du Blosne, à Rennes, explique ainsi qu'elle cherche à éviter les « experts », directeurs de structures, militants reconnus sur le quartier : « *les gens qui*

1 A partir d'une phrase affirmative, chaque participant est amené à se positionner de part et d'autre d'une salle en fonction de son accord ou de son désaccord. Des groupes se constituent, qui se rassemblent pour expliciter et défendre leur choix : il est possible, individuellement et collectivement, de changer de place au sein de la salle si les arguments avancés nous font évoluer, et il est également possible de se positionner entre le « oui » et le « non » si l'on n'est pas convaincu ou si l'on souhaite, par exemple, remettre en question l'intitulé proposé.

sont experts, je m'en méfie énormément, ils risquent de manger mes¹ invisibles ».

Ce discours sur le risque d'une prise de pouvoir, voire de manipulation associative soulève néanmoins la question du propre positionnement des structures à l'initiative de ces tables de quartier : ne sont-elles pas, elles-mêmes, des associations et donc, de ce fait, à même d'exercer ces formes de manipulation qu'elles craignent chez les autres ? Ce qui peut apparaître, de l'extérieur, comme un paradoxe, est assumé par les animateurs de ces espaces participatifs : le centre social n'est pas, à leurs yeux, une association comme une autre, mais bien plutôt la structure en charge de la promotion de la participation et du développement du pouvoir d'agir sur le territoire. En ce sens, elle ne se situe pas sur le même registre que des associations aux enjeux définis autour de thèmes plus précis. Sa place spécifique dans le jeu d'acteurs et la posture qu'elle revendique fait qu'elle est en mesure de produire un travail d'accompagnement neutre des dynamiques habitantes.

Nous avons déjà proposé une déconstruction de cette idée de neutralité (cf. chap. 6). Les exemples de Mulhouse et de Marseille Saint-Gabriel, dans le chapitre précédent, montrent à quel point cette image de la structure porteuse comme d'un acteur extérieur à la table et neutre dans son accompagnement à la prise d'autonomie des habitants est invalidée par la réalité des pratiques. Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans la section de ce chapitre consacrée aux « animateurs ». Nous nous contenterons ici d'émettre l'hypothèse que, , cette configuration d'une mobilisation exclusive d'habitants permet au centre social de garder un certain contrôle sur la dynamique qu'il anime plus qu'elle ne favorise l'autonomie des participants.

Le lien entre mobilisation associative et caractère conflictuel des tables de quartier

La deuxième affirmation de cet atelier de débat mouvant est : « *ma table fait peur aux élus* ». Face à cette phrase, le positionnement des participants dans la salle reste quasiment le même : le groupe des tables constituées avec des associations ont le sentiment de « faire peur », à l'inverse de celui des tables exclusivement composées d'habitants.

1 L'utilisation de l'article « mes » pour qualifier les personnes mobilisées, que l'on a pu retrouver dans la bouche d'autres animateurs au cours de l'expérimentation, témoigne d'une forme de subordination entre l'animateur et les participants typique de la relation d'aide du secteur social. On peut donc émettre l'hypothèse que l'utilisation de ce type de vocabulaire s'articule à une table de quartier portée sur des actions d'aide individualisée.

Ce maintien des positions entre les deux affirmations permet de confirmer l'existence d'un lien entre type d'acteurs mobilisés et nature politique de la table : la volonté de créer une force collective large sur le quartier témoigne d'une visée politique différente de celle d'accompagner la prise d'autonomie d'un groupe d'habitants. Le camp du « oui » n'est pas unanime : certains disent, en premier lieu, regretter cette situation, et cherchent à être mieux vus des pouvoirs publics, afin d'être plus facilement entendus lorsqu'ils rendent compte des problématiques sur le quartier. D'autres voient dans cette situation la preuve de leur reconnaissance : pour eux, faire peur, c'est la démonstration qu'ils existent politiquement.

A l'inverse, les tables d'habitants ne font pas peur. Les structures qui les mettent en place se perçoivent comme des partenaires des institutions. Elles n'envisagent pas la possibilité du conflit. Leur attention est portée sur la prise d'autonomie plus que sur l'action collective. Ce refus du conflit s'articule à leur perception des problèmes sociaux et du rôle de la participation. Elles peuvent chercher à mieux faire remonter la parole des habitants, mais les blocages qu'elles perçoivent sont analysés sur un registre technique lié à des méthodes, des habitudes de travail, des défauts d'inter-connaissance et non à l'aune de rapports de pouvoir. Elles envisagent également, voire, dans bien des cas, prioritairement, le rôle de la table comme espace de construction des solutions par les habitants pour eux-mêmes.

Ce positionnement est sujet à critique de la part de l'autre groupe. Une participante explique ainsi que « *c'est normal que vous ne fassiez pas peur aux élus puisque vous faites, entre guillemets, des trucs gentils, qui dérangent personne.* » Le débat devient alors plus tendu. Le directeur de la FCSF, présent à cette rencontre, va venir calmer les discussions en renvoyant ces écarts de positionnement à une question de contexte, insistant sur l'idée que certaines municipalités sont plus ouvertes que d'autres à la mise en place de processus participatifs. Cette explication, que nous allons discuter dans la partie consacrée aux relations avec les pouvoirs publics, convainc les participants, du moins publiquement – des critiques continueront à être exprimées en coulisses – ce qui permet de maintenir une certaine unité dans le déroulement de ces rencontres et de l'expérimentation en général.

Ainsi, plutôt que de défendre la non-conflictualité comme principe, le groupe des tables

qui ne « font pas peur » finit par affirmer que, dans leurs contextes, les élus sont plus à l'écoute, ce qui rend inutile le passage par le rapport de force. Cette logique partenariale m'est confirmée par le directeur du centre social de Papin à Mulhouse, quelques mois après cette rencontre : « *Nous, ici, on a aucune barrière des politiques qui vont dire 'vous travaillez contre nous'. J'ai remarqué qu'il y a des endroits où la table de quartier est considérée comme un contre-pouvoir. Marseille, de ce que j'ai vu, ils réagissent contre la ville* »¹.

Ce débat mouvant démontre une articulation entre structuration et projet politique : les tables qui sont mises en place pour créer – ou consolider – des dynamiques collectives se structurent autour des forces vives collectives, associatives et habitantes elles sont pensées comme des espaces de mobilisation, dont l'un des objectifs est de peser sur les décisions publiques ; à l'inverse, les tables qui se pensent comme des dispositifs d'action sociale dédiées à la création de lien social ou encore à la responsabilisation des populations s'adressent exclusivement à des habitants. Ces deux catégories renvoient directement à la distinction opérée dans le chapitre 7 entre dynamique et dispositif.

B.2. Des tables de natures différentes selon les participants

Les tables qui constituent une dynamique collective large, parmi lesquelles on peut citer Etouvie, à Amiens, ou encore le Pile à Roubaix, s'appuient sur des types d'engagement et des bases sociales plus larges que celles qui mobilisent des habitants pris individuellement.

La diversité des participations aux mobilisations inter-associatives, et leurs limites

Cette diversité sociale et ethnique des participants s'explique par la co-existence de diverses formes d'engagement. En effet, ces tables font se côtoyer deux types de participants : d'un côté, les participants militants, issus de divers collectifs à l'échelle du quartier voire de la ville, dotés d'un capital culturel et politique, maîtrisant les rouages politiques et le jeu

1 Discussion, directeur centre social Papin, Mulhouse, le 19 Novembre 2015

d'acteurs local, à l'image des divers soutiens locaux à la table du Pile, à Roubaix, ou des membres de la commission rénovation urbaine (CRUE) à Amiens ; de l'autre, des habitants du quartier mobilisés au fil du temps, souvent impliqués pour des problèmes qui les concernent directement.

Cette configuration aboutit à des collectifs plus diversifiés, mais dont la cohabitation est parfois complexe. On a vu, à Amiens, comment l'articulation entre les membres de la Commission Rénovation Urbaine et les participants issus d'un projet de théâtre a été complexe. Le caractère militant de ces dynamiques produit un tri parmi les collectifs et les habitants prêts à se mobiliser : que ce soit par refus d'entrer dans le jeu « politique », par crainte de se voir instrumentalisés, ou parce qu'ils sont proches des institutions visées, certains acteurs se démobilisent. On l'a vu à Etouvie, où des associations se sont retirées du réseau associatif et où Paul, l'animateur de la table, a fait face à la difficulté de mobiliser au sein de la CRUE des habitants peu habitués aux questions urbaines comme aux luttes politiques. La table du Pile, à Roubaix, connaît également des difficultés de renouvellement des participants intimement liée à son caractère militant. L'interpellation politique inclut la nécessité de construction collective d'une stratégie politique, une opération complexe qui peut décourager certains participants moins habitués. De la même manière, la violence parfois à l'œuvre dans les rapports de force qui se construisent peut mener à un découragement de la base moins militante : des stratégies de décrédibilisation sont parfois à l'œuvre, en ciblant du doigt l'opportunisme, l'instrumentalisation, voire le communautarisme – nous y reviendrons.

Une séparation se constitue alors entre un « nous » militant et un « eux » du reste de la population. L'animatrice de la table de quartier du Pile m'indique ainsi, à regret : « *pourquoi ils ne se mobilisent pas plus, les autres ?* », ou encore, « *on n'a pas réussi à mobiliser les habitants* ». Souvent, cette séparation est associée à une conscience des efforts et de la difficulté de maintenir la mobilisation, et des questionnements sur la possibilité de faire exister ce type de dynamiques dans le temps. Lors d'une discussion en amont d'une réunion de la table de quartier de Roubaix, j'échange avec deux personnes très mobilisées au sein de la table. Ils m'expliquent : « *on se rend compte que ceux qui restent, au bout du compte, ce sont les militants politiques. Les autres, quand ils se rendent compte [de la violence institutionnelle], ils lâchent* ». « *Nous on tient, on est des militants, habitués. Tu prends un habitant lambda entre guillemets, il reste pas* »¹.

1 Discussion en amont d'une réunion publique de la table de quartier de Roubaix, le 16 Mai 2015

In fine, ce type de table produit des croisements originaux entre populations qui se rencontrent habituellement peu : des militants associatifs de divers horizons et des personnes qui se mobilisent pour la première fois à partir des sujets qui les touchent directement. Néanmoins, elles se heurtent à la difficulté de conserver ce groupe dans le temps, et aboutissent souvent au repli sur un noyau dur d'habitues du militantisme.

Mobiliser exclusivement les habitants, mobiliser exclusivement les habitues ? Deux modèles de tables « habitantes »

Dans les dispositifs rassemblant exclusivement des habitants, on retrouve des configurations très diverses. Toutes ont en commun de puiser en grande partie au sein des bénévoles déjà mobilisés par la structure, au sein du conseil d'administration, ou dans des projets participatifs précédents. On retrouve là une logique souvent à l'œuvre dans les centres sociaux, qui consiste à remobiliser les mêmes groupes d'un dispositif participatif à l'autre. C'est le cas de Mulhouse qui s'appuie sur le dispositif des « femmes-relais », ou du centre social Saint-Gabriel, à Marseille qui a déjà mis en place des formes autonomes de débats et de participation, avec l'Université Populaire puis les Rendez-vous citoyens, et qui remobilise ces publics au lancement de la table.

L'exemple le plus marquant, à cet égard, est l'association des centres sociaux de Tourcoing, où l'un des participants les plus actifs de la table de quartier est, sur la période de l'expérimentation, également le président de l'association porteuse du centre social. Enfin, on retrouve parfois les mêmes personnes au sein des dispositifs participatifs institutionnels. Ainsi, lors d'un temps de formation collective organisé en 2016, une participante venue de Tourcoing présente un projet de autour des espaces verts mené par la table, avant d'être coupée par un autre membre : « *attention là tu parles du conseil de quartier, c'est pas la table de concertation : le conseil de quartier c'est avec les élus* »¹. La confusion se poursuit au cours de la présentation d'autres actions. Les participants finissent par m'expliquer : « *en même temps, c'est les mêmes personnes qui participent [aux deux instances]* ».

Derrière ces habitudes communes, on peut néanmoins distinguer deux modèles de tables « habitantes ». D'un côté, on retrouve les tables de quartier de Rennes et de Tourcoing. Celles-ci se sont centrées sur un groupe étroit de quelques participants déjà mobilisés dans

1 Intervention lors de la formation des participants aux tables de quartier, Tourcoing, le 04 Juin 2016

d'autres projets du centre auparavant. Leur uniformité est marquée : le groupe de participantes à Rennes est un groupe de cinq à dix femmes en fonction des réunions, majoritairement blanches. De la même manière le petit groupe qui se réunit habituellement pour la table de quartier de Tourcoing est constitué exclusivement de femmes retraitées blanches, à l'exception d'un retraité lui aussi blanc – qui est par ailleurs le président de l'association du centre social – et d'un autre homme, non-blanc, quarantenaire et au chômage.

Ces deux tables s'appuient, pour mobiliser, sur des projets ou des actions participatives préexistantes. Elles tendent alors à reproduire des formes d'entre-soi d'habitues de ces espaces de participation, que l'on retrouve également sur-représentés dans les conseils d'administration des centres sociaux. Ces publics sont relativement homogènes, et deux catégories y sont relativement absentes : les personnes racisées, et les personnes de moins de 30 ans, comme me le dira un des participants de la table de Tourcoing : « *à la table de la concertation, nous on parle, j'allais dire, quasiment entre vieux quoi !* »¹.

Les tables de Rennes et de Tourcoing restent ainsi, durant toute la durée de l'expérimentation, structurées autour d'un groupe d'une petite dizaine de personnes, pour la plupart des femmes retraitées blanches. Les quelques temps de mobilisation extérieurs à ce groupe sont pensés et vécus comme des temps d'enquête, susceptibles de déboucher sur de nouveaux sujets, plus que de mobilisation de nouveaux participants. Lorsqu'on lui demande comment elle mobilise et si elle fait du porte-à-porte, une participante à la table de Tourcoing répond : « *alors le porte à porte c'est pas évident, ils répondent pas, ils ouvrent pas la porte. On sait pas qui va nous ouvrir, combien ils sont derrière la porte alors je suis pas très rassurée. Je préfère faire des petites réunions comme on fait là avec vous* »². Lorsque des nouvelles personnes font part de leur intérêt, un certain nombre de barrières se dressent devant elles : les horaires des rencontres sont généralement en journée, durant la semaine, ce qui ne peut convenir qu'aux seules personnes retraitées ou au chômage, mais aussi les habitudes prises par ce groupe d'habitues, qui se sont déjà mobilisés ensemble et qui par ailleurs se retrouvent dans d'autres espaces, ce qui construit un entre-soi extrêmement difficile d'accès.

Encadré 14 : Les absents ont toujours tort

Nous avons pu observer les enjeux corrélés à l'existence d'une certaine uniformité sociale

- 1 Discussion entre participants à la table de Tourcoing et participants à la table de Mulhouse en marge d'une rencontre de la table de quartier de Mulhouse, le 18 novembre 2015
- 2 Rencontre entre la table de quartier de Mulhouse et de Tourcoing, le 18 Novembre 2015 à Mulhouse

d'un public blanc retraité dans une des trois tables sur lesquelles nous avons enquêté : au sein de la commission rénovation urbaine d'Etouvie, à Amiens. En effet, si la table de quartier d'Etouvie rassemble des publics larges, mobilisés de diverses manières, les réunions de la CRUE sont, elles, plus homogènes. Les participants réguliers, représentants associatifs de quelques associations du territoire, sont majoritairement blancs et retraités, avec une petite minorité de personnes au chômage et quelques employés.

Cette réalité démographique a une influence sur la nature des échanges, sur les choix des thématiques et les manières de les aborder. Lors d'une réunion de la CRUE, une participante évoque le problème des « jeunes » et de leurs activités présumées. Il n'est pas question, dans ces discussions, de pointer du doigt la responsabilité spécifique des jeunes. Mais, de fait, la définition des problèmes, et des solutions à apporter se fait sans eux. La frontière entre *les problèmes des jeunes* et *les jeunes à problèmes* est ténue dès lors que les premiers concernés ne trouvent pas l'occasion de s'exprimer. Le groupe se met ainsi à discuter de l'éventualité de construire un terrain de cross en dehors du quartier, à la fois pour permettre aux « jeunes » d'exercer une activité supplémentaire, et pour permettre aux autres habitants d'éviter le passage de motos dans les rues. Dans le même registre, une participante propose une pétition contre les terrains de basket qui « *dérangent tout le monde* »¹ : la définition de ce « *tout le monde* » n'inclut pas, de fait, celles et ceux qui jouent au basket sur ce terrain.

Mobiliser pour sortir des habitués

L'autre groupe comprend entre autres les tables de Mulhouse et de Marseille (Saint-Gabriel) que nous avons étudié dans le chapitre précédent. Dans ce groupe, la mobilisation est plus large, et fluctue entre les rencontres et les évolutions des tables. On l'a vu à Mulhouse, où la table s'est d'abord appuyée sur les « femmes-relais » et sur quelques riverains mobilisés par celles-ci et par le directeur du centre, avant de se tourner vers d'autres publics, comme des jeunes qui participaient déjà à d'autres projets du centre social. A Saint Gabriel, à Marseille, le centre social est en lien avec divers territoires extrêmement différenciés. Dès lors, le choix des lieux et des modes de mobilisation impacte très directement le profil des participants. Ceux-ci vont énormément fluctuer au cours de l'expérimentation, en fonction des priorités fixées et des méthodes de mobilisation des animateurs. Au fil de l'expérimentation, un travail

1 Réunion de la Commission Rénovation et Urbanisme, table de quartier d'Etouvie, le 11 février 2016

spécifique est fait pour mobiliser au-delà des cercles d'habitues du centre social, parmi des catégories spécifiques – comme les « jeunes »¹ - ou plus largement parmi les habitants, à partir de leurs préoccupations. *In fine*, des populations diverses auront été présentes à un moment où à un autre de ces trois années, qui renvoient à la diversité de leurs quartiers d'inscription.

L'intensité du travail de mobilisation mené par les tables est proportionnel à la volonté de s'extraire de cet entre-soi des habitués. Moins la table de quartier investit de temps sur ce travail, plus elle est amenée à ressembler aux autres dispositifs participatifs de la structure porteuse. A ce niveau, les habitudes des centres sociaux sont assez éloignées d'autres espaces de rassemblement des habitants d'un quartier, à l'image des organisations communautaires. C'est le sens d'une intervention du politologue Julien Talpin lors d'une rencontre organisée par les centres sociaux : « *il faut mobiliser, mobiliser, mobiliser. Aux USA les salariés de community organizations passent la moitié de leur temps à aller chercher des gens.* »².

S'il existe également dans ce groupe des noyaux durs plus restreints d'habitues qui se retrouvent à des fréquences plus élevées, des rencontres collectives sont organisées avec l'objectif de disposer d'un nombre important de participants, d'aborder les thématiques qui les concernent et de parvenir à les mobiliser dans le temps pour porter des actions collectives.

Néanmoins, le coût d'entrée de la table de quartier reste important : dans plusieurs rencontres que j'ai pu observer, l'animation n'a pas privilégié l'inclusion de nouveaux venus. En ne réalisant pas, par exemple, de tour de table où chacun peut se présenter, l'animateur entretient le flou sur l'identité des participants que seuls les habitués peuvent distinguer, et ne permet pas aux nouveaux venus de se présenter et de prendre la parole. Plus généralement, on observe certaines familiarités entre les habitués qui peuvent freiner une participation plus accrue des nouveaux venus qui ne se sentent pas intégrés au même niveau. Dès lors, on retrouve bien souvent un « noyau dur » de participants au fil de l'expérimentation, composé majoritairement de bénévoles, des administrateurs voire des salariés du centre, et leur présence à toutes les réunions leur donne un poids important dans les prises de décisions. Au-delà du travail de mobilisation en lui-même, le souci de la « procédure » - pour reprendre la

1 Cette question de la mobilisation de la catégorie des « jeunes », largement indéfinie, aura fait l'objet d'ateliers et d'échanges lors des rencontres nationales. On retrouve, là encore, la question du lien social : ces catégories font partie des « désaffiliés » que les centres cherchent à mobiliser.

2 Intervention de Julien Talpin, atelier « Transitions démocratiques », Journées Professionnelles de l'Animation Globale, FCSF, le 22 Novembre 2016

notion abordée dans le chapitre 7 - est donc important dans la question du développement du pouvoir d'agir spécifique de celles et ceux qui sont le moins habitués à ces espaces.

Les types de participants aux tables de quartier diffèrent donc radicalement au sein de l'expérimentation. Nous avons pu décrire trois exemples : le premier est celui des tables repliées sur la structure porteuse, dont les participants multiplient les différents espaces de participation ; ces tables sont généralement assez homogènes, autour de leur noyau dur d'habitues. Le second est celui des espaces de participation à destination des habitants du quartier, qui ont également tendance à remobiliser les publics d'autres projets de la structure porteuse, mais qui rassemblent ces derniers, et qui y ajoutent des habitants mobilisés à partir de leurs problématiques, leurs envies, leurs colères, qui ne pas affiliés à la structure porteuse. Enfin, on retrouve les dynamiques collectives, qui rassemblent des représentants associatifs et des habitants mobilisés individuellement. La différence de nature des participants s'articule à la formulation de « nous » différents. Les participants aux tables constituent ainsi une *communauté* particulière, qui se définit, bien souvent implicitement, selon une opposition entre un « nous » et un « eux ».

B.3. Les participants face aux autres habitants : la construction d'une altérité au sein du quartier

Si les catégories sociales représentées ont une influence sur la nature des sujets choisis, la construction du « nous » et du « eux » est donc un élément central de compréhension du rapport au politique des tables de quartier. Les tables de quartier forment des *communautés* aux contours flous et changeants. Le terme de communauté définit ce « nous » qui dépasse les seuls participants présents physiquement lors de la réunion. Or, contrairement à l'idée présente dans le Kit, ce « nous » n'est pas automatiquement défini par « les habitants du quartier ». Le « nous » et le « eux » peuvent séparer différents types d'habitants au sein même du quartier. Nous employons donc le terme de communauté pour définir cette entité collective à laquelle les participants s'identifient de manière souvent implicite. Celle-ci peut évoluer entre les réunions en fonction du public mais également lors d'une même réunion en fonction des thèmes abordés. Cela peut être une communauté géographique, mais également une communauté sociale, d'intérêts, raciale.

Dans les tables qui cherchent à mobiliser sur une base large d'associations et d'habitants, le « nous » représente la totalité des habitants du quartier, et se définit à partir des expériences communes vécues et des problèmes partagés. Il se constitue notamment par un sentiment partagé de discrimination et d'injustice. Dès lors, le « eux » est, dans la lignée des travaux de Richard Hoggart portant sur la conscience populaire, ceux d'« en-haut » (Hoggart 1970). Il désigne soit les populations vivant à l'extérieur du quartier, définies par leurs privilèges relatifs, soit les institutions publiques responsables de la situation de discrimination vécue par les habitants des quartiers populaires. En désignant l'autre comme les institutions publiques, cette construction de l'identité collective de la table aboutit à des formes de mobilisation potentiellement conflictuelles. La création d'un « nous » et d'un « eux » s'appuie ici sur un processus de subjectivation par référence directe à des valeurs comme la justice et l'égalité, et débouche, de fait, sur des formes de conflictualisation du discours, deux éléments qui caractérisent la politisation des discours (Hamidi 2006).

Le problème, c'est les autres

Cette définition est beaucoup plus ambiguë concernant les tables centrées sur la mobilisation d'habitants. Les populations qui s'y mobilisent ponctuellement, sur les problèmes qui les concernent directement, peuvent être amenées à pointer du doigt d'autres habitants du quartier, comme on l'a vu à travers de l'insécurité à Mulhouse (cf. chap. 9 et encart ci-dessous). On retrouve ici un phénomène interprété comme l'émergence d'une « conscience de classe ternaire » (Jobard, Grelet et Potte-Bonneville 2006) au sein des milieux populaires, qui s'appuie sur la dévalorisation des populations situées à des niveaux sociaux plus faibles, ou, dans un autre registre, des populations racisées.

*Encadré 15 : Le traitement du sentiment d'insécurité par les tables de quartier
Un révélateur de l'enjeu de la diversité au sein de la table de quartier*

On retrouve cette influence directe de la composition de la table sur la communauté qu'elle représente avec le thème de la sécurité. On l'a déjà analysé dans le cas de deux rencontres autour du thème de la sécurité à Mulhouse. Lors des premières réunions, les participants témoignent, devant les forces de polices, de leur sentiment d'insécurité. Ils critiquent ouvertement certains habitants du quartier, dont l'identité n'est d'ailleurs

jamais clairement définie. Ce faisant, ils marquent leur distance vis-à-vis de ces populations. En partant d'un retour réflexif sur sa propre peur face à son terrain d'enquête, le sociologue Nicolas Duvoux explique la manière dont l'expression d'un sentiment d'insécurité la distinction sociale sont liés : « *le discours de la peur fait ressortir le désir de réintroduction d'une distance sociale avec leur environnement qui anime une partie des habitants.* » (Duvoux 2014a, p. 133)

La présence, et la prise de parole, de quelques jeunes adultes racisés va profondément changer la dynamique de ces rencontres. Cette réunion va créer une forme de reconnaissance réciproque entre des populations qui se méfiaient l'une de l'autre : le thème ne sera plus abordé au sein de la table.

On retrouve un autre exemple de cet impact lors d'une rencontre la table de quartier du 5 Novembre 2015, à Saint-Gabriel, la question de la sécurité est évoquée lors du tour du table par plusieurs participants, qui indiquent avoir peur des jeunes qui occupent l'espace public. Un homme noir explique que « *la peur elle est dans les deux sens* », et une femme voilée abonde : « *mes enfants, il y a quelques semaines, m'ont dit qu'ils n'avaient pas osé aider une personne âgée à monter ses affaires de peur de la terroriser. Les gens se renferment parce qu'ils ont peur, ou parce qu'ils sont persuadés de faire peur* ». La discussion, qui aurait pu tourner autour de la menace que représentent les « jeunes », a évolué par la suite vers les manières de construire des liens, de provoquer des rencontres entre ces populations.

Face à la même situation, l'absence, ou la non-prise de parole de personnes se sentant directement ou indirectement visées par les problèmes exprimés, peut tendre vers des conclusions tout à fait différentes. Ces exemples montrent que la participation au sein de la table de la population du quartier dans sa diversité – et tout particulièrement la représentation des populations marginalisées – a pour conséquence d'éviter de construire un « autre » qui serait, au sein du quartier, responsable des problèmes soulevés : en forçant à chercher ailleurs les sources de ces problèmes, c'est une source potentielle de politisation des échanges.

La construction d'un « nous » et d'un « eux » peut donc s'articuler avec des processus de distinction sociale au sein même du quartier (Chamboredon et Lemaire 1970; Bourdieu 1979; Misset et Siblot 2019). L'absence de travail de formation politique opéré par les animateurs

du fait de la posture de neutralité qu'ils s'imposent et le manque de diversité dans certaines réunions peut donc déboucher sur la responsabilisation des *autres* sur le quartier : on l'a vu avec l'exemple de la sécurité à Mulhouse, problème qui a été résolu, plus tard, par l'élargissement de la table à des publics considérés comme étant les publics « à problèmes ».

Engagement désintéressé et mise à distance vis à vis des autres habitants du quartier

Au sein des noyaux durs des tables de quartier, où sont sur-représentées des participants qui s'engagent de manière bénévole dans plusieurs espaces, la distinction sociale s'effectue également à travers la critique des « râleurs » présumés et du manque d'engagement du reste de la population.

Une participante de la table de quartier de Tourcoing présente ainsi une opération « quartier propre » au sein de son quartier : « *On a dit aux voisins de venir pour l'opération "quartier propre". Ils sont venus rouspéter, réclament, c'était très très négatif* »¹. La mise en place d'actions liées à la responsabilisation des habitants, observable au nombre d'opérations de nettoyage du quartier mises en place par les tables de quartier, est intimement liée à la construction de cette altérité. Il s'agit d'élever moralement une partie de la population, et non de demander aux institutions de rendre des comptes. Cette approche morale de responsabilisation peut être relayée, voire impulsée, par les animateurs, comme nous avons pu le voir précédemment avec le cas du directeur du centre social Papin à Mulhouse, mais elle est également portée par une partie des participants mobilisés.

On retrouve chez ces personnes une forme spécifique d'engagement, qui est assez éloignée de la volonté première de l'expérimentation qui se donne pour objectif de rassembler les habitants autour des problèmes, des colères, des difficultés dont ils font l'expérience, des manques ou des besoins qu'ils expriment. Certains des membres des noyaux durs des tables de quartier ne sont eux-mêmes plus habitants du quartier. Ils ne partent pas de leurs propres problématiques ou de leurs propres intérêts, mais plutôt de leur volonté de s'engager « pour » le quartier. Cette forme d'engagement s'articule parfois avec un jugement moral, parfois avec une forme de supériorité incluse dans la relation d'aide comme nous dira cette participante à la table de Tourcoing : « *maintenant, tout le monde s'entraide, il y a des personnes dont je ne*

1 Intervention d'une participante du « groupe moteur », lors d'un « rendez-vous citoyen » organisé par la table de quartier de Tourcoing, le 16 Janvier 2016

m'occupe plus ». Les participants à la table de quartier de Tourcoing parlent ainsi assez facilement des « gens » qu'il s'agirait de mobiliser ou de responsabiliser, en se positionnant donc en dehors de cette population qu'ils ciblent. En parlant des mobilisations que la table cherche à mettre en place, une des participantes ira jusqu'à dire, : « *c'est toujours le citoyen qui vient vers nous* »¹.

Ces critiques des « autre constituent des exemples relativement rares, observés au sein des tables de quartier, tout particulièrement à Tourcoing et à Rennes, et sur certains sujets spécifiques comme la propreté ou la sécurité. Ces tables s'emparent également d'autres enjeux, comme le logement ou l'éducation, pour lesquels la construction d'un « nous » se fait sur une base plus large comprenant « les habitants » en général, et la cible n'est pas une catégorie spécifique mais bien plutôt des institutions – qu'il s'agisse de travailler en partenariat avec elles ou de se constituer en contre-pouvoir. Elles nous semblent néanmoins révélatrices de phénomènes spécifiques aux tables de quartier portées par des centres sociaux, et nous allons donc revenir plus en détail sur certaines de leurs caractéristiques.

L'engagement comme processus de distinction sociale : quelle conséquence pour les centres sociaux ?

Ce lien entre engagement et distinction (*Ibid.*) au sein des tables de quartier pousse à approfondir la problématique des publics cibles des centres sociaux. On a vu que la notion de « social » du centre social posait problème au sein du réseau (cf. chap 3 et 6) : en donnant l'image de structures exclusivement dédiées aux « cas sociaux », elle démobiliserait les autres catégories sociales, ce qui s'oppose aux objectifs de mixité sociale. Les tables de quartier ne semblent pas concernées par cette problématique. Un regard sur les profils de participants montre au contraire que d'autres processus d'investissement et d'exclusion sont en jeu au sein de ces espaces.

Du côté des personnes plus fréquemment mobilisées dans les tables de quartier, notamment dans leurs noyaux durs, on va retrouver d'un côté des personnes pour qui ces espaces de participation sont des espaces de sociabilité, dans une perspective plus occupationnelle, d'où la forte présence de retraités et la présence relativement importante de chômeurs. Mais surtout, contrairement à l'idée d'un espace réservé aux « cas sociaux », on va y retrouver des

1 Journée de rencontre entre tables de quartier, Mulhouse, le 18 Novembre 2015

individus appartenant aux fractions stables et établies depuis longtemps de ces quartiers, voire à une petite classe moyenne ayant parfois quitté le quartier. On retrouve tout particulièrement ces « *bourgeoisies oisives* » (Lebon 2016, p. 104) dans les espaces dans lesquels l'investissement est plus continu et moins lié à des activités concrètes, comme les conseils d'administration de centres sociaux. L'observation d'une sur-mobilisation de ces groupes sociaux dans les espaces plus ouvertement politiques des structures, que ce soit les dispositifs de participation ou les instances politiques, permet de constater la pertinence, au XXI^e siècle, des analyses des années 1970 sur la distinction sociale au sein des grands ensembles et plus spécifiquement des équipements socioculturels (Chamboredon et Lemaire 1970; Pinçon 1981). Malgré la paupérisation des quartiers de grands ensembles, la question du « non-public » populaire (cf. chap. 2) reste un problème dans ces espaces au sein des centres sociaux

Le « social » du centre social : une exclusion qui en cache une autre ?

On l'a vu, le rapport au politique de la table de quartier dépend en partie de la composition sociale des participants, mais également de la manière dont ils s'engagent : ces deux caractéristiques forment des communautés spécifiques définies par un « nous » et un « eux ».

Or, l'investissement bénévole est conditionné par les formes d'engagement valorisées par ces structures, dont on a abordé le caractère abstrait, tourné vers l'intérêt général, et que l'on a qualifié de « désincarné » (cf. chap. 3 et 6). On retrouve, au sein des tables de quartier créées par des centres sociaux, des noyaux durs d'habitants qui agissent *pour le quartier*. Or, loin de l'idéal universaliste qu'elle incarne, cette forme d'engagement aboutit à la sur-représentation de populations blanches, âgées et retraitées, qui parfois n'habitent elles-mêmes plus le quartier et qui cumulent les engagements dans d'autres projets du centre social, voire dans le conseil d'administration. Cette forme d'engagement abstraite valorise les classes plus stabilisées, qui s'y mobilisent plus facilement, qui maîtrisent les rouages du débat d'idées.

Nous avons déjà rendu compte des critiques féministes de cet idéal « civique-républicain » de la citoyenneté désintéressée. Du fait même qu'ils conçoivent leur engagement comme désintéressé, motivé par l'intérêt général, les participants ne conçoivent pas leurs propres biais normatifs en termes de manières d'agir, de penser, de vivre, de références culturelles elles-mêmes situées. Comme l'explique Jérôme Guillet, intervenant formateur dans le monde de l'éducation populaire : « *La communauté des classes moyennes blanches, éduquées au*

syndicalisme et à l'engagement associatif, qui constitue le noyau dur des centres sociaux, ne se rend pas toujours compte qu'elle est elle-même une communauté. »¹.

Allons plus loin : cet engagement présenté comme désintéressé, à destination des autres, constitue, à sa manière, une forme de distinction sociale : aider, dans une perspective de charité sans retour, c'est également montrer que l'on se situe en dehors du groupe que l'on aide. Comme l'indiquent Bachmann et Le Guenn dans l'introduction de leur ouvrage sur la politique de la ville : « *La compassion n'est pas la solidarité, et la charité tout comme l'enthousiasme ravi sont des façons subtiles de mettre l'autre à distance* » (Bachmann et Le Guennec 2002, p. 12) .

Cette situation explique en grande partie l'incapacité des centres sociaux à se positionner sur certains enjeux, comme les discriminations (cf. chap. 6). Lors d'une réunion d'évaluation des financements politique de la ville que touche la fédération avec la FCSF et le CGET, une salariée de la FCSF explique, à propos d'un projet lié aux discriminations : « *On travaille avec les bénévoles de la structure avant d'aller vers l'extérieur, vers les personnes concernées* »². La prise de conscience de la diversité culturelle au sein des quartiers populaires et du souci de leur représentation nous semble donc être un enjeu central pour les tables de quartier et plus généralement pour les centres sociaux. Leur quête de renouvellement de leurs participants ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les formes d'engagement mises en avant, qui favorisent certains profils et désavantagent d'autres.

Conclusion : tables inter-associatives, tables politiques, tables habitantes tables a-politiques ?

A la fin de la première partie de ce chapitre, nous avons construit une première typologie des tables de quartier en lien avec la question de leurs animateurs. A travers l'étude des participants à la table de quartier, celle-ci s'étoffe. On remarque une articulation entre type d'animation, type de participants et orientations politiques.

D'un côté, les dynamiques collectives s'appuient sur des militants, en partie bénévoles. Elles se construisent dans des formes d'autonomie relative à la structure porteuse. Elles mobilisent sur une base large des forces vives du quartier, associations comme habitants. Ce

1 Jérôme Guillet, « Vers un pouvoir d'agir, synthèse de la formation à destination de bénévoles et salariés de centres sociaux », Association « Matières Prises », avril 2015, p15

2 Salariée de la FCSF, réunion entre la FCSF et le CGET dans les locaux du CGET, Paris, le 12 Janvier 2016

modèle de tables s'appuie sur la définition d'un « nous » qui regroupe à la fois des habitants qui se mobilisent pour la première fois sur des enjeux qui les concernent directement, et des militants plus chevronnés, n'habitant parfois pas le quartier et issus de classes sociales différentes. Elle produit une forme de subjectivation qui tend vers la politisation des enjeux. Néanmoins, cette ambition de mobilisation collective détourne certaines associations et certains habitants qui pourraient s'y mobiliser, de peur de voir leurs relations avec les pouvoirs publics menacés, ou par crainte d'une instrumentalisation politique. Par ailleurs, elle peut avoir tendance à s'essouffler, car le maintien à moyen terme d'un rapport de force vis-à-vis d'institutions publiques demande une technicité, une expérience et une persévérance militante. On se retrouve donc avec un modèle de table qui repose, pour fonctionner, sur la mobilisation sans failles de quelques militants chevronnés : c'est le cas à Marseille Malpassé, à Amiens, à Roubaix ou encore à Toulouse. La mobilisation, parfois très importante au moment du lancement, a tendance à s'essouffler lorsque le conflit s'enlise dans le temps.

De l'autre côté, on retrouve les tables de quartier qui constituent des dispositifs internes aux structures qui les portent. Elles ont pour ambition de contribuer à l'animation de la vie de quartier, de construire de la concertation avec les pouvoirs publics, voire de responsabiliser les habitants. Elles sont portées par des salariés qui « accompagnent » la dynamique. Celle-ci repose sur des petits groupes d'une dizaine de personnes, relativement homogènes, qui s'engagent dans plusieurs dispositifs du centre social. Ce noyau dur d'habités y trouve un espace de sociabilité, d'engagement pour autrui, et encore de notabilisation, est plus durable. Cette mobilisation directe d'habitants s'appuie bien souvent sur des administrateurs de la structure porteuse, et repose sur des formes d'engagements « désintéressées » valorisées par les centres sociaux. On a vu la manière dont ces dernières constituent des remparts à la politisation des enjeux, voire, à l'inverse, participent à la responsabilisation des habitants eux-mêmes.

Chaque table de quartier emprunte certaines caractéristiques de ces deux idéaux-types, en fonction des périodes, des animateurs en charge, des sujets choisis, des actions menées. Quelques tables, comme celles de Mulhouse ou Marseille Saint-Gabriel que nous avons étudiées, se constituent à la croisée de ces modèles. Si elles s'appuient sur un noyau dur de membres de l'association, elles cherchent également à mobiliser plus largement et à sortir des publics, des modes d'animation et des objectifs-cadres traditionnels des projets participatifs

dans les centres sociaux : néanmoins, l'orientation politique de ces deux tables diffère, du fait de visées politiques bien différentes portées par les deux directeurs des structures porteuses.

Entre ces modèles de tables se structurent des *communautés* qui se différencient par les catégories de personnes mobilisées, mais aussi leur manière de définir un « nous » et un « eux ». Il existe donc une articulation entre l'identification à un groupe social, les sociabilités associatives, et la politisation.

Définition de la table	Dynamique collective	Dispositif interne au centre social	Dispositif de participation de tous les habitants
Posture vis à vis des associations	Mobilise toutes associations, collectifs, et habitants du quartier	Mobilise exclusivement des habitants	Mobilise exclusivement les habitants
Public mobilisé	Militants associatifs locaux et habitants mobilisés individuellement sur leurs problèmes	Bénévoles et administrateurs de la structure porteuse	Noyau dur lié à la structure, tentatives répétées de mobiliser à l'extérieur
Nombre de participants	De très élevé à très réduit : phénomènes de démobilitation	Faible, petits groupes d'une dizaine de personnes	Fluctuant, une trentaine de personnes en général
Catégories représentées	Diverses même si tendance à l'entre-soi militant à long terme	Petits groupes homogènes, relativement féminins, blancs, âgés	A l'image de la diversité du quartier
La communauté de la table de quartier	Opposition entre le caractère populaire de la table et ceux d'« en-haut »	Opposition entre le groupe et les autres habitants du quartier : volonté d'« aller-vers »	Oppositions mouvantes en fonction des sujets et des participants présents
Exemples de tables concernés	Amiens, Roubaix	Tourcoing, Rennes	Marseille (Saint Gabriel), Mulhouse

Tableau 12 : catégories de tables de quartier en fonction des postures d'animation et des types de publics

C) L'impact des relations aux partenaires dans le choix des actions

A côté de l'impact des animateurs et des publics, la diversité de ces modes d'action est un symptôme de rapports différents au politique des tables de quartier. Cette partie revient sur un troisième acteur qui influence, indirectement, la manière dont le groupe tend à privilégier certains sujets, et certaines interprétations des enjeux soulevés : les institutions publiques partenaires des structures porteuses.

C.1. Les modes de reconnaissance institutionnelles des tables de quartier, entre soutien et répression

Une partie des sujets portés par la table de quartier qui concernent les pouvoirs publics, en termes de petits aménagements, de propreté, de sécurité, d'espaces publics, d'espaces verts, de lieux de rencontre – notamment pour les jeunes – ou d'animation de la vie de quartier ont été réglées par la mise en relation avec les techniciens, voire les élus concernés. Ces connexions entre la table de quartier et les institutions locales sont favorisées par la structure porteuse qui joue bien souvent le rôle d'intermédiaire. A l'inverse, l'existence de tels partenariats peut aboutir au refus de s'emparer de certains sujets, considérés comme trop risqués par les animateurs.

Une reconnaissance héritée : le partenariat

L'existence de partenariats entre les tables et les institutions a permis d'obtenir un grand nombre de « victoires » pour la table, sans passer par des logiques plus ouvertement conflictuelles. Nous avons déjà évoqué le déploiement plus important de la police municipale obtenu par la table de quartier de Mulhouse. A Malpassé, à Marseille, des aménagements urbains ont été obtenus suite aux échanges menés avec les techniciens de la ville dans le cadre d'ateliers portés par Marseille Rénovation Urbaine.

Cette reconnaissance est en partie préexistante à la table, grâce aux relations entre la structure porteuse et les pouvoirs publics.

Quand bien même, généralement, les institutions ne soutiennent pas directement la démarche, cette reconnaissance se manifeste par la mobilisation parfois forte de quelques élus ou techniciens : la présence de ces interlocuteurs privilégiés, convaincus du bien-fondé de la démarche, permet à la fois de faire remonter des questionnements et des interpellations formulées par la table, et de faire circuler l'information concernant les débats ou les actions menés par leur institution, par exemple autour de la mise en place de dispositifs à destination des associations et des habitants, comme on a pu le voir à Marseille ou à Mulhouse. Lorsqu'elle advient, la construction, au fur et à mesure de la table de quartier, de telles connexions est considérée par les participants comme la preuve de la réussite de la démarche.

Comment le partenariat cadre le spectre des possibles : les phénomènes d'auto-censure

Dans le cadre de relations partenariales et de reconnaissance réciproque, les tables de quartier sont donc en capacité de dégager des marges de manœuvre pour se faire entendre. Néanmoins, celles-ci existent tant que les revendications amenées par les habitants ne viennent pas toucher à la manière dont l'action publique est produite et dont les budgets sont globalement alloués. Olivier Thomas distingue ainsi préoccupations opérationnelles, sur lesquelles il est possible d'envisager des formes de participation, et enjeux stratégiques, qui restent bien souvent dans les mains d'une oligarchie municipale (Thomas 2003). Le statut de partenaire est à double tranchant dès lors que la table se penche sur des sujets aux enjeux financiers et symboliques plus importants, comme les gros projets d'aménagements urbains ou encore la question du logement.

Ces mobilisations liées à des projets importants financièrement et symboliquement à l'échelle du quartier sont plus engageantes politiquement. Certaines tables s'en emparent : on peut par exemple citer la mobilisation pour faire revenir un centre commercial à Etouvie, à Amiens, le travail mené pour le relogement des habitants dans des conditions dignes dans le cadre d'un projet de requalification d'un quartier ancien dégradé (PNRQAD) au Pile, à Roubaix. D'autres évitent ces sujets, lorsqu'elles ne se sentent pas la force de faire changer les choses face à des objectifs vus comme inatteignables, ou « trop politiques », ou créant potentiellement du conflit avec les pouvoirs publics.

Lors du premier rassemblement des tables de quartier, en 2015, la directrice du centre social Saint-Gabriel évoque ainsi l'opportunité de mener une campagne de lutte contre une usine qui pollue et qui est proche du quartier. Elle dit : « *à ce sujet on ne peut rien faire* ». Une autre animatrice, d'une table de quartier plus militante, propose au contraire de monter une « *opération coup de poing* ». Finalement, au retour à Marseille, rien ne sera fait.

A Mulhouse, une des dernières thématiques sur lesquelles s'est mobilisée la table de quartier est la création d'une maison des habitants, sur la demande de jeunes du quartier de disposer d'un local pour se réunir. Les anciens locaux du centre social, dont l'association est toujours propriétaire, sont vides et se dégradent. Le directeur propose cette solution. Puis il constate que les frais de réparation et de remise aux normes sont extrêmement élevés et que les pouvoirs publics ne sont pas prêts à accompagner financièrement le projet. Dès lors, il impose, de manière unilatérale, de mettre fin à ce projet, plutôt que de rebondir sur d'autres opportunités ou de tenter de créer un rapport de force pour exiger ce financement, qui pourrait mettre à mal son partenariat. On retrouve cette même logique dans d'autres tables de quartier qui s'empêchent d'aller sur des sujets considérés comme trop risqués politiquement.

Ainsi, le refus de se mobiliser sur des enjeux potentiellement plus conflictuels apparaît comme un phénomène d'auto-censure face au risque de répression institutionnelle. Une des opérations conduisant à l'« évitement du politique » analysé par Nina Eliasoph consiste justement à construire une auto-censure sur des sujets qui paraissent inaccessibles (Eliasoph 2010).

Ni partenaire consensuel ni adversaire politique : une ligne de crête pour des tables de quartier politisées

Dans d'autres cas enfin, comme dans les tables marseillaises, ou encore à Toulouse, la table peut osciller entre logiques partenariales et logiques conflictuelles en fonction des sujets et des opportunités. La mise en place, par la ville de Marseille, d'ateliers de concertation pour la rénovation urbaine du quartier de Malpassé découle, entre autres, d'une mobilisation de la table de quartier dans l'espace public à travers une action de publicisation et de médiatisation du déficit d'aménagements publics dans le quartier. Ici, la reconnaissance institutionnelle découle de moments plus conflictuels où la table est parvenue à faire entendre ses revendications.

La reconnaissance institutionnelle obtenue par les tables ayant assumé des postures plus agonistiques provient en partie de la démonstration d'une capacité à mobiliser largement. Cette forme de reconnaissance articule expertise participative et contre-pouvoir, et ré-équilibre le rapport de forces partenarial entre institutions et associations : si les premières détiennent les sources de financement des secondes, les secondes détiennent une *connaissance* du quartier, une *expertise* en termes de mobilisation et d'animation et une *capacité* de mobilisation que les premières leurs reconnaissent.

Cette légitimité politique de la table est acquise au fil du temps grâce à la dynamique qu'elle a réussi à engendrer sur le quartier. Une grande partie des tables de quartier ont ainsi constitué, au fil de l'expérimentation, des relations vis-à-vis des institutions basées grâce aux mobilisations qu'elles ont engendré. On peut ici citer deux exemples. A Toulouse, dans les premiers temps de l'expérimentation, les animateurs font part, lors des rencontres nationales, de la méfiance des élus locaux. Trois ans plus tard, en 2017, la métropole fait appel aux tables de quartier et à la délégation locale de la coordination Pas Sans Nous pour un appui sur l'animation des conseils citoyens et un groupe de travail est mis en place. A Marseille, comme on l'a déjà mentionné, la préfecture refuse dans un premier temps d'octroyer un poste d'adulte-relais aux tables. Ce climat a par la suite évolué, pour en arriver à un soutien actif : en 2018, la préfecture mais également la métropole Aix-Marseille-Provence soutiennent le projet, porté par la Ligue de l'enseignement, Pas Sans Nous 13 et l'Union régionale des centres sociaux, de généralisation des tables à l'échelle de la ville, avec la création d'une vingtaine de tables.

On le voit, même dans le cadre partenarial, la reconnaissance peut venir de mobilisations collectives. On peut parler de ce type de relations comme de formes de coopération conflictuelle : on se retrouve ici assez proche de certains modèles radicaux de tables de quartier montréalaises (Bacqué 2005a; Sénécal et al. 2010, p. 10) Cette ligne de crête entre partenariat et conflit permet de dépasser le cadrage implicite entre les sujets dont peuvent s'emparer les tables et ceux considérés comme à risque. Elle est possible dans le cadre de relations relativement apaisées entre la structure porteuse et les institutions publiques.

Construction du rapport de force : le retour de bâton institutionnel

Dans d'autres cas, la collectivité peut refuser toute discussion et tout compromis dans la prise de décision politique. On retrouve deux de ces cas dans l'expérimentation nationale, à Amiens et Roubaix.

Ces cas s'expliquent par trois phénomènes qui, cumulés, créent une situation de rupture du dialogue : d'une part, certains membres la structure porteuse de la table et la collectivité connaissent des rivalités politiques. Le changement de majorité municipale dans les deux villes citées a eu un impact fondamental dans la nature des relations entre la table et les pouvoirs publics locaux. On l'a déjà dit dans la présentation de l'expérimentation (cf. chap 8), à Amiens, le fils de l'animateur bénévole de la table était, avant les élections municipales, adjoint en charge de la démocratie locale et de la vie associative. A Roubaix, certains des membres de la structure porteuse sont des militants syndicaux et politiques connus à l'échelle de la ville, dont quelques-uns ont été inscrits sur des listes apparentées Europe Ecologie les Verts.

D'autre part, les collectivités ne sont pas toutes au même niveau dans leur rapport à la démocratie participative. Une faible culture participative au sein d'une municipalité peut créer des tensions vis-à-vis de ce type d'instances, d'autant plus que celles-ci revendiquent des formes d'autonomie. Si cette notion est devenue un impératif de la communication politique désormais mobilisé dans tous les programmes de campagnes municipales, il existe de véritables écarts quant à l'ouverture des municipalités à la démocratie participative et à l'inclusion des associations au sein des dispositifs (Blatrix 2009).

Enfin, les deux tables mentionnées se sont mobilisées sur des sujets conflictuels. A Roubaix plus spécifiquement, la table de quartier s'est mobilisée très rapidement sur un projet au cœur de l'action publique municipale sur le quartier : l'opération de relogement des habitants touchés par un projet national de requalification de quartier urbain dégradé (PNRQAD). Ces tables ont également publiquement dénoncé l'instrumentalisation des espaces de participation institutionnels tels que le conseil citoyen à Amiens et la démarche de participation autour du PNRQAD à Roubaix.

Pour disposer de marges de manœuvre leur permettant d'assumer publiquement ces désaccords, ces deux tables ont mis un point d'honneur à construire et mettre en scène leur

autonomie vis-à-vis des financements de pouvoirs publics locaux. L'animateur de la table de quartier d'Etouvie rappelle fréquemment qu'il est bénévole, et non salarié, du centre social, et qu'en ce sens la table n'est pas directement liée à l'association. A Roubaix, la table est animée par une association tierce, et par ailleurs les bénévoles rappellent fréquemment l'autonomie liée à la dimension nationale de l'expérimentation : « *L'expérimentation est mise en place et portée par l'Etat [...] c'est très important, car il n'y a aucun sujet tabou* »¹.

Des répressions institutionnelles qui mettent à mal le discours sur l'autonomie

Néanmoins, cette revendication d'autonomie ne va pas tenir face à des formes de répression de ces instances par les pouvoirs publics.

Roubaix est l'exemple typique de cette mise en difficulté des associations parties prenantes de la table. Il existe dans ce cas une contradiction entre une reconnaissance institutionnelle nationale et une non-reconnaissance locale par les partenaires publics mais aussi, dans le cas de Roubaix, par d'autres associations du territoire, et notamment par la fédération locale des centres sociaux. A Roubaix, cette répression prend en outre la forme d'une critique du « communautarisme » présumé de membres de la structure porteuse (Talpin 2020, p. 56-67).

Dans ces cas précis de tensions fortes entre la nouvelle municipalité et les structures mobilisées autour de la table, la mise en place d'un rapport de force vis-à-vis de certaines actions publiques importantes financièrement comme symboliquement débouchent sur des formes de répression à plus ou moins bas bruit de ces dynamiques (Talpin 2016). Celles-ci prennent la forme de chantage aux subventions et de disqualification publique de l'instance en évoquant notamment son caractère manipulateur. On l'a vu à Amiens (cf. chap 9), avec la pression financière menant à invisibiliser la table de quartier, mais également le retrait du centre social du conseil citoyen par crainte de perdre ces relations partenariales avec la mairie. A Roubaix, ces formes de répression vont aboutir sur la perte du local associatif et des subventions municipales de la structure porteuse, l'ANRJ.

Le discours de l'autonomie de la dynamique ne suffit pas à contrer ces menaces lorsque d'une part, les structures porteuses sont elles-mêmes dépendantes des financements publics, et d'autre part lorsque les institutions locales possèdent, du fait d'une représentativité acquise par le vote, la capacité de disqualifier des mobilisations contestataires.

1 Réunion publique, table de quartier du Pile, Roubaix, le 16 Mai 2015

C.2. La table de quartier comme outil de gestion urbaine de proximité

Au-delà de ces formes de reconnaissance, les pouvoirs publics influencent, plus ou moins directement, l'action des tables de quartier. Une des préconisations du Kit, largement adoptée par les tables de quartier, consistait à prendre soin de ne pas mobiliser les techniciens de la ville ou les élus, sauf pour venir répondre à des enjeux et des questionnements sur lesquels travaille déjà la table de quartier. Ils n'ont *a priori* pas d'impact sur les sujets dont les tables s'emparent et les types d'actions qu'elles décident de mettre en place¹.

Néanmoins, l'animateur peut parfois faire le choix d'inviter des élus pour présenter des projets actuels qui pourraient intéresser la table. Marc, le directeur du centre social Papin à Mulhouse, a ainsi fait le choix d'inviter l'élue en charge d'un réseau intitulé « Mulhouse amie des aînés » lors d'une rencontre de la table de quartier, pour voir de quelle manière la table pouvait se mobiliser sur cet enjeu. Par ailleurs, même quand ils ne sont pas là physiquement, ils peuvent influencer les sujets traités. A Marseille, un animateur, en contact fréquent avec l'élue aux espaces verts de la ville, informe les participants de la mise en place du « Visa Vert », un dispositif d'accompagnement à la végétalisation proposé par la Ville. Face au manque d'espaces verts, celui-ci fait donc le choix, individuellement, d'engager la table de quartier sur la végétalisation de micro-espaces sur le quartier en profitant de ce dispositif.

La mise en place d'une fête du 31 décembre dans le centre social Papin par la table de quartier suit la même logique. Le directeur explique qu'elle provient d'une demande de la préfecture :

« Chaque année il y a un concours qui consiste à savoir combien on peut brûler de voitures, c'est un truc en Alsace, les jeunes brûlent les voitures. Le préfet constate que des gamins qui avaient jamais rien fait de leur vie se sont retrouvés à cause de ça avec un truc au pénal alors même qu'ils ne sont pas délinquants, primo-délinquants. Le préfet demandait ce qu'on pouvait prévoir, pour ces gamins là notamment. Je lui ai dit : on est ouverts lundi / jeudi pendant les semaines, par contre il y a rien de prévu de spécial. J'ai donc mobilisé la table, j'ai été vérifier que j'avais des habitants qui

1 « Une table de quartier est un espace autonome pour l'action citoyenne, et non une instance de concertation dont l'initiative serait prise par les pouvoirs publics. Elle ne remplace pas les concertations menées par les pouvoirs publics. Elle fixe elle-même ses priorités. » « Kit » des tables de quartier, FCSF, 2015, p3

voulaient organiser une fête, moi, sinon je fais rien. Mais du coup moi vu que j'ai deux casquettes j'ai appelé les gens de la table, j'ai mobilisé des gens »¹

Par la suite, il va recevoir des financements pour maintenir cette fête du 31 décembre. Dans de nombreux cas, les tables de quartier profitent de dispositifs institutionnels pour agir sur des enjeux soulevés par les habitants. Mais, comme les exemples ci-dessus nous le montrent, elles vont parfois agir en réponse à des propositions, des dispositifs, des sollicitations des pouvoirs publics. Ce rapprochement remet en question l'indépendance de cette dynamique. Il peut aussi être corrélé à un autre phénomène : l'accompagnement du processus néolibéral.

La co-gestion du local : l'*empowerment* néolibéral comme possibilité

La table de quartier peut devenir, à terme, un outil de désengagement de l'action publique. Les institutions locales peuvent profiter de ces engagements bénévoles pour mettre en place certains projets avec plus d'efficacité que si elles étaient produites par des professionnels. On retrouve particulièrement cette entrée sur la table de quartier mulhousienne. Dès ses origines, la volonté de s'appuyer sur les habitants pour la mise en place de la fête de quartier vient s'articuler à une volonté portée par le directeur du centre social de meilleure gestion des dépenses publiques en s'appuyant plus intensément sur la mobilisation citoyenne bénévole.

Cette orientation se retrouve dans un autre projet porté par la table : la création d'un jardin partagé dans le parc voisin du centre social. Un médiateur du centre social m'explique comment ce processus s'est déroulé :

« les gens venaient souvent pour dire qu'ils pouvaient pas emmener les enfants parce que c'était sale, il y avait des seringues, des débris de verre et tout. Et donc c'est là qu'on leur a dit "La ville de Mulhouse elle-même ne veut pas s'occuper de rénover parce que ça leur revient trop cher et tous les six mois ils seraient obligés de recommencer. Si vous voulez changer les choses il y a une solution : vous bouger vous-mêmes et transformer ce parc en quelque chose d'autre" »².

Pendant deux ans, la table va se mobiliser sur le nettoyage du parc dans le cadre des « journées citoyennes ». Puis, au bout de deux ans, un habitant mobilisé sur la table évoque l'idée d'un jardin partagé. A cette même période, la Ville envisage de rénover le parc. L'idée de jardin partagé va être incluse dans la rénovation du parc. Le directeur précise : « On a

1 Intervention, directeur du centre social Papin, Mulhouse, réunion au centre social, le 18 Novembre 2015

2 Entretien, médiateur du centre social Papin, le 21 Juin 2017

travaillé avec eux jusque dans la construction du projet de réhabilitation du parc. Par exemple j'ai dit qu'il fallait pas de haies, parce que on voyait rien de l'extérieur et que du coup des gens venaient, squattaient, se bourraient la gueule... Maintenant on voit de l'extérieur, c'est devenu un espace pour les familles. C'est un bel exemple de co construction, c'est pas moi qui y suis allé, c'est les habitants en direct avec le service ville. »¹. Notons, dans cet extrait d'entretien, les contradictions du discours du directeur sur son propre rôle d'une phrase à l'autre du « j'ai dit » à « c'est pas moi qui y suis allé ». En définitive, la table, via le centre social, devient gestionnaire d'un espace fermé dans le parc, pour organiser le jardin partagé.

On retrouve des exemples similaires où, face à l'inaction publique, les habitants mobilisés dans la table de quartier ont mis en place des solutions eux-mêmes, notamment sur des enjeux de propreté. Ils se sont parfois retrouvés à gérer directement certains délaissés, parcs ou squares délaissés par la puissance publique faute de volonté politique d'investir dans leur entretien ou leur rénovation. Si elles permettent de créer de la mobilisation et de sortir à certains égards des alternatives au choix binaire entre gestion privée et gestion publique, ces opérations n'aboutissent pas moins à des formes très concrètes de privatisation de l'espace public, lorsque les clefs d'un parc ou d'un square sont confiés à une association pour organiser son nettoyage et des activités.

Ainsi, l'appel à une responsabilisation des habitants, la volonté d'« activation », renvoient à un processus néolibéral plus général auquel peut s'articuler la référence à l'*empowerment*. On retrouve là le modèle néolibéral de l'*empowerment* (Jouve 2006; Bacqué et Biewener 2013; Brown 2016). Le concept de néolibéralisme ne renvoie pas uniquement au désengagement de la puissance publique au profit d'acteurs privés. L'adage « *devient l'entrepreneur de ta propre vie* » ne saurait mieux résumer cette idée qu'il s'agit avant tout d'une extension de la rationalité économique à toutes les sphères de l'existence (Dardot et Laval 2009). Dans les tables de quartier, en appeler à l'auto-organisation des habitants face aux problématiques du territoire n'est pas uniquement un enjeu de réduction des dépenses publiques, mais également, et plus profondément, une forme de responsabilisation des populations, l'imposition d'un certain code de conduite. Le recours à la notion de pouvoir d'agir permet ce processus en jouant « *sur la confusion entre la promesse d'une mise en capacité (collective) à agir* («

1 Entretien téléphonique, le 27 Août 2020

empowerment ») et *l'assignation moralisante de la prise en charge matérielle de soi sous peine d'accusation d'irresponsabilité* » (Hache 2007, p. 7).

Conclusion du Chapitre 10

L'approche par les postures, les types de publics et relations aux institutions confirment les éléments apportés par les chapitres précédents. Les référentiels d'action, la manière dont les associations sont structurées et le cadrage pratique de la mobilisation et de l'animation créent des configurations particulières de tables de quartier, qui se distinguent dans leur rapport au politique.

Le rapport au politique d'une table de quartier résulte d'un agencement entre un objectif prédéterminé par la structure porteuse (et porté par l'animateur), une *communauté* spécifique et une configuration partenariale locale. Ceux-ci définissent des types de tables qui se tournent vers des objectifs politiques différents, entre promotion des initiatives habitantes, organisation de la concertation et mobilisations collectives.

Conclusion de la troisième partie

En définitive, les tables de quartier se distinguent particulièrement dans le rapport au politique des actions qu'elles mettent en place. On peut évoquer trois modèles de tables de quartier.

La table de quartier dispositif d'action sociale

Le premier, représenté par Tourcoing et Rennes, est exemplaire de la manière dont une table peut être un dispositif d'action sociale parmi d'autres proposés par les centres sociaux. Il met en jeu un type de « professionnel-technicien de l'animation », mobilise des groupes restreint d'habitues des dispositifs participatifs du centre relativement homogène socialement. Ses objectifs politiques sont la construction de lien social, certaines formes de concertation avec les pouvoirs publics, et la responsabilisation des habitants du quartier. Ces tables de quartier sont reconnues par les pouvoirs publics pour cette capacité à accompagner des initiatives habitantes. Elles peuvent être amenées à mobiliser les participants à partir d'initiatives proposées par les institutions : elles se retrouvent alors dans le jeu d'acteurs local de la gestion urbaine de proximité.

Ce modèle renvoie à la vision de la table de quartier comme un dispositif d'action sociale. Les deux centres sociaux vont mettre en place des tables sans que celles-ci s'insèrent dans une dynamique citoyenne préexistante sur le territoire. Par ailleurs, elles n'auront pas nécessairement employé les financements prévus sur le seul dispositif des tables de quartier. Les adultes-relais, fléchés par la préfecture sur l'animation de la table de quartier, se retrouvent missionnés sur divers projets du centre social. En outre, le centre social de Tourcoing, par exemple, quitte l'expérimentation dès 2017, au moment où le financement des postes d'adulte-relais se termine. On retrouve là l'utilisation dérivée des appels à projets comme source de financement des centres sociaux (cf. chap. 3). Cette faculté à s'emparer des projets pour assurer le financement de la structure est d'autant plus importante pour les deux associations citées, à Rennes et Tourcoing, que celles-ci sont des structures importantes à l'échelle de leur ville, disposant d'un budget et de compétences techniques qui les rend plus adaptés à la logique d'appels à projets.

La table de quartier dynamique collective

Le second modèle est représenté par Roubaix et Amiens. Ce sont les tables construites comme des dynamiques de mobilisation collective conflictuelle, avec la création d'un rapport de force. Elles se caractérisent par un contexte de tensions politiques vis-à-vis des institutions publiques locales, la volonté de construire une mobilisation large incluant les associations et des habitants, des militants de longue date et des personnes participant pour la première fois, et la prise en charge, souvent à côté voire contre les dispositifs participatifs institutionnels, d'enjeux de fond comme l'expulsion de propriétaires occupants dans le cadre d'une rénovation urbaine ou la disparition du seul centre commercial du quartier.

Ce modèle est intimement lié au changement de majorité municipale et aux tensions existantes entre les animateurs ou la structure porteuse et la nouvelle majorité locale : rappelons à ce sujet que la mise en place de l'expérimentation et le choix des structures s'est fait avant les élections municipales de 2014. On peut émettre l'hypothèse que, dans un contexte politique différent, ces tables n'auraient pas été menées à ce niveau de conflictualité. Les répressions institutionnelles auxquelles elles ont dû faire face en dit néanmoins beaucoup sur les problématiques contemporaines liées à l'autonomie associative, qui fait par ailleurs l'objet de la création en 2019 d'une coalition des libertés associatives qui a remis son premier rapport, le 6 octobre 2020, intitulé : « Une citoyenneté réprimée ».¹

La table de quartier espace de mobilisations habitantes

Le troisième modèle fait figure d'entre-deux. Il est représenté, dans les cas que nous avons étudiés, par Marseille Saint-Gabriel et Mulhouse, mais également par un ensemble d'autres tables sur lesquelles nous ne sommes pas revenus spécifiquement ici. On y retrouve un spectre de dynamiques fortement impulsées par des responsables de structures, souvent des directeurs. Ceux-ci investissent ces espaces de manière quasi-militante, en dehors de leur temps de travail. La mobilisation est souvent assez large à l'échelle du quartier et fluctue en fonction des projets portés. Les animateurs orientent plus explicitement la nature de ces tables : vers la responsabilisation à Mulhouse, vers la mobilisation citoyenne à Saint-Gabriel (Marseille).

1 « « Une citoyenneté réprimée », un état des lieux des entraves aux actions associatives en France », L.A. Coalition, 6 octobre 2020. En ligne : https://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/rapport_v2.pdf (site visité le 03 janvier 2021)

Notons que, à l'image des changements d'adultes-relais à Saint-Gabriel (cf. chap 9), ces caractéristiques évoluent au fil du temps, du type de participants mobilisés et du type d'enjeux soulevés. Plus elles optent pour des caractéristiques typiques d'une dynamique de mobilisation collective, plus ce rapport est marqué par une certaine radicalité, une mise à l'écart des logiques professionnelles de l'action sociale au profit d'une démarche militante. Plus elles tendent vers un espace de participation habitante, plus on retrouve l'influence d'acteurs tiers dans les choix opérés : le contexte partenarial, les référentiels d'action des professionnels du social, la compétition inter-associative. De ces choix découlent des types d'action qui divergent dans leur désignation d'un responsable : d'un côté, ce sont les habitants eux-mêmes, dans une logique qui s'articule bien souvent à des processus néolibéraux, et plus rarement, à des objectifs d'auto-organisation pensés comme des alternatives au public comme au privé ; de l'autre, ce sont les institutions, dans une logique qui se rapproche de la notion d'*accountability* employée dans le monde anglo-saxon. Ainsi, certaines d'entre elles se cantonnent à des initiatives portées par et pour les habitants, d'autres investissent le champ politique institué à travers des formes d'interpellations. De ce fait, les modes de reconnaissance fluctuent : certaines sont reconnues exclusivement pour une capacité d'organiser les initiatives habitantes, d'autres pour leur manière de construire des formes de coopération conflictuelles.

Une spécificité des centres sociaux ?

Ainsi, la construction de l'expérimentation des tables de quartier avec la FCSF va amener, dans certains cas à la relative mise sous silence de la dimension potentiellement conflictuelle de tels espaces, pourtant présente dans le rapport Bacqué-Mechmache. On observe dans les centres sociaux une tendance à l'évitement du politique et la réorientation vers des objectifs plus traditionnels de l'animation socioculturelle, centrés notamment le lien social.

Définition de la table	Dynamique de mobilisation collective	Dispositif d'activation	Espace de participation
Vision de l'empowerment	Empowerment comme prise de pouvoir politique	Empowerment comme prise d'autonomie individuelle et collective	Empowerment comme prise de pouvoir sur son environnement
Posture vis à vis des associations	Mobilise toutes associations, collectifs, et habitants du quartier	Mobilise exclusivement des habitants	Mobilise exclusivement les habitants
Public mobilisé dans le groupe moteur	« Forces vives », militants associatives, et tentatives d'élargir à d'autres habitants	Majoritairement des bénévoles et administrateurs de la structure porteuse	Tentatives répétées de mobiliser à l'extérieur, noyau dur lié à la structure
Profil des animateurs	Bénévole ou tiers militants	Professionnel de l'action sociale et adulte-relais	Profil spécifique de directeur militant
Modalités de mobilisation	« L'union fait la force »	« Venez agir pour le quartier »	« Construisez, proposez, participez » « Venez faire entendre vos rêves et vos colères »
Reconnaissance institutionnelle	Négative : formes de répression face à des actions d'interpellation	Liée à l'accompagnement d'initiatives	Liée à l'accompagnement d'initiatives, à la concertation et à des formes de coopération conflictuelle
Exemple de tables concernées	Amiens, Roubaix	Tourcoing, Rennes	Mulhouse Marseille Saint Gabriel

Tableau 13 : Récapitulatif du rapport au politique des tables de quartier

CHAPITRE CONCLUSIF

Ce dernier chapitre rassemble les éléments d'analyse développés dans les trois parties de cette thèse sur le rapport au politique des centres sociaux. À partir de cet angle d'analyse, nous avons évoqué l'histoire du réseau, la création d'un projet fédéral sur le pouvoir d'agir dans les années 2010, et la mise en place d'une expérimentation, les tables de quartier, de 2014 à 2017.

Nous abordons dans ce chapitre conclusif deux pistes de recherche qui ne font pas précisément partie des axes de travail de cette recherche doctorale, mais qui permettent d'observer des effets de l'expérimentation sous d'autres angles. Jusqu'à présent nous avons analysé la notion d'*empowerment* en déconstruisant son utilisation, en France, par la nébuleuse du pouvoir d'agir, et plus précisément par la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France. Nous allons ici questionner la manière dont l'expérimentation a produit des formes individuelles et collectives d'*empowerment*. Nous aborderons ensuite une seconde piste de recherche : la comparaison avec d'autres dispositifs participatifs. Nous reviendrons alors sur l'originalité de l'expérimentation dans le champ de la démocratie participative en France, et tout particulièrement vis à vis des conseils citoyens.

À partir du résumé des éléments de l'enquête et de ces quelques pistes de travail, nous conclurons ce chapitre par une caractérisation des évolutions qu'amène l'expérimentation des tables de quartier, et avec elle la notion de pouvoir d'agir, dans les pratiques des centres sociaux. Nous terminerons par quelques éléments de réflexion autour du rôle des centres sociaux au XXI^e siècle et poserons alors quelques conditions pour une *politisation* du réseau.

Une repolitisation du discours qui se confronte à des pratiques héritées du « social »

La thèse repose sur l'observation d'une modalité particulière de mise en place d'un projet centré sur le pouvoir d'agir : celle de la FCSF et des centres sociaux. Ces acteurs se positionnent historiquement entre institutions du social et dynamiques habitantes : l'étude de leur rapport au politique permet de travailler cette tension. Pour cela, après un retour sur l'histoire de ce réseau (partie 1) la thèse revient plus précisément sur la mise en place de son dernier projet fédéral (partie 2) et sur une expérimentation concrète d'une dynamique visant le « développement du pouvoir d'agir », les tables de quartier (partie 3).

Une tension historique du rapport au politique des centres sociaux

La première partie de la thèse re-contextualise l'histoire des centres sociaux (Bresson 2002; Dessertine et al. (eds.) 2004; Durand 2006) au regard des secteurs à la frontière desquels elle se situe, entre actions sociale et éducation populaire. Elle permet de disposer de clefs de compréhension des objectifs politiques de ce réseau, de son rapport aux institutions et aux classes populaires sur lesquelles il intervient. Les centres sociaux mettent en œuvre des modalités d'intervention sociale alternatives aux formes individualisées et sectorielles de travail social. Ils puisent pour cela, notamment, dans des références anglo-saxonnes. Ils se donnent pour mission l'animation globale d'un territoire, à l'échelle du quartier. Les objectifs politiques de ce type d'intervention évoluent au fil du temps, entre organicisme, intégration et cohésion sociale.

Le caractère politique de cette intervention est réfuté par les pionnières des centres sociaux, avant d'être plus assumé par les générations suivantes. On observe, à l'aune du XXI^e siècle, des formes de politisation du discours, à travers l'adoption d'une grille de lecture conflictuelle de la société et de valorisation d'approches agonistiques de la démocratie ; ces discours sont

néanmoins à mettre au regard de la réalité d'un réseau qui avec le temps s'institutionnalise fortement.

Trois périodes, trois contextes, trois types de structuration des centres sociaux

La résidence comme outil de valorisation de la famille et des relations de voisinage

Les centres sociaux apparaissent à la fin du XIXe siècle en réponse à la prise de conscience du paupérisme, qui fait de la question sociale un problème de société et plus seulement un problème d'individus (Castel 1995). La construction du « social » à cette période peut être définie comme une réponse politique générale à cette question - qui se confond alors avec la question ouvrière - organisée par l'État, mais également par des initiatives privées (Donzelot 1994).

L'éducation populaire, une des matrices des centres sociaux, se constitue comme un mouvement d'action sur le peuple par des classes supérieures (Poujol 1981). À part quelques tentatives plus radicales qui se sont croisées avec le mouvement ouvrier, elle poursuit principalement des objectifs de paix sociale contre la référence à la lutte des classes. La seconde influence des centres sociaux est le catholicisme social. Les ancêtres des centres sociaux sont des « maisons sociales » situées dans les quartiers ouvriers où résident¹ à l'année des femmes catholiques d'origine bourgeoise. Elles y effectuent une action sociale de promotion de la famille, mais également de construction de relations de voisinage

Ces objectifs renvoient à des orientations politiques organicistes. Néanmoins, les premiers centres sociaux affichent une neutralité politique et religieuse : ils ne s'occupent pas de politiques publiques, ne produisent pas de débats politiques. La FCSF affirme ainsi son mécontentement lorsqu'un congrès des *Settlements* internationaux, en 1936, prend pour thématique la « démocratie » : « *fidèle à la définition qu'elle donne du centre social, définition qui établit la neutralité politique, elle ne peut approuver ce sujet. [...] Les centres sociaux ne font pas de politique* »².

1 Les premiers centres sociaux s'inspirent ainsi de la logique de *settlements* née en Grande-Bretagne et développée, notamment, aux Etats-Unis autour de la figure de Jane Addams.

2 Réunion du 9 février 1934, registre des conseils d'administration et des assemblées générales, PAJEP, 502 J 286, (cf. Tétard 2004, p. 112)

Après la seconde guerre mondiale, une institutionnalisation en deux temps

Entre les années 1950 et 1970, la société salariale est triomphante. Les politiques sociales portées par l'État providence ont pour objectif l'intégration de celles et ceux qui ne participent pas à cette société. Ce travail d'intégration passe par la création d'équipements collectifs dans les nouveaux quartiers de grands ensembles, pour offrir des services et des activités à la population et ainsi participer à la production d'une vie collective harmonieuse. Dans le même temps, on assiste à cette période à des mobilisations sociales d'un type nouveau, autour de la « deuxième gauche » issue de certaines branches du catholicisme social.

Après avoir été un temps gérés principalement par les Caisses d'Allocations Familiales qui en ont fait des structures décentralisées à destination des assurés, les centres sociaux prennent le tournant des équipements collectifs et de l'animation socioculturelle. Leur institutionnalisation les rapproche des administrations centrales, et ils sont désormais le bras armé d'une politique sociale d'intégration dans les quartiers populaires. Dans le même temps, ils sont investis par la « classe d'alternative » (Dagnaud 1981). La FCSF se tient néanmoins à distance des mouvements auto-gestionnaires de cette période, même si localement des rapprochements peuvent parfois s'opérer et aboutissent des formes de politisation des centres sociaux, autour de combats sur le cadre de vie et le logement.

De cette tension découle la défense d'une position spécifique des centres sociaux, qui fait référence à l'histoire de la fédération et aux liens avec l'idée de *settlements* anglo-saxons. Le projet des centres sociaux est celui d'une « animation globale » à l'échelle du quartier, conceptualisée par Henri Théry (Eloy 2016). À partir des années 1970, les CAF délivrent un agrément « centre social » aux structures qui déploient des projets sociaux comprenant cette dimension d'animation globale. Cette notion permet d'extraire les centres sociaux de la vision de structures à dimension exclusivement sociale, en affirmant une certaine approche collective, territoriale, de leur action, loin des pratiques individuelles des autres secteurs du travail social (Autès 2004). Cette référence articule un ensemble d'objectifs : le développement de la vie sociale, des solidarités, le mieux-être individuel et collectif, la recherche locale de l'intérêt général, dans une vision civique-républicaine de la citoyenneté (Fraser 2011). La « participation » est défendue, notamment celle des bénévoles au sein des conseils d'administration. À cette époque, les centres sociaux anticipent, à travers leur action locale, territorialisée et participative, la modernisation de l'action publique.

Action publique moderne, animation gestionnaire

À partir des années 1980, les centres sociaux s'adaptent à la modernisation de l'action publique : ils mettent en place les dispositifs territorialisés d'intervention sociale. Ils se rapprochent notamment de la toute jeune Politique de la Ville. La question sociale évolue et passe de l'intégration à l'insertion. Désormais, il s'agit de construire les conditions pour que les individus s'insèrent, à partir de leurs caractéristiques propres. Les objectifs sont formulés en termes de cohésion sociale. Face à la crainte de l'exclusion, l'accent est mis sur l'effort de « mixité sociale », qui dépolitise la question sociale en la faisant reposer sur un défaut de « rencontres » et non sur des enjeux posés en termes d'égalité et de justice (Tissot 2007).

À cette période s'opère une double dépolitisation des centres sociaux. La première se fait par le haut et correspond à l'institutionnalisation des centres. L'approche gestionnaire des structures se répand alors, car elle devient de plus en plus valorisée par les partenaires-financeurs locaux que sont les CAF et les pouvoirs publics. Les centres sociaux se recentrent sur la prestation d'activités et de services à destination de divers publics, en fonction des opportunités de financement de plus en plus liés à la logique de projet. Leurs relations aux partenaires-financeurs qui, désormais, agissent à la même échelle qu'eux, les contraignent dans leur capacité à produire des mobilisations collectives. La seconde s'opère quant à elle par le bas, avec le départ des classes moyennes des quartiers de grands ensembles qui contribuaient au militantisme de ces structures. Elles sont rarement remplacées par d'autres catégories de militants : les mobilisations postcoloniales (Boubeker et Hajjat (eds.) 2008), par exemple, rencontrent peu les centres sociaux – et le monde de l'éducation populaire en général (Bazin 2007).

Malgré les textes et les formations autour de l'animation globale, du développement social local et/ou participatif l'écart entre l'image d'un modèle centre social tourné vers le développement de la citoyenneté et la réalité d'un réseau de plus en plus gestionnaire et de plus en plus (para-)municipal devient criant. Depuis le début des années 1990, la fédération tente de reconstruire un discours politique autonome, au-delà de la seule référence à la notion de projet.

Les tensions politiques liées à l'animation de la vie collective sur le territoire

Les centres sociaux vivent donc trois périodes différentes, marquées par des structurations diverses : un premier temps de structuration autour de résidentes ; une courte période de services sociaux dispensés par les Caisses d'Allocation Familiale ; une évolution, depuis les années 1960, vers le secteur de l'animation socioculturelle, devenue au cours des dernières décennies une animation « de projet », articulée à la modernisation de l'action publique.

Derrière des changements de fonds entre ces périodes, on retrouve une tension structurante qui traverse l'histoire des centres sociaux : leur situation à la frontière de deux mondes. Depuis leurs origines, les centres entrent en tension avec des formes d'assistance sociale et une animation plus « globale » de la vie de quartier. Les débats s'articulent autour de leur appartenance historique au monde du service social ou de l'éducation populaire (Guerrand et Rupp 1978; Fayet-Scribe 1990a). Plus récemment, leur animation navigue entre dimension « sociale » et « socioculturelle », en relation également avec le type de public : le « social » s'adressant plutôt aux classes populaires et le « socioculturel » aux classes moyennes (Besse 2015). Signe de cette position : la FCSF est tout autant en lien avec les institutions du social et de la famille – et tout particulièrement la CNAF – qu'avec celles de l'éducation et de la jeunesse qui sont les interlocuteurs de l'éducation populaire.

Cette tension doit beaucoup au fait que le « social » des centres sociaux n'est pas celui des autres métiers du « social » : il est, dès ses origines, tourné vers des références étrangères, anglo-saxonnes notamment. Des *settlements* dont les centres sociaux s'inspirent lors de leur création la fin du XIXe siècle à la notion d'*empowerment* qui guide le projet fédéral adopté en 2014. Ces références ont en commun de proposer des alternatives à l'action sociale classique par une attention au territoire et aux collectifs qui y habitent plus qu'aux cas individuels du travail social de « case-work ».

Cette position entre social et socioculturel, entre opérateur du social et animateur autonome de la vie de quartier, se traduit par une hésitation persistante dans son rapport au politique. Sociaux, les centres sont des « maisons » proposant des services et des activités. Le centre social est un refuge par rapport au monde extérieur, où l'on est accueilli et entendu, où l'on peut boire un café, disposer de services en fonction de sa situation, et participer à des activités collectives. En ce sens, les centres sociaux sont plus une extension de la sphère privée qu'un espace public : cette image participe de la difficulté de publiciser des problématiques sur le

quartier, mais aussi à l'intérieur du centre social : refuge convivial, il cherche au contraire à protéger du monde extérieur et de ses problèmes.

Néanmoins, dans le même temps, on y promeut la citoyenneté, à l'intérieur du centre et sur le quartier, on y entreprend des débats et des dispositifs de participation, on y mène des projets en commun pour améliorer la vie sur le quartier. Une des difficultés des centres sociaux se situe dans l'articulation de ces dimensions en partie contradictoires : celles-ci se retrouvent ainsi séparées, jusque dans la manière qu'ont les centres sociaux de se présenter en trois « maisons » distinctes : l'une est « citoyenne » et tournée vers l'intérêt général, l'autre est celle des « projets » et enfin la dernière est celle des « services et activités ».

Le pouvoir d'agir, un *leitmotiv* ambigu sur le plan politique

Dans la deuxième partie de cette thèse, nous sommes revenus sur la signification de l'objectif de développement du pouvoir d'agir dans le projet fédéral actuel des centres sociaux.

Derrière une attention commune à la place des premiers concernés, une diversité de projets politiques

Cette traduction de l'*empowerment* anglo-saxon a pour dénominateur commun l'idée que tout collectif et toute intervention sociale devraient être attentifs à la place des premiers concernés (cf. chap 4). Néanmoins, cette attention commune masque des objectifs politiques différents. Les mouvements féministes s'emparent de cette notion pour revendiquer un plus grand pouvoir des femmes sur leur vie et sur leur environnement social et politique ; les organismes de développement la mobilisent pour favoriser des réseaux d'engagement civique ; les expériences de *community organizing* promeuvent la « verticalisation des colères » ; les acteurs de la Politique de la Ville, en France, cherchent à partir des « ressources » des quartiers populaires pour trouver des solutions aux problématiques sociales.

Toutes ces orientations témoignent de rapports au politique tout à fait différents. Au cœur de ces différences, on retrouve la question de la *responsabilisation* : qui est considéré comme

responsable des problèmes traités, et, plus généralement, de la situation sociale ? En fonction de la réponse à cette question, la mobilisation de l'*empowerment* est plus ou moins politisée. Elle peut être un outil de responsabilisation des individus ou, au contraire, de publicisation des problèmes autour de mobilisations qui exigent des formes d'*accountability* des institutions de pouvoir.

La FCSF et le pouvoir d'agir : un outil de mobilisation plus qu'un projet imposé

A travers la mise en place de son projet fédéral, la FCSF s'empare de la notion du pouvoir d'agir autour des années 2010. Elle lui permet de caractériser l'orientation de son projet fédéral 2014-2022. Si cette fédération partage avec les autres acteurs de la « nébuleuse » du pouvoir d'agir en France l'idée du « aller vers » ou de « faire avec », elle développe sa propre interprétation de cette notion.

D'abord, celle-ci reste floue sur le plan des objectifs politiques. Avec le pouvoir d'agir, la FCSF acte l'existence de conflits en démocratie mais, dans le même temps, se méfie des contre-pouvoirs. Elle définit le « pouvoir » du pouvoir d'agir plutôt comme une « possibilité d'agir », dans la lignée des travaux de Yann Le Bossé dont elle s'inspire fortement (Le Bossé 2003). Elle prend soin de se démarquer des orientations plus radicales défendues, notamment, par les expériences françaises de *community organizing* avec lesquelles elle est en lien. En définitive, ce projet contient en son sein des interprétations différentes, voire contradictoires, de cette notion. Ce flou politique correspond au rôle même du projet fédéral : il est plus une ressource à disposition du réseau, pour ouvrir de nouvelles voies, proposer des alternatives, « fabriquer des possibles »¹, qu'une doctrine politique qui s'imposerait.

Dès lors, les apports du projet fédéral liés à la mobilisation de la notion de pouvoir d'agir s'observent dans la manière dont ce projet est mis en œuvre, dont la notion essaime dans le réseau. La référence au pouvoir d'agir vient alors s'articuler à d'autres approches mobilisées traditionnellement par les centres sociaux. C'est donc dans la mise en place du projet que l'on voit apparaître quelques unes des tensions qui découlent de l'adoption de ce *leitmotiv*, qui contribuent au rapport spécifique au politique qu'entretiennent les centres sociaux au milieu des années 2010.

1 « la Fabrique des possibles » et non le *pouvoir d'agir* », est le titre du projet fédéral.

Le rapport au politique de la FCSF : une question de posture, de publics, de relations

Nous avons analysé ce rapport spécifique au pouvoir d'agir à partir de trois thématiques qui renvoient au rapport au politique des centres sociaux : la posture des animateurs, les types de publics visés et les relations aux partenaires publics.

Neutralité et dépolitisation

La première tension tient à la posture des animateurs. À travers l'analyse des formations proposées et des discours de la FCSF, on a vu que le pouvoir d'agir s'articulait à la valorisation d'une posture d'accompagnement. Or, celle-ci est ambiguë sur le plan politique. Elle peut s'associer à des objectifs de transformation sociale.

Mais elle peut aussi se réclamer d'une « neutralité », avec l'idée qu'une dynamique de participation doit partir de ce que veulent les participants. Dans ce cas, l'animateur doit avoir pour ligne de conduite l'impartialité : il cherche à tout prix à éviter d'influencer les discussions. Cette posture n'existe jamais dans les faits, pour deux raisons. D'abord, toute dynamique de participation est associée à des valeurs et des objectifs politiques qui la précèdent : la verticalisation des colères pour certains, la prise de responsabilité des habitants pour d'autres. Dès lors, certains sujets et certains modes d'actions sont disqualifiés. Du fait des valeurs partagées au sein de la FCSF, un centre social n'accompagnera pas un groupe d'habitants sur des actions ouvertement racistes. La participation n'est pas qu'une affaire de procédures : les centres sociaux cherchent, à travers elle, d'autres objectifs comme le lien social, la gestion urbaine de proximité, l'activation des individus et des groupes. Or, réduire ces dynamiques à des procédures empêche, justement, de discuter ces objectifs, de les déconstruire, donc, de les politiser.

Au-delà de ces objectifs, la quête d'impartialité est elle-même problématique. Même en tâchant d'être « neutres », les animateurs interviennent dans la construction des rapports de pouvoir au sein de dynamiques participatives lorsqu'ils posent des questions, font des résumés de ce qui est en jeu, etc... Cette activité est politique précisément parce qu'elle contraint le développement de certains types de discours et en favorise d'autres. La neutralité suppose le maintien et la non discussion du cadre dans lequel les personnes interagissent : paradoxalement, au nom d'une approche procédurale du pouvoir d'agir qui laisserait les

participants maîtres de leurs choix, cette neutralité *empêche certaines procédures* en laissant se reproduire des formes de domination au sein des espaces de discussion. Celles-ci ne s'exercent pas que par la coercition, par le fait que les animateurs disent aux participants quoi faire ; elles s'exercent par le consentement, par l'absence de discussion du cadre dans lequel s'exerce la discussion.

Outre le fait de se rendre compte et de discuter des objectifs politiques compris dans l'idée de « participation » ou de « pouvoir d'agir », il y a donc un enjeu, pour les animateurs, de travailler les discussions, les problématiques exprimées, de les reformuler, de les inscrire, avec les participants, dans un processus de compréhension plus large, de raccrocher des problématiques individuelles à des enjeux structurels. La posture de neutralité empêche l'un et l'autre de ces processus : c'est en ce sens qu'elle apparaît comme un instrument de dépolitisation.

Intérêt général, mixité sociale, et intérêts collectifs

La deuxième tension s'observe dans la relation aux publics, à l'engagement et à la citoyenneté. Le pouvoir d'agir part des problèmes tels qu'exprimés par la population en s'appuyant sur des intérêts individuels et des expériences partagées, pour bâtir des actions collectives. Cette lecture s'articule à la promotion d'un engagement à partir de sa personne, de son vécu, de ses intérêts. Elle se heurte à d'autres définitions de l'engagement à l'œuvre au sein des centres sociaux.

Certaines sont tournées vers un intérêt général désincarné qui néglige les intérêts individuels. D'autres sont tournées vers la création de lien social, notamment par un travail de rapprochement entre les différentes catégories de population. Les démarches « citoyennes » dans les centres renvoient généralement à des formes de débats, ou à des espaces dont la finalité est la cohésion sociale. D'un côté, la référence à l'intérêt général, pensé comme une abstraction, empêche la politisation des expériences d'injustices ou de discriminations vécues localement ; de l'autre, la mixité sociale s'oppose à la construction d'un « pouvoir » spécifique à certaines populations. Ensemble, ces références délégitiment le vécu spécifique des habitants de quartiers populaires dans son aspect social mais également racial. L'hégémonie du discours de mixité sociale et de l'approche généraliste à l'œuvre dans les centres sociaux va ainsi à l'encontre même de certains principes communs à tous les acteurs du pouvoir d'agir.

Pouvoir d'agir et financement

Enfin, la troisième entrée étudiée est celle des relations aux partenaires et aux financements. Le pouvoir d'agir apparaît, dans ce cadre comme le moyen d'affirmer l'autonomie du projet des centres sociaux qui repose sur l'exigence d'un financement général des structures au nom de cette mission. Mais il est également employé pour construire un discours permettant de valoriser l'« utilité sociale » des centres sociaux dans un environnement concurrentiel. Le pouvoir d'agir est, dans ses formes radicales, une critique de la modernisation de l'action publique, permettant de défendre l'autonomie associative par exemple, et, dans ses formes plus libérales, un de ses avatars contemporains, compatible avec la logique de projet et la mise en concurrence. Par ailleurs, la défense d'un pouvoir d'agir s'articule avec l'exploration de nouvelles pistes en termes de modèles économiques. On retrouve, là encore, un écart considérable entre certains appels à la décroissance - cette dernière étant vue comme une nécessité pour être plus au contact de la population et plus autonomes des financements publics - et la promotion de nouvelles sources budgétaires issues de fondations privées ou de l'auto-financement dans la lignée des démarches – et des contradictions – de l'économie sociale et solidaire (Chopart, Neyret et Rault (eds.) 2006; Hély 2008).

Le pouvoir d'agir au contact des pratiques : l'expérimentation des tables de quartier

L'expérimentation des tables de quartier révèle, dans les pratiques et les interactions que nous avons observées, certaines de ces tensions. Elle s'inspire d'espaces de coordination inter-associatifs montréalais du même nom. Elle est portée par la FCSF, de 2014 à 2017, en collaboration avec la coordination associative « Pas Sans Nous » et financée par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). La mise en place nationale de ce projet est le théâtre d'aménagements entre la proposition initiale, formulée dans le rapport « Bacqué-Mechmache » et les attentes de la FCSF et de la Politique de la Ville.

Une expérimentation nationale, une diversité de situations locales

Le rapport « Bacqué-Mechmache »¹ insiste sur l'importance de l'autonomie associative et propose à plusieurs reprises des formes de financements nationaux qui évitent l'instrumentalisation des démarches participatives par les institutions publiques. Néanmoins, si le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires finance nationalement la FCSF et s'engage à accompagner la création de ce dispositif durant la première année, les tables doivent trouver le moyen de se financer localement en montant des partenariats avec les pouvoirs publics locaux. Les bonnes relations partenariales sont un objectif de l'expérimentation, voire un critère de sélection des structures participantes à l'expérimentation, là où les associations membres de la coordination Pas Sans Nous entretiennent parfois des relations plus conflictuelles et ne voient pas cette situation comme un empêchement du pouvoir d'agir, au contraire. La création, par la FCSF, d'un « kit » à destination des associations apporte également son lot d'évolutions : s'il ne s'agit pas d'orienter les sujets ou les types d'action que ces tables seraient amenées à choisir, ce kit défend l'idée qu'il ne faut pas « *s'enfermer dans la contestation* »². Par ailleurs, il oriente le type de publics : les tables montréalaises, comme le montre le rapport « Bacqué-Mechmache », s'appuient plutôt sur des mobilisations inter-associatives ; le rapport propose quant à lui une réorientation vers les « habitants », qui seraient « *les premiers décideurs et les premiers acteurs* » des tables de quartier.

On retrouve, dans ces changements de positionnement, les effets du caractère institutionnel de la FCSF : les centres sociaux sont des partenaires de l'action publique, habitués à monter des projets à destination des habitants. Avec ces changements, les tables de quartier oscillent entre dynamique collective et dispositif participatif.

Une dizaine de tables de quartier sont mises en place localement, la moitié sont portées par des centres sociaux et l'autre par des membres de la coordination Pas Sans Nous. On y retrouve des différences de budgets, d'ancienneté, de professionnalisation qui vont avoir un impact sur la nature des actions menées. Pour ces structures, les tables de quartier relèvent d'objectifs différents : certaines vont s'en servir pour renforcer des dynamiques associatives

1 Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohammed, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », rapport remis au ministre délégué à la ville François Lamy, juillet 2013

2 FCSF, 2015, *Expérimentation des tables de quartiers. Kit d'appui*, avril 2015, p.3
http://expetablesdequartier.centres-sociaux.fr/files/2015/07/kit_d_appui_tables_de_quartier_v3_20avril2015-web.pdf (accès le 26/06/2019).

pré-existantes, d'autres pour créer les conditions de la concertation avec les pouvoirs publics, d'autres, enfin, pour initier des projets d'habitants qui peuvent être vues comme des formes de responsabilisation – en témoigne la notion de « *rôleurs assistés* »¹ employée par un administrateur d'un centre social pour qualifier le public visé.

L'enquête sur trois terrains, à Marseille, Mulhouse et Amiens, et la connaissance plus large d'autres tables de quartier, permet de dégager quelques-unes des tensions entre ces dynamiques. Celles-ci ne se situent pas tant dans le type de sujets traités que dans le choix des actions à mener. Plusieurs éléments structurels permettent de comprendre le rejet de certaines thématiques par les tables et leur orientation vers des modes d'actions spécifiques. Ils renvoient directement aux axes abordés dans l'analyse du projet fédéral : la question des postures et de l'investissement des animateurs, celle des types de publics et des formes de leur engagement, et enfin celle de l'influence des pouvoirs publics et des modes de reconnaissance locale des tables.

Une catégorisation des tables de quartier dans leur rapport au politique

Si l'on se concentre sur les tables de quartier portées par des centres sociaux, nous identifions trois catégories de tables de quartier dans leur rapport au politique.

La première est animée par des salariés mobilisés à temps partiel sur cette mission, qui accompagnent des petits groupes d'habitants, plutôt homogènes et composés en majorité de personnes âgées blanches. La table est alors un espace de socialisation pour ces personnes, qui investissent par ailleurs d'autres dispositifs de la structure porteuse, mais également son conseil d'administration. Elles mettent en place des discussions avec les institutions publiques autour de thématiques qu'elles ont choisies, ou cherchent à mobiliser les autres habitants du quartier pour qu'ils agissent ensemble pour trouver des solutions. Le pouvoir d'agir est alors vu comme une capacité à faire ensemble en sortant de la concertation et en étant pro-actifs. On peut résumer cette position par le discours d'une des animatrices de ces structures : « *le pouvoir d'agir pour les habitants par les habitants* »².

La deuxième catégorie est portée par des directeurs ou des coordinateurs de centres sociaux, engagés de manière intense, quasi-militante autour de la démarche, au-delà de leur

1 pouvoir d'agir, Editorial, Texte de présentation de l'AGCSCBP, Tourcoing, 2014

2 Entretien avec une animatrice de la table de quartier de Tourcoing, le 13 Avril 2015

temps de travail. La mobilisation est plus large et on retrouve des groupes d'habitants qui dépassent les limites habituelles que l'on retrouve dans les dispositifs d'actions citoyennes des centres sociaux et qui s'investissent sur des sujets qui les intéressent personnellement. À travers leur engagement, les salariés colorent fortement les orientations politiques de la table : à Mulhouse par exemple, le directeur pousse fortement à ce que la table de quartier prenne en charge l'organisation des événements festifs et conviviaux sur le quartier, comme la fête de quartier. La directrice du centre social de Saint Gabriel, elle, défend plutôt une vision de la table comme un espace de mobilisations collectives et une partie importante de l'activité de la table est tournée vers l'organisation des événements sur le quartier. Ainsi la table de Saint Gabriel est reconnue par les pouvoirs publics locaux pour produire de la mobilisation, notamment dans des formes parfois revendicatives : elle trace un chemin de crête pour un partenariat conflictuel.

Enfin, dans un cas, à Amiens, l'animation est portée par un administrateur, et s'appuie sur un réseau associatif préexistant. Plus autonome de la structure porteuse, la table cherche à créer une dynamique collective sur le quartier. Les actions menées s'orientent fortement vers des formes d'interpellation, notamment autour d'une commission rénovation urbaine qui s'active sur de nombreux projets : la circulation, les commerces, la rénovation urbaine. Cette orientation plus militante produit néanmoins des formes de démobilitation et de repli, d'un côté vers des orientations plus classiques dans les centres sociaux à travers la création d'une expérimentation autour de l'éducation avec les jeunes et les divers partenaires locaux, notamment le collège, et de l'autre vers un petit groupe de militants de cette commission rénovation urbaine qui poursuivent leur travail. Prise dans des conflits inter-personnels liés aux changements de majorité lors des élections municipales, cette table aura été mise en difficulté par les pouvoirs publics locaux.

Retour sur les postures, les publics et les partenaires à travers les tables

En définitive, on retrouve, à travers ces trois catégories, diverses formes d'appropriation du *leitmotiv* du pouvoir d'agir. Les formes de structuration qui mènent vers des orientations politiques différentes sont de plusieurs ordres : celle de la posture professionnelle d'accompagnement, d'abord. Certains animateurs défendent une forme d'impartialité, et, ce faisant, reproduisent des habitudes de structuration des dispositifs participatifs au sein des centres sociaux, en termes de mobilisation des publics, d'animation des rencontres, etc.

D'autres orientent explicitement vers certains objectifs préconçus. Le problème des procédures participatives a également été soulevé : derrière l'apparente « neutralité » des animateurs, on a pu analyser la manière dont, à chaque instant, de la mobilisation à l'animation en passant par les choix opérés en coulisses, les animateurs influencent l'orientation de la table. Celle des types de publics et d'engagements, ensuite. Les participants orientent également les sujets et les objectifs de la table, à partir de leurs attentes et de leurs motivations. L'hégémonie d'une certaine forme d'engagement « désintéressé » au sein des centres sociaux oriente les actions vers des formes de responsabilisation des *autres* habitants du quartier. On observe là une difficulté forte des espaces participatifs portés par les centres sociaux à construire un « nous » qui serait celui des expériences populaires contemporaines dans leurs diversités sociales, culturelles, économiques – on peut par exemple penser aux vécus et aux mobilisations postcoloniales (Boubeker et Hajjat (eds.) 2008).

Enfin, le rapport aux institutions a une influence considérable dans les actions menées : certaines tables s'emparent de projets municipaux – comme on l'a vu avec le « Visa Vert » pour la végétalisation à Marseille – pour les proposer aux participants, voire pour accompagner le désengagement de la puissance publique en s'investissant dans des missions autrefois gérées par la ville – on peut prendre l'exemple du nettoyage ou de la gestion d'un parc dans le quartier. Ainsi, les tables de quartier deviennent parfois rapidement des outils de la gestion urbaine de proximité, et accompagnent ainsi des processus néolibéraux à l'œuvre dans le management public.

En définitive, le rapport au politique des tables de quartier oscille entre les divers modèles d'*empowerment* proposés par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, depuis ses formulations néolibérales jusqu'à des formes plus radicales. Au cœur de ces différences, on retrouve une tension originelle de l'expérimentation, entre *dynamique* de mobilisations collectives et *dispositif* participatif à destination des habitants. Celle-ci renvoie aux modes de pensée et d'actions, aux références inscrites dans le caractère institutionnalisé de la FCSF.

Deux axes pour poursuivre la réflexion sur les tables de quartier

Au-delà de la question du rapport au politique à l'œuvre dans les tables de quartier, nous avons abordé dans notre enquête sur les tables de Mulhouse, Marseille Saint Gabriel et Amiens, deux éléments qu'il nous semble intéressant de reprendre dans cette conclusion : la question des formes d'*empowerment* suscitées par l'expérimentation nationale, et la relation aux autres dispositifs participatifs à l'échelle locale. Ces deux axes permettent d'ouvrir la réflexion sur cet objet à d'autres types d'analyses.

Mesurer l'*empowerment* suscité par l'expérimentation nationale

Le co-portage par une coordination associative, plateforme de revendications s'appuyant sur un activisme délibératif et une fédération d'éducation populaire engagée dans un projet fédéral autour du pouvoir d'agir est un élément structurant permettant de comprendre l'originalité de cette expérimentation. Toutes les dynamiques locales présentées dans la partie 3 s'articulent avec une expérimentation nationale. Des temps de séminaires et de formations ont abouti sur des changements de posture de la part des acteurs engagés.

Les apports d'une expérimentation nationale co-portée : la construction d'un « nous » politique avec Pas Sans Nous

Si la FCSF aura permis à l'expérimentation d'exister et d'être financée, le co-portage avec la coordination Pas Sans Nous va avoir un impact considérable, qui se ressent notamment dans les rencontres nationales. Les structures adhérentes à cette coordination y exposent leurs propres approches de cet objet table de quartier, dont on a vu, avec l'exemple de Roubaix (cf. chap. 10), qu'elles s'écartent fortement de certaines habitudes des centres sociaux. Elle s'est également faite sentir dans des relations et des formes de soutiens entre tables, dans le cadre

de l'expérimentation ou non, lors de différents temps où des tables se sont entraînées, parfois en se déplaçant les unes chez les autres, pour faire avancer les actions au niveau local : le séminaire national à Marseille, en 2016, a été l'occasion de participer à des temps de mobilisation pour les tables marseillaises ; les difficultés de la table roubaisienne dans sa lutte vis-à-vis du projet de rénovation urbaine ont fait l'objet d'un soutien des autres tables expérimentales, dont certaines se sont déplacées à Roubaix pour afficher leur présence à ses côtés. Par ailleurs, l'expérimentation aura abouti sur des rapprochements conflictuels entre les deux structures nationales.

L'originalité de l'expérimentation des tables de quartier doit beaucoup à ce portage collectif. Tous ces liens ont fait évoluer les positions des associations engagées dans l'expérimentation. Surtout, certains participants à des tables de quartier portées par des centres sociaux se sont affirmés et ont vu leurs discours se radicaliser au contact des autres tables de quartier, au point, parfois, de finir par tourner le dos à leur centre pour monter leur propre collectif, ou, à l'inverse, de se voir mis de côté, comme on a pu le voir avec Samira à Mulhouse (cf. Chap. 9).

Formations et expérimentation nationale : un objectif d'*empowerment* des participants

Si les formes de mobilisation divergent, on retrouve, dans tous les cas des relations déséquilibrées entre animateurs et participants. Un travail spécifique est mené par l'équipe de coordination nationale et localement, à travers des temps de formation, pour faire évoluer ces rapports de pouvoir : l'enjeu démocratique de la prise de pouvoir des participants vis-à-vis des animateurs est un enjeu central porté au niveau national par la FCSF comme par la coordination Pas Sans Nous.

Localement, ce travail est mené à Amiens autour de la « commune libre d'Etouvie » puis de la formation menée par la « Boîte Sans Projet » à destination des participants moins habitués à la discussion publique (cf. chap. 9). Il permet une forme d'appropriation de la dynamique par des profils à l'origine peu militants.

Nous avons également remarqué l'impact de l'expérimentation nationale sur la prise de confiance des participants qui s'y sont mobilisés, que ce soit les auto-proclamées « cassosses d'Etouvie » à Amiens, ou les « femmes-relais » de Mulhouse. A ce sujet, le format des

rencontres nationales a beaucoup évolué avec le temps : de rassemblement de professionnels, avec une présence importante, notamment, des délégués fédéraux des centres sociaux, ils sont, dès la moitié de l'année 2015, composés majoritairement de participants aux tables de quartier. Après ces rencontres, ces participants gagnent en légitimité, et se mobilisent généralement de manière plus forte après être revenus sur leur territoire.

Cet *empowerment* passe par des formes de prise de confiance en soi, comme en témoigne le retournement du stigmate autour de la notion de « cassosse ». On retrouve cette idée exprimée par les participantes elles-mêmes dans le bilan de l'expérimentation : « *Je suis peut-être, comme on dit, une personne défavorisée mais toutes ces rencontres m'ont fait devenir une personne avec une richesse sociale incroyable* »¹. Une autre participante abonde : « *Au premier séminaire, nous avions du mal à nous mélanger, nous restions dans notre coin. Mais on a fait de belles rencontres. Lors des séminaires, on est tous ensemble, on dort sur le même lieu et on mange ensemble. On rencontre des gens de partout... Marseille, Tourcoing, Roubaix, Mulhouse, Toulouse, enfin bref on a fait plein de rencontres. Plus on avançait plus on voulait se rendre aux séminaires, parce qu'on y apprend tant de choses, on prenait de l'assurance, les gens nous ont dit "vous avez évolué" et au fur et à mesure, les séminaires on n'avait pas envie de les rater.* »²

L'influence du croisement FCSF - « Pas Sans Nous » : un *empowerment* politique

Cet *empowerment* centré sur des formes de prise de confiance en soi des individus et des groupes est doublé d'une formation plus directement politique des participants, permise en premier lieu par la présence de la coordination Pas Sans Nous au sein de ces rencontres. On peut ici revenir sur une scène issue d'une discussion entre une des femmes-relais de Mulhouse et l'animatrice de la table de quartier de Marseille Malpassé, le 1^{er} octobre 2015 en marge de la rencontre nationale des tables de quartier à Fondettes. La première prend la parole et présente, avec fierté, la « victoire » obtenue par la mobilisation de services de police pour réduire le sentiment d'insécurité, la seconde lui rétorque : « *Il faut que tu comprennes le système ! La table doit travailler sur la cause, pas sur les conséquences !* ». Un animateur issu de la table de Paris 18^e poursuit : « *tu peux pas parler d'habitants si tu t'assures pas*

1 Témoigne d'une participante du quartier d'Etouvie, à Amiens, bilan de l'évaluation, FCSF, 2018

2 Témoigne d'une participante du quartier d'Etouvie, à Amiens, bilan de l'évaluation, FCSF, 2018

qu'ils puissent être autour de la table. ». Cette discussion mêle réflexivité politique et stratégie de mobilisation : le passage des « conséquences » aux « causes » renvoie au processus de politisation évoqué en introduction, et donc aux dimensions plus collectives de l'*empowerment*. Elle témoigne également de la manière dont cette personne est considérée lors de cette rencontre nationale, au même niveau que les autres, participants comme animateurs. L'influence des tables plus militantes se retrouve chez les participants : au détour d'une discussion lors de la « fête d'automne », une fête du quartier d'Etouvie, à Amiens, un participant à la table de quartier d'Etouvie qui était quelques mois plus tôt au rassemblement national de l'expérimentation me dit : « *« Oh, à Marseille [Malpassé]¹ c'est bien ! Ils sont rentre-dedans ! Nous on n'est pas assez comme ça. On a fait une pétition avec 1700 signatures... c'est bien mais le jour où on sera 1500 personnes sur le parvis de la mairie, ce sera différent ! »*². On retrouve également ici une réflexion sur les modes d'action des tables de quartier, qui pose la question de la création d'un rapport de force, et qui donc assume le caractère conflictuel des rapports aux pouvoirs publics.

C'est bien le mélange des associations membres de Pas Sans Nous avec des centres sociaux qui permet de doubler cette question du pouvoir d'agir des participants au sein des tables par une réflexion plus générale sur les objectifs politiques des tables de quartier. La confrontation de cultures associatives différentes, entre d'un côté des associations plutôt de petite taille et revendicatives et de l'autre côté des habitants engagés dans des centres sociaux plus institutionnalisés aura été le moteur principal des décalages opérés par l'expérimentation nationale.

Sans elle, les rencontres nationales n'auraient pas permis de se poser collectivement, en présence et avec l'avis des participants mêmes les moins habitués à la participation, des questions comme : un espace citoyen est-il nécessairement, ou potentiellement, un contre-pouvoir ? Quels sont les liens entre démocratie et conflit ? Qu'est ce qui fait « problème » à l'échelle du quartier et comment celui-ci s'articule à d'autres échelles ? Ces questionnements sont, en règle générale, peu mis en débat dans d'autres dynamiques portées par des centres sociaux : les « dispositifs » traditionnels ne prévoient pas de temps de discussion politique sur

1 A cette période, la table de Malpassé, à Marseille, met en place une action collective : pour montrer l'état de dégradation du quartier, ils peignent tous les espaces publics, trottoirs, routes, abîmés qui n'ont jamais été réparés. Cette action attire l'attention de la mairie qui décide d'engager une procédure en concertation avec la table.

2 Discussion durant la fête d'Automne d'Etouvie, Amiens, le 10 octobre 2015

les cadres mêmes du dispositif, tandis que les animateurs peuvent avoir tendance à participer de cet « évitement ».

Le contre-coup : la réaffirmation du pouvoir de l'animateur, et de la structure porteuse, sur la dynamique

Cette affirmation de la centralité des participants dans le processus connaît néanmoins des limites. On l'a vu avec l'exemple de Mulhouse et le phénomène de mise à l'écart d'une participante particulièrement mobilisée par le directeur, et son remplacement à l'organisation de la table par un adulte-relais. Ce contre-coup est également visible à Rennes. Une des participantes, particulièrement mobilisée lors des rencontres nationales, adhère, en 2015, à la coordination Pas Sans Nous. En parallèle, elle prend de plus en plus une place de *leader* au sein de la table de quartier du Blosne, ce qui déplaît à l'animatrice qui estime qu'elle ne laisse pas assez de place aux autres participants. Après quelques mois, elle décide finalement de quitter la table de quartier et de monter la délégation départementale « 35 » de la coordination Pas Sans Nous.

Ces exemples montrent que cette relative prise de pouvoir des participants est parfois contrebalancée localement. Par ailleurs, l'animateur, et avec lui la structure porteuse, peut entrer en conflit avec les participants sur la répartition des rôles, et des pouvoirs, au sein de la table : on l'a vu avec l'exemple du recrutement de l'adulte-relais à Marseille (cf chap. 9), qui a fait l'objet de tensions ayant mené au départ de la table d'un des administrateurs du centre social particulièrement mobilisé. Dans un tout autre registre, le repli de la table de quartier d'Amiens sur la seule activité de la Commission Rénovation Urbaine d'Etouvie montre que, même dans le cas de mobilisations plus collectives et autonomes de la structure porteuse, le travail de montée en puissance des participants peut se confronter à une personnification de la dynamique qui ne permet pas de passer outre la figure de l'animateur-*leader*.

Un *empowerment* qui s'observe au-delà de la seule activité de la table

A côté de ces résultats mitigés au sein même des tables de quartier, ces formes d'*empowerment* s'observent à travers les parcours des personnes mobilisées.

Observer des formes d'*empowerment* nécessite d'enquêter sur la manière dont cette expérimentation a influencé certains parcours de vie et d'engagement, en dehors de la seule

activité de la table. Nous pouvons cependant nous appuyer sur des éléments de notre enquête pour en rendre compte.

A Amiens par exemple, la mise en lien des diverses associations mobilisées dans la CRUE, des participants mobilisés individuellement, de l'association de formation la Boîte Sans Projet et de la coordination nationale de l'expérimentation va avoir plusieurs conséquences qui ne sont pas directement liées à l'activité de la table de quartier. Au retour de la rencontre nationale des tables de quartier de 2015, les deux participantes amiénoises sus-citées vont monter leur propre association. Elles récupèrent des fruits dans les magasins et marchés, en font des confitures qu'elles redistribuent aux personnes dans le besoin. Cette activité leur permet de lier des temps de réunions et de rencontres de la table de quartier, qui leur apparaissent parfois lourdes et rébarbatives, avec une action plus concrète de solidarité locale. L'une des deux participantes va également profiter de son contact avec la Boîte Sans Projet pour monter une « *conférence gesticulée* », sur le modèle de Franck Lepage, intitulée « Sois grosse et tais-toi ! » pour évoquer la question de la grossophobie à partir de son expérience.

Par ailleurs, la mise en lien avec la coordination nationale rapproche les participants de la coordination Pas Sans Nous. Avec elle, ils mettent en place deux jours de séminaire sur la démocratie dans les quartiers populaires intitulés « *Inventons la démocratie ! Notre parole est légitime* » du 15 au 18 Mars 2017. Les participants à la formation montent une conférence collective, également sur le modèle des conférences gesticulées de Franck Lepage, leur permettant d'exprimer sur le mode théâtral toutes les difficultés qu'ils ont vécues autour de la participation citoyenne et des conseils citoyens. Le ton de celle-ci est revendicatif, à l'image de sa conclusion musicale où ils diffusent la chanson de Dider Super « Manipulez-nous mieux ! ». Cette conférence est jouée à plusieurs reprises lors d'évènements organisés autour de la participation citoyenne dans différentes villes de France.

Ce séminaire se déroule notamment à la faculté de Droit, signe d'un travail de rapprochement entre la table de quartier et le monde académique. En effet, au fur et à mesure de son action et de ses alliances interassociatives, la table a acquis une reconnaissance et des relais universitaires. La politiste Myriam Bachir, notamment, étudie la mise en place de la table de quartier comme du conseil citoyen à Etouvie, et en tire un ouvrage qui retrace l'expérience d'Etouvie : *Et si les habitants participaient ?* (Bachir 2018). Outre sa portée académique dans l'analyse des rapports qui se tissent entre mobilisations habitantes et

dispositifs institutionnels, ce livre constitue un témoignage fort de l'expérience d'Etouvie, à partir du vécu des participants. Ainsi, on le voit, la mise en relation interassociative, à l'échelle locale comme nationale aboutit, dans le cas d'Etouvie, sur un ensemble de projets qui participent de formes d'*empowerment* collectifs et que l'on ne peut observer si l'on s'en tient aux actions menées directement au nom de la table de quartier.

En dehors du cas amiénois, de nombreux collectifs ont été créés à côté de la seule activité de la table. On peut citer l'association de locataires de la résidence des Rosiers à Marseille Saint Gabriel, la délégation d'Ille-et-Vilaine de la coordination Pas Sans Nous à Rennes, un collectif de mamans et une association de parents d'élèves à Marseille Malpassé, un collectif d'habitants mobilisés sur la question du réseau de transports en commun à Nîmes. Ces associations et collectifs créés par des personnes mobilisées sur les tables de quartier démontrent qu'au moment d'analyser la réussite ou non de ces expérimentations, il convient de ne pas s'arrêter aux frontières de cette seule dynamique. Les tables de quartier sont un espace de discussions et d'échanges aux ramifications diverses à l'échelle du quartier.

La création d'une dynamique émergente : le « réseau national des tables de quartier » et la création d'un texte commun

Les rapprochements opérés durant les différentes rencontres de tables de quartier débouchent, par ailleurs, sur la construction d'un groupe réseau national des tables de quartier. Après trois années d'engagements, certains participants se retrouvent en position de prendre le relai de l'équipe de coordination nationale. Tout comme les tables cherchent localement à prendre leur autonomie vis à vis des structures porteuses, ce groupe se présente comme étant autonome à la fois de Pas Sans Nous et de la FCSF.

Un « réseau national des tables de quartier » se crée donc en fin de l'année 2017, autour d'une vingtaine de personnes motrices, issues de diverses tables de quartier, à Toulouse, Nîmes, Amiens, Roubaix, Marseille. On remarque également une forte présence dans ce réseau des tables construites après le début de l'expérimentation, avec la mobilisation de personnes venues de Paris (18^e), Angers, La Rougrière à Marseille. Ce groupe d'abord relativement informel constitué des personnes les plus engagées dans la dynamique et habituées des rencontres nationales va prendre une importance de plus en plus prononcée dans la construction des contenus et l'organisation des rencontres nationales à partir de 2017. La

journée de restitution de l'expérimentation, ouverte à un public large dans un but de communication, de diffusion et d'essaimage, sera ainsi construite collectivement par ce groupe, du choix des ateliers, aux intervenants, et jusqu'au texte d'invitation produit à une dizaine de mains. Désormais ce sont les tables de quartier elles-mêmes qui invitent.

Avec sa formalisation dans un « réseau » et sa volonté d'essaimer, ce groupe va également produire un texte commun qui résume des ambitions et des principes partagés¹. Le texte semble orienter les tables de quartier vers les modèles de « dynamiques collectives » que nous avons étudié précédemment. Contrairement à certaines tables s'étant reposées sur la mobilisation exclusive d'habitants, il défend ainsi le fait de rassembler « *des habitant.e.s, des collectifs, des associations, des acteurs et actrices du quartier dans un souci de diversité et de mobilisation la plus large possible* ». Par ailleurs, il explique s'inscrire dans une perspective de « *transformation sociale* » et inscrit les tables « *dans l'histoire des mobilisations collectives au sein des quartiers populaires* ».

On retrouve ici une évolution des rapports au politique par rapport au « Kit » des tables de quartier, à travers l'affirmation d'un objectif en termes de transformation sociale, la volonté de construction d'une dynamique collective et non d'un dispositif, la construction d'une identité collective relative à une expérience sensible collective d'habitant.e.s de quartiers populaires. Par ailleurs, ce collectif transcende les appartenances héritées, politisant les discours de certains participants à des tables de quartier, par ailleurs bénévoles ou salariés d'équipements d'animation socioculturelle. La politisation de certains acteurs des tables de quartier apparaît, finalement, comme l'une des formes d'« *empowerment* » suscités par cette expérimentation. Ce processus a été rendu possible par l'existence de ce double portage et par la prise de pouvoir des participants vis-à-vis de l'expérimentation.

Un renouvellement des projets sociaux plus axé vers la participation

Autre conséquence de cette dynamique nationale : dans le cas des centres sociaux les plus mobilisés dans l'expérimentation, comme Mulhouse ou Saint Gabriel (Marseille), les projets sociaux suivant la création de la table de quartier accordent une place bien plus importante à la participation. Le centre social Saint-Gabriel, à Marseille, connaît une évolution significative autour de l'enjeu de la participation et de la place de la table de quartier en son

1 Texte « Ambitions et principes des tables de quartier », production collective de La coordination Pas Sans Nous, Les tables de quartier et La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France [FCSF], Avril 2018

sein. Dans la lignée du projet social précédent, le rapport d'activité de 2015 présente les différentes actions menées par le centre à travers des axes sectoriels tels que l'« enfance/famille », la « jeunesse » et le « tout public » et inscrit la table de quartier dans ce dernier ensemble, comme l'avant dernière action présentée dans le rapport. Le projet social 2016-2020 renverse cette perspective. Il ne se divise plus en secteurs mais en enjeux thématiques, avec, en premier lieu, le « développement de la citoyenneté ». Il constate la difficulté du centre à « faire participer » et cherche alors à mieux « *reconnaître et soutenir la capacité d'agir pour l'intérêt général à travers les expériences vécues par les personnes* ». Dans ce cadre, la table de quartier est devenue la première action présentée par le projet.

A Mulhouse, après un projet social très porté sur des enjeux administratifs en 2013, autour de la transversalité, de l'accueil, de l'organisation et des ressources humaines, le projet social de 2017 s'appuie sur des thématiques centrées sur des objectifs à atteindre : derrière le renforcement des liens familiaux et le développement de l'action culturelle émerge la question de la « place de l'habitant dans et en dehors du Centre », qui inclut la table de quartier.

In fine, si l'ambition de la thèse n'était pas de mesurer l'*empowerment* à partir de critères normatifs que l'on aurait construits nous-mêmes, ces quelques éléments donnent à voir les évolutions au cours de l'expérimentation, et dessinent quelques pistes de transformation du rapport au politique des acteurs mobilisés. Le maintien, complexe, de la coopération dans la durée entre la FCSF et la coordination Pas Sans Nous aura ainsi été un élément majeur de l'originalité de cette expérimentation vis-à-vis d'autres formes de démocratie participative.

Les tables de quartier, des espaces originaux de participation

A la faveur de l'expérimentation nationale et des relations tissées entre la coordination Pas Sans Nous et la FCSF, les tables de quartier se sont constituées comme des espaces originaux de participation au regard des autres dispositifs participatifs, et notamment des conseils citoyens mis en place en parallèle par la Politique de la Ville.

Un enjeu central de l'expérimentation : les tables de quartier face aux conseils citoyens

La question de la mise en place des conseils citoyens va grandement intéresser les tables de quartier. Il s'agit de l'enjeu le plus discuté pendant les temps de rencontre nationaux durant la première année de l'expérimentation en 2014.

Les tables de quartier, une préfiguration des conseils citoyens ?

Au lancement de l'expérimentation, plusieurs acteurs cherchent à se positionner vis-à-vis des futurs conseils citoyens, tout particulièrement au sein des associations membres de la coordination Pas Sans Nous. Ils voient dans la table de quartier la préfiguration de ce dispositif. La participation à l'expérimentation nationale apparaît, dans ce cas, comme un label octroyant une légitimité vis-à-vis de ce futur dispositif : le préfet en charge de leur mise en place devra prendre en compte l'existence de ces tables. Par exemple, le collectif montpelliérain réuni autour de l'association AJPPN (association des Jeunes Phobos et Paillade Nord) envisage de proposer à la préfecture que la table de quartier devienne l'espace de coordination des divers conseils citoyens de la ville.

Les tables souhaitent s'emparer du dispositif des conseils citoyens s'appuient sur le discours de l'institution¹. La loi « Lamy » du 21 février 2014 précise que les conseils citoyens doivent être réalisés « *sur la base des pratiques et des initiatives participatives* » déjà existantes. Par ailleurs, le rapporteur de la loi, le député François Pupponi, a précisé que cette proposition de conseils citoyens s'inspire « *des tables de quartier préconisées dans le rapport de Mme Bacqué et de M. Mechmache.* »². Enfin, le cadre de référence paru en Juin 2014, soit après le lancement de l'expérimentation, indique que « *les conseils citoyens sont des lieux d'expression qui favoriseront les pratiques émergentes et qui s'appuieront sur des expérimentations en cours, comme celle des tables de quartier.* »³

Dès lors, le début de l'expérimentation est marqué par cet enjeu, et pour une partie des participants, le rôle de la FCSF et de « Pas Sans Nous » est avant tout d'exercer une pression

- 1 Voir à ce sujet l'annexe 4 concernant le passage de la recommandation des tables de quartier à la loi mettant en place les conseils citoyens
- 2 Intervention de M François Pupponi, Député et rapporteur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine au nom de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, lors de l'examen en commission du 14 Novembre 2013 de la loi (n°1554)
- 3 Cadre de référence des conseils citoyens, Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Juin 2014, p. 7

pour que, dans les territoires où des tables de quartier existent, les conseils citoyens partent de celles-ci.

Néanmoins, la mise en place réelle de ces conseils, marquée par un caractère fortement institutionnel, va les faire s'éloigner de ce chemin, au profit du duo élu local/préfet. Ces évolutions durant l'année 2014 vont créer un grand nombre de débats lors des rencontres nationales des tables de quartier.

La FCSF et les auteurs du rapport font alors le choix de défendre l'autonomie des tables de quartier, à côté des conseils citoyens. Cette option est clairement assumée à partir de 2015. Lors d'une rencontre nationale, le 7 février 2015, un débat collectif a alors lieu avec François Vercoutère et Mohammed Mechmache, alors président de la coordination Pas Sans Nous, à ce sujet. Ceux-ci défendent l'existence, en parallèle, de ces deux objets :

Mohammed Mechmache : Les tables de quartier c'est une chose, les conseils citoyens c'est autre chose ; même si, à un moment, pourquoi pas, la table de quartier peut intervenir au sein du conseil citoyen. Les personnes de la table peuvent être membres dans le conseil citoyen, pour faire la passerelle entre les deux.

François Vercoutère : Les tables de quartier et les conseils citoyens, c'est deux logiques différentes. Les tables de quartier, c'est la société civile qui s'organise, réfléchit, agit ensemble sans forcément avoir besoin que les institutions interviennent, mais également, une capacité de négociation de la société civile qui s'organise en dehors des dispositifs existants. Les conseils citoyens, depuis qu'ils sont rendus obligatoires dans la loi, on sort de la logique d'une société civile qui s'organise ; l'initiative est remise dans les mains des institutions. C'est l'Etat qui dit qui participe ! Mais ce dispositif a ses avantages : c'est un levier, un vrai levier, pour des recours possibles vis-à-vis de la politique de la ville.

Mohammed Mechmache : Dans le cas où il n'y a pas de conseil citoyen, il est possible de proposer de le faire ! Mais dans tous les cas, aujourd'hui, le rapport de forces avec les tables de quartier, il est essentiel. Si les gens organisent des réunions publiques en disant « moi j'ai envie de m'organiser », moi ça me fait plaisir ! La table de quartier est là pour alimenter des sujets, donc aussi pour alimenter les conseils citoyens. L'enjeu est peut-être d'introduire les sujets communs et les projets communs qui ont été débattus dans les tables à l'intérieur des conseils citoyens, et donc de faire des conseils citoyens les porte-voix des tables à l'intérieur des processus de décision.

Cette consolidation d'un discours commun, porté par le délégué de la FCSF et le président de la coordination Pas Sans Nous, va avoir pour conséquence de faire sortir de l'expérimentation les acteurs les plus mobilisés sur la préfiguration des conseils citoyens. Après le flou des débuts, la mise en place des conseils citoyens témoigne d'une prise en main directe par les binômes élus locaux / préfets, au détriment des dynamiques associatives pré-existantes : les associations se retrouveront dans un collège associatif, mais ne seront, dans la plupart des cas, pas à l'initiative ou à l'animation des conseils citoyens. Alors que ces derniers sont finalement majoritairement mis en place directement par les pouvoirs publics, la relation qu'entretiennent les tables de quartier aux autres espaces de participation devient un enjeu central de l'expérimentation.

C'est à cette période, en 2015, que l'association « Volga-Plage Territoire Responsable », à Fort-de-France, et l'association AJPPN, à Montpellier, vont arrêter de participer à l'expérimentation nationale : ils n'auront donc pas initié, à proprement parler, de table de quartier. Le collectif martiniquais sera directement mobilisé par la ville de Fort-de-France pour animer le conseil citoyen, tandis que l'association montpelliéraine va poursuivre, localement, un lobbying pour participer plus activement aux instances de participation institutionnelles. Ainsi, une partie des collectifs mobilisés sur l'expérimentation vont rapidement se désengager de celle-ci, faute de reconnaissance institutionnelle leur assurant la mise en place et l'animation du dispositif des conseils citoyens.

Les tables de quartier face aux autres instances participatives : quelle originalité ?

Au bout d'un an d'expérimentation, et alors que le contenu des conseils citoyens se précise (notamment leur caractère obligatoire) les participants à l'expérimentation estiment que le choix de maintenir les deux dynamiques était pertinent. Cependant, au bout de trois ans d'expérience, on peut poser la question de manière plus précise. Quel est le rapport entre les tables de quartier et les Conseils Citoyens¹ ? Sont-elles autre chose, qui peut exister à côté de ces derniers ? Si oui, qu'est ce qui les différencie, qu'est ce qui peut les rendre complémentaires ?

1 L'analyse des conseils citoyens proposée dans cette section s'appuie notamment sur le numéro 2019/2 de la revue *Participations* consacré à ce sujet et intitulé : « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? ». Voir notamment l'introduction, cf (Demoulin et Bacqué 2019)

	Tables de Quartier	Conseils Citoyens
Définitions	« Une table de quartier réunit les associations et collectifs d’habitants organisés à l’échelle du quartier. C’est un lieu de débats et d’actions dont l’objectif est l’amélioration des conditions de vie dans le quartier, notamment des personnes les plus fragilisées. » ²	Les conseils citoyens ont pour objectif la participation directe et active de l’ensemble des acteurs des quartiers prioritaires. Ce collectif d’habitants et d’acteurs du quartiers (associations, commerçants, professions libérales...) permet la création et la réalisation de projets ou d’actions pour améliorer la vie du quartier. ³
Initiateurs	La FCSF et la coordination Pas Sans Nous	L’État à travers la loi
Mise en place locale	Des associations, en partie des centres sociaux, volontaires	Mise en place obligatoire assurée majoritairement par les villes elles-mêmes.
Participants	Associations et/ou habitants en fonction des types de tables et des sujets soulevés	Liste fixe de conseillers citoyens élaborée à partir de la sélection de volontaires et le tirage au sort, parmi les habitants et les représentants associatifs
Missions	Indéfinies <i>a priori</i> . Trois modalités majoritaires : initiatives d’habitants, concertations avec les institutions, mobilisations collectives	Co-construire la politique de la Ville et appuyer des initiatives citoyennes.

Tableau 14 : Tables de Quartier et conseils citoyens, quelques points de comparaison

La table de quartier constitue un lieu d’émergence, au quotidien, de la parole et de l’action habitantes, sur tous les sujets qui les concernent et qui comptent pour eux. C’est dans la capacité de la table de quartier à être reconnue comme un lieu largement ouvert qu’elle peut se différencier, et donc potentiellement être complémentaire, du conseil citoyen.

Un espace relativement libre

D’abord, la table de quartier est organisée en relative autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics. Cela a plusieurs conséquences : d’une part, elle ne s’adosse pas directement aux politiques publiques en cours. L’ambiguïté des conseils citoyens est de vouloir à la fois être des espaces de mobilisation et des lieux de concertation – de co-construction – de la Politique de la Ville. Les tables sont plus claires dans leurs intentions : elles n’ont pas de lien prédéfini à une quelconque politique publique, peuvent s’emparer de toutes comme d’aucune. Elles disposent à la fois d’une plus grande liberté de ton et d’une ouverture à plus de sujets potentiels.

2 FCSF, 2015, *Expérimentation des tables de quartiers. Kit d’appui*, avril 2015, p.3 http://expetablesdequartier.centres-sociaux.fr/files/2015/07/kit_d_appui_tables_de_quartier_v3_20avril2015-web.pdf (accès le 26/06/2019). Les citations suivantes sont tirées du même document.

3 Présentation des conseils citoyens, site du ministère de la cohésion des territoires, https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/conseils-citoyens#scroll-nav_3, (site consulté le 12 01 2021)

Ensuite, cette autonomie permet de choisir les modes d'action adéquats, à partir de stratégies construites collectivement. Les conseils citoyens ont, globalement, des finalités similaires : faire remonter des enjeux importants sur le quartier, discuter et co-construire la Politique de la Ville. Les tables de quartier s'emparent *a priori* des enjeux de la manière qui leur semble la plus pertinente – nous avons vu plus en détail les influences réelles des professionnels, des participants et des institutions sur le choix des sujets et des actions. Les tables de quartier sont ainsi plus libres dans le choix des sujets et des méthodes d'action.

Des formes d'engagement plus ouvertes

La liberté des tables correspond à des formes d'engagement différentes. Le but d'une table de quartier est de mobiliser largement, de construire des actions collectives. Il n'y a pas de conseillers au sein des tables de quartier, il n'y a que des gens qui se mobilisent à un instant T. Cette réalité la rend plus ouverte, plus flexible, plus à même d'agir de différentes manières. Le conseil citoyen peut potentiellement s'appuyer sur ces mobilisations pour mettre en lumière des enjeux qui lui semblent devoir être discutés au sein des instances de la politique de la Ville.

Ensuite, cette ouverture et cette flexibilité répondent à un enjeu fort, présent depuis le début de l'expérimentation : écouter, mobiliser, et mettre en action la population dans sa diversité, y compris celles et ceux que l'on entend habituellement moins souvent dans les instances de participation mises en place par les associations ou les pouvoirs publics. Les conseils citoyens pourraient ainsi valoriser des sujets, de préoccupations, des enjeux qu'ils ne seraient peut-être pas en mesure de repérer seuls. C'est donc son ancrage dans le quartier – dans sa diversité – mais aussi dans sa capacité à mobiliser largement qu'une table de quartier peut prouver son intérêt, à côté et potentiellement en complément du conseil citoyen.

Une forme de légitimité spécifique des tables de quartier

L'orientation privilégiée par l'équipe de coordination nationale était de défendre l'idée que le statut de « table de quartier » ne donne *a priori* aucune légitimité particulière à ces espaces, malgré le financement national. C'est aux tables, localement, à travers leur mobilisation, de se faire reconnaître par les institutions, de développer un pouvoir d'influence sur les décisions publiques. Cette vision a été largement critiquée par les participants eux-mêmes : selon eux, le financement national par la politique de la Ville consacre ces espaces. Ils reprochent alors à la

coordination nationale de ne pas soutenir plus fortement les demandes qui émanent des tables à être associées aux décisions publiques et à être entendues lorsqu'elles font remonter des problématiques.

Ce principe de non-reconnaissance, d'abord vécu comme une contrainte, est aujourd'hui valorisé comme une condition de réussite de ces espaces. C'est justement parce que les tables de quartier ne sont pas instituées par les institutions locales qu'elles sont en capacité de mobiliser plus largement. Leur légitimité ne vient pas que d'un adoubement des pouvoirs publics, mais de la force collective qu'elles produisent. Ce constat ne remet pas en question la nécessité d'instances participatives prises à l'initiative des pouvoirs publics : il met simplement en avant le fait qu'il existe différentes façons de mettre en mouvement la démocratie, et qu'elles ne sont pas réductibles à un seul outil, une seule méthode, qui serait celle d'une concertation descendante.

In fine, la légitimité des tables de quartier, à côté des dispositifs participatifs, est institutionnelle et procédurale, et repose sur la capacité à organiser et animer des espaces citoyens, mais également sociale et substantielle : elle s'attaque au renforcement de la démocratie locale par la publicisation de revendications, qui passe notamment par le conflit (Hatzfeld 2013; Bessone et Mineur 2019). Il y a, dans cette tension, du « jeu » pour des approches expérimentales de la démocratie, entre mouvement social et institutions publiques.

L'intérêt de cette approche par la légitimité est qu'elle décentre le regard. La reconnaissance est institutionnelle : elle est octroyée par les pouvoirs publics. Or, la légitimité concerne la société dans son ensemble. Celle des tables de quartier ne provient pas uniquement de leur démonstration d'une expertise à valoriser auprès des pouvoirs publics, mais également de leur capacité à mobiliser, à devenir des acteurs indispensables du débat public, voire, dans certains cas, à produire un rapport de force.

Ce positionnement entre reconnaissance institutionnelle et légitimité sociale renvoie à celle entre dispositif et dynamique : elle témoigne d'une prise d'autonomie des tables de quartier vis-à-vis des seuls référentiels et objectifs attribués par les institutions publiques. Cette orientation, néanmoins, est source de tensions : les tables les plus militantes subissent des formes de répressions, et les tables les plus professionnalisées n'ont pas de travail de mobilisation collective et se cantonnent à des formes de reconnaissance institutionnelles.

L'articulation des tables aux autres instances à l'échelle locale

Le positionnement principal construit par la coordination nationale au fil de l'expérimentation, est le suivant : il y a potentiellement une complémentarité entre la table de quartier en capacité de mobiliser largement sur le quartier et de soulever des enjeux nouveaux, et le conseil citoyen, qui peut mettre à l'ordre du jour de la politique de la Ville ces enjeux, informer en retour la table de quartier sur les choix politiques opérés. Cette orientation défendue au niveau national est revendiquée par diverses analyses et rapports sur les dispositifs participatifs contemporains¹. Néanmoins, en fonction des catégories de tables de quartier et de leur rapport au politique, celles-ci s'articulent de diverses manières aux dispositifs participatifs institutionnels.

Les tables plus professionnalisées ont souvent plus de difficultés à trouver leur place vis-à-vis d'autres dispositifs. A Rennes, la table de quartier effectue le même type de travaux et se penche sur le même type d'actions que le médiateur social du quartier, lui aussi salarié du centre social. Plusieurs tensions vont d'ailleurs émailler l'expérimentation, entre l'animatrice de la dynamique et ce salarié, qui s'était dans un premier temps montré intéressé par la dynamique nationale en venant participer à un des séminaires de rencontre entre tables de quartier. Cette observation montre la manière dont la multiplication des projets participatifs animés par une seule structure aboutit sur des doublons et des problèmes de coordination. A Tourcoing, un flou est entretenu entre la table de quartier et le conseil de quartier, comme nous l'avons analysé dans le chapitre 10. Les participants se retrouvent en grande partie dans les deux espaces et confondent ces deux dynamiques. Une partie des actions menées sont faites conjointement entre les deux espaces, ce qui entretient cette porosité.

L'inscription de la table de quartier dans le jeu participatif local peut aussi être l'objet d'articulations plus riches. Les tables peuvent s'appuyer sur les instances participatives institutionnelles pour faire remonter certaines doléances, mais aussi pour être tenues informées de l'actualité des politiques publiques. Les dispositifs participatifs institutionnels peuvent être des lieux pour communiquer aux institutions les actions menées par la table. Un participant à la table de Tourcoing explique ainsi : « *il y a beaucoup de gens qui sont dans la table de*

1 On peut citer la synthèse nationale du programme de co-évaluation des conseils citoyens, Universités Paris Nanterre et Panthéon Sorbonne, 2018 ; le rapport de la commission nationale du débat public « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens », 2019, ou encore des articles qui évoquent ces deux objets (Madelin 2018; Louis 2019; Demoulin et Bacqué 2019)

concertation qui sont dans le conseil de quartier. Du coup on a pu influencer la mairie pour qu'elle informe sur la journée de speed dating citoyen [action organisée par la table de quartier], sur le marché, sur le journal officiel [...] On rentre par la bande du conseil de quartier comme ça »¹.

L'implication dans le conseil citoyen peut enfin faire partie d'une stratégie d'influence de la table. Paul, l'animateur de la table d'Etouvie évoque ainsi la volonté d'intégrer le conseil citoyen pour être informés des décisions politiques, et disposer d'un espace de concertation officielle pour interpellier les pouvoirs publics. On retrouve cette tentative de mobilisation critique des espaces institutionnels de concertation à Roubaix, avec la démarche de concertation autour du projet de rénovation urbaine. La table de quartier va s'en servir comme d'un tremplin pour publiciser certains enjeux, et médiatiser les limites de cette concertation officielle – avec les retours de bâton institutionnels que l'on a déjà étudié (cf. chap. 10).

On peut donc caractériser les tables de quartier par une relative autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, qui les éloigne de certaines caractéristiques des dispositifs participatifs institutionnels. Les différences s'observent au niveau des types de publics mobilisés, des sujets traités, mais également des sources de légitimité. Les articulations entre tables de quartier et dispositifs sont valorisés par l'expérimentation nationale, et font l'objet de diverses stratégies au niveau local, entre doublons, investissement opportuniste et stratégie d'influence.

1 Intervention d'un participant à la table de Tourcoing, rencontre entre tables de quartier, Mulhouse, le 18 Novembre 2015

Conclusion : Tables de quartier et pouvoir d'agir face aux traditions des centres sociaux

Nous pouvons désormais mettre en lien les trois parties de cette thèse autour de la question suivante : que changent les tables de quartier par rapport aux fonctionnements classiques des centres sociaux, et, à l'inverse, qu'est-ce qu'elles reproduisent ?

Le rapport aux institutions et aux publics

On peut citer une série d'éléments apportés par l'expérimentation vis-à-vis de nos analyses précédentes sur l'histoire de la FCSF.

Pas d'élus, pas de pression ?

Tout d'abord, le rapport aux institutions est différent de celui que l'on retrouve dans les autres dispositifs mis en place dans les centres. En tant qu'expérimentation nationale, les tables n'ont pas de compte à rendre aux pouvoirs publics locaux. Par ailleurs, le « Kit » et le travail mené lors des rencontres nationales aboutissent sur un consensus partagé : les élus et les professionnels de la ville ne sont présents autour de la table que s'ils sont expressément invités par les participants, pour échanger sur des sujets choisis par ces derniers. Nous avons vu les limites de cette vision, qui ne correspond pas toujours à la réalité : certains sujets sont finalement amenés par les pouvoirs publics, à travers les animateurs, et s'apparentent à des formes de partenariat.

Néanmoins, la plupart du temps, l'absence des élus permet à la table de choisir ses sujets et surtout les types d'action qu'elle souhaite mettre en place de manière autonome. Les participants constatent la différence avec les dispositifs institutionnels : la table de quartier n'est pas le lieu de recueil des doléances, mais de construction collective de solutions à des problèmes collectifs.

Des publics et des modes d'engagement différents

Cette première entrée s'articule avec ce que l'on peut considérer comme la principale évolution opérée par l'expérimentation : le type d'engagement valorisé en son sein. Les tables de quartier valorisent une certaine forme de citoyenneté qui entre en rupture avec les pratiques habituelles des centres sociaux.

Prenons en exemple une discussion entre un délégué de la fédération du Haut-Rhin des centres sociaux, qui suit la table mulhousienne, et une salariée de la FCSF, qui anime quant à elle l'expérimentation nationale, lors d'une des toutes premières rencontres nationales, le 2 février 2015. Celui-ci évoque la table de quartier de Mulhouse :

Délégué du Haut-Rhin : *« Lors d'une réunion publique, tous les problèmes ont été présentés. Mais on était sur quelque chose d'individuel, avec 10, 12, 15 thématiques différentes. On préfère travailler sur des groupes de construction, autour de rencontres, d'évènements, de lieux. On ne se préoccupe pas des problèmes dans un premier temps. Il faut d'abord fédérer »*

Salariée de la FCSF : *« Par rapport au fonctionnement classique d'un centre social, la table de quartier essaie d'être plus un espace où on avance sur des problématiques concrètes ».*

On voit ici comment la défense du « concret » de la salariée s'oppose à la critique implicite, par le délégué, du caractère individualiste des participants qui viennent chacun avec leur problème personnel. Cet échange résume bien le basculement opéré par l'expérimentation dans le rapport à la citoyenneté et à la démocratie. L'activité démocratique est vue comme la mise en relation de problématiques individuelles pour former des enjeux collectifs sur lesquels il est possible d'agir collectivement. Elle est en décalage avec une culture centrée sur l'intégration et le lien social. Cette possibilité de l'engagement sur des intérêts personnels n'équivaut pas à une conception individualiste du politique. Simplement, elle donne l'opportunité de s'engager collectivement à partir de sa situation, de ses problèmes et de son vécu. Elle permet de se mobiliser à partir de ses expériences et non dans le déni de celles-ci au nom de la cohésion sociale ou d'une citoyenneté universelle qui transcenderait les positions particulières.

Chassez le naturel... la reproduction des habitudes professionnelles sur le long terme

Si certains types de tables de quartier se sont d'emblée positionnés sur des logiques plus classiques de l'animation de « dispositifs », on retrouve, sur le long terme, une propension générale des tables de quartier portées par des centres sociaux à un repli sur certaines caractéristiques, comme la promotion d'un noyau dur bénévole homogène et le recours au partenariat avec les pouvoirs publics locaux.

Le refus de la mobilisation associative : les centres sociaux, des acteurs « hors-jeu » associatif

La peur, voire le refus catégorique de mobiliser d'autres associations sur le quartier témoigne du caractère institutionnel des centres sociaux. Rappelons que les tables de quartier montréalaises, dont s'inspire l'expérimentation, ne reposent pas sur la mobilisation directe d'habitants – ou alors très marginalement (cf. : annexe 3) – et que le rapport Bacqué-Mechmache comme le Kit des tables de quartier évoquent le rassemblement d'« associations » ou encore de « collectifs ». La focalisation sur la figure de l'« habitant » pris individuellement est spécifique aux centres sociaux : aucune table de quartier portée par les associations de la coordination Pas Sans Nous ne cherche à mobiliser uniquement des habitants pris individuellement. Elle se fait au détriment des appartenances collectives et permet de garder le contrôle sur les activités à l'œuvre.

Surtout, elle témoigne du positionnement des centres sociaux à côté, ou plutôt *au-delà*, du jeu associatif local. On retrouve là une tension structurelle des centres sociaux, qui se présentent comme des dynamiques portées par des habitants, mais dont le caractère fortement institutionnalisé les amène à prendre le rôle d'acteurs intermédiaires. Ils se situent dans une relation intermédiaire entre mouvement ascendant et institution locale qui met en place des projets politiques sur le territoire. L'hésitation à qualifier l'expérimentation de dynamique ou de dispositif tient beaucoup à cette position occupée par les centres.

La reproduction d'un entre-soi d'habitués aux commandes

Malgré ce changement de conception de la citoyenneté, les centres sociaux ont toutes les difficultés à mobiliser, dans le temps, au-delà d'une même élite bénévole souvent homogène socialement.

Au-delà d'une volonté de changer de posture, il est plus aisé de mobiliser des groupes déjà là et prêts à s'engager que de faire des démarches supplémentaires. Le temps nécessaire à la mobilisation est sous-évalué, et il disparaît parfois complètement des missions des animateurs dès lors qu'un premier groupe s'est formé. On retrouve là un phénomène de repli sur les habitués de la « maison de la citoyenneté » qui s'engagent sur divers dispositifs citoyens et parfois dans le conseil d'administration.

Notons à ce sujet que, au-delà de ces groupes spécifiques, le travail de mobilisation est en grande partie réalisé en dehors du centre social : les autres adhérents du centre, qui participent à diverses activités ou profitent de divers services comme l'aide aux devoirs, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, sont très peu voire pas du tout mobilisés, alors qu'ils connaissent bien le centre social. On retrouve ici les conséquences de cette séparation en trois « maisons » distinctes, et la lecture du centre social comme « refuge » pour des personnes qui voudraient simplement profiter de services et d'activités. L'importance accordée à la convivialité, au caractère de « refuge » du centre social, empêche ces types de mobilisation qui transcenderaient les trois maisons.

Les habitudes d'animation favorisent également ce maintien d'un entre-soi. On observe, à long terme, un défaut d'attention sur les procédures qui permettraient l'ouverture à de nouveaux publics, comme les horaires et lieux de réunion ou encore les modalités d'animation : on peut citer par exemple la tendance à ne pas introduire les participants, qui favorise celles et ceux qui se connaissent déjà et qui sont familiers de la table de quartier, ou encore le fait que dans bien des cas, les ordres du jour démarrent sans avoir fait un tour de table permettant à chacun de se présenter et d'expliquer pourquoi il est venu.

Le retour des partenariats et de la logique de projet

Généralement, après un temps plus ou moins long où la parole et les temporalités des participants sont pris en compte et structurent des stratégies et des actions collectives, les animateurs, par peur de la démobilité, réactivent bien souvent des habitudes qui les

amènent à reprendre en main la dynamique. Ils finissent par exemple par proposer eux-mêmes des activités, ou par se positionner comme intermédiaires avec les pouvoirs publics. En coulisses, sans que ce soit l'objet de discussions collectives, ils présentent aux institutions locales certaines problématiques soulevées par les tables et négocient des financements, voire, s'informent des dispositifs et des projets proposés par leurs partenaires pour les proposer aux membres de la table. Dans la forme, les actions collectives sont de moins en moins issues de stratégies construites collectivement et ressemblent alors de plus en plus à des « projets » organisés par le centre et valorisés par les partenaires locaux.

Cette réorientation stratégique à la faveur du partenariat est liée au type d'organisation que sont les centres sociaux : des acteurs intermédiaires, partenaires des pouvoirs publics.

A quelles conditions les centres sont ils susceptibles de devenir des vecteurs de politisation des classes populaires?

Pour terminer cette enquête, nous pouvons revenir sur quelques questions que l'on se posait en introduction, autour de la notion de politisation : dans quelles conditions les centres sociaux sont-ils susceptibles de devenir des vecteurs de politisation des classes populaires ? Dans quelles conditions sont-ils au contraire amenés à mobiliser d'autres logiques de l'empowerment ? Nous pouvons dégager deux axes issus de nos analyses, qui aboutissent sur des recommandations : le rapport à la citoyenneté et à l'engagement – des participants comme des animateurs – d'un côté, et la relation au conflit et aux pouvoirs publics de l'autre.

Un changement de regard sur la citoyenneté, l'engagement et la professionnalité

Le premier axe s'articule à la question des référentiels des centres sociaux concernant la citoyenneté et la démocratie. Les centres sociaux ne seront pas des espaces de politisation si ils refusent d'articuler des problématiques locales à des enjeux politiques généraux. La formulation même des centres sociaux en maisons, qui séparent les « projets » de la « citoyenneté », révèle cette distinction. Or, la politisation émerge justement dans ce

croisement entre des enjeux localisés et des références morales générales, sur la justice, l'égalité, la dignité ou la reconnaissance. Pour se politiser, les projets des centres sociaux doivent permettre des formes de publicisation qui les ramènent dans le débat public ; pour se politiser, les débats citoyens dans les centres sociaux doivent s'ancrer dans les réalités vécues et se positionner sur des problématiques sociales localisées.

Le déni des intérêts individuels au profit d'un intérêt général abstrait et universel empêche la mobilisation autour des expériences vécues localement. Il empêche, notamment, de prendre en considération les expériences minoritaires liées au genre ou à la race. Nous l'avons vu, la référence à l'individu-citoyen abstrait reproduit, dans les faits, les formes culturelles dominantes et empêche les expressions subalternes (cf. chap. 6 et 10).

Pouvoir d'agir et commun : quelle place pour des animateurs « extérieurs » ?

Cette question de la politisation renvoie également aux postures professionnelles. Il nous semble que, loin d'une posture neutre, un accompagnement à la politisation assume la volonté de déconstruire les cadres de la discussion, de travailler avec les participants à la reformulation des problèmes qu'ils se posent. Ce travail ne peut pas être descendant : il ne s'agit pas d'imposer une grille de lecture, mais d'articuler souci des problématiques locales et formation politique au contexte social, aux formes de domination, aux inégalités et aux injustices (Freire 1974).

Si la « professionnalité » est définie par la mise à distance vis-à-vis d'un « public », nous émettons ici l'hypothèse que c'est dans la capacité à sortir d'une position professionnelle que se trouve la capacité de mobilisation et le potentiel politique des tables de quartier. Il nous semble possible de s'impliquer, même en tant qu'animateur, de manière à s'inscrire dans le collectif. Cela suppose de créer des liens spécifiques avec les participants pour être, *in fine*, en capacité, non pas de s'inclure comme participant, mais d'être vu comme partie prenante d'objectifs communs.

A ce niveau, le travail mené par les organisateurs de l'Alliance Citoyenne de Grenoble est un point d'appui intéressant pour penser la manière dont des organisateurs extérieurs peuvent s'impliquer dans des dynamiques et s'articuler au « nous » en construction. En effet, le travail de « tissage » des colères mené par l'Alliance repose notamment sur des temps de réunions en face-à-face entre organisateurs salariés et participants potentiels. A cette occasion, les

organisateur ne se contentent pas de questionner les personnes sur leurs colères, mais partagent également leurs propres indignations, vécus et expériences qui ont mené à leur propre mobilisation. Cette inclusion dans la discussion, qui repose sur un registre discursif militant et non professionnel, libère la parole et l'oriente dans une direction plus directement politisée puisqu'elle se base sur des « colères » ou des « indignations » partagées.

Plus généralement, l'intensité des liens tissés entre les animateurs et les personnes qu'ils cherchent à faire participer sépare les tables professionnalisées des tables plus militantes. Certains animateurs ne sont pas proches socialement, économiquement, ethniquement, des participants à qui ils s'adressent : la création de ces liens ne signifie pas la réfutation des différences. Ces liens peuvent être plus simplement liés à l'expression de références et de valeurs partagées, et d'ambitions politiques communes.

On retrouve là des éléments proches des réflexions sur le, ou les « commun(s) » (Dardot et Laval 2015). L'idée du « commun » repose sur l'auto-organisation des populations : un animateur, un professionnel de centre social, ne pourra pas produire du « commun » pour les autres. Or, le pouvoir d'agir, qui incluait cette dimension d'auto-organisation dans ses origines féministes, est devenu un développement du pouvoir des « autres » : les usagers, les habitants, les « invisibles », les bénéficiaires de l'action sociale.

Le problème est d'exiger unilatéralement que ce gouffre soit franchi par la personne dont le pouvoir d'agir est à développer. Il semble, au contraire, que, à travers l'appel à l'honnêteté, l'implication personnelle, le partage de son propre vécu, c'est aussi un retour sur lui-même que l'animateur doit effectuer. Évoquer ses propres faiblesses et fragilités, ses propres colères et sentiments, ses rêves, notamment politiques est un meilleur moyen de créer de l'empathie, de l'« en-commun », et de dé-professionnaliser l'animation¹ La professionnalisation du social a supprimé ces caractéristiques qui rendent possible un « en-commun » avec les habitants : c'est le rêve et la fragilité mis en commun qui créent de la transformation sociale, et non pas l'accompagnement extérieur technique et rationnel qui ne fait que reproduire les inégalités entre l'animateur et celui dont il *développe* le pouvoir d'agir².

1 Cette proximité n'empêche pas néanmoins la reproduction de rapports de pouvoir, comme on l'a vu autour du *community organizing* (cf. chap. 4) et des tables de quartier portées par des animateurs-*leaders* (cf. chap. 10).

2 On retrouve ici des éléments similaires à l'analyse des liens entre démocratie et pédagogie dans le *Le Maître ignorant* de Jacques Rancière (2004).

Faire avec la situation sociale : une attention aux expériences postcoloniales

Contrairement aux années 1960 et 1970, période de forte mobilisation des nouvelles classes moyennes, cet « en-commun » ne peut s'appuyer sur des conditions sociales et des expériences similaires entre animateurs et bénévoles. La paupérisation des quartiers populaires aboutit sur une distance sociale conséquente entre les cadres de l'animation et les publics mobilisés. Il s'agit donc de créer de nouveaux liens. Il nous semble, pour cela, qu'il faille que les animateurs connaissent et reconnaissent les formes que revêt l'expérience populaire contemporaine, notamment chez les français issus de l'immigration postcoloniale (Boubeker et Hajjat (eds.) 2008). Cette attention nous semble relativement absente des discours des centres sociaux en dehors de projets de lutte contre les discriminations qui dépolitisent ces enjeux en les repliant sur des solutions techniques autour de l'accès à l'emploi notamment. Dans un contexte de tensions exacerbées autour de la laïcité, les centres sociaux auraient intérêt à affirmer une lecture de la démocratie débarrassée du modèle civique-républicain tout en restant arrimés à la production d'un bien commun et à la défense de valeurs universelles. Il nous semble qu'ils auraient tout intérêt, pour cela, à se pencher plus précisément sur les notions de reconnaissance et de justice sociale (Fraser 2004; Honneth 2008).

Défendre l'autonomie du projet politique, avoir conscience des réalités du réseau

La dernière piste concerne les rapports aux institutions publiques. L'institutionnalisation des centres sociaux constitue un frein à la politisation des discussions. Néanmoins, l'exemple des tables de quartier montre que des marges de manœuvre existent, qui sont délaissées par effet d'autocensure plus que par la menace des institutions. On retrouve ces marges de manœuvre dans certains dispositifs qui finissent par s'émanciper des centres sociaux qui les accompagnent, ou encore dans la création de partenariats basés sur des formes de coopérations conflictuelles. La ligne de crête est fine, mais elle nous semble prometteuse, car elle permet d'agir ici et maintenant sans remettre fondamentalement en question le modèle économique des centres sociaux.

L'évolution du rapport au conflit : une option exclusivement corporatiste ?

Au niveau national, la FCSF effectue actuellement un travail sur son prochain projet fédéral autour des notions de démocratie et de justice sociale. Elle cherche à ré-affirmer l'autonomie de son projet politique et à éviter le repli du pouvoir d'agir sur une méthode à destination des professionnels, qui serait détachée de tout projet politique.

Néanmoins, au-delà de l'expérimentation des tables de quartier, en quatre ans d'expérience au sein de la FCSF, l'écrasante majorité des cas où j'ai pu observer des centres sociaux usant de répertoires d'action collective conflictuels, de type manifestations ou pétitions, aura été, en dernier recours, pour défendre des intérêts corporatistes : contre la baisse des subventions, contre les changements de statuts, contre la fermeture d'un centre... Dans son rapport au territoire, le centre social n'est bien souvent pas un acteur politique contestataire, mais bien un partenaire des institutions, à quelques exceptions près où la survie de la structure est en jeu. On l'a vu (cf. chap 5), la fédération nationale elle-même indique dans son projet fédéral ne vouloir s'emparer de « problématiques sociales » que lorsque celles-ci touchent directement les centres sociaux ou le réseau.

Dans la période qui suit la fin de mon enquête, la FCSF est cependant amenée à prendre des positions publiques sur des sujets qui dépassent les centres sociaux. Elle affirme par exemple son opposition au service national universel à travers une lettre ouverte¹, dans laquelle elle évoque des désaccords politiques de fond sur le rapport à la pédagogie et à l'engagement. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la politisation des centres sociaux passera par la politisation de la FCSF. Celle-ci dispose, on l'a vu, de marges de manœuvre, liées notamment à son modèle économique, dont ne disposent pas les structures locales. Elle peut prendre un rôle plus actif dans la politisation du réseau face aux débats politiques nationaux, mais également autour des problématiques sociales qui émergent localement. En initiant, avec la coordination Pas Sans Nous, des tables de quartier, elle a joué, d'une certaine manière et à certaines conditions, un rôle d'agent de politisation. On a également pu voir l'impact de la tentative de partir des « indignations » (cf. chap. 5) dans les discussions lors des années précédant le lancement du projet fédéral actuel. Ces deux tentatives n'ont pas connu de suite. Après un bilan positif construit par un groupe dynamique en 2018, l'expérimentation des tables de quartier ne débouche pas aujourd'hui sur une dynamique plus large. De la même

1 <https://www.centres-sociaux.fr/service-national-universel-la-fcsf-ne-soutient-pas-le-dispositif/> publié le 3 octobre 2019 (site visité le 21 septembre 2020).

manière, après ce travail sur les « indignations », nous avons vu que la FCSF a refusé d'assumer un rôle plus directement politique avec le projet fédéral 2014-2022 et rien n'indique qu'elle sera amenée à changer de position dans le prochain. Néanmoins, ces quelques prises de positions, expérimentations et réflexions collectives sont la preuve que la FCSF peut s'emparer de certains sujets et défendre un positionnement politique au-delà de son propre projet et de la défense corporatiste des structures adhérentes.

Des conditions à mettre en perspective avec la réalité du réseau

Toutes ces pistes d'évolution ne peuvent faire l'économie d'une meilleure connaissance de la diversité du réseau. Cette approche plus générale n'était pas l'objet de cette thèse, mais nous avons évoqué quelques indicateurs permettant de la constater. L'engagement du réseau dans la mise en place des dispositifs participatifs institutionnels en est un bon indicateur.

Alors même que, suite à l'expérimentation, les tables de quartier ont de grandes difficultés à essaimer, faute de financement et de relais au sein de la FCSF, les centres sociaux sont très largement mobilisés sur l'animation de dispositifs participatifs institutionnels. L'étude *SENACS* de 2015-2016 estime ainsi qu'un centre social sur deux est en partenariat avec des instances de démocratie participative¹.

Cet écart entre leur mobilisation sur des dispositifs institutionnels et les difficultés de mise en place et d'essaimage des tables de quartier est particulièrement illustré par l'arrivée, en parallèle, des conseils citoyens. Une enquête interne à la FCSF menée en 2017 sur un échantillon de 300 centres sociaux montre que 73 % sont en lien direct avec les conseils citoyens, en très grande partie pour de l'appui logistique et de la promotion. 38 % d'entre eux sont animateurs du conseil citoyen de leur quartier, 19 % en assurent la gestion. Cette réalité fait des centres sociaux les troisièmes acteurs privilégiés pour l'animation de ces dispositifs lors de leur lancement, après les équipes municipales elles-mêmes et les cabinets de consultants².

1 633 centres sociaux portent ainsi directement des conseils de quartier (échantillon 2014).

2 Source : enquête « Conseils citoyens : où en est-on deux ans après le vote de la loi ? », coordination Pas Sans Nous et Institut de la Concertation, 2016. On parle bien là de l'animation au lancement : comme le montre l'enquête menée par la Commission nationale du débat public en 2019, intitulée « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens », les chiffres ont évolué depuis, avec une relative prise d'autonomie des conseils citoyens, avec, néanmoins, le maintien de formes d'« accompagnement » plus ou moins intrusives menées par les institutions publiques locales ou par leurs « partenaires » associatifs.

Lors de la journée de restitution de cette étude, certains centres sociaux affirment avoir refusé la demande de la mairie d'être animateurs de cet espace, par « *peur d'être vus comme le bras armé de la ville, ce qui pose des questions vis-à-vis des habitants* ». Pour d'autres, cette peur est irrationnelle : « *tant que l'on est au clair avec notre projet, le partenariat n'est pas un problème* ». Une crainte inverse s'exprime également vis à vis des conséquences de l'ouverture d'un espace démocratique : « *toute prise de position désagréable pour la collectivité locale ou la préfecture tend les processus de négociation financière sur les autres projets* ». Les discussions de la journée vont tourner autour de cette question. Un directeur de centre social indiquera ainsi : « *je préfère parler de co-construction que de contre-pouvoir* », pendant qu'un autre se demandera « *jusqu'où je peux aller sans prendre trop de risques* »¹.

Ces chiffres et ces quelques positions exprimées lors d'une rencontre nationale donnent à voir la réalité d'un réseau que l'objet même de la thèse a pu masquer : en travaillant d'une part sur la FCSF au niveau national et d'autre part sur une expérimentation basée sur le volontariat de structures locales, notre enquête ne peut pas revendiquer une quelconque représentativité du réseau. Il semble que ce type d'enquête qualitative sur des terrains expérimentaux mériterait d'être doublée d'un travail plus large de recherche sur l'appropriation du *leitmotiv* du pouvoir d'agir dans le réseau des centres sociaux. Sept ans après le lancement de son projet, et un an avant le congrès qui fixera les orientations du prochain projet fédéral – tourné vers la démocratie et la justice sociale – il semble que ce sujet pourrait faire l'objet d'une évaluation interne ambitieuse de la part de la FCSF. Disposer d'une meilleure connaissance des avancées et des limites du réseau à ce sujet serait utile pour comprendre les freins à l'appropriation de ce *leitmotiv* et pour construire de nouveaux outils permettant de mettre en mouvement le réseau sur son rapport au politique.

1 Interventions lors de la journée de restitution de l'enquête sur les liens entre centres sociaux et conseils citoyens, le 16 Juin 2017, FCSF, Paris.

ANNEXES

Sommaire des Annexes

Annexes.....	530
<i>Annexe 1 : Des histoires divergentes de l'éducation populaire.....</i>	<i>531</i>
<i>Annexe 2 : Les chiffres des centres sociaux.....</i>	<i>533</i>
<i>Annexe 3 : La « nébuleuse communautaire » québécoise : un contre-modèle pour la France ?.....</i>	<i>540</i>
<i>Annexe 4 : Des tables de quartier aux conseils citoyens : retour sur le passage du rapport à la loi.....</i>	<i>549</i>
<i>Annexe 5 : Tableaux de présentation succincte des associations participantes à l'expérimentation nationale des Tables de Quartier.....</i>	<i>556</i>

Annexe 1 : Des histoires divergentes de l'éducation populaire

Comme le révèle le politiste Frédéric Chateigner (2011), l'historiographie de l'éducation populaire a été produite par des auteurs aux parcours militants, professionnels et académiques très divers.

Dans les années 1960, les groupes constituant le monde de l'éducation populaire sont divers, dans leur nature, leurs orientations politiques, et le type d'activités qu'ils proposent. Ce qui n'empêche pas un secteur spécifique de se constituer, avec une profession propre aux contours flous : l'animation. L'invention d'une mémoire commune est ainsi nécessaire pour donner une cohérence d'ensemble à cette institutionnalisation.

Bénigno Cacérés, cofondateur de *Peuple et Culture*, organisation d'éducation populaire née durant la Seconde Guerre mondiale, retrace une première fois l'histoire du mouvement en 1964. Fils d'ouvrier, ouvrier et autodidacte, il forme des résistants dans le Vercors avant de se consacrer à *Peuple et Culture*. Il propose un récit « *unanimiste et pacifié* » (*Ibid.*, p. 39) de l'éducation populaire, célébrant notamment les moments de convergence entre l'élite ouvrière, les intellectuels, et les responsables politiques progressistes. Il sollicite Condorcet et son *Rapport* de 1792 sur la nécessité d'une éducation tout au long de la vie, comme caution à la fois politique et savante.

Dès la fin des années 1970, pourtant, d'autres intellectuels à la frontière de la recherche et du militantisme contestent ce récit mythifié. On retrouve parmi eux Geneviève Pujol qui anime un espace de discussions sur cette thématique dans ses *Cahiers de l'animation*. En 1981, elle publie un ouvrage, « *Éducation populaire : histoires et pouvoirs* », qui remet en cause la lecture proposée par Cacérés, notamment son caractère unanimiste. Elle met en avant les conflits existants au sein de ce courant, ainsi que sa relative séparation avec le mouvement ouvrier. D'autres publications de cette période (Baldizzone 1980; Léon 1983) contribuent à cette prise de distance.

Le caractère pluriel, et parfois conflictuel, de différents segments de ce mouvement est aujourd'hui plus largement diffusé. Néanmoins, la vision d'un projet de transformation

sociale par l'éducation subsiste. Un projet non atteint, mais toujours présent, et sublimé par la référence à Condorcet. Elle va être largement reproduite à partir des années 1990 par un ensemble de professionnels confrontés au déclin de leur statut et à la mise à mal des espoirs placés dans l'animation comme vecteur d'émancipation individuelle et collective.

L'historiographie proposée par Frédéric Chateigner est d'autant plus importante que la question de la validité du récit historique renvoie ici tout particulièrement à la question du sujet de l'action. Construire un récit mythifié, autour de ces enjeux, contribue à accréditer la possibilité d'une transformation sociale par l'alliance entre bourgeois et prolétaires, à l'initiative des premiers. Quelle est la réalité de cette alliance ? Quelle place occupent les prolétaires au sein de l'éducation populaire ? Et, inversement, quels sont les positionnements de celle-ci vis-à-vis du mouvement social ? Ces questions, balayées par le récit d'une alliance entre classes supérieures et mouvement ouvrier seront tout aussi importantes au moment d'aborder les centres sociaux, dont l'historiographie a également été en grande partie produite par des acteurs eux-mêmes mobilisés au sein de la FCSF, à l'image de Robert Durand¹ ou encore Jacques Eloy².

1 Délégué au sein de la FCSF dans les années 1980 et 1990, Robert Durand est l'auteur de l'ouvrage historique de référence sur les centres sociaux.

2 Sociologue et administrateur à la FCSF, Jacques Eloy contribue grandement à la production historique sur les centres sociaux, à travers notamment son engagement au sein de l'association « Mémoires Vives » des centres sociaux.

Annexe 2 : Les chiffres des centres sociaux

Ce travail de recension a été mené à partir de sources récoltées par Jacques Eloy administrateur national de la FCSF et président de l'association *Mémoires Vivies* des centres sociaux. Les ajouts (cases rouges) sont issus d'un travail de recherche personnel dans le cadre de cette thèse.

La difficulté de la recension des chiffres des centres sociaux tient principalement à la diversité de l'objet « centre social » dans les études, entre structures adhérentes à la FCSF et structures agréées « centre social » par les Caisses d'Allocations Familiales : une partie des études ne précise pas ces chiffres.

Les sources sont indiquées sous le tableau.

Années	Centres sociaux (estimés) (agréés et/ou reconnus)	CS agréés CAF (à compter de 1971)	CS gérés CAF (dont agréés et gérés) + cogérés avec municipalités	CS gérés MSA	CS gérés collectivités locales	CS associatifs (et autres gestions)	Adhérents FCSF
1922							
1927							78 ⁵⁷
1926							123 ⁵⁶ 82 ⁵⁸
1929							132 ⁵⁶
1930							
1931							59 ³³
1932							61 ³¹ 140 ⁵⁶
1933							69 ? ³⁴
1934							72 ⁵⁹
1935							
1936							110 ⁵⁶
1937							
1938							61 ³⁶ dont 38

Années	Centres sociaux (estimés) (agrés et/ou reconnus)	CS agrés CAF (à compter de 1971)	CS gérés CAF (dont agrés et gérés) + cogérés avec municipalités	CS gérés MSA	CS gérés collectivités locales	CS associatifs (et autres gestions)	Adhérents FCSF
							ruraux
1945	50 ⁴¹						
1946							30 ³⁷
1947							
1948							34 ⁶ 80 ³⁰ 95 ⁴⁹ 90 ⁵²
1949							110 ⁵² 44 ⁷ dont les 3 centres de la Caf de Villefranche-sur-Saône et un centre social rural de l'Ain
1950	100 ⁴¹		11 ⁵³				60 ⁴ dont ceux des Caf de Gironde (5) et de Grenoble (6) 122 ¹⁰ 116 ⁴⁷
1951							65 ⁵
1952	190 ¹¹ 150 ⁴¹ 130 ⁴³		38 ¹¹ 120 ⁴¹	75 ¹¹	3 ¹¹	45 ¹¹	130 ⁸
1955			103 ²⁹				
1956	300 ⁹		66 ⁹				
1959							203 ³
1960							200 ³⁷
1961							223 ¹² dont 123 asso, 80 CAF, 9 MSA 178 ¹³
1962	476 ¹⁴						
1963	531 ^{17 27}		152 (28,6%) ²⁷	40 ²⁷		201 (38%) ²⁷	
1964							
1965			189 gérés par 56 Caf ¹				350 ¹⁶ 370 ²⁸
1966	700 ¹⁵		203 gérés par	45 gérés par			421 ²⁸

Années	Centres sociaux (estimés) (agrés et/ou reconnus)	CS agrés CAF (à compter de 1971)	CS gérés CAF (dont agrés et gérés) + cogérés avec municipalités	CS MSA gérés	CS gérés collectivités locales	CS associatifs (et autres gestions)	Adhérents FCSF
			62 Caf ¹	Msa ¹			
1967	500 ³⁹						443 ^{2 18} dont 190 asso, 189 gérés par Caf et 27 gérés par Msa, 2 municipalités
1968							470 ²⁷ 468 ⁴⁰
1969	650 ⁴⁵ 680 ⁵⁴		180 ⁵⁴	40 ⁵⁴		220 ⁵⁴	471 ⁴⁰ 464 ⁵⁵
1970	782 ⁴⁴		253 ⁴⁴				
1971		402 ^{43 38}	240 ⁴³			162 ⁴³	
1972		469 ⁴³ 498 ³²	236 ⁴³			233 ⁴³	512 ¹⁸
1973		535 ⁴³ 564 ³²	210 ⁴³			325 ⁴³	
1974	575 ⁴⁶	583 ⁴³ 612 ³²	197 ⁴³			386 ⁴³	
1975		636 ⁴³ 665 ³²	188 ⁴³			448 ⁴³	528 ⁵⁰
1976		689 ⁴³ 718 ³²	194 ⁴³			495 ⁴³	
1977		738 ⁴³ 777 ³²	173 ⁴³			565 ⁴³	594 ⁶¹ dont 334 asso, 169 CAF, 39 MSA, 46 municipaux
1978		813 ⁴³ 870 ³²	201 ⁴³			612 ⁴³	705 ⁶¹ dont 398 asso, 193 CAF, 40 MSA, 67 municipaux
1979		889 ⁴³ 937 ^{19 32}	209 ⁴³ 215 ³²	29 ³²		680 ⁴³ 693 ³²	
1980		930 ⁴³ Un millier agrés ⁸ 1000 ³²	220 ⁴³			710 ⁴³	
1981		963 ⁴³ 1003 ²⁰ 1070 ³²	236 ⁴³			727 ⁴³	689 ²⁰
1982		1078 ⁴³	226 ⁴³			852 ⁴³	
1983	1168 ⁴³	1139 ^{35 43}	231 ⁴³	29 ⁴³		908 ⁴³	857 ⁴³ dont

Années	Centres sociaux (estimés) (agrés et/ou reconnus)	CS agrés CAF (à compter de 1971)	CS gérés CAF (dont agrés et gérés) + cogérés avec municipalités	CS MSA gérés	CS gérés collectivités locales	CS associatifs (et autres gestions)	Adhérents FCSF
							613 associatifs, 200 CAF, 44 municipaux
1984		1168 ¹⁹ 1208 ³⁸	231 ³⁸				
1985							
1986	1257 ²³	1205 ²³					788 ²³
1987							
1991		1390 ⁶²	222 ⁶²		180 ⁶²	987 ⁶²	
1992		1457 ²⁴					
1995		1599 ²⁵					
1996	1650 + ²⁶	1600 + ²⁶					870 ²⁶
1998		1790 ²¹					
1999		1757 ⁶³					
2000		1800 ⁶⁴	288 ⁶⁴		234 ⁶⁴	1278 ⁶⁴	958 ²² 1000 ⁶⁴
2003		1866 ²¹					
2004							
2005		2043 ⁴²					
2006		2021 ⁶⁵	138 ⁶⁵		465 ⁶⁵	1372 ⁶⁵	1058 ⁶⁵
2013		2100				1278	1132 ⁴⁸
2014		2107 ⁵⁹	105 ⁵⁹		653 ⁵⁹	1327 ⁵⁹	1150 ⁵¹
2016		2237 ⁶⁰	112 ⁶⁰		694 ⁶⁰	1430 ⁶⁰	

Tableau 15 : Les chiffres des centres sociaux par type de gestionnaire et par année

Sources :

1. Rapport annuel de l'Inspection générale des Affaires sociales – Année 1967. Extraits reproduits in Centres sociaux, n° 102, Mars 1969, p.27
2. Centres sociaux, n° 102, Mars 1969, p.27, note. Chiffre repris par Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.160 et qui précise : 443 centres sociaux dont 22,8% gérés par une association propre au centre, 11,7% par une association gérant plusieurs centres, 8,6% par l'ALFA (soit 43,1% en gestion associative), 42,7% gérés par une CAF, 6,1% par la MSA, 0,4% par une municipalité ou un BAS, 7,7% par des organismes divers.
3. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.156 (Robert Durand comptabilise les adhérents gestionnaires et non les établissements que ceux-ci gèrent)

4. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.155
5. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.155
6. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.153
7. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.153
8. Circulaire Cnaf, n°1315 du 2 mars 1981, reproduite dans Ancelin, 1997, p.674
9. Ancelin, 1997, p.185 (j'ai reproduit ce texte en liminaire de cette note). Ce nombre est donné aussi par l'UNCAF dans son rapport en vue de son AG du mois d'avril 1958, paru dans la revue Caf du mois de mars, p.171 (DSCF1374)
10. Selon une liste FCSF des équipements et non des têtes de réseau (Dessertine, 2004, annexe 1) (Doc.JE in dossier FCSF > 1945). A exploiter. Cette liste détaillée, établie en octobre 1950 et ne comprenant que des adhérents FCSF, fait apparaître l'existence de 14 CS en gestion CAF (il y en a sans doute beaucoup plus non adhérents) : Villefranche/Saône (3), Grenoble (6) et Bordeaux (5). Ce n'est donc que le début d'un phénomène qui va aller en s'accroissant durant la décennie 1950. A ces centres CAF s'ajoutent 10 centres dépendants de services sociaux ruraux : notamment dans l'Indre (7) et dans le Loiret (3)
11. D'après le rapport Arnion-Mazé de 1952 (p.5) qui précise p.13 : « 45 sont constitués en associations déclarées (dont 8 reconnues d'utilité publique), 75 relèvent directement de la Mutualité agricole, 38 relèvent des Caisses d'Allocations familiales, 4 relèvent d'entreprises privées, 3 relèvent de municipalités, 30 relèvent d'organismes divers. ». A remarquer que le total de cette liste atteint 195 ! Mlle Henry, conseillère technique à la CCMA, explique le 30 mars 1957 la nature de ces 75 centres : ils sont très modestes : « Il aurait été faux ... de penser que la Mutualité agricole avait 75 CS qui puissent se comparer à ceux dont il sera question aujourd'hui » (NVNA, n°44, juin 1957)
12. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.157. Il précise que ces centres sont gérés à 55,2% par une association, 35,9% par une CAF, 3,9% par la MSA et 5% par d'autres. Ce chiffre est donné aussi par Jean Busson dans son rapport moral à l'AG de la FCSF du 27 juin 1962, c/r dans Centres sociaux, n°65, sept.1962, p.27)
13. Laurent Besse, selon une liste conservée dans les archives de la FCSF
14. Au 1er janvier 1962, selon un rapide recensement du Ministère de la Santé. (Indication donnée in Théry, Equiper et animer la vie sociale, Editions du Centurion,1966, p.177)
15. Estimation de la commission de l'équipement sanitaire et social du Commissariat au Plan préparant le Ve Plan (Théry, 1966, p.177) En date du 1er janvier 1966. Ce chiffre est revu à la baisse par la FCSF après un apurement des listes, ne retenant que 500 centres sociaux au 1er janvier 71 répondant aux critères du centre social qu'elle avait défini (Centres sociaux, n°107, janvier 1970, p.51)
16. Environ 350 au 1er janvier 1965 (Théry, 1966, p.177)
17. Selon le Ministère de la Santé et de la population (Exposé d'Henri Théry sur les CSX à la Commission d'Action sociale du VIe Plan, le 17 novembre 1969, reproduit in Centres sociaux) Analyse détaillée de Jean Busson in Centres sociaux, n°96, mars 1968, pp.21-28
18. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.165. Il précise : 512 centres sociaux, dont 30,3% gérés par une association propre au centre ; 12,1%, par une association gérant plusieurs centres ; 7,2% par l'ALFA (soit 49,6% de centres en gestion associative) ; 38,5% gérés par une CAF ; 5,9% gérés par la MSA ; 2,3% de centres municipaux ; 3,7% par des organismes divers. Il reprend une analyse statistique élaborée pour le CA FCSF du 07/10/72 fort détaillée et disponible dans les archives déposées FCSF comportant un comparatif novembre 1967-novembre 1972 et que j'ai photographiées (DSCF 6683).
19. Selon un document interne de la FCSF établi en 2003 par Henry Colombani (repris in Dessertine, 2004, Annexe 1)
20. Agréés CAF au 31 décembre 1981 (Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.173)
21. Selon un document interne de la FCSF établi en 2003 par Henry Colombani (repris in Dessertine, 2004, Annexe 1)
22. Dessertine, 2004, annexe 1
23. Agréés par la Cnaf au 31 décembre 1986 (Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.219)
24. Agréés par la CNAF au 31/12/1992 (Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.225)
25. Agréés par la CNAF au 31 mars 1995 (Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.227)
26. Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Syros, 1996, p.228. Chiffre en date du 31 mai 1996. La circulaire Cnaf du 31 décembre 1984 indique : « Au 31 décembre 1984, on compte 1.208 centres sociaux agréés par l'Institution, au titre de la prestation de service (ils étaient au nombre de 402 en 1971, lorsque celle-ci a été créée) »
27. Centres sociaux, n°96, mars 1968, pp.21-28 (reprise des statistiques issues de l'enquête générale du M.A.S. réalisée en 1963)
28. Rapport d'activités FCSF 1966 qui liste la totalité des adhérents (DSCF 6461). Il s'agit du décompte au 31 décembre 1966. Jean Busson précise dans son rapport moral à l'AG FCSF du 20 mai 1967 : « cette progression de 14% du nombre des adhérents rend mal compte de l'effort véritable de la Fédération. En fait, 72 nouveaux centres correspondant à la définition de 1965 ont adhéré et 21 ont été rayés, la plupart ne satisfaisaient plus aux critères d'adhésion » Il indique aussi que l'accord conclu avec l'Union centrale des Caisses de Mutualité agricole a amené l'adhésion groupée de 22 nouveaux centres sociaux ruraux (ADVDM, photo JE DCSF 6444 et 6445)
29. Enquête UNCAF de 1955.
30. Note de présentation de la FCSF préparée par Mlle Mazé à l'intention de Madame le Ministre Poinso-Chapuis en vue de son rendez-vous avec elle le 11 mars 1948 : « La Fédération des centres sociaux de France groupe à l'heure actuelle 80 centres sociaux, tant à Paris qu'en province, dont la formule et le fonctionnement diffèrent mais dont le principe demeure immuable (voir les statuts ci-joint). »
31. Liste des centres adhérents in C/R AG FCSF du 16 juin 1932 (Doc.JE). On dénombre 26 organismes (centres) adhérents, la plupart ayant plusieurs établissements. 58 est le nombre total d'établissements selon mon calcul. Mlle Bassot avance, elle, le chiffre de 61 centres affiliés (p.13). Le compte-rendu du congrès international des settlements tenu à Berlin, édité par la FCSF, comporte une liste des centres sociaux adhérents. On peut y compter 26 organismes faisant exister 60 centres (22 à Paris et région parisienne ; 38 dans les départements) (Doc.JE) A noter que le total est inférieur à celui de 1927, cela vient d'une régression du nombre de centres issus de la guerre (Secours d'Urgence, Villages libérés, ...)
32. « Nb de csx agréés au titre de l'animation globale et de la coordination » in Document annexe du dossier FCSF « 1000 centres sociaux en péril » 1980, p.3 et 4. Au 31 décembre 1979, « les centres touchant les prestations de service se répartissent ainsi entre les gestionnaires : MSA (29, 3,1%), CAF (215, 22,9%), BAS ou municipalité (82, 8,8%), Association pluricentre (236 , 25,2%), Association propre au Cs (375, 40%) » Chiffres repris aussi (les mêmes) in Correspondance Municipale, n°215, fév.1981, p.7, Doc.JEChrono FCSF > 1945)
33. Rapport de Mme Droz sur « l'action sanitaire de la Fédération des centres sociaux », reproduit dans le compte rendu de l'AG FCSF du 15 juin 1933, p.38, Doc.JE. Chiffre donné aussi par M.J. Basot à la 2de Conférence internationale du Service social

34. Dans son rapport mentionné ci-dessus, Mme Droz indique de manière approximative : les 59 centres sociaux de 1931 « ont été rejoints par une dizaine d'autres au cours des deux dernières années »
35. Les centres sociaux et l'action sociale des CAF. Constats et perspectives, Cnaf, juillet 1984, Doc.JE, p.8
36. Indications données par Christine Garcette, 2004, p.109 (quelle est sa source?)
37. « Au moment de la réouverture de nos services [ceux de la FCSF] en 1946, nous comptons environ 30 centres sociaux adhérents, nous en comptons aujourd'hui, près de 200, répartis à travers toute la France, appartenant à des types divers, mais répondant à la définition de 1952, adoptée dans toutes les nouvelles créations » (Mlle Maze, rapport moral, AG FCSF, 4 novembre 1960, c/r, NVNA, n°58, Déc. 1960, p.2). Ce chiffre de 200 est repris par Jean Busson dans son exposé d'ouverture du Congrès de Dourdan (c/r Congrès FCSF de Dourdan, FCSF, 1969, p.8)
38. « Au 31 décembre 1984, on compte 1208 centres sociaux agréés par l'Institution, au titre de la prestation de service (ils étaient au nombre de 402 en 1971, lorsque celle-ci a été créée). Les Caisses d'Allocations familiales gèrent 231 centres, soit 20% du parc et un pourcentage plus important que pour toute autre catégorie d'équipement social » (Circulaire Cnaf, du 31 décembre 1984)
39. « Il y a environ 500 csx en France dont 450 adhérents à la FCSF » (Margot Noblemaire, C/R Congrès de Dourdan, p.3)
40. Rapport d'activité de Jean Busson à l'AG FCSF du 13 juin 1970 : « En ce qui concerne les adhésions, nous comptons 468 centres sociaux et socio-culturels au 31/12/1968 et 471 au 31/12/69, car 20 nouveaux Centres ont adhéré et 17 autres ont été fermés ou rayés de nos listes. Nos exigences quant aux critères amènent une certaine stabilisation du nombre de Centres sociaux adhérents mais, dont, si je peux m'exprimer ainsi, la qualité progresse » (Centres sociaux, n°110, juil. 1970, p.12)
41. « Les centres connaissent alors [dans l'après-guerre] un essor extraordinaire. En 1945, ils étaient 50 (tous associations 1901), ils sont 100 en 1950, ils sont 150 en 1952. Sur 150 centres, il y a 120 centres CAF » (Jean Lestavel, Centres sociaux, n°148, mars-avril 1977, p.8)
42. Au 1er juillet 2005, agréés par les CAF (Postface d'Henry Colombani au livre de Robert Durand, Histoire des centres sociaux, Nouvelle édition 2006 chez La Découverte, p.232.)
43. Cnaf, Les centres sociaux et l'action sociale des CAF. Constats et perspectives, juillet 1984, p.3, Doc.JE. « Au nombre de 1168 au 31 décembre 1983, dont 1139 bénéficiaires de la prestation de service Cnaf et 29 gérés par la Mutualité sociale agricole, leur implantation sur le territoire est très inégale » (p.5). L'annexe VI donne les effectifs des csx agréés par les Caf (plus exactement touchant la prestation de service Caf) au 31 décembre selon leur type de gestion : gestion directe CAF et co-gestion ; gestion associative et autres gestions (sont comptabilisés en co-gestion les Csx pour lesquels la Caisse assure 30% du financement (p.7). A ne pas perdre de vue : les chiffres sont ceux des bénéficiaires de prestations de service (// agréments) : en 1971 il y avait des csx qui n'étaient pas encore agréés. On peut penser que la proportion de 60% de Csx en gestion caf est un chiffre gonflé par le fait que tous les csx n'avaient pas encore achevé leur procédure d'agrément. Au 31 décembre 1983 la répartition détaillée des gestionnaires est la suivante (p.6) : 759 en gestion associative (65%), 231 en gestion CAF (20%), 120 en gestion municipale (10%), 29 en gestion MSA (2,5%), 29 par d'autres gestionnaires (2,5%)
44. N. Tabard, Recensement des services et équipements sociaux, 1969-1970, Cnaf-Credoc, Déc.1973. Trouver une fiche de lecture de cette étude dans Les centres sociaux et socio-culturels, La documentation française, 1976, pp.72-78, Doc.JE. Ces 782 centres sociaux sont ceux qui ont été reconnus comme tels par les CAF en 1969-1970, dans le cadre de cette étude. Il semble donc que le critère de l'agrément n'ait pas pu être utilisé.
45. Intervention de Mlle Dienesch devant l'Assemblée nationale, le 21 novembre 1969 (Centres sociaux, n°106)
46. Belorgey, 1976, p.321. Nombre de centres sociaux et socio-culturels en date du 1er janvier 1974
47. Les centres sociaux. Exposé fait par Mlle Maze à l'Ecole d'A.S. de l'UNCAF, juin 1950, p.13 (doc.JE, chrono FCSF > 1945). Le texte dactylographié indique que le nombre des Csx adhérents « dépasse 100 actuellement ». Un ajout manuscrit ultérieur (de la main de Mlle Maze très probablement) indique précisément « 116 en Nov. 50 »
48. Document remis aux administrateurs lors du CA FCSF du 14/12/2013. Etat en fin d'année 2013. Cette note précise la répartition des adhérents selon le mode de gestion : 876 en gestion associative (77%), 47 en gestion CAF (4%), 209 en gestion municipale ou interco (19%)
49. « Le nombre de nos Centres adhérents est en augmentation constante. Nous comptons actuellement 95 centres individuels ou appartenant à des collectivités et qui sont répartis sur 23 départements. 9 de ces collectivités fédèrent un total de 60 centres » (c/r AG FCSF du 22 juin 1948, p.5). Mlle Maze donne ensuite les noms des nouveaux adhérents de l'année 1947
50. Compte -rendu de l'AG Fcsf tenue le 21 juin 1975 repris dans Centres sociaux, n°138-139, juil.-oct. 1975. Jean Lestavel indique : les Csx adhérents « sont cette année de 528, avec des départs et des arrivées ». On peut penser que ce chiffre vaut pour 1975
51. Info donnée lors du CA FCSF du 13 juin 2014
52. "Si la liquidation de l'Entraide Française a clos pour nous l'espoir de voir un nombre considérable de Centres sociaux rattachés à cet organisme venir grossir nos effectifs, ces derniers se sont notablement accrus passant de 90 au 1er janvier 1948 à 110 au 31 décembre 1948" (c/r AG FCSF, 16 juin 1949, NVNA, n°13, sept.1949, p.11, Doc.JE)
53. R. Lebel, C, 1957, Informations sociales, n°7, juil. 1957, p.710
54. Henri Théry, "Centres sociaux", Intervention devant la Commission d'Action sociale (Groupe 1) du Commissariat Général du Plan, le 17/11/1969 (Doc. JE dans chrono FCSF < 1945) et reproduit dans Centres sociaux, n°107, janvier 1970, pp.17-28. Aux chiffres portés dans mon tableau Henri Théry ajoute 60 centres relevant de situations diverses dont 10 portés par la Croix Rouge française, 10 par des congrégations, 10 par l'ASA ou la SOGIMA et 10 par des BAS ou municipalités. Les chiffres donnés par Henri Théry sont des estimations, tant numériques que conceptuelles : il ne se réfère pas à des enquêtes précises. Par contre, la FCSF s'est efforcée de valider ces chiffres (cf. son tableau et ses remarques dans Centres sociaux, n°107, janvier 1970, pp.38-39). Ainsi, concernant le nombre total de csx, Henri Théry précise d'entrée de jeu : « La Fédération des centres sociaux considère qu'il existe environ 500 établissements à qui il est légitime d'appliquer l'appellation de Centre social. A ces 500 établissements, on peut en ajouter 150 qui s'approchent plus ou moins des conditions requises, mais dont certains (la moitié environ) pourraient les atteindre assez rapidement. Ceci pose le problème des critères du Centre social et de leur pondération respective... » (Théry, Centres sociaux, n°107, janv.1970, p.17)
55. Chiffre en novembre 1969 à trouver dans Centres sociaux, n°107, janv.1970, p.38. En fait, on y trouve un tableau détaillé du nombre des adhérents et des csx pouvant l'être, répartis par régions.
56. Fayet-Scribe, L, 1990b, p.115
57. En annexe du rapport Bassot-Diémer, il y a une liste des adhérents. Elle distingue les organismes adhérents et le nombre de centres qu'ils administrent. 22 organismes et 78 centres (selon mes calculs). Ce qui fait nombre, ce sont les Csx des organismes de secours nés de la guerre : Secours d'Urgence, Villages libérés, Foyers civils Franco-américains, CARD, et peut-être les Foyers des Campagnes (nés de la guerre ? A vérifier)

58. « Nous avons déjà une Fédération des centres sociaux groupant 20 organisations qui représentent 82 centres sociaux, car ils se multiplient dans les pays reconstruits, où l'on recherche l'organisation idéale de la Cité. » (M.J.Bassot, AG RSLP 1926, p. 10, photo DSCF3531 prise le 18 nov. 2009)
59. SENACS, Observatoire des centres sociaux, Enquête 2015-2016, données 2014
60. SENACS Observatoire des centres sociaux, Enquête 2017, données 2016
61. Chiffres issus du chapitre de Laurent Besse « Les centres sociaux à l'épreuve de la carte politique (1961-1981) » dans l'ouvrage collectif Les centres sociaux, 1880-1980: une résolution locale de la question sociale ?, 2004, p194. L'auteur ajoute en note de bas de page : « chiffres tirés des listes de centres affiliés, archives FCSF, Pajep » (p194, nbp 148)
62. Chiffres issus d'une lettre-circulaire CNAF, n° 148-94 du 10 mai 1994, «Un observatoire pour mieux connaître les centres sociaux », repris par l'article de Crépin et Le Jeannic « L'implantation des centres sociaux sur le territoire », Revue des politiques sociales et familiales, n59, 2000, p74. 1312 centres sociaux ont été étudiés. Les chiffres du tableau ont été élargis à l'ensemble des centres agréés (1390) à partir des pourcentages.
63. Chiffres issus l'article de Crépin et Le Jeannic, « L'implantation des centres sociaux sur le territoire », Revue des politiques sociales et familiales, n59, 2000, p73. Les auteurs précisent en note de bas de page : « Ces données sont issues du fichier signalétique transmis par les 125 CAF à la Direction de l'action sociale de la Caisse nationale des allocations familiales » (p73, nbp 1)
64. Chiffres issus de l'ouvrage de Maryse Bresson Les centres sociaux, L'Harmattan, 2002, pp84-85. Chiffres reconstruits à partir des pourcentages affichés par l'auteur.
65. Chiffres issus d'une enquête de la CNAF : « L'Observatoire des centres sociaux » portant sur l'exercice 2006. 1806 centres sociaux sur les 2021 centres référencés par la CNAF. Pour le tableau, les chiffres ont été étirés aux 2021 à partir des pourcentages.

Annexe 3 : La « nébuleuse communautaire » québécoise : un contre-modèle pour la France ?

Avant de revenir plus spécifiquement sur les Tables de Quartier montréalaises, cette première section donne à voir quelques éléments de contexte de la structuration des relations entre les organismes communautaires et les pouvoirs publics au Québec, avec un détour plus spécifique sur le secteur du « social ».

La place des organismes communautaires au Québec est héritière de l'histoire politique de la région. Jusque dans les années 1960, celle-ci est gouvernée par des pouvoirs publics attachés à la défense des valeurs traditionnelles et grandement influencés par le clergé, tandis que la bourgeoisie anglophone garde la mainmise sur son économie. A partir des années 1960, le Québec est marqué par des changements politiques d'ampleur et le développement d'un grand nombre d'actions collectives. Ces deux phénomènes vont participer d'une « Révolution tranquille » qui va orchestrer la laïcisation des institutions, la sécularisation de la société, un développement économique et social au sein duquel la santé et l'éducation deviennent deux priorités. Néanmoins, le caractère technocratique des changements apportés est critiqué par une partie des mouvements sociaux qui avaient pourtant accompagné cette Révolution tranquille : les revendications relatives à la participation des citoyens aux affaires publiques se multiplient à partir des années 1970. Le gouvernement s'engage alors sur cette voie dans les années 1980. Dans les années 1990, les méthodes de gouvernement évoluent au contact de la notion de « gouvernance » et du nouveau management public, venant gérer la pénurie de fonds publics.

Ainsi, le développement de formes d'injonction participative apportées notamment par les grandes organisations internationales, que l'on retrouve également en France dans les années 1990, prend place dans un pays qui expérimente déjà des formes poussées de participation depuis vingt ans, ce qui contribue à d'autant plus révéler leur essence néolibérale. La mise en place de formes de gouvernance a débouché, notamment, sur des baisses de financements publics à destination de la Santé et de l'Éducation, touchant notamment les organismes communautaires concernés. Ainsi, « l'État québécois a été conduit à remettre en cause, au

nom même de la gouvernance, les structures partenariales qui associent la société civile et son appareil administratif » (Hamel et Jouve 2006, p. 8)

On le voit, l'articulation entre démocratie représentative et participative opère une place particulière dans l'histoire du Québec. La province est maillée par un grand nombre d'organismes communautaires qui opèrent dans un grand nombre de domaines différents, assurant à la fois une mise en place efficace et adaptée des politiques publiques, mais également une influence du secteur communautaire sur les décisions politiques.

La santé communautaire et l'intervention « sociale » au Québec

Citons, pour finir cette contextualisation, le secteur du « social » au Québec. Celui-ci s'organise autour de la notion de « santé », et plus spécifiquement de « santé communautaire »¹. Le système de santé québécois reflète ainsi cette articulation particulière de la participation et de la délégation. Depuis les années 1970, et en lien avec le rapport Castonguay-Nepveu de 1970, la santé est définie de manière globale, ce qui inclut les déterminants sociaux de santé et la participation active des citoyens à sa gestion. En découle la naissance, en 1971, des centres locaux de services communautaires (CLSC). En lien avec une première phase centralisée de la « Révolution tranquille », les premiers CLSC sont dédiés aux services à la population et marqués par l'omniprésence du secteur public. Des formes plus autonomes existent, à l'image de la Clinique communautaire de la Pointe-Saint Charles qui parviendra à se faire reconnaître comme un organisme autonome avec mandat de CLSC et contribuera à l'existence d'un mouvement communautaire autonome (Bacqué 2005a).

L'élargissement de ces centres dans les années 1980 correspond également à la mise en place de plus en plus prononcée d'actions par les organismes communautaires, voire par la population elle-même, à partir des ressources du territoire, en favorisant l'autonomie, l'initiative et l'entraide. Ces formes spécifiques, qualifiées de « développement communautaire » (Bourque 2008) s'inscrivent dans une période marquée par la demande d'un plus grand contrôle de la société sur le secteur de la santé et sur les services collectifs. Plus récemment, face au constat des coûts grandissants du système de santé, le réseau québécois est réorganisé : les CLSC sont rassemblés, avec les centres d'hébergement et les centres

1 C'est à partir de cette approche globale et communautaire de la Santé qu'un médecin, David-Martin Millot, est venu en 2018 en France analyser les Tables de Quartier dans le cadre d'un stage de recherche. Il a analysé la manière dont les Tables de Quartier participent à agir sur les déterminants sociaux de la santé. L'intérêt pour un médecin de ce terrain a pu provoquer un certain nombre d'incompréhensions, témoignage des écarts de perception de la notion de « Santé » et de « social » entre les deux pays.

hospitaliers de proximité dans des centres de santé et de services sociaux (CSSS) tandis que les organismes communautaires sont responsabilisés et amenés à jouer un rôle plus actif dans la production des services de santé et des services sociaux, en concertation entre eux et avec les pouvoirs publics.

La concertation des organismes communautaires

Les organismes communautaires se rassemblent de différentes manières et à différentes échelles pour s'organiser collectivement autour de revendications particulières, de secteurs d'activité spécifiques ou d'un territoire commun. Il existe plusieurs façons de catégoriser les formes concertations¹ co-existant aujourd'hui (*Ibid.*; Lavoie et Panet-Raymond 2014).

Ces concertations peuvent être des regroupements permanents, à l'image des corporations de développement communautaire qui existent depuis les années 1980 et qui sont une des origines des Tables de Quartier, ou des coalitions ponctuelles sur des actions collectives, à l'image de la lutte menée par les organismes communautaires contre la privatisation des services publics, de 2009 à 2014.

Leurs publics ne sont pas toujours les mêmes : certaines ne rassemblent que des organismes communautaires. Néanmoins, depuis les années 1980, l'État et les pouvoirs publics sont amenés à plus en plus amener à y participer, voire à en créer de nouvelles, *ad hoc*. Petit à petit, le territoire est maillé de « tables de concertation » qui permettent aux divers acteurs du territoire de mener des actions collectives sur des enjeux qui dépassent leur capacité d'action respective (Bourque 2012). Celles-ci sont de plus en plus soutenues institutionnellement. Leur caractère inter-sectoriel peut dépasser les seuls organismes et acteurs publics, et mobiliser les acteurs privés, ainsi que les citoyens directement à travers l'action d'agents de développement communautaire cherchant à les impliquer dans ces espaces.

Ces rassemblements se séparent également en fonction de leur objets. Ils peuvent s'effectuer autour de *thématiques*, et alors mettre au tour de la table un ensemble plus ou

1 Contrairement au cas français où la notion de « concertation » renvoie bien souvent spécifiquement aux formes institutionnelles de concertation, est est définie comme une certaine « intensité » de la participation dans la lignée de l'échelle de la concertation proposée par Arnstein, elle renvoie dans le cas québécois plus simplement aux activités de rassemblement d'acteurs « *en vue de fixer et d'atteindre des objectifs communs touchant l'échange d'information, la formation ou des actions concrètes* » (Lavoie et Panet-Raymond 2014, p. 341).

moins large d'acteurs dans un domaine donné. On peut par exemple citer la Table de Concertation Petite Enfance du quartier de Rosemont, à Montréal, qui rassemble à la fois les organismes communautaires liés à cette question, les services de garde et de loisirs et les acteurs institutionnels en lien avec cet enjeu. Dans d'autres cas, on retrouve des rassemblements dont l'objet en commun n'est pas un domaine mais un *territoire*. C'est le cas des Tables de Quartier. Ces concertations territoriales permettent de réfléchir à une approche globale des problèmes collectifs et répond à la nécessité de faire avec des niveaux d'organisation territoriaux toujours plus complexes. Elles augmentent le sentiment d'appartenance et d'identité au territoire, ce qui, selon Denis Bourque, est un moteur pour l'action collective, notamment pour les acteurs plus institutionnels : le développement des concertations territoriales pourrait, selon lui, « *amener certains acteurs institutionnels à prendre des décisions qui vont au-delà de leurs stricts intérêts organisationnels et de leurs rapports de pouvoir concurrentiels au nom d'une cohésion et d'une solidarité territoriale autour d'enjeux locaux* » (Bourque 2008, p. 40).

Néanmoins, face à cette lecture optimiste, on peut mettre en lumière d'autres rôles attribués à ces rassemblements. A partir des années 1990, la concertation, qui était une demande politique, s'articule désormais de plus en plus à une exigence économique de la part des bailleurs, motivés par la volonté d'éliminer le déficit des finances publiques. On observe alors un processus de professionnalisation et de technocratisation des organismes communautaires, qui doivent désormais être tout à la fois en mesure de rechercher des financements, d'évaluer leurs projets et de participer activement à ces diverses formes de concertation. En effet, de plus en plus, les bailleurs, privés comme publics, soumettent leurs financements à la participation aux diverses tables de concertation, voire au partenariat. Dès lors, la volonté de se rassembler qui était une composante essentielle de la manière originale dont participation et représentation s'articulent au Québec devient une obligation. Comme l'indique Cécile, directrice d'une maison de jeunes et participante comme organisme communautaire à la Table de concertation petite enfance de Rosemont, « *via les Tables de concertation il y a des gros projets collectifs auxquels ton organisme s'associe. Et ça, ça finance des missions de base de ton organisme, même si c'est pas sensé [...]. On fait des coupures partout et du coup les gens ont pas d'autre choix que de travailler en partenariat pour aller proposer des projets aux Tables de Concertation* »¹ et ainsi avoir plus de chance de se voir financés.

1 Entretien avec Cécile, directrice d'une Maison de Jeunes, Montréal, le 22 août 2016

Utilité et limites démocratiques du financement privé :

Par ailleurs, les bailleurs privés prennent de plus en plus de place dans cet agencement. La fondation Chagnon (FLAC) ou Centraide sont des exemples de cette poussée de la philanthropie. Les orientations choisies par ces fondations déterminent une grande partie des financements des organismes communautaires. De ce fait, elles influencent directement les priorités en termes d'action éducative, sanitaire et sociale. Leur lecture de la question sociale et des réponses à y apporter peut contribuer à faire évoluer les pratiques. La FLAC, par exemple, finance particulièrement les actions éducatives. Sa vision positiviste du développement des enfants, qui prône des "bonnes pratiques", vient à l'encontre de la vision globale de transformation des milieux prônée par une partie du secteur communautaire, provoquant une tension entre la promotion des saines habitudes de vie et le travail sur les conditions de vie.

Pour les organismes, le fait de rentrer ou non dans les critères de ces fondations et donc de se faire financer peut modifier profondément leur situation budgétaire. Les auteurs de la *Pratique de l'action communautaire* en appellent ainsi à une forme de vigilance vis-à-vis des fondations :

« On doit se préoccuper du rôle qu'elles veulent jouer dans la conception de programmes et de l'influence sur l'État grâce au financement conditionnel qu'elles y 'investissent'. Il y a là un certain "déficit démocratique" qui soulève des inquiétudes, tant par sa non-transparence que par son manque de pérennité. »(Lavoie et Panet-Raymond 2014, p. 61).

La multiplication de ces rassemblements, le poids des institutions privées et l'obligation à y participer débouche sur une « hyper-concertation »(Bourque 2008) qui vient compenser la diminution de l'argent public. Ce processus constitue un phénomène de "balkanisation" selon les ressources à disposition qui débouche sur l'accentuation des inégalités à tous les niveaux : entre territoires, entre secteurs et entre organismes communautaires.

Ces rassemblements constituent aujourd'hui un modèle de concertation efficace qui permet aux organismes communautaires d'agir collectivement sur un ensemble varié de domaines. Les logiques d'action des organismes communautaires mobilisés dans ces concertations évolue à leur contact : par rapport aux périodes précédentes, ils sont plus pragmatiques, en capacité de mobiliser les acteurs locaux, de trouver des solutions négociées et d'influencer ainsi les décisions publiques. De ce fait, ils opèrent moins sur le registre des luttes urbaines ou

sur le renouvellement des visions du social(Germain, Morin et Sénécal 2004, p. 133). Néanmoins, un mouvement communautaire autonome subsiste, qui a su négocier sa reconnaissance sans perdre sa dimension contestataire(Bacqué 2005a). Ainsi, plutôt que se succéder, ces évolutions dans les pratiques de concertation se superposent : elles peuvent aujourd’hui tout à la fois relever d’une exigence démocratique formulée par les organismes communautaires, d’une modalité négociée de prise de décision publique, et d’une injonction au partenariat. Les Tables de Quartier montréalaises sont un exemple de ces multiples couches successives de paradigmes et de pratiques de participation qui cohabitent aujourd’hui.

Les Tables de Quartier, des rassemblements territoriaux

La notion de « Table », ou de « Table de concertation », vient qualifier de manière très large tous ces types de rassemblements. Elle ne saurait être confondue avec les « Tables de Quartier », qui sont une concertation spécifique basée sur le territoire issue des premières formes de concertation entre organismes communautaires à l’échelle du territoire, les corporations de développement communautaire, dont on peut remonter la création à 1984 à Victoriaville. Leur reconnaissance institutionnelle arrive dans les années 1990 : elles sont notamment mobilisées dans les plans de développement social et communautaire, qui ouvrent de nouvelles perspectives pour la participation communautaire citoyenne. Au niveau du logement, par exemple, les plans de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) incluent les Tables de Quartier.

De plus en plus, les institutions publiques prennent appui sur ces Tables, dans une tension entre la volonté de les faire entrer dans des objectifs prédéfinis pour mieux en contrôler l’activité et le respect de dynamiques basées sur le volontariat et l’autonomie. Elles permettent notamment, à partir d’un diagnostic approfondi, de dégager des objectifs et des priorités à l’échelle du quartier, à partir desquelles les bailleurs sont amenés à financer des projets spécifiques pour y répondre.

Deux modèles de Tables

Jusque dans les années 1990, les Tables de Quartier regroupent, dans la plupart des cas, le réseau des organismes communautaires d’un quartier. La participation des institutions y est limitée. A partir de cette décennie cependant, le programme « Vivre Montréal en Santé » va

s'appuyer sur ces dynamiques. Il s'inspire de l'objectif de l'Organisation mondiale de la Santé de favoriser la « Santé pour tous en l'an 2000 » (Cloutier et Sacco 2012) qui vise la diffusion d'une coordination des acteurs locaux à l'échelle des quartiers pour évaluer les besoins et pouvoir agir sur la qualité de vie. Se développent ainsi des « Tables inter-sectorielles de concertation », qui rassemblent cette fois-ci l'ensemble des acteurs collectifs à l'échelle du quartier : organismes communautaires, institutions publiques, parfois même acteurs privés et groupes de citoyens mobilisés par des agents de développement. Ce second modèle prend donc forme avec ce programme Ville Montréal en Santé qui, au début des années 1990, se donne pour ambition de mailler le territoire métropolitain de Tables de Quartier.

Si certaines tables pré-existantes évoluent au contact de ce modèle, d'autres au contraire réaffirment leur autonomie et conservent une distance critique vis-à-vis des représentants institutionnels. Elles se dotent pour cela de règlements qui restreignent la participation d'organismes publics, par exemple en leur refusant le droit de vote lors des prises de décision. Elles appartiennent au mouvement communautaire autonome. On se retrouve alors, au tournant des années 2000, avec deux modèles de Tables, le modèle inter-sectoriel du mouvement Villes et villages en Santé et le modèle associé au mouvement communautaire autonome.

Tous deux vont être officiellement reconnus. Depuis 1994, un accord tripartite entre la ville de Montréal, la Direction de la Santé publique de Montréal et la fondation Centraide assure un soutien aux Tables de Quartier. La fondation philanthropique Centraide assume un rôle dans l'action collective de la lutte contre la pauvreté et s'appuie sur une gestion des fonds par des bénévoles volontaires (Fontan, Elson et Lefebvre 2017). Cette particularité et l'existence de trois bailleurs contribuent à l'autonomie des Tables. Ce financement est consolidé avec la création, en 2006, de l'« initiative montréalaise de soutien au développement social local ». Celle-ci se veut plus explicite sur le modèle organisationnel inter-sectoriel souhaité par les bailleurs de fonds. Néanmoins, les Tables plus autonomes parviennent à négocier leur reconnaissance au sein de cette initiative. Une trentaine de Tables co-existent aujourd'hui sur le territoire montréalais.

Des rôles variés : information, action collective et gestion de projets

Derrière ces différents modèles, on retrouve un ensemble de fonctions communes attribuées aux Tables de Quartier : s'informer collectivement sur les actualités à l'échelle du quartier, se

rassembler pour produire de l'action collective. Elles peuvent également servir à arbitrer les ressources à disposition du réseau communautaire à partir d'un travail partagé de diagnostic du territoire et de ses besoins. Les Tables de Quartier sont également de plus en plus sollicitées dans les comités de sélection de projets, même si cela leur donne un rôle ambigu qui les assimile à des instances décisionnelles et leur attribue des capacités de régulation : certaines Tables refusent d'adopter cette fonction.

Par ailleurs, les Tables diffèrent en fonction de la richesse de la vie associative locale. Plus les organismes communautaires sont nombreux, plus le besoin de concertation est important, et plus il est possible qu'existent des tables de concertation sectorielles, qui se rassemblent toutes au sein de la Table de Quartier qui devient alors un « réseau des réseaux » (Sénécal et al. 2010, p. 14). Lorsqu'il y a moins de ressources communautaires, notamment dans les quartiers issus des anciennes banlieues de Montréal, la Table pallie le manque de ressources ; souvent les partenaires institutionnels y jouent un plus grand rôle. Les Tables se retrouvent alors à parfois à gérer directement des démarches et des actions publiques. En se situant parfois directement au niveau de la production d'activités, ce type de table met de côté son identité principale de structure de concertation pour intervenir plus directement « *et endosser l'identité d'une structure gestionnaire de projets* » (Ibid., p. 27). Elles peuvent alors être amenées à accompagner des projets de logements sociaux en identifiant des sites prioritaires, en coordonnant les organismes autour de la maîtrise d'œuvre, des initiatives de sécurité alimentaire de type cuisines et jardins collectifs, ou des projets d'amélioration du cadre de vie comme le verdissement du quartier ou la limitation de la circulation motorisée.

Préoccupations communes et développement d'une expertise communautaire

Si leurs modèles et leurs territoires diffèrent, les univers de préoccupation des Tables de Quartier sont assez proches et peuvent être résumés par deux grands enjeux communs : la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du cadre de vie (Ibid., p. 29). Les Tables se retrouvent de plus en plus mobilisées sur ces enjeux et développent des expertises techniques toujours plus pointues, par exemple en planification et en aménagement.

La puissance de leur coalition et les compétences techniques accumulées par les Tables peuvent être mobilisés de différentes manières dans leurs relations aux institutions, entre mobilisation collective et constitution de groupes de pression, par exemple *via* la production de contre-projets, et extension du domaine du partenariat dans des démarches de projet. Ces

stratégies distinctes sont évidemment en lien avec le modèle organisationnel des Tables ; néanmoins, chacune d'entre elles peut être amenée à adopter des positions plus ou moins conflictuelles et plus ou moins partenariales en fonction des opportunités et de choix opérés en fonction de chaque projet.

Multi-acteurs et multi-réseaux, une logique « importable » ?

Les Tables de Quartier sont donc une modalité de concertation permettant de rassembler des organismes communautaires à l'échelle d'un quartier pour s'informer collectivement, dresser un diagnostic des besoins et des enjeux autour de la question de la pauvreté, de la santé et du cadre de vie, et agir collectivement. Ces Tables sont plus ou moins institutionnelles, dans le sens où certaines d'entre-elles rassemblent également des organismes publics, tandis que d'autres revendiquent des formes d'autonomie.

Au moment où ces types de concertation s'apprêtent à recommandées pour la France dans un rapport sur la Politique de la Ville, puis mises en place à travers une expérimentation nationale, nous pouvons nous demander à quel point ce modèle, bâti sur la coopération inter-associative, est susceptible de fonctionner en France, dont les relations entre institutions et associations est souvent clientéliste et où la concurrence associative prend parfois le pas sur les possibilités de partenariat. Par ailleurs, elle amène à se demander, au regard des divers modèles organisationnels observés, de quelle manière ces Tables vont être mises en place. En ce sens, la manière dont ces Tables sont présentées dans le rapport Bacqué-Mechmache va jouer un rôle important dans l'imaginaire bâti autour des Tables Québécoises et de l'intérêt d'une telle démarche en France.

Annexe 4 : Des tables de quartier aux conseils citoyens : retour sur le passage du rapport à la loi

Après être revenus sur la référence aux Tables de Quartier québécoises dans le rapport et dans les travaux et présentations de Marie-Hélène Bacqué, nous pouvons désormais revenir sur la réception de cette recommandation par le ministère de la Ville. Cela passe par deux étapes qui s'effectuent en parallèle l'une de l'autre : d'une part, la réception du rapport par le ministre de la Ville, et la mise en place du dispositif des conseils citoyens, sur lequel nous allons désormais revenir. D'autre part la création, à partir d'un souhait exprimé par le délégué national de la FCSF François Vercoutère, d'une expérimentation nationale portée par deux coordinations, la FCSF et « Pas Sans Nous », et financée par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui sera l'objet de la partie suivante.

La recommandation des « Tables de Quartier » s'est retrouvée transformée en « conseils citoyens » au sein de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite « loi Lamy ». Celle-ci indique s'inspirer du rapport. Il ne s'agit pas ici de revenir en détail sur les caractéristiques des conseils citoyens, qui ont fait l'objet de plusieurs enquêtes et rapports¹ et d'un dossier spécial de la revue *Participations*². Néanmoins, nous souhaitons mettre ici en lumière les logiques qui ont poussé le ministère de la Ville à faire le choix d'inscrire des conseils citoyens dans la loi d'un côté, et de financer une expérimentation nationale de Tables de Quartier de l'autre. Sur la base d'un travail d'enquête mené avec Romain Gallart auprès de quelques acteurs concernés par la mise en place de cette loi – parmi lesquels le ministre François Lamy et des membres de son cabinet – et avec l'appui d'un travail de co-évaluation nationale réalisé en 2018³, nous reviendrons alors sur plusieurs hypothèses permettant

1 IRDSU, 2015, « Les conseils citoyens, une démarche à inscrire dans la durée », Universités Paris Nanterre et Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, « Synthèse nationale du Programme de co-évaluation des conseils citoyens », Commission Nationale du Débat Public, 2019, « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition démocratique des conseils citoyens ».

2 « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? » *Participations*, 2019/2, n°34

3 Léa Billen, « Programme de co-évaluation des conseils citoyens : Synthèse nationale », Université Paris Nanterre, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, avec la participation active de la coordination Pas Sans Nous et le soutien du CGET, 2018. (URL : <https://www.conseilscitoyens.fr/sites/default/files/document/fichier/Synthe%CC%80se%20nationale%20-%20Coe%CC%81valuation%20des%20conseils%20citoyens%20-%20mars%202018.pdf> Consulté le 04 06 2020)

d'expliquer ce passage des Tables de Quartier aux conseils citoyens dans la loi, qui se structurent autour des relations entre habitants, associations et institutions publiques.

Vers les conseils citoyens : la perte de l'autonomie

On l'a déjà vu (chapitre 4), la loi Lamy de 2014 ne reprend pas directement les recommandations du rapport. Néanmoins les « conseils citoyens », un nouvel espace de concertation, sont présentés comme étant inspirés par le rapport¹, quand bien même ils n'apparaissent pas dans les préconisations. Lors du premier examen en commission de cette loi, en novembre 2013, son rapporteur, le député François Pupponi, précise même que cette proposition de conseils citoyens s'inspire « *des tables de quartier préconisées dans le rapport de Mme Bacqué et de M Mehmache.* »².

Du rapport à la loi, une *dynamique* émergente, dont l'initiative « *devra émerger des acteurs associatifs* »³ est transformée en *dispositif* au caractère obligatoire. Cette différence change fondamentalement la nature de cet espace de participation, de l'appui de dynamiques citoyennes et associatives à la création par les institutions elles-mêmes d'un espace de participation. Le caractère obligatoire des conseils citoyens donne, de fait, la responsabilité de leur existence et de leur bon déroulement aux pouvoirs publics, en particulier au binôme délégué du préfet / collectivité locale, dans chaque quartier de la Politique de la Ville. Selon le cadre de référence c'est au préfet, « *après avis des élus locaux* »⁴, de s'assurer que les conseils citoyens sont bien mis en place : c'est lui qui reconnaît leur existence. Les « *conseillers citoyens* » sont ainsi inscrits sur une liste qui doit être validée par celui-ci. Ainsi, même si les principes d'indépendance et d'autonomie des conseils sont inscrits dans la loi, qui insiste sur le fait de s'appuyer sur des dynamiques pré-existantes, la mise en place imposée aux municipalités et la validation d'une liste de conseillers par le préfet rendent cette indépendance et cette autonomie très hypothétiques.

1 L'amendement n°CE120 (Rect), qui propose l'instauration de conseils citoyens, est déposé le 12 novembre 2013 à Assemblée Nationale, par le gouvernement. Il stipule que la création de ces conseils « s'appuie sur les propositions du rapport de Marie-Hélène BACQUE et Mohammed MECHMACHE ».

2 Intervention de M François Pupponi, Député et rapporteur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine au nom de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, lors de l'examen en commission du 14 Novembre 2013 de la loi (n°1554)

3 Bacqué Marie-Hélène, Mehmache Mohammed, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », rapport remis au ministre délégué à la ville François Lamy, juillet 2013, page 32

4 Cadre de référence pour la mise en place des conseils citoyens, Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, Juin 2014, p10

La mission des conseillers citoyens est ambiguë : il s'agit, en premier lieu, de participer aux espaces institutionnels de décision concernant la Politique de la Ville, permettant ainsi de la « co-construire ». Le dispositif des conseils citoyens a pour objectif principal de permettre à des habitants de participer aux différentes instances du contrat de ville. L'enjeu de la participation des habitants se retrouve ainsi centré sur la « co-construction » des politiques publiques.

Ni les Tables de Quartier québécoises, ni le rapport Bacqué-Mechmache ne s'opposent à la concertation à la production des politiques publiques. Néanmoins, selon leur logique, cette participation s'appuie sur des mobilisations, sur un souci de participer construit de manière autonome, et non sur l'invitation de quelques personnes à intégrer des instances de décision politiques. La promotion des initiatives citoyennes et associatives en vue de participer à la vie démocratique – peu importe les formes que cette participation prendra – suit une toute autre logique que la volonté, pour rendre compte de l'avis des habitants et de leur expertise d'usage, d'imposer une unique forme de participation qui consiste à faire participer quelques personnes à diverses instances pré-existantes dans lesquelles ils n'ont, par ailleurs, pas de poids décisionnel.

Néanmoins, toujours dans la logique d'autonomie défendue par la loi, les conseils citoyens ont également une mission beaucoup plus large de repérage de problèmes sur le quartier et d'organisation d'actions en vue de les résoudre. Celle-ci donne à voir les conseils citoyens comme des espaces d'expression libre d'une parole non contenue, dont l'objectif n'est pas uniquement de co-construire les politiques publiques, mais de « *garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes [...] en créant un espace de propositions et d'initiatives* »¹. Cette caractéristique se rapproche beaucoup plus de logiques d'empowerment telles que présentées dans le rapport. Cette caractéristique semble entrer en opposition avec le caractère très cadré des conseils, notamment le fait que leurs membres doivent apparaître sur une liste validée par la préfecture.

Cette double mission des conseils citoyens est constitutive de son caractère ambigu, et de la difficulté de leur mise en place localement. En mélangeant dynamique autonome et dispositif de participation aux instances de la Politique de la Ville, cette double facette des conseils citoyens laisse apparaître une naissance complexe, résultante des tensions et des débats qui ont mené au passage du rapport à la loi.

1 *Ibid.* p3

Les raisons d'un passage : idées divergentes au sein du cabinet et pression des élus locaux

On peut en effet émettre l'hypothèse que cette orientation des conseils citoyens dans deux directions apparemment contradictoires, à la fois de co-construction du contrat de ville et d'organisation de mobilisations citoyennes est en réalité le résultat d'un compromis dans le processus de construction de ce dispositif. Celui-ci est construit entre les acteurs concernés : le ministre, son cabinet composé de membres aux opinions diverses, l'administration centrale de la Politique de la Ville¹, les élus locaux et les associations. Il s'articule autour de la place relative des habitants, des associations et des institutions locales au sein du dispositif. Il tranche d'une part entre logique d'auto-organisation collective promue par le rapport Bacqué-Mechmache et formes plus institutionnelles de concertation aux politiques publiques, et d'autre part entre l'octroi, ou non, aux citoyens d'un pouvoir de décision au sein d'instances de construction des politiques publiques.

Le ministre et son cabinet : initiatives locales ou dispositif obligatoire ?

Le premier lieu de construction de ce compromis est interne au cabinet de François Lamy, le ministre de la Ville. Des débats mettent en jeu diverses orientations pour les conseils citoyens. La notion d'autonomie est primordiale pour certains membres, qui vont même jusqu'à conseiller de ne pas inscrire ces derniers dans la loi, pour maintenir la logique de soutien à des initiatives proposée par le rapport Bacqué-Mechmache. D'autres défendent son caractère obligatoire, qui aura pour conséquence de l'imposer aux collectivités les plus frileuses en termes de démocratie participative. Une ancienne membre de ce cabinet évoque ces débats : « *un conseil citoyen, c'est obligatoire. Il faut que ce soit comme ci, comme ça. Il faut que ce soit validé par le préfet. On a essayé d'institutionnaliser un truc qui ne devait surtout pas l'être. [...] Moi je considère qu'un des rôles de la politique de la ville, c'était de soutenir le développement local, de financer un tissu associatif... d'animer une ville, mais en laissant les gens assez libres* »².

1 Le SGCIV, le Secrétariat général du comité interministériel des villes, qui sera intégré dans le CGET, Commissariat général à l'Égalité des territoires, dès le début 2014. Ce dernier a d'ailleurs été lui-même intégré dans une nouvelle entité depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ANCT, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

2 Entretien avec une ancienne membre du cabinet de François Lamy, ministre délégué à la ville, le 13 février 2018

La question ne se pose pourtant pas de l'opportunité d'une loi : le ministre indique avoir été missionné par l'Elysée pour produire un « *dispositif structurel* »¹, autrement dit une loi de remise à plat de la politique de la ville, réforme promise par le candidat François Hollande en 2012, et non un ensemble de mesures éparpillées. Cette exigence empêche de fait de reprendre l'idée d' « initiative » des associations et des habitants présente dans le rapport Bacqué-Mechmache. Cette position est par ailleurs assumée par le ministre : « *je voulais que ce soit codifié* ». L'enjeu, pour lui, est d'assurer une mise en place uniforme de ce dispositif sur tout le territoire, ce que ne permettait pas d'assurer la logique de soutien à des initiatives pré-existantes.

En outre, ce caractère obligatoire apparaît comme un approfondissement du caractère démocratique des dispositifs de participation, dans le sens où il comprend des garanties d'indépendance vis-à-vis des élus locaux, notamment à travers la valorisation du préfet comme acteur central de ce dispositif en devenir. Les membres du Secrétariat Général du comité interministériel des villes (SGCIV), organe administratif de la Politique de la Ville, vont dans ce sens : la participation des habitants doit être obligatoire et systématique pour éviter les écarts entre territoires. Sébastien Jallet, alors membre du cabinet du ministre, indique ainsi : « *nous on voulait que ce soit quelque chose qui soit systématique, on voulait forcer la participation des habitants* »².

Le passage de la notion de « table » à celle de « conseil » renvoie à cette dimension de dispositif. Ce changement de nom est de l'initiative du ministre : selon lui, ce dernier est plus intelligible auprès des élus, et il aura plus de chance de passer le cap de la « *bataille parlementaire* »³.

1 Entretien avec François Lamy, le 04 avril 2018

2 Entretien avec Sébastien Jallet et Kaïs Marzouki, le 09 Mars 2018

3 Entretien avec François Lamy, le 04 avril 2018

Pression des élus locaux et débats à l'assemblée : vers la « co-constuction »¹

Les élus locaux, maires comme députés, et leurs associations vont en effet jouer un rôle important dans les compromis réalisés autour de cette loi, à travers des débats que l'on retrouve dans les discussions sur le projet de loi menées à l'assemblée nationale le 14 novembre 2013.

D'une part, ils critiquent l'équilibre du portage politique entre élus locaux et Etat envisagé par le ministre, qui souhaitait faire des préfets les fers de lance du dispositif « *pour montrer qu'ils étaient en totale indépendance* »². Dans un rapport rédigé par François Pupponi, maire de Sarcelles, la valorisation des habitants et des acteurs locaux « *ne doit pas conduire à nier la légitimité des élus, qui repose sur une élection qui a validé un projet politique présenté aux suffrages des citoyens.* »³. Cette valorisation des élus locaux modifie les équilibres envisagés par François Lamy : sous l'impulsion de Patrick Kanner, son successeur au ministre de la Ville qui mettra en place les conseils citoyens à partir de 2014, les divers décrets d'application et le cadre de référence des conseils citoyens mettent désormais les élus à la manœuvre, en association avec les préfets. Ce repositionnement des collectivités locales au cœur du dispositif ne manque pas, dès lors, de soulever des questions sur le maintien de la notion d'« indépendance » dans la loi.

D'autre part, les députés vont mener un débat autour de la place des habitants et des associations dans ce dispositif. Dans ce même rapport, François Pupponi insiste sur la nécessité d'associer les habitants le plus en amont possible, de « *co-construire le contrat de ville* »⁴. et évoque même la notion de « *co-décision* » afin que « *le maire ne puisse plus décider seul de raser la moitié d'un quartier sans rien avoir demandé aux habitants* »⁵.

1 Nous ne reviendrons pas ici sur les débats autour de la notion de « citoyenneté » qui ont été, avec cette question de la « co-construction », l'autre point de discussions à l'Assemblée, et qui aura notamment abouti sur une définition large du terme de citoyenneté, visible dans le fait que le cadre de référence de la mise en place des conseils recommande de s'appuyer sur les listes EDF et non uniquement sur les listes électorales pour effectuer le tirage au sort des conseillers citoyens. Ces débats, comme la question du tirage au sort, témoignent d'une attention à la *catégorisation* des participants. Ils sont au cœur de l'originalité de ce dispositif, mais nous apparaissent moins centraux dans l'analyse que l'on souhaite en faire dans cette partie en termes de rapports entre habitants, associations et institutions.

2 Entretien avec François Lamy, le 04 avril 2018

3 Assemblée Nationale, Rapport n°1554 de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (n° 1337 rect.), rédigé par M. François Pupponi, Député, le 14 novembre 2013, p. 29-30

4 *Ibid.* p30

5 *Ibid.* p65

Les débats en commission se tournent vers ces notions, et cherchent à opérer une distinction claire vis-à-vis de l'idée de « co-décision » que de nombreux membres de la commission rejettent. Arnaud Richard, député des Yvelines, déplore l'absence de définition juridique de ces termes : « *Nous sommes tous favorables à une concertation poussée avec les habitants mais il faut veiller à ne pas aller trop loin, et à ne pas utiliser des termes sans fondement juridique* ». Michel Liegbott, député de Moselle et maire de Fameck, insiste : « *j'aurais souhaité que le texte mentionne la co-construction "de projet" car la décision appartient aux élus* ». Le ministre rappelle alors qu'il ne s'agit pas de « *co-décision mais d'une dynamique permettant à chacun d'avoir sa place* ».

L'association des habitants, voulue par tous, est réduite, selon les termes employés, à un enjeu d'acceptabilité : « *plus les citoyens sont placés au centre du débat, moins les projets subissent l'échec* ». Pour d'autres, elle favorise la cohésion sociale « *il s'agit de retrouver un vivre ensemble qui a été perdu dans certains quartiers sous l'effet des problèmes de sécurité mais aussi de l'abandon – abandon de l'espoir d'une vie sociale mais aussi d'être entendu par les hommes politiques* ». Ainsi, la réduction de l'ambition démocratique portée par la recommandation de « Tables de Quartier » dans le rapport Bacqué-Mechmache et, à une moindre mesure, par certaines idées présentes dans le rapport Pupponi, va aboutir sur un dispositif de conseils citoyens tourné vers des objectifs classiques de la participation autour de bonnes pratiques de management public et de cohésion sociale.

Annexe 5 : Tableaux de présentation succincte des associations participantes à l'expérimentation nationale des Tables de Quartier

Quartier	Saint Gabriel	Malpassé	Etouvie	Belencontre-Phalampins	Fridolin	Le Blosne
Ville	Marseille	Marseille	Amiens	Tourcoing	Mulhouse	Rennes
Type de logements majoritaires du quartier	Mixte : HLM, copropriétés dégradées, logements privés	Grands ensembles HLM	Grands ensembles HLM	Maisons privées, lotissements de logement social	Habitat locatif privé, logements ouvriers anciens de centre ville	Grands ensembles HLM
Structure porteuse	Centre Socio-culturel d'Etouvie	Centre Socio-culturel de Malpassé	Centre Socio-culturel de Saint Gabriel Canet Bon Secours	Association de gestion des Socio-culturels de Belencontre et Phalampins	Centre Socio-culturel Papin	Centre Socio-culturel Ty-Bisone
Date de création de l'association	1990	1964	1967	1988	1952	Années 1960
Thématiques de l'association	Animation globale	Animation globale	Animation globale	Animation globale	Animation globale	Animation globale
Budget	1 860 000,00 €	800 000€	1 000 000,00 €	6 700 000,00€*	1 800 000,00 €	6 500 000,00€ *
Participation à l'expérimentation	Oui	Oui	Oui	Jusque 2017	Oui	Oui

Tableau 16 : Les Associations mobilisées par la FCSF

Quartier	Beaucaire	Reynerie	Hauts de Massane	Pissevin	Pile	Volga-Plage
Ville	Toulon	Toulouse	Montpellier	Nîmes	Roubaix	Fort-de-France
Type de logements majoritaires du quartier	Grands ensembles HLM	Grands ensembles HLM	Grands ensembles HLM	Grands ensembles HLM	maisons ouvrières des années 1930	Habitat dense et dégradé
Structure porteuse	Collectif des quartiers libres	Associations Del Arte et Vivre au Satie	Association des Jeunes Phobos de Paillarde Nord (AJPPN)	Espace de Vie Sociale Mille Couleurs	Association Nouveau Regard sur la Jeunesse (ANRJ)	Collectif Volga, Territoire Responsable / Volga Ansam Ansam
Affiliation	PSN	PSN	PSN	PSN	PSN	PSN
Date de création de l'association	Années 2010	1997	1986	1995	2004	2007
Thématiques de l'association	Revendications démocratiques	Culture, cadre de vie	Jeunesse, médiation scolaire	Animation Globale	Jeunesse, cadre de vie	Cadre de vie, démocratie participative
Budget	0,00 €	400 000,00 €		440 000,00 €	60 000,00 €	
Participation à l'expérimentation	Jusque 2015	Oui	Jusque 2015	Oui	Oui	Jusque 2015

Tableau 17 : Les Associations mobilisées par la coordination Pas Sans Nous

Sources des deux tableaux :

Presse et médias :

<https://www.courrier-picard.fr/art/region/amiens-etouvie-inquiet-pour-sa-jeunesse-ia167b0n557342>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/picardie/somme/amiens/centre-social-etouvie-impasse-financiere-710107.html>

<https://association.esplik.com/association/collectif-quartiers-libres-cql-693040.html>

https://roubaix.maville.com/actu/actudet_-Au-Pile-Nouveau-regard-sur-la-jeunesse-et-ses-150-adherents-se-sentent-abandonnes_loc-1266232_actu.Htm

<https://www.conseilscitoyens.fr/article/le-%C2%AB%C2%A0g%C3%A9nie-populaire-%C2%BB%C2%A0du-conseil-citoyen-du-quartier-volga-plage-%C3%A0-fort-de-france>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/nimes/nimes-mille-couleurs-facilite-integration-habitants-du-quartier-pissevin-1725287.html>

<https://www.midilibre.fr/2014/05/16/budget-en-baisse,861786.php>

https://tourcoing.maville.com/actu/actudet_--BELENCONTRE-Un-livre-en-souvenir-de-Belles-rencontres-_loc-1341169_actu.Htm

Administrations publiques :

https://www.journal-officiel.gouv.fr/document/associations_a/782964563_31122012

<https://www.departement13.fr/uploads/delibs/C0URG.pdf>

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-11/OCR2017-46.pdf>

Documents sollicités auprès des associations :

CSC Papin : projet social 2014-2017 et 2017-2020

CSC Saint Gabriel : Bilan 2014 Table de Quartier, Projet social 2016-2020

Association Mille Couleurs, Rapport d'activités 2014

Centre Socio-culturel d'Etouvie : projet social 2015-2018, rapport d'activités 2016-2017

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS Robert, 2003, *Social work and empowerment*, Palgrave macmillan., Great-Britain, (coll. « Practical social work »), 214 p.

ALINSKY Saul David, 1978, *Manuel de l'animateur social: une action directe non violente*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « Points »), 250 p.

AMIOT Michel, 1986, *Contre l'État, les sociologues : éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France, 1900-1980*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales »), 304 p.

ANSELME Michel, 2000, *Du bruit à la parole: la scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, France, Éditions de l'aube, DL 2000, 277 p.

ARENDRT Hannah, 1967, *Essai sur la Révolution*, traduit par Michel Chrestien, Paris, France, Gallimard, 475 p.

ARNAUD Lionel et GUIONNET Christine (eds.), 2005, *Les frontières du politique : Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Res publica »), 326 p.

ARSLAN Leyla et DIDI Reda (eds.), 2013, *Organisez-vous! Construire la participation politique dans les quartiers populaires*, Paris, Jean-Jaurès Fondation, 117 p.

ASTIER Isabelle, 2010, *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, Paris, France, A. Colin, DL 2010, 126 p.

ASTIER Isabelle, 2007, *Les nouvelles règles du social*, Paris, France, Presses universitaires de France, 200 p.

AUGUSTIN Jean-Pierre et GILLET Jean-Claude, 2000, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, s.l., L'Harmattan, vol.5, 188 p.

AUTÈS Michel, 2004, *Les paradoxes du travail social*, Paris, France, Dunod, vii+327 p.

AUTÈS Michel, 1998, « L'insertion, une bifurcation du travail social », *Esprit (1940-)*, 1998, 241 (3/4), p. 60-76.

- AUTÈS Michel, 1981, *Travail social et changement social: analyse d'une action recherche en milieu défavorisé*, Paris, France, Caisse nationale des allocations familiales, 271 p.
- BACHIR Myriam, 2018, *Et si les habitants participaient ? : entre participation institutionnelle et initiatives citoyennes dans les quartiers populaires*, Amiens, France, Édition Licorne, 199 p.
- BACHIR Myriam et LEFEBVRE Rémi, 2019, « La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille », *Participations*, 4 octobre 2019, N° 24, n° 2, p. 167-194.
- BACHMANN Christian et LE GUENNEC Nicole, 2002, *Violences urbaines: ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, France, Hachette littératures, DL 2002, 569 p.
- BACOT Paul, 2002, « La politisation comme élargissement de la conflictualité », s.l.
- BACQUÉ Marie-Hélène, 2015, « De la recherche à l'expertise et à l'engagement Retour sur une mission sur la participation dans la politique de la ville », *Sociologie*, 2015, Vol. 6, n° 4, p. 401-416.
- BACQUÉ Marie-Hélène, 2006, « Empowerment et politiques urbaines aux états-unis », *Géographie, économie, société*, 19 mars 2006, vol. 8, n° 1, p. 107-124.
- BACQUÉ Marie-Hélène, 2005a, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espaces et sociétés*, 2005, no 123, n° 4, p. 69-84.
- BACQUÉ Marie-Hélène, 2005b, « Associations « communautaires » et gestion de la pauvreté », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, no 160, n° 5, p. 46-65.
- BACQUÉ Marie-Hélène, 2003, *Les nouvelles figures des quartiers populaires, politiques et représentations. Une approche comparative France/États-Unis*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris XII, Créteil, 250 p.
- BACQUÉ Marie-Hélène, 2000, « De la réforme urbaine au management social aux États-Unis. L'exemple du développement communautaire aux États-Unis », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2000, vol. 86, n° 1, p. 66-76.
- BACQUÉ Marie-Hélène et BIEWENER Carole, 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, la Découverte (coll. « Politique et sociétés »), vol. 1/, 175 p.
- BACQUÉ Marie-Hélène, REY Henri et SINTOMER Yves (eds.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative: une perspective comparative*, Paris, France, La Découverte (coll. « Recherches »), 314 p.
- BACQUÉ Marie-Hélène et SINTOMER Yves (eds.), 2011, *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris, France, Ed. la Découverte, 288 p.
- BACQUÉ Marie-Hélène et SINTOMER Yves, 2001, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue française de sociologie*, 2001, vol. 42, n° 2, p. 217-249.

- BACQUÉ Marie-Hélène et VERMEERSCH Stéphanie, 2007, *Changer la vie ? : les classes moyennes et l'héritage de Mai 68*, Ivry-sur-Seine, France, les Éd. de l'Atelier-les Éd. Ouvrières, 175 p.
- BALAZARD Hélène, 2012a, *Quand la société civile s'organise : l'expérience démocratique de London Citizens*, Thèse en Science Politique, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 418 p.
- BALAZARD Hélène, 2012b, « Mobiliser et mettre en scène des « leaders » : Les coulisses des assemblées démocratiques de London Citizens », *Participations*, 2012, vol. 4, n° 3, p. 129.
- BALAZARD Hélène, 2011, « La profession de "Community Organizer" au Royaume Uni: de London Citizens à la Big Society », Paris, EHESS.
- BALAZARD Hélène et GENESTIER Philippe, 2009, « La notion d'empowerment : un analyseur des tensions idéologiques britanniques et des tâtonnements philosophiques français », Paris.
- BALME Richard, 1987, « La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue française de sociologie*, 1987, vol. 28, n° 4, p. 601-639.
- BARTHE Yannick, BLIC Damien DE, HEURTIN Jean-Philippe, LAGNEAU Éric, LEMIEUX Cyril, LINHARDT Dominique, MOREAU DE BELLAING Cédric, RÉMY Catherine et TROM Danny, 2013, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013, vol. 103, n° 3, p. 175.
- BARTHEZ Jean-Claude, 1975, « Les publics de l'animation : leur constitution », *Les cahiers de l'animation*, 1975, vol. 9, p. 3-21.
- BASSOT Marie-Jeanne et DIEMER Marie, 1927, *Les centres sociaux*, Paris, éditions de la S. A. P. E (coll. « Les Cahiers du Redressement français »), 99 p.
- BAZIN Hugues, 2007, « Les enfants non reconnus de l'éducation populaire », *Agora Débats/Jeunesses*, février 2007, n° 44, p. 46-61.
- BEC Colette et PROCACCI Giovanna (eds.), 2003, *De la responsabilité solidaire: mutations dans les politiques sociales aujourd'hui*, Paris, France, Editions Syllepse, 267 p.
- BECK Ulrich, 2001, *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, traduit par Laure Bernardi, Paris, France, Aubier, 521 p.
- BECKER Howard Saul Auteur, 2002, *Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales*, traduit par Henri Préface Peretz et traduit par Jacques Mailhos, Paris, France, la Découverte, 352 p.
- BÉHAR Daniel, 2019, « De l'égalité à la cohésion des territoires », *Geographie, économie, société*, 16 octobre 2019, Vol. 21, n° 3, p. 251-267.
- BEHRENT Michael C., 2008, *Saul Alinsky, la campagne présidentielle et l'histoire de la gauche américaine*, <http://www.laviedesidees.fr/Saul-Alinsky-la-campagne.html>, 10 juin 2008, consulté le 4 mai 2018.
- BELLANGER Emmanuel, 2014, « Une question éminemment urbaine : les mouvements sociaux de la ville » dans Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (eds.), *Histoire des Mouvements Sociaux en France*, Paris, La Découverte, p. 543-554.

- BÉNÉTON Philippe, 1983, *Le fléau du bien: essai sur les politiques sociales occidentales, 1960-1980*, Paris, France, R. Laffont, 319 p.
- BÉRIOT Louis, 1985, *Le bazar de la solidarité*, Paris, France, J.C. Lattès, 236 p.
- BERNARDET Clémence et THALINEAU Alain, 2018, « La participation citoyenne. Sur les ambiguïtés du pouvoir d’agir », *Savoir/Agir*, 23 avril 2018, n° 43, p. 41-50.
- BESSE Laurent, 2015, « L’action des maisons des Jeunes et de la Culture », *Informations sociales*, 2015, n° 190, n° 4, p. 26-35.
- BESSE Laurent, 2008, *Les MJC, 1959-1981: de l’été des blousons noirs à l’été des Minguettes*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 391; xvi p.
- BESSE Laurent, CHATEIGNER Frédéric et IHADDADENE Florence, 2016, « L’éducation populaire », *Savoirs*, 2016, N° 42, n° 3, p. 11-49.
- BESSIN Marc, 2009, « Focus - La division sexuée du travail social », *Informations sociales*, 30 mars 2009, n° 152, n° 2, p. 70-73.
- BESSONE Magali et MINEUR Didier, 2019, « Introduction : la démocratie entre substance et procédure », *Philosophiques*, 2019, vol. 46, n° 1, p. 3-7.
- BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, 1984, *Les aventuriers du quotidien: essai sur les nouvelles classes moyennes*, France, 200 p.
- BIRNBAUM Pierre, 1976, « La conception durkheimienne de l’Etat : l’apolitisme des fonctionnaires », *Revue française de sociologie*, 1976, vol. 17, n° 2, p. 247-258.
- BLATRIX Cécile, 2009, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 3 juillet 2009, n° 74, p. 97-119.
- BLONDIAUX Loïc, 2008, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? », *Raisons politiques*, 20 juin 2008, n° 30, p. 131-147.
- BLONDIAUX Loïc, 2007, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? », *Revue française de science politique*, 12 décembre 2007, Vol. 57, n° 6, p. 759-774.
- BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel et MABI Clément, 2016, « Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? », *Participations*, 2016, n° 16, p. 5-17.
- BOLTANSKI Luc, 1982, *Les cadres: la formation d’un groupe social*, Paris, France, les Éditions de Minuit, 523 p.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, 2002, « Inégaux face à la mobilité », *Revue Projet*, 2002, n° 271, p. 97-105.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, France, Gallimard, 843 p.

- BONELLI Laurent, 2008, *La France a peur: une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, France, la Découverte, 418 p.
- BONIN Hugo et DUPUIS-DÉRI Francis, 2019, « Quelle approche pour quelle histoire des idées politiques ? », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 19 juillet 2019, N° 49, n° 1, p. 273-303.
- BOSERUP Ester, 1970, *Woman's role in economic development*, London, Etats-Unis d'Amérique, Allen & Unwin, 283 p.
- BOUAMAMA Saïd, 1991, *Vers une nouvelle citoyenneté. Crise de la pensée laïque*, La Boîte de Pandore., Lille, France, 265 p.
- BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali (eds.), 2008, *Histoire politique des immigrations (post) coloniales: France, 1920-2008*, Paris, France, Éd. Amsterdam, 317 p.
- BOUCHER Manuel, 2007, « Les intervenants sociaux au service de la sécurité ? Analyse d'une dérive dangereuse » dans *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005.*, s.l., La Découverte, p. 145-158.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, France, Les éditions de minuit, viii+670 p.
- BOURQUE Denis, 2012, « Intervention communautaire et développement des communautés », *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 2012, vol. 18, n° 1, p. 40-60.
- BOURQUE Denis, 2008, *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*, s.l., Presses de l'Université du Québec, 142 p.
- BRESSON Maryse, 2004, « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du Nord de la France », *Déviance et Société*, 2004, vol. 28, n° 1, p. 97-114.
- BRESSON Maryse, 2002, *Les centres sociaux : entre expertise et militantisme*, Paris Budapest Torino, l'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 318 p.
- BRODIEZ-DOLINO Axelle, 2018, « La sécularisation des valeurs de l'action sociale depuis la fin du XIXe siècle : du principe de charité au principe de solidarité », *Informations sociales*, 9 novembre 2018, n° 196-197, p. 28-36.
- BROWN Wendy, 2016, « American Nightmare: Neoliberalism, Neoconservatism, and De-Democratization », *Political Theory*, 21 décembre 2016.
- BUSQUET Grégory, HEROUARD Florent et SAINT-MACARY Émilie (eds.), 2016, *La politique de la ville: idéologies, acteurs et territoires*, Paris, France, l'Harmattan, 301 p.
- BUTON François, LEHINGUE Patrick, MARIOT Nicolas et ROZIER Sabine (eds.), 2016, *L'ordinaire du Politique : Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (coll. « Paradoxa »), 412 p.
- CALVÈS Anne-Emmanuèle, 2009a, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 2009, vol. 200, n° 4, p. 735.

CALVÈS Anne-Emmanuèle, 2009b, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 2009, n° 200, n° 4, p. 735-749.

CAMUS Jérôme et CHATEIGNER Frédéric, 2018, « Travail social, travail politique ? », *Savoir/Agir*, 23 avril 2018, N° 43, n° 1, p. 11-12.

CAMUS Jérôme et LEBON Francis, 2017, « Dans quelle mesure peut-on dire de l'animation qu'elle est politique ? » dans Jean-Luc Richelle, Jean-Marc Ziegelmeyer et Stéphanie Rubi (eds.), *L'animation socioculturelle professionnelle, quels rapports au politique ?*, Bordeaux, Carrières Sociales Editions (coll. « des Paroles & des Actes »), p. 161-175.

CAPUANO Christophe, 2015, « État-providence, rationalisation bureaucratique et traitement du social : l'« efficacité » des caisses de Sécurité sociale et de leurs agents en question (1945-années 1980) », *Le Mouvement Social*, 23 juin 2015, n° 251, n° 2, p. 33-58.

CAROUX Françoise, 1978, « TYPOLOGIE », *Esprit*, 6 juin 1978, Numéro spécial « la démocratie par l'association? », p. 9-12.

CARREL Marion, 2013, *Faire participer les habitants ? : citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS éd (coll. « Gouvernement en question(s) »), 270 p.

CARREL Marion, DEMOULIN Jeanne, LOUIS Jérémy et PIDOUX Aurélien, 2015, « La coordination « Pas Sans Nous ». Une nouvelle forme de lobbying politique des quartiers populaires ? », CNRS, Paris, Association Française de Sociologie.

CARREL Marion et ROSENBERG Suzanne, 2014, « L'empowerment et le travail social sont-ils compatibles en France ? », *Recherche sociale*, 2014, N° 209, n° 1, p. 25-35.

CASTEL Robert, 2003, *L'insécurité sociale: qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, France, La République des idées : Seuil, 95 p.

CASTEL Robert, 1998, « Du travail social à la gestion sociale du non-travail », *Esprit (1940-)*, 1998, 241 (3/4), p. 28-47.

CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, France, Fayard, 490 p.

CASTELLS Manuel, 1975, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, France, Maspéro, 122 p.

CEFAÏ Daniel, 2011, « Vers une ethnographie (du) politique: décrire des ordres d'interaction, analyser des situations sociales » dans Mathieu Berger, Daniel Cefaï et Carole Gayet-Viaud (eds.), *Du civil au politique: ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Belgique, Allemagne, p. 545-599.

CEFAÏ Daniel, 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, vol. 14, n° 75, p. 43-66.

CHAIZE Jacques, 1996, « Empowerment : les obstacles et leviers », *L'Expansion Management Review*, 1996, vol. 80.

- CHAMBOREDON Jean-Claude et LEMAIRE Madeleine, 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 1970, vol. 11, n° 1, p. 3-33.
- CHANIAL Philippe et LAVILLE Jean-Louis, 2002, « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements*, 1 février 2002, vol. no19, n° 1, p. 11-20.
- CHATEIGNER Frédéric, 2012, « *Education populaire* » : les deux ou trois vies d'une formule, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université de Strasbourg, s.l., 474 p.
- CHATEIGNER Frédéric, 2011, « « Considéré comme l'inspirateur... » », *Societes contemporaines*, 15 mars 2011, n° 81, n° 1, p. 27-59.
- CHENU Marie-Dominique, 1961, « Apostolat de simple présence et charité politique » dans *La Parole de Dieu, t.2, l'Évangile dans le temps*, s.l., Editions de Cerf, p. 265-268.
- CHEVALLIER Thomas, 2020, *Résister à la politique. Participation associative et rapport au politique dans les quartiers populaires en France et en Allemagne.*, Thèse en Science Politique, Université de Lille, Lille, France, 850 p.
- CHOPART Jean-Noël, NEYRET Guy et RAULT Daniel (eds.), 2006, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, France, La Découverte, 288 p.
- CLOUTIER Geneviève et SACCO Muriel, 2012, « Les mouvements sociaux urbains dans les politiques socio-urbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal », *L'Information géographique*, 3 mai 2012, Vol. 76, n° 1, p. 58-73.
- COBB Sara, 1993, « Empowerment and mediation: A narrative perspective », *Negotiation Journal*, 1 juillet 1993, vol. 9, n° 3, p. 245-259.
- COBB Sara et RIFKIN Janet, 1991, « Practice and Paradox: Deconstructing Neutrality in Mediation », *Law & Social Inquiry*, ed 1991, vol. 16, n° 1, p. 35-62.
- COHEN Yves et BAUDOÛI Rémi (eds.), 1995, *Les chantiers de la paix sociale: 1900-1940*, Fontenay-Saint-Cloud, France, ENS, 335 p.
- COLLOVALD Annie et GAÏTI Brigitte, 1991, « Des causes qui parlent », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1991, vol. 4, n° 16, p. 7-22.
- COLLOVALD Annie, LECHIEN Marie-Hélène, ROZIER Sabine et WILLEMEZ Laurent (eds.), 2002, *L'humanitaire ou le management des dévouements: enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 233 p.
- CORCUFF Philippe, 2011, « Le savant et le politique », *SociologieS*, 6 juillet 2011.
- CORCUFF Philippe, 1995, *Les nouvelles sociologies: constructions de la réalité sociale*, Paris, France, Nathan, 1995, 126 p.
- CORTESERO Régis, 2013, *Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale*, s.l., Caisse Nationale des Allocations Familiales.

- COSSART Paula et TALPIN Julien, 2015, *Lutte urbaine: participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, France, Éditions du Croquant, 346 p.
- COSSART Paula et TALPIN Julien, 2012, « Les Maisons du Peuple comme espaces de politisation », *Revue française de science politique*, 12 octobre 2012, Vol. 62, n° 4, p. 583-610.
- DAGNAUD Monique, 1981, « La classe «d'alternative». Réflexion sur les acteurs du changement social dans les sociétés modernes », *Sociologie du travail*, 1981, vol. 23, n° 4, p. 384-405.
- DAGNINO Evelina, 2007, « Participation, citizenship and democracy : perverse confluence and displacement of meanings » dans Catherine Neveu (ed.), *Cultures et pratiques participatives*, Paris, L'Harmattan (coll. « Logiques politiques »), p. 353-370.
- DAMON Julien et FERRAS Benjamin, 2015, *La sécurité sociale*, Paris, France, Presses universitaires de France, 126 p.
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2015, *Commun: essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, France, La Découverte, 593 p.
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2009, *La nouvelle raison du monde: essai sur la société néolibérale*, Paris, France, La Découverte, 497 p.
- DAUSSET Louis, 1905, *La maison sociale : conférence à l'assemblée générale du 14 juin 1904*, s.l.
- DÉLOYE Yves, 2007, *Sociologie historique du politique*, Paris, France, La Découverte, 128 p.
- DELPHY Christine et LEONARD Diana, 2019, *L'exploitation domestique*, traduit par Annick Boisset, Paris, Éditions Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), vol. 1/, 310 p.
- DEMOULIN Jeanne, 2014, *La participation des locataires : un instrument de gestion des organismes HLM*, Thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, Université Paris Ouest Nanterre - La Défense, Nanterre, 470 p.
- DEMOULIN Jeanne et BACQUÉ Marie-Hélène, 2019, « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 4 octobre 2019, N° 24, n° 2, p. 5-25.
- DEMOULIN Jeanne et TRIBOUT Silvère, 2014, « Construire des espaces de réflexivité pour analyser et transformer les pratiques professionnelles : un travail de légitimation », *Revue Interrogations*, 2 décembre 2014, n° 19.
- DEREYMEZ Jean-William, 2005, « Naissance du syndicalisme » dans *Histoire des Gauches en France*, s.l., La Découverte, p. 463-487.
- DESSERTINE Dominique, DURAND Robert, ELOY Jacques, GARDET Mathias, MAREC Yannick et TÉTARD Françoise (eds.), 2004, *Les centres sociaux, 1880-1980: une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 283 p.
- DEVREUX Anne-Marie, 2011, « Féminisme et syndicalisme : peut-on objectiver le savoir militant ? » dans Delphine Naudier et Maud Simonet (eds.), *Des sociologues sans qualités?*, Paris, La Découverte, p. 62-79.

- DONZELOT Jacques, 1994, *L'invention du social: essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, France, Éd. du Seuil, 263 p.
- DONZELOT Jacques (ed.), 1991, *Face à l'exclusion: le modèle français*, Paris, France, Éditions Esprit, 227 p.
- DONZELOT Jacques et ESTÈBE Philippe, 1994, *L'État animateur: essai sur la politique de la ville*, Paris, France, Éditions Esprit, 238 p.
- DONZELOT Jacques, MÉVEL Catherine et WYVEKENS Anne, 2003, *Faire société: la politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, France, Éditions du Seuil, DL 2003, 362 p.
- DORLIN Elsa, 2008, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris, Presses Universitaires de France, 160 p.
- DUBET François et LAPEYRONNIE Didier, 1992, *Les quartiers d'exil*, Paris, France, Éditions du Seuil, 245 p.
- DUCHESNE Sophie et HAEGEL Florence, 2004, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, 2004, Vol. 54, n° 6, p. 877-909.
- DUCLERT Vincent, 2005, « La « deuxième gauche » » dans Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (eds.), *Histoire des gauches en France*, s.l., La Découverte, p. 175-189.
- DUMAS Bernard et SEGUIER Michel, 2004, *Construire des actions collectives: développer les solidarités*, Lyon, France, Chronique sociale, 226 p.
- DUMONS Bruno, 2005, « Combattre la pauvreté » dans Bruno Duriez, Etienne Fouilloux, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule (eds.), *Les catholiques dans la République. 1905-2005*, Paris, Les éditions de l'Atelier, p. 143-152.
- DURAND Robert, 2006, *Histoire des centres sociaux: du voisinage à la citoyenneté*, Paris, France, La Découverte, 264 p.
- DURAND Robert, 2005, « Espace de proximité et résolution de la question sociale : l'expérience des centres sociaux » dans *Les interventions sociales de proximité*, Paris, France, L'Harmattan (coll. « Le travail du social »), p. 17-30.
- DUVOUX Nicolas, 2014a, « La peur de l'ethnographe », *Geneses*, 27 novembre 2014, n° 97, n° 4, p. 126-139.
- DUVOUX Nicolas, 2014b, « La philanthropie contre la pauvreté urbaine. Étude de cas à Boston. », *Revue française des affaires sociales*, 3 juillet 2014, n° 1, p. 144-168.
- EHRENBERG Alain, 1998, *La fatigue d'être soi: dépression et société*, Paris, France, Odile Jacob, 318 p.
- ELIAS Norbert, 1991, *La société des individus*, Paris, France, Fayard, 301 p.
- ELIASOPH Nina, 2011, *Making Volunteers: Civic Life after Welfare's End*, s.l., Princeton University Press, 323 p.

- ELIASOPH Nina, 2010, *L'évitement du politique: comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, traduit par Camille Hamidi, Paris, France, Économica, DL 2010, 352 p.
- ELOY Jacques, 2016, « Henri Théry, l'homme des dynamiques sociales son engagement pour les centres sociaux », *Recherche sociale*, 2016, N° 219, n° 3, p. 79-84.
- ELOY Jacques, 2015, « L'apport du socioculturel à la cohésion sociale au regard de la longue histoire des centres sociaux », *Informations sociales*, 2015, n° 190, n° 4, p. 37-45.
- ELOY Jacques, 2012, « Les Maisons sociales et les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles », *Vie sociale*, 2012, N° 2, n° 2, p. 53-66.
- ELOY Jacques, 2004, « Les centres sociaux à Roubaix-Tourcoing après guerre : quels liens sociaux? » dans Dominique Dessertine, Robert Durand, Jacques Eloy, Mathias Gardet, Yannick Marec et Françoise Tétard (eds.), *Les centres sociaux, 1880-1980: une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, p. 165-172.
- EPSTEIN Renaud, 2011, « Politiques de la ville : bilan et (absence de) perspectives », *Regards croisés sur l'économie*, 12 mai 2011, n° 9, n° 1, p. 203-211.
- ESTÈBE Philippe, 1998, « Les métiers de la ville », *Esprit (1940-)*, 1998, 241 (3/4), p. 48-59.
- ESTÈBE Philippe, 1995, « Des équipements collectifs aux services publics », *Projet*, 1995, vol. 243, p. 59-68.
- FABRY Alexandre, 2002, « Associations et pouvoirs publics locaux : le paradoxe du pouvoir et de la liberté », *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, 1 septembre 2002, n° 6, p. 135-148.
- FABUREL Guillaume, 2008, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit un facteur réel de cohésion urbaine », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 1 juin 2008, n° 2008/1, p. 111-126.
- FAYET-SCRIBE Sylvie, 1990a, *La résidence sociale de Levallois-Perret (1896-1936): la naissance des centres sociaux en France*, Toulouse, France, Érès, 178; 4 p.
- FAYET-SCRIBE Sylvie, 1990b, *Associations féminines et catholicisme: XIXe-XXe siècle*, Paris, France, les Éditions ouvrières, 211 p.
- FERGUSON James, 2004, « Power Topographies » dans David Nugent et Joan Vincent (eds.), *A Companion to the Anthropology of Politics*, s.l., Blackwell Publishing, p. 383-399.
- FERRARESE Estelle, 2010, « Jürgen Habermas et le genre : l'expérience du décentrement par la discussion » dans *Sous les sciences sociales, le genre*, s.l., La Découverte, p. 418-430.
- FILLIEULE Olivier et MAYER Nonna, 2001, « Devenirs militants », *Revue française de science politique*, 2001, Vol. 51, n° 1, p. 19-25.
- FLAMAND Jean-Paul, 1989, *Loger le peuple: essai sur l'histoire du logement social en France*, Paris, France, Ed. la Découverte, 1989, 369; 16 p.

- FOLEY M. W. et EDWARDS Michael W. Bob, 1996, « The Paradox of Civil Society », 1996.
- FONTAN Jean-Marc, ELSON Peter R. et LEFEBVRE Sylvain, 2017, *Les fondations philanthropiques: de nouveaux acteurs politiques?*, s.l., PUQ, 308 p.
- FOURCAUT Annie, 2003, « L'animation dans le béton : autogérer les grands ensembles? » dans Frank Georgi (ed.), *Autogestion. La dernière utopie?*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 585-595.
- FOURCAUT Annie, 2002, « Trois discours, une politique? », *Urbanisme*, 2002, n° 322, p. 39-45.
- FRASER Nancy, 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale ? : reconnaissance et redistribution*, Paris, Éd. la Découverte (coll. « La Découverte-poche »), vol. 1/, 178 p.
- FRASER Nancy, 2004, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 2004, no 23, n° 1, p. 152-164.
- FRASER Nancy, 1985, « What's Critical about Critical Theory? The Case of Habermas and Gender », *New German Critique*, 1985, n° 35, p. 97-131.
- FREIRE Paulo, 1974, *Pédagogie des opprimés*, s.l., Maspéro, 207 p.
- FUNG Archon, 2011, « Délibérer avant la révolution: Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Participations*, traduit par Paula Cossart et traduit par Alice Le Goff, 2011, vol. 1, n° 1, p. 311-334.
- FUNG Archon et WRIGHT Erik Olin, 2005, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative » dans Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer (eds.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), p. 49-80.
- GARNIER Jean-Pierre, 2003, « Proximité spatiale et distance politique », *Espaces et sociétés*, 2003, n° 112, n° 1, p. 119-132.
- GARNIER Jean-Pierre et GOLDSCHMIDT Denis, 1978, *La comédie urbaine ou la cité sans classes*, Paris, France, F. Maspero, 1978, 334 p.
- GAUTIÉ Jérôme, 2015, *Le chômage*, Paris, France, la Découverte, 126 p.
- GERMAIN Annick, MORIN Richard et SÉNÉCAL Gilles, 2004, « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État ? », *Lien social et Politiques*, 2004, n° 52, p. 129-138.
- GILLET Jean-Claude et RAIBAUD Yves (eds.), 2006, *Mixité, parité, genre, dans les métiers de l'animation*, Paris, France, 224 p.
- GILLIGAN Carol, 2008, *Une voix différente : pour une éthique du care*, traduit par Annick Kwiatek, Paris, Flammarion (coll. « Champs »), vol. 1/, 284 p.
- GRIGNON Claude et PASSERON Jean-Claude, 2015, *Le savant et le populaire: misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, France, Éditions Points, 358 p.

- GUERRAND Roger-Henri et RUPP Marie-Antoinette, 1978, *Brève histoire du service social en France: 1896-1976*, Toulouse, France, Privat, 183 p.
- GUTH Suzie (ed.), 2013, *Saul Alinsky: conflit et démocratie locale*, Paris, France, L'Harmattan, DL 2013, 214 p.
- HACHE Emilie, 2007, « Néolibéralisme et responsabilité », *Raisons politiques*, 2007, vol. 28, n° 4, p. 5.
- HAJJAT Abdellali, 2013, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, France, Éditions Amsterdam, 261 p.
- HAJJAT Abdellali, 2006, « Quartiers populaires et désert politique », *Manières de voir*, 2006, n°89, n° 10, p. 23-23.
- HAMEL Pierre et JOUVE Bernard, 2006, *Un modèle québécois ? : Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal (coll. « Thématique Sciences sociales »), 144 p.
- HAMIDI Camille, 2012, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix*, 2012, n° 100, p. 85-98.
- HAMIDI Camille, 2010, *La société civile dans les cités : engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Économica (coll. « Etudes sociologiques »), 230 p.
- HAMIDI Camille, 2006, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation », *Revue française de science politique*, 1 mars 2006, vol. 56, n° 1, p. 5-25.
- HAMZAOUI Mejed, 2005, « Émergence et logiques de la politique d'activation du social et de l'emploi », *Pensee plurielle*, 2005, no 10, n° 2, p. 19-28.
- HARRISS John et RENZIO Paolo De, 1997, « POLICY ARENA: 'Missing link' or analytically missing?: The concept of social capital. Edited by John Harriss. An introductory bibliographic essay », *Journal of International Development*, 1997, vol. 9, n° 7, p. 919-937.
- HASSENTEUFEL Patrick, 2011, *Sociologie politique : l'action publique*, s.l., Armand Colin.
- HATZFELD Hélène, 2013, « Légitimité » dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation.
- HATZFELD Hélène, 2011, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie » dans Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (eds.), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), p. 51-64.
- HATZFELD Hélène, 2005, *Faire de la politique autrement: les expériences inachevées des années 1970*, Paris, France, Adels-Revue Territoires, 328 p.
- HATZFELD Hélène, 1986, « Municipalités socialistes et associations. Roubaix : le conflit de l'Alma-Gare », *Revue française de science politique*, 1986, vol. 36, n° 3, p. 374-392.
- HAVARD DUCLOS Bénédicte et NICOURD Sandrine, 2005, *Pourquoi s'engager ? : bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, France, Payot, 212 p.

- HAYAT Samuel, 2014, *Quand la République était révolutionnaire: citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, France, Éd. du Seuil, DL 2014, 404 p.
- HBILA Chafik, 2016, « Jeunes de quartiers populaires et équipements socioculturels » dans Francis Lebon et Emmanuel de Lescure (eds.), *L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle*, Vulaines-sur-Seine, France, éditions du croquant, p. 79-98.
- HÉLY Matthieu, 2010, « Le travail « d'utilité sociale » dans le monde associatif », *Management & Avenir*, 2010, vol. 40, n° 10, p. 206-217.
- HÉLY Matthieu, 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, France, Presses universitaires de France, DL 2009, xii+306 p.
- HÉLY Matthieu, 2008, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *La vie des idées*, 2008, vol. 11, n° 02.
- HERMELIN Christian (ed.), 1979, *Institutions socio-culturelles: monographies comparées : M.J.C., centre social, maison de quartier, centre médico-social, palais des jeunes*, Dijon, France, Université de Dijon, Faculté de droit et de science politique, 323; x p.
- HESSEL Stéphane, 2010, *Indignez-vous !*, Montpellier, France, Indigène, 29 p.
- HOGGART Richard, 1970, *La culture du pauvre: étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, traduit par Jean-Claude Garcias et traduit par Françoise Garcias, Paris, France, Les Éditions de Minuit, 420 p.
- HONNETH Axel, 2008, *La société du mépris: vers une nouvelle théorie critique*, traduit par Olivier Éditeur scientifique Voirol, traduit par Pierre Rusch et traduit par Alexandre Dupeyrix, Paris, France, la Découverte, 349 p.
- ION Jacques, 2005, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, France, Dunod, 166 p.
- ION Jacques, 1997, *La fin des militants ?*, Paris, France, les Éditions de l'Atelier - les Éditions ouvrières, 124 p.
- ION Jacques, 1982, « Les animateurs socio-culturels en France. Limites d'un problématique de la professionnalisation », *Loisir et société*, 1982, vol. 5, p. 129-153.
- ION Jacques et MICOUD André, 1980, « La commune entre l'Etat et le quartier. Quelques notes sur l'évolution des types de légitimation de la pratique politique municipale », *Espaces et sociétés*, 1980, vol. 34-35, p. 83-96.
- ION Jacques, MIÈGE Bernard et ROUX Alain-Noël, 1974, *L'appareil d'action culturelle*, France, 298 p.
- ION Jacques et TRICART Jean-Paul, 1998, *Les travailleurs sociaux*, Paris, France, Éd. la Découverte, 123 p.
- JAILLET Marie-Christine, 2004, « La politique de la ville en France : histoire et bilan », *Ressources et territoires*, février 2004, vol. 2, p. 5-18.

- JOBARD Fabien, GRELET Stany et POTTE-BONNEVILLE Mathieu, 2006, « Haut, bas, fragile : sociologies du populaire », *Vacarme*, 2006, n° 37, n° 4, p. 50-55.
- JOUFFRAY Claire, 2014, *Développement du pouvoir d'agir, Une nouvelle approche de l'intervention sociale*, Rennes, Presses de l'EHESP (coll. « Politiques et interventions sociales »), 233 p.
- JOUFFRAY Claire, 2012, « Une dynamique de territoire » dans Bernard Vallerie (ed.), *Interventions sociales et empowerment: (développement du pouvoir d'agir)*, Paris, France, L'Harmattan, p. 105-115.
- JOUVE Bernard, 2006, « Éditorial. L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, économie, société*, 2006, Vol. 8, n° 1, p. 5-15.
- KABEER Naila, 2005, « Gender equality and women's empowerment: A critical analysis of the third millennium development goal 1 », *Gender & Development*, mars 2005, vol. 13, n° 1, p. 13-24.
- KIEFFER Annick et TANGUY Lucie, 2001, « Les mouvements de la recherche sur l'insertion sociale, 1980-2000 », *Education et sociétés*, 2001, no 7, n° 1, p. 95-109.
- KIRSZBAUM Thomas, 2014, *Valoriser les ressources des quartiers*, Paris, AMADEUS.
- KIRSZBAUM Thomas, 2013, *Vers un empowerment à la française ?*, <http://www.laviedesidees.fr/Vers-un-empowerment-a-la-francaise.html> , 12 novembre 2013, consulté le 20 janvier 2017.
- LAFAYE Caroline Guibet, 2009, « Modèles de la cohésion sociale », *European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie*, décembre 2009, vol. 50, n° 3, p. 389-427.
- LAGROYE Jacques (ed.), 2003, *La politisation*, Paris, France, Belin, 564 p.
- LAGROYE Jacques, 2002, *Sociologie politique*, Paris, France, Presses de Sciences po : Dalloz, 599 p.
- LAHIRE Bernard, 2012, *Monde pluriel: penser l'unité des sciences sociales*, Paris, France, Éd. du Seuil, 393 p.
- LAIGNEAU Monique, 1981, « Equipements collectifs et grands ensembles : le cas des centres sociaux », *Noroi*, 1981, vol. 112, n° 1, p. 639-646.
- LAIGNEAU Monique, 1978, « Restituer les centres sociaux aux familles populaires », *Centres sociaux*, 1978, vol. 158, n° 11, p. 9-21.
- LAMBELET Alexandre, 2009, « Engagement distancié » dans , s.l., Presses de Sciences Po.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, 2012, *Sociologie de l'action publique*, Paris, France, Armand Colin, 126 p.
- LASSERRE John, 2015, « Projet associatif et systèmes d'évaluation publique : un centre social et une régie de territoire » dans Jean-Louis Laville et Anne Salmon (eds.), *Associations et action publique*, Paris, France, Desclée de Brouwer, p. 29-43.
- LAUGIER Sandra, 2009, « L'éthique comme politique de l'ordinaire », *Multitudes*, 19 octobre 2009, n° 37-38, n° 2, p. 80-88.

- LAVILLE Jean-Louis et CAILLÉ Alain, 2001, « Introduction » dans Jean-Louis Laville, Alain Caillé, Philippe Chanial, Eric Dacheux, Bernard Eme et Serge Latouche (eds.), *Association, démocratie et société civile*, s.l., La Découverte (coll. « Bibliothèque du M.A.U.S.S. »), p. 7-13.
- LAVILLE Jean-Louis et SALMON Anne (eds.), 2015, *Associations et action publique*, Paris, France, Desclée de Brouwer, 630 p.
- LAVOIE Jocelyne et PANET-RAYMOND Jean, 2014, *La pratique de l'action communautaire*, 3e édition revue et corrigée., Québec (Québec), Presses de l'Université du Québec, 406 p.
- LE BOSSÉ Yann, 2012, *Sortir de l'impuissance: invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, Canada, ARDIS, 327 p.
- LE BOSSÉ Yann, 2003, « De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, 2003, vol. 16, n° 2, p. 30-51.
- LE GALÈS Patrick, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 1995, vol. 45, n° 1, p. 57-95.
- LE GOFF Alice, 2013, *Care et démocratie radicale*, s.l., Presses Universitaires de France.
- LEBON Francis, 2018a, « Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire », *Informations sociales*, 9 novembre 2018, n° 196-197, n° 1, p. 93-100.
- LEBON Francis, 2018b, « Notes sur les transformations du militantisme et du travail social selon Jacques Ion », *Le sociographe*, 6 mars 2018, N° 61, n° 1, p. 45-51.
- LEBON Francis, 2016, « De la démocratie en centre social », *RECMA*, 2016, N° 340, n° 2, p. 93-108.
- LEBON Francis, 2014, « Portraits de directeurs dans l'animation et dans l'intervention sociale », *Empan*, 11 décembre 2014, n° 96, n° 4, p. 144-150.
- LEBON Francis, 2009, *Les animateurs socioculturels*, s.l., La Découverte, 128 p.
- LEBON Francis et LESCURE Emmanuel de, 2007, *Les animateurs socioculturels et de loisirs : Morphologie d'un groupe professionnel (1982-2005)*, s.l., Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire,
http://www.crajep-pdl.org/IMG/pdf/animateurs_morphologie_d_un_groupe_pro_1982_2005flebond_ef_2.pdf.
- LECHIEN Marie-Hélène et SIBLOT Yasmine, 2019, « « Eux/nous/ils » ? Sociabilités et contacts sociaux en milieu populaire. Introduction », *Sociologie*, 30 mars 2019, N° 1, vol. 10.
- LEFEUVRE Christian, 2004, « Centres sociaux et Culture et Liberté » dans Dominique Dessertine, Robert Durand, Jacques Eloy, Mathias Gardet, Yannick Marec et Françoise Tétard (eds.), *Les centres sociaux, 1880-1980: une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, p. 208-214.
- LEFÈVRE Denis, 2008, *Marc Sangnier: l'aventure du catholicisme social*, Paris, France, Mame, 328 p.

- LÉGÉ Bernard et TANTER Annick, 1987, « Squatters et castors : L'action de Christine Brisset à Angers (1946-1962) », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1987, vol. 33, n° 1, p. 87-96.
- LEMERCIER Claire, 2005, « La France contemporaine : une impossible société civile ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2005, vol. 52, n° 3, p. 166-179.
- LENOIR Remi, 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, France, Seuil, 587 p.
- LÉVY Jacques, 1990, « Géopolitique et/ou géographie du politique », *Espace Temps*, 1990, vol. 43, n° 1, p. 4-7.
- LICHTERMAN Paul et ELIASOPH Nina, 2014, « Civic Action », *American Journal of Sociology*, 1 novembre 2014, vol. 120, n° 3, p. 798-863.
- LOCHARD Yves, TRENTA Arnaud et VÉZINAT Nadège, 2011, « Le conflit, impensé du monde associatif », *La Vie des Idées*, 2011.
- LOISEAU Dominique et DUSSUET Annie, 2003, « Mouvements familiaux entre logique de service et logique d'autogestion (1945-2000) » dans Frank Georgi (ed.), *Autogestion. La dernière utopie?*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 571-584.
- LOUIS Jérémy, 2019, « Un contre-pouvoir financé par l'État ? Les tables de quartier, une expérimentation à mi-chemin entre dispositif institutionnel et mouvement social », *Participations*, 4 octobre 2019, N° 24, n° 2, p. 195-216.
- MADELIN Bénédicte, 2018, « Conseils citoyens ou tables de quartier ? », *Revue Projet*, 16 avril 2018, N° 363, n° 2, p. 38-43.
- MAILLARD Jacques DE, 2002, « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et Politiques*, 2002, n° 48, p. 53-65.
- MANSBRIDGE Jane Jebb, 1998, « Feminism and democracy » dans Anne Phillips (ed.), *Feminism and Politics*, s.l., Oxford University Press, p. 142-158.
- MARCUS George E., 1995, « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, 1995, vol. 24, p. 95-117.
- MARUANI Margaret et REYNAUD Emmanuèle, 2004, *Sociologie de l'emploi*, Paris, France, la Découverte, 121 p.
- MAUGER Gérard, 2001, « Les politiques d'insertion », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2001, vol. 136, n° 1, p. 5-14.
- MAYEUR Jean-Marie, 1972, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales*, 1972, vol. 27, n° 2, p. 483-499.
- MAZEAUD Alice et NONJON Magali, 2018, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaine-sur-Seine, France, Editions du croquant, 365 p.
- MAZEAUD Alice et TALPIN Julien, 2010, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, 22 octobre 2010, vol. 1, n° 3, p. 357-374.

- MEHL Dominique, 1975, « Les luttes des résidents dans les grands ensembles », *Sociologie du travail*, 1975, vol. 17, n° 4, p. 351-371.
- MENDELL Margueritte, 2006, « L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités », *Géographie, économie, société*, 19 mars 2006, vol. 8, n° 1, p. 63-86.
- MERCIER Lucien, 1986, *Les universités populaires: 1899-1914 : éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, France, les Éditions ouvrières, 188; 4 p.
- MERKLEN Denis, 2008, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, France, Éd. la Dispute, 304 p.
- MERRIEN François-Xavier, 2007, *L'État-providence*, Paris, France, Presses universitaires de France, 127 p.
- MIGNOT Gérard, 1972, « Rôle des associations et fonction des équipements », *Confrontations*, 1972, n° 12-13, p. 17-28.
- MISSET Séverine et SIBLOT Yasmine, 2019, « « Donner de son temps » pour ne pas être des « assistés ». Bénévolat associatif et rapports à la politique au sein de ménages stables des classes populaires », *Sociologie*, 30 mars 2019, N° 1, vol. 10.
- MOREAU Denis Bernardeau et HÉLY Matthieu, 2007, « Transformations et inerties du bénévolat associatif sur la période 1982-2002 », *Sociologies pratiques*, 2007, n° 15, n° 2, p. 9-23.
- MORILLON Laurent, 2008, « De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication », Compiègne.
- MORVAN Alexia, 2011, *Pour une éducation populaire politique*, Thèse en Sciences de l'Éducation, Université Paris 8 Vincennes St Denis, Paris, 632 p.
- MOUFFE Chantal, 1999, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism? », *Social Research*, 1999, vol. 66, n° 3, p. 745-758.
- MURARD Numa, 2004, *La protection sociale*, Paris, France, Éd. La Découverte, impr. 2004, 121 p.
- MURARD Numa et TASSIN Étienne, 2006, « La citoyenneté entre les frontières, Citizenship between the Lines », *L'Homme & la société*, 2006, n° 160-161, p. 17-35.
- NAUDIER Delphine Directeur de la publication et SIMONET Maud Directeur de la publication, 2011, *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, France, La Découverte, 251 p.
- NEVEU Catherine, 2016, « Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques », *Revue du MAUSS*, 24 novembre 2016, n° 48, p. 173-186.
- NEVEU Catherine, 2015, « Des relations de travail sous tension : administrateur.e.s et salarié.e.s des centres sociaux », *Mouvements*, 19 février 2015, n° 81, n° 1, p. 84-89.
- NEVEU Catherine, 2011a, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 2011, vol. 1, n° 1, p. 186-209.

- NEVEU Catherine, 2011b, « Habitants, citoyens : interroger les catégories » dans Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (eds.), *La démocratie participative : histoires et généalogies*, Paris, La Découverte, p. 39-50.
- NEZ Héloïse et TALPIN Julien, 2010, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'œil ? », *Genèses*, 15 juillet 2010, n° 79, p. 97-115.
- NINACS William A, 2002, *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement communautaire au Québec*, Thèse en Philosophie, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, Québec, Canada, 350 p.
- NOIRET Charles, 1840, *Aux travailleurs*, Rouen, impr. de C. Bloquel, 17 p.
- OFFERLÉ Michel, 2008, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles) », *Politix*, 2008, n° 81, n° 1, p. 181-202.
- OGIEN Albert et LAUGIER Sandra, 2011, « Une conception ordinaire du politique », *TAP/Philosophie pratique*, 2011, p. 149-165.
- OSTY Florence, 2012, « Chapitre 4 - Sociologie des professions et des métiers » dans Norbert Alter (ed.), *Sociologie du monde du travail*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 63-82.
- PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra (eds.), 2006, *Le souci des autres : éthique et politique du care*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (coll. « Raisons pratiques »), vol. 1/, 348 p.
- PAUGAM Serge, 2018, *Le lien social*, Paris, France, Presses universitaires de France, 126 p.
- PAUGAM Serge et DUVOUX Nicolas, 2013, *La régulation des pauvres*, 2e éd., Paris, PUF (coll. « Quadrige »), vol. 1/, 113 p.
- PAUL Maela, 2009, « Accompagnement », *Recherche et formation*, 1 septembre 2009, n° 62, p. 91-108.
- PEREZ Flora, 2017, *S'inspirer des Etats-Unis pour renouveler la participation dans les quartiers populaires français ? Etude de la diffusion du community organizing (Etats-Unis/ France)*, Mémoire de Master « Politiques Publiques et Changement Social », Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Grenoble, 107 p.
- PETIT Guillaume, 2014, « Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale », *Participations*, 2014, N° 10, n° 3, p. 85-120.
- PEYRE Marion (ed.), 2005, *Le livre noir de l'animation socio-culturelle*, Paris, France, l'Harmattan, 267 p.
- PINÇON Michel, 1982, *Cohabiter: groupes sociaux et modes de vie dans une cité HLM*, Paris, France, Plan construction, 246 p.
- PINÇON Michel, 1981, « Habitat et modes de vie. La cohabitation des groupes sociaux dans un ensemble H.L.M. », *Revue française de sociologie*, 1981, vol. 22, n° 4, p. 523-547.

- PIROTTE Gautier, 2018, *La notion de société civile*, Paris, France, La Découverte, 127 p.
- POCHONT Laurence, 1976, *Les Centres sociaux et socio-culturels*, Paris, La Documentation Française.
- POLLETTA Francesca, 2002, *Freedom is an endless meeting: democracy in American social movements*, Chicago (Ill.), University of Chicago press, 283 p.
- PORTAL Brigitte, 2016, « De l'empowerment anglo-saxon au développement du pouvoir d'agir européen », *Le sociographe*, 22 septembre 2016, n° 55, p. 83-97.
- PORTAL Brigitte et JOUFFRAY Claire, 2019, *Coproduire le changement par le DPA: le point de vue des personnes et des professionnels*, Rennes, France, Presses de l'École des hautes études en santé publique, 163 p.
- PORTIER Philippe, 2005, « Refaire la République. L'engagement des catholiques français en politique au XXe siècle » dans Bruno Duriez, Etienne Fouilloux, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule (eds.), *Les catholiques dans la République. 1905-2005*, Paris, Les éditions de l'Atelier, p. 239-252.
- PORTIER Philippe, 2000, « Catholiques en politique au xxe siècle », *Etudes*, 2000, Tome 392, n° 5, p. 659-668.
- POUJOL Geneviève, 2005, « Éducation populaire : une histoire française », *Hermes, La Revue*, 2005, n° 42, n° 2, p. 126-130.
- POUJOL Geneviève (ed.), 2000, *Éducation populaire: le tournant des années soixante-dix*, Paris, France, Pays multiples, les Éditions ouvrières, 249 p.
- POUJOL Geneviève, 1989, *Profession, animateur*, Toulouse, France, Privat, 223 p.
- POUJOL Geneviève, 1981, *L'éducation populaire: histoires et pouvoirs*, Paris, France, les Éditions ouvrières, 225 p.
- POYRAZ Mustafa, 2005, *Les interventions sociales de proximité*, Paris, France, L'Harmattan (coll. « Le travail du social »), 159 p.
- PRÉVOT Maryvonne, 2012, « Les militants d'origine chrétienne dans la fabrique de la ville des années 1960 à nos jours : un objet pertinent ? », *L'Information géographique*, 3 mai 2012, Vol. 76, n° 1, p. 11-27.
- PROUTEAU Lionel, 2018, *Bénévolat et bénévoles en France en 2017 : état des lieux et tendances*, s.l., Centre de Recherche sur les Associations.
- PROUTEAU Lionel, 2001, « Les figures du bénévolat », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2001, vol. 63, n° 1, p. 19-32.
- PUTNAM Robert D., 2001, *Bowling Alone : The collapse and revival of American Community*, New York, Simon and Schuster, 550 p.

- QUINQUETON Thierry, 2011, *Les quartiers selon Obama, l'organisateur de communauté*, <http://www.rue89.com/2011/05/18/quand-obama-etait-organisateur-de-communautaire-203538> , 18 mai 2011, consulté le 8 octobre 2014.
- RANCIÈRE Jacques, 2004, *Le maître ignorant: cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, France, 10-18, 233 p.
- RANCIÈRE Jacques, 1995, *La mésentente: politique et philosophie*, Paris, France, Galilée (coll. « La philosophie en effet »), 187 p.
- RENAUT Alain, 1989, *L'ère de l'individu: contribution à une histoire de la subjectivité*, Paris, France, Gallimard, 299 p.
- RETIÈRE Jean-Noël, 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2003, vol. 16, n° 63, p. 121-143.
- RICHELLE Jean-Luc, ZIEGELMEYER Jean-Marc et RUBI Stéphanie (eds.), 2017, *L'animation socioculturelle professionnelle, quels rapports au politique ?*, Bordeaux, Carrières Sociales Editions (coll. « des Paroles & des Actes »), 412 p.
- RIEGEL Julie, 2018, « Une neutralité militante : les médiateurs du dialogue territorial », *Terrains/Théories*, 11 décembre 2018, n° 9.
- RIOUX Jean-Pierre, 1985, « Donzelot Jacques, L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1985, vol. 5, n° 1, p. 198-199.
- ROGARD Vincent, 2012, « Marc Sangnier et l'éducation sociale du peuple », *Vie sociale*, 2012, N° 2, n° 2, p. 41-52.
- ROSANVALLON Pierre, 2015, « Histoire moderne et contemporaine du politique : les corps intermédiaires dans la démocratie » dans *Annuaire du Collège de France 2013-2014 : résumé des Cours et travaux*, Paris, Collège de France, p. 940-946.
- ROSANVALLON Pierre, 2011, *La société des égaux*, Paris, France, Éditions du Seuil, 427 p.
- ROSANVALLON Pierre, 2006, *Le modèle politique français: la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, France, Éd. du Seuil, 445 p.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1762, *Du contrat social*, Amsterdam, Marc Michel Rey.
- RUBIÃO André, 2013, « L'« extension universitaire » : une conception latino-américaine de la démocratisation de la connaissance », *Le sujet dans la cité*, 2013, N° 4, n° 2, p. 81-95.
- RUI Sandrine, 2013, « « Où donc est le danger ? », Participation et usages de Foucault », *Participations*, 11 octobre 2013, n° 6, p. 65-86.
- RUI Sandrine et VILLECHAISE-DUPONT Agnès, 2006, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 2006, vol. 1, n° 123, p. 21-36.

- SAWICKI Frédéric et SIMÉANT Johanna, 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, 1 janvier 2009, vol. 51, n° 1, p. 97-125.
- SCOLARO Julien, 2006, « De la reconnaissance à l'influence ? Heurts et enjeux d'une tentative d'empowerment en France », *Geographie, économie, société*, 2006, Vol. 8, n° 1, p. 87-106.
- SCOTT James C., 2006, « Infra-politique des groupes subalternes - Vacarme », *Vacarme*, 2 juillet 2006, n° 36, p. 25-29.
- SÉNÉCAL Gilles, CLOUTIER Geneviève, MÉTHÉ MYRAND Léa, DUBÉ Amélie et CHEVALIER Andréanne, 2010, *Les effets de la concertation: Étude sur les Tables intersectorielles de quartier de Montréal.*, s.l., INRS Centre-Urbanisation Culture Société.
- SIMONET Maud, 2012, « Le monde associatif : entre travail et engagement » dans Norbert Alter (ed.), *Sociologie du monde du travail*, s.l., Presses Universitaires de France, p. 195-212.
- SIRODOT Blanche 19-, 1958, *Mère Blanche à Ménéil' Muche*, Rennes, France, Impr. bretonne, 148 p.
- SOULÉ Bastien, 2007, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 2007, vol. 27, n° 1, p. 127-140.
- SOULET Marc-Henry, 2005, « Une solidarité de responsabilisation » dans Jacques Ion (ed.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, France, la Découverte, p. 86-103.
- STENGERS Isabelle, 1997, *Sciences et pouvoirs: la démocratie face à la technoscience*, Paris, France, La Découverte, 119 p.
- TABARD Nicole, 1973, *Recensement des services et équipements sociaux 1969-1970*, Paris, CNAF - CREDOC.
- TALPIN Julien, 2020, *Bâillonner les quartiers: comment le pouvoir réprime les mobilisations populaires*, Ronchin, France, Éditions les étaques, 176 p.
- TALPIN Julien, 2016, *Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires*, <http://www.metropolitiques.eu/Une-repression-a-bas-bruit-Comment.html> , 22 février 2016, consulté le 22 mars 2017.
- TALPIN Julien, 2013, *Mobiliser les quartiers populaires*, <http://www.laviedesidees.fr/Mobiliser-les-quartiers-populaires.html> , 26 novembre 2013, consulté le 4 mai 2018.
- TALPIN Julien, 2009, « Jouer les bons citoyens », *Politix*, 1 juin 2009, n° 75, p. 11-31.
- TALPIN Julien et BALAZARD Hélène, 2016, « Community organizing : généalogie, modèles et circulation d'une pratique émancipatrice », *Mouvements*, 10 mars 2016, n° 85, n° 1, p. 11-25.
- TARRAGONI Federico, 2016, « Du rapport de la subjectivation politique au monde social. », *Raisons politiques*, 22 juin 2016, N° 62, n° 2, p. 115-130.
- TELLIER Thibault, 2016, « Pour une histoire des réformateurs sociaux du second vingtième siècle », *Recherche sociale*, 2016, N° 219, n° 3, p. 4-9.

- TELLIER Thibault, 2008, « « Donner une âme aux cités nouvelles » », *Histoire urbaine*, 2008, n° 23, n° 3, p. 119-128.
- TÉTARD Françoise, 2007, « Vous avez dit éducation populaire? Itinéraire chronologique », *Agora Débats/Jeunesses*, février 2007, vol. 44, p. 74-89.
- TÉTARD Françoise, 2004, « La stratégie de l'incorporation progressive » dans Dominique Dessertine, Robert Durand, Jacques Eloy, Mathias Gardet, Yannick Marec et Françoise Tétard (eds.), *Les centres sociaux, 1880-1980: une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, p. 93-115.
- TÉTARD Françoise, 2003, « L'ADELS dans les années soixante : une animation nationale de l'autogestion locale » dans Frank Georgi (ed.), *Autogestion. La dernière utopie?*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 287-308.
- THÉRY Henri et GARRIGOU-LAGRANGE M., 1966, *Équiper et animer la vie sociale*, Paris, France, Institut culture et promotion : Éd. du Centurion, 274; 6 p.
- THOMAS Olivier, 2003, « Gouvernement des villes et démocratie participative : quelles antinomies ? », *Pouvoirs*, 2003, n° 104, n° 1, p. 143-158.
- THOMPSON Neil, 2002, « Social Movements, Social Justice and Social Work », *The British Journal of Social Work*, 1 septembre 2002, vol. 32, n° 6, p. 711-722.
- TILLY Charles, 1984, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1984, vol. 4, n° 1, p. 89-108.
- TISSOT Sylvie, 2007, *L'État et les quartiers: genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, France, Seuil, 300 p.
- TISSOT Sylvie, 2005, « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, 2005, vol. 70, n° 2, p. 71.
- TOBIN Eugene M., 1988, « From Jane Addams to Saul Alinsky », *Reviews in American History*, 1988, vol. 16, n° 3, p. 454-459.
- TOCQUEVILLE Alexis de, 1835, *De la démocratie en Amérique , I : Institutions des États-Unis*, 2e éd., Paris, C. Gosselin, vol. 1/.
- TOPALOV Christian (ed.), 1999, *Laboratoires du nouveau siècle: la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, France, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, DL 1999, 574 p.
- TOURAINÉ Alain, 1978, « Théorie et pratique d'une sociologie de l'action », *Sociologie et sociétés*, 1978, vol. 10, n° 2, p. 149-188.
- TRENTA Arnaud, 2015, « Les pratiques associatives dans les banlieues de Paris et Buenos Aires. La comparaison de cas contrastés », *Espaces et sociétés*, 6 novembre 2015, n° 163, n° 4, p. 41-55.
- VALLERIE Bernard (ed.), 2012, *Interventions sociales et empowerment: (développement du pouvoir d'agir)*, Paris, France, L'Harmattan, 192 p.

VALLERIE Bernard et LE BOSSÉ Yann, 2006, « Le développement du pouvoir d'agir (empowerment) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 2006, vol. 39, n° 3, p. 87.

VERMEERSCH Stéphanie, 2004, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, 2004, Vol. 45, n° 4, p. 681-710.

WACQUANT Loïc, 2010, « La fabrique de l'État néolibéral. « Workfare », « Prisonfare » et insécurité sociale », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, 28 juin 2010, n° 59-1, p. 151-174.

WEISBEIN Julien, 2017, « Vers un agenda de recherche sur les politisations ordinaires au sein de la sociologie politique française ? », *Politix*, 21 décembre 2017, n° 119, n° 3, p. 147-160.

YOUNG Iris Marion, 1989, « Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship », *Ethics*, 1989, vol. 99, n° 2, p. 250-274.

Liste des sources

Documents publics : Archives, lettres, rapports, articles, revues...

Archive parlementaire, 1790, *4e rapport du Comité de mendicité*, t. 18, p. 438, annexe à la séance du 31 août 1790

Assemblée Nationale, 1791, *Bulletin de l'Assemblée Nationale*, 14 juin 1791 — Deuxième année de la Liberté, dans Réimpression de l'Ancien Moniteur [archive], volume 8, p. 661, 1791

Assemblée Nationale, 1960, *Communication personnelle du ministre aux préfets, aux Directeurs Départementaux et aux architectes-conseils*, (A.N. 91AJ/18), 1er octobre 1960.

Assemblée Nationale, 2013, *Rapport n°1554 de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (n° 1337 rect.)*, rédigé par M. François Pupponi, Député, le 14 novembre 2013

Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohammed, 2013, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville, Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Rapport remis au ministre délégué à la ville François Lamy, juillet 2013

CAF des Yvelines, 2011, *Guide méthodologique centres sociaux. Élaboration du projet social*

CNAF, 1984, *Circulaire n°59-84* du 31 décembre 1984

Collectif *Pouvoir d'agir*, 2010, *Lettre ouverte "valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires"*

Commissariat Général du Plan, 1988, *Rapport du groupe de travail sur les perspectives des contrats de plan de développement social des quartiers*, présidé par François Levy, mai 1988

Commission nationale du débat public, 2019, *Rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens »*

Conseil Supérieur du Travail Social, 1988, *L'intervention sociale d'intérêt collectif*, Rapport au Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi

Conseil Supérieur du Travail Social, 1996, *L'intervention d'aide à la personne*, Rapport coordination Pas Sans Nous et Institut de la Concertation, 2016, *Enquête « où en est-on deux ans après le vote de la loi ?*, enquête sur la mise en place des conseils citoyens

Coordination Pas Sans Nous, 2020, *Qui sommes-nous*, page web <https://passansnous.org/qui-sommes-nous/> (consultée le 12 02 2020)

De Gourlet Apolline, 1904, *Colonies sociales. La résidence laïque dans les quartiers populaires*, Brochure de l'Action populaire, 2e série, n°37, s.d. 34 (sans doute mai 1904), 1904

Delors Jacques, 1960, rapport au Conseil économique et social, 23 février 1960

Dilain Claude, 2010, *Lettre à ceux qui ignorent les banlieues*, Le Journal du Dimanche, 21 Mai 2010

Espace des Communautés et des Habitants Organisés, 2012, *ECHO, expérimentation des méthodes du community organizing*, Grenoble

EXPERICE, 2016, « *Pouvoir d'Agir des habitants : les centres sociaux comme leviers d'émancipation des territoires* », Rapport Final, Fédération de Paris des Centres Sociaux, EXPERICE, Université Paris 13, juillet 2016.

Fédération Nord Pas de Calais des centres sociaux, 2017, *Comment soutenir le Développement du Pouvoir d'Agir des Habitants ? Guide pratique à l'usage des professionnels et des bénévoles*

FCSF, 1962-1982, *Revue Centres Sociaux*. Numéros consultés :

- Numéro 85, mai 1966
- Numéro 122-123, juil-sept. 1972, p. 37
- Numéro 143, mai 1976

FCSF, 1970, *Compte-rendu du Congrès de Lyon des centres sociaux de 1969*

FCSF, 1983-2003, *Revue Ouvertures*. Numéros consultés :

- Numéro 5/6, 1984
- Numéro 11/12, 1991
- Hors-série de compte-rendu du congrès de la Rochelle, 1992

FCSF, 2000, *Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France*, texte adopté par l'Assemblée générale d'Angers, les 17-18 Juin 2000

FCSF, 2012, *Ecouter, comprendre, agir*, synthèse des travaux de l'Université Fédérale de 2011

FCSF, 2013, *La Fabrique des Possibles, projet fédéral 2014-2022*

FCSF, 2015-présent, *Revue C'est possible !*, Numéros consultés :

- Numéro 1, octobre-décembre 2015

FCSF, 2016, *Rapport financier de 2015*

FCSF, 2016, *Rapport d'activités de 2015*

FCSF, 2017, *Catalogue de formations*

FCSF, 2017, *Co-évaluation des tables de quartier*

FCSF, 2018, *Les tables de quartier en France : Retour sur trois ans d'expérimentation, Bilan de l'évaluation de l'expérimentation nationale des tables de quartier*

FCSF et ADELS, 2007, *Le développement social participatif, modes d'emploi*

FCSF et CNAF, 2016, *SENACS (Système d'Echanges National des centres Sociaux), Observatoire des centres sociaux, enquête 2015 2016*

FCSF et CNAF, 2016, *Accord-cadre* signé au cours des journées professionnelles de l'animation globale, Angers, 22-24 novembre 2016

Guillet Jérôme, 2015 *Vers un pouvoir d'agir, synthèse de la formation à destination de bénévoles et salariés de centres sociaux*, Association « Matières Prises », avril 2015

Inspection Générale des Affaires Sociales, 1984, *La politique sociale et les associations*, Rapport au Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale

Jean Jaurès, 1893, *Discours à la chambre des députés*, 21 Novembre 1893

Mitterrand François, 1988, *Lettre à tous les français*, François Mitterrand, Lettre à tous les Français, 7 avril 1988

Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, *Cadre de référence des conseils citoyens*, Juin 2014

Pape Pie X, 1910, *Lettre à l'épiscopat français sur le « Sillon »*, Paris, Éditions des « Questions Actuelles », 25 août 1910

Piningre Denys, 2015, *Documentaire « Je suis d'accord avec Confucius »* (50') sur le centre social « Belle-Rive » à Saintes. (visionné en ligne le 16 Mars 2020 : <https://vimeo.com/338345717>)

Questiaux Nicole, 1982, *Circulaire de la Ministre de la Solidarité Nationale*, 28 mai 1982

Universités Paris Nanterre et Panthéon Sorbonne, 2018, *Synthèse du programme national de co-évaluation des conseils citoyens* rédigé par Léa Billen

Documents internes et archives personnelles :

Association de Gestion des centres sociaux de Belencontre et des Phalempins, 2016, *Rapport d'activités 2015*

Association Les Mille Couleurs, 2015, *Rapport d'activités 2014*

Association Nouveau Regard sur la Jeunesse, 2014, *Projet associatif 2014-2016*

Boîte Sans Projet, 2016, *Compte-rendu des formations d'habitants*, expérimentation nationale des tables de quartier, deux comptes rendus : Marseille et Tourcoing

Centre social et socioculturel d'Etouvie, 2014, *Projet social 2015-2018*

Centre social familial Saint Gabriel Canet Bon Secours, 2015, *Projet social 2016-2020*

Centre social familial Saint Gabriel Canet Bon Secours, 2016, *Rapport d'activité 2015*

Coordination Pas Sans Nous, 2014, *Charte de la coordination citoyenne « Pas Sans Nous »*, adoptée lors de l'Assemblée de fondation de la coordination à Nantes les 6 et 7 septembre 2014

Coordination Pas Sans Nous et FCSF, 2018, *Texte « Ambitions et principes des tables de quartier »*, production collective

Durand Robert, 1992, « L'arrière-fond histoire du thème de la citoyenneté », document interne du *Groupe Congrès* de la FCSF en charge de la préparation du congrès de La Rochelle de 1992

FCSF, 2009, *Un congrès en 2013 ?*, présentation de François Vercoutère au Conseil d'Administration de la FCSF

FCSF, 2014, *Présentation de la formation DPA*

FCSF, 2014, *Étude préalable à l'expérimentation des tables de quartier*

FCSF, 2015, « *Kit* » *d'appui au lancement des tables de quartier*

FCSF, 2015 à 2018, *Comptes-rendus des rencontres nationales des tables de quartier : huit comptes-rendus*

FCSF, 2017, *Position de la plateforme cestpossible.me - note à l'attention du C.A. de la FCSF*, 3 Novembre 2017

FCSF, 2017, *Enquête interne sur les liens entre centres sociaux et conseils citoyens*

FCSF, 2018, *Accompagner l'évolution des modèles économiques des centres sociaux*, dossier réalisé pour les journées professionnelles de l'animation globale

URACS, 2003, *Rapport d'orientation 2003-2005*

URACS, 2006, *Projet associatif 2006-2009*

Entretiens réalisés

Terrain d'enquête	date	Entretien
table de quartier Saint Gabriel, Marseille	20160519	Entretien collectif, animatrices des tables de quartier, Marseille
	20170309	Animateur « adulte-relais » #1, table de quartier Saint Gabriel, Marseille
	20170613	"Sylvie", directrice centre social, et administrateur centre social, table de quartier Saint Gabriel, Marseille
	20170613	Participante, Table de Quartier Saint Gabriel, Marseille
	20170614	"Sylvie", directrice centre social, table de quartier Saint Gabriel, Marseille
	20170614	Participante, table de quartier Saint Gabriel, Marseille
	20170614	Salariée du centre social, table de quartier Saint Gabriel, Marseille
	20171124	Animateur « adulte-relais » #2, table de Quartier Saint Gabriel, Marseille
table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse	20170621	Animateur « adulte-relais », table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse
	20170621	"Marc", directeur du centre social, table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse
	20170621	Salarié centre social, table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse
	20170622	"Nassira", participante, table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse
	20170622	"Marc", directeur du centre social, table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse
	20170622	Salarié centre social, table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse
	20170622	Salariée centre social, table de quartier Franklin Fridolin, Mulhouse
	20170623	Elue en charge de la démocratie participative, ville de Mulhouse
table de quartier Etouvie, Amiens	20150611	"Paul", administrateur centre social et animateur table de quartier Etouvie, Amiens
	20151110	Formateur, association "boîte sans projet", Amiens
	20151110	Entretien collectif, participantes à la table de quartier Etouvie, Amiens
	20160226	"Paul, administrateur centre social et animateur table de quartier Etouvie, Amiens
	20170517	Présidente centre social et participante table de quartier Etouvie, Amiens
	20170517	"Paul, administrateur centre social et animateur table de quartier Etouvie, Amiens
Autres tables de quartier	20150413	Animatrice salariée du centre social, table de quartier Belencontre-Phalampins, Tourcoing
	20151102	Directeur Espace de Vie Sociale, table de quartier Pissevin, Nîmes
	20151103	Salariés Espace de Vie Sociale, animateurs table de quartier Pissevin, Nîmes
	20151103	Directeur Espace de Vie Sociale, table de quartier Pissevin, Nîmes
	20160429	Salariée centre social, animatrice table de quartier du Blossne, Rennes
FCSF histoire et projet fédéral	20160323	François Vercoutère, délégué général et Claudie Miller, présidente, FCSF
	20160512	François Vercoutère, délégué général, FCSF
	20161012	Organisateur, Alliance Citoyenne de Grenoble
	20170627	Coordinateur, collectif <i>Pouvoir d'Agir</i>
	20180328	"Nicolas", délégué à l'URACS et administrateur de l'Alliance Citoyenne de Grenoble
	20180530	François Vercoutère, délégué général, FCSF
	20180627	Jacques Eloy, administrateur FCSF et président association "Mémoires Vives"
	20190213	Jacques Eloy, administrateur FCSF et président association "Mémoires Vives"
	20200206	Claudie Miller, présidente, FCSF
	20200527	Marie-Hélène Bacqué, sociologue, co-rédactrice du rapport "Bacqué-Mechmache"
coordination nationale tables de quartier	20141209	Chargée de mission, coordination nationale des tables de quartier, FCSF
	20141215	Animateur, coordination nationale des tables de quartier, FCSF
	20160511	Entretien collectif, administratrices, FCSF
	20161212	Salariée en charge du suivi de l'expérimentation tables de quartier, Commissariat général à l'Egalité des territoires
	20180213	Joelle Bonneau, conseillère "cohésion sociale" au cabinet ministériel de François Lamy entre 2012 et 2014
	20180220	Marie-Hélène Bacqué, sociologue, co-rédactrice du rapport "Bacqué-Mechmache"
	20180309	Sébastien Jallet et Kaïs Marzouki, Commissariat Général à l'Egalité des territoires
	20180329	François Lamy, Ministre délégué à la Ville entre 2012 et 2014
	20180502	Myriam El Khomry, secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville entre 2014 et 2015

Table des figures

Figure 1 : Représentation des trois axes d'analyse du rapport au politique.....	25
Figure 2 : Portrait de Mercédès le Fer de la Motte (1862 – 1933).....	82
Figure 3 : Portrait de Marie-Jeanne Bassot (1878-1935).....	84
Figure 4 : Questionnaire envoyé aux "Maisons Sociales" pour l'ouverture d'une centre, 1905.....	92
Figure 5 : Pourcentage de centres sociaux par type de gestionnaire.....	132
Figure 6 : extrait de Pinçon 1981 p536, répartition du public d'un centre social par activités.....	151
Figure 7 : Evolution du nombre de centres sociaux adhérents à la FCSF.....	202
Figure 8 : Schéma des trois maisons du centre social.....	291
Figure 9 : Carte de la localisation des tables de quartier expérimentales.....	359
Figure 10 : Carte du centre social Papin et du quartier Franklin-Fridolin, Mulhouse.....	385
Figure 11 : Carte du centre social et familial Saint Gabriel le Canet Bon Secours et du quartier Saint Gabriel, Marseille.....	399
Figure 12 : Élément de la frise chronologique – Devanture du centre social Saint Gabriel.....	400
Figure 13 : Carte du centre social et culturel Etouvie et du quartier d'Etouvie, Amiens.....	413

Table des tableaux

Tableau 1 : les chiffres de l'enquête.....	34
Tableau 2 : Les catégories du travail social dans Les Paradoxes du travail social de Michel Autès.....	123
Tableau 3 : Recensement des profils de direction de centres sociaux.....	135
Tableau 4 : Fréquentation des équipements collectifs dans l'agglomération lyonnaise en 1975.....	147
Tableau 5 : Les structures porteuses de tables de quartier.....	360
Tableau 6 : Profil des structures porteuses des tables de quartier.....	372
Tableau 7 : Rapport à la participation des structures porteuses des tables de quartier.....	378
Tableau 8 : Récapitulatif du rapport au politique des structures porteuses des tables de quartier.....	381
Tableau 9 : Quelques caractéristiques qui influencent le rapport au politique des trois tables observées.....	429
Tableau 10 : présentation d'actions phares de six tables de quartier.....	432
Tableau 11 : catégories de tables de quartier en fonction des postures d'animation.....	450
Tableau 12 : catégories de tables de quartier en fonction des postures d'animation et des types de publics.....	471
Tableau 13 : Récapitulatif du rapport au politique des tables de quartier.....	485
Tableau 14 : Tables de Quartier et conseils citoyens, quelques points de comparaison.....	513
Tableau 15 : Les chiffres des centres sociaux par type de gestionnaire et par année.....	535
Tableau 16 : Les Associations mobilisées par la FCSF.....	555
Tableau 17 : Les Associations mobilisées par la coordination Pas Sans Nous.....	556

Table des encadrés

<i>Encadré 1 : L'action sociale des femmes et l'émergence d'un féminisme chrétien.....</i>	<i>78</i>
<i>Encadré 2 : La création de l'UCPA.....</i>	<i>121</i>
<i>Encadré 3 : Le « contrôle social », point commun des interventions sociales.....</i>	<i>122</i>
<i>Encadré 4 : L'influence d'Henri Théry dans le tournant de l'animation globale.....</i>	<i>143</i>
<i>Encadré 5 : La figure des « bricoleurs sociaux ».....</i>	<i>187</i>
<i>Encadré 6 : La contribution du débat académique à l'importation de la notion d'empowerment.....</i>	<i>231</i>
<i>Encadré 7 : Le rôle de l'ambassade américaine dans l'importation du community organizing.....</i>	<i>239</i>
<i>Encadré 8 : Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mehmache.....</i>	<i>246</i>
<i>Encadré 9 : François Vercoutère.....</i>	<i>266</i>
<i>Encadré 10 : Le « travail associé », le pouvoir d'agir des bénévoles ?.....</i>	<i>297</i>
<i>Encadré 11 : L'influence du travail de recherche sur la mission de coordination.....</i>	<i>350</i>
<i>Encadré 12 : Les adultes-relais, un profil spécifique de salariés.....</i>	<i>436</i>
<i>Encadré 13 : Le « débat-mouvant » du séminaire de 2015.....</i>	<i>454</i>
<i>Encadré 14 : Les absents ont toujours tort.....</i>	<i>460</i>
<i>Encadré 15 : Le traitement du sentiment d'insécurité par les tables de quartier.....</i>	<i>464</i>

Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé de la thèse.....	4
Sommaire.....	6
Liste des principales abréviations :.....	8

Introduction Générale..... 10

Une contribution à l'analyse du rapport au politique des associations.....	16
<i>Une approche par les « référentiels » et les « styles » d'action.....</i>	17
<i>Une approche sociologique de l'animation socioculturelle.....</i>	19
<i>Une approche pragmatique du politique, par les interactions.....</i>	21
<i>Le rapport au politique des centres sociaux : un terrain heuristique.....</i>	26
Une ethnographie multi-sites aux données asymétriques.....	29
<i>Les centres sociaux face au pouvoir d'agir : une approche nationale.....</i>	29
<i>Observer les tensions entre discours et pratiques : une approche localisée autour des tables de quartier.....</i>	31
Posture de recherche : enquêter en tant que salarié-doctorant en CIFRE.....	35
<i>Retour sur le parcours menant à l'élaboration du sujet de recherche.....</i>	35
<i>Les conditions d'une thèse en CIFRE.....</i>	37
<i>Quelques spécificités de la posture de « salarié-doctorant » en CIFRE.....</i>	39
Plan de la thèse.....	46

Première partie : Une histoire du rapport au politique de la FCSF.....49

<i>Introduction de la première partie.....</i>	50
--	----

CHAPITRE 1 : Une naissance entre assistance sociale et éducation populaire.....53

A) Le contexte d'émergence : le XIXe siècle et l'invention du social.....	56
A.1. <i>Le contexte du XIXe siècle : paupérisme et crise républicaine.....</i>	56
A.2. <i>La légitimité de l'État : du contrat social à la solidarité.....</i>	58
A.3. <i>L'État face aux corps intermédiaires : le partage du social.....</i>	62
B) Une éducation populaire catholique.....	67
B.1. <i>Les débuts de l'éducation populaire.....</i>	67
B.2. <i>Le catholicisme social et l'éducation populaire catholique.....</i>	71
C) Des Maisons sociales à la FCSF : une expérience originale du « social ».....	77
C.1. <i>À l'origine : des pionnières, catholiques sociales.....</i>	78
C.2. <i>Caractéristiques du projet politique de la résidence.....</i>	85
C.3. <i>Le développement des centres sociaux : fédéralisme, financement, professionnalisation.....</i>	94
<i>Conclusion du chapitre 1.....</i>	101

CHAPITRE 2 : Les trente glorieuses : le tournant de l'animation.....105

A) La prise en main de l'intervention sociale par l'État : l'animation socioculturelle.....	107
A.1. <i>La société salariale : intégration et mobilisations nouvelles.....</i>	108
A.2. <i>L'animation : quand l'État décide d'humaniser le béton.....</i>	115
B) Les centres sociaux entre social et socioculturel.....	128
B.1. <i>Les centres sociaux, de l'assistance au socioculturel.....</i>	129
B.2. <i>Les centres sociaux, un réseau de « faiseurs » : la priorité au local et à l'animation globale.....</i>	138
B.3. <i>Les acteurs des centres sociaux : Derrière le mythe unitaire, la distance sociale.....</i>	146
<i>Conclusion du chapitre 2.....</i>	154

CHAPITRE 3 : Modernisation de l'action publique et social d'insertion.....	157
A) L'insertion, à travers l'exemple de la politique de la Ville.....	159
A.1. Crise économique et transformation de la question sociale : la critique artiste réappropriée.....	160
A.2. La politique de la Ville comme dispositif d'insertion.....	164
B) L'animation socioculturelle en mode projet.....	180
B.1. La crise de l'action sociale, une crise des métiers du social.....	181
B.2. Pour les associations, une précarisation et la perte d'un tissu militant.....	190
B.3. Les centres sociaux, un modèle relativement adapté à ce nouveau contexte.....	199
Conclusion du chapitre 3.....	210
Conclusion de la première partie.....	213
 Deuxième partie : Le pouvoir d'agir à la FCSF et ailleurs.....	219
Introduction de la deuxième partie.....	220
 CHAPITRE 4 : Une nébuleuse du pouvoir d'agir au tournant du XXIe siècle.....	223
A) L'empowerment : racines et diversité des approches en contexte anglo-saxon.....	224
A.1. Aux racines de l'empowerment anglo-saxon : féminisme et politiques de développement.....	224
A.2. Le community organizing et Saul Alinsky : la démocratie comme rapport de force.....	227
B) De l'empowerment au pouvoir d'agir : importations françaises.....	231
B.1. Les institutions du social et l'empowerment.....	233
B.2. Un Community organizing à la française : le projet ECHO.....	239
B.3. Des appels à une « politique d'empowerment à la française » peu suivis d'effets institutionnels.....	243
B.4. Une nébuleuse du pouvoir d'agir en France.....	252
Conclusion du chapitre 4.....	255
 CHAPITRE 5 : L'élaboration d'un projet fédéral sur le pouvoir d'agir.....	257
A) De la charte de 2000 au projet 2014-2022.....	259
A.1. La crise de 2007 : proche de la scission, la FCSF revoit son rôle en tant que fédération.....	260
A.2. Le pouvoir d'agir, une réflexion amenée de l'URACS vers le national.....	262
B) 2010-2013, l'élaboration du projet : vers une re-politisation de la FCSF ?.....	268
B.1. Les étapes de précision d'un projet fédéral tourné vers des « défis » de société.....	268
B.2. Le pouvoir d'agir pour les centres sociaux : les « capacités d'imagination » comme projet politique.....	273
C) L'impact des relations entre la FCSF et ses adhérents sur le projet fédéral.....	278
C.1. La FCSF face au réseau : entre fédération institutante et fédération instituée.....	278
C.2. S'appuyer sur la réalité du réseau : une nécessité pour faire avancer le projet.....	280
Conclusion du chapitre 5.....	284
 CHAPITRE 6 : Centres sociaux et pouvoir d'agir : paradoxes et tensions.....	287
A) De qui cherche-t-on à développer le pouvoir d'agir ?.....	288
A.1. La mobilisation des personnes : l'intérêt général contre l'auto-détermination.....	289
A.2. « Aller vers » qui ? Le pouvoir d'agir face aux lectures de la citoyenneté dominantes dans les centres sociaux.....	294
B) Qualification des acteurs et changement de positionnement : la figure de l'accompagnateur.....	299
B.1. Deux formations au pouvoir d'agir.....	300
B.2. Les figures de l'« accompagnateur ». Au-delà de la neutralité : « aller vers », pour faire quoi ?.....	307
C) Le caractère institutionnel des centres sociaux : un frein à la conflictualisation.....	316
C.1. Face aux pouvoirs publics : le pouvoir d'agir entre stratégie de communication et rapport de force.....	316
C.2. Le modèle économique des centres : entre nouvelles opportunités et projet politique de prise d'autonomie.....	319
Conclusion du chapitre 6.....	323
Conclusion de la deuxième partie.....	325

Troisième partie : Du discours aux pratiques, l'expérimentation des tables de quartier..... 328

Introduction de la troisième partie.....329

CHAPITRE 7 : La mise en place d'une expérimentation nationale.....332

- A) Le croisement d'acteurs aux orientations différentes du pouvoir d'agir.....334
 - A.1. Les tables de quartier dans le rapport « Bacqué-Mechmache » : vers un activisme délibératif ?.....334
 - A.2. FCSF – PSN : une rencontre improbable entre « institution » et « mouvement social » ?.....338
 - B) La nécessaire articulation entre les auteurs du rapport, la FCSF et la Politique de la Ville.....343
 - B.1. Le poids des logiques partenariales dans la négociation.....343
 - B.2. Le choix des structures porteuses.....346
 - B.3. Un « co-portage » partiel : la coordination de l'expérimentation par la FCSF.....347
 - B.4. Le « kit » des tables de quartier, témoin des impensés démocratiques des centres sociaux.....351
- Conclusion du chapitre 7.....355*

CHAPITRE 8 : Les tables de quartier entre dynamique et dispositif.....356

- A) Les contextes locaux, une diversité de structures et de situations.....358
 - A.1. Différents degrés d'institutionnalisation : une analyse par le budget.....362
- B) Entre associations volontaires et équipements d'animation.....365
 - B.1. Des objectifs qui témoignent de rapports différents au militantisme.....365
 - B.2. Entre partenariats et conflits politiques : la relation aux pouvoirs publics locaux.....367
- C) Le projet politique des tables de quartier : une grande diversité.....373
 - C.1. Un traitement de la participation guidé par les référentiels de cohésion sociale.....374
 - C.2. La table de quartier comme lien social et comme levier de mobilisations.....376

CHAPITRE 9 : Une étude de trois tables de quartier.....382

- A) Mulhouse, une logique d'« activation » des habitants.....384
 - A.1. L'articulation entre l'ambition de l'animateur et les logiques de l'expérimentation nationale.....389
 - A.2. L'évolution des rapports de pouvoir : le départ des premières femmes-relais mobilisées et le recrutement d'un adulte-relais.....392
 - B) Marseille, trois animateurs, trois périodes radicalement différentes.....398
 - B.1. Avant le premier adulte-relais : une animation portée depuis le centre social.....403
 - B.2. Les adultes-relais : ruptures et continuités de la dynamique.....405
 - C) Amiens, le pari d'une mobilisation bénévole.....412
 - C.1. Les tensions politiques d'un rassemblement des collectifs à l'échelle du quartier.....415
 - C.2. La mobilisation des habitants : vers de nouveaux sujets.....418
- Conclusion du chapitre 9.....425*

CHAPITRE 10 : Une analyse par les acteurs : animateurs, participants, partenaires..... 430

- A) La place de la structure porteuse matérialisée par le rôle de l'animateur.....434
 - A.1. Les types d'animateurs, entre investissement technique et militant.....435
 - A.2. L'influence des animateurs sur le type d'actions menées : des lectures divergentes de la citoyenneté.....444
 - B) Les participants : la construction d'un « nous » et d'un « eux » au sein des tables.....451
 - B.1. Deux modèles de tables de quartier : inter-associatives ou habitantes.....452
 - B.2. Des tables de natures différentes selon les participants.....457
 - B.3. Les participants face aux autres habitants : la construction d'une altérité au sein du quartier.....463
 - C) L'impact des relations aux partenaires dans le choix des actions.....472
 - C.1. Les modes de reconnaissance institutionnelles des tables de quartier, entre soutien et répression.....472
 - C.2. La table de quartier comme outil de gestion urbaine de proximité.....478
- Conclusion du Chapitre 10.....481*

Conclusion de la troisième partie.....	482
CHAPITRE CONCLUSIF.....	486
Une repolitisation du discours qui se confronte à des pratiques héritées du « social ».....	487
<i>Une tension historique du rapport au politique des centres sociaux.....</i>	<i>487</i>
<i>Le pouvoir d'agir, un leitmotiv ambigu sur le plan politique.....</i>	<i>492</i>
<i>Le pouvoir d'agir au contact des pratiques : l'expérimentation des tables de quartier.....</i>	<i>496</i>
Deux axes pour poursuivre la réflexion sur les tables de quartier.....	501
<i>Mesurer l'empowerment suscité par l'expérimentation nationale.....</i>	<i>501</i>
<i>Les tables de quartier, des espaces originaux de participation.....</i>	<i>509</i>
Conclusion : Tables de quartier et pouvoir d'agir face aux traditions des centres sociaux....	518
<i>A quelles conditions les centres sont ils susceptibles de devenir des vecteurs de politisation des classes populaires?.....</i>	<i>522</i>
Annexes.....	529
<i>Annexe 1 : Des histoires divergentes de l'éducation populaire.....</i>	<i>530</i>
<i>Annexe 2 : Les chiffres des centres sociaux.....</i>	<i>532</i>
<i>Annexe 3 : La « nébuleuse communautaire » québécoise : un contre-modèle pour la France ?.....</i>	<i>539</i>
<i>Annexe 4 : Des tables de quartier aux conseils citoyens : retour sur le passage du rapport à la loi.....</i>	<i>548</i>
<i>Annexe 5 : Tableaux de présentation succincte des associations participantes à l'expérimentation nationale des Tables de Quartier.....</i>	<i>555</i>
Bibliographie.....	559
<i>Liste des sources.....</i>	<i>582</i>
<i>Entretiens réalisés.....</i>	<i>586</i>
<i>Table des figures.....</i>	<i>587</i>
<i>Table des tableaux.....</i>	<i>588</i>
<i>Table des encadrés.....</i>	<i>589</i>
<i>Table des matières.....</i>	<i>590</i>

